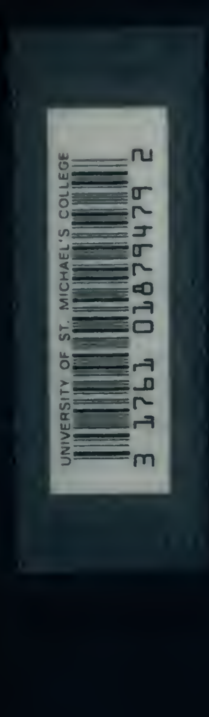
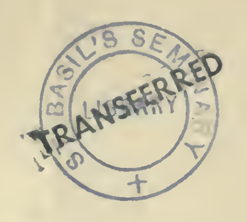

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 01879479 2


ST. BASIL'S SEMINARY
LIBRARY
TRANSFERRED


ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

SAINTE BIBLE,

EN LATIN ET EN FRANÇAIS.

TOME XV.

PARIS, IMPRIMERIE DE COSSON,
Rue Saint-Germain-des-Prés, n° 9.

SAINTE BIBLE

DE VENCE,

EN LATIN ET EN FRANÇAIS,

AVEC

DES NOTES LITTÉRAIRES, CRITIQUES ET HISTORIQUES, DES PRÉFACES ET DES DISSERTATIONS, TIRÉES DU COMMENTAIRE DE DOM CALMET, ABBÉ DE SÉNONES, DE L'ABBÉ DE VENCE, ET DES AUTRES AUTEURS LES PLUS CÉLÈBRES, POUR FACILITER L'INTELLIGENCE DE L'ÉCRITURE SAINTE;

Enrichie de Figures et de Cartes géographiques.

CINQUIÈME ÉDITION,

SOIGNEUSEMENT REVUE, ET AUGMENTÉE D'UN GRAND NOMBRE DE NOTES
PAR M. DRACH, RABBIN CONVERTI,
ET ENRICHIE DE NOUVELLES DISSERTATIONS.

OUVRAGE DÉDIÉ AU ROI.

TOME QUINZIÈME.



PARIS,
MÉQUIGNON-HAVARD ET COMP^IE, LIBRAIRES,
RUE DES SAINTS-PÈRES, N° 10;
BRUXELLES,
MÊME MAISON, RUE DE LA CHANCELLERIE.

1829.

SAINTE BIBLE.

PRÉFACE

SUR ÉZÉCHIEL.

Origine et patrie d'Ezéchiel. Sa captivité. Commencement et durée de sa mission. Objet littéral et immédiat de ses prophéties.

Ezéchiel, qui est le troisième des quatre grands prophètes, nous apprend qu'il étoit fils de Buzi, de la race sacerdotale [1]. Un ancien auteur [2] a prétendu que ce prophète étoit natif d'un lieu nommé *Saréra*, peut-être le même que *Saréda*, ou, selon les Septante, *Sarira*, patrie de Jéroboam, fils de Nabat, de la tribu d'Ephraïm [3], dans laquelle cette ville devoit être située. Il fut emmené captif à Babylone au temps de la transmigration de Jéchonias, roi de Juda; c'est de cette époque qu'il compte les années dans lesquelles il prophétisa. Dès le commencement de son livre, il date sa première vision de la cinquième année depuis la transmigration du roi Joachin ou Jéchonias : *Ipse est annus quintus transmigrationis regis Joachin* [4]. Et vers la fin, il date l'une de ses dernières prophéties de la vingt-cinquième année de cette transmigration, et fait entendre qu'il étoit lui-même du nombre de ceux qui avoient été emmenés alors : *In vigesimo quinto anno transmigrationis nostræ* [5].

Ezéchiel commença donc à prophétiser en la cinquième année depuis la transmigration de Jéchonias; et il dit que cette cinquième année étoit la trentième depuis une autre époque qu'il n'exprime pas : *Et factum est in trigesimo anno* [6]. Les interprètes sont fort partagés sur l'époque de cette trentième année; l'opinion la plus vraisemblable est que cette trentième année a pour époque la fondation de la monarchie des Babyloniens par Nabopolassar, père de Na-

[1] *Ezech.* I, 3. — [2] *Pseudo-Epiph. Vita prophet.* — [3] 3 *Reg.* XI, 26. — [4] *Ezech.* I, 2. — [5] *Ezech.* XL, 1. *Vide et* XXXIII, 21. — [6] *Ezech.* I, 1.

buchodonosor. Il paroît que Nabopolassar se fit reconnoître roi de Babylone vers l'année 123 de l'ère de Nabonassar, 625 avant l'ère chrétienne vulgaire; en sorte que la trentième année depuis le commencement de son règne tomboit en l'année 595 avant l'ère chrétienne vulgaire, et concouroit ainsi avec la cinquième de la transmigration de Jéchonias, qui avoit été emmené à Babylone en 559. La cinquième année de la transmigration de Jéchonias étoit aussi la cinquième du règne de Sédécias. Ainsi Ezéchiel prophétisoit en Chaldée, tandis que Jérémie prophétisoit en Judée. L'historien Josèphe [1] insinue qu'on envoyoit à Jérusalem les prophéties d'Ezéchiel. Saint Jérôme le pense de même [2]; et il croit que réciproquement on envoyoit à Babylone les prophéties de Jérémie, afin que la conformité du témoignage de ces deux prophètes contribuât à l'instruction de ceux qui étoient restés dans la Judée, et à la consolation de ceux qui avoient été emmenés captif en Chaldée. Il paroît que Jérémie mourut peu de temps après la ruine de Jérusalem, c'est-à-dire, dans l'intervalle des cinq années qui suivirent cette révolution. Ezéchiel continua à prophétiser au moins jusqu'en la seizième année depuis la ruine de Jérusalem, vingt-septième depuis la transmigration de Jéchonias; c'est la date d'une ses prophéties: *In vigesimo et septimo anno* [3]. Ainsi Ezéchiel prophétisa au moins pendant vingt-deux ans.

Le principal objet de ses prophéties, considérées selon le sens immédiat et littéral, est de reprocher aux enfans de Juda leurs infidélités; de leur annoncer les vengeances terribles que Dieu alloit exercer sur eux par les armes de Nabuchodonosor, et de leur prédire leur retour dans leur patrie, le rétablissement de Jérusalem et du temple, enfin la réunion des deux maisons d'Israël et de Juda. Il prophétise aussi contre plusieurs nations étrangères; contre les Ammonites, les Moabites, les Iduméens, les Philistins, les Tyriens, les Sidoniens, les Egyptiens et les Babyloniens. L'accomplissement de ces diverses prophéties contre ces peuples étrangers servoit en même temps et à faire connoître le vrai Dieu aux peuples étrangers qui étoient l'objet de ces prophéties, et à assurer aux enfans d'Israël et de Juda l'accomplissement des prophéties dont ils étoient eux-mêmes l'objet.

[1] *Joseph. Antiq. l.* x, *c.* 10. — [2] *Hieron. in Ezech.* XII, *col.* 766. *nov. edit.* — [3] *Ezech.* XXIX, 17.

Analyse des prophéties d'Ezéchiel selon le sens littéral et immédiat.

Ezéchiel étoit au milieu des captifs de son peuple, sur le fleuve Chobar, ou Chaboras, en la cinquième année de sa captivité, lorsque, les cieux lui ayant été ouverts, il eut une vision mystérieuse. Un tourbillon s'élève du côté du nord; le prophète voit venir une nuée enflammée, au milieu de laquelle il aperçoit quatre animaux à quatre faces, et près de chacun de ces animaux une roue qui avoit aussi quatre faces. Sur la tête de ces animaux étoit un firmament, au-dessus duquel étoit placé un trôme, et sur ce trône paroissoit comme un homme qui y étoit assis, tout environné d'éclat. C'étoit l'image du Dieu suprême qui alloit exercer ses jugemens redoutables sur Juda et sur Jérusalem, en amenant contre ce pays et contre cette ville l'armée des Chaldéens, dont le pays étoit regardé comme septentrional à l'égard de la Judée (chap. I). Au moment de cette vision, le prophète tombe la face contre terre. Le Seigneur lui commande de se relever; il se relève, et le Seigneur lui déclare qu'il l'envoie vers les enfans d'Israël. (Le prophète nomme toujours ainsi les enfans de Juda; le royaume d'Israël ne subsistant plus, il n'y avoit rien d'équivoque dans le nom.) Le Seigneur l'exhorte à ne point craindre leurs menaces, à leur porter toutes les paroles qu'il lui ordonne de leur dire, et à ne pas imiter leur indocilité. Alors une main lui présente un livre où étoient écrites des lamentations et des plaintes (chap. II). Le prophète, par l'ordre de Dieu, mange le livre qui lui étoit présenté. Il reçoit du Seigneur sa mission. Le Seigneur l'avertit de l'endurcissement d'Israël, et lui déclare qu'il lui donne un front d'airain, afin qu'il reprenne sans crainte les enfans d'Israël. Le Seigneur l'envoie vers les captifs de son peuple; il va les trouver, et demeure sept jours avec eux dans l'affliction. Après que les sept jours furent passés, le Seigneur adressant la parole à son prophète (ŷ 16), lui déclare qu'il l'établit sentinelle pour la maison d'Israël; et que s'il manque d'avertir le juste et l'impie; il sera responsable de leur perte. Le prophète va dans un champ par l'ordre du Seigneur; il y voit la gloire du Seigneur sous le même symbole, telle qu'il l'avoit déjà vue. Le Seigneur lui ordonne de se renfermer dans sa maison, et d'y demeurer dans le silence, à cause de la malignité de la maison d'Israël. Il veut que, lorsqu'il commandera au prophète de leur parler, le prophète exhorte alors les cœurs dociles à l'écouter, et déclare aux cœurs indociles qu'ils seront livrés à eux-mêmes (cha-

pitre III). Le Seigneur ordonne à Ezéchiel de tracer sur une brique la ville de Jérusalem, et d'en figurer le siége. Il lui commande de se tenir couché d'abord sur le côté gauche, et ensuite sur le côté droit, pendant un certain nombre de jours déterminés, qui représentent le nombre d'années durant lesquelles la patience de Dieu avoit supporté les iniquités des enfans d'Israël et de Juda. Il lui prescrit de se préparer un pain composé de diverses graines, et de le faire cuire sous de la poussière d'excrémens, pour s'en nourrir pendant ce même nombre de jours, prenant avec mesure et le pain et l'eau, et représentant ainsi la misère des enfans d'Israël pendant le dernier siége de Jérusalem, et au milieu de leur captivité (chap. IV)[1]. Le Seigneur ordonne à Ezéchiel de se raser les poils de la tête et de la barbe, et d'en brûler un tiers au milieu de la ville figurée sur la brique; d'en frapper de l'épée un autre tiers autour de la ville, et de jeter au vent l'autre tiers; de rassembler quelques-uns de ces derniers, et de les lier dans les coins de son manteau; de prendre encore quelques-uns de ceux-ci, et de les jeter au feu, d'où doit sortir une flamme qui se répandra sur toute la maison d'Israël. Le Seigneur se plaint de l'infidélité de Jérusalem, et lui déclare qu'il va exercer sur elle ses jugemens, consumer le tiers de ses enfans au milieu d'elle par la famine et par la peste, en faire passer un autre tiers au fil de l'épée autour de ses murs, disperser de tous côtés le tiers qui sera resté, et la rendre ainsi à la vue de tous les peuples un exemple terrible de sa justice (chap. V). Cette portion que le prophète devoit rassembler et enfermer dans son manteau, pourroit représenter ceux qui se rassemblèrent dans le pays après la ruine de Jérusalem. Ce feu qui en consume encore une partie, pourroit être le symbole de la révolte d'Ismaël, qui tua Godolias et ceux qui étoient avec lui.

Ici commence une nouvelle prophétie, qui paroît être postérieure à ce nombre de jours durant lesquels le prophète dut demeurer couché. Le Seigneur lui ordonne de se tourner du côté de la Judée, et de prophétiser contre elle. Dieu va faire tomber l'épée sur les enfans d'Israël; leurs hauts lieux seront renversés; et eux-mêmes tomberont morts aux pieds de leurs idoles. Le Seigneur s'en réservera quel-

[1] Cette prophétie sera le sujet d'une Dissertation où l'on examinera quel est le nombre de jours dont parle ici le prophète, et ce que ce nombre de jours signifie.

ques-uns d'entre ceux qui auront été dispersés parmi les nations; ils se souviendront du Seigneur, gémiront sur leurs crimes, reconnoitront sur eux l'accomplissement des menaces de Dieu. Le Seigneur ordonne à son prophète de témoigner sa douleur à la vue des péchés de son peuple et des maux dont ils seront punis. Les perfides enfans d'Israël périront par l'épée, par la famine et par la peste; leur terre sera réduite en solitude; et ils verront l'accomplissement des menaces du Seigneur (chap. VI).

Autre discours que l'on peut rapporter à peu près au même temps. Le Seigneur déclare que la ruine de la terre d'Israël est proche. Il va répandre sur elle sa fureur; il la punira selon ses crimes; il ne sera point touché de ses maux. Que l'acheteur ne se réjouisse point, et que le vendeur ne s'afflige point, parce que la colère du Seigneur va se répandre sur tout son peuple. Ils périront par l'épée, par la peste et par la famine. Ceux qui échapperont, seront tout tremblans de frayeur dans les antres des montagnes. Les richesses ne seront point une ressource; elles seront livrées aux ennemis qui pilleront tout, et profaneront le sanctuaire même. Les enfans d'Israël chercheront la paix sans la trouver; il n'y aura pour eux de consolation ni de la part des prophètes, ni de la part des prêtres, ni de la part des anciens du peuple. Le roi sera dans les larmes; les princes, dans la tristesse; tout le peuple, dans la frayeur (chap. VII).

Dans la sixième année de la transmigration de Jéchonias, Ezéchiel voit de nouveau la gloire du Seigneur. Il est transporté en esprit à Jérusalem dans le temple. Il y voit une idole qui y avoit été placée; les anciens d'Israël offrant de l'encens à de vaines images; des femmes pleurant Adonis; les prêtres mêmes et les lévites adorant le soleil. Le Seigneur, après lui avoir montré ces choses, lui déclare qu'il va répandre sa fureur sur les enfans d'Israël, et qu'il n'écoutera point leurs cris (chap. VIII). Le prophète voit six hommes armés qui s'avancent pour exercer les vengeances du Seigneur contre Jérusalem; et au milieu d'eux un septième vêtu de lin, ayant une écritoire pendue sur les reins. Le Seigneur appelle celui-ci, et lui ordonne de mettre un signe sur le front de tous ceux qui gémissent des désordres de Jérusalem; et en même temps il commande aux six autres d'exterminer tous ceux qui ne seroient pas marqués de ce signe. Cet ordre est exécuté; le prophète s'afflige devant le Seigneur; le Seigneur se plaint de l'infidélité des

deux maisons d'Israël et de Juda (chap. IX). Il commande à l'homme vêtu de lin, d'aller prendre des charbons de feu au milieu des chérubins qui soutiennent son trône, et de les répandre sur Jérusalem. Cet homme exécute l'ordre du Seigneur. Le prophète voit de nouveau les animaux et les roues qu'il avoit déjà vus près du fleuve Chobar. Le Seigneur, qui étoit descendu de dessus son char, y remonte, et va à la porte orientale du temple (chap. X). Le prophète est transporté en esprit à cette porte. Il y voit vingt-cinq hommes, et au milieu d'eux Jézonias et Pheltias, princes du peuple. Le Seigneur lui fait connoître les pensées de ces hommes, qui disoient : Si cette ville est une chaudière, nous en serons la chair; nous y périrons plutôt que d'en sortir. Le Seigneur ordonne à Ezéchiel de prophétiser contre les princes du peuple, et de déclarer que ce sont ceux qu'ils ont fait mourir qui sont la chair renfermée dans cette chaudière; que pour eux, ce ne sera pas dans Jérusalem qu'ils périront, mais sur les confins d'Israël. Tandis qu'Ezéchiel prophétisoit, Pheltias tombe mort. Ezéchiel affligé se prosterne devant le Seigneur, et lui demande s'il perdra tout Israël. Le Seigneur le rassure, et lui déclare qu'il veille sur ceux qui se sont rendus aux Chaldéens, et qui sont regardés comme rejetés de lui; qu'il sera lui-même leur temple dans le lieu de leur exil; qu'il les rassemblera du milieu des peuples; qu'il leur rendra la terre d'Israël; qu'ils y rentreront, et la purifieront; et qu'il leur donnera un cœur nouveau, en sorte qu'ils marcheront fidèlement dans ses voies; qu'ils seront son peuple, et qu'il sera leur Dieu; mais que pour ceux dont le cœur est livré à l'idolâtrie, il les traitera selon leurs voies. Alors le char du Seigneur s'élève par le milieu de la ville, et va se reposer sur le mont des Oliviers. Le prophète est ramené en esprit en Chaldée. Il raconte aux captifs tout ce qu'il a vu (chap. XI).

On peut rapporter à peu près au même temps les prophéties contenues dans les huit chapitres suivans. Le Seigneur ordonne à Ezéchiel de préparer son bagage comme un homme qui s'en va dans un autre pays, de faire une ouverture à la muraille de sa maison, de transporter ses meubles pendant le jour, de prendre des hommes qui le chargent sur leurs épaules, de se couvrir le visage d'un voile, de sortir ainsi le soir à la vue des enfans d'Israël, et de leur déclarer qu'il leur est donné comme un signe de ce qui doit arriver à eux et à leurs frères; que leurs frères

qui sont en Judée, seront emmenés captifs; que le prince qui est au milieu d'eux, prendra la fuite; et qu'après l'avoir arrêté, on le privera de la vue, et on le menera à Babylone. Il promet qu'en dispersant les enfans d'Israël parmi les nations, il en réservera quelques-uns qui y rendront témoignage à sa justice. Le Seigneur ordonne à Ezéchiel de manger son pain comme un homme qui est dans l'épouvante, et de représenter ainsi les misères de la famine que les enfans d'Israël éprouveront au temps du dernier siége. Il se plaint des enfans d'Israël qui se flattent faussement que les visions des prophètes ne seront pas sitôt accomplies; il déclare qu'ils en verront de leurs yeux l'accomplissement (chap. XII).

Le Seigneur commande à Ezéchiel de prophétiser contre les faux prophètes d'Israël, de leur reprocher leur témérité, de leur annoncer les vengeances qui devoient tomber sur eux, et de leur déclarer combien seroient confondues les vaines promesses par lesquelles ils entretenoient la fausse confiance du peuple. Il lui ordonne de prophétiser contre les fausses prophétesses qui surprenoient les âmes des enfans d'Israël, en flattant leurs passions criminelles; il leur fait annoncer ses vengeances (chap. XIII).

Quelques anciens d'Israël viennent consulter Ezéchiel. Le Seigneur lui découvre leur attachement aux idoles; et il les menace de permettre que les faux prophètes les séduisent, et d'exercer ensuite ses vengeances sur les faux prophètes et sur ceux qui les consultent. Il déclare que dans tout autre pays devenu l'objet de ses vengeances, il ne délivrera que les seuls justes, et n'épargnera pas même leurs enfans; mais qu'à l'égard de Jérusalem, il sauvera de sa ruine plusieurs de ses habitans avec leurs fils et leurs filles, qui deviendront dans le lieu de leur captivité les témoins de la souveraine justice de ses jugemens (chap. XIV).

Le Seigneur déclare à son prophète, que comme le bois de la vigne n'est bon qu'à être brûlé, ainsi il va livrer au feu les habitans de Jérusalem; et que leur pays sera désolé, parce qu'ils ont violé sa loi (chap. XV).

Ensuite il ordonne à son prophète, de faire connoître à Jérusalem ses abominations. Le prophète s'adressant à cette ville, lui rappelle la corruption de son origine, l'état misérable d'où le Seigneur l'a tirée, la gloire à laquelle il l'a élevée, l'infidélité à laquelle elle s'est abandonnée, les châtimens exercés sur elle par les armes des Philistins, les nou-

veaux excès auxquels elle s'est livrée, les vengeances que le Seigneur va exercer sur elle par les armes des Chaldéens. Il déclare que l'infidélité de Jérusalem surpasse celle de Samarie sa sœur aînée, et celle de Sodome sa sœur puînée. Mais en même temps il ajoute que ces trois sœurs seront toutes trois rétablies, et que le Seigneur renouvellera son alliance pour toujours avec Jérusalem, et lui donnera pour filles Samarie et Sodome (chap. XVI).

Le Seigneur commande au prophète de proposer à son peuple une parabole : Un aigle coupe la tête d'un cèdre du Liban, et l'emporte dans la terre de Chanaan; il plante sur le Liban une vigne qui étend ses branches vers lui. Un autre aigle paroît, vers lequel cette vigne détourne ses branches; et par là cette vigne mérite d'être arrachée par l'aigle qui l'avoit plantée. Le Seigneur ordonne ensuite au prophète d'expliquer cette parabole. Le premier aigle, c'est le roi de Babylone; la tête du cèdre du Liban, c'est Jéchonias, roi de Juda; la terre de Chanaan, c'est Babylone même. La vigne plantée par l'aigle, c'est Sédécias; le second aigle, c'est le roi d'Egypte; la vigne arrachée, c'est Sédécias emmené captif. Le Seigneur déclare que de cette tête du cèdre emportée par l'aigle, il en prendra une greffe tendre, c'est-à-dire, Zorobabel descendant de Jéchonias, qu'il plantera sur la montagne d'Israël, et qui y deviendra un cèdre; en sorte que comme il a humilié le grand arbre, en abaissant la race de David par la captivité de Jéchonias, il relevera l'arbre bas et foible, en relevant cette même race de David par l'élévation de Zorobabel (chap. XVII).

Le Seigneur se plaint de ce proverbe des enfans d'Israël : Les pères ont mangé les raisins verts, et les dents des enfants en sont agacées. Il déclare que le temps vient où l'on ne pourra plus dire ce proverbe, parce qu'alors chacun portera seul la peine de son péché. Le juste recevra selon sa justice; l'impie recevra selon son impiété. Les iniquités du méchant qui se convertira, seront oubliées; et les justices du juste qui se pervertira, seront aussi oubliées. Les voies du Seigneur sont justes; ce sont celles des enfans d'Israël, qui ne le sont pas. Le Seigneur invite à la pénitence la maison d'Israël (chap. XVIII).

Le Seigneur ordonne au prophète de chanter un cantique lugubre sur les princes d'Israël. Dans ce cantique le prophète déplore la captivité de Joachaz et celle de Jéchonias;

et ensuite la dernière ruine de Jérusalem sous Sédécias. Dans la première partie de ce cantique, Jérusalem est représentée sous le symbole d'une lionne, et ses deux princes sous le symbole de deux lionceaux; dans la seconde partie, elle est représentée sous le symbole d'une vigne (chap. XIX).

En la septième année depuis la transmigration de Jéchonias, les anciens d'Israël viennent trouver Ezéchiel pour consulter par lui le Seigneur. Le Seigneur déclare qu'il ne leur répondra point; il ordonne à son prophète de leur reprocher les iniquités de leurs pères qu'ils ont imitées. Infidélités des Israélites dans l'Egypte, où ils adorent les idoles; dans le désert, où ils violent la loi qu'ils venoient de recevoir, et sont condamnés à y périr; leurs enfans qui avoient été conservés, offensent aussi eux-mêmes le Seigneur. Infidélité des Israélites dans la terre promise, jusqu'à la ruine de Samarie; infidélité des Israélites au temps même où prophétisoit Ezéchiel. Ils veulent se retirer de l'empire du Seigneur; mais le Seigneur leur déclare qu'il saura les ramener à son obéissance. Il les rassemblera du milieu des peuples, les ramenera dans leur pays, régnera face à face au milieu d'eux, les fera tous entrer dans son alliance, après avoir chassé et abandonné les prévaricateurs. Ils ne lui seront plus infidèles; mais ils le serviront sur la montagne d'Israël. Ils reconnoitront leurs iniquités, et les miséricordes du Seigneur sur eux. Le Seigneur ordonne ensuite à son prophète de prophétiser contre la forêt du Midi, c'est-à-dire, contre la Judée, et de lui annoncer qu'elle va être entièrement consumée (chap. XX).

On peut rapporter à la même année les prophéties des trois chapitres suivans. Le Seigneur commande à son prophète de parler ouvertement, et d'expliquer sa dernière prophétie qui annonçoit la désolation entière de la terre d'Israël. Il lui ordonne de gémir devant ses frères, et de leur déclarer que ce qui le fait gémir, c'est la vue de la désolation prochaine. L'épée du Seigneur est préparée contre son peuple, et elle renversera même le sceptre de Juda. Nabuchodonosor, après être sorti de Chaldée, consultera s'il doit marcher contre les Ammonites, ou contre Jérusalem; et Dieu permettra qu'il se détermine à marcher contre Jérusalem; la couronne sera ôtée à Sédécias, et ne sera plus portée, jusqu'au temps où Dieu la donnera à celui auquel il la destine, au Messie même. Le prophète annonce ensuite les vengeances qui doivent tomber sur les Ammonites,

et enfin celles qui tomberont sur les Babyloniens (chapitre XXI).

Le Seigneur ordonne à son prophète de reprocher à Jérusalem ses abominations. Elle hâte elle-même sa ruine par les idoles qu'elle adore, par le sang qu'elle répand, par tous les crimes qui se commettent au milieu d'elle. La maison d'Israël est devenue comme un mauvais métal ; le Seigneur rassemblera les enfans d'Israël dans Jérusalem comme dans un fourneau où toutes choses se purifient par le feu. Jérusalem est devenue semblable à une terre qui n'est ni purifiée ni arrosée. Ses prophètes, ses prêtres, ses princes, son peuple, sont tous corrompus ; il ne s'y trouve personne qui arrête la colère du Seigneur (chap. XXII).

Le Seigneur représente l'infidélité et le châtiment de Samarie et de Jérusalem sous le symbole de deux femmes nommées Oolla et Ooliba. Ces deux femmes nées d'une même mère, se sont d'abord souillées l'une et l'autre dans l'Egypte. Le Seigneur les a prises pour ses épouses, et elles lui ont donné des enfans. Oolla s'est abandonnée aux Assyriens, sans quitter même ses liaisons avec les Egyptiens ; le Seigneur l'a livrée entre les mains des Assyriens, et ils l'ont tuée. Ooliba a imité sa sœur Oolla, et l'a même surpassée ; elle s'est abandonnée d'abord aux Assyriens, ensuite aux Chaldéens ; elle s'est dégoûtée de ceux-ci, et s'est livrée aux Egyptiens. Le Seigneur s'est retiré d'elle, comme il s'est retiré de sa sœur ; il a cessé de les couvrir de sa protection ; il déclare qu'il va livrer Jérusalem entre les mains des Chaldéens qui seront les instrumens de sa vengeance contre elle. Elle boira jusqu'à la dernière goutte la coupe de Samarie sa sœur. Elles se sont rendues l'une et l'autre coupables d'adultère et d'homicide ; et elles porteront l'une et l'autre les peines des adultères et des homicides (chapitre XXIII).

Le dixième jour du dixième mois de la neuvième année depuis la transmigration de Jéchonias (c'étoit le jour même où Nabuchodonosor vint assiéger Jérusalem pour la troisième fois), le Seigneur ordonne à son prophète de marquer la date de ce jour, et de parler en parabole à la maison d'Israël. Jérusalem est représentée sous la figure d'une marmite enrouillée et pleine de viande ; cette viande cuite jusqu'aux os est rejetée ; cette rouille est exposée au feu comme au dernier moyen capable de la faire disparoître. Le Seigneur annonce ensuite au prophète la perte de ce qu'il

avoit de plus cher, c'est-à-dire, de sa femme, et lui défend d'en faire aucun deuil, afin que par là il marquât l'état où se trouveroit la maison d'Israël, lorsqu'elle se verroit privée de ce qu'elle avoit de plus cher, c'est-à-dire, de son temple, sans oser en témoigner sa douleur (chap. XXIV).

Ici commence une suite de prophéties qui regardent les nations étrangères. La prophétie suivante peut être rapportée à peu près au même temps que la précédente. Le Seigneur ordonne à Ezéchiel de prophétiser contre les Ammonites et les Moabites qui vont se réjouir des maux de la maison de Juda; et contre les Iduméens et les Philistins qui vont satisfaire sur elle leur vengeance (chap. XXV).

Le premier jour du premier mois de la onzième ou douzième [1] année depuis la transmigration de Jéchonias, le Seigneur déclare que parce que Tyr s'est réjouie de la ruine de Jérusalem, il enverra contre elle Nabuchodonosor qui la détruira. Toutes les îles seront saisies d'effroi au bruit de sa chute. Mais tandis que Tyr sera renversée, le Seigneur fera éclater sa gloire dans la terre d'Israël (chapitre XXVI).

Le Seigneur ordonne à son prophète de chanter un cantique lugubre sur la ruine de Tyr. Le prophète décrit la situation avantageuse de cette ville, sa beauté, sa force, ses richesses, l'étendue de son commerce avec nombre de différens peuples, entre lesquels se trouve même la maison de Juda. Sa ruine doit jeter dans l'étonnement tous les peuples maritimes (chap. XXVII).

Le Seigneur commande à son prophète de prophétiser contre le roi de Tyr. Ce prince s'élevoit dans son cœur, et se regardoit presque comme un Dieu; mais le Seigneur fera venir contre lui des étrangers qui le feront périr misérablement. Le Seigneur ordonne à Ezéchiel de chanter un cantique lugubre sur la ruine de ce prince. Dans ce cantique, le prophète décrit l'élévation et la ruine du roi de Tyr. Le Seigneur commande ensuite au prophète de prophétiser contre Sidon, dont Tyr étoit la fille, et de lui annoncer sa ruine. En même temps le Seigneur promet de rétablir la maison d'Israël, après qu'il aura exercé ses jugemens sur toutes les nations qui se sont élevées contre elle (chapitre XXVIII).

[1] La Vulgate et l'édition romaine de la version des Septante lisent *la onzième année*. Le manuscrit alexandrin de la version des Septante et l'hébreu lisent *la douzième année*.

Dans les quatre chapitres suivans vont être rassemblées les prophéties qui regardent l'Egypte, dont quelques-unes sont antérieures à celles qui regardent Tyr. Le onzième jour du dixième mois de la dixième année depuis la transmigration de Jéchonias, le Seigneur ordonne à Ezéchiel de prophétiser contre le roi d'Egypte. Ce prince se repose avec confiance au milieu du fleuve dont il est environné; mais le Seigneur le tirera de ses terres avec son armée, et le fera périr misérablement. Il s'est flatté de pouvoir être l'appui de la maison d'Israël, mais il a été brisé sous elle, et a été cause qu'elle s'est blessée dans sa chute; bientôt le Seigneur va réduire l'Egypte en solitude. Après une désolation de quarante années, elle sera rétablie, mais dans un état très-foible, et en sorte qu'elle ne pourra plus détourner vers elle la confiance de la maison d'Israël. Ici se trouve placée une prophétie qui est de beaucoup postérieure à la précédente, et à celles qui viendront après. Le premier jour du premier mois de la vingt-septième année depuis la transmigration de Jéchonias (℣ 17), le Seigneur déclare à son prophète que pour récompenser Nabuchodonosor et son armée des travaux qu'ils ont soufferts au siége de Tyr, il leur abandonnera l'Egypte. Le Seigneur annonce qu'il va faire refleurir un rejeton de la maison d'Israël[1]; il ajoute que son prophète parlera alors avec plus de liberté au milieu de son peuple (chap. XXIX).

La prophétie suivante n'a point de date; on pourroit la rapporter à la vingt-septième année, comme la précédente, ou à la dixième, comme celle qui précédoit celle-là. Le Seigneur fait annoncer de nouveau par son prophète la désolation de l'Egypte. Cette désolation jettera l'effroi dans l'Ethiopie. Tous les étrangers qui se trouveront dans l'Egypte, et les Israélites mêmes qui s'y seront réfugiés, seront enveloppés dans sa ruine. Ici se trouve jointe une autre prophétie. Le septième jour du premier mois de la onzième année depuis la transmigration de Jéchonias (℣ 20), le Seigneur fait annoncer par son prophète que le bras de Pharaon déjà blessé par Nabuchodonosor avant le siége de Jérusalem, sera entièrement brisé par ce prince après la ruine de cette ville (chap. XXX).

Le premier jour du troisième mois de cette même année, le Seigneur adresse encore sa parole à son prophète, et

[1] Cela regarde peut-être l'élévation de Jéchonias qui, dix ans après, fut tiré de prison, et élevé en honneur à la cour du roi de Babylone.

voulant humilier le roi d'Egypte qui s'élevoit de sa grandeur, l'exhorte à considérer la puissance qu'avoient eue les rois d'Assyrie. Cette monarchie, beaucoup plus puissante que celle des Egyptiens, avoit été néanmoins détruite; le Seigneur annonce que la monarchie des Egyptiens aura le même sort (chap. XXXI).

Le premier jour du douzième mois de la douzième année depuis la transmigration de Jéchonias, le prophète, par l'ordre du Seigneur, prononce un cantique lugubre sur la ruine du roi d'Egypte. Le quinzième jour du même mois (ỷ 17), le prophète prononce un cantique lugubre sur la ruine de l'Egypte même et de tout son peuple (chapitre XXXII).

Ici recommencent les prophéties qui regardent les enfans d'Israël. La prophétie suivante n'a point de date; elle paroît être antérieure à la ruine de Jérusalem; on peut la rapporter à la neuvième ou dixième année depuis la transmigation de Jéchonias. Le Seigneur ordonne à son prophète, de faire observer aux enfans d'Israël que, quand il y a un homme établi pour sentinelle, s'il est fidèle à donner le signal, celui qui périt périt par sa faute; le Seigneur ajoute que, si celui qui est en sentinelle manque à donner le signal, celui qui périt, périt à cause de son péché; mais celui qui étoit en sentinelle est responsable de sa perte. Le Seigneur déclare au prophète qu'il est lui-même la sentinelle de la maison d'Israël. Il ordonne au prophète de déclarer à la maison d'Israël, qu'il ne veut point la mort du pécheur, mais sa conversion. Autre prophétie. Le cinquième jour du dixième mois de la douzième année depuis la transmigration de Jéchonias (ỷ 21), un homme sauvé de Jérusalem apporte au prophète la nouvelle de la prise de cette ville. En vain les enfans d'Israël réstés dans la Judée après la ruine de Jérusalem, se flattent de se maintenir en possession de cette terre; le Seigneur les exterminera, et réduira le pays en solitude. Les enfans d'Israël viennent écouter le prophète comme on vient entendre un musicien, et ne profitent point de ses avertissemens; ils ne le reconnoîtront pour prophète, que lorsque l'événement aura vérifié ses prédictions (chap. XXXIII).

La prophétie suivante paroît être antérieure à la prise de Jérusalem. Le Seigneur commande à son prophète de prophétiser contre les pasteurs d'Israël. Il leur reproche de ne chercher que leurs intérêts, de négliger leur troupeau,

et de l'abandonner en proie aux bêtes de la terre. Il déclare qu'il va venir délivrer son troupeau de leur violence. Il promet de rappeler ses brebis, de les retirer de leur dispersion, de les rassembler dans leur propre terre, et de les y faire paître dans de gras pâturages. Il déclare ensuite qu'il va juger et punir, non-seulement les pasteurs, mais les brebis, et qu'il délivrera les foibles de l'oppression des forts. Il promet de susciter sur ses brebis le pasteur unique, le Messie même, qu'il désigne sous le nom de David, et qui sera au milieu d'elles comme leur pasteur et leur prince. Il promet de faire une alliance de paix avec ses brebis, et de les combler de ses bénédictions (chap. XXXIV).

La prophétie suivante pourroit être postérieure à la prise de Jérusalem. Le Seigneur ordonne à Ezéchiel de prophétiser contre l'Idumée. Les Iduméens ont répandu le sang des Israélites leurs frères; leur sang sera répandu par les Israélites mêmes [1]. Ils se sont flattés de réunir en leur possesion les terres d'Israël et de Juda; mais le Seigneur les exterminera de leur propre terre. Tandis que tous les pays voisins seront rétablis, l'Idumée sera réduite en solitude (chap. XXXV).

Le Seigneur déclare que la terre d'Israël qui a été réduite au pillage, et qui est exposée aux insultes des peuples voisins, sera rétablie dans son premier éclat. Ses habitans y seront ramenés et affermis pour toujours. Autre prophétie (℣. 16). Dieu a dispersé les enfans d'Israël en divers pays à cause de leurs péchés; il les rassemblera, non à cause de leurs mérites, mais pour la gloire de son nom. Il leur ôtera leur cœur de pierre, et leur donnera un cœur de chair. A la vue des biens dont Dieu les comblera, toutes les nations qui les environnent le reconnoîtront pour le vrai Dieu (chap. XXXVI).

On peut rapporter au même temps les deux prophéties suivantes. Le Seigneur conduit Ezéchiel en esprit au milieu d'une campagne, où il lui fait voir une multitude d'os secs qui revivent; et il lui donne ce prodige comme un signe du rétablissement des enfans d'Israël. Le prophète, par l'ordre du Seigneur (℣ 16 *et seqq.*), prend deux morceaux de bois, qu'il approche, et qu'il réunit pour marquer la réunion de la maison d'Israël à la maison de Juda. Ces deux peuples ne feront plus qu'un peuple; ils seront rétablis

[1] Il paroît que cela regarde le temps des Machabées.

dans leur terre; le Messie même désigné sous le nom de David sera leur roi pour toujours; le sanctuaire du Seigneur sera fixé au milieu d'eux pour toute la suite des siècles [1] (chap. XXXVII).

On peut encore rapporter vers le même temps la prophétie suivante. Le Seigneur ordonne à son prophète de prophétiser contre Gog, prince de Magog. A peine les enfans d'Israël seront-ils revenus de leur captivité, et rétablis dans leur héritage, que Gog s'avancera contre eux avec une armée nombreuse pour les piller et les ravager. Tout le pays sera dans l'effroi; mais le Seigneur exterminera Gog et son armée (chap. XXXVIII).

Le prophète, par l'ordre du Seigneur, continue de prophétiser contre Gog. Le Seigneur fera venir ce prince des climats de l'aquilon, et l'amenera sur les montagnes d'Israël, où il le fera périr avec tous ceux qui l'auront suivi. Les Israélites enleveront les dépouilles de cette armée; les armes seules de cette armée leur produiront une quantité prodigieuse de bois, dont il brûleront pendant sept années; ils seront occupés pendant sept mois à enterrer les morts; et le lieu où on les enterrera, deviendra célèbre. Le Seigneur commande à son prophète d'appeler les oiseaux du ciel et les bêtes de la terre pour manger la chair et boire le sang de ces hommes que sa justice aura exterminés. Le Seigneur fera éclater sa gloire parmi les nations par la défaite des ennemis de son peuple. Il ramenera ce peuple dans sa terre, et répandra sur lui son esprit [2] (chap. XXXIX).

Le dixième jour du premier mois de la vingt-cinquième année depuis la transmigration de Jéchonias, quatorzième depuis la ruine de Jérusalem, Ezéchiel est transporté en esprit dans la terre d'Israël, où il voit un édifice magnifique qui est le temple du Seigneur. Un ange, sous la figure d'un homme, lui montre toutes les parties de cet édifice, et lui en fait remarquer toutes les proportions, mesurées avec une canne ou toise qui contenoit six coudées subdivisées en six palmes dont chacun contient la largeur de quatre doigts [3]. Le prophète rapporte la description de

[1] Ce qui est dit ici du rétablissement de la maison d'Israël, et de sa réunion avec la maison de Juda, sera le sujet d'une Dissertation où l'on examinera si les dix tribus sont revenues de leur captivité dans la terre qui avoit été habitée par leurs pères.

[2] La prophétie contenue dans ces deux chapitres sera le sujet d'une Dissertation.

[3] Ce qui est dit ici de la coudée sur laquelle sont mesurées toutes les pro-

toutes les parties de cet édifice. Et d'abord se trouve la description des portes, vestibules et parvis du peuple et des prêtres, et la description du vestibule du temple (chap. XL). Vient ensuite la description du saint, du sanctuaire, et des chambres contiguës au temple (chap. XLI) ; ensuite la description et la destination des appartemens qui étoient vis-à-vis le temple dans le parvis des prêtres; et la dimension de toute l'enceinte des parvis qui environnoient le temple (chap. XLII).

Le prophète voit le Seigneur qui rentre dans son temple. Le Seigneur déclare qu'il y fixe pour toujours sa demeure et que la maison d'Israël ne profanera plus son nom. Il fait connoître ensuite au prophète les mesures de l'autel des holocaustes, et lui prescrit les cérémonies qui doivent être observées pour la consécration de cet autel (chap. XLIII). La porte orientale du parvis des prêtres, par laquelle le Seigneur étoit rentré dans son temple, demeure fermée sans que personne puisse désormais y passer; seulement le prince a la liberté d'entrer dans le vestibule, et de s'asseoir auprès et en-deçà de cette porte. Le Seigneur reproche aux enfans d'Israël d'avoir introduit dans son sanctuaire des étrangers incirconcis de cœur et de chair. Il déclare que désormais nul incirconcis de cœur ni de chair n'entrera dans son sanctuaire; et que les prêtres mêmes descendans de Lévi qui se sont abandonnés à l'idolâtrie, seront exclus du ministère sacré, et réduits aux bas offices du temple. Il confirme le sacerdoce aux prêtres de la race de Sadoc, qui lui sont demeurés fidèles. Il prescrit les règles qu'ils observeront dans l'exercice de leur ministère (chapitre XLIV).

Le Seigneur détermine la portion de terre qui doit lui être consacrée pour en former la ville sainte au milieu de laquelle doit être son temple. Il marque la portion de terre qui doit être donnée au prince d'Israël. Il recommande l'exactitude dans les poids et dans les mesures. Il prescrit le tribut qui sera payé au prince; il ordonne les sacrifices qui doivent lui être offerts au commencement de l'année sainte, dans la solennité de Pâque, et à la fête des Tabernacles (chap. XLV). Il établit des règles touchant la porte orientale du parvis des prêtres. Elle sera fermée pendant les six jours de la semaine; et on l'ouvrira le jour du sabbat, et

portions de cet édifice, donnera lieu à une Dissertation sur la coudée hébraïque.

le premier jour de chaque mois (toutefois sans que personne puisse y passer). Il pose aussi des règles touchant l'ordre selon lequel le prince et le peuple doivent entrer dans le temple et en sortir; touchant diverses sortes de sacrifices, touchant les dons du prince. L'ange montre ensuite au prophète les cuisines du parvis des prêtres et celles du parvis du peuple (chap. XLVI).

Le prophète voit des eaux qui sortant de dessous la porte orientale du temple, prennent leur cours au midi, vont toujours croissant, et se déchargent dans la mer Morte. Les eaux de cette mer deviennent saines; les animaux en sont vivifiés; les poissons s'y multiplient; il n'y a que les rivages et les marais de cette mer qui conservent leur saline. Une multitude d'arbres s'élèvent sur les bords de ce torrent; ils portent de nouveaux fruits tous les mois; leurs fruits servent pour nourrir les peuples, et leurs feuilles pour les guérir. Le Seigneur détermine ensuite les bornes de la terre d'Israël, et ordonne qu'elle soit également distribuée entre les douze tribus, et que les étrangers qui se trouveront au milieu des enfans d'Israël aient leur partage avec eux (chap. XLVII). Le Seigneur décrit l'ordre du partage de la terre d'Israël distribuée en douze tribus; il fixe la portion qui doit lui être consacrée pour le temple et pour la ville sainte; il détermine le partage des lévites, et le partage du prince; il marque le nombre et le nom des portes de la ville, et le nom de la ville même (chap. XLVIII). Ainsi finit le livre d'Ezéchiel.

On peut distinguer dans ce livre trois parties principales: La première, qui contient les vingt-quatre premiers chapitres, regarde principalement les vengeances que Dieu devoit exercer sur la maison de Juda par les armes de Nabuchodonosor; la seconde, qui contient les huit chapitres suivans, renferme une suite de prophéties qui regardent principalement les jugemens que Dieu devoit exercer sur les nations étrangères; la troisième, qui contient les seize derniers chapitres, regarde principalement les enfans d'Israël; dans cette dernière partie, le prophète après leur avoir fait d'abord quelques reproches, s'étend principalement sur les promesses de leur établissement.

Parallèle entre les prophéties d'Isaïe, de Jérémie, et d'Ezéchiel. Ré-

Ainsi Ezéchiel réunit les deux grands objets qui ont principalement occupé Isaïe et Jérémie. Isaïe a été spécialement le prophète des miséricordes du Seigneur; Jérémie a été le prophète de ses vengeances; Ezéchiel est en même

flexions sur les prophéties d'Ezéchiel; mystères et instructions qui y sont renfermés. Ce prophète annonce le règne de J.-C. et l'alliance nouvelle.

temps le prophète et de ses vengeances et de ses miséricordes. Le rétablissement des enfans d'Israël et de Juda au temps de Cyrus, c'est principalement ce qu'annonce Isaïe, surtout dans les vingt-sept derniers chapitres de ses prophéties; la désolation des enfans de Juda au temps de Nabuchodonosor, c'est principalement ce qu'annonce Jérémie; cette même désolation, ce même rétablissement, c'est ce qu'annonce Ezéchiel, et ses promesses s'étendent même encore beaucoup au-delà; elles regardent bien plus particulièrement le mystère de Jésus-Christ et de son Eglise, également annoncé par Jérémie et par Isaïe; en sorte que c'est particulièrement sur ce grand objet que ces trois prophètes se réunissent.

Les promesses que le Seigneur fait à son peuple par la bouche de ses trois prophètes regardent spécialement le règne du Messie, dont Cyrus n'étoit que la figure; et les menaces que ces trois prophètes adressent aux enfans de Juda rebelles contre le Seigneur et trangresseurs de sa loi, nous montrent ce que le peuple juif avoit à craindre en se révoltant contre Jésus-Christ, et ce que nous avons à craindre nous-mêmes, si nous transgressons les préceptes de l'Evangile.

Deux fois Jérémie annonce [1] que le Seigneur suscitera à David un germe juste, un roi qui régnera avec sagesse, et qui gouvernera avec équité; et nous avons montré que ce roi n'est autre que le Messie, Jésus-Christ même. Deux fois Ezéchiel annonce ce même roi sous le nom de *David*; ou plutôt, c'est le Seigneur qui s'exprime lui-même ainsi par la bouche du prophète: *Je sauverai mon troupeau; il ne sera plus exposé en proie, et je jugerai entre les brebis et les brebis. Je susciterai sur elles pour les paître le pasteur unique, David mon serviteur; lui-même aura soin de les paître, et il leur tiendra lui-même lieu de pasteur. Et moi qui suis le Seigneur, je serai leur Dieu; et mon serviteur David sera au milieu d'elles comme leur prince; c'est moi qui suis le Seigneur qui ai parlé* [2]. Cette même promesse, le Seigneur la répète: *Je vais prendre les enfans d'Israël du milieu des nations où ils étoient allés; je les rassemblerai de toutes parts; je les ramenerai en leur pays, et je n'en ferai plus qu'un seul peuple dans leurs terres et sur les montagnes d'Israël*....

[1] *Jerem.* XXIII, 5, 6; XXXIII, 15, 16. — [2] *Ezech.* XXXIV, 22 *et seqq.* XXXVII, 21 *et seqq.*

Mon serviteur David régnera sur eux; ils n'auront plus tous qu'un seul pasteur; ils marcheront dans la voie de mes ordonnances, et ils les pratiqueront..... Et mon serviteur David sera éternellement leur prince. Jésus-Christ lui-même nous fait connoître le sens de cette prophétie, lorsque parlant aux Juifs il dit : *Je suis le bon Pasteur. Le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis; mais le mercenaire, celui qui n'est point pasteur, et à qui les brebis n'appartiennent point....., ne se met point en peine des brebis. Je suis le bon Pasteur; et je connois mes brebis, et mes brebis me connoissent, comme mon Père me connoît, et que je connois mon Père; et je donne ma vie pour mes brebis. J'ai encore d'autres brebis qui ne sont pas de cette bergerie; il faut aussi que je les amène; elles écouteront ma voix, et il n'y aura qu'un troupeau et qu'un pasteur* [1]. Jésus-Christ est donc lui-même ce pasteur unique promis par le Seigneur, né de la race de David selon la chair, figuré en la personne de David, et étant lui-même par excellence *le bien-aimé* désigné sous le nom de *David*.

Saint Paul nous a fait remarquer, dans le livre de Jérémie, l'alliance nouvelle annoncée de la manière la plus expresse [2]; cette même alliance est aussi annoncée dans le livre d'Ezéchiel; et afin que cette prophétie y fût plus marquée et plus claire, le Seigneur a voulu qu'elle fût immédiatement jointe à la promesse de ce pasteur unique. Aussitôt après avoir dit que David son serviteur sera au milieu de ses brebis comme leur prince, il ajoute : *Je ferai avec mes brebis une alliance de paix; j'exterminerai de cette terre les bêtes cruelles; et ceux qui habitent dans le désert dormiront en assurance au milieu des bois. Je les comblerai de bénédictions autour de ma colline; je ferai tomber les pluies en leur temps, et ce seront des pluies de bénédictions. Les arbres des champs porteront leur fruit; la terre donnera son germe, et sera féconde; ils habiteront sans crainte dans leur pays; et ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur, lorsque j'aurai brisé leurs chaînes et rompu leur joug, et que je les aurai arrachés d'entre les mains de ceux qui les dominoient avec empire* [3]. Et après avoir dit une seconde fois que David son serviteur sera éternellement leur prince, il ajoute aussi : *Je ferai*

[1] *Joan.* x, 11 *et seqq.* — [2] *Hebr.* VIII, 8 *et seqq.* x, 14 *et seqq.* — [3] *Ezech.* XXXIV, 25 *et seqq.*

avec eux une alliance de paix; mon alliance avec eux sera éternelle. Je les établirai sur un ferme fondement; je les multiplierai, et j'établirai pour jamais mon sanctuaire au milieu d'eux. Mon tabernacle sera chez eux; je serai leur Dieu, et ils seront mon peuple; et les nations sauront que c'est moi qui suis le Seigneur et le Sanctificateur d'Israël, lorsque mon sanctuaire sera pour jamais au milieu d'eux [1].

Par la bouche de Jérémie, le Seigneur dit : *Voici l'alliance que je ferai avec la maison d'Israël après que ce temps-là sera venu, dit le Seigneur : J'imprimerai ma loi dans leurs entrailles, et je l'écrirai dans leur cœur; je serai leur Dieu, et ils seront mon peuple; et chacun d'eux n'enseignera plus son prochain et son frère, en disant, Connoissez le Seigneur, parce que tous me connoîtront, depuis le plus petit d'entre eux jusqu'au plus grand* [2]. Par la bouche d'Isaïe, le Seigneur parlant à Jérusalem, lui dit : *L'alliance par laquelle je ferai la paix avec vous, ne sera jamais ébranlée.... Tous vos enfans seront instruits du Seigneur.... Vous serez fondés dans la justice* [3]. Par la bouche d'Ezéchiel, le Seigneur s'adressant aux enfans d'Israël, leur dit aussi : *Je répandrai sur vous une eau pure, et vous serez purifiés de toutes vos souillures, et je vous purifierai des ordures de toutes vos idoles. Je vous donnerai un cœur nouveau; je mettrai au milieu de vous un esprit nouveau; j'ôterai de votre chair le cœur de pierre, et je vous donnerai un cœur de chair. Je mettrai mon esprit au milieu de vous; je ferai que vous marcherez dans la voie de mes préceptes, que vous garderez mes ordonnances, et que vous les pratiquerez* [4].

Suite des réflexions sur les prophéties d'Ezéchiel. Les reproches et les menaces que ce prophète adresse aux enfans de Juda peuvent être appliqués aux Juifs incrédu-

Jérémie et Ezéchiel unissent leurs voix pour annoncer que le Seigneur va exercer ses vengeances sur la maison de Juda; la terre de Juda sera désolée, Jérusalem sera détruite, le temple même sera renversé, les enfans de Juda seront réduits en captivité, ils seront dispersés parmi les nations. C'est ce qui a d'abord été vérifié au temps de ces prophètes mêmes, lorsque Dieu a exercé ses vengeances sur les enfans de Juda par les armes des Chaldéens; c'est ce qui a été de nouveau vérifié après la mort de Jésus-Christ, lorsque Dieu a exercé ses vengeances sur les Juifs

[1] *Ezech.* XXXVII, 26 *et seqq.* — [2] *Jerem.* XXXI, 33, 34. — [3] *Isai.* LIV, 10, 13, 14. — [4] *Ezech.* XXXVI, 25 *et seqq.*

incrédules par les armes des Romains. Nous avons assez développé ce parallèle en parlant des prophéties de Jérémie ; nous n'y insisterons pas davantage ici.

les et aux chrétiens prévaricateurs.

Remarques de saint Jérôme sur le parallèle des deux sœurs Oolla et Ooliba, et des trois sœurs Samarie, Jérusalem et Sodome.

Le Seigneur, par la bouche de Jérémie, compare les deux maisons d'Israël et de Juda ; il nous les représente comme deux sœurs qui, devenues toutes deux coupables, porteront toutes deux le poids de ses vengeances. Il reproche à la maison de Juda [1] d'avoir imité et même surpassé l'infidélité de la maison d'Israël : *la rebelle Israël paroîtra juste,* dit le Seigneur, *si on la compare avec la perfide Juda.* Il annonce aux enfans de Juda, que parce qu'ils ont transgressé ses préceptes, et négligé ses avertissemens, il les traitera comme il a traité les enfans d'Israël, qui sont leurs frères : *Je traiterai cette maison où mon nom a été invoqué,* dit le Seigneur [2], *et dans laquelle vous mettez votre confiance, ce lieu que je vous ai donné, a vous et à vos pères, je les traiterai comme j'ai traité Silo; et je vous chasserai loin de ma face, comme j'ai chassé tous vos frères, toute la race d'Ephraïm.* Comme ce parallèle peut beaucoup contribuer à l'intelligence des prophéties de Jérémie, il peut de même contribuer beaucoup à l'intelligence des prophéties d'Ezéchiel; car, par la bouche d'Ezéchiel, le Seigneur compare aussi Samarie et Jérusalem, qu'il représente de même sous le symbole de deux sœurs. *Fils de l'homme,* dit le Seigneur en s'adressant à Ezéchiel, *une même mère a eu deux filles.... qui se sont prostituées dans leur jeunesse...* [3]. *L'aînée s'appelle Oolla,* c'est-à-dire, tente ou tabernacle, *et la plus jeune s'appelle Ooliba,* c'est-à-dire, celle au milieu de qui est mon tabernacle. *Elles ont été à moi; et elles m'ont enfanté des fils et des filles. Celle qui s'appelle Oolla, est Samarie; et celle qui s'appelle Ooliba, est Jérusalem. Oolla s'est élevée contre moi par sa fornication; et elle a aimé d'un amour furieux ceux qu'elle aimoit; elle a aimé les Assyriens ses voisins..., et elle s'est souillée par le culte des idoles de tous ceux dont elle étoit follement amoureuse. C'est pourquoi je l'ai livrée entre les mains de ceux qu'elle avoit aimés, entre les mains des Assyriens, dont elle avoit été passionnée jusqu'à la fureur.... Sa sœur Ooliba, après l'avoir vu, a porté sa fureur et les désordres de sa passion encore plus loin que sa sœur n'avoit fait.... J'ai vu qu'elle se souilloit ainsi, et que toutes les deux mar-*

[1] *Jerem.* III, 11. — [2] *Jerem.* VII. — [3] *Ezech.* XXIII, 2 *et seqq.* 14 *et* 15.

choient dans la même voie et dans les mêmes dérèglemens.... C'est pourquoi, ô Ooliba, voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je vais susciter contre vous tous ceux que vous avez aimés, et dont votre âme s'est dégoûtée, et je les assemblerai contre vous de toutes parts.... Je les rendrai les exécuteurs de ma colère contre vous, et ils l'exerceront dans leur fureur.... Vous avez marché dans la voie de votre sœur, et je vous mettrai en la main la coupe dont elle a bu. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Vous boirez de la coupe de votre sœur, de cette coupe large, profonde, et qui contient beaucoup; et vous deviendrez l'objet des insultes et des railleries des hommes. Vous serez enivrée et remplie de douleur par cette coupe d'affliction et de tristesse, par cette coupe de votre sœur Samarie. Vous la boirez, et vous en sucerez jusqu'à la lie; vous en mangerez même les morceaux rompus, et vous vous déchirerez le sein dans votre douleur. Car c'est moi qui ai parlé, dit le Seigneur Dieu [1].

Par la bouche du même prophète, le Seigneur compare aussi Jérusalem, non-seulement avec Samarie; mais encore avec Sodome. Ce sont trois sœurs dont le Seigneur compare les infidélités et le châtiment, mais dont il annonce en même temps le rétablissement, en conservant à Jérusalem les prérogatives qui la distinguent entre ses deux sœurs. Ici donc les promesses se trouvent jointes aux reproches et aux menaces; et c'est un trait de lumière qui contribue à répandre le jour sur cette prophétie. Le Seigneur commence par les reproches et les menaces. *Fils de l'homme* (c'est à Ezéchiel [2] qu'il parle), *faites connoître à Jérusalem ses abominations, et dites-lui : Voici ce que dit le Seigneur Dieu à Jérusalem : Votre race et votre origine vient de la terre de Chanaan; votre père étoit Amorrhéen, et votre mère Héthéenne. Lorsque vous êtes venue au monde, au jour de votre naissance, on ne vous a point coupé le conduit par où vous receviez la nourriture dans le sein de votre mère; vous ne fûtes point lavée dans l'eau qui vous auroit été alors si salutaire, ni purifiée avec le sel, ni enveloppée de langes.... Je passai auprès de vous, je vous vis toute souillée dans votre sang; et je vous dis, lorsque vous étiez couverte de votre sang : Vivez; vivez, vous dis-je, quoique vous soyez couverte de votre sang.... Je vous ai fait croître comme l'herbe*

[1] *Ezech.* XXIII, 2 *et seqq.* — [2] *Ezech.* XVI, 2 *et seqq.*

qui est dans les champs.... Vous êtes venue au temps où les filles pensent à se marier.... J'ai passé auprès de vous, et je vous ai considérée.... J'ai étendu sur vous mon vêtement.... J'ai fait alliance avec vous, dit le Seigneur Dieu; et vous avez été à moi. Je vous ai lavée dans l'eau; je vous ai purifiée du sang qui vous souilloit, et j'ai répandu sur vous une huile de parfum; je vous ai donné des robes en broderie, et une chaussure magnifique.... Je vous ai parée des ornemens les plus précieux.... J'ai mis une couronne éclatante sur votre tête.... Vous vous êtes nourrie de la plus pure farine, de miel et d'huile; vous avez acquis une parfaite beauté, et vous êtes parvenue jusqu'à être reine. Votre nom est devenu célèbre parmi les peuples, à cause de l'éclat de votre visage.... Et après cela vous avez mis votre confiance en votre beauté; vous vous êtes abandonnée à la fornication dans votre gloire.... Vous avez pris de vos riches vêtemens pour en faire les ornemens de vos hauts lieux..... Vous avez pris de mon or et de mon argent que je vous avois donné; et qui servoit à vous parer; et vous en avez formé des images d'hommes auxquelles vous vous êtes prostituée.... Vous leur avez présenté comme une oblation d'agréable odeur, le pain que je vous avois donné, et la plus pure farine, l'huile et le miel dont je vous avois nourrie. Voilà ce que vous avez fait, dit le Seigneur Dieu. Vous avez pris vos fils et vos filles, à qui vous aviez donné la vie, et qui étoient à moi, et vous les avez sacrifiés à ces idoles pour être dévorés par le feu.... Et après toutes ces abominations, vous ne vous êtes point souvenue des jours de votre jeunesse où vous étiez toute nue, pleine de confusion, et toute souillée d'un sang impur. Malheur à vous, à cause de toutes ces méchancetés; malheur à vous, dit le Seigneur Dieu.... Voici ce que dit le Seigneur Dieu.... Je vais assembler contre vous tous ceux que vous avez aimés, et auxquels vous vous êtes prostituée.... Je leur découvrirai votre honte, et toute votre infamie paroîtra devant eux. Je vous jugerai comme on juge les femmes adultères, et qui ont répandu le sang, et je ferai répandre le vôtre dans un transport de fureur et de jalousie.... Tout le monde dira de vous, ce qu'on dit d'ordinaire: Telle mère, telle fille. Vous êtes la fille de votre mère, qui a abandonné son époux et ses enfans; et vous êtes la sœur de vos sœurs, qui ont abandonné leurs époux et leurs enfans.... Votre sœur plus grande, qui habite à votre gauche,

est Samarie avec ses filles; votre sœur plus petite que vous, et qui habite à votre droite, est Sodome avec ses filles.... Je jure par moi-même, dit le Seigneur Dieu, que ce qu'a fait Sodome votre sœur avec ses filles, n'est pas si criminel que ce que vous et vos filles avez fait. Voici quelle a été l'iniquité de Sodome votre sœur : L'orgueil, l'excès des viandes, l'abondance de toutes choses, et l'oisiveté où elle étoit, elle et ses filles. Elles ne tendoient point la main au pauvre et à l'indigent; elles se sont élevées, et ont commis des abominations devant moi. C'est pourquoi l'ayant vu, je les ai détruites. Samarie aussi n'a pas fait la moitié des crimes que vous avez commis; mais vous avez surpassé l'une et l'autre par vos excès, et vos sœurs pourroient paroître justes en comparaison de toutes les abominations que vous avez faites. Portez donc vous-même votre confusion,... vous qui avez justifié vos sœurs. Je les rétablirai, en faisant revenir les captifs de Sodome et de ses filles, aussi bien que les captifs de Samarie et de ses filles; et je vous rétablirai comme elles, en ramenant vos captifs avec les leurs[1].... *Votre sœur Sodome et ses filles retourneront à leur ancien état; Samarie et ses filles retourneront aussi à leur ancien état; et vous et vos filles vous retournerez de même à votre premier état.... Je me souviendrai de l'alliance que j'ai faite avec vous dans les jours de votre jeunesse, et je contracterai avec vous une alliance éternelle. Vous vous souviendrez alors de votre vie, et vous serez couverte de confusion, lorsque vous recevrez avec vous vos sœurs aînées avec vos sœurs puînées; et je vous les donnerai pour être vos filles, mais non par une alliance qui vienne de vous. J'établirai alors mon alliance avec vous, et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur; en sorte que vous repassiez votre vie dans votre souvenir, et que vous en soyez confondue, sans oser seulement ouvrir la bouche dans la confusion que vous en aurez, lors-*

[1] Il faut remarquer que ce que dit ici Ezéchiel, des captifs de Sodome et de ses infidélités, montre assez que selon la lettre il ne parle pas de l'ancienne Sodome qui fut consumée par le feu du ciel, à cause des abominations dont ses habitans s'étoient rendus coupables. Il paroît que cette ville avoit été rétablie, et qu'ensuite ses habitans ayant irrité le Seigneur par de nouveaux crimes, avoient été subjugués et emmenés en captivité, peut-être par Salmanasar, comme le pense dom Calmet, ou au temps d'Asarhaddon, comme le pense G. Sanson. Voyez la *Dissertation de dom Calmet sur Sodome et Gomorrhe*, tome Ier; et celle de G. Sanson sur les villes de la Pentapole dans le IIIe tome de la Géographie sacrée, mise au jour par Robert.

que je vous deviendrai propice, en vous pardonnant tout ce que vous avez fait contre moi, dit le Seigneur Dieu.

Saint Jérôme expliquant cette prophétie, remarque qu'en général dans les divines Ecritures, le nom de Jérusalem peut être pris en quatre sens différens : *Quatuor autem modis intelligi potest Jerusalem.* « Il peut signifier ou cette » Jérusalem terrestre qui a été brûlée par les Babyloniens » et par les Romains ; ou la Jérusalem céleste, considérée » comme l'assemblée des premiers-nés ; ou l'Eglise de Jésus- » Christ, à laquelle convient particulièrement le nom de » *Jérusalem*, qui signifie vision de paix ; ou enfin l'âme » de chacun de ceux qui voient et connoissent Dieu par la » foi : *vel hæc quæ Babylonio et Romano igne succensa* » *est ; vel cœlestis primitivorum ; vel Ecclesia quæ inter-* » *pretatur visio pacis ; vel animæ singulorum, quæ fide* » *cernunt Deum* [1]. » Ensuite après avoir expliqué de la Jérusalem terrestre tout ce que le Seigneur dit des biens dont il a comblé Jérusalem, il ajoute : « Pour ne pas nous » arrêter ici sur chaque parole, et ne pas causer d'ennui » au lecteur par la grosseur du volume, il suffira de remar- » quer que tout ce que nous disons de Jérusalem, nous » n'avons qu'à le rapporter à l'Eglise : *Omne autem quod* » *dicimus de Jerusalem, ne in singulis hæreamus, et libro-* » *rum magnitudo tædium legentibus faciat, referamus ad* » *Ecclesiam.* Car, ajoute-t-il, si Jérusalem est notre mère, » comme dit l'apôtre, il en résulte que notre mère étant » l'Eglise, Jérusalem est l'Eglise mère des premiers-nés » qui sont écrits dans le ciel : *Si enim Jerusalem, juxta* » *apostolum, mater nostra est, mater autem nostra Ec-* » *clesia est ; consequenter Jerusalem ecclesia est, mater* » *primitivorum qui descripti sunt in cœlis* [2]. » Il vient ensuite au parallèle des trois sœurs, et il dit : « Selon le » sens tropologique ou moral, Samarie et Sodome, c'est-à- » dire les hérétiques et les païens, sont souvent coupables » de moindres crimes que ne le sont ceux qui sont regardés » comme citoyens de Jérusalem, comme membres de l'E- » glise. *Porro secundum tropologiam, Samaria et Sodoma,* » *id est, hæretici et ethnici, sæpe leviora committunt,* » *quam hi qui putantur Jerusalem, hoc est, ecclesiastici* [3]. » Enfin il vient aux promesses faites aux trois sœurs, et après avoir rapporté l'opinion des Juifs et des judaïsans qui, pre-

[1] *Hieron. in Ezech.* XVI, *tom.* III, *col.* 783, *nov. edit.* — [2] *Hieron. in Ezech.* XVI, *tom.* III, *col.* 792. — [3] *Ibid. col.* 895.

nant ces promesses dans un sens grossier et charnel, prétendoient qu'elles auroient un accomplissement littéral au temps de l'avénement du Messie, et dans ce règne de mille ans qu'ils attendoient, il ajoute : « Pour nous, laissant au » jugement de Dieu la connoissance parfaite de ces choses, » ou plutôt confessant bien clairement qu'après le second » avénement de Jésus-Christ notre Sauveur, il n'y aura » rien de bas, rien de terrestre, mais seulement le royaume » céleste qui est promis dans l'Evangile même : *Nos autem* » *horum perfectam scientiam Dei judicio relinquentes*, » *immo liquide confitentes, post secundum adventum* » *Domini Salvatoris nihil humile, nihil futurum esse ter-* » *renum; sed regna cœlestia quæ primum in Evangelio* » *promittuntur;* nous disons que tout cela a été accompli, » et s'accomplit encore tous les jours dans l'état présent » de l'Eglise : *Hoc dicimus, quod in Ecclesiæ statu cuncta* » *completa sint, et quotidie compleantur.* Sodome re- » tourne à son ancien état, lorsque l'âme auparavant » païenne et impie revient à la nature de son origine, et re- » connoît son Créateur : *Sodoma revertitur in antiquum* » *statum, quando naturæ suæ reddita gentilis prius et* » *impia anima intelligit Creatorem.* Samarie recouvre son » ancien bonheur, lorsque méprisant et rejetant l'erreur » des hérétiques, elle se réunit à la doctrine des vrais chré- » tiens, et à leur foi : *Samaria recipit antiquam beatitu-* » *dinem, hæreticorum errore contempto, et juncta doctrinæ* » *et fidei christianæ.* Et lorsqu'elles seront ainsi rétablies » dans leur ancien état, Jérusalem qui est l'Eglise, ainsi » nommée d'un nom qui signifie vision de paix, sera aussi » rétablie dans son ancien état : *Cumque illæ reversæ fue-* » *rint, et Jerusalem visio pacis, quæ interpretatur Ecclesia,* » *revertetur in pristinum statum*[1]. »

Saint Jérôme explique aussi dans le même sens le parallèle des deux sœurs Oolla et Ooliba : « Quant au sens ana- » gogique ou spirituel, dit-il, nous avons montré plus au » long sur la prophétie d'Osée, ce que signifient Joseph, » Ephraïm, Samarie et Israël, et comment elles sont oppo- » sées à la maison de David et de Jérusalem qui signifie » l'Eglise : *Juxta anagogen, in Osee propheta quid signi-* » *ficet Joseph, Ephraim, Samaria et Israel; et quomodo* » *contrariæ sint domui David et Jerusalem, quæ signi-*

[1] *Hieron. in Ezech.* XVI, t. III, *col.* 808 *et seqq.*

» *ficat Ecclesiam, plenius disseruimus*[1]. » Il suppose ici qu'il a établi dans son commentaire sur Osée, que Samarie représente les hérétiques ; et lorsqu'il vient à comparer les infidélités d'Oolla et d'Ooliba, il s'exprime ainsi : « Selon » le sens tropologique ou moral, il est difficile de compren- » dre comment l'Église peut surpasser les excès même de » l'hérésie : *Porro secundum tropologiam, difficilis intel-* » *ligentia, quomodo Ecclesia hæreticam vincat libidinem,* » si ce n'est que peut-être nous puissions dire que le servi- » teur qui connoît la volonté de son maître, et ne la fait » pas, sera puni plus sévèrement; et que les crimes que » commettent les hérétiques, c'est hors de l'Eglise qu'ils les » commettent; et s'ils font naufrage, c'est parce qu'ils sont » hors de l'arche; mais ceux qui appartiennent à l'Eglise, » ceux qui sont dans l'Eglise, sont bien plus dignes de châ- » timent, si tandis qu'ils font profession de suivre la vraie » foi, ils imitent les vices des nations infidèles, telles que » les Assyriens et les Chaldéens, et se laissent attirer par les » diverses couleurs sous l'image desquelles le péché s'offre » à eux pour les séduire : *Nisi forte possimus hoc dicere,* » *quod servus qui scit voluntatem domini sui, et non facit,* » *vapulabit multis : et quod hæretici foris nefanda com-* » *mittant, et extra arcam Noe naufragio pereant; eccle-* » *tiastici autem si veram fidem sequentes, Assyria atque* » *Chaldæa imitentur vitia, et discolores sequantur ima-* » *gines peccatorum, majoribus digni sint cruciatibus*[2]. » Et en parlant des vengeances du Seigneur sur Oolla et Ooliba, il s'exprime ainsi : « Ces choses peuvent encore s'en- » tendre de ce qui est arrivé après la venue de Jésus-Christ, » et on peut dire que des hommes justes d'entre les nations » ont alors jugé les Samaritains et les Juifs ; la justice même » et la vertu de ces hommes fidèles comparée avec les crimes » de ces hommes prévaricateurs, suffisoit pour les condam- » ner; c'est par ce parallèle même que ces hommes justes » ont condamné et livré en proie ces prévaricateurs à qui » le Seigneur avoit dit : Votre demeure restera déserte, etc. : » *Possunt hæc et post adventum Christi intelligi, quod* » *viri justi de populis nationum, ipsi Samaritanos et Ju-* » *dæos comparatione sui judicent, et tradant eos ad de-* » *vorandum, quibus Dominus dixerat : Relinquetur vo-* » *bis domus vestra deserta*, etc. Et la punition de ceux-ci

[1] *Hier. in Ezech.* XXII, *tom.* III, *col.* 854 *et seqq.* — [2] *Ibid. col.* 856.

» doit être, dit ce père, un sujet de crainte pour les gentils, » pour ceux même des gentils qui ont cru en Jésus-Christ; » ils doivent appréhender d'être traités eux-mêmes comme » Samarie et comme Jérusalem, s'ils se rendent coupables » des crimes que Samarie et Jérusalem ont commis : *Quo- » rum pœna gentibus timor est, immo his qui ex gentibus » crediderunt; ne similia patiantur, si ea fecerint, quæ » fecit Samaria et Jerusalem*[1]. »

Suite des réflexions sur les prophéties d'Ezéchiel, et particulièrement sur le parallèle des deux sœurs Oolla et Ooliba, et des trois sœurs Samarie, Jérusalem et Sodome.

Cette dernière réflexion nous donne lieu de considérer sous un nouveau point de vue la parabole des deux sœurs Oolla et Ooliba. Samarie, que saint Jérôme regarde principalement comme un symbole qui représente les hérétiques, peut aussi très-bien représenter les Juifs incrédules. Lui-même le reconnoît ailleurs [2]; et c'étoit aussi la pensée d'Origène, lorsque expliquant le parallèle des deux maisons d'Israël et de Juda représentées par Jérémie comme deux sœurs, il disoit : « La maison d'Israël, c'est le peuple juif; » la maison de Juda, c'est nous-mêmes [3]. » Oresme, fameux docteur de Paris et évêque de Lisieux, le célèbre Gerson, et Clémangis son disciple, vivement frappés des maux dont l'Eglise étoit affligée de leur temps, ont souvent rappelé les reproches et les menaces que les prophètes adressoient aux enfans de Juda, et ont insisté particulièrement sur le parallèle des deux sœurs Oolla et Ooliba, posant pour principe que Samarie est la figure de la Synagogue, et Jérusalem celle de l'Eglise. Leurs expressions sur cela n'ont rien de plus fort que celles de saint Jérôme, qui, dans ses commentaires sur les prophètes, est continuellement occupé à appliquer à l'Eglise ce qui est dit de Jérusalem [4]; ou

[1] *Hieron. in Ezech. tom.* XXII, *col.* 860. — [2] *Hieron. in Osee* X, *col.* 1305. *Dicant montibus, Operite nos, etc. Quod Dominus in ultimo tempore captivitatis Judaicæ dicit esse complendum. Quidquid ergo nunc contra decem tribus, sive contra omnem dicitur Israel, sciamus* τυπικῶς *etiam ad totum populum posse transferri : ut quando Romani ceperint Jerusalem, etc. Et alibi.* — [3] *Orig. Homil.* 4 *in Jerem. edit. Huetii*, 1679. — [4] *Hieron. in Ezech. col.* 724. *Vereorque ne ista panis contritio etiam in nostra inveniatur Jerusalem, etc. Et col.* 728. *Hoc idem et in Ecclesia intelligendum est, etc. Et col.* 730. *Quod non solum tunc in Jerusalem factum est, sed in nostra fit Jerusalem, etc. Et col.* 740. *Ceterum et in nostra Judæa.... quando multiplicatæ fuerint iniquitates, et refriguerit multorum charitas, omnes manus bonorum operum dissolventur, etc. Et col.* 744. *Hæc quotidie in Ecclesiis requiruntur, etc. Et col.* 748. *Quod quidem potest et de nostra Jerusalem, nostroque templo intelligi, etc. Et col.* 768. *Possumus juxta anagogen habitatores Jerusalem credentes Christo dicere, qui habitant in Ecclesia. Et col.* 769. *Quidquid autem eo tempore Israelitico populo dicebatur, hoc nunc refertur ad Ecclesiam. Et alibi passim.*

plutôt à appliquer à l'Eglise les promesses faites à Jérusalem, et aux prévaricateurs qui se trouvent dans l'Eglise les reproches et les menaces que les prophètes adressent à Jérusalem; car c'est ainsi qu'il faut entendre les expressions vives de ce saint docteur, lorsque quelquefois expliquant les paroles des prophètes, il s'exprime en ces termes [1] : « Tout » ce que nous avons dit de Jérusalem et de la Judée selon » ce qui regarde l'histoire, rapportons-le à l'Eglise de Dieu, » lorsqu'elle offensera Dieu : *Quidquid juxta historiam de* » *Jerusalem diximus et Judæa, referamus ad Ecclesiam* » *Dei, cum offenderit Deum;* » c'est-à-dire, comme il l'explique aussitôt : « Lorsqu'au milieu de cette Eglise où » se trouvoit auparavant l'assemblage des vertus et une joie » pure et sainte, se trouvera alors une multitude de péchés, » et une abondance de tristesse : *Ut ubi quondam erat vir-* » *tutum chorus atque lætitia, ibi peccatorum et mærorum* » *multitudo versetur.* » Et aussitôt il répète la même expression : « Tout ce qui s'entend historiquement contre Jé- » rusalem, se rapporte à l'Eglise lorsqu'elle offensera Dieu; » *Quidquid autem, ut supra diximus, in historia intelli-* » *gitur contra Jerusalem, refertur ad Ecclesiam, cum* » *offenderit Deum* [2]. » Saint Augustin se sert aussi d'une expression semblable, lorsqu'il dit : « Qu'un jour l'assem- » blée des fidèles offensera aussi elle-même le Seigneur : » *Et ista te offensura est* [3]; » ce qui ne peut s'entendre que la multitude des prévaricateurs qui se trouvent quelquefois mêlés sur la terre avec les justes dans le sein de l'Eglise. Par elle-même toujours pure, toujours sainte, cette chaste épouse du Dieu vivant ne prend aucune part aux péchés de ses enfans; au contraire elle en fait le sujet de ses gémissemens et de ses larmes. Lors donc que les pères et les interprètes lui appliquent les reproches mêmes et les menaces des prophètes, c'est parce qu'au milieu d'elle se trouvent des hommes prévaricateurs qui lui appartiennent, et que saint Jérôme appelle par cette raison, *Ecclesiastici viri*, des hommes qui sont de l'Eglise, qui appartiennent à l'Eglise, qui sont membres de l'Eglise; c'est sur ces hommes prévaricateurs, que tombent les reproches et les menaces des prophètes. Et c'est en ce sens qu'on peut considérer les deux sœurs Oolla et Ooliba, ou Samarie et

[1] *Hieron. in Jerem. col.* 550 *et seqq.* — [2] *Ibid. col.* 551. — [3] *Aug. Enarr. in ps.* VII, *n.* 7.

Jérusalem, comme étant, l'une la figure de la Synagogue, et l'autre la figure de l'Eglise.

Mais Ezéchiel parle aussi d'une troisième sœur; et cette troisième sœur pourroit représenter l'église grecque. Vicédominus, l'un des théologiens du concile de Trente, compare ainsi ces trois peuples dans un discours qu'il prononça en présence du concile. Il expliquoit l'évangile du XXIV[e] dimanche après la Pentecôte, où Jésus-Christ parle des signes qui doivent précéder la ruine de Jérusalem, et son dernier avénement; et remarquant que dans ce texte les signes de la ruine de Jérusalem se trouvent mêlés avec ceux du dernier avénement de Jésus-Christ, de manière qu'il est même difficile de les distinguer, il disoit, en s'adressant aux pères de ce concile: « Ce n'est pas sans mys-» tère, mes pères, qu'il a été permis que cela fût ainsi; » c'est afin que par cette sainte confusion de signes diffé-» rens, nous comprenions qu'il n'en est aucun qui soit si » propre à cette première ruine qui est celle des Juifs, que » nous ne puissions appliquer à ce qui nous regarde, et à » ce qui regarde notre Jérusalem, le même signe ou quel-» que autre semblable : *Quod quidem, patres, non sine » mysterio permissum, ut ex hac sacra signorum confu-» sione, intelligamus nulla esse primo Judæorum excidio » sic propria, quin eadem possint, vel similia, rebus » nostris nostræque Jerusalem adaptari.* C'est, ajoute-» t-il, ce qui s'est déjà vérifié dans l'église d'Orient; et il » est facile d'étendre les mêmes signes à ce que nous voyons » de notre temps : *Quod jam verificatum est in ecclesia » Orientali; facileque ex his traduci possunt ad nostra » tempora.* Car les événemens des siècles antérieurs étant » passés pour nous, nous ne devons plus nous occuper de » la Jérusalem des Juifs, ou de celle des Grecs, qu'afin de » pouvoir conjecturer et deviner à la vue de ces exemples » redoutables, ce qui peut nous arriver aussi à nous qui » sommes travaillés d'une semblable maladie : *Nec de Ju-» daica vel Græca Jerusalem nobis ulla habenda est cura, » nisi ut earum exemplo et repetitione, divinare et augu-» rare possimus, quæ de nobis consimili morbo laboran-» tibus decerni possunt* [1]. » Ce théologien distingue donc trois Jérusalem; celle des Juifs, celle des Grecs et la nôtre; et il pense que ce qui est arrivé à celle des Juifs et à celle

[1] *Conc. Labb. tom.* XIV, *p.* 1447 *et seqq.*

des Grecs, est un exemple et un avertissement pour la nôtre, c'est-à-dire, pour nous-mêmes. Voilà aussi précisément à quoi se réduit le parallèle des trois sœurs dont parle Ézéchiel, et dans ce parallèle il est essentiel de remarquer que ces trois sœurs après avoir été châtiées sont rétablies dans leur premier état; et qu'alors Samarie et Sodome sont réunies l'une et l'autre à Jérusalem, de manière que Jérusalem est conservée au premier rang entre les deux autres qui lui sont données pour être ses filles : *Et dabo eas tibi in filias* [1]. S'il arrive qu'en effet un jour l'église grecque retourne à son premier état, à l'état duquel elle est déchue, ce sera en se réunissant à l'église romaine dont elle s'est séparée; et de même lorsque la nation juive reviendra à la foi de ses pères selon les promesses, ce sera aussi à l'église romaine qu'elle se réunira : *Et dabo eas tibi in filias*.

Ces trois sœurs étant ainsi bien distinguées, on peut observer que *Samarie*, par le schisme dont elle s'est rendue coupable en se séparant d'avec la maison de Juda, peut représenter particulièrement l'église grecque qui s'est rendue coupable d'un schisme semblable en se séparant d'avec l'église romaine au milieu de laquelle est le centre de l'unité catholique. Alors Isaïe nous découvre quels peuvent être ceux qui sont représentés par *Sodome* lorsqu'il dit aux enfans d'Israël : *Ecoutez la parole du Seigneur, princes de Sodome, prêtez l'oreille à la loi de notre Dieu, peuple de Gomorrhe* [2]. Et dans Jérémie, le Seigneur parlant aux faux prophètes de Jérusalem, dit aussi : *Ils sont tous devenus à mes yeux comme Sodome, et ses habitans sont devant moi semblables à Gomorrhe* [3]. Les Juifs, par leur révolte contre le Seigneur, on donc mérité d'être comparés à Sodome et à Gomorrhe; Isaïe et Jérémie s'accordent sur ce point; et dès lors les Juifs peuvent être représentés par Sodome dans le parallèle des trois sœurs. Mais soit qu'ils soient représentés par Sodome ou par Samarie, leur réunion future à l'Eglise de Jésus-Christ est également assurée par le témoignage de l'apôtre saint Paul et par les promesses des prophètes.

Suite des mystères et instructions renfermées dans les prophéties d'E.

Cette réunion de la nation juive à l'Eglise de Jésus-Christ, est souvent représentée dans les prophètes sous le symbole de la réunion de la maison d'Israël avec la maison de Juda; et c'est une des preuves qui servent à établir et

[1] *Ezech.* XVI, 61. — [2] *Isa.* I, 10. — [3] *Jerem.* XXIII, 14.

zéchiel. Remarques sur la réunion des deux maisons d'Israël et de Juda, et sur l'irruption de Gog.

à justifier cette allégorie des deux maisons considérées comme figure des deux peuples. *En ce jour-là*, dit Isaïe, *le Seigneur étendra une seconde fois sa main pour posséder les restes de son peuple, qui seront échappés à la violence des Assyriens, de l'Egypte.... et des îles de la mer. Il levera son étendard parmi les nations; il réunira ceux d'Israël qui avoient été chassés, et il rassemblera des quatre coins de la terre ceux de Juda qui avoient été dispersés. Alors la jalousie d'Ephraïm sera détruite, et l'inimitié de Juda cessera; Ephraïm ne sera plus envieux de Juda; et Juda ne combattra plus contre Ephraïm* [1]. Il n'y aura plus d'envie ni d'inimitié entre les deux peuples, parce qu'une même foi et un même esprit les réunira. *En ces jours-là*, dit Jérémie, *la maison de Juda et la maison d'Israël avec elle, reviendront l'une et l'autre, et retourneront ensemble de la terre de l'aquilon*, où elles étoient dispersées, *à la terre que j'ai donnée à vos pères* [2]. Et ailleurs il dit encore : *Il viendra un jour où les gardes crieront sur la montagne d'Ephraïm : Levez-vous, et allons à Sion pour adorer le Seigneur notre Dieu* [3]. Mais rien n'est plus exprès que ce que dit le Seigneur en parlant à Ezéchiel : *Fils de l'homme, prenez un morceau de bois, et écrivez dessus : Pour Juda, et pour les enfans d'Israël qui lui sont unis. Prenez encore un autre morceau de bois, et écrivez dessus : Ce bois est pour Joseph, pour Ephraïm, et pour toute la maison d'Israël qui lui est unie. Approchez ensuite ces deux morceaux de bois l'un de l'autre pour les unir, et ils deviendront en votre main comme un seul morceau de bois. Et lorsque les enfans de votre peuple vous diront : Ne nous découvrirez-vous point ce que si-*

[1] *Isai.* XI, 11 *et seqq.* — [2] *Jerem.* III, 18. — [3] La Vulgate porte : *In diebus illis ibit domus Juda ad domum Israel, et venient simul, etc.* Ce qui pourroit signifier que la maison de Juda ira trouver la maison d'Israël pour l'inviter à se rapprocher d'elle, et à se réunir à elle. Mais l'hébreu et la version des Septante portent d'une manière moins équivoque : . . . . ילכו בית יהודה על בית ישראל ויבאו יחדו. Συνελεύσονται ὁ οἶκος Ἰούδα ἐπὶ τὸν οἶκον τοῦ Ἰσραὴλ, καὶ ἥξουσιν ἐπιτοαυτὸ. *Ibunt domus Juda super domo Israel, et venient simul. Super*, pour *cum*, est un hébraïsme dont on voit un exemple dans l'Exode, XXXV, 22. *Venerunt viri super mulieribus*, c'est-à-dire, *cum mulieribus*, selon que la Vulgate même l'exprime. Le manuscrit alexandrin de la version des Septante porte : Συνελεύσεται οἶκος Ἰσραὴλ ἐπὶ τὸν οἶκον Ἰούδα. L'édition d'Alde porte aussi : Συνελεύσονται ὁ οἶκος Ἰσραὴλ ἐπὶ τὸν οἶκον Ἰούδα. Mais la leçon de l'édition romaine, conforme au texte hébreu, paroît être préférable dans le sens que nous venons d'exposer. — [4] *Jerem.* XXXI, 6.

gnifie ce que vous faites? Vous leur direz : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je vais prendre le bois de Joseph qui est dans la main d'Ephraïm, le bois des tribus d'Israël qui lui sont unies, et je le joindrai avec le bois de Juda pour n'en faire plus qu'un de ces deux ; et ils seront dans ma main comme un seul bois. Vous tiendrez à la main devant leurs yeux ces morceaux de bois, sur lesquels vous aurez écrit, et vous leur direz : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je vais prendre les enfans d'Israël du milieu des nations où ils étoient allés ; je les rassemblerai de toutes parts, je les ramenerai en leur pays, et je n'en ferai plus qu'un seul peuple dans leur terre et sur les montagnes d'Israël. Il n'y aura plus qu'un seul roi qui les commandera tous ; et à l'avenir ils ne seront plus divisés en deux peuples, ni en deux royaumes. Ils ne se souilleront plus à l'avenir par leurs idoles, par leurs abominations et par toutes leurs iniquités ; je les sauverai et les retirerai de tous les lieux où ils avoient péché ; je les purifierai, et ils seront mon peuple, et je serai leur Dieu. Mon serviteur David régnera sur eux ; ils n'auront plus qu'un seul pasteur ; ils marcheront dans la voie de mes ordonnances ; ils garderont mes commandemens, et ils les pratiqueront. Ils habiteront sur la terre que j'ai donnée à mon serviteur Jacob, et où leurs pères ont habité ; ils y habiteront eux et leurs enfans, et les enfans de leurs enfans jusqu'à jamais ; et mon serviteur David sera éternellement leur prince. Je ferai avec eux une alliance de paix : mon alliance avec eux sera éternelle. Je les établirai sur un ferme fondement ; je les multiplierai, et j'établirai pour jamais mon sanctuaire au milieu d'eux. Mon taberaacle sera chez eux, je serai leur Dieu, et ils seront mon peuple ; et les nations sauront que c'est moi qui suis le Seigneur et le Sanctificateur d'Israël, lorsque mon sanctuaire sera pour jamais au milieu d'eux [1]. Déjà nous avons rapporté les dernières paroles de cette prophétie en parlant du premier avénement de Jésus-Christ, et de l'établissement de l'alliance nouvelle ; parce qu'en effet cette prophétie a été alors vérifiée en partie. Alors parut celui que le prophète avoit annoncé sous le nom de *David* ; alors fut établie cette alliance de paix, cette alliance éternelle dont parle le prophète. Mais lorsque la nation juive sera

[1] *Ezech.* XXXVII. 16 *et seqq.*

rendue participante de cette alliance, lorsqu'elle reconnoîtra pour son prince et pour son pasteur, celui que le prophète a annoncé sous le nom de *David*, alors cette prophétie recevra un nouvel accomplissement; alors se vérifiera pleinement cette réunion dont parle le prophète; Israël sera réuni avec Juda; ils ne feront plus ensemble qu'un seul peuple et un seul royaume; ils auront tous le même prince; ils seront tous participans de la même alliance. Les Juifs réunis alors aux Chrétiens, ne feront plus avec eux qu'un seul peuple; ils reconnoîtront alors comme nous Jésus-Christ pour leur prince et leur pasteur; ils seront alors rétablis dans le royaume de Dieu, dans l'Église de Jésus-Christ, qui est elle-même cette terre d'où ils ont été chassés; et ils auront part à cette alliance de paix, à cette alliance éternelle que Dieu a faite avec son Église par Jésus-Christ.

Aussitôt après cette admirable prophétie, Ezéchiel continue : *Le Seigneur me parla encore, et me dit : Fils de l'homme, tournez le visage contre Gog, qui est dans la terre de Magog,.... et prophétisez contre lui, en disant : Je viens à toi, Gog :... je te ferai sortir, toi et toute ton armée;... et plusieurs peuples seront avec toi.... Tu viendras dans une terre dont les habitans auront été sauvés de l'épée, tirés d'entre plusieurs peuples, et rassemblés sur les montagnes d'Israël qui étoient depuis long-temps désolées.... Tu y viendras alors, et tu paroîtras comme une tempête et comme un tourbillon, pour couvrir la terre.... Tu ne penseras qu'à t'enrichir des dépouilles, à enlever un grand butin, et à porter ta main cruelle contre ceux qui après avoir été abandonnés, auront été rétablis, contre un peuple qui aura été rassemblé des nations, et qui commencera d'habiter au milieu du monde.... Tu seras dans les derniers jours, et je te ferai venir sur ma terre, afin que les nations me connoissent, lorsqu'à leurs yeux j'aurai fait paroître sur toi ma sainteté,* par l'éclat de mes jugemens.... *J'appellerai l'épée contre Gog sur toutes mes montagnes, dit le Seigneur.... J'entrerai en jugement avec lui;.... et je répandrai des pluies de feu et de soufre sur Gog, sur son armée, et sur tous les peuples qui seront avec lui. Je ferai voir ma grandeur; je signalerai ma sainteté; je me ferai connoître aux yeux de plusieurs peuples, et ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur*[1].

[1] *Ezech.* XXXVIII, I *et seqq.*

Le prophète continue d'annoncer les jugemens du Seigneur sur Gog et sur tous ceux qui s'attacheront à lui. Les interprètes sont fort partagés sur le sens de cette prophétie; on ne sait si elle a eu quelque accomplissement. Il y a quelque apparence qu'elle a eu un premier accomplissement au temps et en la personne de Cambyse, roi de Perse, qui passa sur les terres des Juifs pour aller en Egypte, et qui à son retour périt en Judée. Mais il est resté si peu de vestiges de cet événement, qu'il y a des interprètes qui refusent absolument de reconnoître avant Jésus-Christ aucun accomplissement de cette prophétie d'Ezéchiel. On pourroit peut-être découvrir quelques rapports entre cette prophétie et l'irruption des barbares sur les terres de l'empire romain entièrement délivrées de la puissance des empereurs païens. Mais saint Jean dans son Apocalypse porte nos vues plus loin : il rappelle assez visiblement cette prophétie, et nous en montre le dernier accomplissement, lorsqu'il marque un temps où *Satan, étant délié, sortira de sa prison pour séduire les nations qui sont aux quatre coins de la terre, Gog et Magog, pour les assembler au combat, en sorte que leur nombre égalera celui du sable de la mer. Je les vis*, dit-il, *se répandre sur la face de la terre, et environner le camp des saints, et la ville chérie de Dieu. Mais il descendit du ciel un feu envoyé de Dieu qui les dévora; et le diable qui les séduisoit, fut jeté dans l'étang de feu et de soufre, où la bête et le faux prophète seront tourmentés jour et nuit dans les siècles des siècles* [1]. Et auparavant il avoit dit : *Je vis un ange qui étoit dans le soleil, et qui cria à haute voix, en disant à tous les oiseaux qui voloient par le milieu de l'air: Venez, et assemblez-vous pour être au grand souper de Dieu, pour manger la chair des rois, la chair des officiers de guerre, la chair des puissans, la chair des chevaux et de ceux qui sont dessus, et la chair de toutes sortes d'hommes libres et esclaves, petits et grands. Et je vis la bête et les rois de la terre, et leurs armées rassemblées pour faire la guerre à celui qui étoit sur le cheval blanc et à son armée. Et la bête fut prise, et avec elle le faux prophète, qui avoit fait des prodiges devant elle, par lesquels il avoit séduit ceux qui avoient le caractère de la bête, et qui avoient adoré son image; et ces deux furent jetés tout vivant dans l'étang brûlant de feu et*

[1] *Apoc.* xx, 7 *et seqq.*

de soufre. Le reste fut tué par l'épée qui sortoit de la bouche de celui qui étoit monté sur le cheval blanc; et tous les oiseaux du ciel se rassasièrent de leur chair[1]. Mystères futurs dont le sens ne sera bien développé que par l'événement.

Suite des mystères et instructions renfermées dans les prophéties d'Ezéchiel. Remarques sur la description du temple, sur le partage de la terre promise; sur la description de la ville sainte, et sur les eaux qui sortent de la maison du Seigneur.

Il y a encore un grand rapport entre le temple qui fut montré à Ezéchiel[2], et dont un ange lui fit remarquer toutes les pooportions, et celui dont parle saint Jean dans son Apocalypse, lorsqu'il dit : *On me donna une canne semblable à une verge, et il me fut dit : Allez-vous-en mesurer le temple de Dieu et l'autel, et ceux qui y adorent; mais laissez le parvis qui est hors du temple, et ne le mesurez point, parce qu'il a été abandonné aux gentils*[3]. Nous pouvons dire ici du temple ce qu'un célèbre intérprète disoit du tabernacle sur le modèle duquel le temple fut construit : « L'Ecriture en compare les différentes » parties au monde visible et au monde invisible qui ont été » soumis à l'empire de Jésus-Christ. Elle fait regarder cet » univers comme *le vestibule* et *le parvis* qui sont hors du » temple, et qui sont encore abandonnés aux profanations » des infidèles et des impies. La seconde enceinte qui est » appelée *le Saint*, répond au ciel des bienheureux, dont » l'entrée n'est ouveate qu'aux prètres-rois, pour y offrir » perpétuellement l'encens de leurs prières, et le parfum de » leurs louanges sur l'autel d'or qui est devant le trône de » Dieu. *Par le Saint des saints*, l'Apôtre veut nous faire » concevoir le lieu le plus éminent du dernier ciel, où Dieu » a peint ses perfections par les couleurs les plus vives, et » où il a réuni tous les traits de sa beauté, de sa puissance et de sa gloire. C'est ce sanctuaire dont l'architecte » n'est pas un homme mortel, mais Dieu même. C'est là » que le Père, le Fils et le Saint-Esprit résident dans toute » leur majesté; c'est là que Jéeus-Christ dispose de tout avec » une pleine autorité; c'est de ce véritable sanctuaire, qu'il » est établi le souverain pontife pour toujours par un serment irrévocable; où il n'est pas entré, comme Aaron, » une fois l'année, dans l'obscurité d'une fumée d'encens, » le voile demeurant toujours fermé, ni portant le sang » étranger d'une victime muette, mais le sien propre; où » il se présente continuellement pour nous, non devant une » arche, ni devant un propitiatoire, mais devant la face de

[1] *Apoc.* XIX, 17 *et seqq.* — [2] *Ezech.* XL, 3 *et seqq.* — [3] *Apoc.* XI, 1, 2.

» Dieu ; où il exerce à découvert et sans ombre le ministère » d'un sacerdoce aussi éternel que lui-même, et dont il peut » seul remplir dignement les fonctions, parce qu'il est seul » infiniment agréable à Dieu, qu'il est seul la source de » toute justice, incapable d'aucune souillure, tendre envers » les pécheurs, accessible à leurs prières, subsistant perpé- » tuellement, n'ayant besoin de rien pour lui-même, et » étant toujours exaucé pour les autres [1]. »

A la description du temple, Ezéchiel joint le partage de la terre promise [2]; et nous rapporterons ici les remarques et les réflexions que fait aussi sur cela le même interprète : « Ezéchiel ne se contente pas, dit-il, de prédire que » les enfans d'Israël seront tous rappelés à leur ancien héri- » tage ; il fait de plus le partage de la terre promise ; et il » y place toutes les tribus, sans en excepter aucune, et sans » accorder à l'une aucun privilége au-dessus de l'autre. Il » tire des alignemens égaux depuis le Jourdain au levant » jusqu'à la Méditerranée au couchant, en commençant par » le septentrion, et continuant au midi. Dan est la première » tribu dans cet ordre ; Aser, Nephthali, Manassé, Ephraïm, » Ruben et Juda la suivent. Entre celle-ci et les autres est » placé un grand espace consacré à Dieu, où la ville qui » est unique, le temple, l'habitation des prêtres et des lé- » vites, et celle du prince, ont un territoire borné par des » mesures marquées. Et après cet espace vient la tribu de » Benjamin, qui est suivie de celle de Siméon, d'Issachar, » de Zabulon, et de Gad qui termine la terre promise au » midi. Ce partage et cet ordre ne furent point suivis, lors- » que les Juifs retournèrent de Babylone en leur pays ; et » personne n'y pensa. Aussi n'est-ce qu'une figure du retour » de la nation à l'héritage de la foi et de la justice qu'elle » a perdu ; mais une figure admirable quand elle est bien » entendue. Le territoire est réduit aux anciennes bornes » montrées à Abraham. Il n'y a rien au-delà du Jourdain. » La religion est placée dans le centre, et non à l'une des » extrémités, comme autrefois dans la tribu de Juda. Il » n'est plus parlé de Jérusalem, ni par conséquent du temple » qui y étoit fixé. Ainsi le culte est changé, et la loi abolie. » La cité est unique ; tous y ont le même droit. Ses portes » sont placées vers les quatre parties du monde, afin qu'on

[1] Règles pour l'intelligence des saintes Ecritures, règle IX, p. 143. —
[2] *Ezech.* XLVII, 13 *et seqq.*

» y entre sans peine. Mais il paroît qu'on en est citoyen sans » y avoir de maison. Rien de cela ne convient à une ville » matérielle, ni à un partage sensible du petit pays entre le » Jourdain et la mer, qu'une seule tribu bien réunie seroit » capable de remplir. Mais rien n'étoit plus propre à mar- » quer la conversion générale de tous les Juifs, leur ardeur » égale pour la foi, leur empressement égal pour entrer dans » l'Eglise, l'accomplissement égal des promesses faites pour » eux à Abraham [1]. »

Enfin ce qu'Ezéchiel dit de la ville sainte [2], et de ces eaux qui sortoient de la maison du Seigneur [3], a encore beaucoup de rapport avec ce que saint Jean dit de la Jérusalem céleste, et des eaux qui sortent du trône de Dieu. *Un des sept anges vint vers moi*, dit saint Jean, *et me dit : Venez, et je vous montrerai l'épouse de l'Agneau. Et il me transporta en esprit sur une grande et haute montagne, et il me montra la grande ville, la sainte Jérusalem, qui venant de Dieu descendoit du ciel. Elle étoit environnée de la clarté de Dieu; et l'astre qui l'éclairoit, étoit semblable à une pierre précieuse, à une pierre de jaspe transparente comme du cristal. Elle avoit une muraille grande et fort élevée, où il y avoit douze portes et douze anges, un à chaque porte, où il y avoit aussi des noms écrits, qui étoient les noms des douze tribus des enfans d'Israël. Il y avoit trois portes à l'orient, trois portes au septentrion, trois portes au midi, trois portes à l'occident; et la muraille avoit douze fondemens où sont les noms des douze apôtres de l'Agneau. Celui qui parloit avec moi, avoit une canne d'or pour mesurer la ville, les portes et les murailles. Or, la ville en son assiette est carrée, et elle est aussi longue que large. Il mesura la ville avec sa canne, et il la trouva de douze mille stades; et sa longueur, sa largeur et sa hauteur sont égales. Il en mesura aussi la muraille qui étoit de cent quarante-quatre coudées de mesure d'homme, tel que paroissoit cet ange. Cette muraille étoit bâtie de jaspe; et la ville étoit d'un or pur semblable à un verre très-clair; et les fondemens de la muraille de la ville étoient ornés de toutes sortes de pierres précieuses : le premier fondement étoit de jaspe, le second de saphir, le troisième de calcédoine, le quatrième d'émeraude, le*

[1] Règles pour l'intelligence des saintes Ecritures, IX. Vérité sur le retour des Juifs, p. 280 et suiv. — [2] *Ezech.* XLV, 1 *et seqq. et* XLVIII, 8 *et seqq.* — [3] *Ezech.* XLVII, 12 *et seqq.*

cinquième de sardonix, le sixième de sardoine, le septième de chrysolithe, le huitième de béryl, le neuvième de topaze, le dixième de chrysophrase, le onzième d'hyacinthe, le douzième d'améthyste. Or, les douze portes étoient douze perles, et chaque porte étoit faite de l'une de ces perles; et la place de la ville étoit d'un or pur comme du verre transparent. Je n'y vis point de temple, parce que le Seigneur Dieu tout-puissant et l'Agneau en est le temple: et cette ville n'a point besoin d'être éclairée par le soleil ou par la lune, parce que c'est la gloire de Dieu qui l'éclaire, et que l'Agneau en est la lampe. Les nations marcheront à l'éclat de sa lumière; et les rois de la terre y porteront leur gloire et leur honneur. Les portes n'en seront point fermées à la fin de chaque jour, parce qu'il n'y aura point là de nuits. On y apportera la gloire et l'honneur des nations. Il n'y entrera rien de souillé, ni aucun de ceux qui commettent l'abomination ou le mensonge, mais ceux-là seulement qui sont écrits dans le livre de vie de l'Agneau. Ensuite il me montra un fleuve clair d'une eau vive, brillant comme du cristal, qui sort du trône de Dieu et de l'Agneau. Au milieu de la place de la ville, des deux côtés de ce fleuve, étoit l'arbre de vie qui porte douze fruits, c'est-à-dire, qui donne son fruit chaque mois, et les feuilles de cet arbre sont pour guérir les nations. Il n'y aura plus là d'anathème; mais le trône de Dieu et de l'Agneau y sera, et ses serviteurs le serviront. Ils verront son visage, et son nom sera écrit sur leurs fronts. Il n'y aura plus là de nuit; et ils n'auront point besoin de lampe, ni de la lumière du soleil, parce que c'est le Seigneur Dieu qui les éclairera; et ils régneront dans les siècles des siècles [1]. Ces dernières paroles sont relatives à la description qu'Isaïe [2] donne de la même ville qui est décrite par Ezéchiel. Le même objet occupe ces trois prophètes; saint Jean est l'interprète d'Ezéchiel, comme il est l'interprète d'Isaïe.

Remarques sur la mort d'Ezéchiel, et sur son tombeau. Pythagore a-t-il vu Ezéchiel en Chaldée.

On prétend [3] qu'Ezéchiel fut mis à mort par le prince ou juge de son peuple; qu'il exhortoit fortement à quitter l'idolâtrie; et on ajoute que son corps fut mis dans la même caverne où avoient été enterrés Sem et Arphaxad, sur le bord de l'Euphrate. On montre encore aujourd'hui ce tombeau à quinze lieues de Bagdad sur l'Euphrate. Benjamin de

[1] *Apoc.* XXI, 9 *et seqq.* — [2] *Isai.* LX, 1 *et seqq.* — [3] *Pseudo-Doroth. et Pseudo-Epiph. Vita prophetarum. Auctores Martyrolog. Benjamini Itinerarium.*

Tudèle dit qu'il est situé derrière une synagogue de Juifs entre l'Euphrate et le Chaboras. Ce tombeau est sous une fort belle voûte, bâtie, dit-on, par le roi Jéchonias, qui fut tiré de prison, et élevé en honneur par Evilmérodac, roi de Chaldée. Ce tombeau étoit autrefois en grande vénération et fort visité. Non-seulement les chefs de la captivité s'y rendroient tous les ans avec une nombreuse suite, mais aussi une foule de Perses, de Mèdes et d'autres peuples, y alloient par dévotion. Les Juifs y entretenoient une lampe qui brûloit continuellement devant ce tombeau. Ils se vantent de posséder le livre écrit de la main d'Ezéchiel; ils le conservent dans une bibliothèque au-dessus du tombeau; et on le lit tous les ans dans la synagogue, le jour de l'expiation solennelle. C'est ce que rapportent les Hébreux; mais leur témoignage sur cela est fort suspect.

Saint Clément d'Alexandrie nous apprend [1] que quelques-uns croyoient que Nazarat, assyrien, précepteur de Pythagore, étoit le même qu'Ezéchiel. On prétend que Pythagore voyagea en Chaldée pour y voir les habiles gens qui y étoient; et comme on suppose qu'Ezéchiel y vivoit alors dans une grande réputation, on pense que ce philosophe, curieux d'apprendre, ne manqua pas de se ranger sous sa discipline. C'est ainsi que le croient ceux qui se persuadent que Pythagore a vécu du temps d'Ezéchiel. Ils supposent que c'est en ce pays que ce philosophe grec avoit appris ce qu'il savoit des lois de Moïse [2], et principalement sa *Tétrachie* [3], ou son Quartenaire, qu'on prétend n'être autre chose que le nom hébreu *Jéhova*, qui est composé de quatre lettres dans cette langue.

Mais saint Clément d'Alexandrie n'est nullement de cet avis; il ne croit pas que Pythagore ait jamais vu Ezéchiel. Et en effet, si ce philosophe ne vint à Babylone qu'après que Cambyse eut fait la conquête de l'Egypte, comme l'enseigne Jamblique dans sa vie; s'il ne vint en Italie qu'au temps où Brutus délivra sa patrie du joug des Tarquins, comme le rapporte Cicéron [4]; enfin s'il ne vint au monde que quatre générations après Numa Pompilius, vers la XLVII[e] olympiade, comme le montre Denys d'Halicarnasse [6],

[1] *Clem. Alex. Strom. l*, I. — [2] *Vide Hermipp. apud Joseph. lib. contra Appion. et Aristobul. Judæum apud Clem. Alex. l.* I *Strom. et Euseb. Præpar. l.* XIII. *Huet. de Demonst. Evang. etc.* — [3] *Selden. Syntagm.* 2 *de Diis Syriis. Godefrid. Vendelin. lib. de Pythagoræ Tetrachy.* — [4] *Cic. Tusc. Quæst. l.* IV. — [5] *Dion. Halic. l.* II, *p.* 120 *et* 121.

l'opinion qui veut le faire disciple d'Ezéchiel est insoutenable. La XLVII[e] olympiade tombe vers l'an 590 avant l'ère chrétienne vulgaire, c'est-à-dire au temps de la captivité de Babylone, et tandis qu'Ezéchiel prophétisoit en Chaldée, et Cambyse ne conquit l'Egypte que vers l'an 525, environ cinquante ans après l'époque des dernières prophéties d'Ezéchiel.

Remarques sur les écrits d'Ezéchiel. Sont-ils entiers ? En quoi ils blessent la délicatesse des Juifs. Caractère du style de ce prophète.

Les écrits que nous avons sous le nom de ce prophète, ne lui sont point contestés. Ils ont tous les caractères de vérité et d'authenticité qu'on peut demender. Mais quelques-uns doutent que nous ayons tout ce qu'il a écrit. Josèphe dit [1] qu'il laissa deux livres sur la captivité de Babylone. Nous avons plusieurs prophéties d'Ezéchiel sur cet événement; ou plutôt la plupart de ses prophéties se rapportent directement ou indirectement à ce grand objet; mais le recueil entier de ses phophéties ne forme qu'un seul livre. L'auteur de la Synopse, attribuée à saint Athanase, semble avoir cru que ce prophète avoit écrit deux volumes, et que l'un de ces volumes étoit perdu; et un auteur plus moderne [2], aussi connu par la témérité que par la singularité de ses opinions, a prétendu montrer par Ezéchiel même, que ce que nous avons de ce prophète n'étoit qu'un débris d'un plus grand ouvrage. Il remarque que le livre de ce prophète commence par ces mots: *Et il arriva en la trentième année*; et il en conclut que quelque chose a dû précéder cette conjonction *Et*; et que le prophète a dû marquer auparavant l'époque de cette trentième année qu'il laisse indéterminée. Il prétend aussi que l'expression du texte hébreu au verset 3 de ce premier chapitre, signifie que le Seigneur avoit souvent fait entendre sa parole à Ezéchiel, et ne marque point que ce fût alors pour la première fois.

Mais sans prétendre soutenir qu'Ezéchiel n'ait écrit que ce que nous avons sous son nom, on peut au moins soutenir qu'il est sans preuve qu'il y ait eu quelque chose de plus que ce que nous avons. 1° Le recueil des prophéties d'Ezéchiel, tel que nous l'avons, pouvoit être partagé en deux parties au temps de l'historien Josèphe. Les neuf derniers chapitres qui regardent la description du temple et de la ville sainte, et le partage des tribus, peuvent avoir formé un livre distingué des trente-neuf premiers chapitres, qui regardent plus particulièrement la captivé de Ba-

[1] *Jos. Ant. l.* x, *c.* 6. — [2] *Auctor. Tractat. Theologicopolit.*

bylone. 2° L'auteur de la Synopse ayant mal compris ce que dit sur cela l'historien Josèphe, en a témérairement conclu qu'il y avoit eu un volume d'Ezéchiel différent de celui que nous avons; et par une suite de cette fausse conséquence, il a avancé que ce livre étoit perdu. 3° La conjonction *Et*, placée à la tête du livre d'Ezéchiel, est un hébraïsme qui ne suppose rien d'antécédent. Il n'y a plusieurs livres dans l'Ecriture qui commencent ainsi; tels sont les livres de Josué, des Juges, de Ruth, le premier livre des Rois, le livre d'Esdras, le livre d'Esther, le livre de Baruch et le livre de Jonas. 4° La trentième année dont parle Ezéchiel, avoit sans doute une époque fort connue de ceux pour qui il écrivoit; et voilà pourquoi il ne la détermine point. Nous avons fait remarquer que cette époque paroît être la fondation de la nouvelle monarchie des Babyloniens par Nabopolassar, père de Nabuchodonosor : ainsi rien n'étoit plus connu en Chaldée; et Ezéchiel écrivant dans ce pays, n'étoit pas obligé de marquer cette époque. 5° Enfin ni l'auteur de la paraphrase chaldaïque, ni les Septante, ni saint Jérôme, auteur de la Vulgate, ni les autres interprètes, n'ont vu dans le verset 3 du 1er chapitre que le Seigneur ait souvent fait entendre sa parole à Ezéchiel, mais seulement qu'il lui fit entendre sa parole en cette trentième année dont il est parlé dans le verset 2; et il paroît bien que c'étoit la première fois, puisque la suite du texte montre que ce fut alors que ce prophète reçut du Seigneur sa mission. Ainsi le livre d'Ezéchiel, tel que nous l'avons, est bien entier; et rien ne prouve qu'il ait jamais existé aucun autre ouvrage de ce prophète.

Les Juifs reconnoissent avec nous comme canonique le livre d'Ezéchiel, tel que nous l'avons; mais ils prétendent que le sanhédrin délibéra long-temps si l'on admettroit ce livre dans le canon des saintes Ecritures. Ce qui les embarrasse, c'est d'abord l'extrême obscurité du commencement et de la fin de ce livre; c'est-à-dire, la description de ce char mystérieux sur lequel le Seigneur apparut à Ezéchiel près du fleuve Chobar, et la description du temple qui fut montré à ce prophète, la description de la ville sainte, et le partage des tribus. La Synagogue croyoit devoir interdire aux jeunes gens la lecture de ces endroits obscurs; elle ne l'accordoit qu'à ceux qui avoient atteint l'âge de trente ans. Les Juifs souffrent aussi avec peine qu'Ezéchiel ait déclaré *que le fils ne porteroit plus l'ini-*

quité de son père[1], tandis que Moïse dit *que le Seigneur venge l'iniquité des pères sur les enfans jusqu'à la troisième et quatrième génération*[2]. Ils remarquent qu'il y a quelque innovation dans ce que ce prophète dit des sacrifices qu'on doit offrir au retour de la captivité[3]. Il y a aussi quelque légère différence entre les dimensions du temple qui lui fut montré, et celles du temple de Salomon; par exemple, en ce qui regarde l'autel de holocaustes, et la largeur des chambres qui tenoient aux côtés du temple.

Mais Dieu ne peut-il pas modifier, changer et abroger ses lois cérémonielles quand il lui plaît? N'est-il pas le maître d'arrêter les effets de la colère, et de faire miséricorde à qui il veut? Si Ezéchiel avoit enseigné la superstition ou l'erreur; s'il avoit autorisé le libertinage, le crime, l'idolâtrie, ce seroient des raisons d'exclure ses écrits du canon des Ecritures. Mais y a-t-il rien de plus pur que sa morale, rien de plus fort que les reproches qu'il fait aux prévaricateurs, rien de plus clair que ses prophéties touchant la ruine de Jérusalem par Nabuchonosor, la captivité des Juifs sous le joug des Chaldéens, l'affranchissement et la délivrance de ce même peuple sous le règne de Cyrus, le rétablissement de Jérusalem sous le règne de ce prince et de ses successeurs, la venue du Messie, l'établissement de l'alliance nouvelle? Ainsi rien de plus frivole que les scrupules des Juifs sur les écrits de ce prophète.

Quelques-uns pensent que ce qui a rendu pendant plusieurs siècles le texte d'Ezéchiel presque inintelligible, c'est l'ignorance où l'on a été long-temps à l'égard des mathématiques et de l'architecture. Ezéchiel passe pour le plus savant des prophètes. Grotius[4] le compare à Homère, à cause de la beauté de son génie, de sa vaste érudition, de ses belles sentences, de ses riches comparaisons, de ses grandes connoissances, surtout en ce qui regarde l'architecture.

Il faut voir avec quelle dignité il s'exprime, lorsqu'il parle de la part du Seigneur aux rois de Tyr, d'Egypte et de Babylone; avec quelle force il reproche aux princes de Juda et aux Israélites leur idolâtrie et leur impénitence; avec quelle véhémence il s'élève contre tous les désordres

[1] *Ezech.* XVIII, 2, 20.—[2] *Exod.* XXXIV, 7. *Deut.* V, 9.—[3] *Ezech.* XLVI, 4, *cum Num.* XXVIII, 9 *et Ezech.* XLVI, 6 *cum Num.* XXVIII, 11. — [4] *Grotius*, *præf. Comm. in Ezech.*

de son peuple. On remarque dans ce prophète un usage plus fréquent des similitudes, des métaphores et des figures; peut-être parce qu'il vivoit et écrivoit en Chaldée où ce style étoit plus familier [1]. Saint Jérôme trouve que son style n'a pas autant d'élégance qu'il pourroit en avoir; que cependant il n'a pas trop de simplicité; mais qu'il tient un certain milieu entre ces deux extrémités : *Sermo ejus nec satis disertus, nec admodum rusticus est; ex utroque medie temperatus* [2]. D'autres croient que la gravité et la force étoient son véritable caractère : *Gravitas et vis sunt propria* [3].

[1] Basnage, Hist. des Juifs, c. 16, art. 2. — [2] *Hieron. præf. in Ezech.* — [3] *Fleuri not. Ms. in Ezech.*

DISSERTATION

SUR

LES TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX ANS

DONT IL EST PARLÉ

DANS LA PROPHÉTIE DU CHAPITRE IV D'ÉZÉCHIEL.

Analyse du texte qui donne lieu à cette Dissertation. Variété de leçon touchant les 390 ans dont parle Ezéchiel. Ce nombre comprend 350 ans d'infidélité de la maison d'Israël, et 40 ans

Le prophète Ezéchiel ayant été emmené captif en Chaldée, lorsque Jéchonias, roi de Juda, y fut transféré par Nabuchodonosor, roi de Babylone, le Seigneur lui apparut lorsqu'il étoit près du fleuve Chobar ou Chaboras, dans la cinquième année de sa captivité [1]. Ce fut alors qu'il eut cette vision mystérieuse rapportée au commencement du livre de ses prophéties; et le Seigneur lui ayant ordonné d'aller trouver ceux d'entre les captifs qui demeuroient près de ce fleuve, il demeura sept jours au milieu d'eux [2]. Après que les sept jours furent passés, le Seigneur lui adressa sa parole [3], et lui ordonna d'aller s'enfermer dans

[1] *Ezech.* I, 2, 3. — [2] *Ezech.* III, 15. — [3] *Ezech.* III, 16 *et seqq.*

d'infidélité de la maison de Juda.

sa maison, de prendre une brique [1], et d'y représenter le siége de Jérusalem; de porter les iniquités de la maison d'Israël, en se tenant couché sur le côté gauche pendant un certain nombre de jours relatif à un certain nombre d'années de l'iniquité de la maison d'Israël; et de porter de même les iniquités de la maison de Juda, en se tenant couché sur le côté droit pendant un autre nombre de jours relatif à un certain nombre d'années de l'iniquité de la maison de Juda.

Les exemplaires hébreux, grecs et latins, s'accordent sur le nombre de jours donnés au prophète pour porter les iniquités de la maison de Juda; ce nombre est de *quarante jours*. Mais il y a diversité sur le nombre de jours donné au prophète pour porter les iniquités de la maison d'Israël; dans l'hébreu et dans la Vulgate, ce nombre est de *trois cent quatre-vingt-dix jours*; dans les exemplaires grecs, Origène remarquoit que quelques exemplaires lisoient *cent cinquante jours*; d'autres *cent quatre-vingt-dix*, et d'autres *trois cent quatre-vingt-dix* [2]. On trouve encore aujourd'hui dans l'édition romaine de la version des Septante, *cent cinquante* et *cent quatre-vingt-dix*; l'un se trouve au verset 4, et l'autre au verset 5 du chapitre IV d'Ezéchiel [3]; et Théodoret lisoit ainsi. Mais ni l'un ni l'autre de ces deux nombres ne peuvent être justifiés par aucun calcul; et dès lors il est évident que ces deux leçons sont fausses. Le nombre *trois cent quatre-vingt-dix*, considéré seul, sembleroit pouvoir être justifié par le calcul des années de l'infidélité de la maison d'Israël, depuis l'érection des veaux d'or, au temps de Jéroboam, jusqu'à l'expédition de Nabuzardan, général des troupes de Nabuchodonosor, envoyé par ce prince pour enlever les derniers restes des Juifs, environ quatre ans après la ruine de Jérusalem. Jéroboam ayant fait placer deux veaux d'or [4], l'un à Béthel, l'autre à Dan, établit un jour solennel au quinzième jour du huitième mois, pour répondre au jour solennel qui se célébroit en Juda au même jour du septième mois. Ussérius [5] suppose que cette fète se célébra pour la première fois au mois d'octobre de l'an 975 avant l'ère chrétienne vulgaire, c'est-à-dire environ cinq mois après le schisme, qu'il place au mois de mai de

[1] *Ezech.* IV, I *et seqq.* — [2] Voyez les variantes rassemblées par Lambert Bos dans son édition de la version des Septante. — [3] *Ezech.* IV, 4. πεντήκοντα καὶ ἑκατὸν· 5. ἐννενήκοντα καὶ ἑκατὸν. — [4] 3 *Reg.* XII, 26 *et seqq.* — [5] *Usser. ad ann. mundi* 3420.

la même année. C'est de la première célébration de cette fête qu'il compte les trois cent quatre-vingt-dix années d'infidélité de la maison d'Israël; en sorte qu'elles se terminent au mois d'octobre de l'an 585 [1], c'est-à-dire vers le temps où Nabusardan fut envoyé pour enlever les Juifs qui étoient restés dans la Judée, et les transporter à Babylone, en la vingt-troisième année du règne de Nabuchodonosor [2], 584 avant l'ère chrétienne vulgaire.

Mais si au nombre *trois cent quatre-vingt-dix* on ajoute le nombre *quarante* qui est celui des jours pendant lesquels le prophète devoit porter l'iniquité de la maison de Juda, alors il est difficile ou même impossible, d'accorder ces deux nombres; car si le prophète demeura couché pendant *trois cent quatre-vingt-dix jours* sur le côté gauche, et pendant *quarante jours* sur le côté droit, il en résulte qu'il demeurera couché pendant quatre cent trente jours. Or, par le témoignage d'Ezéchiel même, il paroît que le nombre des jours durant lesquels ce prophète demeura couché, ne va pas jusqu'à quatre cent trente. C'est ce qu'Ussérius avoit lui-même remarqué. En effet, la célèbre vision qu'eut Ezéchiel avant l'ordre qui lui fut donné de demeurer ainsi couché, est datée du *cinquième jour du quatrième mois de la cinquième année depuis la transmigration de Jéchonias* [3] ; *sept jours* se passèrent, après lesquels [4] le prophète reçut l'ordre de demeurer couché d'abord sur le côté gauche, ensuite sur le côté droit. Ainsi il paroît que cet ordre lui fut donné vers le douzième ou treizième jour du quatrième mois de la cinquième année depuis la transmigration de Jéchonias; et le prophète lui-même nous apprend [5] qu'*au cinquième jour du sixième mois de la sixième année* dequis la transmigration de Jéchonias, il étoit assis dans sa maison avec les anciens de Juda, lorsqu'il eut une nouvelle vision : *In anno sexto, in sexto mense, in quinta mensis, ego sedebam in domo mea*. Or, selon le calcul des années solaires, il n'y eut entre ces deux termes, que quatre cent dix-huit jours au plus; et, selon le calcul des années lunaires, il n'y eut même qu'environ quatre cent sept jours. Le cinquième jour du sixième mois de la sixième année depuis la transmigration de Jéchonias, ne fut donc que le quatre cent septième

[1] *Usser. ad ann. mund.* 3420. — [2] *Jerem.* LII, 30. — [3] *Ezech.* I, 1, 2. — [4] *Ezech.* III, 15, 16 *et seqq.* — [5] *Ezech.* VIII, 1.

ou quatre cent dix-huitième depuis l'ordre qui fut donné au prophète de demeurer couché. Le prophète ne demeura donc pas couché pendant quatre cent trente jours, puisqu'il nous dit qu'en ce jour-là il étoit assis dans sa maison : *Ego sedebam in domo mea.*

Il est vrai que si la cinquième année, depuis la transmigration de Jéchonias, eût été une de ces années qu'on nomme *emboliniennes*, c'est-à-dire où l'on intercaloit un treizième mois, par lequel on suppléoit à ce qui manquoit aux années lunaires pour les égaler aux années solaires, alors il y auroit eu entre les deux termes environ quatre cent trente-six ou quatre cent trente-sept jours; ainsi le prophète auroit pu demeurer couché pendant quatre cent trente jours. Mais quand cette année même auroit été embolimienne, la suite du discours donne assez à entendre que le prophète ne demeura couché que que pendant trois cent quatre-vingt-dix jours. Car le Seigneur lui dit : *Vous vous ferez des pains pour autant de jours que vous demeurerez couché sur le côté : vous les mangerez pendant trois cent quatre-vingt-dix jours :* FACIES TIBI PANES NUMERO DIERUM QUIBUS DORMIES SUPER LATUS TUUM : TRECENTIS ET NONAGINTA DIEBUS COMEDES ILLUD [1]. Le prophète dut préparer de ces pains pour en manger pendant autant de jours qu'il demeureroit couché; il ne dut en manger que pendant trois cent quatre-vingt-dix jours; il ne demeura donc couché que pendant trois cent quatre-vingt-dix jours; c'est-à-dire qu'il demeura couché sur le côté gauche pendant *trois cent cinquante jours*; et sur le côté droit pendant *quarante jours;* ce qui forme ensemble le nombre de *trois cent quatre-vingt-dix jours,* pendant lesquels le prophète demeura couché sur le côté. Ussérius le suppose ainsi [2]; et il y a lieu de conjecturer qu'originairement on lisoit ainsi dans le texte même. De là sera venue cette leçon de quelques exemplaires grecs, où Origène lisoit *cent cinquante jours*, comme nous le lisons encore dans l'édition romaine. Ainsi au verset 5, on aura lu *trois cent cinquante* pour le nombre de jours durant lesquels le prophète devoit porter l'iniquité de la maison d'Israël, en demeurant couché sur le côté gauche; au verset 6 se trouve *quarante* pour le nombre des jours durant lesquels le prophète devoit porter l'iniquité de la maison de Juda, en demeurant couché sur le côté droit;

[1] *Ezech.* IV, 9. — [2] *Usser. ad ann. mundi* 3420.

ces deux nombres ensemble forment les *trois cent quatre-vingt-dix* jours dont il est parlé au verset 9, et durant lesquels le prophète devoit demeurer couché sur le côté. Ce dernier nombre aura été confondu avec le premier; et comme on lisoit *trois cent quatre-vingt-dix* dans le verset 9, on aura regardé le nombre *trois cent cinquante* dans le verset 5, comme une faute que l'on aura prétendu corriger en y substituant le nombre *trois cent quatre-vingt-dix*. Nous ne parlons point ici du verset 4, parce que le nombre exprimé dans le verset 4 de la version grecque ne se trouve point exprimé dans l'hébreu.

Détermination des 350 ans de l'infidélité de la maison d'Israël, et des 40 ans d'infidélité de la maison de Juda, selon le calcul d'Ussérius.

Les *trois cent cinquante jours* pendant lesquels le prophète devoit porter l'iniquité de la maison d'Israël doivent répondre à trois cent cinquante années d'infidélité de cette maison : *C'est un jour que je vous donne pour une année, un jour pour une année*, dit le Seigneur : DIEM PRO ANNO, DIEM, INQUAM, PRO ANNO, DEDI TIBI [1]. Voici de quelle manière Usserius compte ce nombre d'années. Lorsque Jéroboam établit cette fête solennelle qui fut l'époque de l'infidélité d'Israël, il sacrifia sur un autel qu'il avoit fait dresser à Béthel; et en même temps un prophète envoyé par le Seigneur s'écria : *Autel, autel, voici ce que dit le Seigneur : Il naîtra dans la maison de David un fils qui sera appelé Josias; et il immolera sur toi les prêtres des hauts lieux, qui t'encensent maintenant, et brûlera sur toi les os des hommes* [2]. Cette prophétie fut accomplie par Josias en la dix-huitième année de son règne [3]; en sorte que, selon la remarque d'Usserius [4], cet autel fut détruit par Josias précisément trois cent cinquante ans après qu'il eut été élevé par Jéroboam. Selon la chonologie d'Usserius, cet autel fut élevé par Jéroboam vers le mois d'octobre de l'an 975 avant l'ère chrétienne vulgaire; les trois cent cinquante années furent révolues au mois d'octobre 625, et l'autel fut détruit dans l'année suivante, c'est-à-dire avant le mois de septembre 624.

Aux trois cent cinquante années d'infidélité de la maison d'Israël succèdent, selon Usserius, les *quarante années* d'infidélité de la maison de Juda; ce chronologiste les compte de la même année 624, en sorte qu'elles vont se terminer à l'époque dont nous avons déjà parlé, c'est-à-dire, ver

[1] *Ezech.* IV, 6. — [2] 3 *Reg.* XIII, 1 *et seqq.* — [3] 4 *Reg.* XXII, 3 *et seqq.* XXIII, 15 *et seqq.* — [4] *Usser. ad ann. mundi* 3380.

l'année 584 [1], quatre ans après la prise de Jérusalem, lorsque Nabuzardan vint enlever les derniers restes des Juifs pour les conduire à Babylone. Ainsi, selon Ussérius, ces quarante années d'infidélité ont pour époque l'année même où l'alliance fut renouvelée avec le Seigneur. Et en effet, selon le témoignage même du Seigneur par la bouche de Jérémie, la perfide Juda ne revint au Seigneur que d'une manière feinte, et non de tout son cœur : *Non est reversa ad me prævaricatrix Juda in toto corde suo, sed in mendacio, ait Dominus* [2]. Nous voyons aussi que l'historien sacré, après avoir dit que jamais aucune pâque ne fut célébrée avec plus de solennité que celle qui se fit après ce renouvellement, en cette même année dix-huitième de Josias, nous voyons qu'il ajoute : *Cependant l'extrême colère et la fureur du Seigneur, qui s'étoit allumée contre Juda, ne fut point apaisée pour lors :* VERUMTAMEN NON EST AVERSUS DOMINUS AB IRA FURORIS SUI MAGNI, QUO IRATUS EST FUROR EJUS CONTRA JUDAM [3].

Objections contre le calcul d'Ussérius, touchant l'époque des trois cent cinquante ans d'infidélité de la maison d'Israël. Détermination plus précise de cette époque.

Ussérius place donc le commencement des *quarante années* de l'infidélité de Juda en 624, et le commencement des *trois cent cinquante années* de l'infidélité d'Israël en 975, environ cinq mois après le schisme. Mais par le témoignage de l'Ecriture, il paroît que cette infidélité ne commença que trois ans après le schisme ; car il est dit [4] qu'après la division des deux royaumes, tous ceux qui, dans toutes les tribus d'Israël, s'étoient appliqués de tout leur cœur à chercher le Seigneur Dieu d'Israël, vinrent à Jérusalem pour immoler leurs victimes en la présence du Seigneur Dieu de leurs pères; qu'ils fortifièrent ainsi le royaume de Juda, et soutinrent Roboam, fils de Salomon, *durant trois ans ;* mais qu'ils ne marchèrent dans les voies de David et de Salomon que *pendant trois ans* ; d'où il résulte qu'après ces trois ans, ils ne vinrent plus à Jérusalem pour immoler leurs victimes au Seigneur, mais qu'ils suivirent la voie de Jéroboam, qui fit pécher Israël. Il paroît donc qu'après la division des deux royaumes, il se trouvoit dans les dix tribus, des Israélites qui, demeurant fidèles au Seigneur, venoient lui rendre leurs hommages à Jérusalem ; et il est fort vraisemblable que ce fut ce qui donna lieu à ce qui est rapporté ailleurs [5], que Jéroboam disoit en son

[1] *Usser. ad ann. mundi* 3420. — [2] *Jerem.* III, 10. — [3] 4 *Reg.* XXIII, 26. — [4] 2 *Par.* XI, 16, 17. — [5] 3 *Reg.* XII, 26 *et seq.*

cœur : *Si ce peuple va à Jérusalem pour y offrir des sacrifices en la maison du Seigneur, le cœur de ce peuple retournera vers Roboam, roi de Juda, son seigneur; ils me tueront, et retourneront à lui.* Et après y avoir bien pensé, il fit deux veaux d'or, et il dit au peuple : *N'allez plus à Jérusalem; Israël, voici vos dieux qui vous ont tiré de l'Egypte.* Il les mit, l'un à Béthel, et l'autre à Dan ; ce qui devint un sujet de péché : *Et factum est verbum hoc in peccatum* ; car ce peuple alloit jusqu'à Dan pour adorer ce veau. Ainsi après le schisme ou la division des deux royaumes, les Israélites fidèles des dix tribus continuèrent, pendant trois ans, d'aller offrir leurs sacrifices à Jérusalem. Jéroboam, pour empêcher les Israélites d'aller ainsi à Jérusalem, fit élever les veaux d'or; ce fut une occasion de chute, et un sujet de péché pour la multitude des Israélites; ils cessèrent alors d'aller à Jérusalem; ils se livrèrent à l'idolâtrie; et cela arriva trois ans après le schisme; voilà, ce semble, l'époque précise de l'infidélité de la maison d'Israël : *Et factum est verbum hoc in peccatum.* Il est aisé de concilier cette époque avec les autres que l'Ecriture nous fournit. Usśérius place le schisme au mois de mai de l'an 975 ; mais le schisme a pu éclater dès le mois de mai de l'an 976. Il place l'érection des veaux d'or au mois d'octobre de l'an 975; mais cet événement peut bien n'être arrivé qu'au mois d'octobre de l'an 974. Alors l'époque de l'infidélité d'Israël se trouvera précisément dans la troisième année depuis le schisme.

Epoque du schisme des dix tribus. Epoque de l'érection des veaux d'or, par Jéroboam, fils de Nabat, roi d'Israël.

Usśérius remarque [1] que les Juifs observent un jeûne en mémoire du schisme des dix tribus; et que ce jeûne se trouve placé au vingt-troisième jour du troisième mois de l'année sainte. Ce troisième mois répond à la lune de mai; et voilà sur quoi Usśérius se fonde pour placer l'époque de ce schisme au mois de mai. Mais il suppose que ce schisme n'a éclaté qu'en 975 ; et nous allons montrer qu'il a pu éclater dès l'an 976. Il est prouvé que ce schisme a éclaté très-peu de temps après la mort de Salomon; car l'Ecriture ne donne que dix-sept ans de règne à Roboam [2], fils et successeur de Salomon; et en même temps elle dit qu'Abiam, fils de Roboam, lui succéda en la dix-huitième année du règne de Jéroboam [3]; il falloit donc que Jéroboam eût commencé de régner presque en même temps que Roboam;

[1] *Usśer. ad ann. mundi* 3029 *et in Chronol. Sacra, parte* II. — [2] 3 *Reg.* XIV, 21. — [3] 3 *Reg.* XV, 1.

le schisme ou la division des deux royaumes a donc suivi de très-près la mort de Salomon ; et l'époque de la mort de Salomon se trouve déterminée par la durée de son règne. L'Ecriture dit que la durée du règne de Salomon fut de quarante ans [1] ; mais il n'est pas nécessaire que ces quarante années soient entières ; car, par exemple, l'Ecriture dit [2] que Nadab, fils de Jéroboam, succéda à son père, en la seconde année d'Asa, roi de Juda, et qu'il régna deux ans ; et cependant aussitôt elle nous dit [3] que Baasa tua Nadab, et régna en sa place, en la troisième année d'Asa. Ainsi lorsque l'Ecriture donne à Nadab deux ans de règne, ce n'est pas qu'il ait régné deux années entières, puisqu'on voit que dès l'année suivante il fut tué ; mais c'est qu'il ne fut tué que dans la seconde année de son règne ; de même lorsque l'Ecriture donne à Salomon quarante ans de règne, il ne s'ensuit pas qu'il ait régné quarante ans entiers ; mais il suffit que sa mort se rencontre dans la quarantième année de son règne. Or, il est constant que Salomon étoit dans la quarantième année de son règne dès l'an 976 ; car on voit [4] que l'an 480 depuis la sortie d'Egypte, au second jour du second mois, lorsque le temple fut fondé, Salomon étoit dans la quatrième année de son règne. Or, selon la chronologie d'Ussérius, le second jour du second mois de la quatre cent quatre-vingtième année depuis la sortie d'Egypte, répond au second jour de la lune d'avril de l'an 1012. Si vous en retranchez trente-six ans, il s'ensuivra que le second jour de la lune d'avril de l'an 976 étoit dans la quarantième année du règne de Salomon. Or, l'époque du schisme ne se prend que du vingt-troisième jour de la lune de mai. On peut donc supposer que Salomon sera mort dans la quarantième année de son règne dans les premiers mois de l'an quatre-vingt-dix-septième, et que le schisme aura éclaté au vingt-troisième jour de la lune de mai de cette année.

Cela étant supposé, l'époque de l'infidélité d'Israël placée par Ussérius au mois d'octobre de l'année 975, peut être placée au mois d'octobre de l'année 974. Nous avons fait remarquer que, selon Ussérius même, l'époque de cette infidélité doit se prendre de la première célébration de la fête instituée par Jéroboam, et qui devoit être

[1] 3 *Reg.* XI, 42. — [2] 3 *Reg.* XV, 25. — [3] *Ibid.* ℣ 28. — [4] 3 *Reg.* VI, 1 ; et 2 *Par.* III, 2. *In mense secundo.* Hebr. addit : *in secundo*, scilicet die.

célébrée au quinzième jour du huitième mois, c'est-à-dire, au quinzième jour de la lune d'octobre. Nous avons montré que, selon le texte sacré, cette fête ne dut être instituée que trois ans après le schisme; mais il n'est pas nécessaire que les trois années fussent révolues; il suffit que ce fût dans la troisième année; or l'époque du schisme se trouvant placée au vingt-troisième jour de la lune de mai de l'an 976, le quinzième jour de la lune d'octobre de l'an 974, se trouvera dans la troisième année depuis le schisme. Cette fête aura donc pu être célébrée pour la première fois au quinzième jour de la lune d'octobre de l'an 974. On pourra donc placer là l'époque des trois cent cinquante années d'infidélité de la maison d'Israël. La trois cent cinquantième année aura donc été révolue au quinzième jour de la lune d'octobre de l'an 624. Et si, comme le prétend Usserius, l'autel de Béthel fut détruit dans cette même année, et même avant le mois de septembre, ce sera précisément dans la trois cent cinquantième année de l'infidélité. Mais nous allons montrer que vraisemblablement cet autel ne fut détruit qu'après la trois cent cinquantième année révolue, c'est-à-dire, postérieurement au mois d'octobre de l'an 624.

Epoque du renouvellement de l'alliance et de la destruction de l'autel de Béthel en la dix-huitième année du règne de Josias, roi de Juda.

En effet, selon Usserius même [1], la célèbre pâque de la dix-huitième année du règne de Josias doit être celle de l'an 623. Or, la suite du récit de l'historien sacré [2] donne assez à entendre que Josias ne détruisit l'autel de Béthel qu'après qu'il eut renouvelé l'alliance avec le Seigneur, en présence et au nom de tous les enfans de Juda assemblés à Jérusalem par ses ordres, en la même année dix-huitième de son règne, et que l'alliance ne fut renouvelée que dans l'intervalle qui s'écoula entre la fête des Tabernacles, qui se célébroit au quinzième jour de la lune de septembre, et la fête de Pâque qui se célébroit au quinzième jour de la lune de mars; car 1° si l'alliance eût été renouvelée avant la fête des Tabernacles, il semble que cette solennité auroit été célébrée avec un éclat singulier, comme on voit que le fut la fête de Pâque de cette année; or, l'Ecriture ne nous dit rien de la fête des Tabernacles; elle ne nous parle que de la fête de Pâque. 2° Comme le renouvellement de l'alliance fut bientôt suivi de la destruction de l'autel de Béthel, de même la destruction de l'autel de Béthel fut bientôt suivie de la célébration de la pâque. L'Ecriture [3] nous

[1] *Usser. ad ann. mundi* 3381. — [2] 4 *Reg.* XXIII, 1 *et seqq.* — [3] 4 *Reg.* XXIII, 20 *et seqq.*

dit qu'après que Josias eut détruit l'autel de Béthel, et tous les temples des hauts lieux qui étoient dans les villes de Samarie, il revint à Jérusalem ; et qu'ensuite il dit au peuple : *Célébrons la pâque en l'honneur du Seigneur votre Dieu, de la manière qui est écrite dans ce livre d'alliance ;* c'est-à-dire, dans ce livre qui avoit été trouvé dans le temple, et dont on avoit fait lecture au jour du renouvellement de l'alliance : en sorte que cette expression même de Josias prouve encore que le renouvellement de l'alliance étoit tout récent, lorsqu'il ordonna aux Israélites de célébrer la pâque : *Reversusque ad Jerusalem : et præcepit omni populo, dicens : Facite phase Domino Deo vestro, secundum quod scriptum est in libro fœderis hujus ;* ou plutôt, *in libro fœderis isto ;* car tel est le sens de l'hébreu. L'alliance fut donc renouvelée, et l'autel de Béthel détruit peu de temps avant la pâque de la dix-huitième année du règne de Josias. Or la pâque de la dix-huitième année du règne de Josias, est celle de l'an 623, comme Ussérius le reconnoît, et comme nous le prouverons dans la suite.

Ceci contribue encore à prouver que l'époque de l'infidélité de la maison d'Israël, doit être placée, non en octobre 975, mais en octobre 974 ; car si cette époque se trouvoit placée en octobre 975, comme le prétend Ussérius, il y auroit eu trois cent cinquante-un ans d'infidélité entièrement révolus avant la destruction de l'autel de Béthel, vers le commencement de 623. Or, le Seigneur ne compte que trois cent cinquante ans d'infidélité ; donc cette infidélité ne commença qu'en octobre 974, dans la troisième année depuis le schisme. Ainsi les trois cent cinquante années d'infidélité de la maison d'Israël ont pour époque la consécration sacrilége de l'autel de Béthel, trois ans après le schisme, et se terminent à la destruction de ce même autel, trois cent cinquante ans après sa consécration. Passons maintenant aux quarante années d'infidélité de la maison de Juda.

Objection contre le calcul d'Ussérius touchant l'époque des quarante ans d'infidélité de la maison de Juda. Détermination plus précise de cette époque.

Ussérius place le commencement des *quarante années* d'infidélité de la maison de Juda en 624, en supposant que ce fut en 624 que l'alliance fut renouvelée par Josias ; et il met la fin de ces quarante années en 584, vers le temps où Nabuzardan vint enlever les derniers restes des Juifs. Mais il y a sur cela plusieurs difficultés. 1° Nous venons de montrer que vraisemblablement l'alliance ne fut renouvelée qu'en 623, c'est-à-dire, vers la pâque de cette année. Cette

pâque fut célébrée avec une telle ardeur et une telle magnificence, que, selon le témoignage de l'Ecriture [1], jamais pâque ne fut célébrée comme celle-là. Il y a donc lieu de croire que ce ne fut qu'après cette solennité que l'alliance qui venoit d'être renouvelée, fut de nouveau violée par les infractions du peuple. Ainsi l'époque de l'infidélité de la maison de Juda, si on la prend de cette infraction, ne pourra être placée qu'après la pâque de l'an 623. Il en résultera qu'à peine la quarantière année pouvoit-elle être commencée, lorsque Nabuzardan vint enlever des Juifs en 584; car le texte sacré nous apprend [2] que cela arriva en la vingt-troisième année du règne de Nabuchodonosor; et nous pourions ici montrer par le calcul même d'Ussérius, que la vingt-troisième année du règne de Nabuchodonosor devoit expirer entre le dixième jour de la lune de juillet, et le dixième jour de la lune d'août de l'an 584. En un mot cette dernière expédition de Nabuzardan ne peut être reculée au-delà des cinq mois qui suivirent la pâque de 584; et ce n'est aussi que dans ces cinq mois que peut être placé, même pour le plus tôt, le commencement de la quarantième année d'infidélité prise de l'infraction de l'alliance après la pâque de 623.

Mais, 2° des deux époques entre lesquelles Ussérius renferme ces quarante années, l'une est sans preuve, l'autre est peu convenable pour être le terme de ces quarante années. On ne trouve rien qui prouve que si peu de temps après le renouvellement de l'alliance, les Juifs soient tombés dans une infraction qui puisse être l'époque de ces quarante années d'infidélité; et à peine l'Ecriture parle-t-elle de la dernière expédition de Nabuzardan. Les grands coups de la colère du Seigneur étoient frappés, et déjà depuis quatre années tout étoit détruit; la Judée étoit ravagée, Jérusalem renversée, le temple brûlé. L'expéditon de Nabuzardan en la vingt-troisième année du règne de Nabuchodonosor, n'est qu'une suite du grand coup qui fut porté sur la maison de Juda, en la dix-neuvième année du règne de ce prince [3], lorsque Jérusalem fut prise et ruinée. Ainsi le calcul d'Ussérius donne à ces quarante années pour époque, une infraction qui est sans preuve, et pour terme, une expédition peu considérable, et qui n'ajoutoit presque rien au grand coup qui avoit été frappé en 588.

Quelques interprètes prétendent avec plus de vraisem-

[1] 4 *Reg.* XXIII, 22, 23. — [2] *Jerem.* LII, 30. — [3] *Jerem.* LII, 12.

blance que les quarante années d'infidélité de la maison de Juda, ont pour époque la mission même de Jérémie en la treizième année de Josias, et pour terme la ruine de Jérusalem, en la onzième année de Sédécias, dix-neuvième de Nabuchodonosor. En effet, voici ce que nous lisons au chapitre XXV de Jérémie : *Parole qui fut adressée à Jérémie touchant tout le peuple de Juda,* EN LA QUATRIÈME ANNÉE DE JOAKIM, *fils de Josias, roi de Juda, laquelle est la première année de Nabuchodonosor, roi de Babylone; le prophète Jérémie annonça cette parole à tout le peuple de Juda, et à tous les habitans de Jérusalem, en disant:* DEPUIS LA TREIZIÈME ANNÉE DE JOSIAS, FILS D'AMON, ROI DE JUDA, JUSQU'A CE JOUR, VOICI LA VINGT-TROISIÈME ANNÉE; *et le Seigneur m'ayant fait entendre sa parole, je vous l'ai annoncée; je me suis empressé de vous parler,* ET VOUS NE M'AVEZ POINT ÉCOUTÉ; *le Seigneur vous a envoyé tous les prophètes ses serviteurs; il s'est empressé de vous les envoyer,* ET VOUS NE L'AVEZ POINT ÉCOUTÉ; *vous n'avez point prêté vos oreilles pour l'entendre, lorsqu'il vous disoit: Que chacun revienne de sa mauvaise voie, et du dérèglement de ses pensées, et vous habiterez de siècle en siècle dans la terre que le Seigneur vous a donnée, à vous et à vos pères; ne vous attachez point à des dieux étrangers pour les servir et les adorer; n'irritez point ma colère par les œuvres de nos mains pour votre malheur. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur des armées:* PARCE QUE VOUS N'AVEZ POINT ÉCOUTÉ MES PAROLES, *je vais prendre et envoyer tous les peuples de l'aquilon avec Nabuchodonosor, roi de Babylone, mon serviteur, dit le Seigneur, et je les ferai venir contre cette terre, contre ses habitans et contre toutes les nations qui l'environnent; je les tuerai, je les rendrai un objet d'étonnement, et un objet d'insulte, et je réduirai leur pays en d'éternelles solitudes. Je ferai cesser parmi eux les cris de joie et les sons d'allégresse, la voix de l'époux et la voix de l'épouse, le bruit de la meule, et la lumière de la lampe; et toute cette terre sera changée en solitude, et elle deviendra un sujet d'étonnement; et toutes ces nations seront assujetties au roi de Babylone pendant soixante-dix ans* [1].

Le Seigneur annonce les grands coups dont il va frapper la maison de Juda, et dont le dernier sera celui qui renversera Jérusalem et le temple; mais quelle sera la cause

[1] *Jerem.* XXV, 1 *et seqq.*

de ses justes et terribles vengeances? C'est l'indocilité et l'impénitence des enfans de Juda : *Parce que vous n'avez point écouté mes paroles*, dit le Seigneur, PRO EO QUOD NON AUDISTIS VERBA MEA, *je vais prendre et envoyer contre vous tous les peuples de l'aquilon avec Nabuchodonosor*. Depuis quand les enfans de Juda sont-ils coupables de cette indocilité, qui est aux yeux de Dieu leur plus grand crime? Depuis la treizième année de Josias; en sorte que que dans la quatrième année de Joakim, Jérémie compte déjà la vingt-troisième année, commencée depuis que les enfans de Juda sont devenus coupables de cette indocilité. *Depuis la treizième année de Josias jusqu'à ce jour, voici la vingt-troisième année* : ISTE TERTIUS ET VIGESIMUS ANNUS : *et le Seigneur m'ayant fait entendre sa parole, je vous l'ai annoncée; je me suis empressé de vous parler, et vous ne m'avez point écouté* : ET NON AUDISTIS. L'indocilité a la même époque que l'avertissement qui a été donné; Jérémie a parlé, et on ne l'a point écouté : *Et non audistis*. Cette indocilité, cette impénitence a déjà duré vingt-deux années entières, et déjà la vingt-troisième est commencée; à ces vingt-deux années entières, joignez les huit dernières de Joakim, et les onze de Sédécias, et vous trouverez que Jérusalem a été détruite et le temple brûlé dans la quarante-unième année depuis la mission de Jérémie, c'est-à-dire, précisément après quarante années entières d'une indocilité persévérante, qui a mis le comble aux infidélités de ce peuple, et a attiré sur lui les terribles vengeances de l'Être-Suprême dont il a méprisé la voix : *Pro eo quod non audistis verba mea*. Mais essayons de déterminer d'une manière plus particulière l'époque de la mission de Jérémie et celle de la ruine de Jérusalem; cela contribuera en même temps et à confirmer le calcul que nous venons de proposer, et à éclaircir quelques difficultés qui regardent les textes de Jérémie et de Daniel.

Epoque de la mission de Jérémie. Conciliation des textes de Jérémie et de Daniel.

D'abord il faut remarquer que dans nos traductions vulgaires, notre texte de Jérémie est ainsi rendu : *Depuis la treizième année de Josias..... jusqu'à ce jour, il s'est passé vingt-trois ans* : et il est vrai que la version des Septante s'exprime de même [1]; mais l'hébreu porte bien, comme l'exprime la Vulgate : ISTE TERTIUS ET VIGESIMUS ANNUS : *Voici la vingt-troisième année* [2]. C'est la même construc-

[1] *Jerem.* xxv, 3. Εἴκοσι καὶ τρία ἔτη. — [2] זה שלש ועשרים שנה

tion que celle dont se sert le prophète Zacharie, lorsque long-temps après et dans une occasion toute différente, il disoit : Iste septuagesimus annus est : *Voici la soixante-dixième année*[1]. Là les Septante, la Vulgate et nos traductions vulgaires s'accordent; et leur accord sur ce texte doit servir à déterminer le sens de l'expression de Jérémie; c'est la même construction, c'est le même sens : Iste tertius et vigesimus annus est : *Voici la vingt-troisième année*. Il paroît donc que les vingt-trois ans de la mission de Jérémie n'étoient pas révolus; mais que la vingt-troisième année étoit commencée, lorsque ce prophète annonçoit l'arrivée prochaine de Nabuchodonosor en la quatrième année de Joakim. En effet Jérémie n'ayant commencé de prophétiser que dans la treizième année de Josias, et Josias n'ayant régné que trente-un ans[2], la mort de ce prince dut tomber dans la dix-neuvième année de la mission de Jérémie. Joachaz qui succéda à Josias, ne demeura sur le trône que pendant trois mois[3]; à peine la dix-neuvième année de la mission de Jérémie pouvoit-elle être finie, lorsque Joachaz eut pour successeur Joakim, dont la première année concourt ainsi avec la vingtième de la mission de Jérémie; en sorte que la vingt-troisième année de la mission de Jérémie n'aura pu commencer que vers la fin de la troisième de Joakim, ou même dans la quatrième année de ce prince. Et selon le témoignage de Daniel, il paroît que Joakim n'étoit encore qu'au commencement de sa quatrième année, lorsque Jérémie annonçoit la prochaine arrivée de Nabuchodonosor.

Le livre de Daniel commence par ces mots : *En la troisième année du règne de Joakim, roi de Juda, Nabuchodonosor, roi de Babylone, vint devant Jérusalem, et l'assiégea*[4]. Ce texte paroît d'abord contraire à celui de Jérémie, qui nous dit que ce ne fut que *dans la quatrième année*[5] *de Joakim* qu'il annonça de la part du Seigneur la venue de Nabuchodonosor. Et ailleurs le même prophète nous dit aussi que ce fut *en la quatrième année*[6] *de Joakim* que Nabuchodonosor défit l'armée de Pharaon à Charcamis près de l'Euphrate. Mais il est aisé de concilier ces textes, en disant que Nabuchodonosor partit de Baby-

[1] *Zach.* I, 12. זה שבעים שנה. LXX : Τοῦτο ἑβδομηκοστὸν ἔτος. Volg. *Iste jam septuagesimus annus est.* — [2] 4 *Reg.* XXII, 1; *et* 2 *Par.* XXXIV, 1. — [3] 4 *Reg.* XXIII, 31; *et* 2 *Par.* XXXVI, 2. — [4] *Dan.* I, 1. — [5] *Jerem.* XXV, 1. — [6] *Jerem.* XLVI, 2.

lonc vers la fin de la *troisième année* de Joakim; qu'il battit les Egyptiens à Charcamis au commencement de *la quatrième année* de ce prince; et qu'ensuite il vint assiéger Jérusalem, selon ce que Jérémie avoit annoncé peu de temps auparavant, et au commencement de cette même *année quatrième* de Joakim. Ce fut donc aussi au commencement de la vingt-troisième année de l'avertissement que Dieu donna à son peuple par la bouche de Jérémie : *Iste tertius et vigesimus annus est.*

Jérémie ayant été chargé d'annoncer à tout le peuple de Juda la prochaine arrivée de Nabuchodonosor en la quatrième année de Joakim, il est fort vraisemblable que cette annonce dut être faite dans l'une des trois fêtes solennelles où tous les Juifs étoient obligés de se rendre à Jérusalem, et que ce fut dans celle qui se trouva la plus proche du temps où Nabuchodonosor devoit entrer dans la Judée. Or, les interprètes remarquent que le jeûne qui fut publié au neuvième mois dans la cinquième année de Joakim [1], ne peut guère avoir été publié qu'en mémoire de la prise de Jérusalem, dont Nabuchodonosor s'étoit rendu maître en l'année précédente; d'où il résulte que Jérusalem fut prise par Nabuchodonosor au neuvième mois, c'est-à-dire, dans la lune de novembre de l'an 607. Il y a donc lieu de croire que l'annonce de la prochaine arrivée de Nabuchodonosor fut faite à la fête des Tabernacles, qui se célébroit au quinzième jour du septième mois, c'est-à-dire, au quinzième jour de la lune de septembre de cette même année. La vingt-troisième année de la mission de Jérémie étoit commencée, c'est-à-dire, qu'il y avoit déjà vingt-deux ans entiers que Jérémie prophétisoit; il avoit donc commencé à prophétiser avant le quinzième jour de la lune de septembre de l'an 629, ou peut-être en ce jour-là même. Et en effet si la pâque de l'an 623 est celle de la dix-huitième année du règne de Josias, il en résulte que la pâque de l'an 629 étoit celle de la douzième année de Josias. Donc Josias n'entra dans la treizième année de son règne, qu'entre la fête de Pâque et la fête des Tabernacles de l'an 629. Donc Jérémie ne commença à prophétiser qu'entre la lune de mars et la lune de septembre de l'an 629. Donc il entroit dans la vingt-troisième année de sa mission, lorsqu'il annonça la prochaine arrivée de Nabuchodonosor, au commencement de la qua-

[1] *Jerem.* XXXVI, 9.

trième année de Joakim, vers le quinzième jour de la lune de septembre : *Iste tertius et vigesimus annus est.* Et peut-être cette vingt-troisième année commençoit-elle précisément en ce jour-là même; car il est fort vraisemblable que lorsque Jérémie adressa pour la première fois sa voix aux enfans de Juda, ce fut aussi au jour d'un grand concours de peuple. Or, entre la fête de pâque et la fête des Tabernacles, il n'y avoit de grand concours à Jérusalem qu'à la fête de la Pentecôte; mais nous ferons voir que le commencement de la treizième année de Josias paroît être postérieur à cette fête : donc ce fut aussi après cette fête que Jérémie commença à prophétiser; et si ce fut au jour d'un grand concours, ce ne peut être qu'à celui de la fête des Tabernacles de l'an 929; en sorte que l'annonce faite à pareil jour de l'an 607, sera précisément au jour où commençoit la vingt-troisième année de sa mission : *Iste testius et vigesimus annus est.*

Epoque de la ruine de Jérusalem et du temple par Nabuchodonosor.

Jérémie ayant commencé à prophétiser vers la fête des Tabernacles de l'an 629, la quarantième année de sa mission a dû être révolue vers la fête des Tabernacles de l'an 589; et ce fut dans l'année suivante que Jérusalem fut prise au neuvième jour du quatrième mois [1], c'est-à-dire, au neuvième jour de la lune de juin, et le temple brûlé au dixième jour du mois suivant [2]. Et le texte sacré nous fait remarquer que Nabuchodonosor étoit dans la dix-neuvième année de son règne, lorsque le temple fut brûlé [3].

Confirmation de l'époque de la mission de Jérémie par les époques des règnes de Sédécias, de Jéchonias, de Joakim, de Joachaz et de Josias.

Epoque du commencement du règne de Sédécias.

Ceci nous donne lieu d'entrer, avec Usérius [4], dans un calcul qui va servir à déterminer encore d'une manière plus précise les époques des règnes de Sédécias, de Jéchonias, de Joakim, de Joachaz et de Josias; et de là résultera aussi la confirmation de l'époque de la mission de Jérémie, et du calcul des quarante années d'infidélité comptées depuis cette époque. Jérémie nous dit que le Seigneur lui parla depuis la treizième année du règne de Josias, jusqu'à la fin de la onzième année du règne de Sédécias [5]. Et en effet, il est remarqué que Nabuchodonosor étoit dans la huitième année de son règne, lorsque Jéchonias se rendit à lui [6]; et qu'il étoit dans la dix-neuvième année de son règne, lorsque le temple fut brûlé, un mois après la prise de Sédécias [7] : il s'étoit donc passé onze ans entre ces deux événe-

[1] 4 *Reg.* xxv, 3 *et seqq. Jerem.* lii, 6 *et seqq.* — [2] 4 *Reg.* xxv, 8 *et seqq. Jerem.* lii, 12. — [3] *Ibid.* — [4] *Usser. Chronol. sacra.* — [5] *Jerem.* i, 2, 3.— [6] 4 *Reg.* xxiv, 12. — [7] 4 *Reg.* xxv, 8.

mens; et ce sont précisément les onze années du règne de Sédécias successeur de Jéchonias. Or, Sédécias tomba entre les mains des Chaldéens, lorsque Jérusalem fut prise au neuvième jour du quatrième mois [1]; et il étoit encore alors dans la onzième année de son règne. Les onze années du règne de ce prince finissent donc vers le dixième jour de la lune de juin de l'an 588. Ce prince doit donc être monté sur le trône au plus tôt vers le dixième jour de la lune de juin de l'an 599; et nous allons montrer que la déposition et la captivité de Jéchonias doivent être placées environ cinq jours auparavant.

Epoque de la transmigration de Jéchonias.

En effet, nous avons fait remarquer que la première vision d'Ezéchiel est datée du cinquième jour du quatrième mois de la cinquième année depuis la transmigration de Jéchonias [2]; qu'après cette vision, il alla trouver ceux qui étoient captifs comme lui, et demeura sept jours avec eux [3]; qu'ensuite le Seigneur lui ordonna de demeurer couché pendant trois cent cinquante jours sur le côté gauche, et pendant quarante sur le côté droit, c'est-à-dire, en tout pendant trois cent quatre-vingt-dix jours [4]; et qu'au cinquième jour du sixième mois de la sixième année depuis la transmigration de Jéchonias, il étoit assis dans sa maison [5]. De là il résulte que le sixième mois de la sixième année depuis la transmigration de Jéchonias, n'étoit pas celui qui suivoit le quatrième de la cinquième année; car entre ces deux termes il n'y a que deux mois, et par conséquent on n'y trouveroit pas les trois cent quatre-vint-dix jours durant lesquels le prophète dut demeurer couché. Il faut donc que ce sixième mois soit celui de l'année suivante, en sorte qu'entre ces deux termes, il y aura quatorze mois; et dans cet intervalle on trouvera aisément les trois cent quatre-vingt-dix jours durant lesquels le prophète demeura couché. Or, le commencement de Sédécias successeur de Jéchonias se trouvant vers le sixième jour du quatrième mois, c'est-à-dire, de la lune de juin, de l'an 599, la cinquième année de son règne ne fut révolue que vers le dixième jour de la lune de juin de l'an 594. Ainsi le cinquième jour du sixième mois de la sixième année depuis la transmigration de Jéchonias doit être le cinquième jour de la lune d'août de l'an 594. Si de là nous remontons de quatorze mois pour avoir

[1] 4 *Reg.* XXV, 3 *et seqq. Jerem.* XXXIX, 2 *et seqq.* LII, 6 *et seqq.* — [2] *Ezech.* I, I, 2. — [3] *Ezech.* III, 15. — [4] *Ezech.* IV, 9. — [5] *Ezech.* VIII, I.

le cinquième jour du quatrième mois de la cinquième année depuis la transmigration de Jéchonias, nous nous trouverons au cinquième jour de la lune de juin de l'an 595. Et voilà l'époque précise de la première vision d'Ezéchiel : *In quarto (mense) in quinta (die) mensis, ipse est annus quintus transmigrationis regis Joachin.* De là il suit que la captivité ou transmigration de Jéchonias ne peut pas être différée au-delà du cinquième jour de la lune de juin de l'an 599; car si on la diffère seulement jusqu'au sixième jour, il s'ensuivra que le cinquième jour de la lune de juin de l'an 595 sera dans la quatrième année, au lieu qu'il doit être dans la cinquième : on ne peut pas non plus la supposer de beaucoup antérieure au cinquième jour; car on vient de voir que Sédécias n'a dû être mis sur le trône qu'au dixième jour pour le plus tôt. Or, l'Ecriture ne marque point qu'il y ait eu un long intervalle entre la déposition de Jéchonias et l'installation de Sédécias. On peut donc supposer que Jéchonias aura été mis dans les fers vers le cinquième jour de la lune de juin de l'an 599; en sorte qu'il y aura un interrègne d'environ cinq jours entre la déposition de Jéchonias, et le commencement du règne de Sédécias.

Epoque de la fin et du commencement du règne de Joakim.

L'Ecriture nous dit [1] que Jéchonias avoit régné trois mois et dix jours, lorsqu'il se rendit à Nabuchodonosor; il étoit donc monté sur le trône vers le vingt-cinquième jour du douzième mois, c'est-à-dire, vers le vingt-cinquième jour de la lune de février de la même année 599; ce fut donc aussi vers ce temps-là que mourut Joakim, son père, auquel il succéda; et Nabuchodonosor étoit alors dans la huitième année de son règne [2].

Cette circonstance donne lieu de conclure que les onze années du règne de Joakim ne furent pas entières; car comme Nabuchodonosor étoit dans la première année de son règne dès la fin de la troisième année de Joakim, s'il falloit donner encore huit années entières à Joakim, Nabuchodonosor se trouveroit dans la neuvième année de son règne à la fin de la onzième de Joakim. Il faut donc prendre sur les onze années de Joakim les trois mois et dix jours du règne de Jéchonias. Le commencement de Joakim ne peut donc pas être placé entre le vingt-cinquième jour du douzième mois et le cinquième jour du quatrième mois; car en ce cas sa onzième année auroit expiré dans les trois mois du règne de Jéchonias; et Nabuchodonosor se seroit encore

[1] 2 *Par.* XXXVI, 9. — [2] 4 *Reg.* XXIV, 12.

trouvé alors dans sa neuvième année. Ainsi le commencement de Joakim ne peut être placé qu'entre le cinquième jour du quatrième mois et le vingt-cinquième jour du douzième mois, c'est-à-dire, entre le cinquième jour de la lune de juin et le vingt-cinquième jour de la lune de février. Or, nous avons fait remarquer que ce prince étoit entré depuis peu dans la quatrième année de son règne, lorsque Jérémie annonça la prochaine arrivée de Nabuchodonosor, vers le quinzième jour de la lune de septembre de l'an 607. Donc le commencement de son règne doit se trouver placé entre le cinquième jour de la lune de juin et le quinzième jour de la lune de septembre de l'an 610.

D'ailleurs l'Ecriture nous apprend que la dixième année de Sédécias concouroit avec la dix-huitième de Nabuchodonosor [1]. Donc la onzième de Sédécias concouroit avec la dix-neuvième de Nabuchodonosor. Mais la onzième de Sédécias finissoit vers le dixième jour du quatrième mois ; et l'Ecriture nous apprend qu'un mois après, c'est-à-dire, au dixième jour du cinquième mois, Nabuchodonosor étoit encore dans sa dix-neuvième année [2] ; d'où il suit que le commencement de Nabuchodonosor ne peut être antérieur au dixième jour du cinquième mois. Or, le commencement de la quatrième année de Joakim est postérieur au commencement de la première de Nabuchodonosor ; donc le commencement de Joakim ne peut être antérieur au dixième jour du cinquième mois, ni postérieur au quinzième jour du septième mois. Donc le commencement du règne de Joakim doit être placé entre le dixième jour de la lune de juillet et le quinzième jour de la lune de septembre de l'an 610. Pour prendre un milieu qui nous approche davantage du terme, on peut placer le commencement de Joakim vers le douzième jour de la lune d'août.

Epoque de la fin et du commencement du règne de Josias.

Joakim succéda à Joachaz qui ne régna que trois mois : Joachaz fut donc mis sur le trône vers le douzième jour de la lune de mai de l'an 610 ; c'est donc aussi vers ce temps que doit être placée la mort de Josias, à qui succéda Joachaz. Josias avoit régné trente-un ans ; il étoit donc monté sur le trône après la Pentecôte de l'an 641. La treizième année de son règne commençoit donc après la Pentecôte de l'an 629. Ce fut donc vers la fête des Tabernacles de cette même année, ou au jour même de cette fête, que Jérémie commença à prophétiser. La pâque de la dix-huitième année

[1] *Jerem.* XXXII, 1. — [2] *Jerem.* LII, 12.

de Josias étoit donc celle de l'an 623. Jérémie entroit donc dans la vingt-troisième année de sa mission, lorsqu'il annonça la prochaine arrivée de Nabuchodonosor, vers la fête des Tabernacles, ou au jour même de cette fête dans l'année 607. La quatrième année de sa mission fut donc révolue à pareil jour de l'an 589, c'est-à-dire, au quinzième jour de la lune de septembre; et neuf mois après, c'est-à-dire, au neuvième jour de la lune de juin de l'an 588, Jérusalem fut prise par Nabuchodonosor, et le temple brûlé au dixième jour du mois suivant, précisément après les quarante années révolues depuis l'époque de la mission de Jérémie. Les quarante années d'infidélité de la maison de Juda sont donc celles de l'indocilité et de l'impénitence des enfans de Juda depuis le commencement de la mission de Jérémie jusqu'à l'entière ruine de Jérusalem et du temple par Nabuchodonosor. De même on peut dire que les trois cent cinquante années d'infidélité de la maison d'Israël sont celles de l'indocilité et de l'impénitence des enfans d'Israël depuis les reproches que leur fit le prophète du Seigneur au temps de l'érection de l'autel de Béthel, jusqu'à la destruction de ce même autel par Josias.

Réfutation du système de ceux qui supposant trois cent quatre-vingt-dix années d'infidélité de la maison d'Israël, les font remonter jusqu'au temps de Salomon.

Peut être nous objectera-t-on que dans ce calcul les quarante années de l'infidélité de Juda ne succèdent pas aux trois cent cinquante années de l'infidélité d'Israël, puisqu'alors les trois cent cinquante années de l'infidélité d'Israël se terminent vers la pâque de l'an 623, et que les quarante années de l'infidélité de Juda commencent vers la fête des Tabernacles de l'an 629, c'est-à-dire environ cinq ans et demi avant l'expiration des années d'infidélité d'Israël. Quelques-uns, pour prévenir cette objection, ont prétendu faire remonter de ce même intervalle le nombre des années d'infidélité d'Israël, en sorte qu'ils en placent l'époque vers la fin de l'an 979, c'est-à-dire vers la trente-septième année du règne de Salomon. Ils supposent que l'infidélité de la maison d'Israël prit sa source dans l'idolâtrie même de ce prince; et ils croient cela suffisant pour établir là l'époque des années d'infidélité de la maison d'Israël. Mais 1° on ignore l'époque de l'idolâtrie de Salomon; et c'est une supposition sans preuve, que de la fixer vers la fin de l'an 979. 2° Il est sans vraisemblance que l'infidélité particulière de la maison d'Israël ait pour époque une infidélité qui ne lui étoit point personnelle, et qui fut commise dans un temps où la maison d'Israël n'étoit pas

même encore distinguée de la maison de Juda. 3° Ceux qui ont eu recours à cette époque, n'ont été déterminés à cela que parce qu'ils supposoient que le prophète comptoit trois cent quatre-vingt-dix années d'infidélité de la maison d'Israël; car reconnoissant que les quarante années d'infidélité de la maison de Juda devoient se terminer vers le temps de la ruine de Jérusalem en 588, ils en ont conclu que les trois cent quatre-vingt-dix années qu'ils croyoient être comptées pour la maison d'Israël, devoient aussi remonter de cette époque; et qu'ainsi elles devoient commencer vers 978 ou 979. Mais 4° nous avons fait voir que le prophète ne compte que trois cent cinquante années d'infidélité de la maison d'Israël, et rien n'oblige de dire qu'elles doivent être immédiatement suivies des quarante années d'infidélité de la maison de Juda. 5° Les quarante années d'infidélité de la maison de Juda étant bien terminées à la ruine de Jérusalem, et ayant bien pour époque la mission de Jérémie, s'il falloit que les trois cent cinquante années d'infidélité de la maison d'Israël fussent antérieures, nous ne trouverions plus aucun événement qui pût en être le terme; et l'époque qu'on leur attribue dans l'idolâtrie de Salomon, est sans fondement et sans vraisemblance. 6° Comme il est sans vraisemblance que les trois cent cinquante années d'infidélité de la maison d'Israël remontent jusqu'au temps de Salomon, il est aussi sans vraisemblance que les quarante années d'infidélité de la maison de Juda soient prolongées jusqu'à la dernière expédition de Nabuzardan, quatre ans après la ruine de Jérusalem. Il faut donc reconnoître que les quarante années de l'infidélité de Juda ne succèdent point aux trois cent cinquante années de l'infidélité d'Israël. Les trois cent cinquante années de l'infidélité de la maison d'Israël commencent à l'érection de l'autel de Béthel au mois d'octobre de l'an 974, et se terminent à la destruction de ce même autel, vers le mois de mars de l'an 623. Les quarante années d'infidélité de la maison de Juda commencent en même temps que la mission de Jérémie, vers le mois de septembre de l'an 629, et se terminent à la ruine de Jérusalem, vers le mois de juin de l'an 588.

Le prophète représente le Seigneur supportant avec patience l'indocilité des

Lors donc que le Seigneur ordonne à Ezéchiel de porter *pendant trois cent cinquante jours* l'iniquité de la maison d'Israël, *et pendant quarante jours* l'iniquité de la maison de Juda, il veut montrer la longue patience avec laquelle il a supporté l'indocilité des enfans d'Israël pendant les

trois cent cinquante années durant lesquelles a subsisté l'autel sacrilége qu'ils avoient élevé à Béthel, et sur lequel ils avoient offert des sacrifices impies à leurs vaines idoles; il veut montrer la longue patience avec laquelle il supportoit encore actuellement l'indocilité des enfans de Juda qui méprisoient sa voix depuis la troisième année du règne de Josias, et sur lesquels il ne devoit faire éclater les derniers coups de sa justice qu'à la fin de la onzième année du règne de Sédécias, après les avoir ainsi attendus avec bonté pendant quarante années sans qu'ils fussent revenus sincèrement à lui. Ainsi les trois cent cinquante jours étoient relatifs à une suite d'années qui étoit révolue; et les quarante jours étoient relatifs à une suite d'années qui ne l'étoit pas encore. Ces quarante jours étoient prophétiques; et ils annonçoient que le Seigneur, après avoir attendu pendant quarante ans les enfans de Juda, exerceroit sur eux ses dernières vengeances. Ils annonçoient que comme après trois cent cinquante années d'indocilité de la part des enfans d'Israël, l'autel sacrilége de Béthel avoit été détruit par le saint roi Josias, de même après quarante années d'indocilité de la part des enfans de Juda, leurs hauts lieux seroient renversés, et le temple même du Seigneur, qu'ils avoient profané, seroit détruit par l'impie Nabuchodonosor, suscité pour être sur eux l'exécuteur des vengeances du Seigneur. L'ordre fut donné au prophète vers le douzième, ou treizième jour du quatrième mois de la cinquième année depuis la transmigration de Jéchonias, c'est-à-dire vers le douzième, ou treizième jour de la lune de juin de l'an 595; c'étoit dans la trente-quatrième année de la mission de Jérémie; et sept ans après, au 9 juin de l'an 588, Jérusalem devoit être prise pour la dernière fois par Nabuchodonosor, après les quarante années révolues depuis la mission de Jérémie, et figurées par les quarante jours durant lesquels le prophète devoit porter l'iniquité de la maison de Juda.

deux maisons d'Israël et de Juda.

Mais ce n'est pas là l'unique signification des trois cent quatre-vingt-dix jours durant lesquels le prophète devoit demeurer couché, d'abord sur le côté gauche, et ensuite sur le côté droit. Le Seigneur nous découvre une autre signification de ce symbole, par les expressions dont il se sert en donnant au prophète l'ordre de demeurer ainsi couché. Il commence [1] par lui ordonner de prendre une brique,

Le prophète représente l'inflexibilité du Seigneur à l'égard des Juifs au temps du dernier siége de Jérusalem.

[1] *Ezech.* IV, 1 *et seqq.*

par Nabuchodonosor. Durée de ce dernier siége représentée par les trois cent quatre-vingt-dix jours dont parle ce prophète.

de la mettre devant lui, de tracer dessus le plan de la ville de Jérusalem, d'y figurer un siége formé contre cette ville, de prendre aussi une poêle de fer, de la mettre comme un mur de fer entre lui et la ville; de la regarder d'un visage ferme, et de représenter ainsi le siége de cette ville aux yeux des enfans d'Israël : *Et erit in obsidionem, et circumdabis eam* (hébr. *et obsidebis eam*) *: signum est domui Israel.* Cette poêle qui devoit être comme un mur de fer entre le prophète et la ville, représentoit les péchés mêmes de ce peuple, qui avoient mis comme un mur de fer entre ce peuple et Dieu, en obligeant le Seigneur de demeurer inflexible à l'égard des enfans de Juda au temps du dernier siége qu'ils devoient bientôt éprouver de la part de Nabuchodonosor. Le Seigneur continuant de parler au prophète lui ordonne de demeurer couché pendant trois cent cinquante jours sur le côté gauche, et de porter ainsi l'iniquité de la maison d'Israël; puis de se tenir couché pendant quarante jours sur le côté droit, et de porter ainsi l'iniquité de la maison de Juda; après quoi il ajoute : *Vous tournerez le visage vers le siége de Jérusalem, et votre bras sera étendu, et vous prophétiserez contre elle. Je vais vous environner de chaînes, et vous ne vous tournerez point d'un côté sur l'autre,* c'est-à-dire, vous demeurerez persévéramment sur le côté gauche, et ensuite sur le côté droit, *jusqu'à ce que soient accomplis les jours durant lesquels vous assiégerez cette ville :* ET NON TE CONVERTES A LATERE TUO IN LATUS ALIUD, DONEC COMPLEAS DIES OBSIDIONIS TUÆ. Le Seigneur continue : *Prenez aussi du froment, de l'orge, des fèves, des lentilles, du millet et de la vesce; mettez-les dans un vaisseau, et faites-vous en des pains pour autant de jours que vous dormirez sur le côté; vous les mangerez pendant trois cent quatre-vingt-dix jours :* ET FACIES TIBI PANES NUMERO DIERUM QUIBUS DORMIES SUPER LATUS TUUM; TRECENTIS ET NONAGINTA DIEBUS COMEDES ILLUD. Les jours du siége sont ceux durant lesquels le prophète devoit demeurer couché sur le côté : *Non te convertes a latere tuo in latus aliud, donec compleas* DIES OBSIDIONIS TUÆ. Or les jours durant lesquels le prophète devoit demeurer couché sur le côté, forment ensemble le nombre de trois cent quatre-vingt-dix : *Et facies tibi panes numero quibus dormies super latus tuum :* TRECENTIS ET NONAGINTA DIEBUS *comedes illud.* Les jours du siége sont donc au nombre de trois cent quatre-vingt-dix.

Usserius est donc bien fondé à supposer [1] que le dernier siége de Jérusalem par Nabuchodonosor dura trois cent quatre-vingt-dix jours. Or l'Ecriture nous apprend [2] que Jérusalem fut prise pour la dernière fois par Nabuchodonosor au neuvième jour du quatrième mois, c'est-à-dire au neuvième jour de la lune de juin, à la fin de la onzième année de Sédécias; c'est-à-dire en 588. Si de là nous remontons de trois cent quatre-vingt-dix jours qui renferment un peu plus de treize mois lunaires, nous trouverons que ce dernier siége a dû commencer vers le troisième jour du troisième mois, c'est-à-dire vers le troisième jour de la lune de mai de l'an 589; si ce n'est que cette année eût été embolimienne: alors le siége n'auroit commencé que vers le troisième jour de la lune de juin de cette même année.

Il est vrai que l'Ecriture nous dit [3] que Nabuchodonosor mit le siége pour la troisième fois devant cette ville dès le dixième jour du dixième mois, c'est-à-dire, dès le dixième jour de la lune de décembre, en la neuvième année du règne de Sédécias, c'est-à-dire, en 591 [4]. Mais elle nous dit aussi que [5] l'armée de Pharaon étant sortie de l'Egypte, les Chaldéens qui assiégeoient Jérusalem, se retirèrent de devant la ville, lorsqu'ils apprirent cette nouvelle; et le Seigneur dit à Jérémie : *Vous direz ceci au roi de Juda: L'armée de Pharaon va retourner dans l'Egypte, d'où elle est venue; et les Chaldéens reviendront; ils combattront de nouveau contre cette ville; ils la prendront, et ils la brûleront.* Peu de temps après, le Seigneur ajoute par la bouche du même prophète : *Je livrerai Sédécias, roi de Juda, et ses princes en la puissance des armées du roi de Babylone qui se sont retirées. Je les ramenerai devant cette ville; ils la prendront, et ils la brûleront* [6]. Et ailleurs on voit [7] qu'au dixième mois, c'est-à-dire, au mois lunaire de décembre, en la dixième année de la captivité de Jéchonias, qui étoit aussi la dixième du règne de Sédécias, c'est-à-dire, en 590, Ezéchiel prophétise contre l'Egypte qui avoit été pour la maison d'Israël un appui aussi foible qu'un roseau qui se brise sous la main de celui

[1] *Usser. ad ann. mundi* 3415. — [2] *Jerem.* LII, 6. — [3] *Jerem.* LII, 4. — [4] Dom Calmet se méprend lorsqu'il ne compte que dix-neuf mois, ou cinq cent soixante-dix jours, entre le commencement du siége et la prise de la ville. (Dissertation sur le retour des dix tribus.) Il y eut trente-un mois. — [5] *Jerem.* XXXVII, 4 *et seqq.* — [6] *Jerem.* XXXIV, 13, 20 *et seqq.* — [7] *Ezech.* XXIX, 1, 6, 7.

qui le prend pour s'appuyer : *Pro eo quod fuisti baculus arundineus domui Israel : quando apprehenderunt te manu, confractus es ; et innitentibus eis super te, comminutus es.* Ce qui donne lieu de supposer que les Chaldéens ayant marché contre les Egyptiens, les défirent vers le temps où Ezéchiel prononça cette prophétie, c'est-à-dire, vers le mois lunaire de décembre de l'an 590. Les Chaldéens ayant défait les Egyptiens, revinrent devant Jérusalem. Et en effet Jérémie nous apprend [1] que les Chaldéens étoient devant cette ville en la dixième année de Sédécias, roi de Juda. Or, il paroît que la dixième année de Sédécias expiroit vers le neuvième ou dixième jour de la lune de juin de l'an 589. Les Chaldéens étoient donc revenus devant Jérusalem avant le neuvième ou dixième jour de la lune de juin de l'an 589. Les trois cent quatre-vingt-dix jours de siége marqués par Ezéchiel ont donc pu commencer dès le troisième jour de ce mois, si l'année fut embolimienne ; où dès le troisième jour du mois précédent, si ce fut une année commune.

Ainsi lorsque Nabuchodonosor vint pour la troisième fois en Judée, il mit le siége devant Jérusalem au dixième jour de la lune de décembre de l'an 591, en la neuvième année du règne de Sédécias. Lorsqu'il assiégeoit Jérusalem, il apprit que les Egyptiens venoient au secours de cette ville ; alors il se retira pour marcher contre eux, et les défit vers le mois lunaire de décembre de l'an 590, en la dixième année du règne de Sédécias. Après les avoir défaits, il revint devant Jérusalem, et y mit de nouveau le siége vers le troisième jour de la lune de mai ou de la lune de juin de l'an 589, Sédécias étant encore dans sa dixième année ; et ce dernier siége dura trois cent quatre-vingt dix jours, c'est-à-dire, jusqu'à ce que la ville fut prise au neuvième jour de la lune de juin de l'an 588, à la fin de la onzième année de Sédécias.

Le prophète représente les Juifs, soit comme assiégés dans Jérusalem par Nabuchodonosor, soit comme captifs et dispersés parmi

Enfin le Seigneur ordonne au prophète [2] de se préparer des pains pour autant de jours qu'il demeurera couché sur le côté, c'est-à-dire, pour trois cent quatre-vingt-dix jours ; et il veut que chacun de ces pains ne soit que du poids de vingt sicles, c'est-à-dire, d'environ neuf onces ; il veut que le prophète ne boive chaque jour qu'une petite mesure d'eau, qui soit la sixième partie d'un hin, c'est-à-dire, environ un demi-septier, et il lui prescrit de cuire ce pain, non

[1] *Jerem.* XXXII, 1, 2. — [2] *Ezech.* IV, 9 *et seqq.*

sous la cendre, mais sous de l'ordure sortie du corps d'un homme, ou au moins sous de la fiente de bœuf. Voilà la nourriture que le Seigneur prescrit à son prophète; et en cela ce prophète représentoit son propre peuple. Car *les enfans d'Israël, dit le Seigneur, mangeront ainsi leur pain tout souillé parmi les nations vers lesquelles je les chasserai.* Et plus loin le Seigneur ajoute : *Je vais briser dans Jérusalem la force du pain; ils mangeront le pain au poids et dans la frayeur; et ils boiront l'eau par mesure, et dans une grande affliction d'esprit; en sorte que n'ayant plus ni pain ni eau, ils tomberont sur les bras les uns des autres, et sécheront de faim dans leur iniquité.* Le Seigneur veut que le prophète prenne son pain au poids, et son eau par mesure, pendant les trois cent quatre-vingt-dix jours durant lesquels il devoit demeurer couché, pour montrer l'état de misère et de disette où les enfans de Juda se trouveroient réduits pendant le dernier siége qu'ils devoient soutenir de la part de Nabuchodonosor. Le Seigneur veut aussi que ce pain soit cuit sous de l'ordure d'homme ou de la fiente de bœuf au lieu de cendre, pour montrer que les enfans de Juda seroient réduits à vivre au milieu des nations, et à manger ainsi un pain souillé au milieu des peuples parmi lesquels le Seigneur les auroit dispersés.

les nations infidèles au milieu desquelles ils furent transférés par Nabuchodonosor.

Réfutation du système de ceux qui prétendent que les trois cent quatre-vingt-dix ans dont parle Ezéchiel, expriment la durée du châtiment que Dieu exerça sur les deux maisons d'Israël et de Juda.

Le prophète représentoit donc en même temps la patience du Seigneur, qui pendant long-temps avoit supporté l'iniquité de la maison d'Israël, et qui continuoit encore de supporter l'iniquité de la maison de Juda; il représentoit l'inflexibilité du Seigneur à l'égard des enfans de Juda au temps du dernier siége qu'ils devoient éprouver dans Jérusalem de la part de Nabuchodonosor; il représentoit l'état de disette que les Juifs auroient à souffrir dans Jérusalem au temps de ce dernier siége; enfin il représentoit l'état de misère auquel ils devoient être réduits parmi les nations infidèles au milieu desquelles ils devoient être transférés par Nabuchodonosor. Mais, sous ce dernier rapport, en vain chercheroit-on l'application de ce double nombre de trois cent cinquante jours pour la maison d'Israël, et de quarante pour la maison de Juda. Le texte sacré ne marque point que ces nombres soient symboliques à cet égard; et aucun calcul ne peut en vérifier l'application. Il est vrai qu'Israël et Juda furent condamnés à porter la peine de leur iniquité pendant une certaine suite d'années; mais cette suite d'années avoit pour terme le commencement du

règne de Cyrus à la tête de ce vaste empire formé de la réunion des Babyloniens, des Mèdes et des Perses, règne qui étoit annoncé comme époque de la réconciliation d'Israël et de Juda avec le Seigneur leur Dieu. Or, si nous comptons le nombre d'années durant lesquelles la maison d'Israël porta la peine de son iniquité depuis la première captivité où une partie de ses enfans fut réduite par Théglathphalasar, vers l'an 748 ou 740, jusqu'à la délivrance accordée par Cyrus, vers l'an 536, nous n'y trouverons qu'environ deux cent quatre ou deux cent douze ans.

Si de cette première captivité sous Théglathphalasar en 748 ou 740, nous comptons trois cent cinquante ans, nous sommes conduits en 398 ou 390; et nous n'y trouvons aucune époque qui puisse être le terme de ces trois cent cinquante années. De même si nous comptons trois cent quatre-vingt-dix ans, nous nous trouvons conduits en 358 ou 350; et loin d'y trouver l'époque d'une délivrance, nous y trouvons l'époque d'une nouvelle captivité sous Artaxerxès Ochus, roi de Perse, qui ayant fait, vers l'an 350, une irruption en Egypte, y prit beaucoup de Juifs qu'il emmena captifs.

Si nous remontons jusqu'au temps où Phus, roi d'Assyrie, rendit Israël tributaire, vers l'an 771, de là jusqu'à la délivrance accordée par Cyrus vers l'an 536, nous n'avons encore qu'environ deux cent trente-cinq ans. Si de cette même époque d'Israël rendu tributaire vers l'an 771, nous comptons trois cent cinquante ou trois cent quatre-vingt-dix ans, nous sommes conduits vers 421 ou 381; et nous n'y trouvons aucune époque.

Si nous descendons jusqu'à la ruine de Samarie par Salmanasar vers l'an 721, de là jusqu'à la délivrance accordée par Cyrus vers l'an 536, nous ne trouvons qu'environ cent quatre-vingt-cinq ans. Si de cette même époque de Samarie ruinée vers l'an 721, nous comptons trois cent cinquante ans, nous sommes conduits en 371 où nous ne trouvons aucune époque. Si nous comptons trois cent quatre-vingt-dix ans, nous sommes conduits en 331; et au mois d'octobre de l'année suivante se trouve la défaite de Darius Codoman par Alexandre-le-Grand. C'est ce qui a donné lieu à dom Calmet de prétendre [1] qu'on pouvoit mettre en cette année la fin de la captivité des dix tribus,

[1] Dissertation sur le retour des dix tribus, à la tête du comm. sur Ezéchiel ou dans le IIe tome du Recueil des Dissert.

parce qu'en effet, selon le témoignage de l'historien Josèphe [1], Alexandre se montra favorable aux Juifs. Mais 1° on ne peut pas prouver qu'Alexandre ait fait spécialement pour les Israélites des dix tribus qui composoient la maison d'Israël, ni même en général pour tous les Juifs, plus que n'avoient fait avant lui Cyrus, Darius fils d'Hystaspes, et Artaxerxès Longuemain. 2° S'il leur a accordé quelque délivrance, s'il a fait en leur faveur quelque décret, on ne peut pas prouver que ce soit en 331 ni en 330, c'est-à-dire, au terme précis des trois cent quatre-vingt-dix ans. 3° En plaçant vers ce temps le terme des années que le Seigneur compte à l'égard de la maison d'Israël, dom Calmet suppose que le nombre de ces années est de trois cent quatre-vingt-dix; et il paroît, comme nous l'avons montré, que le nombre de ces années comptées par le Seigneur n'est que de trois cent cinquante. 4° Quand on pourroit montrer que la maison d'Israël auroit porté la peine de son iniquité jusqu'au terme précis de trois cent cinquante ou trois cent quatre-vingt-dix années, on ne pourroit pas montrer que la maison de Juda n'eût porté la peine de son iniquité que pendant l'intervalle de quarante années.

Le Seigneur avoit lui-même annoncé deux fois par la bouche de Jérémie [2], que la maison de Juda seroit assujettie au roi de Babylone, et le pays réduit en un désert affreux pendant soixante-dix ans. Et en effet si nous comptons depuis la première captivité des enfans de Juda sous Nabuchodonosor vers le mois de novembre de l'an 607, jusqu'à la délivrance qui leur fut accordée par Cyrus, ou à la fin de 537, ou au commencement de 536, nous y trouvons précisément les soixante-dix années durant lesquelles les enfans de Juda devoient être captifs chez les Chaldéens [3]. Si nous comptons depuis la ruine du temple au mois de juillet de l'an 588 jusqu'à l'édit donné par Darius, fils d'Hystaspes, vers l'an 519, pour le rétablissement de ce même temple, nous y trouvons encore environ soixante-dix années, durant lesquelles le temple demeura détruit [4]. Si nous cherchons à nous rapprocher davantage du nombre de quarante, et que nous comptions depuis la vingt-troisième année de Nabuchodonosor, lorsque Nabu-

[1] *Joseph. Ant. lib.* XI, *cap. ult. et contra Appion. lib.* I, *p.* 1048. — [2] *Jerem.* XXV, 11, *et* XXIX, 10. — [3] 2 *Par.* XXXVI, 22. *Esdr.* I, 1. *Dan.* IX, 1, 2. — [4] C'est à cela que se rapporte l'expression du prophète Zacharie, I, 12, *Iste jam septuagesimus annus est.*

zardan vint enlever les derniers restes des Juifs en 584, de là jusqu'à la délivrance accordée par Cyrus vers l'an 536, nous trouvons encore quarante-huit ans. Quand nous ne compterions que jusqu'à la mort de Baltassar dernier roi de Babylone, c'est-à-dire, jusqu'au règne de Darius le Mède sur le trône de Babylone, nous n'y trouverons point encore le nombre de quarante années marquées par Ezéchiel. Dom Calmet se méprend visiblement, lorsqu'il suppose [1] que depuis la prise de Jérusalem sous Sédécias jusqu'au règne de Darius le Mède à Babylone, il y a environ quarante ans. En effet deux opinions partagent les chronologistes sur Darius le Mède. Les uns prétendent qu'il est le même que Nabonnid qui régna dix-sept ans sur les Babyloniens, et ceux-là mettent le commencement du règne de ce prince en 555. Dom Calmet adopte cette opinion, et met le commencement du règne de Darius le Mède en 555 ou 556 [2]. Or, si l'on compte de l'an 588, où Jérusalem fut prise sous Sédécias, jusqu'en 555 ou 556, on ne trouvera que trente-deux ou trente-trois ans. Les autres soutiennent avec plus de vraisemblance que Darius le Mède est le même que Cyaxare, fils d'Astyage, et oncle de Cyrus, qui succéda à Nabonnid en 538, lorsque Babylone fut prise par Cyrus. Or, si l'on compte de l'an 588 jusqu'en 538, on y trouvera cinquante ans. Il est vrai que dans quelques endroits, dom Calmet semble mettre la prise de Babylone par Cyrus en 548 [3]; et ce seroit précisément quarante ans après la ruine de Jérusalem. Mais c'est certainement une faute d'impression; car dom Calmet sait bien que Babylone ne fut prise par Cyrus qu'en 538 [4], c'est-à-dire, cinquante ans après la ruine de Jérusalem, quarante-six ans après l'expédition de Nabuzardan; il n'y a pas de difficulté sur cela. Ainsi soit que l'on prenne Darius le Mède pour Nabonnid, ou pour Cyaxare, le commencement de son règne ne se trouve que trente-trois ans ou cinquante ans après la prise de Jérusalem; et il est impossible de trouver là les quarante années marquées par Ezéchiel. Ces quarante années n'ont donc aucun rapport avec le nombre

[1] Dissertation citée ci-devant. — [2] Il le met en 555 dans sa table chronologique sur l'histoire de Daniel, à la tête de son commentaire sur ce prophète; et en 556 dans sa table chonologique générale, au commencement du Recueil de ses Dissertations. — [3] Dans les deux tables que je viens de citer. — [4] Dom Calmet le reconnoît expressément dans son commentaire sur Esdras, I, I.

d'années durant lesquelles la maison de Juda devoit porter la peine de son iniquité; en vain donc chercheroit-on une suite de trois cent cinquante ou trois cent quatre-vingt-dix années durant lesquelles la maison d'Israël auroit de même porté la peine de son iniquité.

Remarques sur le sentiment de Grotius et sur celui du P. Houbigant, touchant ces trois cent quatre-vingt-dix ans marqués par Ezéchiel. Méprise fort singulière de Grotius, bien relevée dans la Synopse.

Le père Houbigant témoigne assez avoir vu la difficulté de ce texte; mais il n'entreprend pas d'en donner l'éclaircissement. Il incline beaucoup à croire que *l'iniquité* est ici prise pour *la peine de l'iniquité;* et que *les jours* dont parle le prophète sont beaucoup moins *les jours de la patience de Dieu* à l'égard d'Israël et de Juda, que *les jours de sa colère* sur ces deux maisons; mais il n'essaie point d'en donner la peuve par le calcul des années. Il reproche à Grotius d'avoir pris ici à la lettre *l'iniquité*, pour l'impiété même dont ces deux peuples s'étoient rendus coupables; et d'avoir pris les *jours* ici marqués pour ceux *de la patience divine;* et il ne dit pas un mot de la méprise fort singulière qui est ici échappée à ce fameux critique. Grotius supposant avec assez de fondement que *l'iniquité* doit être ici prise à la lettre pour l'iniquité même, et que *les jours* dont parle le prophète sont les jours *de la patience de Dieu*, comme cela est très-probable, entreprend de le prouver par le calcul: et il y échoue de la manière la plus singulière. Il suppose qu'il y a trois cent quatre-vingt-dix ans depuis la chute de Salomon jusqu'au transport des dix tribus par Salmanasar : *Tot anni sunt a lapsu Salomonis ad deportationem decem tribuum per Salmanasarem.* Le père Houbigant rapporte lui-même cette phrase, et ne relève pas cette étrange méprise, bien relevée dans la Synopse en ces termes : *Quod mirum viro eruditissimo excidisse, cum apud chronologos certissimum sit nequidem trecentos annos inter illa intercessisse.* C'est qu'en effet depuis la chute de Salomon placée, si l'on veut, vers l'an 979, jusqu'à la ruine de Samarie par Salmanasar vers l'an 724, il n'y a que deux cent cinquante-cinq ans; ce qui est bien loin de trois cent quatre-vingt-dix. Mais de ce que Grotius s'est mépris étonnamment dans son calcul, il ne s'ensuit pas qu'il se soit mépris dans le sens qu'il donne à l'iniquité dont parle le prophète, et aux jours dont il marque le nombre. Le père Houbigant persistant néanmoins à supposer qu'il s'agit ici de *la peine* même *de l'iniquité*, *et des jours de la colère de Dieu* sur son peuple, nous renvoie à saint Jérôme pour apprendre de lui comment on peut les compter : *Vide, si*

juvat, apud Hieronymum quomodo anni, et Israel 390 *et et Juda* 40, *computari possint.* Consultons donc saint Jérôme. Mais quelque estime que nous ayons pour les travaux de ce saint docteur, si dans ses calculs il vient à se méprendre, nous ne nous engagerons point à soutenir les conséquences qu'il en tirera.

Remarques sur le sentiment de saint Jérôme touchant les trois cent quatre-vingt-dix ans marqués par Ezéchiel pour la maison d'Israël, et touchant les quarante années marquées pour la maison de Juda.

Ce saint docteur suppose donc que *l'iniquité* est prise ici pour *la peine de l'iniquité*; et que *les jours* dont il est ici parlé sont *des jours de colère.* Mais par cette supposition il se jette dans des défilés dont l'issue ne lui est pas avantageuse. Il entre dans le détail de tous les règnes qui se sont écoulés durant l'intervalle qu'il se propose de remplir; et voici ce qui en résulte. Il compte d'abord depuis la première captivité qu'Israël eut à subir au temps de Théglathphalasar sous le règne de Phacée, jusqu'à la désolation du temple, en la onzième année de Sédécias, *cent soixante-quatre ans*; ensuite *soixante-dix ans* de la désolation du temple depuis la onzième année de Sédécias jusqu'à la seconde de Darius, fils d'Hystaspes, roi de Perse, sous lequel le temple fut rebâti; ce qui fait *deux cent trente-quatre ans.* Après quoi il suppose qu'Artaxerxès Mnémon est le même que l'*Assuérus* du livre d'Esther, sous lequel le peuple juif fut délivré du danger dont il avoit été menacé, et remis en liberté; il compte depuis la seconde année de Darius, fils d'Hystaspes, jusqu'à la quarantième et dernière année du règne d'Artaxerxès Mnémon, *cent cinquante-cinq ans et quatre mois*; et joignant cette somme à la précédente, il trouve *trois cent quatre-vingt-neuf ans et quatre mois*, pour Israël. Ensuite il vient à Juda; il compte *quarante ans* depuis la translation de Jéchonias jusqu'à la première année du règne de Cyrus en Perse, trente ans après la désolation du temple.

Mais lui-même s'aperçoit de l'un des défauts de son calcul pour les années d'Israël, lorsque ensuite il propose de les faire remonter jusqu'au temps où Phul vint dans la terre d'Israël sous Manahem, roi d'Israël, afin d'en faire tomber la fin, dans la vingt-huitième année du régne d'Artaxerxès Mnémon, qu'il croit être le même que cet *Assuérus* du livre d'Esther. Cette seconde hypothèse lui paroît plus croyable: *quod et credibilius est.* Car, ajoute-t-il lui-même, ce ne fut pas après que son règne fut fini, mais ce fut sous son règne même, qu'Israël secoua le joug d'une si dure servitude: *Neque enim finito imperio Assueri, sed adhuc re-*

gnante eo, Israel jugum gravissimæ servitutis abjecit. Mais cette réflexion même si juste et si vraie, en fait naître une autre qui ne le sera pas moins; c'est que cette délivrance ne fut point différée jusqu'à la vingt-huitième année du règne de ce prince, elle éclata dès la treizième; et dès lors il n'est plus possible d'y terminer les trois cent quatre-vingt-dix ans de châtimens exercés sur Israël. D'ailleurs il est au moins fort douteux que l'*Assuérus* du livre d'Esther puisse être Artaxerxès Mnémon; plusieurs prétendent que c'est Darius, fils d'Hystaspes; d'autres avec encore plus de fondement soutiennent que c'est Artaxerxès Longuemain; et suivant les calculs de nos plus habiles chronologistes, à remonter même jusqu'au temps de Manahem et de Phul vers l'an 771 avant l'ère chrétienne vulgaire, de là jusqu'à la treizième année de Darius, fils d'Hystaspes, vers l'an 509, il n'y a que deux cent soixante-dix ans. Poussons jusqu'à la treizième d'Artaxexès Longuemain, vers l'an 461; il n'y a encore que trois cent dix ans : allons même jusqu'à la treizième d'Artaxerxès Mnémon, vers l'an 391, il n'y aura encore que trois cent quatre-vingts ans. Ainsi aucune de ces trois époques ne peut remplir les trois cent quatre-vint-dix ans dont parle Ezéchiel pour la maison d'Israël. Quant aux quarante de la maison de Juda, à les compter même de la ruine du temple, en l'année 588 avant l'ère chrétienne vulgaire, on n'en trouvera point la fin en 548. La première année de Cyrus à laquelle saint Jérôme s'attache, se prend de trois époques différentes. Si c'est de son règne en Perse, auquel on donne trente ans, la première année tombe vers 559; il n'y avoit guère que trente ans que Jérusalem étoit ruinée. Si c'est de son règne sur les Babyloniens, auquel on donne neuf ans, la première année ne tombe qu'en 538; il y avoit cinquante ans que le temple étoit ruiné; et d'ailleurs aucune de ces deux époques ne fut celle de la délivrance des Juifs. La première année de Cyrus jointe à la délivrance des Juifs, est celle de son règne à la tête du nouvel empire formé de la réunion des Mèdes et des Babyloniens avec les Perses; ce règne ne dura que sept ans, et sa première année tombe en l'année 536 avant l'ère chrétienne vulgaire, cinquante-deuxième depuis la ruine de Jérusalem, soixante-dixième depuis le commencement de la captivité des Juifs au temps de Joakim. Ainsi il n'est pas possible de vérifier dans le châtiment de Juda, ni dans celui d'Israël le nombre d'années marqué par Ezéchiel. Il faut donc

revenir au sens naturel du texte, en prenant *l'iniquité* pour l'iniquité même, et *les jours* marqués par le prophète pour *ceux de la patience divine.*

Remarque importante de saint Jérôme sur le sens spirituel de cette prophétie. — Quelle pourroit être sous ce point de vue la signification des trois cent quatre-vingt-dix années de la maison d'Israël et les quarante années de la maison de Juda ?

Mais saint Jérôme porte ses vues plus loin, et ne se borne pas au seul sens que présente la lettre; partout il est attentif à étudier les sens profonds et mystérieux qui peuvent être cachés sous le voile du sens littéral. Il reconnoît que Jérusalem et Juda peuvent souvent représenter, dans les prophètes, le peuple chrétien, l'Eglise même de Jésus-Christ, de manière que les reproches et les menaces des prophètes contre les enfans de Juda et contre les habitans de Jérusalem peuvent tomber sur les chrétiens prévaricateurs; et c'est précisément où il vient en terminant son commentaire sur cette prophétie même; car voici ce que dit le Seigneur dans le dernier verset de ce chapitre IV : *Fils de l'homme, je vais briser dans Jérusalem la force du pain. Ils mangeront le pain au poids et dans la sollicitude*, *et ils boiront l'eau par mesure et dans l'affliction*, *en sorte que manquant de pain et d'eau, ils tomberont sur les bras les uns des autres, et ils se dessécheront dans leurs iniquités.* Voici ce que dit sur cela saint Jérôme : « Je crains, » *Vereor*, je crains que ce brisement du pain n'arrive dans » notre *Jérusalem*, dans laquelle se trouve *la vision de* » *la paix.* (C'est ce que signifie en hébreu le nom de *Jé-* » *rusalem.*) *Vereor ne ista panis contritio etiam in nostra* » *inveniatur Jerusalem, in qua visio pacis cernitur.* Le » Seigneur brise cet aliment lorsqu'il entre en colère contre » nous, et qu'il nous juge indignes de son pain : *Quem* » *conterit Dominus quando irascitur*, *et indignos nos suo* » *judicat pane.* Et encore plaise à sa miséricorde que nous » ayons notre nourriture au poids et dans la sollicitude, » et que le petit doigt de Lazare arrose notre langue brû- » lée par une excessive sécheresse : *Atque utinam saltem* » *in pondere eum, et sollicitudine mereamur accipere*, *et* » *arentem linguam nimia siccitate*, *extremus Lazari di-* » *gitus irroret.* Quand le pain et l'eau de l'Eglise viendront » à manquer, les hommes tomberont les uns sur les au- » tres : *Deficiente autem pane et aqua Ecclesiæ, corruet* » *vir contra fratrem suum.* La discorde sera partout, les » Chrétiens divisant la tunique de Jésus-Christ, que les » soldats même dans la passion du Sauveur n'osèrent dé- » chirer, et nous nous dessécherons dans nos iniquités, » parce que nous n'aurons pas la justice qui vient de Dieu :

» *Et ubique discordia est, scindentibus nobis Christi tu-*
» *nicam, quam nec milites in passione Salvatoris scindere*
» *ausi sunt; et contabescentibus in iniquitatibus nostris,*
» *dum Dei justitiam non habemus* [1]. »

Sous ce point de vue *la maison de Juda* représentant le peuple chrétien, *la maison d'Israël* pourroit, comme on l'a vu dans la préface sur ce livre, représenter particulièrement le peuple juif; et peut-être que les nombres d'années marqués par Ezéchiel auroient une application particulière à la longue patience de Dieu à l'égard de ces deux peuples. L'infidélité des Juifs depuis Jésus-Christ a sans doute duré beaucoup au-delà de trois cent quatre-vingt-dix ans; mais si ces années, dans le sens mystérieux de la prophétie, représentoient les années sabbatiques, on trouveroit que trois cent quatre-vingt-dix sabbatiques produisent plus de vingt-sept siècles, et qu'à remonter jusqu'au schisme des dix tribus vers l'an 976 avant Jésus-Christ, les trois cent quatre-vingt-dix sabbatiques, depuis cette triste époque, embrassent près de dix siècles avant Jésus-Christ, et plus de dix-sept siècles depuis Jésus-Christ, en sorte qu'elles nous amènent jusqu'à nos jours au milieu desquels Dieu semble commencer à faire éclater les signes de sa colère sur *la maison de Juda*, c'est-à-dire sur nous-mêmes, par les tremblemens de terre et autres fléaux dont sa justice nous afflige, et surtout par les rapides progrès de l'incrédulité, dont saint Paul nous découvre le danger lorsqu'il nous dit : « Les Juifs qui étoient les branches naturelles
» de l'olivier ont été retranchés à cause de leur incré-
» dulité : *Propter incredulitatem fracti sunt;* pour vous,
» c'est par la foi que vous demeurez ferme; *tu autem fide*
» *stas;* ne vous élevez point; mais craignez : *Noli altum*
» *sapere; sed time;* car si Dieu n'a pas épargné les bran-
» ches naturelles, vous devez craindre qu'il ne vous épargne
» pas aussi : *Si enim Deus naturalibus ramis non pepercit;*
» *ne forte nec tibi parcat* [2]. » Dans la prophétie d'Ezéchiel on a vu que les quarante années de la patience de Dieu à l'égard des infidélités de la maison de Juda, concourent avec les quarante dernières des trois cent quatre-vingt-dix qui regardent la maison d'Israël. Si donc dans le sens mystérieux de la prophétie, ces années sont prises pour des années sabbatiques à compter depuis le schisme des dix

[1] *Hieron. in Ezech.* IV, *tom.* III, *col.* 724. — [2] *Rom.* XI, ℣ 20 *et* 21.

tribus jusqu'à nos jours, pour les trois cent quatre-vingt-dix qui regardent la maison d'Israël, il en résultera que les quarante qui regardent la maison de Juda, pourroient former un intervalle de quarante sabbatiques, c'est-à-dire d'environ trois cents ans qui remonteroient de nos jours jusque vers le milieu du quinzième siècle; et n'est-ce pas précisément depuis ce temps que l'on a vu successivement se répandre dans l'Occident le scandale de la prétendue réforme, et tant d'autres iniquités qui depuis le milieu du quinzième siècle ont allumé contre nous la colère de Dieu? Craignons donc avec saint Jérôme que la prophétie d'Ezéchiel ne reçoive sur nous un nouvel accomplissement, et que ce brisement du pain dont parle le prophète n'arrive dans notre Jérusalem même : *Vereor ne ista panis contritio etiam in nostra inveniatur Jerusalem.* Craignons-le, et prévenons la juste colère de Dieu, en revenant à lui de tout notre cœur, afin de pouvoir trouver un asile sous les ailes de sa miséricorde dans les jours où il fera éclater ses vengeances.

Récapitulation et conclusion. Les trois cent cinquante jours durant lesquels le prophète fut obligé de porter l'iniquité de la maison d'Israël, en demeurant couché sur le côté gauche, marquoient, selon le sens immédiat et littéral de la prophétie, les trois cent cinquante années pendant lesquelles le Seigneur avoit déjà supporté l'iniquité de la maison d'Israël, depuis l'érection de l'autel de Béthel jusqu'à la destruction de ce même autel. Les quarante jours durant lesquels le prophète fut obligé de porter l'iniquité de la maison de Juda en demeurant couché sur le coté droit, marquoient les quarante années qui avoient succédé aux trois cent cinquante premières, et jusqu'au terme desquelles le Seigneur vouloit bien encore continuer de supporter, avec l'iniquité de la maison d'Israël, celle dont la maison même de Juda s'étoit rendue coupable à compter depuis la mission de Jérémie jusqu'à la ruine de Jérusalem. Les trois cent quatre-vingt-dix jours durant lesquels le prophète devoit demeurer couché, soit sur le côté gauche, soit sur le côté droit, et représenter en même temps le siége de Jérusalem; ces trois cent quatre-vingt-dix jours considérés ensemble et sous ce rapport, marquoient les trois cent quatre-vingt-dix jours du dernier siége de Jérusalem par Nabuchodonosor. Cette poêle de fer qu'il devoit tenir entre lui et la ville pendant ces trois cent quatre-vingt-dix jours, représentoit les péchés des en-

sans de Juda, qui devoient rendre le Seigneur inflexible à leur égard au temps de ce dernier siége. Le peu de pain et le peu d'eau dont le prophète devoit user pendant chacun de ces trois cent quatre-vingt-dix jours, signifioient la disette et la misère où les Juifs seroient réduits pendant ce siége. Enfin le pain dont le prophète pouvoit user, devoit être cuit sous de l'ordure d'homme, ou de la fiente de bœuf, pour marquer que les Juifs seroient obligés de vivre au milieu des nations, et d'y manger ainsi un pain souillé. Voilà, selon la lettre, le sens de la prophétie d'Ezéchiel, qui a donné lieu à cette Dissertation. Saint Jérôme nous découvre le sens profond et mystérieux qui peut se trouver couvert sous ce voile.

DISSERTATION

SUR

LE RETOUR DES DIX TRIBUS.

Abrégé de l'histoire des dix tribus depuis leur séparation.

Les dix tribus, après la mort de Salomon, s'étant séparées de la maison de David, et ayant abandonné le culte du Seigneur, se virent bientôt à leur tour rejetées du Seigneur, et livrées à leurs ennemis. Les rois d'Israël vivement pressés par ceux de Damas, furent obligés de recourir aux rois d'Assyrie, pour la défendre. Ces défenseurs se rendirent maîtres de ceux qui les avoient appelés à leur secours, et les transportèrent en différentes provinces, au-delà de l'Euphrate. Théglathphalasar [1] enleva d'abord les tribus de Ruben et de Gad, et la demi-tribu de Manassé, qui étoient au-delà du Jourdain, avec toute la tribu de Nephthali, qui habitoit la haute Galilée. Salmanasar vint ensuite, et emmena le reste des tribus du royaume de Samarie [2].

[1] 4 *Reg.* xv, 29. — [2] 4 *Reg.* xvii, 6, *et* xviii, 10, 11.

Depuis cette fameuse translation, l'Ecriture tout occupée de la tribu et du royaume de Juda d'où le Messie devoit naître, a comme abandonné l'histoire des dix tribus, en sorte qu'on ne sait plus ce qu'elles sont devenues. Nous les avons inutilement cherchées [1] dans toutes les provinces d'Orient, surtout dans celles où les livres des Rois nous apprennent qu'on les transporta. Nous avons trouvé partout des Juifs et des Israélites, sans rencontrer ce que nous désirions, c'est-à-dire, les dix tribus distinguées entre elles, et composant une espèce de peuple et de république. Il n'y a que leur propre pays où nous ne soyons pas allés les rechercher; et c'est là où nous espérons enfin en découvrir au moins quelques vestiges.

Motifs de ceux qui contestent le retour des dix tribus.

Sans doute le préjugé ne nous est pas favorable. La plupart des pères et des interprètes nous paroissent opposés. On ne lit nulle part expressément que les dix tribus soient revenues dans leur pays. Osée reçoit ordre de nommer *Sans-Miséricorde*, une fille qui lui naquit, et qui désignoit la maison d'Israël : *Nommez-la Sans-Miséricorde*, dit le Seigneur, *parce que je ne ferai plus de miséricorde à la maison d'Israël; mais je les oublierai d'un profond oubli* [2].

Josèphe [3], qui avoit vu sa nation dans l'état le plus florissant où elle eût été depuis la captivité, assure que les Israélites des dix tribus ne revinrent jamais de leur exil, et que de son temps on les connoissoit encore dans les provinces d'au-delà de l'Euphrate, où ils étoient en si grand nombre qu'on ne pouvoit les compter. Saint Jérôme [4], écrivant sur l'endroit d'Osée que nous avons cité, déclare nettement que les dix tribus d'Israël ne revinrent jamais de leur captivité, et qu'encore de son temps, elles étoient soumises

[1] Voyez la *Dissertation sur le pays où les dix tribus furent emmenées*, tom. VI. — [2] *Osee*, I, 6. *Non addam ultra misereri domui Israel; sed oblivione obliviscar eorum.* Dom Calmet traduisoit ces derniers mots ainsi : *Je les abandonnerai dans un éternel oubli.* C'est trop accorder à ses adversaires. Il est vrai que nos traductions vulgaires s'expriment dans le même sens : *Je les oublierai et les effacerai de ma mémoire pour jamais;* et dom Calmet a lui-même adopté cette traduction dans celle qui est jointe à son commentaire. Mais le texte ne dit point cela; il ne dit point, *Obliviscar in perpetuum*, ce qui marqueroit un oubli éternel; mais il dit simplement, *Oblivione obliviscar;* ce qui ne marque qu'un profond oubli. Ce profond oubli s'accorde aisément avec les promesses; mais les promesses ne s'accorderoient pas avec un oubli éternel. — [3] *Joseph. Antiq. lib.* XI, *cap.* 5. Αἱ δὲ δέκα φυλαὶ πέραν εἰσὶν Εὐφράτου ἕως δεῦρο μυριάδες ἄπειροι, καὶ ἀριθμῷ γνωσθῆναι μὴ δυνάμεναι. — [4] *Hieron. in Osee*, I, 6, *col.* 1242, *nov. edit. Et in Ezech.* XXXVII, *col.* 962.

aux rois de Perse : *Usque hodie Persarum regibus serviunt, et nunquam est eorum soluta captivitas.* Ce qui est suivi par la plupart de nos commentateurs [1].

Mais nous oppposons à ces autorités un grand nombre de passages des prophètes, qui marquent expressément le retour futur des dix tribus. Le même Osée, qui dit [2] que le Seigneur ne fera plus de miséricorde aux dix tribus, et qu'il oubliera d'un profond oubli Ephraïm, rapporte ensuite ce que Dieu lui déclare [3], qu'il n'exécutera point sa colère dans toute sa rigueur contre Ephraïm : *Ils s'envoleront comme un oiseau du milieu de l'Egypte, et comme une colombe du pays des Assyriens; et je les rétablirai dans leurs maisons*, dit le Seigneur. On peut lire le verset 14 du chapitre XIII, et le chapitre XIV, versets 2 et suivans du même prophète, qui regardent ce retour de la captivité. Le Seigneur prédit aussi d'une manière très-expresse ce retour, lorsqu'il dit par la bouche d'Amos : *Je rappellerai mon peuple d'Israël de sa captivité; ils rétabliront leurs villes ruinées; ils y habiteront de nouveau..... Je les planterai sur leur terre, et je ne les en arracherai plus, dit le Seigneur votre Dieu* [4]. Abdias [5] menace les Iduméens du règne des Israélites; et il dit qu'alors *la maison de Jacob sera comme le feu; celle de Joseph, comme la flamme; et celle d'Esaü, comme la paille;* que *celle-ci sera dévorée par le feu qui sortira de Jacob;* que *l'armée des captifs des enfans d'Israël possédera tout le pays des Chananéens jusqu'à Sarephta.*

Promesses du retour des dix tribus.

Isaïe [6], décrivant l'état heureux qui suivra la captivité de Babylone, dit qu'alors le Seigneur levera l'étendard, et rassemblera les restes de son peuple de tous les pays où ils étoient dispersés ; *qu'il rassemblera des quatre coins de la terre ceux d'Israël qui avoient été chassées*, *et ceux de Juda qui avoient été dispersés; que la haine d'Ephraïm et l'inimitié de Juda périront ; qu'Ephraïm n'aura plus de jalousie contre Juda, et que Juda ne combattra plus contre Ephraïm ;* c'est-à-dire, en un mot, qu'Israël et Juda, de retour de leur exil, ne feront qu'un peuple, et vivront dans une aussi parfaite intelligence, que lorsqu'au sortir de l'Egypte, ils ne formoient qu'un peuple.

C'est aussi ce que le Seigneur voulut marquer à Ezéchiel,

[1] *Vide Sanct. in Osee, Vat., alios.* — [2] *Osee*, I, 6. — [3] *Osee*, XI, 9, 10, 11. — [4] *Amos*, IX, 14, 15. — [5] *Abdias*, ỹ 18, 20. — [6] *Isaï*, XI, 12, 13.

en lui disant de prendre deux morceaux de bois [1], d'écrire sur l'un : *Pour Juda, et pour les enfans d'Israël ses alliés*; et sur l'autre : *Pour Joseph, pour Ephraïm, et pour toute la maison d'Israël qui lui est unie*; de joindre ensemble ces deux bois, en sorte qu'ils n'en fissent qu'un, pour montrer la réunion future des dix tribus avec celle de Juda : *Faciam eos in lignum unum, et erunt unum in manu Domini*. Le même prophète [2] promet à Samarie son rétablissement, de même qu'à Jérusalem : *Samaria et filiæ ejus revertentur ad antiquitatem suam, et tu (Jerusalem), et filiæ tuæ, revertemini ad antiquitatem vestram*. Ailleurs [3] il dit qu'après la défaite et la mort de Gog, il rappellera les captifs de Jacob, et qu'il aura compassion de toute la maison d'Israël. Enfin, pour marquer d'une manière plus positive [4] le retour de toutes les tribus, il fait de nouveaux partages dans tout le pays de Chanaan, et assigne aux douze tribus à chacune sa portion, comme avoit fait Josué après la conquête de la terre promise.

Isaïe [5] ne peut pas être plus exprès qu'il ne l'est pour ce retour : *En ce temps-là* (il parle du temps qui suivra la perte du dernier ennemi de son peuple, c'est-à-dire, de Cambyse), *vous serez rassemblés un à un, enfans d'Israël; on sonnera de la trompette; et alors ceux qui étoient perdus dans la terre des Assyriens, et ceux qui étoient bannis dans l'Egypte, reviendront à Jérusalem, et y adoreront le Seigneur sur sa montagne sainte.*

Jérémie [6] s'exprime sur ce retour d'Ephraïm dans des termes presque tout pareils à ceux que nous venons de voir : *Réjouissez-vous, Jacob, jetez des cris perçans, et dites : Le Seigneur a sauvé son peuple, les restes d'Israël. Je vais les rassembler des pays d'aquilon, je les ramenerai des extrémités de la terre..... Je les ramenerai au travers des torrens des eaux par le droit chemin; ils y marcheront sans faire de faux pas, parce que je suis le père d'Israël, et qu'Ephraïm est mon premier-né*. Et ailleurs : *La maison de Juda, et la maison d'Israël avec elle, reviendront l'une à l'autre, et retourneront ensemble de la terre d'aquilon, dans le pays que j'ai donné à leurs pères* [7]. Ce

[1] *Ezech.* XXXVII, 16, 19. — [2] *Ezech.* XVI, 55. — [3] *Ezech.* XXXIX, 25. — [4] *Ezech.* XLVIII, 1 *et seqq.* — [5] *Isai.* XXVII, 12, 13. — [6] *Jerem.* XXXI, 7, 8, 9. *Salva, Domine, populum tuum* (juxta LXX, et chald. *Salvavit Dominus populum suum*); *reliquias Israel. Vide et* ℣ 16, 17, 19, 20. — [7] *Jer.* III, 18. *Ibit domus Juda ad domum Israel* (hebr. : *Ibunt domus Juda cum domo Israel*), *et*

qui fut accompli à la lettre, lorsque Esdras ayant obtenu du roi Artaxerxès [1] la permission de retourner en Judée, ramassa autant de Juifs, d'Israélites, et de prêtres qu'il put, ayant même envoyé jusqu'aux montagnes Caspiennes pour en faire une plus grosse troupe.

Le même Jérémie [2] dit que le temps viendra où *l'on ne dira plus, Vive le Seigneur qui a tiré les enfans d'Israël de l'Egypte! mais, Vive le Seigneur qui a tiré les enfans d'Israël de la terre d'aquilon, et de tous les pays où il les avoit dispersés!* Et ailleurs: Le temps viendra où Rabbath, capitale des Ammonites, *sera réduite en un monceau de ruines, et où les enfans d'Israël se rendront maîtres de ces peuples qui ont usurpé leur pays* [3]. Enfin, il promet *que les enfans d'Israël et de Juda reviendront ensemble, et répandront ensemble des larmes de joie, en retournant au Seigneur Dieu de leurs pères; qu'Israël demeurera dans ses anciennes habitations, dans Basan, dans le Carmel, dans les montagnes d'Ephraïm, et dans Galaad; qu'alors on cherchera l'iniquité d'Israël et le péché de Juda; et qu'on ne les trouvera plus, parce que le Seigneur leur aura tout pardonné* [4].

Le Seigneur, parlant par la bouche de Zacharie, décrit de la manière la plus pompeuse le retour de Juda et d'Ephraïm, et le rétablissement de Jérusalem: [5] *Juda sera comme un arc bandé, et Ephraïm comme un carquois plein de flèches* [6]. *J'affermirai la maison de Juda, et je sauverai celle de Joseph; je les appellerai, parce que j'aurai compassion d'eux; et ils seront comme ils étoient avant que je les eusse rejetés... Je les ramenerai, parce que je les ai rachetés; et je les multiplierai comme ils l'étoient autrefois, etc.*

Tobie [7] qu'on peut regarder comme un prophète suscité de Dieu dans la captivité d'Israël, assure que tous les captifs retourneront, et seront comblés des bénédictions du Seigneur: *Quoniam omnes benedicentur, et congregabuntur ad Dominum.* Et au chapitre suivant [8], il dit à son

venient simul, etc. Voyez la note sur ce texte dans la préface qui est à la tête de ce livre.

[1] *Esdr.* VII, 28. *Et ego confortatus manu Domini Dei mei quæ erat in me, congregavi de Israel principes qui ascenderent mecum. Et ibid.*, ℣ 7. *Et ascenderunt de filiis Israel, et de filiis sacerdotum, et de filiis levitarum, etc. Et cap.* VIII, 17. *Et misi ad Eddo, qui est primus in Chasphiæ loco.... ut adducerent nobis ministros domus Dei nostri, etc.* — [2] *Jerem.* XVI, 14. — [3] *Jerem.* XLIX, 2. — [4] *Idem, cap.* I, 4, 19, 20. — [5] *Zach.* IX, 13. — [6] *Idem*, X, 6, 8, — [7] *Tob.* XIII, 1, 17. — [8] *Idem*, XIV, 6.

fils le jeune Tobie : *Le parole du Seigneur n'est point tombée par terre; nos frères qui ont été dispersés de la terre d'Israël, y retourneront.* Azarias, fils d'Oded, prophète du Seigneur, parlant à Asa, roi de Juda, et à toute son armée, leur dit : *Il se passera plusieurs jours dans Israël sans vrai Dieu, et sans prêtre capable d'enseigner, et sans loi. Mais lorsqu'ils retourneront au Seigneur dans leur affliction, ils le retrouveront* [1].

Michée [2], après avoir prédit la captivité des dix tribus, leur annonce leur retour en ces termes : *O Jacob, je vous rassemblerai tout entier; je réunirai les restes d'Israël. Je ramenerai mon peuple tout ensemble, comme un troupeau dans la bergerie. La foule des hommes y sera si grande, qu'elle y causera un grand bruit. Celui qui doit leur ouvrir le chemin, marchera devant eux; ils forceront les obstacles; ils passeront, et ils sortiront par la porte; le roi passera devant eux, et le Seigneur sera à leur tête.*

Vestiges de l'exécution littérale de ces promesses.

Il seroit donc difficile de trouver dans l'ancien testament aucun événement plus circonstancié, si l'on excepte la venue du Messie, et son règne; après ce grand objet auquel tous les autres se rapportent, il n'en n'est point qui soit exprimé d'une manière plus marquée que le retour des dix tribus. Mais ce n'est pas assez d'avoir rapporté les prophéties qui promettent ce retour, si l'on n'en fait voir l'exécution littérale et historique. On pourroit nous dire que ces prédictions n'étoient que conditionnelles; et que les dix tribus, par leurs crimes, mirent des obstacles invincibles à leur parfait accomplissement; qu'il n'y eut qu'un petit nombre de parfaits Israélites de ces tribus, qui jouirent des promesses qui leur avoient été faites par les prophètes, parce que les autres s'en rendirent indignes; qu'enfin l'effet de ces prédictions ne se verra à la lettre, et dans toute sa plénitude, qu'à la fin des siècles, lorsqu'après que les nations seront entrées dans l'Eglise, Dieu y introduira Israël, tirera le rideau qui leur couvre la vérité, et levera le bandeau qui leur ferme les yeux. Nous n'avons garde de nier qu'Israël ne doive un jour retourner à Dieu, *et reconnoître celui qu'il a percé;* mais nous soutenons que l'on vit une figure de cet événement dans le retour réel, et dans la délivrance ef-

[1] 2 *Par.* XV, 1 *et seqq.* — [2] *Mich.* II, 12. *Divident* (hebr. : *dirumpent*), *et transibunt portam, et ingredientur* (hebr. : *egredientur*) *per eam.*

fective des dix tribus, avant la venue de Jésus-Christ; c'est ce que nous allons montrer.

Nous ne parlons point ici de ce nombre d'Israélites qui, après le schisme de Jéroboam, se détachèrent de son parti, et s'attachèrent à Roboam, roi de Juda, et aux deux tribus qui étoient demeurées fidèles au Seigneur [1]; on convient qu'ils s'incorporèrent dans ces tribus; qu'ils eurent part à leur bonne et à leur mauvaise fortune; et qu'ayant été emmenés captifs avec elles, ils furent aussi remis en liberté dans le même temps par Cyrus. On sait aussi que depuis la destruction du royaume de Samarie, il y en eut plusieurs qui revinrent à Juda [2], et d'autres qui demeurèrent dans leur pays, confondus avec les Cuthéens et les autres peuples qu'on y avoit envoyés d'au-delà de l'Euphate [3].

Mais nous reconnoissons que cela ne suffit point pour remplir les expressions des prophètes; et que quand il seroit vrai qu'un petit nombre d'Ephraïm, de Manassé, d'Aser, et des autres tribus se seroit joint à Juda et à Benjamin au retour de Babylone, les prédictions que nous avons rapportées, resteroient encore à accomplir dans leur sens littéral, et qu'on ne pourroit en espérer la parfaite exécution, qu'à la fin du monde, à l'entière conversion des Juifs. Nous prétendons quelque chose de plus; et nous voulons faire voir que la plus grande partie des douze tribus habita la terre promise depuis la captivité de Babylone.

Les livres d'Esdras et des Paralipomènes, et ceux des Machabées, qui sont les seuls monumens canoniques que nous puissions consulter sur le temps qui a suivi la captivité de Babylone, nous fournissent d'assez bonnes preuves de ce que nous avançons. Dans les Paralipomènes [4] il est parlé de ceux d'Ephraïm et de Manassé, qui, au retour de la captivité, s'établirent à Jérusalem avec ceux de Juda et ceux de Benjamin. Esdras, dans le dénombrement de ceux qui revinrent avec Zorobabel, en met qui revinrent d'Elam [5] et de Megbis [6], qui sont des villes ou des provinces de Perse. On connoit le pays d'Elam; le nom de Mégabyse est connu dans l'histoire des Perses. Il y en a d'autres qui revinrent de Thelméla [7], de Thelharsa, que nous croyons être vers la Cappadoce; d'autres d'*Aden* et

[1] *Vide* 2 *Paral.* XI, 13, 14, 15, 16, 17, *et* XV, 9. — [2] 2 *Par.* XXX, 5, 11. *Vide et* XXXIV, 6. — [3] 4 *Reg.* XVII, 24. — [4] 1 *Par.* IX, 3, 4. — [5] 1 *Esdr.* II, 7, 31. — [6] *Ibid*, ℣ 30. — [7] *Ibid*, ℣ 59.

d'*Emer*, peut-être de la province d'Eden et de l'Arménie. Esdras envoya aux Israélites qui demeuroient vers les monts Caspiens, pour les inviter à revenir avec eux [1]. Tous ces lieux n'étoient pas de ceux où les tribus de Juda et de Benjamin avoient été conduites ; mais ils sont compris dans les provinces où l'on relégua ceux des dix tribus, comme on peut le voir en confrontant Esdras avec le quatrième livre des Rois [2].

Lorsqu'on fit la revue de ceux qui étoient retournés de captivité, on n'exigea pas qu'ils montrassent qu'ils venoient de Juda ou de Benjamin, mais seulement qu'ils étoient de la race d'Israël : *Utrum ex Israel essent* [3]. Enfin, Esdras conclut son dénombrement par ces mots : *Or, tout Israël demeura dans ses propres villes* [4]. Et lorsqu'on célébra la dédicace du temple, après le retour de la captivité, on immola douze boucs, comme hosties de propitiation, pour toute la maison d'Israël, suivant le nombre des tribus [5] ; et lorsque Esdras arriva de Babylone, on immola de même douze veaux en holocaustes, pour toutes les tribus.

Pourquoi ces douze boucs et ces douze veaux, si toutes les douze tribus n'étoient pas dans le pays, et s'il y en avoit dix entières au-delà de l'Euphrate? Les lévites confessoient les péchés des dix tribus sous Néhémias [6]. Sous les Machabées, tout le pays étoit plein de Juifs et d'Israélites ; la Galilée, la Phénicie, la Judée, les montagnes de Galaad [7]. Judas Machabée et ses frères accoururent à leur secours, et les garantirent de l'oppression de leurs ennemis. Lorsqu'on voulut faire la fameuse version des Septante, on choisit six hommes de chaque tribu, qui furent envoyés en Egypte pour y travailler [8]. Dans saint Matthieu [9], il est parlé des tribus de Zabulon et de Nephthali, qui virent la lumière que le Sauveur leur porta par sa prédication [10]. Et saint Paul dans le discours qu'il prononça devant Agrippa, déclare qu'il est accusé pour l'espérance de la promesse dont les douze tribus d'Israël espèrent obtenir l'effet, et pour laquelle elles servent Dieu jour et nuit.

En quel temps peut-on placer

Mais en quel temps arriva le retour des dix tribus? On croit communément que la permission que Cyrus accorda

[1] 1 *Esdr.* VIII, 17. — [2] 4 *Reg.* XVII, 6. — [3] 1 *Esdr.* II, 59. — [4] 1 *Esdr.* II, 70. *Universusque Israel in civitatibus suis.* — [5] *Esdr.* VI, 16, 17 ; *et* VIII, 35. — [6] 2 *Esdr.* IX, 5, 38. — [7] Voyez 1 *Mach.* V, 9, 15, *etc.* — [8] *Vide Aristææ Hist. et Joseph. Antiq. l.* XII, *cap.* 2, *pag.* 389 *et seqq.* — [9] *Matt.* IV, 15, 16. — [10] *Act.* XXVI, 7.

à la tribu de Juda, de retourner dans la Palestine, étoit bornée à elle seule; et que ce fut pour elle une prérogative singulière, et un effet miraculeux de la protection de Dieu sur son peuple. Nous reconnoissons volontiers cette protection et cette providence toujours attentive au salut des Juifs; mais nous sommes persuadés que Cyrus accorda en même temps, ou presque en même temps, à tous les captifs faits par Nabuchodonosor, de retourner dans leur pays. Les Moabites, les Ammonites, les Egyptiens, les Phéniciens et les autres qui avoient été transportés par ce prince dans les terres étrangères, eurent comme les Juifs, la liberté de revenir dans leurs pays. Nous en avons donné des preuves ailleurs [1]. le retour des dix tribus?

Ainsi, dans le même temps que les tribus de Juda et de Benjamin arrivèrent de Babylone dans la Judée, il put y venir aussi des Israélites des autres tribus, dont l'Ecriture ne nous a pas conservé le détail. La chronique des Samaritains avance [2] que l'an trente-cinq du pontificat d'Abdélus, les Israélites revinrent de la captivité, avec la permission du roi Saurédius. Ils étoient au nombre de trois cent mille, avec leurs familles, sous la conduite d'Adus, fils de Simon. Ce nombre paroît grossi beaucoup au-delà de la vérité, et le récit pourroit bien n'être pas très-fidèle. Saurédius est apparemment *Assaradon,* ou peut-être Darius. Mais passons cette autorité, et ne lui donnons qu'autant de croyance qu'elle en mérite. Comme les tribus de Juda, de Benjamin et de Lévi, ne revinrent que par pelotons et à différentes reprises, et qu'il en resta encore beaucoup dans la Chaldée, même après le règne de Darius, fils d'Hystaspes, et d'Artaxerxès Longuemain, qui avoient été si favorables à la nation; ainsi les dix tribus ne revinrent qu'à divers intervalles, et d'une manière assez imperceptible, en sorte que l'histoire n'en aura marqué exactement ni le temps, ni le détail.

L'historien Josèphe remarque [3] qu'Alexandre-le-Grand, ayant entrepris de rétablir le temple de Bélus, qui étoit à Babylone, employa à cet ouvrage ses soldats, et un grand nombre de peuples. Les Juifs furent les seuls qui ne purent

[1] Voyez *l'histoire des peuples voisins des Juifs*, tom. XII. — [2] *Chronic. Samarit. sub anno* 3905. — [3] *Joseph. lib.* 1 *contra Appion. pag.* 1048, 1049. Ἕως αὐτοῖς συγγνοῦντα τὸν βασιλέα δοῦναι τὴν ἄδειαν τῶν γε μὲν εἰς τὴν χώραν, φησί, πρὸς αὐτοὺς ἀφικνουμένων, καὶ νεὼς, καὶ βωμοὺς κατασκευασάντων, ἅπαντα ταῦτα κατέσκαπτον.

se résoudre à y mettre la main, ne pouvant, ni adorer les idoles, ni contribuer à leur culte. Le prince, irrité, leur fit souffrir bien des mauvais traitemens. Enfin, leur étant devenu plus favorable, il les laissa en repos, et leur permit même de s'en retourner dans leur pays où, étant arrivés, ils démolirent les temples et les autels qu'ils y trouvèrent. Le même auteur [1] raconte qu'après la prise de Tyr, Alexandre étant venu à Jérusalem, combla de faveurs toute la nation juive, et leur promit, en particulier, d'accorder aux Hébreux qui habitoient à Babylone et dans la Médie, la liberté de vivre selon leurs lois. C'est ce qu'il exécuta sans doute, lorsqu'il se fut rendu maître de ces pays après sa victoire sur Darius. Et on ne peut point limiter cette faveur aux seuls Juifs, puisqu'il la promet, tant à ceux qui demeuroient à Babylone, qu'à ceux qui avoient été transportés en Médie, qui ne sont autres que les Israélites des dix tribus [2].

Depuis Alexandre-le-Grand, la Judée se peupla de plus en plus, non-seulement par des Israélites et des Juifs qui revenoient d'au-delà de l'Euphrate, mais aussi par ceux qui s'y rendoient des autres parties du monde, où ils avoient été dispersés, et d'où le Seigneur avoit promis par ses prophètes de les faire revenir. Josèphe nous apprend [3] que Ptolémée Philadelphe, roi d'Egypte, ayant fait traduire d'hébreu en grec la loi des Juifs, racheta vingt mille Hébreux qui étoient captifs en Egypte, et les renvoya en liberté dans la Judée. Il ne se contenta pas de délivrer de la servitude ceux qui avoient été pris dans les dernières guerres des rois d'Egypte contre la Syrie; il y comprit tous ceux qui avoient été vendus auparavant, ou faits captifs, de quelque manière que ce fût.

Défenseurs de l'opinion qu'on vient d'établir. Enfin, quoique le sentiment que nous avons tâché d'appuyer dans cette Dissertation, paroisse assez singulier, et assez éloigné de l'opinion du commun des commentateurs, il a pourtant d'illustres défenseurs et parmi les pères, et parmi les interprètes. Théodoret [4] a marqué en plus d'une occasion, qu'il étoit persuadé du retour d'une grande partie des dix tribus, avec celles de Juda et de Benjamin, et

[1] *Idem. Antiq. lib.* XI, *cap. ult.* Παρακαλεσάντων δὲ αὐτῶν ἵνα καὶ τοὺς ἐν Βαβυλῶνι καὶ Μηδίᾳ Ἰουδαίους τοῖς ἰδίοις ἐπιτρέψῃ νόμοις χρήσασθαι, ἀμένως ὑπέσχετο ποιήσειν ἅπερ ἀξιοῦσι. — [2] 4 *Reg.* XVII, 6; XVIII, 11. *Collocavit eos in civitatibus Medorum.* — [3] *Joseph. Antiq. lib.* XII, *cap.* 2. — [4] *Theodoret. in Ezech.* IV, 6, *et in Jerem.* I, 4.

que depuis la captivité, les dix tribus confondues avec Juda, n'avoient plus fait qu'un même peuple. Sanctius, Cornélius à Lapide [1], Grotius [2] et divers autres s'approchent beaucoup de cette opinion. Saint Cyrille d'Alexandrie la tient expressément en plus d'un endroit [3], aussi bien que Théodoret et Théophylacte sur le chapitre troisième d'Osée.

[1] *Sanct. et Cornel. in Jerem.* III, 18, *et* XXXI, 9, *in Ezech.* IV, 6, *et in Osee* I, 11. *Zach.* VIII.—[2] *Grot. in Ezech. cap.* XVI, 53.—[3] *Cyrill. Alex. in Osee* I, 11, *et in eumdem, cap.* XI, *et in Prologo Zachariæ.*

DISSERTATION

SUR GOG ET MAGOG

DONT IL EST PARLÉ DANS ÉZÉCHIEL, CHAPITRES XXXVIII ET XXXIX.

Diversité de sentimens sur la prophétie d'Ézéchiel touchant Gog et Magog. Opinion de dom Calmet combattue par l'abbé de Vence. — Division de cette Dissertation.

Les interprètes sont fort partagés sur la prophétie d'Ézéchiel touchant Gog et Magog. Les uns prétendent que cette prophétie a eu, sinon son accomplissement entier, au moins un premier accomplissement avant Jésus-Christ. Les autres soutiennent qu'elle n'a eu son accomplissement que depuis Jésus-Christ, ou plutôt qu'elle ne sera pleinement accomplie qu'à la fin des siècles. Dom Calmet se range du côté de ceux qui prétendent qu'elle a eu au moins un premier accomplissement avant Jésus-Christ; mais peu satisfait du système de ceux qui soutiennent cette première opinion, il propose un système nouveau. Ceux qui avant lui croyoient trouver dans les siècles qui ont précédé Jésus-Christ un premier accomplissement de la prophétie d'Ézéchiel contre Gog, prétendoient que sous le nom de *Gog*, le prophète désignoit Antiochus Epiphanes. Dom Calmet réfute cette opinion, et prétend que sous le nom de *Gog* le prophète désigne Cambyse. L'abbé de Vence combat ces deux opinions, et se range du côté de ceux qui renvoient à

la fin des siècles l'accomplissement de la prophétie d'Ezéchiel contre Gog.

Nous conviendrons volontiers avec M. l'abbé de Vence que le rapport qui se trouve entre les prophéties d'Ezéchiel et de saint Jean touchant Gog et Magog, donne assez lieu de croire que ces deux prophéties ont le même objet ; et que comme il paroît que celle de saint Jean ne doit avoir son accomplissement qu'à la fin des siècles, ce ne sera aussi qu'à la fin des siècles, que celle d'Ezéchiel sera pleinement vérifiée. Mais est-il absolument faux que la prophétie d'Ezéchiel ait eu un premier accomplissement avant Jésus-Christ? est-il absolument faux que Gog puisse désigner Cambyse? Pour mettre le lecteur mieux en état de juger de cette double question, nous réunirons ici, 1° la Dissertation même de dom Calmet; 2° la réfutation de cette Dissertation par l'abbé de Vence ; 3° quelques réflexions sur ces deux pièces.

Le sentiment de dom Calmet a encore été attaqué par l'auteur de *l'Explication des principales prophéties de Jérémie, d'Ezéchiel et de Daniel* (l'abbé Joubert), et par le père Houbigant dans ses notes sur le texte hébreu de cette prophétie. L'abbé Joubert ne se contente pas de dire qu'il est certain que cette prophétie regarde un temps futur à notre égard ; il prétend que les efforts des interprètes pour en découvrir l'accomplissement dans les siècles passés sont parfaitement inutiles. Il entreprend de montrer contre dom Calmet que cette prophétie ne se rapporte point au temps de Cambyse, et contre Grotius qu'elle ne peut convenir au temps d'Antiochus Epiphanes. Il va plus loin encore ; non-seulement il prétend que cette prophétie regarde le temps du retour futur des Juifs à Jésus-Christ; mais il avance que sous ce point de vue même, elle a pour objet des événemens différens de ceux dont parle saint Jean au chapitre xx de l'Apocalypse, où reparoissent les noms de *Gog* et *Magog*. Le père Houbigant soutient contre dom Calmet que Cambyse n'est point l'objet de cette prophétie ; mais il suppose vers ce temps-là, c'est-à-dire, avant le rétablissement des murs de Jérusalem, une irruption des Scythes, désignée par celle de Gog, prince de Magog; et du reste il prétend que les promesses qui terminent cette prophétie regardent le retour futur des Juifs, non-seulement à Jésus-Christ et à son Eglise, mais dans leur propre terre ; et il ne parle point de la prophétie de saint Jean. L'abbé Joubert et le père Hou-

ligant se joignent donc à l'abbé de Vence pour soutenir contre dom Calmet que Cambyse n'est point l'objet de cette prophétie. Nous prions le lecteur de peser les preuves de dom Calmet et les objections de l'abbé de Vence, et d'examiner les réflexions que nous y ajouterons. En répondant à l'abbé de Vence, nous répondrons aux deux savans hommes qui se sont joints à lui contre dom Calmet.

PREMIÈRE PARTIE.

Dissertation de dom Calmet sur la prophétie d'Ezéchiel contre Gog et Magog.

Obscurité des prophéties touchant Gog et Magog. Différens systèmes qu'on a formés pour essayer d'en trouver le dénoûment.

Les noms de *Gog* et *Magog* sont connus non-seulement dans les Ecritures de l'Ancien-Testament, mais encore dans celles du Nouveau. Ezéchiel dans ses prophéties, et saint Jean dans l'Apocalypse [1] en ont parlé, mais d'une manière si obscure, que la plupart des interprètes ont été contraints d'avouer que c'étoit une énigme jusqu'ici inexplicable. Pour essayer d'en trouver le dénoûment, ils ont formé différens systèmes. Les uns ont cru que sous l'idée des guerres de Gog et de Magog, étoient enveloppées, ou les persécutions d'Antiochus Epiphanes contre les Juifs, ou celles des persécuteurs païens contre l'Eglise chrétienne, ou les irruptions des Goths et des autres barbares dans l'empire romain, ou les ravages des Turcs dans l'Asie et dans l'Europe, ou enfin les dernières persécutions que l'Antechrist doit susciter contre l'Eglise. Sans manquer de respect pour les défenseurs de ces différens sentimens, nous croyons pouvoir avancer qu'il n'y en a pas un qui ne souffre de très-grandes difficultés, et que ceux mêmes qui paroissent les mieux fondés, renferment des incompatibilités inalliables avec les paroles du prophète.

Objections contre tous ces différens systèmes quant à la prophétie d'Ezéchiel.

Les Juifs, et ceux des Chrétiens qui défèrent à leurs explications, soutiennent que Gog signifie les diverses nations des Scythes qui habitent au-delà du mont Caucase et des Palus-Méotides, et s'étendent le long de la mer Caspienne

[1] *Apocalyps.* xx, 7.

jusqu'aux Indes, et qui doivent venir après le règne de mille ans déclarer la guerre aux saints à l'instigation du démon, et accompagnées d'un grand nombre d'autres peuples [1]. Ce sentiment quant à sa première partie, n'a rien dont nous ne puissions convenir avec les anciens qui ont pris Gog pour les Scythes. C'est ce qui a paru jusqu'ici de plus vraisemblable. Josèphe [2], Théodoret [3], saint Eucher, Bède, et divers autres interprètes écrivant sur la Genèse [4], n'ont pas cru devoir placer Gog ailleurs que dans la Scythie, ou la Grande-Tartarie. Mais à l'égard de ce règne prétendu de mille ans, après lesquels on nous menace des guerres de Gog et Magog, c'est un conte abandonné aux Juifs et aux anciens millénaires; et on ne sait personne aujourd'hui qui ose s'intéresser à sa défense.

Ceux qui ont pris l'Antechrist pour Gog [5], et qui attendent l'exécution de la prophétie d'Ezéchiel, et de celle de saint Jean, à la fin du monde, ont sur les autres cet avantage, qu'on ne peut réfuter leur opinion, en montrant l'incompatibilité des prophéties avec les événemens; puisque le détail de ces événemens est à notre égard dans une entière obscurité; aussi ne nous paient-ils d'autre raison, sinon que jusqu'ici on n'a encore rien vu qui ait exactement rempli l'idée du prophète; d'où ils concluent qu'il faut en remettre l'exécution à la fin du monde.

Mais le parti qui veut que Gog, dans Ezéchiel, marque Antiochus Epiphanes, ou les Romains, ou les Goths, ou les Turcs, ne se contentera pas de cette preuve; il prétendra montrer l'accomplissement littéral de la prédiction, ou avant ou après Jésus-Christ, mais avant le règne de l'Antechrist; quoiqu'il ne nie pas que les violences de ces peuples contre les Juifs, ou contre l'Eglise, ne représentent très-fidèlement celles que l'Antechrist doit exercer un jour contre les fidèles, et que saint Jean semble avoir eues en vue dans l'Apocalypse.

Les Romains [6] ont exercé leurs persécutions contre la Synagogue et contre l'Eglise, mais avec un succès fort dif-

[1] *Hieron. in Ezech.* XXXVIII, 1, *col.* 965, *nov. edit. Judæi, et nostri judaizantes putant Gog gentes esse Scythicas immanes et innumerabiles.... et has post mille annorum regnum esse a diabolo commovendas, quæ veniant in terram Israel, ut pugnent contra sanctos, multis secum gentibus congregatis.* — [2] *Joseph. Antiq. l.* 1, *c.* 6. — [3] *Theodoret. hic.* — [4] Voyez le commentaire sur la Genèse, X, 2. — [5] *Vide Lyran. Burg. Maldon. Vatab. Clari. hic Riberam in Apocalyps.* XX, *n.* 36, *etc.* — [6] *Vide Euseb. Demonst. Evangel. lib.* IX.

férent ; les Juifs ont été tellement atterrés et abattus, qu'ils n'ont jamais pu se relever de leur chute ; l'Eglise chrétienne au contraire, soutenue d'une vertu supérieure et divine, est devenue enfin la maîtresse de ses persécuteurs, et la mère de ses ennemis. Les Goths [1] et les autres peuples du Nord ont répandu autrefois la terreur dans l'Eglise, et la consternation dans l'empire romain. Mais quand il s'agit de suivre pied à pied les termes de la prophétie dont nous parlons, et d'en faire l'application littérale aux maux qu'ont causés ces peuples, et à ceux qu'ils ont soufferts dans différens endroits de l'Europe et de l'Asie, on se trouve embarrassé, et il faut recourir à des expédiens violens, pour se tirer des difficultés qui se rencontrent dans cette interprétation.

Le système qui paroît le mieux suivi et le plus soutenable, est celui qui explique la prophétie d'Ezéchiel des persécutions d'Antiochus Epiphanes [2] ; mais j'y remarque quatre grandes difficultés : 1° Que Gog fut frappé et mourut dans les montagnes de Judée [3] ; 2° qu'il fut enterré à l'orient de la mer [4], et dans les terres d'Israël [5] ; 3° que son armée après sa mort fut entièrement défaite, et que ses soldats tournèrent leurs armes contre eux-mêmes [6] ; 4° enfin, que les Israélites ramassèrent leurs dépouilles, et brûlèrent leurs armes pendant plusieurs années [7]. On peut y ajouter une cinquième raison d'incompatibilité, qui est que Gog ne fit que menacer, et former le dessein de piller et de ravager la terre d'Israël [8], sans pouvoir en venir à l'exécution.

Antiochus au contraire pilla le temple, et commit dans le pays les plus étranges cruautés. On sait par l'histoire, que ce prince mourut à Tabes dans la Perse, et au-delà de l'Euphrate [9]. Après sa mort, Philippe, son frère de lait, à qui il avoit confié la tutelle de son fils Eupator, et le gouvernement du royaume [10], s'étant mis à la tête de ses troupes, revint dans la Syrie pour se mettre en possession de la régence, que Lysias avoit usurpée à son exclusion [11]. La mort d'Antiochus Epiphanes n'apporta que peu ou point de changement à la mauvaise situation où étoient les af-

[1] *Ambr. l.* II *de fid. Isidor. l.* XIV, *c.* 2 *Orig.* — [2] *Sanct. Perer. Cornel. Polan. Hulsi.* — [3] *Ezech.* XXXVIII, 21, 22, *et* XXXIX, 4, 5. — [4] *Ezech.* XXXIX, 11. — [5] *Ibid.* 14, 15, 16. — [6] *Ezech.* XXXVIII, 21, 22. — [7] *Ezech.* XXXIX, 9, 10. — [8] *Ibid.* XXXVIII, 11, 12, 13. — [9] *Polyb. lib.* 31, *in excerptis Vales.* Ἐν Τάβαις τῆς Περσίδος ἐξέλιπε τὸν βίον. — [10] 1 *Mach.* VI, 14, 15. — [11] 1 *Mach.* VI, 55, 56.

faires des Juifs; puisque Eupator son fils, et Lysias son gouverneur, continuèrent de les opprimer, et de leur faire la guerre. L'armée d'Antiochus Epiphanes ne souffrit aucun échec à sa mort, et les Israélites ne profitèrent jamais de ses dépouilles.

Je sais que tout ce qui est dit des avantages que les Israélites devoient retirer de la défaite de Gog, on prétend l'expliquer des victoires que Judas Machabée et ses frères remportèrent en diverses occasions sur les armées du roi de Syrie; mais Ezéchiel détermine l'avénement dont il parle à une seule action, dans laquelle Gog étoit en personne, et où il périt, lui et son armée, sans qu'il parût contre lui aucun chef, ni aucune armée de la part des Israélites. Sa défaite fut un coup extraordinaire du ciel, sans que la main des hommes s'en soit mêlée. Dieu permit que cette grande armée, composée de tant peuples divers, se détruisît elle-même dans le désordre d'une fuite, et d'une consternation inopinée. Or, rien de pareil ne se remarque dans la mort d'Antiochus. Ce prince fut apparemment enterré à Antioche, et dans le tombeau de ses pères; car Philippe qu'il avoit nommé avant sa mort régent du royaume, fit embaumer son corps, et le transporta avec lui, comme le rapporte l'auteur du second livre des Machabées [1].

Nouveau système touchant le sens littéral de la prophétie d'Ezéchiel. Le prince qu'Ézéchiel désigne sous le nom de Gog paroît être Cambyse. Les principaux caractères du prince désigné sous le nom de Gog conviennent à Cambyse.

Mais ce n'est point assez d'avoir montré le foible des systèmes ordinaires, il faut essayer d'en former un qui soit historique, qui contente, et qui remplisse l'idée que le prophète nous a donnée de la guerre et de la défaite de Gog. Nous cherchons un prince puissant, qui vienne du côté du nord [2] avec une armée nombreuse; qui ait dans son armée tous ces différens peuples, Magog, Ros, Mosoch, Thubal [3], les Perses, les Cuschim, Phut [4], Gomer, Thogorma, Séba, Dédan et Tharsis [5]; un prince violent, et ennemi de la nation juive; disposé à piller et à ravager leur pays, simplement pour contenter son avarice, et l'avidité des peuples ses alliés [6]; un prince prédit par les prophètes [7], frappé et mis à mort dans les montagnes du pays d'Israël [8], enterré à l'orient de la mer Méditerra-

[1] 2 *Mach.* IX, 29. — [2] *Ezech.* XXXVIII, 15. *Venies de loco tuo a lateribus aquilonis tu, et populi multi tecum.* — [3] *Ibid.* ℣ 2. *Pone faciem tuam contra Gog, terram Magog, principem capitis* (hebr.: *Ros*), *Mosoch et Thubal.* — [4] *Ibid.* ℣ 5. *Persæ, Æthiopes et Libyes* (hebr.: *Paras, Chus et Phut*), *cum eis.* — [5] *Ibid.* ℣ 6, 13. — [6] *Ibid.* 7, 10, 11, 12. — [7] *Ibid.* ℣ 17. *Tu ille es, de quo locutus sum in diebus antiquis, in manu servorum meorum prophetarum Israel.* — [8] *Ibid.* XXXIX, 3, 4.

née [1], dont l'armée est ruinée et désolée par le feu du ciel, dont les soldats sont enterrés dans la Judée [2], dont le tombeau est connu dans tout le pays [3]; les Israélites enrichis de leurs dépouilles sont occupés à ramasser leurs os, et à brûler leurs armes pendant un long temps [4]. Voilà bien des caractères qui peuvent rendre l'action dont il s'agit, fort reconnoissable dans l'histoire.

L'événement n'est point enseveli dans une antiquité si reculée, qu'on ne puisse aller le déterrer. Il n'a pu arriver avant le retour de la captivité, puisque Ezéchiel en parle comme d'une chose future et postérieure à ce retour : *Vous viendrez contre une terre qui est échappée du glaive, et contre un peuple qui est de retour depuis peu du milieu des peuples, où il avoit été dispersé. Il est revenu depuis peu dans les montagnes d'Israël; qui étoient désertes depuis si long-temps* [5]. Il n'est point arrivé non plus depuis les Machabées; l'histoire des Juifs depuis ce temps nous est tellement connue, qu'il seroit comme impossible qu'un pareil événement y fût oublié, ou que, s'il en étoit fait mention, il n'y fût pas remarqué par tous ceux qui en feroient la lecture.

On ne voit donc que le temps qui s'écoula depuis le retour de la captivité, jusqu'au temps des Machabées, où l'on puisse placer ce qui est prédit par Ezéchiel. Cet intervalle est assez obscur dans l'histoire des Juifs; les auteurs sacrés ne nous en ont appris que très-peu de choses; et les historiens profanes ont négligé une nation qui ne faisoit nulle figure dans le monde, et qu'on ne regardoit que comme une petite poignée de gens sans nom, soumis aux rois de Perse : *Dum Assyrios penes, Medosque et Persas Oriens fuit, despectissima pars servientium,* dit Tacite [6]. Il n'y a que Cambyse à qui conviennent tous les caractères que le prophète a donnés au prince que nous recherchons.

Cambyse étoit un prince violent, cruel et emporté, au-delà de ce qu'on peut en dire. L'histoire ne parle que de ses exécutions barbares et cruelles [7]. Son impiété, ses extravagances, son avarice sont connues par cent traits divers, répandus dans les écrits des anciens. La nation

[1] *Ibid.* ℣ 11. — [2] *Ibid.* 11, 12, 14, 15. — [3] *Ibid.* ℣ 11, 15, 16. — [4] *Ibid.* ℣ 9, 10 *et seqq.* — [5] *Ezech.* XXXVIII, 8, 9, 11, 14. — [6] *Tacit. Hist. lib.* V. — [7] Voyez Hérodote, et Diodore de Sicile, et les annales d'Usserius sous les années du monde 3479, 3480, 3481.

juive qui avoit été mise en liberté par Cyrus son père, éprouva les effets de sa mauvaise volonté, par la révocation qu'il fit de la permission qui leur avoit été accordée de bâtir le temple du Seigneur. Il avoit écouté contre eux leurs plus grands ennemis qui n'avoient rien épargné pour les noircir dans son esprit [1]. Il marcha contre l'Egypte avec une armée formidable; tous les peuples dont on a fait le dénombrement, étoient ses sujets, et par conséquent ses soldats; ils le suivirent à la guerre, suivant la coutume de ce temps-là, auquel tous les sujets d'un prince, dès qu'ils étoient en état de porter les armes, marchoient avec lui dans ses expéditions. Il sortit de l'Egypte, vint dans la Judée, et mourut à Ecbatane dans les montagnes du Carmel, d'une blessure qu'il s'étoit faite en montant à cheval [2]. On peut voir dans mon commentaire le détail de son histoire, accommodé aux expressions du prophète; nous nous contentons ici d'exposer en gros ce qui peut faire reconnoître Cambyse pour Gog, prince de Magog.

Antres remarques qui peuvent servir à prouver que le prince désigné sous le nom de Gog dans la prophétie d'Ezéchiel est Cambyse.

1° La place même que la prophétie contre Gog occupe dans la suite des prophéties d'Ezéchiel.

Ezéchiel a assez suivi l'ordre des temps dans sa prophétie; il a en quelque manière rangé la succession des événemens, en prédisant d'abord la prise de Jérusalem, puis la captivité de Babylone; ensuite la désolation de Tyr, de l'Egypte, et des peuples voisins des Juifs. Après cela il parle de la destruction de la monarchie des Chaldéens, du retour de la captivité des Juifs [3]. Lorsque le peuple commença à jouir du repos dans son pays [4], et avant qu'il s'y soit bien rétabli, et que ses villes soient murées, Gog, accompagné de toutes ses troupes, vient les troubler, et les menace d'une ruine entière; mais la main de Dieu terrasse ce fier ennemi; il est frappé dans les montagnes d'Israël [5]; il y périt, lui et toute son armée. Après ce terrible événement qui effraya toute la terre, le Seigneur promet de donner une liberté parfaite à Jacob, de le ramener entièrement dans son pays, et de le combler de toutes ses bénédictions [6]. Ce fut alors que Dieu fit voir à Ezéchiel le modèle du temple qu'on devoit rebâtir, et qu'on rebâtit en effet dès que les troubles qui suivirent la mort de Cambyse, furent pacifiés [7]. Darius, fils d'Hystaspes, ayant accordé aux Juifs, non-seulement la confirmation de leurs anciens priviléges, mais aussi

[1] Voyez I *Esdr.* IV, 6.—[2] *Herodot. lib.* III. — [3] *Ezech.* XXXVI, XXXVII. — [4] *Ibid.* XXXIII, 8, 9, 11, 14. — [5] *Ibid.* XXXIX, 2, 3, 4, 11, 12, 14, 15. — [6] *Ibid.* XXXIX, 26 et suiv. — [7] Voyez les chap. XL, XLI, XLII et les suiv.

une augmentation de nouvelles grâces, surtout en faveur de leur temple [1].

2° Pourquoi Cambyse est désigné sous le nom de Gog. Caractère de ce prince.

Mais, dira-t-on, Cambyse n'étoit pas scythe; il étoit perse. Il n'y a nulle analogie entre son nom et celui de *Gog* et de *Magog*. Il ne paroît pas même par l'histoire qu'il ait été maître de la Scythie. Quelques historiens soutiennent que le grand Cyrus son père mourut dans la guerre contre les Scythes [2]. Il est certain que Darius, fils d'Hystaspes, son successeur, voulut attaquer et assujettir ces peuples, et qu'il ne put y parvenir [3]. Par quelle raison Ezéchiel pouvoit-il donc donner à Cambyse le nom de *Gog*?

La réponse est facile. Les pères [4] et les interprètes conviennent tous, ou presque tous, que le nom de *Gog*, en cet endroit, n'est pas le nom propre d'un homme, soit qu'on l'explique des Scythes, ou d'Antiochus Epiphanes, ou des Romains, ou des Goths, ou des Turcs, ou de l'Antechrist. Le nom de *Gog* se met comme un nom emprunté, comme ces noms qu'on donne aux personnages de théâtre, et comme tant de dénominations mystérieuses et énigmatiques dans les livres sacrés, dans les prophètes, et généralement dans le style des Orientaux. C'est ainsi que Samarie et Jérusalem sont appelées *Oolla* et *Ooliba* [5]; le temple, *le Liban* [6]; la ville et l'autel, *Ariel*, ou *le Lion de Dieu* [7]; le roi d'Egypte, *grand Crocodile* [8]; le roi de Tyr, *Chérubin* [9]; Babylone, *Chanaan* [10]; les Israélites, *Chananéens* [11]. Daniel nous parle des quatre grandes monarchies, sous l'emblème d'une statue de quatre métaux, sous l'idée de quatre bêtes; d'Alexandre-le-Grand, sous la figure d'un bouc; du dernier Darius, sous l'idée d'un bélier; du roi Antiochus Epiphanes, sous le nom de *roi impudique*. Jésus-Christ, dans l'Evangile, désigne Hérode sous le nom de *Renard*. Saint Pierre [12] parle de Rome sous le nom de *Babylone*. Saint Paul [13] donne à Néron le nom de *Lion*. Saint Jean, dans l'Apocalypse, marque les persécuteurs de l'Eglise sous le nom de *Gog* et de *Magog*. Pourquoi Ezéchiel, à qui ce style énigmatique étoit encore

[1] *Esdr.* VI, I *et seqq.* — [2] *Vide Just. lib.* I. *Herodot lib.* I, *cap.* 204. *Valer. Maxim. lib.* IX, *c.* 10. — [3] *Herodot. l.* IV, *c.* 83, 85, 86 *et seqq.* — [4] *Vide, si placet, Aug. l.* XX *de Civit. c.* II. *Primas. in Apocalyps. c.* 20. *Haymonem, Bedam, Ausbert. alios plures in Apocalyps. et in hunc locum.* — [5] *Ezech.* XXIII, 4. — [6] *Ezech.* XVII, 3; *et Hab.* II, 17. *Zach.* XI, I. — [7] *Isai.* XXIX, I, 27; *et Ezech.* XLIII, 15, 16. — [8] *Ezech.* XXIX, 3. — [9] *Idem*, XXVIII, 14. — [10] *Ezech.* XVII, 4. — [11] *Ezech.* XVI, 3. *Osee*, XII, 7. *Dan.* XIII, 56. — [12] I *Petr.* V, 13. — [13] 2 *Timoth.* IV, 17.

plus familier qu'aux autres prophètes, n'aura-t-il pu désigner Cambyse sous le nom de *Scythe?* Et pouvoit-il le désigner par un terme qui exprimât mieux ses qualités, et qui fût plus propre à le faire reconnoître ?

Les Scythes étoient très-connus dans tout l'Orient ; ils y avoient fait diverses irruptions [1], et causé des maux infinis. Leur barbarie, leur cruauté, leur violence étoient passées en proverbe [2]. Ils avoient laissé partout des marques de leur violence, par le ravage des provinces et le pillage des temples les plus saints. Ces irruptions des Scythes étoient fameuses ; et les Hébreux, non plus que les autres peuples de l'Asie, n'avoient pas été exempts des effets de leur cruauté. Ils avoient vu piller le temple d'Ascalon par ces peuples vagabonds [3] qui, attirés par la beauté du pays, avoient même établi une colonie de leurs gens à Bethsan dans la Judée.

Cambyse représentoit parfaitement dans ses monstrueuses qualités le génie et le caractère des Scythes. Il exerça dans l'Egypte des cruautés inouïes ; il ne se contenta pas de persécuter les vivans, il alla chercher les morts jusque dans leurs tombeaux. Il en fit tirer Amasis, roi d'Égypte, son ennemi, pour le traiter de la manière du monde la plus insultante [4]. Il fit cruellement mourir sa sœur, qu'il avoit épousée contre les lois ; et son frère Smerdis, parce qu'il étoit plus vaillant que lui. Il s'en prit même aux dieux des Egyptiens ; il brûla et pilla leurs temples : il tua de sa main le dieu Apis [5]. Ses amis, ses conseillers, ses parens ne trouvoient point de sûreté avec lui. Il les faisoit mourir sans raison, et sans forme de procès, comme un fou et un furieux. Ezéchiel pouvoit-il désigner un tel prince par un titre qui lui convînt mieux que celui de *Gog* et de *Scythe?* Les Scythes étoient la terreur de l'Orient ; Cambyse en étoit l'horreur ; il étoit l'abomination du genre humain.

3° Etendue des états de Gog ; nombre de ses soldats ; sa venue du côté de l'aquilon.

Un autre caractère qui nous désigne Cambyse sous le nom de *Gog*, est la grande puissance de Gog, la vaste étendue de ses états, le grand nombre de ses soldats, sa venue du côté du septentrion. L'Ecriture désigne ordinairement les rois de Chaldée et de Perse, qui marchent contre Jérusalem, contre Babylone, contre Tyr, par une tem-

[1] Voyez Hérodote, *l.* I, *c.* 103. *l.* IV, *c.* 12 ; VII, 10. — [2] *Vide* 2 *Mach.* IV, 47, *et Coloss.* III, 11.— [3] *Herodot. l.* I, *c.* 105. — [4] *Herodot. l.* III, *c.* 16. *Herodot. in excerpt. Vales.*, *pag.* 249. — [5] *Vide Herodot. a capite* 24 *ad* 28

pête, un tourbillon, un feu, un torrent, une épée, qui vient du côté du septentrion [1]. C'est de là que sont venus les Théglathphalasar, les Salmanasar, les Sennachérib, les Nabuchodonosor, les Cambyse. Celui-ci n'est pas le seul ni le dernier qui soit venu de ce côté-là depuis Ezéchiel, mais c'est le seul des rois d'au-delà de l'Euphrate, qui ait été ennemi et persécuteur des Israélites, et qui soit mort dans les terres d'Israël.

4° Peuples qui composent l'armée de Gog.

Les peuples qui composent l'armée de Gog, désignent visiblement un monarque d'Orient, qui dominoit sur la Perse, sur la Mésopotomie, sur l'Arabie, ou le pays de Chus et de Saba, sur l'Arménie et les provinces voisines, sur les Cimmériens, et sur une partie des Scythes; un prince qui avoit pour alliés Saba, Dédan, et Tharsis, et qui avoit même dans son armée des Grecs, ou des habitans des îles [2]. *Magog* marque la Scythie; mais comme la Scythie, chez les anciens, est d'une très-grande étendue, nous croyons qu'il faut la restreindre ici aux Scythes qui demeuroient sur l'isthme qui est entre la mer Caspienne et le Pont-Euxin, et aux autres qui habitoient en-deçà et dans les provinces soumises à Cambyse; ou bien que ces peuples étoient dans l'armée de ce prince comme troupes étrangères et à sa solde; car il est certain que sa domination ne s'étendoit pas au-delà de l'isthme dont nous avons parlé, et que les vastes pays de Scythie n'étoient pas soumis à son empire.

Ros, *Thubal* et *Mosoch*, dont nous avons parlé au long dans le commentaire sur le chapitre dixième de la Genèse [3], et que nous avons placés entre l'Arménie, la Colchide, et la Cappadoce, étoient des peuples fameux du temps d'Ezéchiel; il les met au nombre de ceux qui trafiquoient à Tyr; ils y amenoient des esclaves, et des vases d'airain [4]; ils étoient tous à cheval, couverts de leurs cuirasses et de leurs boucliers, et armés de leurs épées [5].

Paras, *Chus* et *Phut*, autres nations qui suivoient Cambyse, sont les Perses, les Arabes, nommés *Chuschim*, ou les Scythes de dessus l'Araxe, et descendus de Chus père

[1] *Isai.* XIV, 31; XLI, 25. *Jerem.* I, 13, 14; XV, 12. *Ezech.* XXVI, 7, *etc.* — [2] *Ezech.* XXXIX, 6. — [3] (Le commentaire sur le chap. X de la Genèse forme la *Dissertation sur le partage des descendans de Noé*, placée dans le premier volume.) — [4] *Ezech.* XXVII, 13. — [5] *Ezech.* XXXVIII, 4. *Vestitos loricis universos, multitudinem magnam hastam* (hebr.: *scutum*) *et clypeum arripientium et gladium.*

de Nemrod; et enfin, un peuple d'Egypte nommé *Phut*, sur les frontières de la Thébaïde ou d'Ethiopie. Lorsque Cambyse vint en Judée, il sortoit de l'Egypte, où il avoit gsossi son armée des divers peuples de ce pays-là, qu'il avoit assujettis.

Gomer, *Thogorma*, et les autres nations septentrionales de la même armée, demeuroient, à ce que nous croyons, vers les Palus Méotides. Ces peuples, ou comme sujets de Cambyse, ou comme troupes auxiliaires, étoient venus avec lui. Ils étoient alors célèbres par leur valeur et par leur commerce. Nous les voyons avec les autres marchands aux foires de Tyr [1]. Nous ne faisons qu'effleurer cette matière, et montrer seulement qu'il n'y a rien dans tout le récit du prophète, qui ne convienne parfaitement et à la lettre, au temps et au règne de Cambyse. Nous nous sommes plus étendus dans le commentaire sur les chapitres XXXVIII et XXXIX d'Ezéchiel.

Saba, *Dédan* et *Tharsis*, étoient les alliés de ce prince; ils suivoient son armée comme volontaires. *Saba* et *Dédan* sont des peuples d'Arabie; et les historiens [2] nous apprennent que ce furent les Arabes qui facilitèrent à Cambyse l'entrée dans l'Egypte, en fournissant à son armée de l'eau dans les déserts arides et stériles, qui sont entre la Palestine et ce pays, et qui le rendent presque inaccessible de ce côté-là. Les Ciliciens désignés par *Tharsis*, étoient apparemment sur la flotte de Cambyse avec les Phéniciens et les habitans des îles dont parle Ezéchiel. Hérodote marque expressément cette flotte; et ceux de Tharse étoient depuis long-temps en grande réputation pour la navigation et pour le commerce.

5° Vestiges de l'expédition de Cambyse.

L'entreprise de Cambyse contre la Judée n'est distinctement marquée ni dans les anciens historiens profanes, ni dans les livres historiques de l'Ecriture; mais Hérodote parle au long de son expédition contre l'Egypte, au retour de laquelle il mourut, selon le même historien [3], à Ecbatane de Syrie, qui n'est autre qu'Ecbatane du mont Carmel, dont parle Pline [4]. Esdras nous apprend que les ennemis des Juifs réussirent dans les accusations qu'ils lui présentèrent contre les Juifs, pour les empêcher de conti-

[1] *Ezech.* XXVII, 14. — [2] *Herodot. lib.* III, *c.* 4 *et* 7, 9, 88. — [3] *Herodot. l.* III, *cap.* 64. — [4] *Plin. l.* V, *c.* 19. *Stephan. in* Ἐκβάτανα. Ἔστι καὶ Συρίας πόλις. *Et in* Ἀγβάτανα. Πολίχνιον Συρίας.

nuer le bâtiment du temple [1]; et Ezéchiel cite les prophéties qui avoient annoncé les mauvaises dispositions où ce prince devoit être contre Israël, et les maux dont il l'affligeroit [2]. Il ne pouvoit guère en arriver de plus grand à ce peuple misérable, revenu depuis peu d'une longue captivité, que de l'abandonner au milieu de ses plus grands ennemis, sans secours et sans protection; de révoquer ses priviléges, de lui ôter la liberté de rétablir son temple, et de relever les murailles de ses villes, pour le défendre au moins contre les voleurs; c'est ce que fit Cambyse contre les Juifs, comme l'Ecriture nous l'enseigne.

Quant à sa dernière entreprise contre eux, ni Esdras, ni Néhémias, ne l'ont marquée dans leurs écrits, ou du moins nous ne la remarquons pas dans ce qui nous en reste. Mais c'est qu'elle n'eut pas son exécution réelle [3], et que Dieu prévint la mauvaise volonté de ce prince, par la mort qu'il lui envoya, et par la perte de son armée. Et combien y a-t-il de grands événemens arrivés dans la Judée, dont nous n'avons de connoissance que par des prophéties semblables à celles d'Ezéchiel?

6° Récapitulation des principales preuves de ce système.

Si donc on trouve dans Cambyse tous les caractères qui conviennent à Gog; si la prophétie peut lui être appliquée sans violence, dans toutes ses parties, sans rien avancer de contraire à l'histoire; si cette hypothèse est la plus claire, la mieux suivie, et la plus conforme aux circonstances des temps, des lieux, et des personnes; si tous les autres systèmes proposés jusqu'ici, renferment des difficultés beaucoup plus grandes; si ceux mêmes qui sont les plus plausibles, pèchent dans des parties essentielles, nous croyons qu'on ne peut rejeter celui-ci, et que nous avons pleinement satisfait à l'engagement où nous étions entrés, de montrer que Cambyse est désigné par Gog dans la prophétie d'Ezéchiel. La suite du commentaire, où l'on développe chaque partie de la prédiction, et où l'on en fait l'application à l'histoire de ce prince, est encore un juste supplément des preuves que nous n'avons touchées ici qu'en passant.

7° Ancienne tradition des Juifs favorable à ce système.

Théodoret [4] raconte une ancienne tradition des Juifs, qui disoit qu'après le retour de la captivité de Babylone, leurs ennemis avoient fait venir contre eux une armée nom-

[1] *Esdr.* IV, 5, 6. — [2] *Ezech.* XXXVIII, 17. — [3] *Ezech.* XXXVIII, 10, 11, 12, 21, 22. — [4] *Theodoret. in Ezech.* XXXVIII, *et in Joel.* II, *ad finem, et Judith* IV.

breuse pour les chasser de Jérusalem ; mais que par un effet miraculeux de la puissance de Dieu, ces ennemis furent entièrement défaits, sans que les Hébreux s'en mêlassent. La division se mit parmi eux ; ils tirèrent l'épée les uns contre les autres, et toute cette formidable armée périt, sans qu'il en restât un seul ; et bien loin que leur venue fût dommageable aux Juifs, elle ne servit qu'à les enrichir, et à les rendre redoutables à leurs voisins. Cette tradition, toute vague et toute confuse qu'elle est, ne laisse pas de nous découvrir quelques rayons de la vérité du fait, au travers des nuages dont elle se trouve enveloppée.

Concordance de diverses prophéties qui paroissent avoir le même objet que celle d'Ezéchiel contre Gog.

Ezéchiel nous avertit que ce qu'il annonce de la guerre de Gog contre Israël, avoit été prédit auparavant par les anciens prophètes : *Tu es donc, ô Gog*, dit le Seigneur, *celui dont j'ai parlé anciennement par la bouche de mes serviteurs les prophètes, qui ont prophétisé de leur temps, que je te ferois venir sur la terre* [1] ? En effet, les prophètes Joël, Michée et Isaïe, qui ont vécu avant Ezéchiel ; et Zacharie qui a vécu depuis lui, et après la captivité, et l'auteur du psaume CXVII, parlent assez clairement de la défaite de cet ennemi d'Israël. On pourroit peut-être leur joindre le prophète Amos. Voici ce que dit le Seigneur par la bouche de Joël : *Je ferai paroître des prodiges dans le ciel et sur la terre, du sang, du feu, des tourbillons de fumée. Le soleil sera couvert de ténèbres, et la lune paroîtra toute de sang, avant le grand et terrible jour du Seigneur* [2]. Il dit que le Seigneur [3] *rassemblera toutes les nations dans la vallée de Josaphat*, dans la vallée du Jugement, *dans la vallée du carnage* [4]. Il veut marquer apparemment la vallée de Jezraël, ou d'Esdrelon, à l'orient du Carmel, où l'armée de Cambyse étoit campée, et où elle fut défaite. Le prophète ajoute que *là le Seigneur entrera en jugement avec eux touchant Israël son peuple et son héritage, qui a été dispersé parmi les nations, et touchant sa terre que ses ennemis ont divisée entre eux. Ils ont enlevé son or et son argent et tout ce qu'il avoit de plus précieux, pour le mettre dans leurs temples* [5]. Ce qui insinue ce qui se passa à Jérusalem, lorsque Nabuchodonosor ou ses généraux, ayant pris la ville, pillèrent le temple, et en transportèrent les richesses à Babylone, et les mirent

[1] *Ezech.* XXXVIII, 17. — [2] *Joel*, II, 30, 31, *et* III, 15, 16. — [3] *Joel*, III, 2. — [4] *Joel*, III, 14. — [5] *Joel*, III, 2, 3, 5, 6.

dans le temple de Bel [1]. Le Seigneur rassemblera donc tous les peuples en jugement dans la vallée de Josaphat. *C'est là qu'il fera périr les braves; c'est là que la faucille sera mise dans la moisson, et que le raisin sera foulé, en sorte que le pressoir regorge de vin* [2]. Enfin, *c'est le lieu du carnage de ces peuples, dont la malice est montée à son comble.* Après cela le Seigneur promet de combler de ses faveurs les enfans d'Israël, de demeurer avec eux sur sa montagne sainte, de répandre sa bénédiction sur tout le pays, et de ne permettre plus que désormais Jérusalem soit profanée, ni que les étrangers y mettent le pied. Tout cela revient admirablement à ce que nous dit Ézéchiel de ce qui suivit la défaite de Gog. Il est vrai que Joël n'exprime pas le nom de ce prince dans sa prophétie; mais les Septante autrefois lisoient Gog au chapitre VII de la prophétie d'Amos, verset I [3] : *Voilà le bruchus*, ou la sauterelle, *qui vient fondre sur le roi Gog*, ou, *Voici une sauterelle sur le roi Gog.*

Michée est encore un autre témoin, qui a parlé du même événement d'une manière bien précise. Après avoir annoncé la captivité de Juda, il décrit le bonheur qui doit suivre le retour de Babylone : *Alors*, dit-il, *il viendra contre Jérusalem plusieurs peuples, qui diront : Qu'elle soit lapidée, et que nos yeux se repaissent de son malheur; mais ils ne connoîtront pas quelles sont les pensées du Seigneur, ni que son dessein étoit de les rassembler comme on amasse la paille dans l'aire. Levez-vous, fille de Sion, et foulez la paille; car je vous donnerai une corne aussi dure que le fer, et des ongles comme l'airain. Vous briserez ce grand nombre de peuples, et vous immolerez au Seigneur ce qu'ils ont ravi aux autres* [4]. Qu'on parcoure tous les temps qui se sont écoulés depuis le retour de la captivité jusqu'à la dernière ruine de Jérusalem par les Romains, on n'en trouvera aucun que celui de Cambyse, auquel on puisse appliquer ce que dit Michée.

Le chapitre XLI d'Isaïe, versets 15 et 16, est tout semblable à ce que nous venons de voir de Michée : *Je vous ai*

[1] 4 *Reg.* XXV, 13. *Dan.* I, 2; V, 2, 3. — [2] *Joel*, III, 11, 13, 14. — *Amos*, VII, 1. *Ecce serotinus post tonsionem regis.* Hebr. : הנה לקש אחר גזי המלך LXX: Ἰδοὺ βροῦχος εἷς Γὼγ ὁ βασιλεύς. *Ed Compl.* Εἰς Γὼγ τὸν βασιλέα. Ils ont lu dans l'hébreu : הנה ילק אחד גוג המלך. — [4] *Michæas*, IV, 11, 12, 13.

établi, ô Israël, comme un chariot à triturer; tout neuf, et armé de pointes; vous triturerez les montagnes, et vous les briserez; vous réduirez les collines en poussière; vous les jetterez en l'air, et le vent les emportera. Alors vous vous réjouirez dans le Seigneur, et vous serez rempli d'allégresse dans le Saint d'Israël. Le même Isaïe, après avoir prédit la ruine de Babylone causée par les Perses et les Mèdes [1], dit que le Seigneur a juré avec serment d'exterminer l'Assyrien sur les montagnes de Judée, de le fouler aux pieds, et de briser le joug dont il accabloit son peuple. Dans un autre endroit [2], il parle de la punition terrible du roi de Babylone, désigné sous le nom de serpent Léviatham: *Le Seigneur viendra avec sa grande et forte et dure épée, et il en frappera Léviathan, ce grand serpent, ce serpent à divers replis.* Israël sera délivré, et chantera au Seigneur des cantiques d'actions de grâces. Tout le pays qui est entre l'Euphrate et le Nil, sera ravagé; et alors les Israélites reviendront de l'Assyrie et de l'Egypte. Le psaume CXVII paroît un cantique d'actions de grâces, composé relativement à cette défaite; au moins c'est le sentiment d'Origène [3], de Théodoret [4], et de Bède-le-Vénérable [5].

Zacharie [6] invite les Hébreux qui étoient encore à Babylone, et qui n'étoient pas revenus avec Esdras et Zorobabel, à revenir; et il leur promet que Dieu levera la main contre ceux qui les ont opprimés, et que leurs ennemis qui les ont pillés, seront à leur tour exposés au pillage, et deviendront la proie de ceux qu'ils ont eux-mêmes ci-devant ravagés. Et il dit ailleurs: *Jérusalem demeurera en paix. Et voici la plaie dont le Seigneur frappera toutes les nations qui ont attaqué Jérusalem: chacun d'eux séchera sur ses pieds, et ses yeux sécheront dans sa tête; et sa langue séchera dans bouche. En ce jour-là il y aura parmi eux un grand tumulte causé par le Seigneur. L'homme attaquera son compagnon, et chacun portera la main sur celui qui est auprès de lui* [7]. Ces dernières paroles montrent ce que nous avons dit, que l'armée de Cambyse, après la mort de ce prince, tourna ses armes contre elle-même, et se défit sans que les Hébreux s'en mêlassent [8].

[1] *Isai.* XIV, 24, 25. — [2] *Isai.* XXVII, 1, 2, 12, 13. — [3] *Origenes in catena Corder.* — [4] *Theodoret. in psalm.* CXVII. — [5] *Beda in eumdem psalmum.* — [6] *Zach.* II, 7, 8, 9. — [7] *Ibid.* XIV, 11, 12, 13. — [8] Dans les premières éditions de cette Dissertation, on trouve un paragraphe dans lequel dom Calmet

Ezéchiel n'est donc pas le seul qui ait annoncé l'événement qui fait l'objet littéral et immédiat de sa prophétie contre Gog. Cet événement paroit être celui dont la tradition des Juifs avoit conservé le souvenir, selon le témoignage de Théodoret. Et les caractères de Cambyse nous portent à croire que ce prince est celui qu'Ezéchiel désigne sous le nom de *Gog*.

prétend tirer avantage de l'opinion de ceux qui pensent que Cambyse est le Nabuchodonosor du livre de Judith. Mais dans la *Dissertation sur le temps de l'histoire de Judith*, nous avons fait remarquer que dom Calmet a lui-même solidement réfuté cette opinion dans sa préface sur le livre de Judith. C'est pourquoi nous avons cru devoir supprimer ici ce paragraphe comme entièrement inutile.

SECONDE PARTIE.

Réfutation de la Dissertation de dom Calmet par l'abbé de Vence.

(Pour mieux juger du système de dom Calmet, l'abbé de Vence commence par se rappeler tout ce qu'Hérodote nous apprend de l'histoire de Cambyse [1]; il en forme un précis que nous n'insérerons point ici, parce qu'on peut se ressouvenir de ce que nous en avons dit en parlant de l'empire des Perses, dans l'abrégé que nous avons donné de l'histoire profane, pour servir d'introduction à la lecture des prophètes. C'est après avoir donné ce précis de l'histoire de Cambyse, que l'abbé de Vence ajoute les réflexions suivantes sur l'opinion de dom Calmet.)

Réfutation de la preuve prise de l'étendue des états de Cambyse.

Pour ce qui regarde les provinces sur lesquelles Cambyse régna, on ne peut tirer de là aucune preuve pour dire que c'est Gog, parce que plusieurs de ses successeurs ont eu les mêmes provinces; et il y en a eu qui ont encore étendu leur domination sur un plus grand nombre. L'Assuérus dont il est parlé dans le livre d'Esther, avoit sous son empire cent vingt-sept provinces [2]; il est certain que Cambyse n'en avoit pas un si grand nombre. Ajoutons à cela que *Magog* marque, selon la plupart des anciens, la grande province

[1] Ce précis commence à la page 455 du IVe tome des Dissertation de l'abbé de Vence, et continue jusqu'à la troisième page du tome V, où commence la réfutation que nous insérons ici. — [2] *Esther*, I, I.

de la Scythie, dont il ne paroît pas que Cambyse ait jamais été le souverain.

Réfutation de la preuve prise du caractère violent et cruel de ce prince.

On dit, en second lieu, que Cambyse représentoit parfaitement Gog par son caractère violent, cruel et emporté. Nous avons fait voir en effet par quelque traits de son histoire, que ce prince étoit venu à un tel excès de folie, qu'il fit mourir les personnes pour lesquelles il auroit dû avoir le plus d'égards et de considération. Mais il n'est pas nécessaire de trouver tant de marques de cruauté dans le prince désigné par Gog; le prophète n'en fait pas un portrait si terrible ni si hideux : il n'en donne de l'horreur, que parce qu'il se déclara contre la nation sainte protégée par le Seigneur, qui confondit tous ses desseins. D'ailleurs il y a bien eu d'autres princes sur le trône de Perse et sur le trône de Syrie, qui se sont rendus exécrables par leur cruauté.

Réfutation de la preuve prise du grand nombre de troupes qui marchèrent à la suite de ce prince dans son expédition contre l'Egypte.

On dit, en troisième lieu, que Cambyse mena une prodigieuse armée en Egypte; ce qui convient fort, dit-on, à un prince qui est désigné par le nom de *Gog*, qui devoit être à la tête d'une grande multitude, *multitudinem magnam* [1]; comme si tous les rois de Perses n'avoient pas été en état de rassembler ainsi des armées prodigieuses pour le nombre, comme on peut le voir dans le dernier qui fut vaincu par Alexandre. Il s'agiroit de prouver que cette grande armée avoit été rassemblée pour être conduite dans la Terre-Sainte; et on nous parle de l'Egypte. Il n'y auroit qu'à dire que Xerxès, un des successeurs de Cambyse, fit rassembler une armée prodigieuse, et la plus nombreuse qu'on ait jamais vue, et qu'ainsi il est le Gog dont il est parlé dans Ezéchiel, ou du moins qu'il lui ressemble, en ce qu'il mit sur pied une armée prodigieuse; car il y en a qui la font monter jusqu'à cinq millions d'hommes de guerre. On se moqueroit avec justice de cette comparaison. Xerxès avoit rassemblé une si prodigieuse armée pour faire la guerre aux Grecs; Cambyse, pour la faire au roi d'Egypte; et dans le prophète, il s'agit d'un chef qui doit faire la guerre au peuple de Dieu.

Réfutation de la preuve prise de la place qu'occupe la prophétie

Mais il semble, dira-t-on, en quatrième lieu, que le prophète Ezéchiel a suivi l'ordre des temps et des événemens dans sa phophétie; il les range de suite, en prédisant d'abord la prise de Jérusalem, après cela la désolation de dif-

[1] *Ezech.* XXXVIII, 4.

férens pays, comme de l'Egypte, de Tyr, du pays des Moabites, de la terre des Ammonites; ensuite il parle de la destruction de la monarchie des Chaldéens, du retour de la captivité et du rétablissement des Juifs; mais à peine ont-ils un peu commencé de se rétablir dans leur pays, que voilà un ennemi cruel et puissant qui vient fondre sur la Terre-Sainte, et qui semble devoir tout engloutir; c'est Cambyse qui vient dans l'intention de tout ravager, et que Dieu arrête tout d'un coup. Voilà l'événement qui doit suivre le retour et le rétablissement des Juifs, qui n'étoit que commencé. Car cet ennemi disoit : *Je viendrai dans un pays sans muraille et sans défense, vers des gens qui sont en paix, et qui se croient dans une pleine assurance* [1]. Tout ce raisonnement auroit beaucoup de vraisemblance, si l'on pouvoit prouver qu'effectivement Cambyse ait eu seulement la pensée de faire la guerre aux Juifs; mais c'est une chose à laquelle il n'y a pas la moindre apparence. Qu'on lise tout ce qu'Hérodote nous a rapporté de ce prince : on le verra tellement occupé dans d'autres différentes expéditions, qu'il n'y a pas la moindre place pour celle-ci. Ajoutons encore, qu'Esdras et Néhémias nous ont décrit dans un grand détail toutes les difficultés qu'eurent les Juifs pour se rétablir dans Jérusalem et dans la Judée; les moindres choses en apparence y sont rapportées, soit que ces difficultés soient venues de la part des rois de Perse ou de celle des gouverneurs des provinces ou des Samaritains; et ils n'auroient pas fait mention de la plus grande des oppositions et de la plus éclatante des punitions dont Dieu se soit servi pour humilier un ennemi superbe qui vouloit accabler son peuple? Voilà ce qu'on ne fera jamais croire à des personnes raisonnables.

contre Gog dans la suite des prophéties d'Ezéchiel.

Mais il faut bien, dira-t-on, que Cambyse soit venu dans la Palestine, puisque Hérodote rapporte que voulant monter à cheval, il se blessa par hasard avec son épée qui étoit sortie du fourreau; et que se voyant blessé à mort, il demanda le nom de la ville où il se trouvoit, et que les assistans lui ayant répondu que cet endroit s'appeloit *Ecbatane*, il connut par là qu'il y mourroit, parce que selon l'oracle, il devoit finir ses jours à un endroit nommé *Ecbatane;* ce qui devoit s'entendre, ajoute Hérodote, non d'Ecbatane dans la Médie, mais d'une autre ville de même

Réfutation de la preuve prise de la situation d'Ecbatane, où mourut Cambyse, selon Hérodote.

[1] *Ezech.* XXXVIII, II.

nom dans la Syrie ; or, ce qu'Hérodote appelle *Syrie*, est la Palestine, qui en étoit voisine, et en faisoit même partie. Pline nous apprend [1] qu'à la montagne du Carmel, il y avoit une petite ville nommée Ecbatane : *Promontorium Carmelum, et in monte oppidum eodem nomine, quondam Ecbatana dictum.* Le géographe Etienne de Bysance met cette ville d'Ecbatane dans la Syrie : *Est etiam oppidum Syriæ, Ecbatana.* Hésychius place dans la Phénicie le mont Carmel, c'est-à-dire dans la partie de la Phénicie qui appartenoit à la Syrie. Tout cela s'accorde parfaitement avec Hérodote. On trouve aujourd'hui le mont Carmel dans la Galilée, entre Ptolémaïs qui est de la Galilée supérieure, et Dora qui étoit dans la tribu d'Issachar. Saint Jérôme dit positivement [2] que le mont Carmel est dans la Galilée : *Carmelus est mons in Galilæa, nemoribus consitus.* Tacite place [3] le mont Carmel entre la Judée et la Syrie : *Est Judæam inter Syriamque Carmelus.* De tout cela on conclut que Cambyse est venu dans la Judée ; que c'étoit apparemment pour y exécuter cette résolution très-criminelle dont parle le prophète Ezéchiel [4], pour attaquer un peuple nouvellement rassemblé sur les montagnes d'Israël, dans un pays qui étoit sans muraille et sans défense, contre des gens qui étant en paix, se croyoient dans une pleine assurance dans des villes où il n'y avoit ni barres, ni portes, pour s'enrichir des dépouilles et se charger du butin ; c'est ce que devoit faire Gog, selon la prophétie. Mais il n'y a qu'à examiner la marche de Cambyse, pour reconnoître tout d'un coup que cela ne peut lui convenir. Lorsqu'il arriva à Ecbatane, il ne venoit point de l'aquilon, ou des parties septentrionales par rapport à la Judée ; il venoit de l'Egypte qui est au midi. Ce n'étoit point son dessein de venir fondre sur la Judée ; il ne faisoit que passer, dans la résolution de s'opposer aux entreprises de Smerdis qui s'étoit révolté contre lui et qui étoit monté sur le trône dans la ville de Suse en Perse. Si en sortant de l'Egypte, il avoit eu dessein de faire une irruption contre la Judée, il n'auroit pas dû s'avancer jusqu'à Ecbatane sur le mont Carmel, qui est presque l'extrémité de la Judée opposée à l'autre partie qui est la plus proche de l'Egypte. Il ne faisoit que passer pour se rendre en diligence à Suse ; est-il croyable qu'occupé et frappé de l'entreprise témé-

[1] *Plin. l.* v, *c.* 16. — [2] *Hieron. in Isai.* x. — [3] *Tac. Hist. l.* II, *c.* 78. — [4] *Ezech.* XXXVIII, 8 *et seqq.*

raire de Smerdis, il eût voulu s'arrêter dans une petite ville pour exécuter le dessein de ravager et de piller la Judée?

Argument tiré du silence des historiens.

Ceux qui soutiennent ce sentiment, avouent que les historiens ne nous apprennent rien du dessein qu'avoit Cambyse de faire main basse sur toute la Judée, et de dépouiller les Israélites du peu qu'ils avoient commencé de ramasser depuis leur retour de la captivité. Ce dessein, dit-on, ne fut pas connu des hommes; mais Dieu qui sonde les cœurs, vit la mauvaise disposition de ce prince, et en arrêta l'exécution par un effet de sa souveraine puissance. C'est donc dans les secrets de Dieu, qu'il faut pénétrer pour éclaircir un fait ancien de plus de deux mille ans, et dont le dénoûment a été inconnu jusqu'à nos jours. Il ne faut pas tant s'abandonner aux conjectures, ou du moins quand on le fait, il faut tâcher d'avancer quelque chose qui soit mieux suivi.

Argument tiré de la dissemblance qui se trouve entre la prophétie d'Ézéchiel touchant la défaite de Gog, et ce que raconte Hérodote touchant la mort de Cambyse.

On peut encore ajouter à ce que nous venons de dire, que la défaite de Gog décrite dans Ezéchiel, ne convient point du tout à ce qui se passa à la mort de Cambyse. Dieu dit dans Ezéchiel, qu'il exercera ses jugemens sur Gog par la peste, par le sang, par les pluies violentes at les grosses pierres; qu'il répandra des pluies de feu et de soufre sur Gog et sur son armée, et sur tous les peuples qui seront avec lui. La punition de Gog doit être si éclatante, que le Seigneur manifestera en le châtiant sa toute-puisssance et sa sainteté. Dieu doit envoyer le feu sur Magog et sur ceux qui habitent en assurance; et par là *les nations sauront*, dit-il, *que c'est moi qui suis le Seigneur, le Saint d'Israël*[1]. Les habitans des villes de la Judée en sortiront pour brûler et réduire en cendres les armes, les boucliers, les lances, les arcs, les flèches, les bâtons, les piques dont se servoient les soldats de l'armée de Gog, et ils les consumeront par le feu durant sept ans; la maison d'Israël sera sept mois à ensevelir les morts pour purger la terre. Sont-ce là des menaces terribles? Oui sans doute; et qui pourroit se persuader qu'on les vit accomplies dans ce qui arriva à Cambyse, lorsqu'il étoit à Ecbatane? Ce prince voulut monter à cheval; son épée étant sortie du fourreau, il se trouva blessé à la cuisse, le mal s'augmenta; il en mourut au bout de vingt jours. Est-ce là un événement qui réponde à la

[1] *Ezech.* XXXVIII, 22, 23; XXXIX, 6, 7.

terreur des menaces du Seigneur? Croit-on en être quitte en disant [1], pour résoudre la difficulté dont on a apparemment senti tout le poids, que nous ne trouvons rien dans l'histoire qui puisse servir à justifier l'exécution de cette partie de la prédiction? C'est un aveu de l'impuissance où l'on se trouve. Mais est-ce une bonne excuse, que d'ajouter en même temps, qu'il n'y a point de prophéties dont on puisse faire voir que les moindres circonstances soient arrivées à la lettre? S'agit-il ici de quelques légères circonstances omises par les écrivains de l'histoire? Il est question d'une des plus importantes circonstances. D'ailleurs c'est qu'il ne suffit pas de dire que nous ne trouvons rien dans l'histoire qui puisse justifier l'exécution de cette partie de la prophétie; il faut dire que ce que nous trouvons dans l'histoire, est tout-à-fait contraire à cette partie de la prédiction, et presque à toutes les autres, si on veut l'entendre de Cambyse [2].

Il faut reconnoître dans les chapitres XXXVIII et XXXIX d'Ezéchiel, une prophétie dont on a pu jusqu'à présent trouver le dénoûment dans les événemens de l'histoire, et conclure qu'il faut respecter l'obscurité qui se trouve dans cette prophétie, et en attendre l'accomplissement, qui ne sera qu'à la fin des siècles, lorsque l'Antechrist viendra. C'est le sentiment de saint Augustin [3], qui a été suivi par un très-grand nombre d'interprètes et de théologiens, et qui paroît fondé sur ce qu'il semble qu'on doit expliquer cette prophétie d'Ezéchiel, par ce que nous trouvons dans l'Apocalypse; puisque dans ces deux endroits il s'agit de Gog et de Magog, qui sont regardés par les deux prophètes comme les ennemis déclarés du peuple saint et des vrais fidèles.

[1] Commentaire de dom Calmet sur Ezéchiel, XXXVIII, 22. — [2] L'abbé de Vence ajoute encore ici quelques réflexions sur ce que dom Calmet prétendoit s'autoriser de l'opinion de ceux qui pensent que Cambyse est le Nabuchodonosor du livre de Judith. Les réflexions de l'abbé de Vence sur ce point sont fort judicieuses; mais comme nous avons supprimé cette partie de la Dissertation de dom Calmet, il étoit inutile d'en rapporter ici la réfutation. L'abbé de Vence entreprend ensuite de réfuter l'opinion de ceux qui prétendent que sous le nom de Gog pourroit être désigné Antiochus Epiphanes; ce que dit sur cela dom Calmet peut suffire. — [3] *Aug. de Civ. Dei, l.* XX, *c.* II.

TROISIÈME PARTIE.

Réflexions sur les deux parties précédentes.

Nous conviendrons volontiers du rapport qui se trouve entre cette prophétie d'Ezéchiel et celle de saint Jean; et nous reconnoîtrons qu'il faut attendre l'accomplissement parfait de cette prophétie dont on n'a pu jusqu'à présent trouver le dénoûment entier dans l'histoire des siècles passés. Nous reconnoitrons avec l'abbé de Vence et avec dom Calmet qu'Antiochus Epiphanes ne peut être le prince désigné sous le nom de *Gog;* mais les motifs que l'abbé de Vence allègue pour prouver contre dom Calmet que ce prince désigné sous le nom de *Gog* ne peut être Cambyse, ne nous paroissent pas décisifs. Nous avouerons qu'il n'y a de même rien de décisif dans les preuves sur lesquelles dom Calmet prétend établir son système. Mais, enfin, il nous semble que si l'on veut examiner avec quelque attention la question dont il s'agit, on trouvera que les preuves qui appuient le sentiment de dom Calmet sont plus fortes que celles qui appuient le sentiment de l'abbé de Vence; et que s'il n'est pas certain que Gog soit Cambyse, au moins y a-t-il plus de vraisemblance dans l'affirmative que dans la négative.

Il est possible que la prophétie d'Ezéchiel contre Gog ait eu un premier accomplissement.

Dire que jamais on ne vit sous le règne de Cambyse l'entière exécution de toutes les parties de la prophétie qui regarde Gog, ce n'est pas prouver que cette prophétie n'ait aucun rapport au règne de Cambyse. Jamais on ne vit sous le règne de Cyrus l'exécution de toutes les promesses magnifiques que les prophètes avoient faites aux Israélites, en leur annonçant de la part du Seigneur la délivrance qui devoit leur être accordée par ce prince; cependant il n'en est pas moins certain que cette délivrance étoit au moins l'objet littéral et immédiat d'une partie de ces promesses, et que ces promesses reçurent alors un premier accomplissement, à la vérité très-imparfait, mais qui n'en étoit pas moins réel, et qui renfermoit même un gage de l'accomplissement plus entier et plus parfait que ces promesses devoient avoir un jour sous le règne du Messie dont Cyrus

étoit la figure. De même, quoiqu'on ne puisse pas montrer que les menaces du prophète contre Gog et Magog aient toutes été accomplies sur Cambyse et sur son armée, il est cependant fort possible que Cambyse et son armée soient au moins en partie l'objet littéral et immédiat de la prophétie d'Ezéchiel contre Gog, et que cette prophétie ait eu un premier accomplissement sous le règne de ce prince, et en la personne même de ce prince.

Il est vraisemblable que la prophétie d'Ézéchiel a eu un premier accomplissement

Il est même très-vraisemblable que cette prophétie a eu ainsi un premier accomplissement. Il est peu de prophéties dont le langage mystérieux et figuré n'ait ainsi rapport à un premier accomplissement qui est la figure et le gage du second. Les promesses qui regardent le règne de Cyrus ne devoient être pleinement accomplies que sous le règne du Messie; cependant elles devoient avoir un premier accomplissement sous le règne de Cyrus. Plusieurs pensent que les prophéties de Daniel qui paroissent avoir pour objet le règne de l'impie Antiochus, recevront un jour un nouvel accomplissement sous le règne de l'Antechrist dont Antiochus étoit la figure; mais cela n'empêche pas qu'elles n'aient eu un accomplissement très-réel sous le règne d'Antiochus. Il y a de même dans la prophétie d'Ezéchiel contre Gog un détail de circonstances qui paroissent supposer un premier accomplissement qui ait pu être en même temps le gage et la figure d'un accomplissement plus entier.

Ce premier accomplissement ne peut être arrivé qu'entre le règne de Cyrus et le règne d'Artaxerxès Longuemain.

Or, il n'est aucun temps auquel on puisse mieux rapporter ce premier accomplissement que sous le règne de Cambyse; car non-seulement ce premier accomplissement ne peut être arrivé depuis les Machabées, comme le remarque dom Calmet, mais il ne peut pas même être arrivé depuis Artaxerxès Longuemain; en sorte qu'il ne se trouve pas seulement renfermé dans l'intervalle des trois cent soixante années qui se sont écoulées depuis la délivrance des Juifs par Cyrus en 536 jusqu'au commencement du règne d'Antiochus Epiphanes en 175, mais il se trouve même renfermé dans les quatre-vingts années qui se sont écoulées depuis la délivrance procurée aux Juifs par Cyrus, jusqu'à la vingtième année d'Artaxerxès Longuemain, en laquelle les murs de Jérusalem furent relevés par Néhémias. Car le prophète marque expressément [1] que les ennemis dont il parle viendront non-seulement sur un peuple

[1] *Ezech.* XXXVIII, 11, 12.

rassemblé depuis peu du milieu des nations : *Super populum qui est congregatus ex gentibus* ; mais encore sur une terre qui sera sans muraille : *Ad terram absque muro*. Ces deux caractères désignent évidemment les temps qui se sont écoulés depuis la première année de Cyrus en 536, jusqu'à la vingtième année d'Artaxerxès Longuemain en 454. Si donc la prophétie d'Ezéchiel a eu un premier acccomplissement, il faut que ce soit dans cet intervalle.

Dans cet intervalle, ce premier accomplissement ne peut être arrivé que sous le règne de Cambyse.

Et dans cet intervalle ce ne peut être que sous le règne de Cambyse. Non-seulement ce que les historiens nous rapportent des autres princes qui régnèrent entre Cyrus et Artaxerxès Longuemain ne nous donne aucun lieu de reconnoitre en eux les caractères du prince désigné sous le nom de *Gog* ; mais de plus ce qu'ils nous rapportent de Cambyse, nous donne lieu de reconnoître en lui ce prince désigné sous le nom de *Gog*. Le prince dont parle le prophète devoit mériter le nom de *Gog, prince de Magog*, c'est-à-dire, qu'il devoit être scythe, sinon par la naissance, au moins par la conformité des mœurs ; il devoit dominer sur plusieurs peuples, et particulièrement sur les Perses ; il devoit marcher à la tête d'une armée nombreuse ; il devoit entrer dans la Judée ; il devoit y périr ; la vengeance divine devoit éclater sur lui et sur son armée. Cambyse par son caractère violent et cruel a justement mérité d'être regardé comme un prince digne de commander aux Scythes ; les Perses tenoient le premier rang entre les différens peuples auxquels il commandoit ; ce prince se mit à la tête d'une armée nombreuse ; il vint dans la Judée ; il y périt ; la vengeance divine éclata sur lui et sur son armée.

Le prince désigné sous le nom de Gog devoit mériter le nom de prince de Magog ou roi des Scythes ; Cambyse méritoit ce nom par sa cruauté.

L'abbé de Vence conteste ces différens rapports ; mais sur quel fondement, et que leur oppose-t-il ? Cambyse étoit cruel ; d'autres l'ont été autant que lui. Mais il n'est pas nécessaire que cette cruauté soit un caractère qui ne convienne qu'à Cambyse ; il suffit que ce caractère se trouve dans ce prince. Cambyse étoit cruel ; il n'est pas dit que le prince désigné sous le nom de *Gog* le dût être. Mais Ezéchiel désigne ce prince sous le nom de *Gog, prince de Magog*. Le nom de *Magog* marque les Scythes ; et voilà ce qui donne lieu de conclure que le prince désigné sous ce nom, devoit être un prince digne des Scythes par sa cruauté. D'ailleurs le dessein de venir attaquer des gens sans défense, et de les dépouiller de tout ce qu'ils pouvoient avoir, suffit pour caractériser une âme cruelle. Le prince

désigné sous le nom de *Gog* devoit donc être un prince violent et cruel; et de l'aveu même de l'abbé de Vence, ce caractère se trouve dans Cambyse.

Le prince désigné sous le nom de Gog prince de Magog devoit dominer sur plusieurs peuples, entre lesquels les Perses devoient même tenir le premier rang; c'est le caractère de Cambyse.

Le prince désigné sous le nom de *Gog* devoit dominer sur plusieurs peuples, et particulièrement sur les Perses; il est même remarquable que les Perses sont les premiers nommés au nombre de ceux qui devoient marcher à la suite de ce prince : *Persæ, Æthiopes et Libyes cum eis.* On pourroit ici insister particulièrement sur cela; mais nous y reviendrons. Nous observons seulement que les Perses devoient aussi sans doute tenir le premier rang dans l'armée de Cambyse; et il est inutile de répéter ici ce que dom Calmet dit des autres peuples. Qu'oppose sur cela l'abbé de Vence? Plusieurs des successeurs de Cambyse ont eu les mêmes provinces que lui. Mais il suffit que Cambyse ait eu ces provinces. Il y en a eu qui ont encore étendu leur domination sur un plus grand nombre. Que nous importe? Il suffit que l'on puisse trouver dans l'armée de Cambyse les peuples qui devoient se trouver dans l'armée de Gog. *Magog* marque la grande province de Scythie; et il ne paroit pas que Cambyse en ait jamais été le souverain. Mais au moins il est certain que Cambyse par sa cruauté méritoit d'être appelé *prince de Magog*, c'est-à-dire, roi digne des Scythes. Lorsque le même prophète désigne les Israélites sous le nom de *race de Chanaan* [1], faudra-t-il dire qu'en effet les Israélites descendoient de Chanaan? Non sans doute; mais par leur infidélité ils étoient dignes d'être comptés au nombre des impies Chananéens; voilà ce que le prophète vouloit dire. De même lorsqu'il désigne Gog sous le nom de *prince de Magog*, il ne faut pas en conclure que ce prince sera à la lettre un roi de Scythie; mais il suffit que le prince désigné sous ce nom soit par sa cruauté digne de commander aux Scythes; et c'étoit le caractère de Cambyse.

Le prince désigné sous le nom de Gog devoit marcher à la tête d'une armée nombreuse; c'est le caractère de Cambyse.

Le prince désigné sous le nom de Gog devoit marcher à la tête d'une nombreuse armée : *multitudinem magnam.* Cambyse étoit à la tête d'une armée nombreuse, lorsque, selon le témoignage d'Hérodote, il vint attaquer l'Égypte. A cela qu'oppose l'abbé de Vence? Tous les rois de Perse ont été en état de rassembler ainsi des armées prodigieuses pour le nombre. Mais s'agit-il donc ici de caractères qui

[1] *Ezech.* XVI, 3.

ne doivent appartenir qu'à un seul prince ? Que d'autres princes aient été cruels ; que d'autres princes aient commandé à beaucoup de peuples entre lesquels les Perses aient tenu le premier rang ; que d'autres princes aient pu rassembler des armées nombreuses ; que nous importe ? Il s'agit de savoir si ces trois caractères se trouvent réunis dans Cambyse ; et c'est ce que l'abbé de Vence ne peut pas contester.

Le prince désigné sous le nom de Gog devoit venir dans la Judée ; Cambyse y est venu.

Mais, reprend l'abbé de Vence, c'étoit vers la terre d'Israël que devoit marcher l'armée nombreuse de Gog ; et c'est contre l'Egypte que marche l'armée nombreuse de Cambyse. Poussons plus loin le parallèle. C'étoit sur les terres d'Israël que devoit périr l'armée nombreuse de Gog, et c'est dans les déserts de Libye, c'est dans la haute Egypte, que périt la plus grande partie de l'armée nombreuse de Cambyse. C'est pour avoir osé attaquer le peuple du Seigneur, que Gog et son armée devoient périr ; et c'est pour avoir voulu piller et détruire le temple de Jupiter Ammon que Cambyse voit périr son armée ; c'est pour avoir lui-même porté un coup mortel dans la cuisse du dieu Apis, qu'il meurt frappé d'un coup de son épée dans la cuisse. Voilà en effet ce qu'Hérodote rapporte, sans doute sur le témoignage des Egyptiens. Mais souvenons-nous ici de quelle étrange manière Hérodote, sur le témoignage des mêmes peuples, défigure l'histoire de Sennachérib. Si nous en croyons Hérodote, Sennachérib s'étant avancé vers l'Egypte, les officiers et les soldats égyptiens refusèrent de marcher contre lui, parce qu'ils n'avoient que du mépris pour Séthon qui régnoit alors en Egypte. Ce prince livré à la superstition, s'étoit fait consacrer prêtre de Vulcain, et il en exerçoit les fonctions. Se voyant alors abandonné de ses troupes, il eut recours à son dieu, qui lui dit de marcher hardiment contre les ennemis avec le peu de gens qu'il pourroit ramasser. Un petit nombre de marchands, d'ouvriers, et de gens de la lie du peuple, se joignit à lui. Avec cette poignée de soldats, il s'avança jusqu'à Péluse, où Sennachérib avoit établi son camp. La nuit suivante une multitude effroyable de rats se répandit dans le camp des Assyriens, et y ayant rongé toutes les cordes de leurs arcs, et toutes les courroies de leurs boucliers, les mit hors d'état de se défendre. Ainsi désarmés, ils furent obligés de prendre la fuite ; et ils se retirèrent après avoir perdu une grande partie de leurs troupes. Séthon de retour chez lui,

se fit ériger une statue dans le temple de Vulcain, où tenant à sa main droite un rat, il disoit dans une inscription : *Qu'en me voyant on apprenne à respecter les dieux.* A ces traits, qui pourroit reconnoître l'étonnante défaite d'un prince qui perd en une seule nuit cent quatre-vingt-cinq mille hommes frappés de mort par un ange exterminateur, non pour avoir attaqué le prêtre de Vulcain, mais pour avoir insulté au vrai Dieu, en se promettant de se rendre maître de la ville sainte, au milieu de laquelle le vrai Dieu étoit adoré ? Ou plutôt à ces traits, qui pourroit ne pas reconnoître les vestiges de cet événement mémorable dont les Egyptiens avoient altéré et déguisé les circonstances, pour les tourner en leur faveur ? Après cela qui pourra nous assurer que les Egyptiens n'ont pas de même altéré et déguisé les faits pour tourner en leur faveur ce qu'ils racontoient de la mort de Cambyse et de la perte de son armée ? C'étoit sur la terre d'Israël que Gog devoit venir ; et Hérodote en nous décrivant l'expédition de Cambyse, ne nous parle que de l'Egypte. C'étoit de même sur la terre d'Israël que Sennachérib étoit d'abord venu porter la désolation ; et Hérodote en nous décrivant l'expédition de Sennachérib, ne nous parle que de l'Egypte. Sennachérib, après avoir porté la désolation sur la terre d'Israël, non-seulement s'avança contre l'Egypte, comme le dit Hérodote ; mais il y entra, il ravagea ce royaume, il y fit une multitude de captifs ; et ce fut à son retour que son armée fut exterminée, lorsqu'il formoit le dessein de venir attaquer Jérusalem. Ainsi il est très-possible que Cambyse, après avoir subjugué l'Egypte, soit revenu sur la terre d'Israël dans le dessein de piller ce peuple qui étoit récemment revenu de sa dispersion, et qui habitoit un pays sans murs et sans défense. Il avoit déjà passé par ce pays pour aller en Egypte ; et il y passa certainement en revenant, puisqu'il y mourut. Il est donc certain que Cambyse est venu sur la terre d'Israël ; et c'est l'un des caractères du prince désigné sous le nom de *Gog*.

Le prince désigné sous le nom de Gog devoit périr dans la Judée; Cambyse y est mort.

Le prince désigné sous le nom de *Gog* devoit périr dans la Judée : Cambyse y est mort. A cela que répond l'abbé de Vence ? Gog devoit venir de l'aquilon ou des parties septentrionales par rapport à la Judée ; lorsque Cambyse arriva à Ecbatane où il mourut, il venoit de l'Egypte qui est au midi. Mais lorsqu'il vint en Egypte, d'où venoit-il, sinon de l'aquilon, sinon des parties septentrionales, par rapport

à la Judée? C'étoit là qu'il régnoit; c'étoit de là qu'il étoit parti, c'étoit de là qu'il étoit venu. L'abbé de Vence ajoute ensuite avec confiance que ce n'étoit point le dessein de Cambyse de venir fondre sur la Judée. L'abbé de Vence a-t-il donc pénétré tous les desseins de ce prince? en a-t-il eu connoissance? Cambyse ne faisoit que passer, dans la résolution de s'opposer aux entreprises de Smerdis; qui s'étoit révolté contre lui. A la vérité Hérodote nous dit que ce fut en Egypte qu'il reçut la nouvelle de la révolte de Smerdis; mais on vient de voir quel fond on peut faire sur le rapport d'Hérodote; et qui nous assurera que ce ne fut pas dans la Judée que Cambyse reçut cette nouvelle? Pourquoi n'auroit-il pas pu arriver à Cambyse ce qui arriva avant lui à Sennachérib, et après lui à Antiochus Epiphanes? Sennachérib avoit formé le dessein de se rendre maître de Jérusalem; mais que dit le Seigneur par la bouche d'Isaïe? *Je vais lui envoyer un autre esprit et d'autres pensées; il apprendra une nouvelle, et il retournera dans son pays* : AUDIET NUNTIUM, ET REVERTETUR AD TERRAM SUAM. Sennachérib apprend que Tharaca s'avance contre lui; il se met en marche pour aller au-devant de Tharaca; son armée est frappée par l'ange exterminateur; il est obligé de retourner précipitamment en Assyrie. De même Antiochus avoit formé le dessein d'exterminer la nation juive; mais que dit le Seigneur par la bouche de Daniel? *Il sera troublé par des nouvelles qui lui viendront de l'Orient et du Septentrion :* FAMA TURBABIT EUM AB ORIENTE ET AB AQUILONE [2]. Antiochus apprend que ces provinces se soulevoient contre lui; il va les réduire; et lorsqu'il revenoit, la main de Dieu le frappe, il périt misérablement. De même il est très-possible que Cambyse sortant de l'Egypte eût formé le dessein de venir fondre sur la Judée; occupé de ce projet, il apprend la révolte de Smerdis; il se met en marche pour s'y opposer; arrivé à Ecbatane près le mont Carmel, la main de Dieu le frappe, et il y périt.

La vengeance divine devoit éclater sur Gog et sur son armée; elle éclate sur Cambyse et sur son armée.

La vengeance divine devoit éclater sur Gog et sur son armée; elle éclate sur Cambyse et sur son armée. C'est encore ce que l'abbé de Vence conteste. Selon lui, la défaite de Gog, décrite dans Ezéchiel, ne convient point du tout à ce qui qui se passa à la mort de Cambyse. Mais l'abbé de Vence a-t-il assisté à la mort de Cambyse? Il devoit donc dire:

[1] *Isai.* XXXVII, 7. — [2] *Dan.* XI, 44.

La défaite de Gog, décrite dans Ezéchiel, ne convient point du tout à ce qu'Hérodote rapporte de la mort de Cambyse; ce prince, voulant monter à cheval, son épée sort de son fourreau; il se trouve blessé à la cuisse; le mal s'augmente; il en meurt au bout de vingt jours; est-ce là un événement qui réponde à la terreur des menaces du Seigneur? A cela nous n'opposerons qu'une seule réflexion. La défaite de Sennachérib, plusieurs fois annoncée par Isaïe dans les termes les plus forts, et rapportée en termes exprès par les historiens sacrés, ne convient point du tout à ce qu'Hérodote rapporte de la défaite de ce prince; une multitude de rats se répand dans le camp des Assyriens, et y ayant rongé toutes les cordes de leurs arcs, et toutes les courroies de leurs boucliers, les met hors d'état de se défendre; ainsi désarmés, ils sont obligés de prendre la fuite; est-ce là un événement qui réponde à la terreur des menaces du Seigneur? Les historiens sacrés nous apprennent que l'armée de Sennachérib fut défaite par la main d'un ange exterminateur, qui fit périr en une seule nuit cent quatre-vingt-cinq mille hommes; et Hérodote vient nous dire gravement que ce sont des rats qui ont mis cette armée en déroute. Il est donc évident que la dissemblance qui se trouve entre le récit d'Hérodote et les prophéties d'Isaïe, touchant la défaite de Sennachérib, ne vient que de ce que les Egyptiens avoient altéré les circonstances de cette défaite; et après cela qui nous assurera que la dissemblance qui se trouve entre le récit d'Hérodote, touchant la mort de Cambyse, et la prophétie d'Ezéchiel, touchant la ruine de Gog, ne vient pas de ce que les Egyptiens auront de même altéré les circonstances de la mort de Cambyse? Il est au moins très-remarquable que, selon le rapport même des Egyptiens et d'Hérodote, la défaite de Sennachérib, et la mort de Cambyse sont des effets de la vengeance divine. Selon le rapport des Egyptiens et d'Hérodote, Sennachérib attaquoit le prêtre de Vulcain; Vulcain vient au secours de son prêtre; et il envoie dans le camp de Sennachérib cette multitude de rats qui met en déroute l'armée de ce prince; Cambyse a osé porter sa main contre le dieu Apis; il a frappé d'un coup d'épée la cuisse du veau que les Egyptiens respectoient sous ce nom; il reçoit lui-même dans la cuisse un coup de sa propre épée, et il meurt de sa blessure. Revenons à la vérité des faits déguisés sous ces fables. Sennachérib a insulté au vrai Dieu; le vrai Dieu fait éclater sur lui sa

justice; il extermine la plus grande partie de ses troupes. L'abbé de Vence pourra-t-il nous assurer qu'il n'en soit pas de même de Cambyse? Ce prince est venu dans la Judée; il y est mort; et il est mort par un effet de la vengeance divine; mais qui nous assurera que ce soit pour avoir donné un coup d'épée dans la cuisse d'un veau? Qui nous assurera que sa mort a été causée par un coup d'épée dans sa propre cuisse?

La vengeance divine devoit éclater sur Gog; et elle a éclaté sur Cambyse; elle devoit aussi éclater sur l'armée de Gog; et elle a aussi éclaté sur l'armée de Cambyse. Si nous en croyons Hérodote, Cambyse, étant en Egypte, forma le dessein d'attaquer les Ethiopiens et les Ammoniens; on appeloit *Ammoniens* les peuples qui habitoient dans la Libye, autour du temple de Jupiter Ammon. Cambyse se mit en marche avec une ardeur précipitée; et étant arrivé à Thèbes dans la haute Egypte, il détacha cinquante mille hommes contre les Ammoniens, avec ordre de ravager leur pays, et de détruire le temple de Jupiter Ammon. Mais après plusieurs journées de marche dans le désert, un vent violent étant venu à souffler du côté du midi, entraina une si grande quantité de sable sur cette armée, qu'elle en fut toute couverte, et y demeura ensevelie. Cambyse continuoit sa marche contre les Ethiopiens; les provisions lui manquèrent; une cruelle famine se fit bientôt sentir à toute l'armée; Cambyse, ne voulant pas renoncer à son entreprise, s'avance toujours; un pays entièrement stérile n'offre plus à cette armée ni herbes, ni racines; les soldats sont réduits à manger leurs bêtes de charge; enfin ils en viennent à cette affreuse extrémité de se manger les uns les autres, celui que le sort faisoit venir le dixième servant de nourriture à ses compagnons. Alors Cambyse commençant d'être effrayé de cet état, et de craindre pour lui-même, donne ordre qu'on retourne; il ramène à Thèbes son armée, dont il avoit perdu la plus grande partie. Quelque temps après, il quitte l'Egypte; il entre en Syrie, c'est-à-dire, dans la Judée; il vient à Ecbatane, et il y meurt. Voilà ce que rapporte Hérodote, sans nous dire ce que devint alors son armée. Mais après ce qu'Hérodote nous dit des rats qui mirent en déroute l'armée de Sennachérib; qui pourra nous assurer que des deux corps d'armée, à la tête desquels marchoit Cambyse, l'un ait été enseveli dans les sables des déserts de Libye? que ce soit en marchant vers le temple de Jupiter

Ammon pour le détruire, que ce corps d'armée fut ainsi exterminé? que ce soit dans les déserts de la haute Egypte, que ce soit par la famine, que l'autre corps d'armée fut détruit, et qu'il ne restoit plus à Cambyse que les débris de cette armée lorsqu'il entra en Judée, lorsqu'il vint à Ecbatane, et qu'enfin, lui seul périt à Ecbatane? Ou plutôt n'y a-t-il pas lieu de soupçonner que comme ce qu'Hérodote nous raconte des effets de la vengeance divine sur l'armée de Sennachérib est un vestige de ce que la vengeance du Seigneur exécuta sur l'armée de ce prince, de même ce qu'Hérode nous raconte des effets de la vengeance divine sur Cambyse et sur son armée, est un vestige de ce que la vengeance du Seigneur exécuta sur Cambyse et sur son armée, non dans les désert de Libye, ni dans ceux de la haute Egypte, mais dans les terres d'Israël; non pour avoir voulu piller et renverser le temple de Jupiter Ammon, ni pour avoir porté un coup mortel dans la cuisse du dieu Apis, mais pour avoir porté ses armes contre le peuple du seul et unique vrai Dieu, pour avoir voulu piller les enfans d'Israël, et leur enlever les vases sacrés qui leur avoient été rendus par Cyrus, son père?

Réponse à l'objection prise du silence des historiens sacrés et profanes. On n'en peut rien conclure contre la vérité du fait dont il s'agit.

Après cela l'abbé de Vence nous opposera-t-il encore le silence des historiens? N'est-ce donc pas par le témoignage même du père des historiens que nous prouvons la cruauté de Cambyse, l'étendue de sa puissance, le nombre prodigieux de ses troupes, son entrée dans la Judée, sa mort à Ecbatane, les marques de la vengeance divine sur lui et sur son armée? D'ailleurs si Hérodote ne dit pas que Cambyse eut dessein de piller les enfans d'Israël, a-t-il dit que Sennachérib eut dessein d'attaquer Jérusalem? S'il est difficile de reconnoître dans ce qu'Hérodote raconte de Cambyse l'accomplissement de la prophétie d'Ezéchiel contre Gog, est-il plus facile de connoître dans ce qu'Hérodote raconte de l'expédition de Sennachérib ce qui en est annoncé par Isaïe, ce qui en est rapporté par les historiens sacrés?

Mais au moins, dira l'abbé de Vence, les historiens sacrés parlent de l'expédition de Sennachérib; et ils ne disent rien de celle de Cambyse. Esdras et Néhémias nous ont décrit dans un grand détail toutes les difficultés qu'eurent les Juifs pour se rétablir dans Jérusalem et dans la Judée; les moindres choses en apparence y sont rapportées, soit que ces difficultés soient venues de la part des rois de Perse,

ou de celle des gouverneurs des provinces ou des Samaritains ; comment n'auroient-ils pas fait mention de la plus grande des oppositions, et de la plus éclatante des punitions dont Dieu se soit servi pour humilier un ennemi superbe qui vouloit accabler son peuple? Mais ont-ils fait mention de l'histoire d'Esther, en ont-ils dit un seul mot? Et cependant selon l'abbé de Vence, l'Assuérus du livre d'Esther est Artaxerxès Longuemain, celui-là même dont Esdras et Néhémias nous ont tant parlé. L'histoire d'Esther étoit un incident qui n'entroit point dans le plan d'Esdras, pourquoi n'en seroit-il pas de même de l'expédition de Cambyse ? D'ailleurs la défaite de Cambyse étoit un événement très-humiliant pour les Perses; seroit-il fort étonnant que, par cette raison-là même, Esdras, protégé par le roi de Perse, se fût abstenu de parler de cet événement dans un livre qu'il écrivoit en quelque sorte sous les yeux des Perses? Les saints pères ont remarqué dans Jérémie et dans saint Paul une attention semblable à ne pas offenser la puissance des Babyloniens et des Romains, sous les yeux desquels ils écrivoient. Jérémie prophétisant contre le roi de Babylone, affecte de ne le pas nommer, mais de le désigner sous le nom énigmatique de *roi de Sésach* [1], afin de ne pas irriter ce prince. Et plusieurs pères croient que saint Paul, sous les expressions obscures dont il se sert pour marquer ce qui retardoit la venue de l'Antechrist [2], vouloit marquer la ruine de l'empire romain, dont il n'osoit parler ouvertement, dans la crainte d'irriter cette puissance. Sur quoi on peut voir ce que dit saint Jérôme [3]. Ainsi Esdras a bien pu ne point parler de l'expédition de Cambyse, puisqu'il ne parle point de l'histoire d'Esther ; et il l'a même

[1] *Jerem.* XXV, 26. — [2] 2 *Thess.* II, 6, 7. — [3] *Hieron. in Jerem.* XXV, *tom.* III, *pag.* 650 *nov. edit. Arbitrorque a sancto propheta prudenter fuisse celatum* (nomen regis Babylonis), *ne aperte eorum contra se insaniam commoveret, qui obsidebant Jerusalem, jamjamque ejus potituri erant. Quod et Apostolum contra imperium romanum fecisse legimus, scribentem de Antichristo : Non meministis quod cum apud vos essem adhuc, hæc dicebam vobis? Et nunc quid detineat scitis, ut reveletur in suo tempore : subauditur Antichristus. Jam enim mysterium iniquitatis operatur : tantum qui tenet modo, teneat, donec de medio fiat; et tunc revelabitur ille iniquus, quem Dominus Jesus interficiet spiritu oris sui, et destruet illuminatione adventus sui. Eum qui tenet, romanum imperium ostendit. Nisi enim hoc destructum fuerit, sublatumque de medio, juxta prophetiam Danielis, Antichristus ante non veniet. Quod si aperte dicere voluisset, stulte persecutorum adversum Christianos, et tunc nascentem Ecclesiam rabiem concitasset.* On peut voir ce que dit sur cela l'abbé de La Chétardie dans son Explication de l'Apocalypse, en parlant du IV âge de l'Eglise.

dû, pour ne pas offenser les Perses. Le silence d'Esdras ne prouve donc rien contre l'expédition de Cambyse, puisqu'il ne prouve rien contre l'histoire d'Esther. Le silence d'Hérodote ne prouve pas plus; au contraire cet historien en dit assez pour donner lieu de reconnoître dans la personne de Cambyse les caractères du prince désigné par le prophète sous le nom de *Gog*. Ainsi non-seulement il n'est pas hors de vraisemblance que Cambyse soit Gog; mais il est même fort vraisemblable que Cambyse est Gog. Ainsi non-seulement il est très-possible que la prophétie d'Ezéchiel ait eu un premier accomplissement en la personne de Cambyse; mais il est même fort vraisemblable qu'elle a eu en effet ce premier accomplissement. Ainsi l'opinion de dom Calmet est plus forte en preuves, que celle de l'abbé de Vence.

Réponses aux objections de l'abbé Joubert contre le sentiment de dom Calmet. Ce sentiment n'est point destitué de fondement. Il est appuyé sur le témoignage d'Hérodote, qui, tout imparfait qu'il peut être, offre au moins plusieurs vestiges du fait.

Il nous semble en répondant aux objections de l'abbé de Vence, avoir répondu équivalemment à celles de l'abbé Joubert et du père Houbigant. L'abbé Joubert prétend que l'opinion de dom Calmet n'a aucun fondement. Le lecteur est maintenant en état d'en juger. Nous pourrions même encore ajouter que quand il n'y auroit que le dénombrement des peuples qui doivent marcher à la suite de Gog, il pourroit suffire pour montrer que cette prophétie a dû avoir un premier accomplissement dans lequel on a dû voir un prince à la tête d'une armée composée de ces différens peuples; car il est peu vraisemblable que tous ces noms ne soient que des énigmes; et il seroit difficile aujourd'hui de trouver sur la terre tous les peuples désignés par ces noms. Quand on prétendroit que les *Perses*, les *Russes* et les *Moscovites* y sont désignés par leurs propres noms, il faudroit encore nous montrer aujourd'hui sur la terre *Thubal*, *Chus*, *Phut*, *Gomer*, *Thogorma*, *Saba*, *Dédan*, et les *marchands de Tharse*; il est peu croyable que tous ces noms n'aient pas été vérifiés à la lettre dans un premier sens.

L'abbé Joubert insiste beaucoup sur le silence des historiens à l'égard de ce premier sens; mais on vient de voir que ce silence ne prouve rien; il est assez étonnant que l'on nous oppose des témoins muets, et que l'on prétende tirer de leur silence même la plus forte preuve, tandis qu'au fond elle est peut-être la plus foible. D'ailleurs nous avons montré que ce silence n'est pas aussi profond qu'on le suppose, puisque c'est du témoignage même du père des histo-

toriens, que nous tirons les indices de ce premier accomplissement.

L'abbé Joubert nous objecte qu'il ne s'agit pas ici d'une expédition contre l'Egypte; qu'il faut en montrer une contre la Judée. Nous avons répondu à cela que Cambyse n'a pas pu descendre en Egypte sans passer par la Judée, et qu'en revenant de l'Egypte, il a nécessairement encore repassé par la Judée, où il est mort.

L'abbé Joubert nous réplique que Cambyse mourut en Syrie, et à Ecbatane selon Hérodote, au lieu que Gog doit périr dans la Judée. Nous avons répondu avec dom Calmet, qu'*Ecbatane de Syrie* dont parle Hérodote, n'est autre qu'*Ecbatane du mont Carmel* dont parle Pline: *Promontorium Carmelum, et in monte oppidum eodem nomine quondam Ecbatana dictum*. On a vu que Tacite place le mont Carmel entre la Judée et la Syrie: *Est Judæam inter Syriamque Carmelus*. On a vu qu'Etienne de Byzance parlant de cette ville nommée *Ecbatane*, la place dans la Syrie. *Est etiam oppidum Syriæ Ecbatana*. Ainsi les uns l'attribuoient à la Syrie, et les autres à la Judée, parce qu'elle étoit située entre les deux provinces, et qu'au moins de ce côté la Judée se confondoit avec la Syrie. Donc Cambyse étant mort à Ecbatane de Syrie, est bien mort au mont Carmel en Judée.

L'abbé Joubert insiste sur ce que l'armée de Cambyse a dû y périr avec lui, au lieu que selon Hérodote cette armée périt dans les déserts de la Libye et de la haute Egypte. Nous avons répondu qu'Hérodote met ainsi dans l'Egypte la défaite de l'armée de Sennachérib, quoique cette armée ait été défaite en Judée. Après cela faut-il être étonné que cet historien place dans les déserts de la Libye et de la haute Egypte, la défaite d'une armée qui a dû périr avec son chef dans la Judée? Il demeure du moins attesté par Hérodote, que Cambyse et son armée ont péri, et que Cambyse est mort dans une ville qu'Hérodote attribue à la Syrie, mais qui réellement tenoit à une montagne située dans la Judée.

Réponses aux objections du père Houbigant contre le sentiment de dom Calmet.

Le père Houbigant veut bien que la prophétie ait eu vers ces temps-là un accomplissement littéral; mais il ne veut pas que le chef de l'entreprise fût Cambyse, parce qu'il est nommé *Gog*, et qu'il est représenté comme *chef des Scythes*. Nous avons répondu avec dom Calmet, que ce nom

Cambyse a pu être désigné sous le nom de Gog prince de Magog. Les Perses dont il étoit roi tiennent le premier rang dans les troupes de Gog.

de *Gog* est un nom énigmatique dans Ezéchiel comme dans l'Apocalypse; et que ce prince est représenté comme chef des Scythes, parce qu'il en avoit la cruauté, de même que les Juifs sont appelés *enfans d'un père amorrhéen et d'une mère héthéenne*, parce qu'ils imitoient les mœurs de ces peuples. Le père Houbigant réplique que quand les Juifs sont appelés *Amorrhéens*, le discours leur est adressé, et qu'ainsi l'allégorie est claire. Nous répondons que ce qui étoit obscur dans la prophétie, est devenu clair par l'événement; et que tel est le caractère ordinaire des prophéties obscures avant l'événement; c'est par l'événement qu'elles deviennent claires.

Le père Houbigant ajoute que lorsque saint Jean désigne les ennemis des Chrétiens sous les noms de *Gog* et *Magog*, il renvoie ses lecteurs à Ezéchiel qui avoit ainsi appelé les ennemis du peuple de Dieu; mais qu'avant Ezéchiel il n'y avoit eu aucun *Gog* ni *Magog* qui eût persécuté les Israélites, et que les comparaisons ne peuvent se tirer des choses inconnues. Nous répondons qu'Ezéchiel auroit pu faire allusion au nom de quelque Scythe fameux, comme la suite va donner lieu de le soupçonner; mais que que quand même cela ne seroit point, son procédé ne laisseroit pas d'être encore semblable à celui de saint Jean; il fait ce que saint Jean a fait; en ce qu'il désigne les ennemis d'Israël par des noms mystérieux, comme saint Jean désigne par des noms mystérieux les ennemis du peuple chrétien.

Le père Houbigant suppose qu'au temps d'Ezéchiel la cruauté des Scythes n'étoit point encore assez connue, pour que ce prophète ait pu caractériser Cambyse par sa cruauté, en l'annonçant comme un chef digne des Scythes. Pourrions-nous donc avoir oublié les ravages que les Scythes venoient de faire dans l'Asie, où ils avoient détrôné Cyaxare, roi des Mèdes, et avoient tenu son royaume dans une dure oppression pendant vingt-huit ans? Cette domination cruelle avoit commencé au temps de Manassé, et n'avoit fini que sous le règne de Josias; la mémoire en étoit donc toute récente sous le règne de ses enfans, et Ezéchiel ne pouvoit mieux caractériser la cruauté de l'ennemi qu'il annonçoit, qu'en le comparant au chef de ces Scythes qui venoient de causer tant de maux; et que sait-on si le chef de ces Scythes n'avoit point lui-même porté le nom de

Gog, et si le prophète ne faisoit point allusion à ce nom en annonçant à son peuple un Gog digne des Scythes par sa cruauté?

Le père Houbigant prétend que le texte même d'Ezéchiel prouve assez que Cambyse n'en est point l'objet. Il croit en trouver une première preuve dès le verset 2 du chapitre XXXVIII, où ce *Gog* est appelé selon l'hébreu, *prince de Ros, de Mosoch et de Thubal.* Il suppose que si c'étoit un roi de Perse, il auroit été appelé prince de Perse, *dux Persidis.* Nous répondons que comme on vient de le voir, cette expression peut se prendre ici dans un sens énigmatique qui désigne, non les peuples que ce prince gouvernera, mais les peuples qu'il sera digne de gouverner; c'est un chef de Scythes, c'est-à-dire un prince digne des Scythes. Nous ajouterons que *les Perses* qui ne sont point ici nommés, le sont au verset 5, et qu'ils y paroissent même au premier rang; ce qui montroit assez que ce prince seroit un roi de Perse.

Le père Houbigant réplique que les Perses y sont nommés avec les troupes auxiliaires, comme étant eux-mêmes du nombre de ces troupes; d'où il prétend tirer contre nous une seconde preuve, en disant que, puisqu'ils sont au rang des troupes auxiliaires, le prince qui les commande n'est pas un roi de Perse, mais un chef de Scythes auquel les Perses se sont joints. Nous répondons que les Perses sont les premiers nommés, comme formant eux-mêmes le corps de l'armée, et que les auxiliaires sont ceux qui viennent ensuite : *Persæ, Æthiopes et Libyes cum eis.* On objectera peut-être que dans l'hébreu tous ces noms sont au singulier : *Persa*, *Æthiops et Libs cum eis;* d'où l'on conclura que *cum eis* ne peut pas se rapporter au nom singulier *Persa;* qu'ainsi le Perse ne forme pas le corps de l'armée, mais qu'il vient lui-même s'y joindre comme auxiliaire, ainsi que les deux autres. Nous répondons que si le prophète avoit voulu dire cela, il auroit vraisemblablement ajouté une conjonction, en disant *Persa et Æthiops et Libs cum eis;* mais qu'ici l'hébreu est bien conforme à la Vulgate, qui ne met point cette conjonction : *Persa*, *Æthiops et Libs cum eis;* ou, selon la Vulgate : *Persæ*, *Æthiopes et Libyes cum eis;* ce qui nous offre les Perses comme formant eux-mêmes le corps de l'armée, auquel les deux autres viennent se joindre. On répliquera que la conjonction est exprimée dans la version des Septante : *Persæ*

et Æthiopes et Libyes cum eis. Nous répondons que l'hébreu et la Vulgate s'y opposent, et nous autorisent à dire que c'est une faute de copiste dans la version des Septante. Le nom singulier *Persa* est un nom collectif qui vaut si bien un pluriel que la version des Septante et la Vulgate l'expriment par le pluriel *Persæ.* Le prophète a donc pu y rapporter l'expression *cum eis.* Cette construction du singulier collectif avec le pluriel des verbes et des pronoms se trouve plusieurs fois dans cette prophétie, même au chapitre suivant, verset 2 : *Et sepelient eos domus Israel;* verset 15, selon l'hébreu : *Et sepelient omnis populus terræ;* verset 22, selon la Vulgate même : *Et scient domus Israel, quia ego Dominus Deus eorum;* verset 23, selon l'hébreu : *Et scient gentes quoniam in iniquitate sua captivi ducti sunt domus Israel;* et la Vulgate même ajoute : *Eo quod dereliquerint me, et absconderim faciem meam ab eis, et tradiderim eos in manus hostium, et ceciderint in gladio universi,* ou, selon l'hébreu, *totalitas eorum.* Voilà donc dans l'hébreu de ces deux versets trois verbes pluriels et trois pronoms pluriels, qui se rapportent au nominatif singulier collectif *domus Israel.* Tel est le style des Hébreux; le prophète a donc pu rapporter au nom singulier collectif *Persa*, le pronom pluriel *cum eis.* L'expression pouvoit être obscure et équivoque avant l'événement; mais l'événement en dissipe l'équivoque et l'obscurité. Les Perses sont ici nommés les premiers, parce qu'ils forment le corps de l'armée d'un prince qui est lui-même roi des Perses.

Suite des réponses aux objections du P. Houbigant. Faut-il lire dans l'hébreu *Avertam te*, ou comme l'exprime la Vulgate, *Circumducam te?* Cambyse a pu former des préparatifs contre la Judée, comme contre l'Egypte. La jonction des Perses avec les Ethio-

Le père Houbigant croit trouver une troisième preuve dans le texte hébreu au verset 4 (*Ezech.* XXXVIII), où nous lisons dans la Vulgate, *circumagam te;* le père Houbigant nous oppose l'expression de l'hébreu ושיבבתיך, qui signifie proprement *avertam te,* ou, comme il l'exprime, *retro avertam te;* ce qui ne peut convenir, dit-il, à Cambyse, qui venoit de l'Egypte. Car alors il ne falloit pas le repousser vers l'Egypte, mais plutôt le presser de poursuivre sa route ou sa fuite vers la Perse. Nous répondons que la différence qui se trouve ici entre l'hébreu et la Vulgate vient évidemment de ce que dans l'hébreu rien n'est si commun que de mettre un ש pour ס; or, la racine סבב signifie *entourer, environner.* La même expression, et presque la même phrase, reviennent au chapitre XXXIX, verset 2, et là le père Houbigant même convient qu'il ignore pourquoi cette expression *avertam te* seroit appliquée à Gog, qu'il suppose ici

être parti de l'aquilon, c'est-à-dire du nord de la Scythie. Ainsi, soit qu'avec dom Calmet on l'entende de Cambyse, soit qu'avec le père Houbigant on l'entende d'un prince des Scythes, cette traduction de l'hébreu, *avertam te*, souffre également difficulté, au lieu que l'expression de la Vulgate *circumducum te*, n'en souffre aucune, et convient au contraire parfaitement aux deux textes, mieux encore même à celui du chapitre XXXIX, où il est évident qu'il ne s'agit nullement de repousser ce prince, mais au contraire de l'amener sur les terres d'Israël.

piens et les Libyens, caractérise précisément l'expédition de Cambyse. Elle montre un prince qui est venu de la Perse en Egypte et dans la Judée.

Le père Houbigant croit encore trouver une quatrième preuve dans ces expressions du chapitre XXXVIII, verset 7: *Præpara et instrue te*, ou, comme il l'exprime : *Age, fac tuos aparatus.* Cambyse, dit-il, n'avoit point fait de préparatifs contre la Judée, et il n'y entra qu'après avoir perdu son armée dans l'Egypte; donc ces préparatifs ne conviennent point à Cambyse. Nous répondons que Cambyse n'avoit pu entrer dans l'Egypte qu'en passant par la Judée, et que ses préparatifs ont pu être contre la Judée comme contre l'Egypte; que c'est Hérodote qui, sur le témoignage des Egyptiens, nous dit que son armée avoit péri chez eux, comme il nous dit que chez eux avoit péri l'armée de Sennachérib. L'un n'est pas plus certain que l'autre; il est visible que les Egyptiens vouloient attribuer à leurs dieux les victoires et les triomphes du Dieu d'Israël. Ainsi ces préparatifs dont parle Ezéchiel n'ont rien qui ne puisse parfaitement convenir à Cambyse.

Du même coup nous repoussons la cinquième preuve que le père Houbigant prétend tirer du verset 9, où le Seigneur dit à Gog : *Vous viendrez comme une tempête*, *et comme une nuée pour couvrir la terre.* Les restes d'une armée détruite, dit le père Houbigant, ne ressemblent ni à une tempête, ni même à une nuée qui couvre la terre. Nous répondons qu'on ne peut se prévaloir du témoignage d'Hérodote qui, sur le rapport des Egyptiens, mettoit cette défaite dans les déserts de la Lybie et la haute Egypte. Cette armée, loin d'être revenue affoiblie, a pu revenir augmentée même des peuples qu'elle avoit attirés à sa suite, et qui peuvent être marqués dans ces paroles mêmes : *Persæ, Æthiopes et Libyes cum eis.* Dom Calmet, ayant remarqué que ces deux derniers peuples sont nommés dans l'hébreu, *Cusch* et *Phut*, a cherché *Cusch* dans la Scythie. Mais il est convenu que *Phut* marque un peuple voisin de l'Egypte, tel

que les Libyens, et *Cusch* désigne ordinairement les Ethiopiens. Ainsi, sans avoir besoin de les chercher ailleurs, on peut dire que c'est de l'Egypte même que Cambyse, roi des *Perses*, attira à sa suite les *Ethiopiens* et les *Libyens*, et qu'il les emmena avec lui sur les terres d'Israël; ce verset caractérise l'expédition de Cambyse de la manière la plus précise.

Le père Houbigant croit néanmoins trouver encore une sixième preuve dans ces mots du verset 15: *Venies de loco tuo a lateribus aquilonis.* Cela ne peut, dit-il, convenir à Cambyse, qui, lorsqu'il entra en Judée, ne venoit point de son pays, mais de l'Egypte; car son pays n'étoit autre que le royaume de Perse. Mais d'où venoit-il lorsqu'il entra en Judée pour pénétrer dans l'Egypte? n'étoit-ce pas précisément *de son lieu*, de la Perse même, d'où il s'avança vers la Judée, où il entra *par le nord;* il pénétra jusque dans l'Egypte sans avoir rien à craindre de la Judée, et il revint de l'Egypte dans la Judée pour y exécuter ses desseins contre les enfans d'Israël.

Le père Houbigant, qui suppose une irruption des Scythes avant le retour des Juifs, ou peu de temps après leur retour, sans que l'on en trouve dans l'histoire aucun vestige, ne peut ici nous contester l'irruption de Cambyse, qui est au moins attestée par le témoignage formel d'Hérodote sur l'invasion de ce prince dans l'Egypte, où il n'a pu entrer, et d'où il n'a pu sortir sans passer par la Judée, dans laquelle il est mort. Les textes que le père Houbigant nous oppose ne contredisent point cette interprétation; bien au contraire, ils la fortifient. Les preuves de dom Calmet sont plus fortes que les objections de l'abbé de Vence, de l'abbé Joubert et du père Houbigant. La prophétie d'Ezéchiel contre Gog désigne un prince cruel qui doit venir de la Perse dans l'Egypte, et de l'Egypte dans la Judée, où il doit périr; tel est précisément le caractère de Cambyse.

La prophétie d'Ezéchiel contre Gog a pu recevoir depuis J.-C. un second accomplissement. S. Ambroise pensoit que Gog pouvoit représenter les

Au reste, il est assez vraisemblable que ce premier accomplissement ne suffit point pour remplir toute l'étendue des expressions du prophète. Les prophéties mêmes qui regardent le retour des Juifs dans la Judée au temps de Cyrus, n'eurent point alors un entier accomplissement; la magnificence des promesses s'étendoit plus loin. Elles reçurent un second accomplissement plus parfait au temps du premier avénement de Jésus-Christ, dont Cyrus avoit été la figure; et elle n'auront leur entier et parfait accomplisse-

ment qu'à la fin des siècles, au temps du second avénement de Jésus-Christ, et dans l'éternité bienheureuse. Il pourroit bien en être de même de la prophétie d'Ezéchiel contre Gog : elle pourroit bien avoir reçu un second accomplissement depuis le premier avénement de Jésus-Christ; et tout au moins le témoignage formel de saint Jean nous assure que son dernier accomplissement est réservé pour la fin des siècles. L'état des enfans d'Israël échappés à l'épée de l'ennemi, et vivant tranquilles dans leur terre, ressemble assez à l'état où se trouvèrent les chrétiens lorsque, délivrés des persécutions qu'ils avoient souffertes pendant trois siècles sous les empereurs païens, il se virent en paix sous les empereurs chrétiens, et plus particulièrement encore après que l'empereur Théodose eut achevé d'éteindre les troubles de l'arianisme, qui avoient agité l'Eglise pendant presque tout le quatrième siècle. On commençoit à jouir d'une paix plus parfaite, lorsque, après la mort de ce prince, et dès le commencement du cinquième siècle, l'empire d'Occident se vit inondé par des barbares, dont les uns étoient ariens et les autres païens; tous ainsi ennemis de l'Eglise. Cette invasion subite, qui eut des suites si fâcheuses, ressemble beaucoup à celle de Gog; et il n'est pas étonnant que plusieurs aient cru y reconnoître un accomplissement de cette prophétie. Dès le temps même de l'empereur Gratien, qui associa Théodose à l'empire, saint Ambroise, qui dès lors voyoit naître cet orage, en parle dans le second de ses cinq livres sur la foi. Il y promet à Gratien la victoire sur les Goths, dont il dit que les guerres ont été prédites par le prophète Ezéchiel sous le nom de *Gog* [1]; et il espére la victoire des Romains sur les Goths d'après la promesse que Dieu fait aux Israélites de leur abandonner Gog et ses dépouilles. Saint Jérôme venant à l'explication de cette prophétie, rappelle cette pensée de saint Ambroise dont il rapporte ces mots : *Gog iste Gothus est.* Si en même temps il ajoute qu'il laisse à ceux qui pensent ainsi, le soin d'appliquer la prophétie à cet événement, c'est peut-être parce qu'en effet lui-même alors ne voyoit encore que les premiers commencemens de cette grande révolution. Dom Calmet, qui d'ailleurs n'est pas fort disposé à suivre cette idée, ne laisse pas de reconnoitre qu'en effet les Goths et les autres peuples du Nord ont autrefois ré-

Goths. Il y a en effet quelques rapports entre ces deux invasions, surtout si l'on y ajoute celle des Lombards qui ont achevé ce que les Goths avoient commencé.

[1] *Ambros., lib.* II *de Fide, c.* 16.

pandu la terreur dans l'Eglise et la consternation dans l'empire romain; on a vu cette parole de dom Calmet dans la première partie de cette Dissertation. Il va plus loin dans son commentaire sur la Genèse, à l'occasion de *Magog*; il compare la prophétie d'Ezéchiel avec celle de saint Jean, et il ajoute : « Les Goths et autres peuples septentrionaux » se répandirent dans l'empire romain, lui firent la guerre, » et le désolèrent. Ils attaquèrent Rome qui est la ville » sainte; ils affligèrent les saints qui sont les fidèles. Tout » ce grand fracas se dissipa; ces peuples, ou se ruinèrent » petit à petit, ou entrèrent dans l'Eglise en recevant le » baptême; et leurs efforts contre les fidèles ne servirent » qu'à affermir les justes dans la foi. » Ce que les Goths avoient commencé, les Lombards l'achevèrent en établissant dans l'Italie une nouvelle monarchie qui causa de grands maux aux Romains; et si l'on considère tous les maux que les Romains éprouvèrent de la part de ces peuples féroces, on sera peut-être étonné de l'étendue des rapports qui se trouvent entre l'entreprise de Gog contre les enfans d'Israël, et celle de tous ces peuples barbares contre le peuple chrétien. Gog et son armée devoient venir du Nord, et c'est du Nord que vinrent tous ces peuples.

Invasion de Rhadagaise à la tête des Goths dans l'Italie, et menaçant Rome. Sa défaite miraculeuse. Témoignage de saint Augustin sur ce fait.

Dès l'an 400, les Goths que saint Ambroise croyoit apercevoir dans l'armée de Gog, *Gog iste Gothus est*, commencèrent à entrer dans l'Italie sous la conduite d'Alaric et de Rhadagaise; ils assiégèrent Aquilée et firent de grands ravages aux environs, selon le témoignage de saint Jérôme [1]. Ils ne passèrent pas alors plus avant; mais en 405 Rhadagaise revint avec une armée très-nombreuse. Orose et Marcellin lui donnèrent plus de deux cent mille hommes; Zosime fait monter l'armée de Rhadagaise jusqu'à quatre cent mille hommes. Rhadagaise étoit un païen, scythe de nation; et son dessein, cette fois, étoit de se jeter sur Rome. Les païens effrayés, s'assembloient en murmurant et disant que cet ennemi avoit pour lui les dieux, et que la ville alloit périr, parce qu'elle les avoit abandonnés. Ils faisoient de grandes plaintes, et demandoient le rétablissement des sacrifices. Toute la ville frémissoit de blasphèmes contre le nom de Jésus-Christ. Les Chrétiens mettoient en lui leur confiance, et attendoient son secours. Il suscita d'autres barbares pour délivrer Rome. Des troupes de Huns et de

[1] *Hier. in Ruf. l.* III, *c.* 6.

Goths vinrent au secours des troupes romaines conduites par Stilicon. L'armée nombreuse de Rhadagaise fut dissipée miraculeusement, et périt misérablement dans les montagnes de l'Apennin. Rhadagaise même fut pris et tué; et les Chrétiens regardèrent cette victoire comme un effet de la protection de Dieu. On peut voir de quelle manière saint Augustin parle de cet événement dans son grand ouvrage de la Cité de Dieu, où il va jusqu'à dire que plus de cent mille hommes de cette armée périrent en un seul jour sans qu'il y eût du côté des Romains un seul homme blessé. *Cum Rhadagaisus, rex Gothorum, agmine ingenti et immani jam in Urbis vicinia constitutus, romanis cervicibus immineret, uno die tanta celeritate sic victus est, ut ne uno quidem non dicam extincto, sed vulnerato Romanorum, multo amplius quam centum millium prosterneretur exercitus, atque ipse, cum filiis mox captus pœna, debita necaretur* [1].

Rome prise successivement par Alaric, roi des Goths, par Genséric, roi des Vandales, par Odoacre, roi des Hérules, par Théodoric, roi des Ostrogoths, par Totila, roi des mêmes peuples.

Alaric vint ensuite, à la tête d'une autre armée de Goths: ceux-ci étoient ariens. Alaric assiégea Rome trois fois, la prit en 410, et l'abandonna au pillage, ordonnant néanmoins que l'on épargnât l'Eglise de Saint-Pierre du Vatican, où beaucoup de Romains se sauvèrent; Dieu faisant ainsi éclater sa miséricorde au milieu même des plus redoutables effets de sa colère. Le pillage dura trois jours; après quoi Alaric passa dans la Campanie, et après avoir ravagé toute cette région; il mourut l'année suivante à Cosence.

Quarante-cinq ans après, en 455, Genséric, roi des Vandales d'Afrique, attiré par l'impératrice Eudoxie, veuve de l'empereur Valentinien III, vint avec son armée tomber sur Rome qu'il trouva sans défense. Ces barbares étoient ariens; saint Léon alla au-devant de Genséric, et obtint par ses prières qu'il se contentât du pillage, et s'abstînt des incendies, des meurtres et des supplices. Rome fut pillée pendant quatorze jours. Les Vandales enlevèrent des richesses immenses, et emmenèrent plusieurs milliers de captifs. Genséric retourné dans l'Afrique continua de porter de là, la désolation en Espagne, en Italie, en Sicile, et jusque dans les provinces de l'Empire d'Orient,

Les divisions qui s'élèvent entre les Romains achèvent de ruiner leur empire; l'un des partis appelle en Italie

[1] *Aug., de Civ. Dei lib.* v, *cap.* 23.

Odoacre, roi des Hérules, qui étoit en Pannonie. Il vient, se rend maître de Rome l'an 476, et dépose le jeune Augustule, qui fut ainsi le dernier empereur. Odoacre prit le titre de roi d'Italie; le reste de l'Occident étoit assujetti à divers rois barbares, l'Afrique aux Vandales, l'Espagne et une grande partie de la Gaule aux Goths, le reste de la Gaule aux Bourguignons et aux Francs, partie de la Grande-Bretagne aux Anglais-Saxons. Les Francs et les Anglais étoient encore idolâtres; tous les autres étoient ariens; et l'église d'Occident se voyoit couverte et inondée de tous ces peuples.

Treize ans après, Théodoric, roi des Ostrogoths ou Goths orientaux établis en Pannonie, entre en Italie pour faire la guerre à Odoacre. Après l'avoir défait en trois batailles, il devient maître de l'Italie, où il commence à régner en 493, et tue de sa main Odoacre, malgré le serment qu'il lui avoit fait de lui conserver la vie. *Gog iste Gothus est.* Le prince goth et arien étendit sa domination de manière que ses états embrassoient en 510 non-seulement l'Italie entière avec la Sicile, mais la Dalmatie, la Norique, les deux Rhéties, la Pannonie et la Provence. Il favorisa d'abord les catholiques; mais sur la fin de son règne il devint cruel; et il mourut le 30 août 526, jour qu'il avoit destiné pour chasser des églises tous les prêtres catholiques. Il eut plusieurs successeurs, et cette monarchie dura soixante ans.

Rome fut reprise sur les Goths en 536 par Bélisaire, capitaine des Romains; mais bientôt après, obligé de marcher contre les Perses, il fut contraint d'en confier la garde aux troupes qu'il y laissoit. Alors Totila, roi des Goths, profitant de l'absence de ce capitaine, battit l'armée romaine, se rendit maître de Naples, et vint fondre sur Rome, qu'il prit en 546. Il défendit aux Goths de tuer personne; mais il permit le pillage. Les murailles de Rome furent abattues, et la ville réduite en solitude pendant plus de quarante jours, en sorte qu'il n'y demeura que des bêtes. Totila s'étant retiré après ce pillage, Bélisaire revint à Rome et commença à en relever les murailles; mais Totila reprit Rome en 549. Il avoit résolu de la garder; mais l'an 552 il fut défait, et perdit la vie à la suite d'une grande bataille contre Narsès, autre capitaine romain. Téias fut élu roi par les Goths échappés de la bataille où périt Totila; mais après plusieurs actions de bravoure, il périt l'année suivante. Ce fut le dernier roi des Goths, dont la domination fut éteinte avec lui.

Les Goths firent encore quelques efforts pour se relever; mais vaincus par le général Narsès, les uns quittèrent l'Italie, et les autres se soumirent aux Romains.

Invasion des Lombards en Italie. Etablissement de leur monarchie par Alboin. Maux causés aux Romains par les Lombards. Témoignage de saint Grégoire-le-Grand sur ces maux.

Narsès, qui étoit resté chargé du gouvernement de Rome et de l'Italie; meurt en 567, et dès l'année suivante, les Lombards dont les uns étoient païens et les autres ariens, viennent y fonder une nouvelle monarchie, et continuer les maux que les Goths avoient causés dans cette région. Alboin, roi des Lombards, sort de la Pannonie le lendemain de Pâques de l'an 568, à la tête d'une armée composée de Lombards, Gépides, Bulgares, et autres peuples barbares, entre en Italie par la Vénétie, dont il prend presque toutes les villes; de là passe en Ligurie, s'empare de Milan l'année suivante, fait rapidement la conquête du reste du pays, et ne trouve que *Ticinum*, depuis appelée Pavie, qui lui résiste. Cette place ne se rendit qu'après un siége de trois ans, pendant lequel Alboin subjugua l'Emilie en partie, la Toscane, l'Ombrie et le duché de Bénévent. Alboin étoit devenu odieux à son épouse par l'excès de sa cruauté; elle le fit assassiner. A sa mort, toutes ses conquêtes se trouvèrent partagées en différens duchés, qu'il avoit distribués aux officiers qui l'avoient le mieux servi. Cleph élu pour lui succéder, imita sa cruauté, et périt d'une mort semblable, laissant un fils en bas âge. Trente-deux des principaux prirent soin de gouverner la nation; leur gouvernement dura dix ans, et pendant cet intervalle l'Italie eut beaucoup à souffrir des ravages des Lombards. L'empereur Maurice appela alors les Français au secours de l'Italie. Ils se joignirent aux Grecs contre les Lombards; mais leurs efforts ne réussirent pas alors; le temps de la délivrance n'étoit pas encore venu. Antharis, fils de Cleph, parvenu à l'âge de majorité, étoit alors sur le trône; mais il mourut de poison à Pavie sa capitale. Théodélinde sa veuve qui étoit catholique, épouse Agilulphe, lui procure la couronne, dans l'espérance de le ramener de l'hérésie arienne. Mais à peine est-il proclamé roi, que dès l'année suivante 592, il sort de Pavie avec une armée puissante, et s'avance jusqu'à Rome. Il faut entendre saint Grégoire gémir en tant d'endroits de ses ouvrages sur les maux que les Lombards causoient dans l'Italie; il faut remarquer ce qu'il en dit dans son commentaire sur Ezéchiel à l'occasion de cette nouvelle entreprise d'Agilulphe : « Qu'y a-t-il encore dans » le monde qui puisse nous plaire? Nous ne voyons que

» tristesse, nous n'entendons que gémissemens. Les villes » sont détruites, les forteresses ruinées; la terre est réduite » en solitude, et ces petits restes du genre humain sont conti- » nuellement battus des fléaux de Dieu. Nous voyons les » uns entraînés en captivité, les autres mutilés, les autres » tués. Rome même autrefois la maîtresse du monde, nous » voyons où elle est réduite; accablée de douleurs, aban- » donnée par ses citoyens, insultée par ses ennemis, pleine » de ruines. Où est le sénat? où est le peuple? Que dis-je? » des hommes! les édifices mêmes se détruisent, les mu- » railles tombent; où sont ceux qui se réjouissoient de sa » gloire, où est leur pompe et leur orgueil [1]? » Théodélinde obtint la conversion de son époux. Agilulphe rentrant dans le sein de l'Eglise, fraya le chemin à sa nation; mais elle n'y entra que lentement, et elle eut encore dans la suite d'autres rois ariens. Liutprand, quoique catholique, causa aussi lui-même beaucoup d'inquiétude aux Romains; ce fut de son temps que le pape Grégoire III, voyant qu'il ne pouvoit plus espérer de secours des Grecs, s'adressa à Charles Martel en lui offrant le consulat de Rome, pour l'engager à lui donner du secours contre les Lombards. Astolphe, l'un des successeurs de Liutprand, acheva d'éteindre en 752 par la prise de Ravenne, l'exarchat, c'est-à-dire, le dernier reste de la puissance des Romains en Italie; et poussant sa conquête, il attaqua le duché de Rome que Liutprand avoit lui-même donné à l'église romaine. Le pape Etienne II réclame le secours de Pépin-le-Bref qui venoit d'être reconnu roi de France; Etienne vint lui-même en France pour demander avec les plus vives instances au roi, qu'il vînt le délivrer lui et les Romains de la puissance des Lombards; et dans l'assemblée de Quierzi en 754, Pépin fit une donation au pape Etienne et à l'église romaine de plusieurs villes et territoires d'Italie usurpés par les Lombards.

Pépin, roi de France, commence de délivrer l'Italie de la domination des Lombards. Charlemagne achève d'éteindre leur

Astolphe fit avancer ses troupes; et le premier jour de janvier 755, elles parurent devant Rome, qu'il tint assiégée trois mois, ravageant par le fer et par le feu tous les dehors, et donnant des assauts tous les jours. Il fit même fouiller en plusieurs cimetières, et enlever des corps saints. Etienne renouvela ses instances auprès du roi de France; Pépin marcha contre les Lombards avec toutes ses troupes,

[1] *Greg. lib.* 2 *in Ezech. hom.* 6.

et s'avança jusqu'à Pavie, dont il pressa tellement le siége qu'Astophe promit de rendre les places qu'il avoit enlevées, et spécialement Ravenne. Le roi donna ensuite toutes ces places à saint Pom, à l'église romaine et à tous les papes à perpétuité; cette donation fut déposée dans les archives de cette église, et elle est regardée comme le premier fondement de la Seigneurie temporelle de l'église romaine. Astolphe mourut d'une chute de cheval l'année suivante.

monarchie, et travaille à réparer les maux causés par les barbares.

Didier son successeur se brouilla avec le pape Adrien, et menaça Rome. Adrien eut recours à Charlemagne qui avoit succédé à Pépin, son père. Charlemagne vint assiéger Pavie; et après avoir été à Rome où il ratifia la donation de son père, il revint presser le siége de manière que Didier fut obligé de se rendre, et l'Italie fut enfin délivrée de la domination des Lombards en 774, c'est-à-dire, deux cent six ans après l'établissement de cette monarchie par Alboin. Charlemagne prit alors le titre de roi des Francs et des Lombards, et depuis ce temps il s'appliqua pendant tout son règne à réparer les maux qu'avoient faits les barbares depuis leur invasion sur les provinces de l'empire.

Parallèle des trois sens dont la prophétie contre Gog est susceptible; avant J.-C., au temps de Cambyse; depuis J.-C., au temps des maux causés par les Goths et par les Lombards; à la fin des siècles, au temps de l'Antechrist

Revenons maintenant aux traits de ressemblance qui se trouvent entre l'invasion de Gog et Magog sur les terres d'Israël, et l'invasion des Goths et des Lombards sur les terres de l'empire d'Occident, et spécialement sur l'Italie. Nous répétons que l'accomplissement littéral ne peut avoir eu lieu qu'avant Jésus-Christ; il ne s'agit donc ici que d'un sens allégorique qui puisse être fondé sur des traits de ressemblance, et sans préjudice d'un sens ultérieur, qui à certains égards, pourroit être réservé pour la fin des siècles. Nous supplions le lecteur de bien distinguer ces trois sortes d'accomplissement, qui conviennent à un grand nombre de prophéties; le premier avant Jésus-Christ; le second depuis Jésus-Christ; le troisième à la fin des siècles. Si l'on prend bien cette idée, il nous semble que l'on trouvera ici, comme dans les autres prophéties, certains traits qui conviennent au premier sens, d'autres qui ont une application plus juste et mieux marquée dans le second; et d'autres qui ne seront pleinement vérifiés que dans le troisième.

Les noms de *Gog et Magog*, de *Ros*, de *Mosoch* et de *Thubal*, de *Perses*, d'*Ethiopiens* et de *Libyens*, et les autres pris dans leur sens propre et littéral ne peuvent convenir qu'au premier sens, dans lequel nous croyons avoir montré qu'ils regardent particulièrement l'expédition de Cambyse;

et tous ces noms deviennent énigmatiques dans le second sens ainsi que dans le troisième, de manière néanmoins que ces énigmes peuvent être fondées sur certains rapports qui se trouvent entre les trois divers accomplissemens. Nous ne nous arrêterons qu'aux principaux traits.

Remarque sur le ch. XXXVIII, ℣. 2 et 3, relativement à ces trois points de vue.

Chap. XXXVIII, vers. 2 : *Pone faciem tuam contra Gog, terram Magog.* Observez que presque toute la prophétie est tournée contre *Gog*, et que le nom de *Magog* n'y paroît que deux fois, ici et au chapitre XXXIX, verset 6 : *Immittam ignem in Magog.* Observez que les menaces tombent sur la personne même de Gog, et sur la terre de Magog, *contra Gog, terram Magog;* l'hébreu et la Vulgate s'expriment ainsi ; les Septante n'en diffèrent que par la conjonction qu'ils y ajoutent, *contra Gog et terram Magog. Gog* dans les trois sens désigne manifestement le chef de l'entreprise ; la *terre de Magog* est sans doute celle où il règne, et où Dieu fera éclater le feu de sa colère et de ses vengeances : *Immittam ignem in Magog.* Mais dans le style mystérieux des prophètes un seul homme peut en représenter plusieurs : *le roi de Babylone*, c'est Nabuchodonosor et ses successeurs jusqu'à Balthasar inclusivement. Dans le premier sens, nous pensons avec dom Calmet, que c'est Cambyse ; dans le dernier sens nous croyons, comme on le croit communément, que ce sera l'Antechrist ; et voilà à cet égard un avantage de ces deux sens, Gog y représente un seul homme. Dans le second sens, nous disons avec saint Ambroise, *Gog iste Gothus est;* saint Ambroise le disoit avant l'accomplissement ; et l'accomplissement a montré que dans ce second sens ce Gog, cet homme qui sembloit être unique, en représente plusieurs. Ce Gog, c'est alors Rhadagaise et Alaric, rois des Goths : *Gog iste Gothus est;* c'est Genséric, roi des Vandales, et Odoacre, roi des Hérules ; c'est Théodoric et Totila, rois des Goths ; *Gog iste Gothus est;* c'est Alboin, roi des Lombards. *La terre de Magog,* dans le premier sens, ce pourroit être énigmatiquement la Perse, où régnoit Cambyse, et où Dieu répandit le feu de sa colère, lorsqu'il y amena l'armée d'Alexandre qui détruisit cet empire. Dans le dernier sens, ce sera vraisemblablement toute l'étendue des états de l'Antechrist qui, selon la prédiction de saint Jean, régnera sur toute la terre, sur laquelle au dernier jour Dieu fera tomber le feu de sa colère qui consumera tous ses ennemis. Dans le second sens, ce pourroit être le royaume des Goths en Italie, et le royaume

des Lombards : non-seulement le feu de la justice du Seigneur est tombé sur tous ceux d'entre eux qui sont morts dans l'impiété, dans l'idolâtrie, dans l'hérésie; mais encore le feu de la guerre a mis fin à ces deux royaumes qui s'étoient succédés.

Chap. XXXVIII, vers. 2 et 3 : *Gog principem capitis Mosoch et Thubal*, selon la Vulgate ; l'hébreu peut signifier *principem Ros*, *Mosoch et Thubal*. Ce prince sera donc chef de deux ou trois nations principales ; et leurs noms paroissent être ici énigmatiques dans ces trois sens. Dans le premier sens, il faut remarquer que les rois de Perse portoient le titre de *roi des Mèdes et des Perses* ; c'est ce que l'on voit dans les prophéties de Daniel ; voilà donc les deux principaux peuples sur qui régnoit Cambyse ; s'il en faut un troisième, ce sont les *Babyloniens*, dont l'empire fut subjugué par les Mèdes et les Perses, en sorte que les trois peuples furent soumis à Cyrus et à ses successeurs. Dans le second sens, ces trois peuples peuvent représenter les *Goths*, qui portèrent les premiers coups aux Romains ; les *Vandales*, qui leur portèrent un second coup ; les *Hérules*, qui achevèrent d'éteindre l'empire d'Occident. Alors les Lombards, qui ont fondé une nouvelle monarchie, sont représentés par *Magog*. Dans les derniers temps, l'Antechrist étendant son empire sur tous les peuples, dominera sur les quatre parties du monde, représentées alors sous ces quatre noms, *Magog*, *Ros*, *Mosoch et Thubal*.

Remarques sur les ℣ 4, 5, 6, du même ch. XXXVIII.

Versets 4 et 5: *Educam te et omnem exercitum tuum..... Persæ, Æthiopes et Libyes cum eis.* Nous avons montré que ces expressions paroissent convenir parfaitement au premier sens. C'est un prince qui marche à la tête des Perses, et qui descend avec eux dans l'Egypte, où les Ethiopiens et les Libyens se joignent à lui, et avec eux il revient sur les terres d'Israël ; tel paroît être en effet le caractère de Cambyse. Dans les deux autres sens, tout cela est énigmatique. Les *Perses* qui ont renversé l'empire des Babyloniens, peuvent très-bien représenter les barbares qui ont renversé l'empire des Romains dans l'Occident. Les Perses descendent dans *l'Egypte* où l'on a vu régner Joseph, et qui sous ce point de vue représente encore l'empire romain au milieu duquel Jésus-Christ exerçoit alors son règne dans la personne des princes chrétiens. Ces peuples étant ainsi descendus dans l'Egypte, *les Ethiopiens et les Lybiens* se joi-

gnent à eux; les barbares en entrant dans l'empire romain, y trouvent des païens et des ariens, deux partis puissans également disposés à se joindre à eux, et qui s'y joignirent en effet pour persécuter ceux qui demeuroient attachés à la foi catholique. Vers la fin des temps lorsque l'Antechrist paroître, il s'efforcera de réunir ainsi trois partis puissans, les Juifs incrédules, les nations infidèles et les chrétiens apostats.

Chapitre xxxviii, verset 6: (*Educam*)..... *latera aquilonis, et totum robur ejus, populique multi tecum.* Au lieu de *totum robur,* l'hébreu pourroit signifier *omnes alas*, ou *omnia agmina*; mais ce qui est important ici, c'est que ces troupes puissantes et nombreuses viennent de l'aquilon: *latera aquilonis.* Dans le premier sens, on nous oppose que Cambyse étoit parti de l'orient, et que quand il rentra dans la Judée, il venoit du midi; nous répondons que quand il entra dans la Judée en venant de l'orient, il y entra par l'aquilon, de même que Nabuchodonosor, dont il avoit été également dit qu'il viendroit de l'aquilon, quoique ce fût de l'orient qu'il dût partir pour entrer dans la Judée par l'aquilon. Mais toute difficulté disparoît dans le second sens; car on convient que tous ces peuples barbares qui inondèrent l'empire romain, descendoient du Nord. De même dans les derniers temps il pourroit bien arriver qu'une partie des forces de l'Antechrist descendît du Nord. On trouve dans le *Journal des Savans* du mois de *septembre* 1771 l'annonce de deux morceaux qui regardent les peuples du Nord; ces morceaux sont traduits du suédois et insérés dans *le volume* 76 de l'*Histoire générale des Voyages*; l'un est la description historique de la Laponie Suédoise, et l'autre un voyage dans la Northlande occidentale, et dans la province lapone d'Aschle ou d'Angermanlande; sur quoi voici ce que dit le Journal, en parlant de ce dernier morceau: « Cet ouvrage » traduit également du suédois est entièrement neuf pour » les Français, et sa traduction en a été consacrée à l'*His-* » *toire des Voyages*. Cela étendra nos connoissances sur un » pays qui est stérile et désert, mais assez voisin de nos états » policés pour mériter l'attention de l'Europe. Si jamais il » arrivoit une invasion dans nos pays, elle viendroit sans » doute de ces régions que nous méprisons aujourd'hui. Les » peuples les plus pauvres n'attendent qu'une forte secousse, » une porte ouverte en Europe pour y fondre de toutes

» parts; et peut-être les Northlandais joueroient-ils un rôle » dans cette grande révolution [1]. »

Chapitre XXXVIII, verset 8: *In novissimo annorum venies ad terram quæ reversa est a gladio, et congregata est de populis multis, ad montes Israel, qui fuerunt deserti jugiter. Hæc de populis educta est, et habitabunt in ea confidenter universi.* Dans le premier sens, ces expressions désignent assez la terre d'Israël, et l'état où elle se trouvoit au temps de Cambyse; les Juifs qui y étoient revenus avoient échappé à l'épée des Babyloniens, et s'étoient rassemblés du milieu des différens peuples parmi lesquels ils avoient été dispersés. On nous objecte que ce n'étoit pas encore là le dernier temps, et qu'ils ne jouissoient pas encore d'une pleine tranquillité, parce que les ennemis qui les environnoient les tenoient dans l'inquiétude, et ne leur permettoient ni de relever leurs murailles, ni même de rebâtir leur temple. Le second sens paroît nous offrir un accomplissement plus conforme aux expressions du texte; car dans le langage des apôtres, tout le temps qui s'écoule depuis le premier avénement de Jésus-Christ jusqu'à son dernier avénement, est le dernier âge du monde, le dernier temps, la dernière heure: *Novissima hora est*, dit saint Jean [2]. Cette terre échappée au glaive, c'est l'Eglise de Jésus-Christ, enfin délivrée des persécuteurs, échappée au glaive des païens, depuis le règne de Constantin, et même encore au glaive des ariens, depuis le règne de Théodose. Cette terre étoit rassemblée de différens peuples, puisque l'Eglise étoit alors composée d'une multitude de fidèles appelés à la foi d'entre un grand nombre de nations. Cette terre n'est autre chose que les montagnes d'Israël même, c'est-à-dire, les différens peuples qui, en se soumettant à l'Evangile, sont devenus enfans d'Abraham par l'esprit de la foi, et ont mérité d'être eux-mêmes désignés sous le nom d'*Israël*. Ces montagnes étoient auparavant désertes, ou, selon l'hébreu, *désolées*, ravagées, lorsque le démon y régnoit par l'infidélité des peuples qui y habitoient, et du milieu desquels Jésus-Christ a su séparer et se former par sa grâce un peuple fidèle. On commençoit à y jouir de la paix rendue par Théodose, lorsqu'on se vit tout à coup assailli par cette prodigieuse multitude de barbares qui vinrent

Remarques sur les ℣ 8, 11, 12 du même ch. XXXVIII.

[1] Journal des Sav., sept. 1771, page 1890 de l'édition *in*-12. — [2] I *Joan.* II, 18.

tout ravager. Mais le troisième accomplissement est réservé pour un temps qui sera plus littéralement encore le dernier temps. Saint Jean nous montre assez clairement que le souffle des quatre vents sera suspendu jusqu'à ce que ceux qui ont été choisis des douze tribus d'Israël soient marqués du sceau de Dieu, c'est-à-dire, que la grande persécution de l'Antechrist n'éclatera qu'après que les Juifs auront été convertis, et avec eux une multitude innombrable d'hommes de toute nation. Cette abondante moisson consolera l'Eglise en réparant les maux qu'elle avoit auparavant soufferts. Tous ces néophytes seront comme des hommes échappés au glaive de l'ennemi, et habitant avec confiance sur ces montagnes d'Israël, c'est-à-dire, dans l'Eglise même de Jésus-Christ; et c'est alors que l'Antechrist suscitera subitement contre elle la dernière et la plus vive des persécutions dans tout l'univers.

Chapitre XXXVIII, versets 11 et 12. *Dices : Ascendam ad terram absque muro... vectes et portæ non sunt eis : ut diripias spolia et invadas prædam.* Dans le premier sens, Cambyse voyoit en effet les Juifs dans la terre d'Israël sans murs et sans portes, puisque les portes et les murs de Jérusalem ne furent rétablis que sous Artaxerxès Longuemain; et à cet égard la prophétie ne peut avoir un accomplissement plus littéral. Mais on nous objecte que les Juifs ne pouvoient être alors fort riches, et qu'ainsi Cambyse ne pouvoit pas en espérer un butin bien capable d'attirer ses désirs. Le second sens va mieux remplir cette partie de la prophétie. Il est bien remarquable que tous ces barbares qui inondèrent l'empire romain, ne cherchoient qu'à s'enrichir de ses dépouilles. Alaric déclaroit qu'il entendoit sans cesse une voix qui lui disoit : Va piller Rome; lorsqu'il y fut arrivé, il ne pensa qu'à l'abandonner au pillage; et ce pillage dura trois jours. Genséric n'y vint que dans l'espérance du pillage; il consentit de ne tuer personne pourvu qu'on lui permît de piller la ville; et le pillage dura quatorze jours. Totila défendit de tuer les Romains; mais il permit de piller, et acheva de dépouiller cette ville de tout ce qui pouvoit lui rester de ses anciennes richesses. Jamais peut-être on ne vit d'ennemis plus avides de pillage que tous ces barbares; et ils se flattoient de réussir dans leur entreprise, parce qu'ils voyoient les Romains sans murs et sans portes, c'est-à-dire sans défense. A la mort de l'empereur Théodose, l'empire fut divisé entre ses deux fils; et depuis

ce moment, l'empire d'Occident tomba dans une foiblesse qui le mit hors d'état de résister à l'invasion de ces peuples attirés par l'appât des richesses de l'empire. Ainsi dans le premier sens on trouve, à la lettre, des villes sans murs et sans portes; mais on n'y trouve pas assez de richesses. Dans le second sens on trouve des richesses immenses, mais les villes ne sont dénuées de portes et de murs, qu'en ce qu'elles manquent des forces nécessaires pour se défendre. Dans le dernier sens à la fin des siècles, on trouvera des hommes très-riches des biens spirituels, mais vraisemblablement très-dénués des biens de la terre dont ils n'auront aucune estime; on y trouvera des hommes pleins de confiance dans la protection de Dieu, mais qui paroîtront être sans portes et sans murs, c'est-à-dire, sans aucune défense aux yeux des hommes. Tels furent les apôtres et leurs premiers disciples, tels seront les fidèles des derniers temps; et les richesses que l'ennemi du salut tentera de leur enlever ne seront pas celles de la terre, mais leurs âmes mêmes qui sont la proie qu'il recherche.

Remarques sur les ℣ 19, 20, 21 et 22 du même chapitre XXXVIII.

Versets 19 et 20 : *In die illa erit commotio magna super terram Israel.... et subvertentur montes, et cadent spes, et omnis murus corruet in terram.* Dans le premier sens, l'arrivée de Cambyse sur les terres d'Israël dut sans doute y causer un grand ébranlement. Peut-être que le trouble fut encore augmenté par quelque tremblement de terre, qui ébranla les montagnes, et fit tomber les murailles. Ou plutôt ce sont ici des énigmes qui s'expliquent facilement dans le second sens. Lorsque les barbares inondèrent l'empire romain, ils y causèrent un ébranlement terrible; toutes les provinces de l'empire d'Occident éprouvèrent des secousses aussi violentes que celles qui renversent les montagnes; tout ce qui pouvoit encore rester de ressources capables de défendre les peuples s'écroula, tout plia devant ces barbares, l'Italie, les Gaules, l'Espagne, l'Afrique, la Grande-Bretagne même, tout fut subjugué. A la fin des temps la persécution cruelle suscitée par l'Antechrist contre l'Eglise répandue sur toute la terre, y causera un très-grand ébranlement. Cette persécution fera sans doute beaucoup de martyrs, mais aussi beaucoup d'apostats. Les uns s'élèveront par leur foi, et passeront de la terre au ciel; et les autres cédant aux menaces et aux tourmens, se laisseront abattre et seront précipités dans l'enfer. Mais que deviendra l'ennemi d'Israël et son armée? Le voici.

Chap. XXXVIII, vers. 21 et 22 : *Et convocabo adversus eum in cunctis montibus meis gladium...; ignem et sulphur pluam super eum et super exercitum ejus.* Dans le premier sens, nous avons vu que Cambyse et son armée périrent; et que si Hérodote met en Egypte la ruine de cette armée, du moins il met à Ecbatane de Syrie, c'est-à-dire, au mont Carmel en Judée, la mort de Cambyse; les paroles du prophète nous donnent lieu de présumer que son armée y périt avec lui. Le glaive qui le frappa ne fut pas seulement celui dont sa cuisse fut percée, mais ce fut le jugement que Dieu exerça sur lui; de même il n'est pas nécessaire que Dieu ait fait tomber sur son armée une pluie de feu et de soufre; quand il ne l'auroit pas fait, ses justes vengeances étoient elles-mêmes une pluie de soufre et de feu sur la tête de ses ennemis. Et c'est ainsi que la prophérie se trouve accomplie dans le second sens. Le glaive du Seigneur est le coup dont il frappe Rhadagaise, Alaric, Genséric, tous ces chefs des barbares qui moururent ou dans l'idolâtrie ou dans l'hérésie. Les justes vengeances du Seigneur sont de même le soufre et le feu qui tombèrent sur tous ceux d'entre ces peuples qui ne se soumirent point à l'Evangile de Jésus-Christ, et qui par leur infidélité méritèrent d'être précipités avec leurs chefs dans l'étang brûlant de feu et de soufre. De même à la fin des siècles, saint Jean nous déclare expressément que le glaive qui frappera les ennemis de Jésus-Christ est celui qui sort de la bouche de Jésus-Christ même : *Et de ore ejus procedit gladius ex utraque parte acutus, ut in ipso percutiat gentes* [1]. Ce glaive, c'est sa parole, c'est son jugement, c'est l'anathème qu'il prononcera contre cette armée nombreuse et contre son chef. Il le tuera, comme dit saint Paul, par le souffle de sa bouche, *quem Dominus Jesus interficiet spiritu oris sui* [2], mais cependant de manière qu'il le précipitera tout vivant avec son faux prophète dans l'étang ardent de feu et de soufre, et les autres seront tués par l'épée qui sort de sa bouche : *Et cæteri occisi sunt in gladio... qui procedit de ore ipsius* [3]; il fera tomber sur eux le feu du ciel qui les dévorera : *Et descendit ignis a Deo de cœlo, et devoravit eos* [4].

Remarques sur le chapitre XXXIX, ℣ 4, 6 et 7.

Chap. XXXIX, vers. 4 : *Super montes Israel cades tu, et omnia agmina tua.... Feris, avibus omnique volatili, et*

[1] *Apoc.* XIX, 15. — [2] *2 Thess.* II, 8. — [3] *Apoc.* XIX, 21. — [4] *Apoc.* XX, 9.

bestiis terræ dedi te ad devorandum. Dans le premier sens Cambyse étant mort à Ecbatane de Syrie, qui n'est autre que la ville d'Ecbatane du mont Carmel, mourut ainsi sur l'une des montagnes d'Israël; et il y a lieu de présumer que ce fut aussi sur les montagnes d'Isaaël, que périrent ses troupes dont les Egyptiens mettoient la ruine dans leurs contrées, pour attribuer à leurs dieux l'honneur de cette victoire. Mais dans le second sens, ce fut en effet sur les montagnes d'Israël, c'est-à-dire, dans les terres de l'empire soumises aux empereurs chrétiens, que périt Rhadagaise et son armée par une défaite miraculeuse qui sans doute dut laisser sur la terre un grand nombre de cadavres dont les bètes féroces et les oiseaux carnassiers purent faire leur proie. Mais d'ailleurs cette image sensible représente le malheureux état des âmes qui, mourant dans leur péché, deviennent la proie éternelle des démons; et tel fut le malheureux sort de tant de barbares idolâtres ou hérétiques, qui périrent sur les terres de l'empire, où ils étoient venus pour porter la désolation, et fixer leur demeure. C'est aussi sous cette image que saint Jean nous représente la fin malheureuse des derniers ennemis de Jésus-Christ, c'est-à-dire, de tous ceux qui à la fin des siècles auront suivi le parti de l'Antechrist : *Et omnes aves saturatæ sunt carnibus eorum* [1].

Verset 6 : *Et immittam ignem in Magog, et in his qui habitant in insulis confidenter.* Dans le premier sens, la terre de Magog doit représenter énigmatiquement celle où Cambyse régnoit, c'est-à-dire, la Perse même; Dieu y envoya le feu de la guerre lorsqu'il y envoya les Grecs qui subjuguèrent cet empire; ce feu se répandit jusque sur les îles qui en dépendoient, et qui toutes furent obligées de subir le joug du vainqueur. Dans le second sens, on a vu que Magog peut représenter particulièrement les Lombards, Dieu envoya donc le feu sur la terre de Magog, lorsque Pépin et Charlemagne portèrent le feu de la guerre dans les états des Lombards, et ruinèrent leur monarchie. Les îles, dans le style des Hébreux, désignent toutes les régions qui sont séparées d'eux par la grande mer, c'est-à-dire, par la Méditerranée; ce sont les provinces d'Occident, telles que l'Italie, l'Allemagne, les Gaules et l'Espagne. Ainsi Charlemagne après avoir soumis les Lombards, porta le feu de

[1] *Apoc.* XIX, 21.

la guerre dans les îles, soit lorsqu'il entreprit de poursuivre et d'achever la conquête de toutes les terres occupées par les Saxons, soit lorsqu'il porta ses armes dans l'Espagne où il fit quelques conquêtes. La guerre des Saxons dura plus de trente ans, et finit par la destruction de leur puissance; tout fut obligé de céder aux armes victorieuses de Charlemagne suscité de Dieu pour mettre fin aux maux causés par les barbares. Dans les derniers temps, le feu se répandra sur la terre de Magog, et sur ceux qui habitent dans les îles, lorsque le feu descendra du ciel au dernier jour pour consumer tous les ennemis de Dieu, répandus sur la terre et dans les îles, partout où s'étendra la puissance de l'Antechrist et l'impiété de son règne.

C'est uniquement à ce dernier temps qu'il faut rapporter l'entier accomplissement de ce que le Seigneur dit ensuite: verset 7 (*Ezech.* XXXIX). *Et non polluam nomen sanctum meum amplius:* Et je ne laisserai plus profaner mon saint nom. Dieu réprime par l'éclat de ses vengeances la profanation de son nom, toutes les fois qu'il frappe les impies et qu'il brise leur puissance; mais il ne fera entièrement cesser ces profanations, que par le dernier anathème dont il frappera le corps entier des méchans au dernier jour. Ainsi voilà un de ces traits qui ne conviennent proprement qu'au dernier des trois accomplissemens. Il n'en est pas de même de ceux qui vont suivre.

Remarques sur les ℣ 9 et 11 du même chap. XXXIX.

Chapitre XXXIX, verset 9. *Et egredientur habitatores de civitatibus Israël, et succendent et comburent arma..., et succendent ea igni septem annis.* La ruine de l'Antechrist et de son armée est réservée pour la dernière extrémité des temps; et saint Jérôme étudiant ce qui en est dit dans la prophétie de Daniel, croit y apercevoir qu'il n'y aura que quarante-cinq jours d'intervalle entre la ruine de l'Antechrist, et le dernier avénement de Jésus-Christ précédé du feu vengeur, qui fera périr toute la multitude des méchans et les précipitera pour l'éternité dans les enfers, tandis que les élus iront jouir de la vie éternelle et bienheureuse avec Jésus-Christ. Il est donc impossible de placer là les sept années dont parle Ezéchiel, si on les prend pour un temps limité, puisque alors il n'y aura plus de temps; il ne restera que l'éternité seule. Cette parole paroît donc regarder l'un des deux premiers accomplissemens, ou peut-être l'un et l'autre, en différens sens. Dans le premier sens, cette parole pourroit se rapporter à la défaite de Cambyse et de

son armée. Ceux d'entre les Israélites qui se trouvèrent aux environs du lieu où cette armée nombreuse dut être défaite, purent se servir de tout le bois qui se trouvoit dans les débris de cette armée, et le consumer par le feu de manière que cela ait duré sept ans. On peut remarquer que les sept années, comptées depuis la mort de Cambyse, viennent se terminer à la sixième de Darius, fils d'Hystaspes, en laquelle on célébra la dédicace du temple du Seigneur, rebâti par les Juifs, sous la protection de ce prince. Ce fut pour eux une époque célèbre. Dieu permit peut-être que les débris de l'armée de Cambyse subsistassent jusque là, et fussent jusque là brûlés par les Israélites. Dans ce second sens, on peut considérer que dans le style mystérieux des livres saints, les méchans sont comparés à un bois sec et inutile que l'on jette au feu; qu'ainsi le feu qui consumoit ce bois représentoit celui qui dans l'enfer tourmente les méchans sans les consumer. Il arriva donc que ce bois destiné au feu, demeura sept ans sur les montagnes d'Israël, et pendant ces sept années, on pouvoit chaque jour prendre de ce bois pour le jeter au feu. Les Goths et les Lombards, engagés dans les funestes égaremens du paganisme ou de l'hérésie, et persévérant jusqu'à la fin dans ces malheureuses dispositions, étoient ce bois sec et inutile qui resta pendant sept années répandu sur les montagnes d'Israël, et qui de là étoit jeté par la justice divine dans le feu de l'enfer. Ces sept années peuvent se prendre de la défaite même de l'armée de Rhadagaise l'an 405; car les Hébreux distinguoient trois sortes d'années : l'année commune composée de douze mois; l'année sabbatique qui revenoit tous les sept ans, et l'année jubilaire qui étoit la cinquantième. Sept années sabbatiques ne donnent que quarante-neuf ans; mais sept années jubilaires en donnent trois cent cinquante. Comptez-les depuis la défaite de Rhadagaise en 405, ces trois cent cinquante années vous conduiront en 755; et vous venez de voir que ce fut précisément en cette année que Pépin, roi de France, commença à délivrer l'Italie de la puissance des Lombards, et transféra à l'église romaine les villes qu'il avoit enfin affranchies de cette dure domination. Alors on vit naître l'aurore du jour heureux où les sept années mystérieuses étoient révolues. Rome et l'Italie alloient être entièrement délivrées des bois arides destinés au feu.

Chapitre XXXIX, verset 11. *Et erit in die illa, dabo Gog locum nominatum sepulchrum in Israël : vallem viatorum*

ad orientem maris, quæ obstupescere faciet prætereuntes: et sepelient ibi Gog et omnem multitudinem ejus, et vocabitur vallis multitudinis Gog, en hébreu *Hamon-Gog*. Voilà encore un trait qui vraisemblablement ne peut convenir à la défaite de l'Antechrist et de son armée; leur sépulcre ne sera point sur la terre, mais dans l'enfer; et il seroit difficile de dire comment l'enfer pourroit être représenté par la vallée des voyageurs à l'orient de la mer. Ces expressions caractérisent assez visiblement un lieu qui ne peut se trouver que sur la terre. Selon la lettre et dans le premier sens, ce lieu paroît être celui que l'historien Josèphe appelle *la vallée du Carmel*, située au pied du mont Carmel, près de cette ville d'Ecbatane, où Cambyse mourut selon Hérodote. C'étoit la *vallée des voyageurs*, ou selon l'expression de l'hébreu *la vallée des passans*, c'est-à-dire de ceux qui passoient de la Syrie dans Judée, ou qui venoient de l'Assyrie et de la Chaldée pour aller en Egypte, et pour passer de l'Egypte dans la Syrie, dans la Chaldée, dans la Perse. Cette vallée étoit *à l'orient de la mer*, c'est-à-dire de la mer Méditerranée. Si le nom de *Hamon-Gog* ou *vallis Hamon-Gog* ne lui en est pas resté, c'est que dans le style des Hébreux, il suffit qu'elle ait mérité ce nom, sans que ce nom soit passé dans l'usage commun. Mais ce qui peut manquer en ce point à l'accomplissement de la prophétie dans le premier sens, va se trouver pleinement accompli dans le second, puisque la province où les Lombards en succédant aux Goths avoient établi leur puissance, et où leur puissance a été éteinte par Charlemagne, a bien réellement conservé le nom de *Lombardie*, qu'elle porte encore aujourd'hui plus de mille ans après leur défaite. On pourroit même ajouter que les autres caractères marqués ici par le prophète, peuvent du moins à certains égards lui convenir. Cette province, située au pied des Alpes, est à leur égard une *vallée*; c'est la *vallée des voyageurs ou des passans*, parce que c'est par elle qu'il faut passer, de quelque côté que l'on vienne par terre pour entrer dans l'Italie, pour aller à Rome; et elle est du moins en partie *à l'orient de la mer*, c'est-à-dire, de la Méditerranée même, du côté qui s'avance vers Rome.

Remarques sur les ℣ 12, 13 et 14 du même chapitre XXXIX.

Chap. XXXIX, vers. 12. *Et sepelient eos domus Israel, ut mundent terram septem mensibus*. Voilà encore un trait qui ne peut convenir à la défaite de l'Antechrist et de son armée. Un seul et même jour ensevelira les méchans dans

l'enfer, et purifiera la terre en terminant la durée des siècles, pour y faire succéder l'éternité seule. Dans le premier sens, ces *sept mois* pourroient s'entendre des sept mois qui suivirent la défaite de Cambyse et de son armée, et durant lesquels les Israélites purent s'occuper du soin d'ensevelir ces cadavres pour purifier la terre d'Israël. Mais dans le second sens, et relativement à l'extinction de la puissance des Lombards, qui avoient été engagés dans le paganisme et dans l'arianisme, ces *sept mois* pourroient être comparables aux septante semaines de Daniel, dans lesquelles les jours se prennent pour des années, et déjà nous avons vu que dans Ezéchiel même au chapitre IV les jours sont pris ainsi pour des années. Ces *sept mois* pourroient donc marquer sept périodes de trente années qui donneroient environ deux cent dix ans, c'est-à-dire, environ deux siècles; et c'est qu'en effet on enterra avec les Lombards les derniers restes du paganisme et de l'arianisme. En même temps Charlemagne et ses successeurs prirent soin de purifier leurs états, soit par les conciles qu'ils assemblèrent, soit par les missionnaires qu'ils envoyèrent, soit même par les conquêtes qu'ils firent sur les peuples infidèles, de manière que l'idolâtrie fut entièrement bannie de leurs états, et l'hérésie entièrement éteinte; en sorte que dans les deux siècles qui suivirent, on ne vit plus leurs états troublés par l'hérésie; les erreurs de Félix et d'Elipand ayant été étouffées dès leur naissance par les soins de Charlemagne; tant ce prince fut attentif à purifier la terre.

Verset 13. *Sepeliet autem eum omnis populus terræ, et erit eis nominata dies in qua glorificatns sum, ait Dominus Deus.* Si dans le premier sens, le jour de la défaite de Cambyse et de son armée, n'a pas eu cet éclat capable d'en transmettre la mémoire à la postérité; on peut dire que dans le second sens la prophétie trouve un accomplissement plus parfait, puisque le règne de l'empereur Charlemagne est devenu l'une des plus éclatantes époques, tant dans l'histoire des empires que dans l'histoire de l'Eglise même; la ruine de la monarchie des Lombards est regardée encore aujourd'hui à Rome et dans toute l'Europe, comme un des principaux événemens de son règne, et lui-même en a perpétué la mémoire en prenant dès lors le titre de *roi des Francs et des Lombards;* en sorte que dans notre histoire il y a peu de jours aussi célèbres que celui où Dieu fit ainsi éclater sa gloire en suscitant ce prince pour achever

de délivrer son Eglise de la main de ceux qui l'avoient si long-temps affligée.

Chapitre XXXIX, verset 14. *Et viros jugiter constituent lustrantes terram, qui sepeliant et requirant eos qui remanserunt super faciem terræ, ut emundent terram: post menses autem septem quærere incipient.* Ce mot *incipient* qui peut faire ici quelque difficulté, n'est pas dans l'hébreu, ni dans la version des Septante. L'hébreu dit simplement *quærent*, et la version des Septante *et quærent*; sur quoi il faut observer que la conjonction *autem* ne se trouve ni dans cette version ni dans l'hébreu, de manière que le sens du grec joint ce que la Vulgate sépare : *ut emundent terram post menses septem, et quærent.* L'hébreu pourroit aussi signifier *ut emundent terram post menses septem (quibus) quærent*; ces deux sens s'accordent et paroissent assez convenir. Il paroît que la recherche dut commencer après la défaite, en sorte qu'après sept mois de recherches la terre fut trouvée pure. Cela peut avoir eu son accomplissement littéral dans le premier sens; cela se trouve aussi accompli dans le second sens, en prenant les sept mois pour sept périodes de trente années formant deux siècles et plus. En effet par les soins que l'on prit d'éteindre dans tout l'empire d'Occident les derniers restes du paganisme et de l'hérésie, depuis la ruine des Lombards, il arriva qu'à la fin de ces sept mois mystérieux, à la fin de ces deux siècles, la terre fut trouvée pure; il n'y avoit plus ni paganisme ni hérésie dans l'empire d'Occident à la fin du dixième siècle.

Remarques sur les ℣ 15, 16 et 17 du même chapitre.

Verset 15. *Et circuibunt peragrantes terram; cumque viderint os hominis, statuent juxta illud titulum, donec sepeliant illud pollinctores in valle multitudinis Gog.* Tout cela peut avoir eu son accomplissement littéral dans le premier sens après la défaite de Cambyse; et tout cela pouvoit représenter relativement au second sens ce qui s'est fait principalement au temps de Charlemagne et par ses soins pour purifier la terre, lorsqu'au milieu de ses conquêtes sur les Saxons, il leur envoyoit des missionnaires pour éteindre parmi eux le paganisme, et établissoit au milieu d'eux des évêques pour affermir leur conversion, et achever de les purifier de la corruption et de l'infection de l'idolâtrie. Ceux qui persévéroient dans leur infidélité étoient ensevelis dans la vallée d'*Hamon-Gog*, en tombant dans la même condamnation que les autres infidèles Goths ou Lombards.

Chapitre XXXIX, verset 16. *Nomen autem civitatis Amona* (ou selon l'hébreu, *Hamonah*), *et mundabunt terram.* Ce mot *Hamonah* est celui qui entre dans *Hamon-Gog*; il a le même sens; la multitude, c'est-à-dire la multitude de Gog, le peuple nombreux de Gog. Si ce nom n'est point resté au lieu où l'armée de Cambyse a été exterminée, c'est que, comme on vient de l'observer, dans le langage commun des Hébreux, il suffisoit que ce lieu méritât de porter ce nom sans qu'il le portât en effet. D'ailleurs on pourroit peut-être dire qu'encore ici le second sens nous offre ce que nous ne trouvons pas dans le premier; car non-seulement la province qui fut occupée par les Lombards, et où leur puissance a été détruite, a retenu d'eux jusqu'à présent le le nom de *Lombardie;* mais la ville même qui étoit le siége de leur puissance a conservé le nom qui lui vient de leur domination; cette ville chez les Romains étoit nommée *Ticinum;* et lorsqu'Alboin, roi des Lombards, s'en empara, c'étoit encore *Ticinensis civitas.* Ce fut sous leur domination qu'elle commença d'être appelée *Papia*, d'où nous avons fait en français *Pavie;* en sorte que quand Charlemagne la reprit sur eux, c'étoit *Papiensis civitas*, et ce nom lui est resté. Ce nom signifie donc par son origine *la ville des Lombards*, et en ce sens il semble vérifier la prophétie qui annonçoit que la ville où périroit l'armée de Gog, conserveroit un nom qui rappelleroit le souvenir de cette armée. On peut observer que tous ces traits n'offrent rien qui puisse facilement s'appliquer au troisième sens, qui regarde la ruine de l'Antechrist et de l'universalité des méchans aux derniers jours. Mais la suite va nous y ramener par degrés.

Verset 17 : *Tu ergo, fili hominis, hæc dicit Dominus Deus : Dic omni volucri et universis avibus, cunctisque bestiis agri : Convenite, properate, concurrite undique ad victimam meam, quam ego immolo vobis, victimam grandem super montes Israel, ut comedatis carnem, et bibatis sanguinem.* Dans le premier sens, le Seigneur appelle tous les oiseaux carnassiers et toutes les bêtes féroces pour leur livrer les cadavres de ses ennemis, c'est-à-dire, de l'armée de Cambyse défaite sur les montagnes d'Israël. Dans le second sens, il invite de même les bêtes féroces et les oiseaux carnassiers à venir se jeter sur les cadavres de ses ennemis, c'est-à-dire, des Goths qui avoient suivi Rhadagaise et de tous les autres Goths, Lombards ou autres, qui périrent

dans les combats qu'ils eurent à soutenir sur les terres qu'ils avoient usurpées dans les provinces de l'empire romain. Ou plutôt ceci ressemble parfaitement à ce que saint Jean nous dit en nous conduisant au troisième sens, qui regarde la ruine de l'Antechrist et de son armée : « Je vis » un ange debout dans le soleil, et il crioit très-haut en di- » sant à tous les oiseaux qui voloient par le milieu du ciel : » Venez, et assemblez-vous pour le grand souper de Dieu, » afin que vous mangiez les chairs des rois, les chairs de » leurs officiers, les chairs de leurs vaillans hommes; lés » chairs des chevaux et de ceux qui sont assis dessus; les » chairs de tous les hommes libres ou esclaves, petits et » grands.... Et ils furent tous tués par l'épée de celui qui est » assis sur le cheval, par l'épée qui sort de sa bouche; et » tous les oiseaux se rassasièrent de leurs chairs [1]. » Vive image dont l'unique objet est de nous peindre le malheur affreux de tous les méchans, qui alors seront livrés en proie aux démons, également représentés par les oiseaux carnassiers et par les bêtes féroces. Voilà ce qu'ont éprouvé déjà tous les ennemis de l'Eglise qui sont morts dans leur péché; ils ont été livrés en proie aux démons pour toute l'éternité; voilà ce qui est réservé à l'universalité des méchans à la fin des siècles.

Remarques sur les ℣ 21, 22, 23 et 24 du même chapitre XXXIX.

Chap. XXXIX, vers. 21 et 22 : *Et ponam gloriam meam in gentibus : et videbunt omnes gentes judicium meum quod fecerim, et manum meam quam posuerim super eos. Et scient domus Israël, quia ego Dominus Deus eorum a die illa et deinceps.* Dans le premier sens, Dieu a fait éclater sa gloire au milieu des nations, en exterminant l'armée nombreuse de Cambyse qui venoit pour piller son peuple; et le coup dont il a frappé les ennemis d'Israël est devenu pour ce peuple une nouvelle preuve de l'existence de son Dieu et du soin qu'il prend de la race d'Israël qu'il a choisie. De même, dans le second sens, Dieu en frappant l'armée de Rhadagaise, en éteignant successivement la puissance des Goths et des Lombards, qui avoient causé tant de maux à son peuple, a fait éclater sa gloire sur la terre aux yeux des nations, et a donné à son Eglise de nouvelles preuves de son existence et du soin qu'il prend de veiller sur elle. De même à la fin des siècles, au dernier jour de ce monde, Jésus-Christ en exterminant tous les méchans

[1] *Apoc.* XIX, 17 *et seqq.*

qui auront souillé la terre, fera éclater sa gloire aux yeux de toutes les nations, et prouvera à la maison d'Israël selon la chair, au peuple juif converti, qu'il est véritablement l'Etre-Suprême égal à Dieu son Père, qu'il est lui-même leur Dieu, comme son Père et avec son Père; et ils en demeureront convaincus depuis ce jour-là jusque dans toute l'éternité.

Versets 23 et 24 : *Et scient gentes quoniam in iniquitate sua capta sit domus Israel : eo quod dereliquerint me, et absconderim faciem meam ab eis ; et tradiderim eos in manus hostium, et ceciderint in gladio universi : juxta immunditiam eorum et scelus feci eis, et abscondi faciem meam ab illis.* Dans le premier sens, Dieu a fait voir que quand il a laissé les Babyloniens prévaloir sur son peuple, c'étoit parce que ce peuple étoit coupable ; mais que son peuple ayant commencé à revenir à lui, il ne souffriroit pas que les Perses pussent nuire à ce peuple. Dans le second sens, Dieu a montré que lorsqu'il a permis que les Romains prévalussent sur les Juifs, et que les barbares troublassent le repos du peuple chrétien, c'étoit parce que les Juifs s'étoient rendus coupables d'un crime énorme en crucifiant son propre Fils ; et que les Chrétiens mêmes dégénéroient de leur première ferveur ; mais qu'il ne permettroit pas que la puissance des barbares ni aucune autre prévalût jamais sur son Église. Dans le troisième sens, à la fin des siècles, Dieu prouvera que s'il a caché si long-temps son visage à la maison d'Israël selon la chair, au peuple juif, c'est parce que ce peuple s'étoit rendu coupable de l'iniquité de ses pères en imitant leur haine contre Jésus-Christ; mais que dès qu'ils reviennent à lui et se réunissent à son Eglise, il ne veut plus que leurs ennemis puissent prévaloir sur eux.

Remarques sur les ℣ 25, 26, 28 et 29 du même chapitre XXXIX.

Chapitre XXXIX, verset 25 et 26 : *Propterea hæc dicit Dominus Deus : Nunc reducam captivitatem Jacob, et miserebor omnis domus Israel : et assumam zelum pro nomine sancto meo. Et portabunt confusionem suam, et omnem prævaricationem qua prævaricati sunt in me, cum habitaverint in terra sua confidenter, neminem formidantes.* Dans le premier sens, Dieu promet de continuer l'œuvre qu'il a commencée en faveur de son peuple, dès le règne de Cyrus ; il continuera de ramener sur les terres d'Israël ceux qui en avoient été emmenés captifs. Leur captivité avoit entièrement cessé depuis Cyrus ; mais tous n'avoient

pas profité de leur liberté pour revenir dans leur patrie; il y en avoit encore un grand nombre dispersé parmi les nations; Dieu promet qu'il en ramenera; et en effet sous Artaxerxès, Dieu suscita Esdras qui en ramena; il fit éclater sa miséricorde, non pas encore sur l'universalité de la maison d'Israël, mais sur un certain nombre d'Israélites de différentes tribus. Il s'arma de zèle pour son nom en plusieurs occasions, et principalement au temps d'Antiochus; les justes qui se trouvoient parmi eux, s'humilioient devant lui en considérant les iniquités de leurs pères et de leurs frères; ces sentimens de componction devinrent encore plus vifs dans ceux qui crurent en Jésus-Christ; et en même temps leur foi les remplissoit d'une confiance qui les mettoit au-dessus de toute crainte humaine, comme on le vit dans la personne des apôtres et de leurs disciples; mais alors la terre où ils se glorifioient d'habiter avec tant de confiance, n'étoit pas la Palestine dont Jésus-Christ avoit annoncé la désolation; c'étoit l'Eglise même de Jésus-Christ, dans laquelle il les avoient introduits, et où il avoit établi leur demeure. Dans le second sens, Dieu promet de continuer de délivrer son Eglise de la main de tous ceux qui oseront s'élever contre elle; il promet de continuer de répandre sa miséricorde sur tous ceux qui par la foi seront dignes d'être réputés enfans d'Israël. Il annonce que les vrais fidèles s'humilieront devant lui à la vue des iniquités de leurs pères et de leurs frères, ou même de leurs propres péchés qui ont attiré les fléaux dont ils ont été affligés. Il annonce qu'à la vue des signes éclatans de sa protection sur son Eglise qui est la terre où il les a introduits, ils ranimeront leur confiance dans son divin secours, et demeureront convaincus qu'ils n'ont rien à craindre des hommes lorsqu'ils demeurent fidèles à leur Dieu. Dans le troisième sens, qui regarde les derniers temps, Dieu annonce qu'il va mettre fin à la captivité sous laquelle est tombée la maison de Jacob, la maison du supplantateur, la gentilité chrétienne, qui se trouvera alors opprimée sous cette puissance antichrétienne dont la domination s'étendra sur toute la terre. Il annonce qu'il va répandre sa miséricordre sur toute la maison d'Israël, sur tout le peuple juif; en ramenant ce peuple à la foi, et lui ouvrant par la foi les portes de l'heureuse éternité où il va le faire passer. Il annonce qu'il va s'armer de zèle pour son saint nom avec un éclat qui surpassera tout ce qu'il en a fait paroître

dans les siècles précédens. Il annonce que tous ceux qui reviendront à lui soit d'entre les Juifs, soit d'entre les gentils, s'humilieront devant lui à la vue des péchés dont ils se reconnoîtront coupables; et que tous alors remplis de la foi la plus vive, habiteront dans son Eglise pleins d'une confiance qui les rendra supérieurs à toutes les menaces et à toute la fureur de l'Antechrist et de ses suppôts, les disposera à soutenir toute la violence de la persécution qu'ils auront à souffrir, et dans laquelle ils remporteront la palme du martyre.

Chapitre XXXIX, versets 28 et 29 : *Et scient quia ego Dominus Deus eorum, eo quod transtulerim eos in nationes, et congregaverim eos super terram suam, et non dereliquerim quemquam ex eis ibi. Et non abscondam ultra faciem meam ab eis, eo quod effuderim spiritum meum super omnem domum Israel, ait Dominus Deus.* Ici les promesses deviennent si étendues et si magnifiques, qu'il n'est plus possible de les appliquer aux deux premiers accomplissemens de la prophétie; le dernier seul peut y convenir, le dernier seul en remplira toute l'étendue. Alors tout Israël auparavant dispersé parmi les nations dans les jours de la colère du Seigneur, se trouvera rassemblé dans sa propre terre, dans sa propre patrie, sans qu'il en reste un seul parmi les nations. Alors Jésus-Christ séparera pour toujours ses élus d'avec le monde réprouvé; il les introduira dans le royaume de son Père, dans la terre des vivans, dans la Jérusalem céleste. Alors il ne leur cachera plus sa face; ils vivront avec lui et contempleront éternellement sa gloire, parce qu'il aura repandu son esprit sur toute la maison d'Israël, sur tous ceux qu'il a choisis pour être éternellement avec lui l'Israël de Dieu son Père. Voilà jusqu'où s'étendent les promesses des prophètes, et il est impossible de les entendre si l'on ne pénètre jusque là.

La prophétie d'Ezéchiel contre Gog paroit donc être susceptible de trois sens, qui sont tellement liés ensemble, que certains traits conviennent mieux au premier ou au second, tandis que d'autres ne peuvent convenir qu'au troisième.

Réponse à l'objection de l'abbé Joubert prise du texte de l'Apocalypse sur Gog.

Mais ici s'élèvent quelques objections qu'il faut prévenir. L'abbé Joubert, comme on l'a vu, ne veut admettre dans les siècles passés aucun accomplissement de la prophétie d'Ezéchiel contre Gog; non-seulement il ne veut pas accorder à dom Calmet que Gog puisse être Cambyse, mais

Est-il vrai que ce Gog soit totalement différent de celui dont parle Ezéchiel ? La paix promise dans cette prophétie est celle de l'éternité.

il refuse même de recevoir cette parole de saint Ambroise: *Gog iste Gothus est*. Il tient pour certain que ces prophéties regardent uniquement un temps futur; et ce temps futur, il le place précisément à la conversion future des Juifs; mais ce qui est peut-être assez singulier, il distingue ce temps-là de celui dont parle saint Jean dans l'Apocalypse; en sorte qu'il s'arrête tout exprès en finissant par avertir ses lecteurs de ne pas confondre la prophétie de saint Jean avec celle d'Ezéchiel, même en rapportant l'une et l'autre à un temps encore actuellement futur. « La preuve, dit-il [1], » qu'elles regardent des événemens différens, c'est que celle » de l'Apocalypse, chapitre xx, versets 7, 8, 9, est immédia- » tement unie au jugement dernier, qui la suit de très-près, » comme on voit aux versets 11 et suivans; au lieu que dans » Ezéchiel l'attaque de Gog et son entière défaite donnent » lieu à une très-longue paix, ce qui présente l'idée d'un » renouvellement causé dans le monde, et détaché de la fin » des temps par un certain cours des siècles. » A cela nous n'avons qu'un mot à répondre; c'est que la paix promise ici par le Seigneur est *la paix de l'éternité*; nous croyons qu'il seroit assez difficile de nous prouver que cela n'est pas: *Non abscondam ultra faciem meam ab eis*. Une promesse aussi expresse ne peut souffrir ni exception ni bornes.

Réponse à l'objection du P. Houbigant prise de la promesse qui se trouve au chapitre XXXIX, ℣ 28: *Et non dereliquerim quemquam ex eis ibi*. Est-il vrai que les Juifs au temps de leur future conversion seront tous ramenés dans leur propre pays ? Réponse de saint Jérôme à cette question.

Le père Houbigant nous accorde que la prophétie d'Ezéchiel a pu ou même dû recevoir avant Jésus-Christ un premier accomplissement. Il ne veut pas que ce soit au temps de l'expédition de Cambyse marquée par Hérodote; il veut que ce soit dans une expédition de Scythes dont on ne trouve aucun vestige quelconque; mais enfin il admet un premier accomplissement; on diroit presque qu'il n'en suppose pas même d'autre: car dans ses notes sur le chapitre XXXVIII, il n'insinue point qu'il puisse y en avoir un autre. Ce n'est qu'à la fin du chapitre XXXIX que frappé de cette promesse du verset 28: *Et non dereliquerim quemquam ex eis ibi*, il y joint celle du verset 29: *Et non abscondam ultra faciem meam ab eis, eo quod effuderim spiritum meum super omnem domum Israel*. Il fait remarquer qur ces deux promesses réunies ne peuvent trouver leur accomplissement que dans le rappel futur des Juifs; mais il en conclut que ce rappel consistera non-seulement à les remplir de l'esprit de Dieu, mais à les rassembler tous dans leur propre terre,

[1] Explic. des proph., tom. IV, p. 293.

en sorte qu'il n'en restera pas un seul parmi les nations étrangères; tel est selon ses propres expressions le retour ici promis : *Reditum in quo nullus Judæus sit apud exteras gentes relinquendus.* A cela nous n'avons qu'un mot à répondre; ou plutôt ce sera saint Jérôme qui répondra : c'est que voilà précisément ce que pensent les Juifs charnels et nos judaïsans : *Omnia autem usque ad eum locum in quo succedit templi ædificatio, hi, quos supra diximus Judæos et nostros judaizantes, ad ultimum tempus referunt; quod carnibus Gog, cunctique ejus exercitus, quasi pringuissimis hostiis volucres bestiæque saturandæ sint : et restituatur Israel in pristinum statum, et nequam ultra a gentibus expugnetur, sed effundat spiritum suum super eos Deus, ut habitent in terra sua : non omnes gentes, sed proprie domus Israel* [1]. Nous nous sommes assez expliqué sur cela dans la Dissertation sur les prophètes à la tête du livre d'Isaïe.

Réponses aux objections prises de ce que saint Jérôme ne reconnoît dans Gog ni Cambyse, ni les Goths, ni même l'Antechrist.

On pourroit encore nous objecter que saint Jérôme n'applique point cette prophétie à Cambyse, ni aux Goths, ni à l'Antechrist; qu'il ne dit pas un seul mot de Cambyse; qu'il parle des Goths, en disant que tel a été le sentiment de saint Ambroise, mais en ajoutant qu'il laisse à ceux qui tiennent ce sentiment le soin de montrer comment tout ce qui est écrit dans cette prophétie peut s'appliquer à cet objet. On dira qu'il parle aussi de l'interprétation prise de l'Apocalypse, mais qu'après avoir blâmé les conséquences que les judaïsans et les millénaires en tirent, il y reconnoît un mystère qu'il n'ose approfondir, et croit apercevoir une différence essentielle, en ce que dans Ezéchiel *Gog est le prince de la terre de Magog*, au lieu que dans l'Apocalypse *Gog et Magog* lui paroissent être *des nations qui s'élèvent des quatre coins de la terre.* A cela nous répondons que saint Jérôme dès le commencement du livre où il entreprend d'expliquer cette prophétie, et avant de parler du sentiment de saint Ambroise touchant les Goths, commence par avouer que cette prophétie est très-difficile; *Prophetia difficillima* [2] : il faut avouer qu'elle l'est en effet; et ce sont sans doute ces difficultés qui l'ont empêché d'adopter aucun des trois sens que nous avons proposés. Difficulté du côté des temps qui ont précédé Jésus-Christ : Parce que les historiens sacrés ne font mention d'aucun événement

[1] *Hier. in Ezech.* XXXIX, *tom.* III, *col.* 973. — [2] *Hier. in proœmio libr.* XI *in Ezech.*

qui ressemble à l'invasion de Gog, saint Jérôme suppose qu'on ne peut trouver de ce côté-là rien qui puisse expliquer la prophétie. A cela nous répondons que la prophétie peut avoir eu quelque accomplissement dans ces temps-là, quoique l'Ecriture n'en parle pas; nous disons qu'Hérodote en montre assez pour donner lieu d'en présumer plus qu'il n'en dit. Difficulté du côté du temps où saint Jérôme vivoit : Il paroît qu'il écrivit ce commentaire peu de temps après la prise de Rome par Alaric, roi des Goths; ainsi il ne voyoit encore que le commencement des révolutions qui pouvoient contribuer à expliquer la prophétie sous ce point de vue. Il n'est donc pas étonnant qu'il ait désespéré de pouvoir y réussir. Difficulté du côté de l'Apocalypse : L'abus que les judaïsans et les les millénaires faisoient de ce divin livre avoit augmenté les nuages qui couvrent cette partie : on craignoit de se briser contre un écueil où plusieurs avoient échoué. On voyoit assez que le sens littéral conduisoit à des erreurs dangereuses; on en concluoit que dans cette partie comme dans tout le reste du livre, il y avoit du mystère; c'est l'expression de saint Jérôme sur ce point même : *Totum volumen Joannis, quod Revelationis titulo prænotatur, esse mysticum*[1]; on n'osoit approfondir ce mystère; et il faut observer qu'en effet les temps n'étoient pas encore assez avancés pour que l'on pût y réussir; car les prophéties communément avant leur accomplissement sont couvertes d'une obscurité que les événemens seuls peuvent dissiper. On avoit vu les persécutions des païens pendant les trois premiers siècles, et les troubles de l'arianisme dans le quatrième. A peine commençoit-on à voir dans les premières années du cinquième la naissance des maux que les barbares devoient causer à l'empire et à l'Eglise. Il n'auroit pu pénétrer plus avant sans un instinct prophétique tel que celui qui sembloit être dans saint Ambroise lorsque dès la fin du quatrième siècle il disoit : *Gog iste Gothus est.*

Reprenons donc et disons : Ces trois sens ont leurs difficultés sans doute; et ces difficultés étoient bien capables d'arrêter saint Jérôme, mais elles n'étoient pas insurmontables; la suite des temps a répandu dans cette obscurité quelques rayons de lumière dont saint Jérôme eût peut-être lui-même profité, s'il eût vécu plus long-temps, s'il

[1] *Hieron. in Ezech.* XXXVIII, *tom.* III, *col.* 965.

eût travaillé dans les siècles plus voisins du nôtre. Théodoret qui lui survécut, avoit appris des Juifs une tradition qui a beaucoup de rapport à l'expédition de Cambyse; vraisemblablement saint Jérôme l'ignoroit, et du moins il ne la contredit pas. S'il eût vu toutes les suites de l'invasion des Goths et des Lombards, il eût peut-être lui-même reconnu la justesse des rapports qu'il ne pouvoit de son temps apercevoir entre la prophétie d'Ezéchiel et ces révolutions qui à peine venoient de naître. Enfin s'il eût vécu jusqu'au-delà des mille ans comptés non-seulement depuis la naissance de Jésus-Christ ou depuis son ascension, mais depuis le triomphe de l'Eglise sous Constantin, il auroit peut-être au moins commencé de comprendre le mystère de ces mille ans dont parle saint Jean et qui étoient dans les premiers temps un écueil, sur lequel les uns venoient se heurter ou se briser, et dont les autres n'osoient approcher.

Réponse à l'objection prise de ce que saint Jérôme pense que Gog et Magog représentent les hérésiarques et leurs sectateurs.

D'ailleurs quel parti prend saint Jérôme? Croyant ne pouvoir réussir ni du côté du sens littéral, ni du côté du sens allégorique, il tourne son attention du côté du sens moral. Il pense que Gog et Magog peuvent ici représenter les hérétiques, et voici comment il prétend le prouver [1]: Gog *græco sermone* δῶμα, *latino* tectum *dicitur : porro* Magog *interpretatur* de tecto. *Omnis igitur superbia et falsi nominis scientia, quæ erigit se contra notitiam veritatis, his nominibus demonstratur.....* Tectum*que interpretabimur hæreticorum principes; et* de tecto, *eos qui illorum suscepere doctrinas.* Si nos lecteurs espèrent trouver sous ce point de vue un développement plus satisfaisant qu'aucun des trois autres que nous leur avons présentés, nous consentons volontiers qu'ils s'y attachent. Nous ne faisons même en cela que suivre l'exemple de saint Jérôme, qui déclare que, laissant au jugement du lecteur les divers sens qu'il n'adopte pas, il va tâcher, non pas tant de condamner les autres, que de poser et établir une explication qui ne s'écarte point de la doctrine de l'Eglise : *Quæ nos omnia lectoris arbitrio concedentes, non tam aliena damnare, quam ecclesiasticam explicationem affirmare conabimur.*

[1] *Hier. in Ezech.* xxxviii, *tom.* iii, *col.* 965.

DISSERTATION

SUR

LA COUDÉE HÉBRAIQUE,

POUR SERVIR A L'INTELLIGENCE DU TEXTE D'ÉZÉCHIEL, CHAPITRE XL, VERSET 5 ET SUIVANS.

Exposition du texte qui donne lieu à cette Dissertation. Ezéchiel parle-t-il de deux coudées, ou d'une seule? Y a-t-il quelque rapport entre la mesure dont parle Ezéchiel dans la description du temple, et celle dont parle Hérodote dans la description des murs de Babylone? Objet de cette Dissertation.

QUATORZE *ans après la ruine de la ville* de Jérusalem par Nabuchodonosor, *et dans la vingt-cinquième année de notre transmigration* depuis la prise de Jéchonias, dit Ezéchiel, *au commencement de l'année*, c'est-à-dire *le dixième* jour *du* premier *mois*, *la main du Seigneur fut sur moi, et il me mena dans ce pays. Il me mena*, dis-je, *en une vision divine au pays d'Israël, et il me mit sur une montagne très-haute, sur laquelle étoit comme le bâtiment d'une ville située du côté du midi. Il me fit avancer vers ce bâtiment; et je rencontrai d'abord un homme dont le visage brilloit comme de l'airain. Il tenoit d'une main un cordeau de lin, et de l'autre une canne pour mesurer, et se tenoit devant la porte. Cet homme me parla*, et me dit : *Fils de l'homme, ouvrez bien les yeux pour voir, et les oreilles pour entendre; et gravez dans votre cœur tout ce que je vais vous montrer, parce que vous n'avez été amené ici qu'afin que je vous le fasse voir; annoncez à la maison d'Israël tout ce que vous aurez vu....... Cet homme tenoit à la main une canne pour mesurer, et elle avoit six coudées en coudée et palme* [1]. C'est à la lettre l'expression du prophète selon l'hébreu : *Et in manu viri calamus mensuræ sex cubitorum in cubito et palmo.* Plus loin le même prophète, après avoir décrit les proportions du temple mesuré avec cette canne, vient aux proportions de l'autel, et dit : *Voici les mesures de l'autel en coudées de coudée et palme* [2]. L'hébreu peut se

[1] *Ezech.* XL, 1 *et seqq.* — [2] *Ezech.* XLIII, 13.

traduire : *Istæ autem mensuræ altaris in cubitis cubiti, cubito et palmo* : ou, *in cubitis ; cubitus* (autem) *cubitus et palmus*. La version des Septante porte simplement : *In cubito cubiti et palmi*. Il s'agit ici de savoir ce que le prophète entend par *coudées de coudée et palme*. On convient assez, et il est constant que le palme étoit une des parties de la coudée; mais on demande si le prophète parle d'une coudée particulière qui fût d'un palme plus grande qu'une autre, ou s'il parle simplement d'une coudée subdivisée en palmes.

Les rabbins l'expliquent dans le premier sens ; et il paroît que saint Jérôme l'a aussi entendu dans le même sens, puisqu'il traduit ainsi au chapitre XL, verset 5 : *Et in manu viri calamus mensuræ sex cubitorum et palmo*. C'est-à-dire : *Et cet homme tenoit à la main une canne pour mesurer, qui avoit six coudées et un palme*. L'expression est équivoque ; et elle pourroit signifier que le palme surpassoit les six coudées ensemble, et non chacune des six coudées. Mais il s'exprime plus clairement au chapitre XLIII, verset 13, où il traduit : *Istæ autem mensuræ altaris in cubito verissimo, qui habebat cubitum et palmum*. C'est-à-dire : *Voici les mesures de l'autel en le mesurant avec la coudée à bonne mesure* (à la lettre *la coudée très-véritable*), *qui avoit une coudée et un palme*. Il n'y a point ici d'équivoque ; et il n'est pas étonnant qu'un témoignage si clair, joint à la tradition des rabbins, ait entraîné le suffrage de la plupart des interprètes, qui adoptant l'opinion de saint Jérôme et des rabbins, ont prétendu que la coudée dont parle Ezéchiel, étoit une coudée particulière qui avoit un palme de plus sur sa longueur : *In cubito verissimo, qui habebat cubitum et palmum*.

Mais on a été plus loin, et on a voulu déterminer quelles étoient les deux coudées que l'on croyoit être ici comparées par Ezéchiel. Les uns ont prétendu qu'Ezéchiel comparoit ici la coudée hébraïque à la coudée babylonienne, qu'ils ont supposée être d'un palme moins grande que la coudée hébraïque. D'autres ont cru qu'Ezéchiel comparoit ici deux coudées hébraïques, l'une d'un palme plus grande que l'autre. Enfin, d'autres ont pensé qu'il comparoit deux coudées babyloniennes. De ces trois sentimens, dom Calmet paroît suivre tantôt le premier et tantôt le dernier.

Il paroît suivre le premier, lorsque dans son commen-

taire sur Ezéchiel, chapitre XL, verset 3, il dit : « La canne » ou la toise étoit, comme Ezéchiel le dit ci-après, verset 5, » de six coudées et d'un palme, c'est-à-dire de six coudées » hébraïques, dont chacune est plus grande d'un palme que » la coudée babylonienne. » Et sur le verset 13 du chapitre LXIII, il dit encore : « La coudée dont l'ange se servit » pour mesurer l'autel, étoit la même dont il s'étoit servi » pour mesurer tout le temple. Elle avoit un palme de plus » que la coudée babylonienne. »

Dans son commentaire sur la Génèse, chapitre VI, verset 15, il dit : « Ezéchiel qui écrivoit dans les états des Babyloniens, et qui se trouva transporté en esprit à Jérusalem pour y voir mesurer le temple, avertit que la coudée dont l'ange se servoit pour les dimensions du temple, » étoit différente de celle du pays où il écrivoit, et qu'elle » étoit plus grande que celle de Babylone d'un palme. » Mais ensuite il ajoute : « Hérodote dit qu'il y avoit deux » sortes de coudées chez les Babyloniens; la coudée du roi » plus grande de trois doigts que la médiocre. C'est apparemment de cette coudée du roi dont se servoit Ezéchiel, » et qu'il dit être plus grande d'un palme que la coudée » commune. » Ici dom Calmet semble supposer qu'Ezéchiel compare deux coudées babyloniennes ; et il l'insinue encore lorsque dans sa Dissertation sur l'arche de Noé [1] il s'exprime ainsi : « Hérodote dit qu'il y avoit deux sortes de » coudées chez les Babyloniens ; que la coudée du roi étoit » plus grande de trois doigts que d'ordinaire. Ezéchiel qui » écrivoit en ce pays-là, avertit que la coudée dont il se servoit étoit plus grande que l'ordinaire d'un palme. »

Ce dernier trait a été relevé par l'auteur de quelques Remarques critiques [2] qui ont été insérées dans un ouvrage périodique [3]. Ce critique conteste ce que dom Calmet fait dire ici à Hérodote, qu'*il y avoit deux sortes de coudées chez les Babyloniens*; et à Ezéchiel, que *la coudée dont il se servoit étoit plus grande que l'ordinaire d'un palme.* Il soutient que les coudées dont parle Hérodote, ne sont point des coudées babyloniennes, mais des coudées grecque; et qu'Ezéchiel parle, non d'une coudée particulière qui fût d'un palme plus grande que l'ordinaire, mais simplement d'une coudée divisée en palmes.

[1] Cette Dissertation est placée à la tête de la Genèse, tom. 1er. — [2] C'étoit Bellenger, docteur de Sorbonne, qui mourut à Paris le 12 avril 1749. — [3] Mercure de nov. 1748, p. 92 et suiv.

Il s'agit donc d'examiner ici, 1° quelles sont les coudées dont parle Hérodote dans la description des murs de Babylone; 2° quelle est celle dont parle Ezéchiel dans la description du temple du Seigneur.

La coudée royale dont parle Hérodote, est la coudée babylonienne qu'il compare avec la coudée grecque. Examen du texte d'Hérodote sur ces deux coudées; restitution de ce texte.

Hérodote, après avoir dit que les murs de Babylone avoient cinquante coudées royales d'épaisseur, et deux cents de hauteur, ajoute aussitôt : Ὁ δὲ βασιλήϊος πῆχυς τοῦ μετρίου ἐστὶ πήχεως μείζων τρισὶ δακτύλοισι [1]. Au moins on le lit ainsi aujourd'hui; Laurent Valle lisoit de même; et c'est ce qui lui a donné lieu de traduire : *Est autem cubitus regius quam mediocris tribus digitis major.* Dom Calmet l'entendoit ainsi; et c'est ce qui lui a fait avancer cette proposition contestée : *Hérodote dit qu'il y avoit deux sortes de coudées chez les Babyloniens; que* LA COUDÉE DU ROI ÉTOIT PLUS GRANDE DE TROIS DOIGTS QUE L'ORDINAIRE, OU QUE LA MÉDIOCRE. Car c'est l'expression même dont il se sert dans son commentaire sur la Genèse.

Voilà donc, ce semble, deux coudées bien marquées dans Hérodote; mais ces deux coudées sont-elles toutes les deux babyloniennes? Dom Calmet le prétend; l'auteur des Remarques critiques le nie; d'autres soutiennent que l'une est babylonienne, et que l'autre est grecque.

Ceux qui tiennent ce dernier sentiment, s'autorisent de ce que dans plusieurs éditions de la version d'Hérodote on lit : *Est autem cubitus regius* QUAM IS QUO PRO MENSURA UTIMUR *tribus digitis major.* L'auteur des Remarques critiques avoue qu'on lit ainsi dans l'édition de Paul Étienne, en 1618; dans celle d'Angleterre ou de Thomas Gale, en 1679; dans celle de Gronovius, en 1715. Il conjecture que Henri Etienne est le premier auteur de cette correction; et il prétend que c'est ce que le fameux traducteur du Ryer a voulu exprimer en traduisant ainsi : *La coudée de roi est de trois pouces plus grande* QUE CELLE DONT ON SE SERT ORDINAIREMENT POUR MESURER. Il s'élève beaucoup contre cette interprétation et contre cette correction. Il suppose que l'une et l'autre viennent de ce que l'on a mal entendu l'expression μέτριος πῆχυς. Il se donne bien la peine d'observer que le mot grec μέτριος signifie, *qui a sa juste valeur*, *modéré*, *médiocre*, *modique*, *qui n'excède point*; et qu'il se prend dans un sens passif, *qui est mesuré*, et non dans un sens actif, *qui mesure*, ou *qui sert à mesurer*. Il ajoute qu'il faut supposer qu'Hérodote suit la bonne logique, au moins

[1] *Herodot. l.* 1, *c.* 178.

la logique naturelle; et que le bon sens ne permet pas de dire : *La coudée royale est de trois doigts plus grande* QUE CELLE DONT ON SE SERT POUR MESURER; parce que ce seroit distinguer ces deux coudées par une propriété qui est commune à l'une et à l'autre.

Ce reproche peut tomber sur du Ryer, qui en effet a traduit infidèlement le texte d'Hérodote, soit qu'il ait eu en vue l'expression grecque μέτριος, ou l'expression latine, *is quo pro mensura utimur*. Il semble que ce traducteur ait voulu concilier ces deux expressions, comme si l'une étoit la version de l'autre. Mais il est à remarquer que la version latine ne dit point *is quo pro mensura* UTUNTUR, comme l'exprime du Ryer, mais *is quo pro mensura* UTIMUR. Le père Lami a conjecturé avec beaucoup de vraisemblance [1], que celui qui a traduit par *is quo pro mensura utimur*, ne lisoit point μετρίου, mais ἡμετέρου ; ce qui lui paroît être la vraie leçon, selon laquelle Hérodote aura dit : *La coudée royale est de trois doigts plus grande que la nôtre*, ou, ce qui est la même chose, *plus grande que celle dont nous nous servons*. « En effet, ajoute-t-il, il est plus vraisemblable qu'il ait comparé la coudée royale babylo- » nienne avec une coudée connue, c'est-à-dire, avec la » coudée grecque. Il écrivoit pour les Grecs qui auroient » pu ignorer quelle différence il y auroit eu chez les Ba- » byloniens entre la coudée royale et une autre médiocre » ou moindre, s'il ne les en eût avertis; ce qu'il ne fait point. » Hérodote parle donc de la coudée usitée à Babylone; il » l'appelle coudée royale, parce que c'étoit la coudée pu- » blique; et il dit que cette coudée babylonienne étoit de » trois doigts plus grande que la coudée grecque. Pline ne » nous permet pas de douter que ce ne soit là la pensée d'Hé- » rodote, lorsque dans le chapitre XXVI de son VI[e] livre, » décrivant Babylone, ou plutôt copiant ce qu'en dit Hé- » rodote, il dit : *Ses murs avoient deux cents pieds de haut » et cinquante de large; et chaque pied avoit trois doigts » de plus que le nôtre :* IN SINGULOS PEDES TERNIS DIGITIS » MENSURA AMPLIORE QUAM NOSTRA. Pline, par défaut de mé- » moire, ou par méprise de sa part ou de la part de ses co- » pistes, met ici des *pieds* pour des *coudées*; car Hérodote » dit διηκοσίων πηχέων, *deux cents coudées*. Mais il est cer- » tain que Pline compare une mesure babylonienne avec

[1] *Lami, de Tabernaculo l.* 1, *c.* 7, *sect.* 1, *col.* 86.

» une mesure latine, et qu'il reconnoît que celle-ci est » moindre de trois doigts. Il est vrai qu'ici même il se trompe » encore, et se montre peu exact dans la comparaison des » mesures ; car Hérodote avoit en vue la coudée grecque, » qui est plus grande que la coudée latine. La coudée grecque avoit vingt-quatre doigts ; ainsi la coudée babylo» nienne en avoit vingt-sept, et étoit plus grande d'un hui» tième. » Ainsi s'exprime le père Lami. Il paroît donc que Pline lisoit dans Hérodote ce qu'il a exprimé par ces mots : *In singulos pedes ternis digitis mensura ampliore quam nostra.* Ce qui répond fort naturellement à l'expression grecque : Ο δὲ βασιλήϊος πῆχυς τοῦ ἡμετέρου ἐστι πήχεως μείζων τρισὶ δακτύλοισι; c'est-à-dire, *Est autem cubitus regius quam noster* (ou *quam is quo pro mensura utimur*) *tribus digitis major.* Il paroît que Pline comprenoit que la coudée royale dont parle Hérodote, étoit une coudée babylonienne, comparée à celle des Grecs, que Pline supposoit être la même que celle des Latins. En effet l'auteur même des Remarques critiques convient que c'est d'après Hérodote que Pline donne la hauteur et l'épaisseur des murs de Babylone ; et il avoue que le père Hardouin, dans une note sur ce texte de Pline, reconnoît que Pline parle d'une mesure babylonienne, comparée à une mesure latine. Il est vrai qu'aussitôt il ajoute qu'il ne peut adhérer à cette opinion, et que la raison dont on prétend l'appuyer lui paroît nulle. Il ne peut se persuader que, de ce qu'Hérodote parle de coudée royale, en donnant la mesure des murs de Babylone, on puisse en conclure que cette coudée royale est une coudée babylonienne. Il est étonnant qu'une raison si naturelle lui paroisse nulle. Ce qui lui paroît si incroyable, est fondé sur l'usage commun, qui varie nos expressions selon les différens pays dont nous avons à parler. Si nous avions à décrire les proportions du temple de Salomon, nous ne les décririons pas par pieds, qui est notre mesure propre, mais par coudées, qui est celle des Hébreux ; et il n'y a personne qui ne comprît que la coudée dont nous parlerions alors seroit la coudée hébraïque. Il en est de même d'Hérodote ; il est tout naturel de penser que cet historien ayant voulu décrire les proportions des murs de Babylone, a employé la mesure usitée chez les Babyloniens ; et qu'ainsi la coudée royale dont il parle est une coudée babylonienne. Pline l'entendoit ainsi ; et ce paroît bien être le sens le plus vraisemblable.

L'auteur des Remarques objecte qu'Hérodote emploie

ailleurs la même mesure, en parlant d'un seigneur perse auquel il donne cinq coudées de roi moins quatre doigts [1]; et sur cela il demande si, de ce qu'Hérodote mesure la taille de ce Perse par coudées de roi, on doit en conclure que cette coudée soit une mesure de Perse différente de la coudée grecque. Cela pourroit être. Rien n'empêche qu'il n'y eût à Babylone et en Perse une coudée royale; et il est fort vraisemblable qu'Hérodote décrivant les proportions des murs de Babylone se serve de la mesure usitée à Babylone, et que marquant la taille d'un Perse, il se serve de la mesure usitée chez les Perses. Il n'a pas même pu s'exprimer autrement sans faire auparavant un calcul et une comparaison qui ne sont point usités. Quand on parle d'un pays ou d'une nation, on ne s'arrête guère à réduire les mesures de ce pays à celles du pays où l'on est, encore moins à y substituer celles du pays où l'on est; mais on emploie les termes mêmes qui désignent les mesures propres au pays et à la nation dont on parle. C'est l'usage de tous les temps.

Ainsi jusqu'à ce qu'on ait prouvé qu'Hérodote s'est écarté de cet usage, nous persisterons à croire que la coudée royale dont parle Hérodote en décrivant les proportions des murs de Babylone, est une coudée babylonienne; et nous ne reconnoîtrons pour coudée grecque que celle à laquelle Hérodote compare cette coudée royale : Ὁ δὲ βασιλήϊος πῆχυς τοῦ ἡμετέρου ἐστι πήχεως μείζων τρισὶ δακτύλοισι : EST AUTEM CUBITUS REGIUS, QUAM IS QUO PRO MENSURA UTIMUR, TRIBUS DIGITIS MAJOR. Telle est, selon le père Lami, la vraie leçon et le vrai sens du texte d'Hérodote; et cette opinion du père Lami nous paroît fort vraisemblable. Examinons maintenant quelle est la coudée dont parle Ezéchiel.

Exposition des différentes mesures des Hébreux. Sentiment du père Lami sur la coudée d'Ezéchiel.

L'auteur des Remarques critiques soutient qu'Ezéchiel ne distingue point deux sortes de coudées, mais qu'il marque seulement que la canne ou toise dont se servoit l'ange étoit subdivisée en coudées et en palmes. Et ici il est d'accord avec le père Lami qui a aussi soutenu le même sentiment. Mais avant d'entrer en matière, il est nécessaire de faire connoître les différentes mesures de longueur dont il est parlé dans les livres saints.

I. Le doigt.

La plus petite mesure dont les livres saints fassent mention est *le doigt* nommé en hébreu *etsbang*, אצבע. On trouve

[1] *Herod. l.* VII, *c.* 117.

cette mesure dans le chapitre LII de Jérémie, verset 21, où il est dit que chacune des deux colonnes d'airain, qui étoient devant la porte du temple, étoit épaisse de quatre doigts, et creuse au dedans : *Porro grossitudo* (ou plutôt, *crassitudo*) *ejus quatuor digitorum, et intrinsecus cava erat.* Il est à remarquer que les Hébreux ont un mot propre pour signifier le premier doigt, c'est-à-dire, *le pouce*; il le nomme *bohen*, בהן [1]. Ce nom n'est jamais employé pour mesure : ainsi *le doigt* que les Hébreux emploient pour mesure n'est pas le pouce.

Les quatre doigts réunis forment la largeur de la paume de la main, nommée en hébreu *tophahh*, טפח ; et c'est encore une mesure très-usitée chez les Hébreux ; c'est ce que nous appelons *le palme*. Les Septante l'expriment toujours par παλαιστή, mesure grecque qui contenoit aussi la largeur de quatre doigts. Dans l'Exode, chapitre XXV, verset 25, il est dit qu'il y aura autour de la table des pains de proposition, et sur cette table, une couronne de la hauteur d'un *tophahh*. Les Septante l'expliquent selon leur coutume par παλαιστή ; et l'auteur de la Vulgate l'explique en disant qu'elle sera haute de quatre doigts : *altam quatuor digitis*. Au IIe livre des Paralipomènes, chapitre IV, verset 5, il est dit que l'épaisseur du grand bassin qu'on appeloit la mer d'airain avoit un *tophahh*; les Septante l'expliquent par παλαιστή, et l'auteur de la Vulgate par *mensuram palmi*. L'épaisseur du même bassin se trouve aussi marquée au IIIe livre des Rois, chapitre VII, verset 26 ; l'hébreu l'exprime par *tophahh*, et les Septante par παλαιστή ; l'auteur de la Vulgate l'exprime par *trium unciarium*. Les trois onces étoient la quatrième partie du pied romain qui se divisoit en douze onces, et contenoit seize doigts ; ainsi les trois onces sont égales à quatre doigts qui font le palme. Au reste il faut remarquer que la largeur de quatre doigts peut être un peu moindre que celle du palme; et c'est peut-être pour cela que dans le chapitre LII de Jérémie, où il est parlé des colonnes d'airain, il n'est pas dit que leur épaisseur fût d'un palme, mais seulement que leur épaisseur étoit de quatre doigts. Nous aurons lieu de déterminer plus précisément dans la suite la largeur du palme, lorsque nous examinerons celle de la coudée.

2. Le palme.

Les trois palmes formoient la mesure appelée chez les

3. La demi-coudée.

[1] *Exod.* XXIX, 20.

Grecs σπιθαμή, et chez les Hébreux *zereth*, זרת, qui est la demi-coudée. Cette évaluation du *zereth* se trouve marquée dans le chapitre XLIII d'Ezéchiel, où il est dit au verset 13 que l'autel des holocaustes montré à ce prophète étoit environné d'un rebord de la hauteur d'un *zereth*; et au verset 17 il est dit que ce rebord étoit de la hauteur d'une *demi-coudée*. Les Septante expriment toujours le *zereth* par σπιθαμή; l'auteur de la Vulgate le rend par *palmus*; ce qui a donné lieu aux interprètes de distinguer dans le texte sacré deux sortes de palmes : *le petit palme*, ou *palme* proprement dit, qui est le *tophahh* des Hébreux, en grec παλαιστή, et qui ne contenoit que quatre doigts; et le *grand palme*, qui est le *zereth* des Hébreux, en grec σπιθαμή, et qui contenoit trois palmes proprement dits, ou douze doigts, et formoit la demi-coudée.

4. La coudée. La *coudée*, appelée en hébreu *amma*, אמה, et en grec πῆχυς, contenoit ainsi deux *zereth*, ou demi-coudées; ou six *tophahh*, ou palmes proprement dits, ou vingt-quatre *etsbang*, ou doigts. La coudée est la plus ancienne mesure qui soit connue. Elle étoit usitée même avant le déluge; puisque c'est par elle que Dieu détermine à Noé toutes les proportions de l'arche [1]. C'est aussi par elle qu'il détermine à Moïse dans le désert toutes les proportions du tabernacle [2]. Par elle furent réglées toutes les proportions du temple qui fut bâti par Salomon [3]. Par elle enfin sont mesurées toutes les proportions du temple qui fut montré en esprit à Ezéchiel [4]. Les rabbins prétendent qu'il y avoit chez les Hébreux deux sortes de coudées : la *coudée sacrée* qui contenoit six *tophahh* ou palmes proprement dits, et la *coudée commune* qui n'en contenoit que cinq. Cappel et quelques autres interprètes ont même prétendu que la coudée sacrée étoit double de la coudée commune. Dom Calmet abandonne entièrement l'opinion de Cappel [5]; mais il ne s'éloigne pas de reconnoître deux sortes de coudées; l regarde seulement comme fort douteux qu'elles aient été en usage avant la captivité de Babylone. Il reconnoît que Moïse parle toujours de la coudée sans aucune distinction; et s'il incline à admettre deux sortes de coudées depuis la captivité, c'est parce qu'il croit trouver cette distinction

[1] *Gen.* VI, 15 *et seqq.* — [2] *Exod.* XXV, 10 *et seqq.* — [3] 3 *Reg.* VI, 2 *et seqq.* — [4] *Ezech.* XL, 5 *et seqq.* — [5] Commentaire sur la Genèse, VI, 15, et Dissertation sur l'arche de Noé, placée dans le tome Iᵉʳ de cette Bible.

dans le texte d'Ezéchiel. Mais le père Lami soutient [1] que cette distinction de deux coudées n'a aucun fondement dans les livres sacrés. Il remarque que l'historien Josèphe n'en fait aucune mention. Il prétend que c'est une pure invention des rabbins. Il pense que comme, selon l'expression de Salomon, *le double poids et la double mesure sont en abomination devant le Seigneur* [2], le Seigneur auroit eu aussi en abomination cette double coudée.

Il paroit que la coudée du temps de Salomon étoit la même que celle du temps de Moïse ; l'Ecriture n'y met aucune différence ; et de là le père Lami conclut que « la » coudée du temps de Moïse étoit encore la même au temps » d'Ezéchiel. Car, ajoute-t-il, les mêmes dimensions qui » se trouvent dans le temple de Salomon se retrouvent dans » le temple décrit par Ezéchiel. Ou plutôt c'est le temple » même de Salomon que l'ange mesure, comme étant le » modèle sur lequel devoit être élevé le nouveau temple ; et » la coudée dont il se sert est la même. » Ici le père Lami s'objecte le texte de notre Vulgate, au chapitre XLIII, verset 13 d'Ezéchiel : *Istæ autem mensuræ altaris in cubito verissimo; qui habebat cubitum et palmum.* Il remarque que l'hébreu peut se traduire à la lettre : *Istæ sunt mensuræ altaris in cubitis; cubitus, cubitus et tophahh.* Et il ajoute : « C'est pour expliquer ce texte, que les rabbins ont inventé » leur double coudée. L'interprétation la plus commune » et la plus ordinaire de ce texte (*Vulgaris interpretatio* » *Ezechielis*) suppose que la coudée babylonienne étoit plus » petite que la coudée hébraïque, de la longueur d'un *to-* » *phahh* ou d'un palme, c'est-à-dire de quatre doigts. Or, le » prophète parloit aux Israélites dans un temps où, captifs » chez les Babyloniens, et assujettis aux lois de ces peu- » ples, ils étoient obligés de se servir des mêmes mesures » qu'eux ; ainsi, disent les interprètes, il a été nécessaire » que le prophète déclarât que l'autel dont il décrivoit la » structure, devoit être mesuré avec la coudée dont Salo- » mon s'étoit servi pour construire le temple, et dont Zo- » robabel devoit se servir pour rétablir cet édifice. Le pro- » phète déclaroit donc, selon eux, que pour déterminer » les dimensions de l'autel, il falloit employer la coudée sa- » crée qui surpassoit d'un *tophahh* ou de quatre doigts la » coudée babylonienne. Cela paroît assez vraisemblable,

[1] *Lami, de Tabernaculo, lib.* 1, *c.* 8, *sect.* 1, *p.* 96. — [2] *Prov.* XX, 10.

» dit le père Lami ; mais cependant il ne s'ensuit pas que » cela soit vrai : *Hæc quidem verisimilia sunt : sed non* » *ideo vera.* Car, ajoute-t-il, on ne peut démontrer en » aucune manière que la coudée babylonienne ait été de » quatre doigts plus petite que la coudée hébraïque : *Ete-* » *nim nulla re demonstrari potest cubitum babylonium* » *fuisse (quatuor digitis) minorem hebræo.* Et Ezéchiel » lui-même ne donne aucunement à entendre qu'il ait voulu » comparer ces deux coudées : *Nec ipse Ezechiel ullo modo* » *innuit comparationem a se institui inter utrumque cubi-* » *tum.* Nous discuterons ailleurs ce passage d'Ezéchiel [1], » continue le père Lami ; ici nous pouvons dire seulement » qu'on peut expliquer le texte d'Ezéchiel, en disant que » ce prophète a voulu marquer qu'il n'emploiroit point » pour les dimensions de l'autel la canne dont il s'étoit » servi jusque là, mais seulement la coudée et le palme : » *Et istæ mensuræ altaris in cubitis ; cubitus, cubitus et* » *palmus.* Les Grecs traduisent : Καὶ ταῦτα τὰ μέτρα τοῦ θυσια- » στηρίου ἐν πήχει τοῦ πήχεως καὶ παλαιστῆς : *Et istæ mensuræ al-* » *taris in cubito cubiti et palmi* A la lettre : *Ce sont là les* » *mesures de l'autel, en coudée de coudée et palme,* c'est- » à-dire, en mesure de coudée divisée en palmes : *Id est,* » *in mensura cubiti qui in palmos dividitur.* »

5. La canne ou toise.

Enfin *la canne*, nommée en hébreu *kaneh*, קנה, en grec κάλαμος, et en latin *calamus*, contenoit six coudées. Ici revient le texte du chapitre XL d'Ezéchiel, verset 5, ou l'hébreu porte à la lettre : *Et in manu viri calamus mensuræ sex cubitorum, in cubito et palmo.* Les Septante traduisent : Καὶ ἐν τῇ χειρὶ τοῦ ἀνδρὸς κάλαμος, τὸ μέτρον πηχέων. ἕξ, ἐν πήχει τοῦ πήχεως καὶ παλαιστῆς : *Et in manu viri calamus, mensura cubitorum sex, in cubito cubiti et palmi.* La Vulgate : *Et in manu viri calamus mensuræ sex cubitorum et palmo.* Villalpand prétend que ce palme ne doit être pris que sur la longueur entière de la canne qui, selon lui, excédoit seulement de quatre doigts ou d'un palme les six coudées babyloniennes. D'autres donnent à chaque coudée un palme, ou quatre doigts, qui est, selon eux, l'excédant de la coudée hébraïque sur la coudée babylonienne.

Mais, selon la remarque du père Lami, « le prophète ne » nous avertit d'aucune différence entre la mesure de l'ange » et les mesures babyloniennes : *Prophela non admonet*

[1] *In lib.* V *et* VI. Nous en parlerons dans le paragraphe suivant.

» *ullius discriminis inter mensuram angeli et mensuras babylonias.* Il déclare seulement que cet ange qui étoit revêtu de la forme d'un architecte avoit en main une canne » qui contenoit six coudées, dont chacune contenoit six » palmes : *Declarat tantummodo hunc, qui formam architecti induerat, habuisse in manu calamum qui constabat » sex cubitis, sicut cubiti sex palmis.* » Ainsi s'exprime le père Lami dans son grand ouvroge *de Tabernaculo*, livre 1[er], chapitre VIII, section 1[re], où il traite spécialement des mesures hébraïques.

Contradictions où tombe le père Lami en parlant de la coudée d'Ezéchiel. Examen des deux textes d'Ezéchiel touchant cette coudée; comparaison des exemplaires hébreux, grecs et latins.

Mais il est étonnant de voir qu'un homme si savant, et qui a donné une application si singulière à cet ouvrage, vienne ensuite à chanceler, et à abandonner enfin une opinion qu'il avoit d'abord si bien établie. En effet, nous passons aux livres V et VI, auxquels lui-même nous renvoie, en promettant d'y discuter avec plus d'étendue le texte d'Ezéchiel; et nous trouvons un homme qui, s'oubliant lui-même, n'ose plus affirmer ce qu'il avoit d'abord avancé, et enfin se contredit, et revient à l'opinion qu'il avoit lui-même détruite.

1. Examen du texte d'Ezéchiel, XL, 5.

Nous passons d'abord au livre V pour y trouver l'explication de ces mots du chapitre XL d'Ezéchiel, verset 5 : *Et in manu viri calamus mensuræ sex cubitorum et palmo.* Le père Lami commence [1] par rapporter l'opinion de Villalpand, qui prétend que cet ange avoit en main une canne qui contenoit six coudées et un palme, et il ajoute : « L'opinion commune est que ce palme étoit ajouté, non à la » totalité des six coudées, mais à chacune des six coudées. » Le texte hébreu peut se traduire : *Et in manu viri calamus mensuræ sex cubitorum; in cubito et tophahh....* » Chez les Hébreux le *tophahh*, de l'aveu de tous les interprètes, est une mesure de quatre doigts. Le nom de *tophahh* peut être ici supposé au génitif ou à l'ablatif. » Nous ne savons ce que veut dire ici le père Lami; car selon la construction de l'hébreu il paroît bien certain que la coudée et le *tophahh* doivent être pris l'un et l'autre au même cas : *in cubito et tophahh*, c'est-à-dire, *in cubito et palmo*. Il continue : « Les Grecs l'ont pris au génitif en » traduisant : Κάλαμος τὸ μέτρον πηχέων ἓξ ἐν πήχει καὶ παλαιστῆς : » *Mensura calami sex cubitorum in cubito et palmi*; paroles qui n'ont aucun sens, à moins qu'on n'y sous-en-

[1] *Lib.* V, *c.* 7, *sect.* 4, *col.* 825.

» tende *mensura*, c'est-à-dire, *in cubito et mensura palmi.*» Mais une telle ellipse est-elle bien commune? est-elle bien naturelle? Nous aimerions mieux penser que les Septante avoient dit ici comme au chapitre XLIII, verset 13 : ἐν πήχει τοῦ πήχεως καὶ παλαιστῆς : *In cubito cubiti et palmi*; ce que le père Lami a lui-même si bien expliqué dans son paragraphe des mesures hébraïques : *Id est*, *in mensura cubiti qui in palmos dividitur.* Il est vrai que l'hébreu porte simplement *in cubito et palmo* qui peut être pris au même sens; et on pourroit aussi soupçonner que les Septante auroient traduit : ἐν πήχει καὶ παλαιστῇ : *in cubito et palmo.* Mais il me semble qu'il est encore plus naturel d'expliquer les textes des chapitres XL et XLIII d'une manière uniforme qui revienne au sens de *in cubito cubiti et palmi.* Le père Lami continue : « Maïmonides dit que les Hébreux se sont servis » de deux coudées : l'une qui ne contenoit que cinq *to-* » *phahh*, ou vingts doigts, l'autre qui contenoit six *to-* » *phahh*, ou vingt-quatre doigts. . . . Si cette distinction » étoit observée au temps du prophète, il convenoit qu'il » avertît de quelles coudées l'ange se servoit, et qu'il mar- » quât si c'étoit de la petite coudée qui n'avoit qui vingt » doigts, ou de la grande à laquelle il falloit ajouter un » *tophahh*, c'est-à-dire quatre doigts : *Quæ distinctio du-* » *plicis cubiti si observaretur sua ætate*, *decebat prophe-* » *tam admonere quibus cubitis angelus uteretur.* » Est-ce une objection ou une interprétation? Si c'est une objection, il l'oubliera; si c'est une interprétation, il va l'abandonner, et ensuite il y reviendra. « Enfin, continue-t-il, » quand l'ange commence à mesurer l'autel, le prophète » s'exprime encore ainsi au chapitre XLIII, verset 13 : *Istæ* » *autem mensuræ altaris in cubito verissimo qui habebat* » *cubitum et palmum.* L'hébreu porte : *In cubitis*, *cubitus* » *et palmus.* » Cela n'est pas exact, mais nous y reviendrons. Il continue : « Le sens de cette expression est, à » ce qu'il me semble (*ut mihi videtur*) que les mesures de » l'autel sont déterminées là par coudées et par palmes : » *Mensuras altaris ibi definiri cubito et palmo*; d'où je » conclurois, ajoute-t-il (*unde deducerem*), qu'Ezéchiel » veut dire que la mesure ou canne employée par l'ange » étoit composée de six parties, c'est-à-dire de six coudées; et » que de même chaque coudée avoit aussi six parties, c'est- » dire six *tophahh* ou palmes : *Ab Ezechiele significari* » *adhibitam ab angelo mensuram*, *nempe calamum*; *cujus*

» *partes essent sex cubiti; sicut sex partes cubiti erant sex* » *tophahh sive palmi.* » Jusqu'ici le père Lami est d'accord avec lui-même, seulement il parle moins affirmativement; il me semble, dit-il, *ut mihi videtur*; je conclurois, *deducerem.* Il ne parloit pas ainsi dans son premier livre. « Tous conviennent ajoute-t-il, que la coudée, *cubitum* » (Il faut dire, *calamum*, la canne.) « dont l'ange se servoit » avoit six coudées dont chacune contenoit six *tophahh.* » De savoir si la coudée commune ne contenoit que cinq » *tophahh*, c'est une question dont il ne s'agit point ici; » nous avons vu dans le premier livre que cette diversité de » mesures doit être regardée comme fictive : *In libro primo* » *videmus diversas illas mensuras reputari debere fictitias.* » Il se souvient encore ici de son premier livre, il va bientôt l'oublier; et il oubliera même ce qu'il dit ici. « Le prophète, ajoute-t-il, fait mention de coudées et de » *tophahh*, parce que ce sont les parties selon lesquelles la » canne étoit divisée : *Ideo propheta mentionem facit cu-* » *bitorum et tophahh, quia erant partes in quas dividebatur calamus.* »

Enfin nous venons au livre VI, où il donne l'explication du texte du chapitre XLIII, verset 13 : *Istæ autem mensuræ altaris in cubtio verissimo, qui habebat cubitum et palmum* [1], et nous lisons ces mots : « Nous avons vu dans » le premier livre que la vraie coudée des Hébreux, c'est-à- » dire, celle dont ils se servoient anciennement, consistoit » en six *tophahh* ou palmes : *Vidimus in libro primo cu-* » *bitum Hebræorum verum, quo scilicet antiquitus ute-* » *bantur, constitisse sex tophahh sive palmis.* Mais au temps » où ils étoient captifs à Babylone, comme ils ne pouvoient » employer d'autres mesures que les mesures babyloniennes, » qui étoient plus courtes d'un palme, c'est-à-dire, qui n'a- » voient que cinq palmes, au lieu que celles des Hébreux » en avoient six : *Tempore autem quo degebant captivi* » *Babylone, cum non alias mensuras adhibere possent,* » *quam babylonias, quæ uno palmo deficiebant, sive quin-* » *que tantum palmos habebant, non ut hebrææ sex palmos;* » c'est pour cela que quelquefois le prophète prend soin de » distinguer la coudée dont il se servoit, c'est-à-dire, la » vraie coudée hébraïque, plus grande que la coudée ba- » bylonienne : *Ideo interdum satagit propheta distinguere*

2. Examen du texte d'Ezéchiel, XLIII, 13.

[1] *Lib.* VI, *c.* 3, *sect.* 4, *col.* 940.

» *cubitum quo uteretur, nempe qui erat vere hebræus, ma-* » *jor babylonio*. De même lorsqu'il parloit de la canne, il » avertissoit qu'elle consistoit en six coudées, pourvu qu'à » chaque coudée on ajoutât un palme, afin que la canne fût » véritablement égale à six coudées hébraïques : *Ita cum* » *de calamo loquebatur, præmonuerat hunc constitisse* » *sex cubitis, modo his singulis adderetur palmus ; ut* » *calamus vere æqualis esset sex cubitis hebræis.* » Ainsi s'exprime en cet endroit le père Lami, et il s'en tient à cette interprétation, c'est-à-dire, qu'il revient ici à l'opinion qu'il avoit lui-même combattue, à cette opinion dont il disoit lui-même dans son 1er livre : « Elle paroît vraisemblable, mais » il ne s'ensuit pas qu'elle soit vraie : *Hæc quidem verisi-* » *milia sunt, sed non ideo vera*[1]. » Il oublie que dans le même endroit, il a lui-même dit « qu'on ne peut démontrer » en aucune manière que la coudée babylonienne ait été de » quatre doigts plus petite que la coudée hébraïque : *Ete-* » *nim nulla re demonstrari potest cubitum babylonium* » *fuisse (quatuor digitis) minorem hebræo.* » A quoi il a lui-même ajouté « qu'Ézéchiel même ne donne aucunement à » entendre qu'il ait voulu comparer ces deux coudées : *Nec* » *ipse Ezechiel ullo modo innuit comparationem a se institui* » *inter utrumque cubitum.* » Il oublie qu'il a lui-même remarqué que les Septante traduisent : « Καὶ ταῦτα τὰ μέτρα τοῦ » θυσιαστηρίου ἐν πήχει τοῦ πήχεως καὶ παλαιστῆς : *Et istæ mensuræ* » *altaris in cubito cubiti et palmi ;* » et qu'il a lui-même dit que « cela peut signifier que ces dimensions sont mesurées » avec une coudée divisée en palmes : *Id est, in mensura* » *cubiti qui in palmos dividitur.* » Il oublie qu'il a lui-même remarqué[2] que « le prophète n'avertit d'aucune dif- » férence entre la mesure de l'ange et les mesures baby- » loniennes : *Propheta non admonet ullius discriminis inter* » *mensuram angeli et mensuras babylonias.* » A quoi il a aussi ajouté que « le prophète déclare seulement que l'ange » avoit en main une canne qui contenoit six coudées, dont » chacune contenoit six palmes : *Declarat tantummodo* » *hunc qui formam architecti induerat habuisse in manu* » *calamum, qui constabat sex cubitis, sicut cubiti sex* » *palmis.* » Il oublie que dans le livre v, il a lui-même dit[3] que « le sens du texte du chapitre XLIII lui paroissoit être » que les mesures de l'autel alloient être déterminées par

[1] *Lib.* I, *col.* 96. — [2] *Lib.* I, *col.* 97. — [3] *Ibid.*, *col.* 825.

» coudées et par palmes : *Sensus, ut mihi videtur, hujus* » *locutionis est, mensuras altaris ibi definiri cubito et* » *palmo ;* » et qu'il a lui-même ajouté, « qu'il en con- » cluroit volontiers qu'Ezéchiel a voulu dire que la canne » employée par l'ange étoit composée de six coudées, et que » chaque coudée avoit six palmes : *Unde deducerem ab* » *Ezechiele significari adhibitam ab angelo mensuram,* » *nempe calamum, cujus partes essent sex cubiti; sicut* » *sex partes cubiti erant sex tophahh sive palmi.* » Il oublie qu'au même endroit il a lui-même encore remarqué que « la diversité de mesures chez les Hébreux doit être regar- » dée comme fictive : *Vidimus diversas illas mensuras re-* » *putari debere fictitias.* » Enfin, il oublie qu'il a lui-même dit que « si le prophète fait mention de coudées et de pal- » mes, c'est parce que ce sont les parties selon lesquelles la » canne étoit divisée : *Ideo propheta mentionem facit cu-* » *bitorum et tophahh, quia erant partes in quas dividebatur* » *calamus.* » Ou du moins s'il ne l'oublie pas, pourquoi donc laisse-t-il subsister tout ce qu'il a dit, pourquoi ne le détruit-il pas? pourquoi ne l'efface-t-il pas?

Mais revenons au texte du chapitre XLIII, verset 13 ; nous avons déjà fait remarquer que le père Lami ne rend pas exactement l'hébreu, lorsqu'il dit qu'on y trouve : *In cubitis, cubitus et palmus.* En effet lui-même dans son premier livre, traduit : *In cubitis, cubitus, (et) cubitus et palmus.* Il faut avouer que cette leçon est fort obscure. Le père Lami y ajoute ici une conjonction *et* qui n'y est pas ; mais quand on supprimeroit cette conjonction, la phrase n'en seroit pas plus claire. Il paroît que saint Jérôme lisoit les mêmes termes dans un autre sens. Son interprétation suppose qu'il construisoit ainsi les termes de l'hébreu : *In cubitis cubiti, cubito et palmo ;* c'est sans doute ce qui lui a donné lieu de traduire : *In cubito verissimo, qui habebat cubitum et palmum.* La version des Septante porte simplement : Ἐν πήχει τοῦ πήχεως καὶ παλαιστῆς : *In cubito cubiti et palmi ;* mais on n'y trouve que deux fois le mot *cubitus,* au lieu qu'on le trouve trois fois dans l'hébreu. Le père Lami convient que l'expression des Septante, *In cubito cubiti et palmi,* peut signifier simplement une coudée divisée en palmes : *Id est, in mensura cubiti, qui in palmos dividitur.* De même l'expression, *In cubito cubiti et semicubiti et palmi,* signifiera une coudée divisée en demi-coudées et en palmes. La coudée dont l'ange se servoit devoit être divisée en demi-coudées et en

palmes, puisqu'il s'en servit pour mesurer des espaces dont il détermine les dimensions en coudées, demi-coudées et palmes; c'étoit donc une coudée qui consistoit en coudée, demi-coudée et palme : *In cubito cubiti et semicubiti et palmi.* Le prophète ne dit rien de plus; et le père Lami a eu raison de dire que le prophète ne donne aucunement à entendre qu'il ait voulu comparer deux mesures différentes; la coudée dont il parle est la coudée hébraïque, et rien ne marque qu'il ait voulu la comparer avec la coudée babylonienne : *Nec ipse Ezechiel ullo modo innuit comparationem a se institui inter utrumque cubitum.*

Evaluation et comparaison de la coudée hébraïque, de la coudée égyptienne et de la coudée babylonienne, selon les principes du père Lami.

Mais d'ailleurs, comme le remarque aussi le père Lami, on ne peut démontrer en aucune manière que la coudée babylonienne ait été de quatre doigts plus petite que la coudée hébraïque : *Nulla re demonstrari potest cubitum babylonium fuisse (quatuor digitis) minorem hebræo.* Au contraire, il paroit que la coudée babylonienne étoit égale à la coudée hébraïque, ou qu'au moins elle en différoit peu; c'est ce que le père Lami explique lui-même dans son premier livre, et c'est aussi ce que nous allons expliquer d'après lui.

1° Evaluation de la coudée hébraïque, par celle de la taille ordinaire des hommes.

Le père Lami pense [1] qu'on peut juger de la coudée hébraïque par la taille ordinaire des hommes : *Quæ fuerit (mensura) propria cubito hebræo colligitur ex ordinaria hominis statura.* Il remarque que Moïse même voulant exprimer par coudées la taille gigantesque d'Og, roi de Basan, dit que le lit de ce prince avoit neuf coudées de long, et quatre de large en coudées d'homme : *In cubito viri* [2]; c'est l'expression de l'hébreu, que notre Vulgate rend par, *Ad mensuram cubiti virilis manus*; c'est-à-dire en coudée proportionnée à la taille ordinaire des hommes : *In cubito viri.* Or, selon la remarque de Vitruve [3], la coudée prise sur la taille de l'homme, c'est-à-dire, depuis l'extrémité du coude jusqu'à l'extrémité des doigts, est la quatrième partie de la taille de l'homme; et selon la remarque de Varron [4] la plus haute taille de l'homme peut être estimée environ sept pieds romains. Le pied romain contenoit, selon le père Lami, environ onze pouces du pied parisien. Ainsi la plus haute taille de l'homme pourra être estimée environ soixante-dix-sept ou quatre-vingt pouces; cette taille qui peut être au-

[1] *Lib.* I, *cap.* 9, *sect* I, *col.* 112. — [2] *Deut.* III, 11. — [3] *Vitruv. l.* III, *c.* I. — [4] *Varr. in A. Gellii libro* III, *c.* 10.

jourd'hui regardée comme la plus haute, pouvoit être la taille la plus ordinaire des patriarches, au moins au temps du déluge où commence à paroître la coudée; ainsi la coudée hébraïque dont l'antiquité remonte jusque là, pourra être estimée d'environ vingt pouces : *Nos ergo cubitum hebræum facimus viginti pollicum, ut statura (patriarcharum) solita fuerit sex pedum et octo pollicum (id est, simul octoginta pollicum)* [1].

2° Evaluation de la coudée hébraïque, par celle de la coudée égyptienne.

C'est ce que le père Lami entreprend de confirmer, en montrant que la coudée égyptienne étoit à peu près de cette longueur. « En effet, dit-il [2], plusieurs choses contribuent à nous persuader que la coudée dont Moïse parle tant de fois, n'étoit autre que la coudée égyptienne. Toutes » les fois que Moïse emploie le nom de cette mesure, il ne » marque aucune différence entre la coudée hébraïque, et » celle dont se servoient les Egyptiens. Les enfans de Jacob » étoient en petit nombre lorsqu'ils vinrent en Egypte, et » il n'y a pas lieu de croire qu'ils aient introduit alors dans » l'Egypte une nouvelle mesure; au contraire il est beaucoup plus vraisemblable qu'ils adoptèrent alors la mesure usitée dans l'Egypte. Si les Hébreux se fussent servis » d'une coudée différente de celle des Egyptiens, il auroit » été convenable que Moïse eût au moins averti de cette » différence. Mais ce ne sont pas tant les Egyptiens, que » Noé même, qui doit être regardé comme l'auteur de la » coudée usitée chez les Egyptiens et chez les Hébreux; » car il avoit dû s'en servir pour la construction de l'arche » (dont les dimensions sont déterminées par cette mesure). » Or, lorsque Moïse récemment sorti de l'Egypte, décrit » la construction de l'arche, il n'avertit point que la coudée dont il parle en cette occasion fût plus grande ou plus » petite que celle des Egyptiens, qui étoit si connue des Israélites; puisqu'ils avoient construit tant d'édifices dans » ce pays. De là nous concluons que la coudée hébraïque » étoit la même que la coudée égyptienne (et que l'une et » l'autre étoient la même que celle dont Noé s'étoit servi). » On peut encore prouver par Hérodote que la coudée hébraïque étoit la même que la coudée égyptienne; car il » dit [3] que la coudée égyptienne étoit égale à celle des Samiens. Or, selon Bochart, les Samiens étoient une colonie de Phéniciens; leur coudée pouvoit donc être celle

[1] *Lami, ubi supr. col.* 114. — [2] *Ibid. sect.* 2, *col.* 115. — [3] *Herodot. lib.* II, c. 168.

» des Hébreux mêmes; et ainsi celle des Hébreux sera égale » à celle des Egyptiens. » Mais la preuve qui se tire du témoignage de Moïse, est sans doute beaucoup plus forte; et elle seule peut suffire.

Deux savans Anglais, Jean Greaves [1] et Richard Cumberland [2], ont montré que le soin que les Egyptiens ont eu de conserver leur coudée, l'intérêt qu'ils avoient à sa conservation, l'usage qu'ils en faisoient chaque année pour mesurer les accroissemens du Nil, enfin les anciens monumens qui en conservent la mesure, donnent lieu de croire que la coudée usitée encore aujourd'hui dans l'Egypte, est la même que celle qui y étoit usitée dès les premiers temps. Ils rapportent que dans le Caire, qui est près du lieu où étoit l'ancienne Memphis, se trouve encore aujourd'hui un *nilomètre*, c'est-à-dire, une colonne destinée à mesurer les accroissemens du Nil, et qui est divisée en coudées. Greaves a pris exactement sur cette colonne la mesure de la coudée égyptienne; et par le calcul qu'il a fait, il se trouve que cette coudée nommée *dérach* peut être déterminée à vingt pouces quarante-quatre quatre-vingt-neuvièmes, c'est-à-dires environ vingt pouces et demi du pied de Paris. Le père Lami négligeant cette fraction dans l'application qu'il fait de cette mesure à la coudée hébraïque, en conclut qu'on peut au moins fixer la coudée hébraïque à vingt pouces : *Neglectis lineis statui cubitum hebræum præcise viginti pollicum* [3]. Et il prétend justifier cette déduction en comparant la coudée hébraïque avec la coudée babylonienne.

3° Evaluation de la coudée hébraïque, par celle de la coudée babylonienne.

Ici nous allons voir encore le père Lami soutenir lui-même l'opinion qu'il a depuis abandonnée, ou au moins oubliée dans son VIe livre. « Il est vraisemblable, dit-il [4], que la » coudée hébraïque n'étoit pas différente de la coudée babylonienne : *Hebræum (cubitum) babylonio non fuisse disparem verisimile est.* L'arche de Noé fut construite » dans la Babylonie, où Noé habita lui-même avec ses enfans pendant trois cents ans. Là fut construite aussi la tour » de Babel, et les autres édifices que les enfans de Noé y » élevèrent pour en faire leur demeure; et sans doute ils » y employèrent la coudée dont s'étoit servi leur père. Ainsi » la coudée babylonienne est la même que celle de Noé, et

[1] *Græv. de pede romano.* — [2] *Cumberl. de cubito hebr.* — [3] *Lami, ubi supra, col.* 115. — [4] *Ibid.*

» par conséquent la même que celle des Hébreux : *Ba-» bylonius ergo cubitus idem est ac noachiticus, et idcirco » ac hebræus.* » Or Hérodote dit que la coudée babylonienne étoit de trois doigts plus grande que la coudée grecque [1]. La coudée grecque avoit vingt-quatre doigts ; la coudée babylonienne étoit donc plus grande d'un huitième. Le père Lami donne à la coudée grecque dix-sept pouces deux lignes et un quart; et il en conclut que la coudée babylonienne contenoit environ dix-neuf pouces quatre lignes et cinq trente-deuxièmes [2]. Ensuite il se détermine à vingt pouces pour la coudée hébraïque; parce que c'est à peu près le milieu entre l'évaluation de la coudée égyptienne et l'évaluation de la coudée babylonienne. « En prenant ce » milieu, nous évitons, autant qu'il est possible, dit le père » Lami, les deux excès; et nous avons ainsi une évaluation » plus assurée : *Igitur placuit cubitum hebræum statuere » viginti pollicum : ..... ita quasi media via incedimus, ut » quantum licet, utrinque declinemus ab errore* [3]. » Ainsi s'exprime le père Lami dans son premier livre.

Il paroît donc que si la coudée babylonienne différoit de la coudée hébraïque, ce n'étoit tout au plus que de quelques lignes. Il est donc sans vraisemblance qu'Ezéchiel ait prétendu comparer la coudée hébraïque avec la coudée babylonienne. Le père Lami a donc eu raison de rejeter cette opinion, lorsqu'il parle des mesures hébraïques dans son premier livre; et c'est sans fondement qu'il revient à cette même opinion dans son sixième livre. Ezéchiel ne dit rien qui établisse cette comparaison; et cette comparaison est même en quelque sorte impossible, puisque s'il y avoit quelque différence entre ces deux coudées, cette différence ne pouvoit être des quatre doigts qui constituent le palme : *Etenim nulla re demonstrari potest cubitum Babylonium fuisse (quatuor digitis) minorem hebræo. Nec ipse Ezechiel ullo modo innuit comparationem a se institui inter utrumque cubitum.*

D'Anville, dans sa Dissertation sur l'étendue de l'an- Egalité de la

[1] Le père Lami en rappelant ici ce passage d'Hérodote, confirme ce qu'il a déjà dit (*col.* 88), pour en établir la vraie leçon. — [2] Le père Lami l'évalue d'abord à dix-neuf pouces quatre lignes un trente-deuxième (*col.* 86); et ensuite à dix-neuf pouces six lignes (*col.* 116); il me semble que le huitième ajouté à la coudée grecque ne donne que dix-neuf pouces quatre lignes et cinq trente-deuxièmes. — [3] *Ibid. col.* 126.

coudée hébraïque et de la coudée égyptienne démontrée par d'Anville.

Première preuve tirée de la mesure de l'enceinte de Jérusalem.

cienne Jérusalem et de son temple, et sur les mesures hébraïques de longueur, confirme encore par de nouvelles preuves l'évaluation de la coudée hébraïque, non-seulement à vingt pouces, mais précisément à vingt pouces et demi, conformément au *dérah* des Egyptiens. Ce savant géographe a pris pour fondement de son calcul et de sa Dissertation, un plan actuel de Jérusalem, qui a été publié dans la Relation du voyage de Deshaies au Levant, où il fut envoyé par Louis XIII en 1621, pour traiter de différentes affaires auprès du grand-seigneur; et c'est aux soins mêmes de cet ambassadeur que d'Anville attribue le dessein de ce plan. Cet habile géographe, après avoir déterminé la position des quartiers de l'ancienne Jérusalem, l'enceinte de cette ville, et la mesure actuelle de cette enceinte, examine ensuite les mesures que plusieurs écrivains de l'antiquité nous ont laissées du circuit de cette ville. Eusèbe nous apprend [1] d'après un arpenteur syrien, que la mesure de l'enceinte de Jérusalem est de vingt-sept stades. D'un autre côté Josèphe [2] compte trente-trois stades dans le même pourtour de la ville. D'Anville examine d'abord ces deux mesures.

Quant aux vingt-sept stades marqués par Eusèbe, ce géographe explique [3] cette détermination par la plus grande portée du stade, qui est celle du stade le plus connu, et que l'on nomme olympique. Son étendue se définit à quatre-vingt-quatorze toises deux pieds huit pouces, en vertu des six cents pieds grecs dont il est composé, et de l'évaluation du pied grec à onze pouces quatre lignes; c'est ce que d'Anville a établi dans son Traité des mesures itinéraires. Les vingt-sept stades reviennent donc à deux mille cinq cent cinquante toises. Or la trace de l'ancienne enceinte de Jérusalem, dans le plus grand espace qu'elle puisse embrasser, paroîtra consumer environ deux mille six cents toises de l'échelle prise sur le plan de Deshaies. Mais par la mesure de Maundrelle qui ne donne que mille neuf cent soixante au lieu de deux mille dans le circuit actuel de Jérusalem, ou un cinquantième de moins, l'enceinte dont il s'agit se réduit précisément aux deux mille cinq cent cinquante toises, qui sont le produit des vingt-sept stades marqués par Eusèbe.

[1] *Euseb. Præp. evang. l.* IX, *c.* 36. — [2] *Jos., de Bello l.* VI, *c.* 6. — [3] Dissert. sur l'anc. Jérus., pag. 31.

D'Anville vient ensuite aux trente-trois stades exprimés par Josèphe [1]; et il pense que ceux-ci doivent être comptés sur le pied d'un stade plus court d'un cinquième que le stade olympique, et dont il a parlé dans son Traité des mesures itinéraires. Il remarque ici que la mesure que Diodore de Sicile et Pline ont donnée de la longueur du grand Cirque de Rome, ne convient qu'à ce stade évalué sur le pied de soixante-quinze toises trois pieds quatre pouces. Le nombre de trente-trois stades de cette mesure produit deux mille quatre cent quatre-vingt-treize toises deux pieds; ce qui revient à peu près aux deux mille cinq cent cinquante toises produites par les vingt-sept stades d'Eusèbe. La différence n'est que d'environ cinquante-sept toises. Une fraction du stade, ou si l'on veut, une toise de plus sur l'évaluation de stade, ne laisseroient à la rigueur aucune diversité dans le produit de ces deux calculs.

Or d'Anville remarque que cette évaluation du stade de Josèphe se trouve confirmée par l'évaluation de la coudée hébraïque à vingt pouces et demi [2]. Les Juifs ont eu une mesure d'espace, à laquelle ils ont adapté le terme de *mil*. Quoiqu'on ne puisse douter que cette dénomination ne soit empruntée des Romains, cela n'empêche pas que chez les Juifs le mille n'ait sa définition distincte et particulière, laquelle est donnée sur le pied de deux mille coudées; ce qui est confirmé par Œcuménius, qui rapporte sur le témoignage d'Origène que le mille étant égal à l'étendue du chemin que les Juifs se permettoient au jour du sabbat, étoit de deux mille coudées. Et plusieurs endroits de la Guémare indiqués par Reland [3] nous apprennent que les Juifs compensent la mesure du mille par sept stades et demi. Or la coudée hébraïque étant évaluée à vingt pouces et demi, les deux mille coudées qui forment le *mil* donneront cinq cent soixante-neuf toises deux pieds huit pouces; et si l'on divise cette évaluation par sept stades et demi, on trouvera que le stade employé par les Juifs revient à environ soixante-quinze toises cinq pieds huit pouces, et ne peut être censé différent de celui qu'on vient de faire servir au calcul des stades de Josèphe.

Mais d'Anville va encore plus loin [4], et il prétend vérifier par Josèphe même l'évaluation de ce stade à soixante-quinze ou soixante-seize toises. Josèphe dit [5] que la mon-

[1] Pag. 32. — [2] Pag. 33 et 57. — [3] *Reland., Palæstina tom.* I, *p.* 400. — [4] Pag. 34. — [5] *Jos. Antiq. l.* XX, *c.* 6.

tagne des Oliviers est éloignée de Jérusalem de cinq stades. Or, en mesurant sur le plan de Deshaies, qui s'étend jusqu'au sommet de cette montagne, la trace de deux voies qui en descendent, et cette mesure étant continuée jusqu'à l'angle le plus voisin du temple; on trouve trois cent quatre-vingts toises qui, divisées par cinq stades, donnent précisément soixante-seize toises pour chaque stade. On peut ici observer que dans le même historien la même distance se trouve ailleurs déterminée à *six* stades [1]. Saint Jean Chrysostome et Théophylacte [2] semblent même avoir lu *sept*. Et dans le livre des Actes des apôtres [3], il est dit que le mont des Oliviers étoit éloigné de Jérusalem de l'espace de chemin qu'on peut faire le jour du sabbat : *Sabbati habens iter*. Or on vient de voir que cette étendue de chemin étoit de deux mille coudées. Sur quoi il faut remarquer que le stade grec étant de six cents pieds, qui équivalent à quatre cents coudées grecques, cinq stades grecs équivalant à deux mille coudées grecques. Il pourroit donc être arrivé que Josèphe confondant la coudée grecque avec la coudée hébraïque, auroit évalué à cinq stades les deux mille coudées qui formoient le chemin qu'on pouvoit faire au jour du sabbat. Dans la suite on verra que saint Epiphane évaluoit à six stades le chemin du sabbat; et on vient de voir que les Juifs l'évaluent à sept stades et demi. Quant à la distance mesurée par d'Anville, si elle est plus courte, c'est sans doute parce que d'Anville la termine à l'angle le plus voisin du temple. Il est aisé de concevoir qu'en la prolongeant jusque dans la ville, on trouvera la distance exprimée par saint Luc, et qui est aussi sans doute celle que Josèphe a voulu marquer.

Seconde preuve tirée de la mesure de l'enceinte du temple.

D'Anville, après avoir mesuré l'enceinte de Jérusalem, compare la mesure de l'étendue du temple avec la mesure du terrain compris dans l'enceinte de la mosquée qui en occupe l'emplacement [4]; et il se sert encore de cette comparaison pour confirmer l'évaluation de la coudée hébraïque à vingt pouces et demi. La longueur du terrain de la mosquée, à en juger par le plan de Deshaies, contient environ deux cent quinze toises; la largeur, environ cent soixante-douze. On convient généralement que la mesure qu'Ezéchiel donne à chacun des côtés du temple est de cinq cents

[1] *Jos., de Bello l.* VI, *c.* 6; *vel. l.* V, *c.* 8. — [2] *Chrys. et Theophyl. in Acta* I, 12. — [3] *Act.* I, 12. — [4] Dissert. sur l'anc. Jérus. pag. 42 et suiv.

coudées [1], quoique dans l'hébreu et dans la Vulgate on lise des verges ou cannes, *calamos*, pour des coudées, *cubitos*; parce que la verge ou canne contenoit six coudées, en sorte que cinq cents verges ou cannes donneroient trois mille coudées; et jamais le temple n'a pu avoir cette étendue. D'ailleurs dans la version grecque des Septante on lit que le côté du midi avoit *cinq cents coudées* [2] *mesurées avec la verge* ou *canne*; et à l'égard des trois autres côtés, il est seulement dit dans cette version qu'ils avoient *cinq cents... mesurées avec la verge* : expression qui suppose évidemment le nom de *coudées*, qui seul peut convenir dans cet endroit. Dans l'hébreu même il est dit que du côté de l'Orient il y avoit *cinq coudées* [3] *de verges* ou cannes. Les massorettes prétendent qu'il faut lire *cinq cents verges* ou cannes, comme l'hébreu le lit à l'égard des trois autres côtés. Mais il est évident qu'il faut lire à l'égard des quatre côtés *cinq cent coudées de verges* ou cannes. Le temple devoit donc avoir cinq cents coudées en carré. Or la coudée étant évaluée à vingt pouces et demi, les cinq cents coudées donneront dix mille deux cent cinquante pouces, qui fournissent huit cent cinquante-quatre pieds ou cent quarante-deux toises deux pieds.

Cette mesure du temple est inférieure à l'espace du terrain de la mosquée; mais le père Lami, dans la distribution des parties du temple, distinguant et séparant le parvis des gentils d'avec celui des Israélites, a jugé que ce parvis des gentils étoit extérieur au lieu dont Ézéchiel donne la mesure; cette opinion fournit l'emploi convenable du terrain qui se trouve surabondant. Josèphe qui attribue au temple une triple enceinte, désigne indubitablement par là trois espaces différens; de manière qu'outre le parvis des prêtres et le parvis des Israélites, desquels on ne peut disputer, il faut encore admettre un troisième espace tel qu'il se manifeste ici. Le père Lami appliquant la mesure des cinq cents coudées à l'enceinte du parvis des Israélites, et pratiquant un parvis extérieur avec une sorte de combinaison dans les proportions des parties du temple, se trouve conduit par là à attribuer environ deux mille six cent vingt coudées hébraïques au pourtour de son ichnographie du temple. Ce nombre de coudées évaluées à vingt pouces et demi revient

[1] *Ezech.* XLII, 16 *et seqq.* — [2] *Ezech.* XLII, 17. πήχεις πεντακοσίους. — [3] *Ezech.* XLII, 16. חמש אמות

à sept cent quarante-cinq toises cinq pieds dix pouces. Or la longueur du terrain de la mosquée de Jérusalem, déduite du plan de Deshaies, étant d'environ deux cent quinze toises, et la largeur d'environ cent soixante-douze, ces espaces multipliés par deux donneront environ sept cent soixante-quatorze toises pour l'enceinte du terrain; sur quoi on peut rabattre un cinquantième ou quinze à seize toises pour mettre l'échelle du plan au niveau de ce qui a paru plus convenable dans la mesure totale de l'enceinte de Jérusalem, et il restera environ sept cent cinquante-sept ou sept cent cinquante-neuf toises, ce qui approche beaucoup des sept cent quarante-cinq ou sept cent quarante-six toises données par le calcul du père Lami. Ainsi la mesure du terrain de la mosquée de Jérusalem confirme la conjecture du père Lami sur la mesure du terrain du temple et de ses parvis; et l'accord de ces deux mesures contribue à vérifier l'évaluation de la coudée hébraïque à vingt pouces et demi.

Troisième preuve tirée de la mesure de l'*Iter sabbaticum*.

Mais d'Anville propose encore un autre moyen de déterminer la mesure de la coudée hébraïque [1]; c'est l'évaluation de l'*Iter sabbaticum*, qui est l'étendue du chemin que les Juifs se permettoient le jour du sabbat. Les Juifs conviennent que cette étendue étoit estimée sur le pied de deux mille coudées. L'auteur de la paraphrase chaldaïque s'en explique positivement à l'occasion du verset 6 du chapitre 1er du livre de Ruth. Nous avons vu qu'OEcuménius confirme cette mesure, lorsque, sur le témoignage d'Origène, il dit que le mille étant égal au chemin sabbatique, comprend deux mille coudées. Or le Traité des mesures judaïques composé par saint Epiphane nous apprend que l'espace du chemin sabbatique revient à la mesure de six stades. Nous avons déjà vu cette étendue estimée par les Juifs sept stades et demi, en prenant le stade évalué à soixante-quinze ou soixante-seize toises; saint Epiphane ne compte dans la même étendue que six stades, en se servant du stade ordinaire évalué à quatre-vingt-quatorze toises deux pieds huit pouces. En effet, sur cette évaluation les six stades donnent cinq cent soixante-six toises quatre pieds. En décomposant ce calcul en pieds, on trouve trois mille quatre cents pieds, qui renferment quarante mille huit cents pouces; et en divisant cette somme de pouces en deux mille coudées, chacune de ces coudées se trouve être

[1] Dissert. sur l'anc. Jérus., pag. 55 et suiv.

de vingt pouces et deux cinquièmes ; ce qui approche beaucoup de l'évaluation prise d *dérah* qui nous donne vingt pouces et demi.

Quatrième preuve tirée de la mesure du mille et de la *parsch*.

A cela d'Anville joint l'évaluation du mille qui contenoit le même espace de deux mille coudées, et qui étoit estimé par les Juifs sept stades et demi; nous en avons parlé. Ce géographe passe ensuite [1] à une autre évaluation qui confirme encore les deux précédentes : c'est celle de la *parseh*, פרסה, qui est chez les Juifs une espèce de lieue composée de quatre milles. On trouvera dans Reland [2] un endroit du Talmud qui donne positivement la définition du mille judaïque à deux mille coudées, et la composition de la *parseh*, de quatre milles. Les deux mille coudées évaluées à vingt pouces et demi font cinq cent soixante-neuf toises deux pieds huit pouces : ainsi les quatre milles qui forment la *parseh* contiendront deux mille deux cent soixante-dix-sept toises quatre pieds huit pouces. Cette évaluation nous ramène à celle de la parasange, mesure persane, qui vraisemblablement n'est autre que la *parseh* des Juifs. D'Anville a fait voir dans son Traité des mesures itinéraires que le stade évalué à soixante-quinze toises trois pieds quatre pouces, convenoit précisément à la mesure des marches de Xénophon; et qu'en conséquence de l'évaluation faite par Xénophon du nombre des stades en parasanges, il paroissoit constant que trente stades répondoient à une parasange. Cette compensation se trouve conforme à la définition précise qu'Hérodote, Hésychius et Suidas ont donnée de la parasange. Or le stade étant évalué à soixante-quinze toises trois pieds quatre pouces, les trente stades donneront deux mille deux cent soixante-six toises quatre pieds; c'est-à-dire, onze toises et huit pouces moins que la *parseh*; de manière que deux pieds et deux pouces ajoutés à la définition du stade qui sert à composer la parasange, mettroient le calcul presque au pair en donnant deux mille deux cent soixante-dix-sept toises trois pieds. Si même on préfère la supputation qui résulte de la comparaison que saint Epiphane a faite du mille judaïque ou chemin sabbatique avec six stades ordinaires, savoir, cinq cent soixante-six toises quatre pieds, on trouvera que la *parseh* contiendra précisément deux mille deux cent soixante-six toises quatre pieds, qui sont le produit des

[1] Dissert. sur l'anc. Jérus., pag. 58 et suiv. — [2] *Reland. p.* 397.

trente stades de la parasange. D'ailleurs la *parseh* renferme en elle-même la composition des trente stades de la parasange, puisque le mille judaïque, qui est la quatrième partie de la *parseh*, est estimé par les Juifs sept stades et demi. Les noms de *parseh* et de *parasange* ont aussi assez d'affinité pour concourir avec l'identité de mesure. Dans la langue syriaque, *paras* signifie étendre, et *parseh* étendue, et il est d'autant plus naturel que ce terme paroisse emprunté de cette langue, qu'elle étoit devenue propre aux Juifs dans les temps qui ont suivi la captivité. Il y a aussi lieu de croire que ce n'est que depuis la captivité, que les Juifs ont fait usage de cette mesure qui ne se trouve point marquée dans les livres saints.

« Mais remarquez, dit ici d'Anville [1], quel enchaînement de convenances. La définition de la parasange a » son existence indépendamment de ce qui constitue la » *parseh*; car cette parasange dépend d'un stade particulier, qui se produit par des moyens tout-à-fait étrangers » à ce qui paroît concerner ou intéresser la parasange » même, comme on peut s'en éclaircir par le Traité des » mesures itinéraires. D'un autre côté la *parseh* sort d'élémens absolument différens, et prend ici son principe de » ce que la coudée égyptienne paroît une mesure de la » plus haute antiquité, et dont il semble vraisemblable » que le peuple hébreu a adopté l'usage. Sur ces présomptions (car jusque là il n'y a, ce semble, rien de » plus), l'application de cette coudée à la *parseh* trouve » une vérification plus précise qu'on n'auroit osé l'espérer, dans ce qui se doit conclure de la mesure que saint » Epiphane donne de la quatrième partie de la *parseh*. » Toutes ces voies différentes dont aucune n'a de vue sur » l'autre, conduisent néanmoins aux mêmes conséquences, » et se réunissent dans des points communs. On ne pourroit » se procurer plus d'accord par des moyens concertés. Que » doit-il en résulter? Une garantie mutuelle, si l'on peut » employer cette expression, de toutes les parties et circonstances qui entrent dans la combinaison. Et l'un des » principaux avantages de cette discussion, c'est la connoissance positive de la coudée hébraïque. Il est bien vrai que » le père Lami, ainsi que quelques autres savans, avoient » déjà proposé la mesure du *dérah* pour cette coudée,

[1] Dissert. sur l'anc. Jérus., pag. 63 et suiv.

» mais sans en démontrer positivement la propriété, ou la » vérifier par des applications de la nature de celles qui » viennent d'être produites. Il semble même que la préci- » sion de cette mesure ait en quelque manière échappé au » père Lami, puisque nonobstant sa conjecture sur le *dérah,* » il conclut la coudée hébraïque à vingt pouces. »

D'Anville assure donc par ses calculs l'évaluation de la coudée hébraïque à vingt pouces et demi ; et par là il prouve que la coudée hébraïque étoit égale à la coudée égyptienne ; voyons maintenant si nous ne pourrons point parvenir à connoître avec une semblable précision la proportion de la coudée hébraïque avec la coudée babylonienne.

Nouvelles remarques qui peuvent servir à prouver l'égalité de la coudée hébraïque et de la coudée babylonienne. Le texte de Pline sur la proportion des mesures babyloniennes doit servir à corriger le texte d'Hérodote. La connoissance des mesures babyloniennes sert à éclaircir le texte d'Ezéchiel.

Le père Lami évaluant le pied grec à onze pouces cinq lignes et demie, évalue la coudée grecque à dix-sept pouces deux lignes et un quart, parce que la coudée grecque contient vingt-quatre doigts qui équivalent au pied et demi. Et il en conclut la coudée babylonienne à dix-neuf pouces quatre lignes et cinq trente-deuxièmes ; ou plutôt il a voulu dire un trente-deuxième ; et cette évaluation est fondée sur ce que selon la leçon présente d'Hérodote, la coudée babylonienne surpassoit de trois doigts la coudée grecque ; d'où le père Lami conclut qu'il faut prendre un huitième de la coudée grecque pour avoir l'excédant de la coudée babylonienne. Dans cette hypothèse, la coudée hébraïque déterminée à vingt pouces et demi se trouvera plus grande que la coudée babylonienne d'environ quatorze lignes, c'est-à-dire, d'environ un ou deux doigts. Cela ne fait pas encore le palme d'Ezéchiel, qui étoit de quatre doigts ; ainsi on ne peut pas dire que le palme d'Ezéchiel soit l'excédant de la coudée hébraïque sur la coudée babylonienne.

On ne peut pas même le conclure de l'évaluation que d'Anville donne au pied grec. D'Anville, dans son Traité des mesures itinéraires, détermine, comme nous l'avons dit, le pied grec à onze pouces quatre lignes ; il en résulte que la coudée grecque ne devoit avoir que dix-sept pouces ; si l'on y ajoute un huitième, on n'aura que dix-neuf pouces une ligne et demie pour la coudée babylonienne, qui aura ainsi seize lignes et demie moins que la coudée hébraïque ; et la différence ne sera encore que de deux doigts, c'est-à-dire, de la moitié d'un palme.

Mais il est à remarquer que les trois doigts dont parle Hérodote, en marquant l'excédant de la mesure babylo-

nienne sur la mesure grecque, sont précisément l'excédant du pied babylonien sur le pied grec, en supposant la coudée babylonienne égale à la coudée hébraïque. En effet, la coudée babylonienne composée de vingt-quatre doigts étant évaluée à vingt pouces et demi comme la coudée hébraïque, il en résultera que le pied babylonien composé de seize doigts, sera de treize pouces huit lignes, et le doigt sera de dix lignes et un quart. Le pied grec est évalué par d'Anville à onze pouces quatre lignes; l'excédant du pied babylonien sera donc de deux pouces quatre lignes, c'est-à-dire, près de trois doigts babyloniens, qui dans cette évaluation contiendront deux pouces six lignes et trois quarts. Il pourroit donc être arrivé qu'Hérodote voulant marquer l'excédant de la mesure babylonienne sur la mesure grecque, auroit confondu l'excédant du pied avec l'excédant de la coudée. En donnant à la coudée babylonienne vingt pouces et demi, l'excédant du pied babylonien sur le pied grec sera de trois doigts, l'excédant de la coudée sera de quatre doigts.

Ou plutôt ce n'est point Hérodote qui s'est trompé; mais la méprise que le père Lami a imputée à Pline ou à ses copistes, c'est aux copistes d'Hérodote qu'il faut l'imputer. Pline dit : *Les murs de Babylone avoient deux cents* PIEDS *de haut et cinquante de large; chaque* PIED *étant de trois doigts plus grand que le nôtre :* MURIS DUCENTOS PEDES ALTIS, QUINQUAGENOS LATIS, *in* SINGULOS PEDES TERNIS DIGITIS MENSURA AMPLIORE QUAM NOSTRA. Voilà précisément ce qui se trouve vérifié par l'évaluation de la coudée babylonienne à vingt pouces et demi; car le pied romain ne diffère du pied grec que d'un vingt-cinquième, selon le calcul même de d'Anville. Ainsi le pied grec étant évalué à onze pouces quatre lignes, le pied romain est évalué à dix pouces dix lignes et trois cinquièmes. Or la coudée babylonienne étant évaluée à vingt pouces et demi, le pied babylonien sera de treize pouces huit lignes; ainsi il aura deux pouces quatre lignes plus que le pied grec, et deux pouces neuf lignes et deux cinquièmes plus que le pied romain; les trois doigts babyloniens contiendront deux pouces six lignes et trois quarts; ainsi le pied babylonien excédera le pied grec d'un peu moins de trois doigts; et le pied romain d'un peu plus de trois doigts; voilà sans doute ce que Pline a voulu dire : *In singulos pedes ternis digitis mensura ampliore quam nostra.* Et il y a bien lieu de croire que

c'est aussi ce qu'il lisoit dans Hérodote. Il est aisé que dans les anciens manuscrits ont ait confondu ΠΟΥΣ, et son génitif ionique ΠΟΔΕΟΣ, qui signifie *pied*, avec ΠΗΧΥΣ, ΠΗΧΕΩΣ, qui signifie *coudée*. Il faut remarquer que le dialecte ionien est précisément celui d'Hérodote. Il y a donc lieu de croire qu'Hérodote, après avoir donné les proportions des murs de Babylone, non en *coudées*, comme on le lit aujourd'hui dans son texte, mais en *pieds*, comme on le lit dans Pline, ajoutoit : Ὁ δὲ βασιλήϊος πούς τοῦ ἡμετέρου ἐστι πόδεος μείζων τρισὶ δακτύλοισι ; c'est-à-dire, *est autem pes regius quam is quo pro mensura utimur tribus digitis major*. Voilà précisément ce que dit Pline : *In singulos pedes ternis digitis mensura ampliore quam nostra*. Voilà ce qui se trouve vérifié par l'évaluation de la coudée babylonienne à vingt pouces et demi ; et cette vérification confirme la conjecture du père Lami, qui regarde comme vraisemblable que la coudée hébraïque n'étoit pas différente de la coudée babylonienne : *Hebræum* (*cubitum*) *babylonio non fuisse disparem verisimile est*. Si la coudée dont se servit Noé pour la construction de l'arche a bien pu passer jusque dans l'Egypte où elle fut portée par Cham et par son fils Mesraïm, il est encore plus vraisemblable qu'elle se soit conservée à Babylone où elle dut servir à la construction de la tour de Babel, avant la dispersion des enfans de Noé. Et si la coudée babylonienne est la même que celle de Noé, elle sera aussi la même que celle des Hébreux : *Babylonius ergo cubitus idem est ac noachiticus*, *et idcirco ac hebræus*. Comme la grandeur de la coudée égyptienne qui surpasse de trois pouces et demi la coudée grecque, est une preuve de l'antiquité de cette coudée usitée dans l'Egypte ; de même la grandeur du pied babylonien, qui surpasse de trois doigts le pied grec et le pied romain, est une preuve de l'antiquité de ce pied usité chez les Babyloniens. Ou plutôt le pied égyptien surpasse d'environ trois doigts le pied grec et le pied latin ; donc il est le même que le pied babylonien qui surpasse de même de trois doigts le pied grec et le pied romain. La coudée égyptienne est donc la même que la coudée babylonienne. Or la coudée égyptienne est la même que la coudée hébraïque ; la coudée hébraïque est donc la même que la coudée babylonienne. La coudée hébraïque est la même que celle de Noé, puisque Moïse n'y marque aucune différence ; la coudée de Noé est donc celle des Egyptiens ; elle est donc

celle des Babyloniens. Les Egyptiens, les Babyloniens et les Hébreux n'ont donc qu'une seule et même mesure : *Babylonius ergo cubitus idem est ac noachiticus, et idcirco ac hebræus.*

Ezéchiel n'a donc pas prétendu comparer la coudée hébraïque avec la coudée babylonienne, puisque la coudée babylonienne devoit être la même que la coudée hébraïque. D'ailleurs le pied babylonien surpassant de trois doigts le pied grec, la coudée babylonienne devoit surpasser de quatre doigts la coudée grecque; si donc la coudée d'Ezéchiel devoit encore surpasser de quatre doigts la coudée babylonienne, elle auroit une mesure énorme. La coudée babylonienne ayant vingt pouces et demi, il faudroit alors donner à la coudée d'Ezéchiel vingt-trois pouces onze lignes, c'est-à-dire, près de deux pieds; cela est sans vraisemblance. D'Anville a fort bien remarqué qu'une circonstance [1] hors de toute équivoque dans l'emploi du *dérah,* est qu'on ne peut donner plus d'étendue à ce qui prend le nom de coudée. Il est donc sans vraisemblance que la coudée d'Ezéchiel surpasse d'un palme la coudée babylonienne, qui devoit être égale au *dérah.*

Dernière question : Les Hébreux avoient-ils deux sortes de coudées ? Réponses aux objections que d'Anville forme en faveur de cette distinction.

Ici, d'Anville nous objectera peut-être qu'à la vérité Ezéchiel ne compare point la coudée hébraïque avec la coudée babylonienne, mais qu'il compare ensemble deux coudées hébraïques, dont l'une étoit d'un palme plus petite que celle qui étoit égale au *dérah.* D'Anville, en parlant de la mesure de l'étendue du temple, avance [2] qu'Ezéchiel doit nous porter à supposer la mesure de la coudée qui servit à cet édifice, plutôt forte que foible; il suppose qu'Ezéchiel disoit aux Juifs captifs à Babylone, que dans la construction d'un nouveau temple, et dans le rétablissement de l'autel, il faudroit qu'ils employassent la coudée sur une mesure plus forte d'un travers de main ou d'un palme, que la coudée; et il prétend s'appuyer de la version grecque, dont il rapporte l'expression : ἐν πήχει τοῦ πήχεως καὶ παλαιστῆς, et qu'il traduit, *in cubito cubiti et palmi.* Il y revient encore en parlant de la coudée hébraïque [3]; et après avoir établi l'égalité de cette coudée avec la coudée égyptienne, il observe qu'en conséquence de la mesure qui est propre à cette coudée, le *tophahh* ou palme revient à

[1] Diss. sur l'anc. Jérus., pag. 49.—[2] Diss. sur l'anc. Jér., p. 48. —[3] Pag. 65 et suiv,

trois pouces cinq lignes, et il ajoute que « cette mesure
» particulière a l'avantage de paroître prise dans la nature ;
» car, continue-t-il, étant censée relative à la largeur qu'ont
» les quatre doigts d'une main fermée, comme Pollux s'en
» explique, l'étude des proportions entre les parties du
» corps peut faire voir que cette mesure conviendra à une
» stature d'environ cinq pieds huit pouces français ; et cette
» hauteur de stature, qui fait le juste équivalent de six pieds
» grecs, passe plutôt la taille commune des hommes, qu'elle
» ne s'y confond. Mais si le palme, qui fait la sixième partie
» de la coudée hébraïque, prend cette convenance avec une
» belle et haute stature, et qu'on ne sauroit passer sensible-
» ment sans donner dans le gigantesque, il s'ensuivra que
» la mesure de cette coudée ne peut, en tant que coudée,
» participer à la même convenance. Le père Lami., en
» fixant la coudée hébraïque à vingt pouces, en a conclu la
» hauteur des patriarches à quatre-vingts pouces, ou six
» pieds huit pouces; ce qui est conforme en proportion à ce
» principe de Varron : *Pes altitudinis corporis sextæ, cu-
» bitus quartæ*. Sur cette proportion, la mesure prise de
» *dérah* produiroit sept pieds moins deux pouces. Si une
» telle hauteur de taille devient admissible au moyen d'une
» distinction particulière entre la race des premiers hommes
» et l'état actuel de la nature, toujours est-il bien constant
» que la mesure de la coudée en question excède les bornes
» que les hommes ont reconnues depuis long-temps dans
» leur stature ordinaire. De manière que relativement à la
» hauteur de taille à laquelle la mesure du palme paroît
» s'assortir en particulier, ou cinq pieds et environ huit
» pouces, la coudée proportionnelle n'iroit qu'à environ
» dix-sept pouces. » Mais ce palme de trois pouces cinq
lignes est le palme même qui subdivise le *dérah* ; seroit-il
donc vraisemblable que cette coudée égyptienne ne fût pas
proportionnelle au palme qui la subdivise ? Au reste il ne
faut pas prétendre que dans une mesure telle que la coudée,
il y ait autant d'exactitude de proportion entre elle et les
parties qui la composent, qu'il peut y en avoir entre les
parties du corps humain auxquelles elles sont comparées.
La coudée est subdivisée en palmes, et le palme est subdivisé
en doigts; mais il faut en conclure que les doigts qui sub-
divisent le palme aient avec le palme une proportion aussi
exacte que celle de nos doigts avec le palme naturel qui en
résulte dans notre taille; ni que le palme qui subdivise la

coudée, ait avec la coudée une proportion aussi exacte que celle du palme naturel avec la coudée naturelle. Les hommes ayant pris pour mesure la coudée naturelle, ont voulu ensuite subdiviser cette mesure; et ayant remarqué qu'elle contenoit environ six fois le palme naturel, ils ont divisé la coudée en six palmes. Mais il ne s'ensuit pas que chacun de ces six palmes exprimât géométriquement la largeur du palme naturel proportionnel à la coudée qu'ils avoient prise pour mesure.

D'Anville continue : « Les rabbins paroissent persurdés » que l'on distinguoit la coudée commune de la coudée lé- » gale et sacrée, dont l'étalon étoit déposé dans le sanctuaire. » Et cette coudée différoit de l'autre par la suppression d'un » *tophahh*. Ainsi se réduisant à cinq *tephahhim* (pluriel » de *tophahh*) ou à vingt doigts, et perdant la valeur de » trois pouces et cinq lignes, la longueur revenoit à dix- » sept pouces et une ligne. » Mais, comme le remarque le père Lami, cette distinction n'a aucun fondement dans le texte sacré : *Distinctio duplicis cubiti nullum habet fundamentum in sacro codice*. Josèphe n'en fait mention nulle part : *Josephus nullibi eam adstruit*; il y a lieu de penser que les rabbins ne l'ont imaginée que pour expliquer l'expression obscure de l'hébreu du chapitre XLIII d'Ézéchiel : *Istæ sunt mensuræ altaris in cubitis : cubitus, cubitus et palmus*. C'est encore la remarque du père Lami : *Ad explicandum huncce locum commenti sunt rabbini duplicem cubitum*. Enfin, selon la pensée du même auteur, le Seigneur, ayant en abomination le double poids et la double mesure, auroit eu de même sans doute en abomination la double coudée : *Non magis, ut puto, duplex cubitus fuisset Deo acceptus*.

A cela, d'Anville nous répond que, « quoique le père » Lami ait combattu la tradition judaïque sur cette cou- » dée commune, toutefois la grande analogie de proportion » qui s'y rencontre, lui peut servir d'appui. » Mais cette analogie ne prouve rien, parce que le palme qui subdivise la coudée ne doit pas être regardé comme l'expression géométrique du palme naturel. La coudée n'est pas la multiplication du palme; mais le palme est la division de la coudée.

D'Anville continue : « Le témoignage des rabbins trouve » même une confirmation positive dans la comparaison que » Josèphe a faite de la coudée chez les Juifs, avec la cou-

» dée attique ; car cette coudée se déduisant de la propor-
» tion qui lui est naturelle avec le pied grec.... revient à...
» dix-sept pouces. » Mais le père Lami a fort bien remarqué que Josèphe ne distingue nulle part deux sortes de coudées chez les Juifs : *Josephus nullibi eam (distinctionem) adstruit*. Lors donc que Josèphe parle de la coudée d'usage chez les Juifs, il parle de celle-là même que d'Anville a si bien déterminée à vingt pouces et demi ; et lorsqu'il la compare à la coudée attique, il veut seulement marquer que la coudée des Juifs est une mesure divisée en vingt-quatre doigts, comme la coudée attique, sans prétendre déterminer par la coudée attique l'exacte proportion de la coudée des Juifs.

Ici, d'Anville appelle à son secours le texte d'Ezéchiel. « Rappelons-nous, dit-il, ce qui a été ci-dessus rapporté » d'Ezéchiel.... lorsqu'il prescrit aux Juifs de Babylone » d'employer dans la réédification du temple une coudée » plus forte d'un travers de main que l'ordinaire. Ce tra- » vers de main n'étant autre chose que le palme mineur ou » *tophahh*, n'est-ce pas là cette distinction formelle de » plus ou de moins entre deux coudées, dont la plus foible » de mesure paroît même prévaloir par l'usage ? » Mais nous avons fait remarquer que l'expression même dont d'Anville prétend s'autoriser, *In cubito cubiti et palmi*, peut simplement signifier la mesure d'une coudée subdivisée en palmes : *Id est, in mensura cubiti qui in palmos dividitur*. D'ailleurs d'Anville va lui-même nous fournir une nouvelle preuve contre l'usage qu'il prétend faire de ce texte.

« En tombant d'accord, dit-il, que la coudée inférieure » étoit admise durant le second temple, on pourroit par » délicatesse, et pour ne porter aucune atteinte au pré- » cepte divin, qui ne souffre qu'un seul poids, qu'une » seule mesure, vouloir rejeter la coudée en question pour » les temps qui ont précédé la captivité. » Mais si la coudée inférieure a été admise durant le second temple, elle se trouvera encore en concurrence avec la grande coudée, puisque le second temple même a dû être construit avec la grande coudée. La construction du second temple aura-t-elle été le terme de l'usage de cette coudée, et ne sera-ce que depuis la construction de cet édifice, qu'on aura commencé à se servir de la coudée inférieure ? Mais pourquoi quitter alors la coudée qui auroit servi à la construction de

cet édifice, pour en prendre une toute différente? D'ailleurs d'Anville semble prétendre que l'expression d'Ezéchiel suppose l'usage actuel de deux coudées, *dont la plus foible de mesure paroît*, dit-il, *prévaloir par l'usage.* Quand cette foible coudée a-t-elle ainsi prévalu par l'usage? Est-ce depuis le retour de la captivité? l'usage actuel de la grande coudée pour la construction du second temple s'y oppose. Est-ce pendant la captivité? mais d'où seroit venue cette coudée foible de mesure? la coudée babylonienne étoit aussi forte que celle des Hébreux. Est-ce avant la captivité? Mais si pour ne porter aucune atteinte au précepte divin, qui ne souffre qu'un poids et qu'une mesure, il faut abandonner à la grande coudée *les temps qui ont précédé la captivité*, il faudra donc aussi exclure de ces temps-là l'usage de la coudée inférieure. D'ailleurs quel intérêt et quel motif auroient porté les Juifs à abandonner alors une coudée dont ils usoient eux et leurs pères depuis une si haute antiquité, et qui étoit même en quelque sorte consacrée chez eux par la religion, puisque c'étoit par elle qu'avoient été réglées toutes les dimensions du tabernacle dressé par Moïse, et du temple construit par Salomon?

Mais d'Anville, après avoir paru consentir que l'on réservât pour la grande coudée les temps qui ont précédé la captivité, revient sur ses pas. « En cela toutefois, dit-il, » on ne seroit point autorisé absolument par le silence de » l'Ecriture, puisque dans le Deutéronome (chap. III, ℣ 11) » la mesure du lit d'Og, roi de Basan, est donnée en cou» dées prises de la proportion naturelle de l'homme : *In* » *cubito viri*; ou selon la Vulgate, *ad mensuram cubiti* » *virilis manus.* » Mais cette expression ne prouve point l'usage d'une coudée inférieure à la grande coudée. Moïse marquant par coudées la mesure du lit de ce géant, ajoute ce mot seulement pour montrer qu'il parle non de coudées proportionnées à la taille de ce géant, mais de coudées proportionnées à la taille ordinaire des hommes : *In cubito viri.* C'est aussi la remarque du père Lami : *De Og loquens Moyses, addit:* In cubito viri.... *Nempe lectus ille ferreus Og longus erat novem cubitis, qualis et quantus est cujusque viri, non gigantis, cubitus.*

A cela d'Anville nous répondra peut-être que la coudée de vingt pouces et demi suppose aussi elle-même une taille gigantesque; et qu'ainsi ce n'est point celle que Moïse désigne par l'expression : *In cubito viri.* Mais ce qui nous

paroît aujourd'hui une taille gigantesque, pouvoit ne l'être pas au temps de Moïse. Nous avons déjà fait remarquer que Varron fait monter la plus haute taille de l'homme à sept pieds romains; *Modum summum adolescendi corporis humani septem pedes*[1]. Et quand Varron parle ainsi, il n'entend pas parler de taille gigantesque, puisque les tailles gigantesques vont encore au-delà; il veut donc parler de la taille la plus haute à laquelle les hommes peuvent ordinairement parvenir, ou au moins à laquelle ils pouvoient ordinairement parvenir de son temps. Or, selon d'Anville, le pied romain contient dix pouces dix lignes et trois cinquièmes; les sept pieds romains donneront donc six pieds quatre pouces deux lignes et un cinquième. Après cela sera-t-il étonnant qu'au temps de Moïse les hommes pussent parvenir à la hauteur de six pieds dix pouces, qui est la taille proportionnelle à la coudée de vingt pouces et demi? Cette hauteur ne doit pas paroître extraordinaire dans un temps où les géans étoient encore si communs, que l'on voyoit même des peuples entiers distingués par leur haute stature: *Populus quem aspeximus, proceræ staturæ est*[2]. Rien n'oblige donc à croire que la coudée dont parle Moïse en cet endroit fût différente de la coudée déterminée à vingt pouces et demi. Si Moïse la désigne sous le nom de *coudée d'homme*, c'est parce qu'elle étoit proportionnée à la taille ordinaire des hommes de ce temps-là, ou si l'on veut, à la plus haute stature à laquelle les hommes pussent alors parvenir sans être du nombre des géans. Voilà ce que Moïse appelle coudée d'homme : *In cubito viri*.

Enfin d'Anville conclut par cette réflexion : « Bien qu'un » nombre infini des mesures qui enchérissent sur leurs prin- » cipes naturels, par exemple, tout ce que nous appelons » *pied*, sans entrer dans un plus grand détail, autorise suf- » fisamment la dénomination de *coudée*, dans une mesure » aussi forte que celle qui paroît propre à la coudée égyp- » tienne et hébraïque, toutefois la considération de ces » principes devient souvent essentielle dans la discussion » des mesures; et il ne faut point la perdre de vue. C'est à » elle que j'ai dû la découverte du pied naturel dont la me- » sure et l'emploi ont trouvé leur discussion dans le traité » des mesures itinéraires que j'ai donné. » Nous convien- drons que la considération de ces principes peut être utile,

[1] *Var. apud A. Gell.*, *l.* III, *c.* 18. — [2] *Num.* XIII, 33.

et même nécessaire; et c'est la considération de ces principes qui nous porte à regarder la grandeur de la coudée égyptienne, de la coudée hébraïque et de la coudée babylonienne, comme une preuve de l'antiquité de ces trois coudées. Nous ne doutons point que ces trois coudées n'aient pour principe la coudée naturelle prise dans la taille ordinaire des hommes; mais nous en concluons que l'origine de ces coudées remonte à un temps où la taille ordinaire des hommes étoit proportionnelle à l'étendue de ces coudées. Ce ne sont point ces coudées qui ont enchéri sur leur principe naturel; c'est le principe naturel de ces coudées qui a lui-même dégénéré; ce ne sont point ces coudées qui se sont étendues; c'est la taille des hommes qui a diminué de la proportion qu'elle avoit au temps où ces coudées ont pris naissance, c'est-à-dire avant le déluge, puisque ces coudées remontent au moins au temps où l'on construisit l'arche, dont les dimensions furent déterminées par la même coudée qui fut depuis celle des Babyloniens, celle des Egyptiens, celle des Hébreux.

Ainsi la considération du principe naturel de ces trois coudées peut bien servir à faire reconnoître leur antiquité; mais la considération du palme naturel ne prouvera jamais l'existence d'une coudée géométriquement proportionnelle à la nature du palme qui divise ces coudées, parce que ce n'est point le palme qui est le principe de la coudée; mais c'est la coudée qui est le principe du palme. En vain donc d'Anville prétend-il établir par une analogie de proportions l'existance d'une coudée de cinq palmes; en vain prétend-il réclamer en sa faveur le témoignage des rabbins, de l'historien Josèphe et d'Ezéchiel même. L'analogie des proportions ne prouve point l'existence d'une coudée où puisse se trouver cette analogie, parce que la détermination de la coudée est indépendante de cette analogie. La distinction de deux sortes de coudées est avancée sans preuve par les rabbins; l'historien Josèphe n'en fait aucune mention, Ezéchiel ne compare point deux coudées différentes; mais s'il fait mention de coudées et de palmes, en parlant de la canne avec laquelle l'ange mesura le temple et l'autel, c'est uniquement pour marquer les différentes parties selon lesquelles cette canne étoit divisée : *Ideo propheta mentionem facit cubitorum et tophahh, quia erant partes in quas dividebatur calamus.*

Conclusion et

Nous reconnoîtrons donc avec l'auteur des Remarques

récapitulation abrégée. Evaluation des mesures de longueur usitées chez les Hébreux.

critiques qu'Ezéchiel ne parle point d'une coudée particulière qui fût d'un palme plus grande que l'ordinaire, mais simplement d'une coudée divisée en palmes. En cela nous conviendrons avec cet auteur; mais nous ne pouvons convenir avec lui en ce qui regarde les mesures babyloniennes. Nous soutenons que les Babyloniens avoient leurs mesures particulières; que ces mesures babyloniennes sont marquées par Hérodote et par Pline; que c'est par le texte de Pline qu'il faut juger du texte d'Hérodote; que de la comparaison de ces deux textes il résulte que le pied babylonien surpassoit de trois doigts le pied grec et le pied latin; enfin que de cette détermination du pied babylonien, il résulte que la coudée babylonienne étoit égale à la coudée égyptienne qui étoit la même que la coudée hébraïque. Après avoir établi l'identité de ces trois coudées, nous en concluons l'évaluation précise de la coudée hébraïque à vingt pouces et demi, ou, pour plus grande précision, à vingt pouces quarante-quatre quatre-vingt-neuvièmes. C'est l'évaluation que dom Calmet même en donne d'après le calcul de Le Pelletier de Rouen, fondé sur l'évaluation de la coudée égyptienne par Greaves. Suivant cette évaluation, on aura pour les différentes mesures de longueur usitées chez les Hébreux les évaluations suivantes qui ont déjà été placées dans le 1er volume, et que nous rappellerons ici sommairement en y substituant l'évaluation des fractions de pouces que nous exprimerons par lignes.

La canne ou toise hébraïque contenoit. . . . . 10 pieds 3 pouces.
La coudée. . . . . 1 pied 8 pouces 6 lignes.
La demi-coudée, nommée *zereth*. . . 10 pouces 3 lignes.
Le palme, nommé *tophahh*. . . . . . 3 pouces 5 lignes.
Le doigt. 10 lignes.

ÉZÉCHIEL.[a]

CHAPITRE PREMIER.

Première vision d'Ezéchiel. Au milieu d'un nuage enflammé paroissent quatre animaux ; près d'eux quatre roues, au-dessus d'eux un firmament, sur lequel est un trône, et un homme assis sur ce trône et tout environné d'éclat.

An de l'ère chr. vulg. 595. *Infr.* III. 23 ; X. 20 ; XLIII. 3.

1. En la trentième année,″ le cinquième jour du quatrième mois,″ lorsque j'étois au milieu des captifs, près du fleuve Chobar,″ les cieux furent ouverts ; et j'eus des visions de Dieu.″

1. Et factum est in trigesimo anno, in quarto, in quinta mensis, cùm essem in medio captivorum juxta fluvium Chobar, aperti sunt cœli, et vidi visiones Dei.

2. Le cinquième jour du mois, dans l'année qui fut la cinquième depuis que le roi Joachin fut transféré à Babylone,

2. In quinta mensis, ipse est annus quintus transmigrationis regis Jochin,

3. Le Seigneur adressa sa parole à Ezéchiel prêtre, fils de Buzi, dans le pays des Chaldéens, près du fleuve de Chobar ;″ et étant dans ce lieu, la main du Seigneur agit sur lui.″

3. Factum est verbum Domini ad Ezechielem filium Buzi sacerdotem in terra Chaldæorum secus flumen Chobar : et facta est super eum ibi manus Domini.

(*a*) *S. Script. prop.*, part. VI, sect. 2, cap. 3, DE EZECHIELE. — Abbé Clémence, EZÉCHIEL, art. *Preuves de l'authenticité des prophéties d'Ezéchiel.* — *Bible vengée*, EZÉCHIEL, not. I.

℣ 1. Depuis que, le livre de la loi ayant été retrouvé, Josias et tout le peuple renouvelèrent solennellement l'alliance qu'Israël avoit faite autrefois avec Dieu. Ou plutôt cette trentième année paroît être comptée depuis la fondation de la nouvelle monarchie des Babyloniens par Nabopolassar, père de Nabuchodonosor. Voyez ce qui en est dit dans la préface.

Ibid. C'est-à-dire, quatrième mois de l'année sainte (*thammuz*, qui répond à une partie de juin et à une partie de juillet). Cette année est différente de l'année civile, qui commençoit au mois de septembre. Les prophètes comptent ordinairement selon l'année sainte.

Ibid. L'Euphrate, appelé ainsi à cause de la rapidité de ses eaux. Dom Calmet croit que le fleuve Chobar pourroit être le fleuve Chaboras qui vient se décharger dans l'Euphrate un peu au-dessus de Thapsaque.

Ibid. C'est-à-dire, extraordinaires, admirables. L'Ecriture dit dans le même sens *des montagnes de Dieu*, *des cèdres de Dieu.*

℣ 3. Où il avoit été transféré avec les autres Juifs.

Ibid. Pour le remplir de l'esprit de prophétie, et lui découvrir les merveilles de Dieu.

4. Et vidi (*a*), et ecce ventus turbinis veniebat ab aquilone : et nubes magna, et ignis involvens, et splendor in circuitu ejus quasi species electri, id est, de medio ignis.

4. Voici la vision qui me fut présentée. Un tourbillon de vent venoit du côté de l'aquilon," et une grosse nuée, et un feu qui l'environnoit," et une lumière qui éclatoit tout autour; et au milieu, c'est-à-dire au milieu du feu, il y avoit une espèce de métal très-brillant."

5. Et in medio ejus similitudo quatuor animalium : et hic aspectus eorum, similitudo hominis in eis.

5. Et au milieu de ce même feu, la ressemblance de quatre animaux qui étoient de cette sorte;" on y voyoit la ressemblance d'un homme.

6. Quatuor facies uni, et quatuor pennæ uni.

6. Chacun d'eux avoit quatre faces et quatre ailes.

7. Pedes eorum, pedes recti : et planta pedis eorum, quasi planta pedis vituli : et scintillæ, quasi aspectus æris candentis.

7. Leurs pieds étoient droits; la plante de leurs pieds étoit comme la plante du pied d'un veau; et il sortoit d'eux des étincelles, comme de l'airain le plus luisant."

8. Et manus hominis sub pennis eorum in quàtuor partibus : et facies et pennas per quatuor partes habebant.

8. Des mains d'hommes étoient sous leurs ailes aux quatre côtés;" et ils avoient chacun quatre faces et quatre ailes."

9. Junctæque erant pennæ eorum alterius ad alterum :

9. Les ailes de l'un étoient jointes aux ailes de l'autre;" ils ne retournoient

(*a*) Abbé Clémence, EZÉCHIEL, art. *Vaines et indécentes objections*, etc.

℣ 4. Ce tourbillon qui venoit de l'aquilon pouvoit marquer la colère du Seigneur qui devoit éclater sur Jérusalem, lorsque Nabuchodonosor, sortant de la Chaldée, viendroit par le nord dans la Judée, pour désoler ce pays et renverser cette ville.

Ibid. Autr. : un cercle du feu.

Ibid. A la lettre : de l'*electrum* : métal composé de quatre parties d'or et d'un cinquième d'argent. Quelques-uns prétendent que le mot hébreu חשמל doit s'entendre de l'*aurichalcum*, qui étoit un mélange d'or et d'airain. C'est le sentiment de Bochart, qui se fonde sur l'étymologie du terme hébreu, qui lui paroit être formé des deux mots chaldéens נחש et מלל, dont celui-ci signifie *l'or*, et l'autre *l'airain*.

℣ 5. Cette ressemblance d'animaux représentoit des chérubins. *Infr.* x, 15 et 20.

℣ 7. Hébr. : de l'airain poli.

℣ 8. Il semble que leurs mains étoient séparées de leurs ailes (*infr.* x, 7). Ou leurs ailes n'étoient autre chose que leurs bras ailés avec une main à l'extrémité; ce qui paroît plus probable.

Ibid. Hébr. litt. : et *telles étoient* leurs faces, *telles étoient* aussi leurs ailes, à eux quatre : *comme chacun des quatre avoit quatre faces*, *chacun des quatre avoit aussi quatre ailes.*

℣ 9. Hébr. autr. : Ils se joignoient l'un à l'autre par leurs ailes.

point lorsqu'ils marchoient; mais chaçun d'eux alloit devant soi."

10. Pour ce qui est de la forme qui y paroissoit, ils avoient tous quatre une face d'homme; tous quatre à droite, une face de lion; tous quatre à gauche, une face de bœuf; et tous quatre au-dessus," une face d'aigle.

11. Leurs faces et leurs ailes s'étendoient en haut; ils se tenoient l'un l'autre par deux de leurs ailes;" ils couvroient leurs corps avec les deux autres."

12. Chacun d'eux marchoit devant soi;" ils alloient où les emportoit l'impétuosité de l'esprit;" et ils ne retournoient point lorsqu'ils marchoient."

13. Et les animaux paroissoient, à les voir, comme des charbons de feu brûlans, et comme des lampes ardentes; on voyoit courir au milieu des animaux des flammes de feu" et des éclairs qui sortoient du feu.

non revertebantur cum incederent, sed unumquodque ante faciem suam gradiebatur.

10. Similitudo autem vultus eorum: facies hominis, et facies leonis a dextris ipsorum quatuor, facies autem bovis a sinistris ipsorum quatuor, et facies aquilæ desuper ipsorum quatuor.

11. Facies eorum, et pennæ eorum extentæ desuper: duæ pennæ singulorum jungebantur, et duæ tegebant corpora eorum:

12. Et unumquodque eorum coram facie sua ambulabat: ubi erat impetus spiritus, illuc gradiebantur, nec revertebantur cum ambularent.

13. Et similitudo animalium, aspectus eorum quasi carbonum ignis ardentium, et quasi aspectus lampadarum. Hæc erat visio discurrens in medio anima-

℣ 9. Sans s'arrêter, ni se détourner un moment. — Autr.: et ils ne se retournoient point lorsqu'ils marchoient; mais chacun d'eux alloit devant sa face, *c'est-à-dire*, *toujours devant l'une de ses quatre faces sans avoir besoin de se retourner pour aller ou venir.* Dans l'un et dans l'autre sens il n'y a pas contradiction avec le verset 14 de chapitre, comme il est facile de voir.

℣ 10. Ce mot, *desuper*, n'est ni dans l'hébreu, ni dans les Septante, ni dans la nouvelle édition de saint Jérôme. L'hébreu pourroit se traduire: ils avoient tous quatre une face d'homme, et tous quatre une face de lion, à droite; et ils avoient à gauche tous quatre une face de bœuf, et tous quatre une face d'aigle.

℣ 11. Pour marquer par là l'union qui étoit entre eux.

Ibid. Par respect pour la majesté de Dieu.

℣ 12. Litt.: devant sa face, *c'est-à-dire*, *toujours devant l'une de ses faces.*

Ibid. Ou du vent qui avoit amené cette nuée et ce feu. *Supr.* ℣ 4. Le mot hébreu רוח est le même qu'au verset 4, et signifie également l'esprit ou le vent.

Ibid. Mais ils suivoient toujours les mouvemens de l'esprit qui les poussoit. Autr.: ils ne se retournoient point, etc. Voyez au verset 9.

℣ 13. On lit dans l'hébreu, *et splendor*, et on n'y trouve pas *visio*, en sorte qu'alors le sens pourroit être: Les animaux paroissoient, à les voir,

lium, splendor ignis, et de igne fulgur egrediens.

14. Et animalia ibant et revertebantur (*a*), in similitudinem fulguris coruscantis.

15. Cùmque aspicerem animalia, apparuit rota una super terram juxta animalia, habens quatuor facies.

16. Et aspectus rotarum, et opus earum, quasi visio maris : et una similitudo ipsarum quatuor : et aspectus earum et opera, quasi sit rota in medio rotæ.

17. Per quatuor partes earum euntes ibant, et non revertebantur cum ambularent.

18. Statura quoque erat rotis, et altitudo; et horribilis aspectus : et totum corpus oculis plenum in circuitu ipsarum quatuor.

19. Cumque ambularent animalia, ambulabant pariter et rotæ juxta ea : et cum elevarentur animalia de terra, elevabantur simul et rotæ.

14. Et les animaux alloient et revenoient, comme des éclairs qui brillent.

15. Lorsque je regardois ces animaux, je vis paroître près d'eux une roue qui étoit sur la terre, et qui avoit quatre faces."

16. A voir les roues et la manière dont elles étoient faites, elles paroissoient semblables à l'eau de la mer;" elles se ressembloient toutes quatre; et elles paroissoient dans leur forme et leur mouvement, comme si une roue étoit au milieu d'une autre roue.

17. Leurs quatre parties alloient toutes en même temps;" et elles ne retournoient point lorsqu'elles marchoient."

18. Les roues avoient aussi une étendue, une hauteur et une forme qui étoit horrible à voir; et tout le corps des quatre roues étoit plein d'yeux tout autour."

19. Lorsque les animaux marchoient, les roues marchoient aussi auprès d'eux; et lorsque les animaux s'élevoient de terre, les roues s'élevoient aussi.

(*a*) *S. Script. prop.*, part. VI, n. 106.

comme des charbons de feu brûlans; et on voyoit courir au milieu des animaux, comme des lampes ardentes et des flammes de feu, et des éclairs qui sortoient du feu.

℣ 15. Il y avoit quatre roues pour les quatre animaux. Voyez au chap. x, verset 9.

℣ 16. Ayant la même couleur.

— Hébr. autr. : elles paroissoient semblables à la pierre de Tharse, ou chrysolithe, *pierre précieuse dont la couleur tire sur le vert gai de la mer.* *Infr.* x, 9.

℣ 17. Autr. : Elles marchoient également de chacun de leurs quatre côtés. *Infr.* x, 11.

Ibid. Autr. : et elles ne se retournoient point lorsqu'elles marchoient, *étant portées de différens côtés sans changer de situation.*

℣ 18. Marque de leur vigilance et de leur circonspection.

— Quelques-uns traduisent l'hébreu : et tout le corps des quatre roues étoit plein de *diverses* couleurs tout autour.

20. Partout où alloit l'esprit, et où l'esprit s'élevoit, les roues s'élevoient aussi et le suivoient, parce que l'esprit de vie étoit dans les roues.

20. Quocumque ibat spiritus, illuc eunte spiritu, et rotæ pariter elevabantur, sequentes eum : spiritus enim vitæ erat in rotis.

21. Lorsque les animaux alloient, les roues alloient aussi; lorsqu'ils demeuroient, elles demeuroient; lorsqu'ils s'élevoient de terre, elles s'élevoient aussi avec eux, et les suivoient; parce que l'esprit de vie étoit dans les roues. "

21. Cum euntibus ibant, et cum stantibus stabant : et cum elevatis a terra, pariter elevabantur et rotæ, sequentes ea : quia spiritus vitæ erat in rotis.

22. Au-dessus de la tête des animaux, on voyoit un firmament, qui paroissoit comme un cristal étincelant et terrible à voir, qui étoit étendu sur leurs têtes.

22. Et similitudo super capita animalium firmamenti, quasi aspectus crystalli horribilis, et extenti super capita eorum desuper.

23. Sous ce firmament, ils tenoient droites leurs ailes, les unes vis-à-vis celles de l'autre ;" l'un couvroit son corps de deux de ses ailes, et l'autre le couvroit de même. "

23. Sub firmamento autem pennæ eorum rectæ alterius ad alterum : unumquodque duabus alis velabat corpus suum, et alterum similiter velabatur.

24. Le bruit que je leur entendois faire de leurs ailes, étoit comme le bruit des grandes eaux, et comme la voix que Dieu fait entendre du haut du ciel ;" ils faisoient un bruit, lorsqu'ils marchoient, comme le bruit d'une grande multitude, et comme le bruit de toute une armée; et quand ils s'arrêtoient, ils baissoient leurs ailes;

24. Et audiebam sonum alarum, quasi sonum aquarum multarum, quasi sonum sublimis Dei : cùm ambularent, quasi sonus erat multitudinis ut sonus castrorum : cùmque starent, demittebantur pennæ eorum.

25. Car quand ils entendoient retentir la voix du firmament, qui étoit au-dessus de leurs têtes, ils s'arrêtoient et baissoient leurs ailes. "

25. Nam cùm fieret vox super firmamentum quod erat super caput eorum, stabant, et submittebant alas suas.

℣ 20 et 21. Quelques-uns traduisent l'hébreu : parce que l'esprit de l'animal étoit dans les roues; *le souffle qui emportoit les animaux*, *emportoit avec eux les roues.*

℣ 23. Autr.: les unes vers celles de l'autre, *se joignant ensemble de leurs ailes. Supr.* ℣ 9.

Ibid. Voyez la note dernière du verset 11.

℣ 24. Lorsqu'il fait éclater son tonnerre.

℣ 24 et 25. Hébr. litt. : ils relâchoient leurs ailes; *ils cessoient d'agiter leurs ailes.*

26. Et super firmamentum, quod erat imminens capiti eorum, quasi aspectus lapidis sapphiri similitudo throni : et super similitudinem throni similitudo quasi aspectus hominis desuper.

26. Et dans" ce firmament qui étoit au-dessus de leurs têtes, on voyoit comme un trône qui ressembloit au saphir ; et il paroissoit comme un homme assis sur ce trône.

27. Et vidi quasi speciem electri, velut aspectum ignis, intrinsecus ejus per circuitum : a lumbis ejus et desuper, et a lumbis ejus usque deorsum, vidi quasi speciem ignis splendentis in circuitu,

27. Et je vis comme un métal très-brillant" et semblable au feu, tant au dedans qu'autour de lui ; depuis les reins jusqu'en haut, et des reins jusqu'en bas, je vis comme un feu qui jetoit sa lumière tout autour,

28. Velut aspectum arcûs cum fuerit in nube in die pluviæ : hic erat aspectus splendoris per gyrum.

28. Et comme l'arc qui paroît dans une nuée en un jour de pluie ; c'est à quoi ressembloit la lumière qui brilloit tout autour."

℣ 26. Litt. : sur ce firmament.

℣ 27. Litt. : comme de l'*electrum*. Voyez au verset 4.

℣ 28. Autour du trône, et de celui qui y étoit assis.

— (℣ 27 et 28.) Ou plutôt et selon l'hébreu : Et je vis comme un métal très-brillant au milieu duquel paroissoit comme un feu, *et ce métal l'environnoit* tout autour depuis ses reins jusqu'en haut ; et je vis comme un feu qui jetoit sa lumière tout autour *de lui* depuis ses reins jusqu'en bas. Et comme l'arc qui paroît dans une nuée en un jour de pluie ; telle étoit la lumière qui brilloit tout autour *de celui qui étoit assis sur le trône ; et cette lumière enveloppoit tout cet éclat de métal et de feu dont il étoit environné.*

CHAPITRE II.

Mission d'Ezéchiel. Infidélité des enfans d'Israël. Le Seigneur exhorte son prophète à ne point craindre leurs menaces, et à ne pas imiter leur indocilité. Une main lui présente un livre rempli de plaintes lugubres.

1. Hæc visio similitudinis gloriæ Domini. Et vidi, et cecidi in faciem meam, et audivi vocem loquentis, et dixit ad me : Fili hominis, sta super pedes tuos, et loquar tecum.

1. Telle fut cette image de la gloire du Seigneur ; et je vis, et je tombai le visage en terre ; et j'entendis une voix qui me parla, " et me dit : Fils de l'homme, levez-vous sur vos pieds, et je parlerai avec vous.

℣ 1. La première partie de ce verset termine le chapitre précédent dans l'hébreu.

2. Et l'esprit m'ayant parlé de la sorte, entra en moi, et m'affermit sur mes pieds; et je l'entendis qui me parloit,"

2. Et ingressus est in me spiritus postquam locutus est mihi, et statuit me supra pedes meos: et audivi loquentem ad me,

3. Et me disoit: Fils de l'homme, je vous envoie aux enfans d'Israël," vers un peuple apostat qui s'est retiré de moi;" ils ont violé jusqu'à ce jour, eux et leurs pères, l'alliance que j'avois faite avec eux."

3. Et dicentem: Fili hominis, mitto ego te ad filios Israel, ad gentes apostatrices, quæ recesserunt a me: ipsi et patres eorum prævaricati sunt pactum meum usque ad diem hanc.

4. Ceux vers qui je vous envoie sont des enfans qui ont un front dur et un cœur indomptable; vous leur direz donc: Voici ce que dit le Seigneur Dieu;

4. Et filii dura facie et indomabili corde sunt, ad quos ego mitto te, et dices ad eos: Hæc dicit Dominus Deus:

5. Pour voir s'ils écouteront enfin eux-mêmes, et s'ils cesseront de pécher;" car c'est un peuple qui m'irrite sans cesse; ils sauront au moins qu'un prophète a été au milieu d'eux."

5. Si forte vel ipsi audiant, et si forte quiescant, quoniam domus exasperans est: et scient quia propheta fuerit in medio eorum.

6. Vous donc, fils de l'homme, ne les craignez point; n'appréhendez point leurs discours, parce que ceux qui sont avec vous, sont des incrédules et des rebelles, et que vous habitez au milieu des scorpions." Ne craignez point

6. Tu ergo, fili hominis, ne timeas eos, neque sermones eorum metuas: quoniam increduli et subversores sunt tecum, et cum scorpionibus habitas. Verba

℣ 2. Ou plutôt et selon l'hébreu: Et *celui dont j'entendois la voix*, m'ayant parlé de la sorte, l'esprit *du Seigneur* entra en moi, et m'affermit sur mes pieds; et j'entendis cette *même* voix qui me parla, et me dit, etc.

℣ 3. C'est-à-dire, aux enfans de Juda, qui étoient eux-mêmes *enfans d'Israël* par leur origine. Comme le royaume d'Israël ne subsistoit plus, il n'y avoit plus d'équivoque dans l'expression; en sorte que dans ce livre, les enfans de Juda sont presque toujours désignés sous le nom générique d'*enfans d'Israël.*

Ibid. Hébr. autr.: vers un peuple rebelle qui s'est révolté contre moi. *La maison de Juda*, dans le style mystérieux des prophètes, représente particulièrement la gentilité chrétienne; et les Juifs prévaricateurs et rebelles sont l'image des gentils ingrats et prévaricateurs.

Ibid. Hébr. litt.: ils ont prévariqué contre moi, eux et leurs pères (autr.: eux comme leurs pères), jusqu'à ce jour.

℣ 5. Hébr. autr.: *pour voir* s'ils écouteront *ce que vous leur annoncerez*, ou s'ils *le* laisseront *et le négligeront.*

Ibid. Pour les reprendre de leurs crimes, et pour leur enseigner les voies du salut.

℣ 6. C'est-à-dire, des hommes méchans et homicides.

eorum ne timeas, et vultus eorum ne formides, quia domus exasperans est.

7. Loqueris ergo verba mea ad eos, si forte audiant, et quiescant : quoniam irritatores sunt.

8. Tu autem, fili hominis, audi quæcumque loquor ad te, et noli esse exasperans, sicut domus exasperatrix est : aperi os tuum, et comede quæcumque ego do tibi.

9. Et vidi, et ecce manus missa ad me, in qua erat involutus liber : et expandit illum coram me, qui erat scriptus intus et foris : et scriptæ erant in eo lamentationes; et carmen et væ.

leurs paroles, et que leurs visages ne vous fassent point de peur, parce que c'est un peuple qui m'irrite sans cesse."

7. Vous leur rapporterez donc les paroles que je vous ordonne de leur dire, pour voir s'ils écouteront, et s'ils cesseront de pécher;" car c'est un peuple qui m'irrite sans cesse.

8. Mais vous, fils de l'homme, écoutez tout ce que je vous dis, et ne m'irritez pas vous-même, comme fait ce peuple;" ouvrez la bouche, et mangez ce que je vous donne.

9. Alors j'eus cette vision; tout d'un coup une main s'avança vers moi, laquelle tenoit un livre roulé;" elle étendit devant moi ce livre, qui étoit écrit dedans et dehors, et on y avoit écrit des plaintes lugubres, des cantiques et des malédictions."

ỳ 6. Je les punirai, et par là j'empêcherai qu'ils ne vous fassent aucun mal.

ỳ 7. Voyez la note sur le verset 5.

ỳ 8. En refusant de m'obéir.

ỳ 9. Voyez la *Dissertation sur la forme des livres anciens*, à la tête du livre des Proverbes, tom. XI.

Ibid. Hébr. autr. : des lamentations; des gémissemens, et des *cris de malheur*.

CHAPITRE III.

Ezéchiel mange le volume qui lui est présenté. Le Seigneur lui donne une fermeté inflexible. Il est transporté au milieu des captifs de son peuple. Dieu l'établit sentinelle pour la maison d'Israël. Il voit de nouveau la gloire du Seigneur.

1. Et dixit ad me : Fili hominis, quodcumque inveneris, comede : comede volumen istud (*a*), et vadens loquere ad filios Israel.

1. Et le Seigneur me dit : Fils de l'homme, mangez tout ce que vous trouverez; mangez ce livre, et allez parler aux enfans" d'Israël.

(*a*) *S. Script. prop.*, part. VI, n. 107.

ỳ 1. Hébr. litt. : à la maison d'Israël.

2. Et j'ouvris la bouche, et il me fit manger ce livre ;

3. Et il me dit : Fils de l'homme, votre ventre se nourrira de ce livre que je vous donne, et vos entrailles
Apoc. x. 9. 10. en seront remplies. Je mangeai donc ce livre ; et il devint doux à ma bouche comme le miel.

4. Et il me dit : Fils de l'homme, allez trouver la maison d'Israël, et vous leur annoncerez mes paroles ;

5. Car c'est à la maison d'Israël que je vous envoie, et non pas à un peuple dont le langage ne vous soit pas intelligible, et dont la langue vous soit inconnue."

6. Je ne vous envoie pas vers des hommes de diverses nations, dont le langage vous seroit inintelligible, et la langue inconnue ;" en sorte que vous ne puissiez pas les entendre ; et quand je vous enverrois vers des peuples de cette sorte, ils vous écouteroient.

7. Mais la maison d'Israël ne veut pas vous entendre, parce qu'ils ne veulent pas m'écouter ; car toute la maison d'Israël a un front d'airain" et un cœur endurci.

8. Mais j'ai rendu votre visage plus ferme que leur visage, et votre front plus dur que leur front.

9. Je vous ai donné un front de diamant et de pierre ;" ne les craignez point," et n'ayez point peur devant eux ;" parce que c'est une maison qui ne cesse de m'irriter.

2. Et aperui os meum, et cibavit me volumine illo :

3. Et dixit ad me : Fili hominis, venter tuus comedet, et viscera tua complebuntur volumine isto, quod ego do tibi. Et comedi illud : et factum est in ore meo sicut mel dulce.

4. Et dixit ad me : Fili hominis, vade ad domum Israel, et loqueris verba mea ad eos.

5. Non enim ad populum profundi sermonis et ignotæ linguæ tu mitteris, ad domum Israel :

6. Neque ad populos multos profundi sermonis, et ignotæ linguæ, quorum non possis audire sermones : et si ad illos mittereris, ipsi audirent te.

7. Domus autem Israel nolunt audire te, quia nolunt audire me : omnis quippe domus Israel attrita fronte est, et duro corde.

8. Ecce dedi faciem tuam valentiorem faciebus eorum, et frontem tuam duriorem frontibus eorum.

9. Ut adamantem et ut silicem dedi faciem tuam : ne timeas eos, neque metuas a facie eorum, quia domus exasperans est.

℣ 5. Hébr. litt. : et non pas à un peuple d'un langage profond *et difficile à entendre*, et d'une langue pesante *et difficile à prononcer.*

℣ 6. Voyez la note précédente.

℣ 7. C'est le sens de l'hébreu, qui signifie à la lettre, un front dur.

℣ 9. Hébr. autr. : J'ai rendu votre front comme le diamant, *qui est* plus dur que le rocher.

Ibid. Hébr. litt. : Vous ne les craindrez point, et vous n'aurez point, etc.

Ibid. Mais reprenez-les avec hardiesse et avec force.

10. Et dixit ad me : Fili hominis, omnes sermones meos, quos ego loquor ad te, assume in corde tuo, et auribus tuis audi.

10. Et il me dit : Fils de l'homme, mettez dans votre cœur toutes les paroles que je vous dis, et écoutez-les attentivement.

11. Et vade, ingredere ad transmigrationem, ad filios populi tui, et loqueris ad eos, et dices eis : Hæc dicit Dominus Deus : si forte audiant, et quiescant.

11. Et allez trouver ceux qui ont été emmenés captifs, les enfans de votre peuple ; parlez-leur, et dites-leur : Voici ce que dit le Seigneur Dieu ; pour voir s'ils écouteront, et s'ils cesseront de pécher."

12. Et assumpsit me spiritus, et audivi post me vocem commotionis magnæ : Benedicta gloria Domini de loco suo :

12. Alors l'esprit du Seigneur m'emporta ;" et j'entendis derrière moi le bruit d'une grande commotion : Bénie soit la gloire du Seigneur, du lieu où il réside."

13. Et vocem alarum animalium percutientium alteram ad alteram, et vocem rotarum sequentium animalia, et vocem commotionis magnæ.

13. J'entendis aussi le bruit des animaux qui frappoient leurs ailes l'une contre l'autre, et le bruit des roues qui suivoient les animaux, et le bruit d'une grande commotion."

14. Spiritus quoque levavit me, et assumpsit me, et abii amarus in indignatione spiritûs mei : manus enim Domini erat mecum, confortans me.

14. L'esprit aussi m'éleva, et m'emporta avec lui ;" et je m'en allai plein d'amertume ;" et mon esprit étoit rempli d'indignation ;" mais la main du Seigneur étoit avec moi, et me fortifioit.

15. Et veni ad transmigrationem, ad acervum novarum frugum, ad eos qui habitabant juxta flumen Chobar, et sedi ubi illi se-

15. Je vins donc vers les captifs près d'un tas de blés nouvellement coupés ;" et je me joignis à ceux qui demeuroient près du fleuve de Chobar ; je m'assis où ils étoient assis ; et je de-

℣ 11. Hébr. autr. : *pour voir* s'ils écouteront *ce que vous leur annoncerez*, ou s'ils le laisseront *et le négligeront*.

℣ 12. On voit par l'hébreu, ותשאני, que le sens de *assumpsit me* dans la Vulgate n'est pas *se saisit de moi*, mais *m'emporta*, *m'enleva*.

Ibid. Telles furent les paroles que le prophète entendit.

℣ 13. Autr. : comme d'un grand tremblement.

℣ 14. C'est-à-dire, l'Esprit-Saint qui m'animoit, me transporta à travers les airs, et me conduisit jusqu'au lieu où étoient les captifs. Ou, je me sentis transporté d'une ardeur intérieure qui me fit en quelque sorte voler jusqu'au lieu où Dieu me commandoit d'aller.

Ibid. A la vue des maux qui devoient fondre sur son peuple.

Ibid. Contre la dureté du cœur de ce peuple.

℣ 15. La plupart prennent l'expression de l'hébreu, *Thel-Abib*, תל אביב, traduit ici littéralement pour le nom propre d'une ville ou d'un canton de la Mésopotamie aux environs du fleuve Chaboras nommé ici *Chobar*.

meurai là sept jours au milieu d'eux, dans l'affliction."

16. Après que les sept jours furent passés, le Seigneur m'adressa sa parole, et me dit :

Inf. XXXIII. I. 17. Fils de l'homme, je vous ai donné pour sentinelle à la maison d'Israël ;" vous écouterez la parole de ma bouche, et vous leur annoncerez ce que vous aurez appris de moi.

18. Si, lorsque je dirai à l'impie, " Vous serez puni de mort, vous ne le lui annoncez pas, et si vous ne lui parlez pas, afin qu'il se détourne de la voie de son impiété, et qu'il vive, l'impie mourra dans son iniquité ; mais je vous redemanderai son sang.

19. Que si vous annoncez la vérité à l'impie, et qu'il ne se corrige point de son impiété, et qu'il ne quitte point sa voie impie, il mourra dans son iniquité ; mais pour vous, vous aurez délivré votre âme.

20. Si le juste abandonne sa justice, et qu'il commette l'iniquité, je mettrai devant lui une pierre d'achoppement;" il mourra, parce que vous ne l'aurez pas averti ;" il mourra dans son péché,

debant : et mansi sibi septem diebus mœrens in medio eorum.

16. Cùm autem pertransissent septem dies, factum est verbum Domini ad me, dicens :

17. Fili hominis, speculatorem dedi te domui Israel : et audies de ore meo verbum, et annuntiabis eis ex me.

18. Si dicente me ad impium : Morte morieris, non annuntiaveris ei, neque locutus fueris ut avertatur a via sua impia, et vivat, ipse impius in iniquitate sua morietur, sanguinem autem ejus de manu tua requiram.

19. Si autem tu annuntiaveris impio, et ille non fuerit conversus ab impietate sua, et a via sua impia, ipse quidem in iniquitate sua morietur, tu autem animam tuam liberasti.

20. Sed et si conversus justus a justitia sua fuerit, et fecerit iniquitatem, ponam offendiculum coram eo; ipse morietur, quia non

℣ 15. Ou simplement : dans l'affliction, *dans la désolation.*

℣ 17. Afin que vous veilliez sur eux, et que vous les avertissiez de tous les maux dont ils sont menacés.

℣ 18. Litt. : Si lorsque je dirai à l'impie.

℣ 20. Je l'abandonnerai à sa propre malignité, parce qu'il m'a abandonné le premier.

Ibid. Hébr. autr. : Si le juste abandonne sa justice, et qu'il commette l'iniquité, lorsque je mettrai devant lui une pierre d'achoppement, *et que je l'éprouverai en permettant qu'il soit exposé à la tentation*; et s'il meurt parce que vous ne l'aurez point averti, il mourra dans son péché, etc. Autr. : je mettrai alors devant lui une pierre d'achoppement ; *en traversant ses démarches par l'adversité,* et il mourra, parce que vous ne l'avez point averti, etc. L'hébreu met la conjonction *et* devant *ponam*, et il paroît qu'elle manque devant *ipse morietur.*

annuntiasti ei : in peccato suo morietur, et non erunt in memoria justitiæ ejus, quas fecit : sanguinem vero ejus de manu tua requiram.

et la mémoire de toutes les actions de justice qu'il avoit faites, sera effacée ; mais je vous redemanderai son sang.

21. Si autem tu annuntiaveris justo ut non peccet justus, et ille non peccaverit, vivens vivet, quia annuntiasti ei, et tu animam tuam liberasti.

21. Si au contraire vous avertissez le juste, afin qu'il ne pèche point, et qu'il ne tombe point dans le péché, il vivra de la vraie vie, parce que vous l'aurez averti ; et vous aurez ainsi délivré votre âme.

22. Et facta est super me manus Domini, et dixit ad me : Surgens egredere in campum, et ibi loquar tecum.

22. Alors la vertu du Seigneur se saisit de moi," et il me dit : Levez-vous, sortez à la campagne, et là je parlerai avec vous.

23. Et surgens egressus sum in campum : et ecce ibi gloria Domini stabat, quasi gloria quam vidi juxta fluvium Chobar : et cecidi in faciem meam.

23. Je me levai donc, et je sortis à la campagne ; et voici qu'en ce lieu la gloire du Seigneur se tenoit, comme celle que j'avois vue près du fleuve de Chobar ;" et je tombai le visage contre terre. *Supr.* II. 3.

24. Et ingressus est in me spiritus, et statuit me super pedes meos : et locutus est mihi, et dixit ad me : Ingredere, et includere in medio domus tuæ.

24. Et l'esprit entra en moi, me fit tenir sur mes pieds, me parla, et me dit : " Allez vous enfermer au milieu de votre maison."

25. Et tu, fili hominis, ecce data sunt super te vincula, et ligabunt te in eis : et non egredieris de medio eorum.

25. Fils de l'homme, voilà qu'ils vous ont préparé des chaînes ; ils vous en lieront, " et vous n'en sortirez point."

26. Et linguam tuam adhærere faciam palato tuo, et eris mutus, nec quasi

26. Aussi je ferai que votre langue s'attachera à votre palais, que vous demeurerez muet, et comme un homme

℣ 22. Autrement et selon l'hébreu : Alors la main, *la puissance* du Seigneur agit sur moi en ce lieu-là, et il me dit, etc. *Supr.* I, 3.

℣ 23. Voyez au chapitre I, versets 4 et suivans.

℣ 24. Autrement et selon l'hébreu : Et l'Esprit *du Seigneur* entra en moi, et me fit tenir sur mes pieds ; et *le Seigneur* me parla, et me dit, etc.

Ibid. Pour avertir par ce signe que Jérusalem devoit être assiégée et enfermée comme lui.

℣ 25. Ils vous mettront en prison.

Ibid. Hébr. autr. : et ils vous en lieront, *si vous vous élevez contre eux ;* mais vous *demeurerez renfermé dans votre maison, et vous* ne sortirez point *pour paroître* au milieu d'eux. Je ferai, etc.

qui ne reprend personne, " parce que la maison d'Israël ne cesse de m'irriter.

27. Mais lorsque je vous aurai parlé, " je vous ouvrirai la bouche, " et vous leur direz : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Que celui qui écoute, écoute ; que celui qui se repose, " se repose ; parce que la maison d'Israël m'irrite sans cesse.

vir objurgans : quia domus exasperans est.

27. Cum autem locutus fuero tibi, aperiam os tuum, et dices ad eos : Hæc dicit Dominus Deus : Qui audit, audiat, et qui quiescit, quiescat : quia domus exasperans est.

℣ 26. A la lettre et selon l'hébreu : et que vous ne serez point à leur égard comme un homme qui reprend.

℣ 27. Que je vous aurai découvert tous les maux dont je dois accabler ce peuple.

Ibid. Hébr. autr. : Mais lorsque je vous parlerai, et que je vous ouvrirai la bouche, vous leur direz, etc.

Ibid. Qui méprise mes menaces.

— Hébr. autr. : Que celui qui écoute *la parole du Seigneur,* l'écoute *avec attention ;* que celui qui *la* laisse *et la néglige, la laisse et la néglige, s'il veut. Supr.* ℣ 11 ; *et* II, ℣ 5 et 7.

CHAPITRE IV.

Dieu ordonne à Ézéchiel de représenter sur une brique le siége de Jérusalem ; de porter pendant un certain nombre de jours l'infidélité d'Israël, et l'infidélité de Juda ; de manger et de boire par mesure, et de se nourrir d'un pain souillé, pour figurer la misère extrême de son peuple.

1. Vous donc, fils de l'homme, prenez une brique ; " mettez-la devant vous, et tracez dessus la ville de Jérusalem.

2. Figurez un siége formé contre elle, des forts " bâtis, des levées de terre, une armée qui l'environne, et des machines de guerre " autour de ses murs.

1. Et tu, fili hominis, sume tibi laterem, et pones eum coram te : et describes in eo civitatem Jerusalem.

2. Et ordinabis adversus eam obsidionem, et ædificabis munitiones, et comportabis aggerem, et dabis contra eam castra, et pones arietes in gyro.

℣ 1. Plusieurs supposent que c'étoit une brique non cuite, à cause des dessins que le prophète devoit tracer dessus ; au reste sur une brique cuite, il pouvoit tracer avec un burin ou avec de la craie.

℣ 2. Le mot hébreu מצור se peut entendre d'un mur qui environnoit et enfermoit la ville.

Ibid. Litt. : des beliers. Voyez la *Dissertation sur la milice des Hébreux*, tom. VI.

3. Et tu, sume tibi sartaginem ferream, et pones eam in murum ferreum inter te et inter civitatem: et obfirmabis faciem tuam ad eam, et erit in obsidionem, et circumdabis eam: signum est domui Israel.

3. Prenez aussi une poêle ″ de fer, et vous la mettrez comme un mur de fer entre vous et la ville; ″ et regardez-la d'un visage ferme, et elle sera assiégée; et vous l'assiégerez. C'est un signe pour la maison d'Israël. ″

4. Et tu dormies (*a*) super latus tuum sinistrum, et pones iniquitates domus Israel súper eo, numero dierum quibus dormies super illud, et assumes iniquitatem eorum.

4. Vous dormirez ″ aussi sur le côté gauche, et vous mettrez les iniquités de la maison d'Israël sur ce côté-là, pour autant de jours que vous dormirez dessus; et vous prendrez sur vous ″ leurs iniquités.

5. Ego autem dedi tibi annos iniquitatis eorum, numero dierum, trecentos et nonaginta dies: et portabis iniquitatetem domus Israel.

5. Je vous ai donné trois cent quatre-vingt-dix jours ″ pour les années de leurs iniquités; et vous porterez l'iniquité de la maison d'Israël;

6. Et cùm compleveris hæc, dormies super latus tuum dexterum secundò, et assumes iniquitatem do-

6. Et lorsque vous aurez accompli ceci, vous dormirez une seconde fois sur votre côté droit; et vous prendrez sur vous ″ l'iniquité de la maison de *Num.* XIV. 34.

(*a*) *S. Script. prop.*, part. VI, n. 106. — *Bible vengée*, Ezéch., note 3.

℣ 3. Dom Calmet pense que le mot hébreu signifie proprement une plaque de fer sur laquelle on cuisoit le pain.

Ibid. Comme pour vous mettre à convert de ses traits. Ou plutôt, pour montrer qu'il y a entre eux et moi un mur de fer, et que leurs péchés m'ont rendu inexorable pour eux.

Ibid. Signe qui marque ce qui doit lui arriver de la part de ses ennemis, qui l'assiégeront, et la prendront très-certainement.

℣ 4. Ou selon l'hébreu: Vous vous coucherez; et ainsi dans la suite.

Ibid. Hébr. litt.: vous porterez; comme la Vulgate l'exprime au verset suivant. L'hébreu n'y met pas la conjonction *et;* alors le verbe se joint à ce qui précède: pendant le nombre de jours où vous serez couché sur ce côté, vous porterez leur iniquité.

℣ 5. A dormir sur le côté gauche. Autant de jours qu'il y a d'années que je supporte les iniquités de la maison d'Israël.

— Ou plutôt: trois cent cinquante jours. Ces trois cent cinquante jours, avec les quarante marqués au verset suivant, forment ensemble les trois cent quatre-vingt-dix marqués au verset 9. Ces 350 jours répondent à 350 années d'infidélité de la *maison d'Israël*, qui peuvent se compter depuis l'érection de l'autel de Béthel par Jéroboam vers l'an 973 avant l'ère chrétienne vulgaire, jusqu'à sa destruction par Josias vers l'an 623. *Infr.* ℣ 9. Voyez la *Dissertation sur les* 390 *ans*, à la tête de ce livre.

℣ 6. Hébr. litt.: et vous porterez, comme au verset précédent.

Juda pendant quarante jours; c'est un jour que je vous donne pour chaque année; un jour, dis-je, pour chaque année."

mûs Juda quadraginta diebus : diem pro anno : diem, inquam, pro anno, dedi tibi.

7. Vous tournerez le visage vers le siége de Jérusalem," et votre bras sera étendu;" et vous prophétiserez contre elle."

7. Et ad obsidionem Jerusalem convertes faciem tuam, et brachium tuum erit extentum : et prophetabis adversus eam.

8. Voilà que je vous ai environné de chaînes tout autour;" et vous ne vous retournerez point d'un côté sur l'autre, jusqu'à ce que les jours du siége que vous formerez soient accomplis."

8. Ecce circumdedi te vinculis : et non te convertes a latere tuo in latus aliud, donec compleas dies obsidionis tuæ.

9. Prenez aussi du froment, de l'orge, des fèves, des lentilles, du millet, et de la vesce;" mettez-les dans un vaisseau, et faites-vous-en des pains pour autant de jours que vous dormirez sur le côté; vous les mangerez pendant trois cent quatre-vingt-dix jours."

9. Et tu sume tibi frumentum, et hordeum, et fabam, et lentem, et milium, et viciam : et mittes ea in vas unum, et facies tibi panes numero dierum quibus dormies super latus tuum : trecentis et nonaginta diebus comedes illud.

10. Ce que vous mangerez chaque jour sera du poids de vingt sicles;"

10. Cibus autem tuus quo vesceris, erit in pondere

℣ 6. Pour chaque année d'infidélité. Ces 40 années d'infidélité de la *maison de Juda* sont celles de l'indocilité et de l'impénitence des enfans de Juda, lesquelles peuvent se compter depuis le commencement de la mission de Jérémie vers l'an 629 avant l'ère chrétienne vulgaire jusqu'à la ruine de Jérusalem par Nabuchodonosor en 588, c'est-à-dire, précisément dans l'année qui suivit l'expiration de ces 40 années. Voyez la *Dissertation* citée.

℣ 7. Vers la tuile sur laquelle vous l'aurez représenté.

Ibid. Comme celui d'un homme prêt à combattre.

Ibid. Non pas en paroles, car il devoit rester muet (voyez verset 26 du chapitre précédent), mais par cette situation.

℣ 8. Afin que vous ne puissiez vous remuer.

Ibid. Pour marquer que durant tout ce temps les habitans n'auront aucun soulagement. On voit ici que les 390 jours pendant lesquels le prophète devoit demeurer couché sur le côté, représentoient non-seulement la durée de l'infidélité des deux maisons d'Israël et de Juda, mais encore celle du dernier siége de Jérusalem par Nabuchodonosor, dans les années 589 et 588 avant l'ère chrétienne vulgaire.

℣ 9. Quelques-uns croient que le mot hébreu כסמים peut s'entendre de l'épautre.

Ibid. On voit ici que le prophète ne devoit demeurer couché sur le côté que durant 390 jours, c'est-à-dire, 350 jours sur le côté gauche, et 40 jours sur le côté droit.

℣ 10. Environ neuf onces. Dom Calmet compte dix onces.

viginti stateres in die : a tempore usque ad tempus comedes illud.

et vous en mangerez d'un temps à un autre."

11. Et aquam in mensura bibes, sextam partem hin : a tempore usque ad tempus bibes illud.

11. Vous boirez aussi de l'eau par mesure, la sixième partie d'un hin ;" et vous la boirez d'un temps à un autre."

12. Et quasi subcinericium hordeaceum comedes illud : et stercore (*a*), quod egreditur de homine, operies illud in oculis eorum.

12. Ce que vous mangerez, sera comme un pain d'orge cuit sous la cendre : vous le couvrirez devant eux de l'ordure qui sort de l'homme."

(*a*) *S. Script. prop.*, part. VI, n. 109. — Abbé Clémence, EZÉCHIEL, art. *Vaines et indécentes objections*, etc. — Bible vengée, EZÉCH., note 3.— *Rép. crit.*, EZÉCH., art. *Commandement du Seigneur à Ezéchiel.* — Bergier, *Dict. de théol.*, art. EZÉCHIEL; et *Traité de la relig.*, 2e partie, ch. V, art. 3, § 12. —*Lettres de quelques juifs*, 4e part., lettre 4, § 7.—Nonnotte, *Dict. de la rel.*, art. EZÉCHIEL.

℣ 10. C'est-à-dire, une seule fois par jour. Autr. : et vous le mangerez ainsi d'un temps à l'autre; c'est-à-dire, depuis le commencement jusqu'à la fin de ces trois cent quatre-vingt-dix jours.

℣ 11. C'est-à-dire, un demi-septier au plus.

— Dom Calmet compte trois demi-septiers et un peu plus.

Ibid. Autr. : d'un temps à l'autre. *Supr.* ℣ 10.

℣ 12. Que vous aurez fait dessécher au soleil ; et vous vous en servirez pour le faire cuire. Tel est aussi le sens de l'hébreu, qui porte à la lettre : vous les ferez cuire devant eux *comme* sous la cendre avec de l'ordure qui sort de l'homme. La coutume d'employer à cet usage les excrémens des animaux, surtout des bœufs, des chameaux, etc., étoit commune dans les pays pauvres de l'orient; et les voyageurs modernes nous apprennent qu'elle se conserve encore parmi les Arabes voisins de l'Euphrate, et en d'autres endroits. On étend sur une pierre une pâte sans levain, et épaisse; on la couvre d'excrémens d'animaux; on les allume, et le pain cuit assez promptement sous ces cendres. On trouve même un usage semblable dans quelques provinces de France, comme en Bretagne et ailleurs. On y ramasse les excrémens des animaux, qu'on fait sécher au soleil en les appliquant contre les murs des maisons, et à défaut d'autres matières combustibles on les emploie pour chauffer les fours et cuire les alimens.

C'est d'après ces usages qu'on doit se former une idée de l'ordre que Dieu donna à Ezéchiel, *en vision* et non en réalité. Il vouloit que le prophète fît du feu pour cuire son pain, avec des excrémens humains dont les plus pauvres n'avoient pas besoin de faire usage, afin de marquer l'extrême misère où seroient réduits les Juifs en punition de leurs crimes.

Ainsi tombent les sales et fades bouffonneries de Voltaire au sujet de ce qu'il appelle *le déjeuner d'Ezéchiel.* Au reste l'impie cynique, en punition de ses dérisions sacriléges, a fait lui-même, dans les transports de rage qui ont précédé sa mort, *le déjeuner d'Ezéchiel*, celui qu'il avoit, par une insigne mauvaise foi, imputé au saint prophète. « Je voudrois, » dit Tronchin, médecin du philosophe, « que tous ceux qui ont été séduits par les livres de Voltaire eussent été témoins de sa mort; il n'est pas possible de tenir un pareil

Osee IX. 4.

13. Et le Seigneur dit : Les enfans d'Israël mangeront ainsi leur pain tout souillé parmi les nations vers lesquelles je les chasserai.

14. Alors je dis : Ah ! ah ! ah ! " Seigneur Dieu ! mon âme n'a point encore été souillée ; et depuis mon enfance jusqu'à maintenant, jamais bête morte d'elle-même, ou déchirée par d'autres bêtes, ni aucune chair impure, n'est entrée dans ma bouche."

15. Le Seigneur me répondit : Voici que je vous donne de la fiente de bœuf, au lieu de ce qui sort du corps de l'homme ; et vous ferez cuire votre pain dans la cendre de cette fiente.

Infr. v. 26 ; XIV. 13.

16. Ensuite il me dit : Fils de l'homme, je vais briser dans Jérusalem la force du pain ;" ils mangeront le pain au poids et dans la frayeur," et ils boiront l'eau par mesure et dans une grande affliction d'esprit ;"

17. En sorte que n'ayant plus ni pain, ni eau, ils tomberont sur les bras les uns des autres," et sécheront de faim dans leur iniquité.

13. Et dixit Dominus : Sic comedent filii Israel panem suum pollutum inter gentes ad quas ejiciam eos.

14. Et dixi : A, a, a, Domine Deus, ecce anima mea non est polluta : et morticinum, et laceratum a bestiis non comedi ab infantia mea usque nunc, et non est ingressa in os meum omnis caro immunda.

15. Et dixit ad me : Ecce dedi tibi fimum boum pro stercoribus humanis : et facies panem tuum in eo.

16. Et dixit ad me : Fili hominis, ecce ego conteram baculum panis in Jerusalem : et comedent panem in pondere et in sollicitudine, et aquam in mensura et in angustia bibent :

17. Ut deficientibus pane et aqua, corruat unusquisque ad fratrem suum, et contabescant in iniquitatibus suis.

spectacle. » Madame Denis, voyant son oncle *déjeuner*, s'écrioit avec douleur : Ah ! monsieur de Voltaire, vous qui étiez si propre, à quelle extrémité êtes-vous réduit ! Que ce châtiment dont Dieu a frappé le téméraire qui avoit osé mépriser sa parole, serve d'exemple aux philosophes : *Ut audientes discant, et timeant Dominum Deum.*

℣ 13. Et le Seigneur dit : Des enfans d'Israël, etc.

℣ 14. Ces trois interjections n'en font qu'une dans l'hébreu אהה.

Ibid. Comment donc pourrois-je manger un pain cuit avec ce qu'il y a de plus impur ?

℣ 16. Le pain qui est le soutien et la force de l'homme.

Ibid. Autr. : et dans l'inquiétude.

Ibid. C'est le sens de l'hébreu : dans la désolation.

℣ 17. Hébr. autr. : ils se regarderont avec étonnement les uns les autres.

CHAPITRE V.

Dieu ordonne à Ezéchiel de se raser les poils de la tête et de la barbe, et de les détruire en différentes manières, pour figurer les divers châtimens qu'il devoit exercer sur son peuple. Jérusalem deviendra un exemple terrible de la sévérité de sa justice.

1. Et tu, fili hominis, sume tibi gladium acutum, radentem pilos : et assumes eum, et duces per caput tuum, et per barbam tuam : et assumes tibi stateram ponderis, et divides eos.

1. Et vous, fils de l'homme, prenez un rasoir tranchant; faites-le passer sur votre tête et sur votre barbe, pour en raser tous les poils;" et prenez un poids et une balance pour les partager.

2. Tertiam partem igni combures in medio civitatis, juxta completionem dierum obsidionis : et assumes tertiam partem, et concides gladio in circuitu ejus : tertiam vero aliam disperges in ventum, et gladium nudabo post eos.

2. Vous en mettrez un tiers au feu, et le brûlerez au milieu de la ville," à mesure que les jours du siége s'accompliront;" vous en prendrez un autre tiers, et vous le couperez " avec l'épée autour de la ville; vous jetterez au vent les poils du tiers qui restera; et je les poursuivrai l'épée nue."

3. Et sumes inde parvum numerum : et ligabis eos in summitate pallii tui.

3. Et vous prendrez de cette troisième partie un petit nombre, que vous lierez au bord " de votre manteau."

4. Et ex eis rursum tolles, et projicies eos in medio ignis, et combures eos igni : et ex eo egredietur

4. Vous tirerez encore quelques-uns de ceux-ci, et vous les jetterez au milieu du feu, et les y brûlerez, d'où il sortira une flamme qui se ré-

ỷ 1. Hébr. litt. : Prenez une épée tranchante; *prenez aussi* un ciseau de tondeurs; faites-le passer sur votre tête et sur votre barbe, *pour en raser tous les poils*, etc. Le ciseau ou le rasoir étoit destiné à couper le poil, et l'épée à le frapper, selon qu'il est marqué au verset suivant.

ỷ 2. De celle que vous aurez figurée sur une brique.

Ibid. C'est-à-dire, à mesure que s'accompliront les 390 jours pendant lesquels vous représenterez le siége de cette ville.

Ibid. Hébr. litt. : vous le frapperez. La conjonction *et* est omise dans l'hébreu.

Ibid. Ce verset est expliqué par le verset 12.

ỷ 3. Hébr. autr. : dans les ailes, *dans les pans* de votre manteau. On explique ce verset de ceux qui se rassemblèrent dans le pays après la prise de Jérusalem. On pourroit aussi l'entendre de ceux mêmes que Dieu prit soin de conserver dans leur dispersion. Voyez la note sur le verset suivant.

Ibid. Comme pour les conserver avec soin.

pandra sur toute la maison d'Israël."

5. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : C'est là cette Jérusalem que j'ai établie au milieu des nations, et qui est environnée de leurs terres."

6. Elle a méprisé mes ordonnances, jusqu'à se rendre plus impie que les nations, et elle a violé mes préceptes plus que toutes celles qui sont autour d'elle; car ils ont foulé aux pieds mes ordonnances, et ils n'ont point marché dans mes préceptes.

7. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu : Parce que vous avez surpassé en impiété les nations qui sont autour de vous, que vous n'avez point marché selon mes préceptes, que vous n'avez point observé mes ordonnances, et que vous n'avez pas même agi comme les peuples qui vous environnent."

8. Je viens à vous maintenant, dit le Seigneur Dieu, et j'exercerai moi-même mes jugemens au milieu de vous, à la vue des nations;

9. Et je ferai parmi vous des choses que je n'ai jamais faites, et que je ne ferai jamais, pour punir toutes vos abominations;

10. Les pères mangeront leurs en-

ignis in omnem domum Israel.

5. Hæc dicit Dominus Deus : Ista est Jerusalem : in medio gentium posui eam, et in circuitu ejus terras.

6. Et contempsit judicia mea, ut plus esset impia quam gentes : et præcepta mea, ultra quam terræ quæ in circuitu ejus sunt : judicia enim mea projecerunt, et in præceptis meis non ambulaverunt.

7. Idcirco hæc dicit Dominus Deus : Quia superastis gentes, quæ in circuitu vestro sunt, et in præceptis meis non ambulastis, et judicia mea non fecistis, et juxta judicia gentium quæ in circuitu vestro sunt, non estis operati :

8. Ideo hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego ad te, et ipse ego faciam in medio tui judicia in oculis gentium,

9. Et faciam in te quod non feci, et quibus similia ultra non faciam, propter omnes abominationes tuas.

10. Ideo patres comedent

℣ 4. Quelques-uns entendent ceci des nouveaux malheurs qui tombèrent sur les Juifs après le soulèvement d'Ismaël qui tua Godolias. *Jerem.* XLI, 2 *et seqq.* Plusieurs l'entendent de la persécution d'Antiochus Epiphanes contre les Juifs, laquelle fut suscitée à l'occasion des troubles qui s'élevèrent entre eux. Au verset 12 on voit qu'en effet le tiers d'où ceux-ci furent tirés, sont ceux qui furent dispersés parmi les nations; d'où il suit que ceci regarde plus particulièrement ceux qui étoient revenus de leur dispersion depuis Cyrus.

℣ 5. Dieu l'avoit établie comme dans le centre de l'univers, étant environnée de l'Asie, de l'Afrique et de l'Europe, afin que, selon la pensée de saint Jérôme, Dieu étant connu dans la Judée, toutes les nations qui l'environnoient, pussent suivre son exemple, et l'imiter dans sa foi. — Hébr. autr. : Cette Jérusalem, *que vous voyez*, je l'ai établie au milieu des nations, et elle est environnée de leurs terres. Mais elle a méprisé, etc.

℣ 7. Ayant été plus injustes et plus méchans qu'eux.

filios in medio tui, et filii comedent patres suos : et faciam in te judicia, et ventilabo universas reliquias tuas in omnem ventum.

11. Idcirco vivo ego, dicit Dominus Deus : Nisi pro eo quod sanctum meum violasti in omnibus offensionibus tuis, et in cunctis abominationibus tuis : ego quoque confringam, et non parcet oculus meus, et non miserebor.

12. Tertia pars tui peste morietur, et fame consumetur in medio tui : et tertia pars tui in gladio cadet in circuitu tuo : tertiam verò partem tuam in omnem ventum dispergam, et gladium evaginabo post eos.

13. Et complebo furorem meum, et requiescere faciam indignationem meam in eis, et consolabor : et scient quia ego Dominus locutus sum in zelo meo, cum implevero indignationem meam in eis.

14. Et dabo te in desertum et in opprobrium gentibus, quæ in circuitu tuo sunt, in conspectu omnis prætereuntis.

15. Et eris opprobrium et blasphemia, exemplum et stupor in gentibus quæ in circuitu tuo sunt, cum fecero in te judicia in furore, et in indignatione, et in increpationibus iræ.

16. Ego Dominus locutus

fans au milieu de vous, et les enfans mangeront leurs pères; j'exercerai chez vous mes jugemens, et je disperserai de tous côtés tous ceux qui seront restés de vous.

11. Je jure par moi-même, dit le Seigneur Dieu, que, comme vous avez violé mon sanctuaire par tous vos crimes et par toutes vos abominations, je vous réduirai aussi en poudre ;* que mon œil vous verra sans être fléchi, et que je ne serai point touché de compassion.

12. Le tiers d'entre vous mourra de peste, et sera consumé par la faim au milieu de vous ; l'autre tiers sera passé au fil de l'épée autour de vos murs ; et je disperserai de tous côtés le tiers qui sera resté, et je les poursuivrai l'épée nue.

13. J'assouvirai ma fureur, je satisferai mon indignation dans leurs maux, et je serai consolé ; et ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur, qui ai parlé dans ma colère, lorsque mon indignation se sera satisfaite dans leurs maux ;

14. Et je vous réduirai en un désert, je vous rendrai l'objet des insultes des nations qui sont autour de vous, à la vue de tous les passans ;

15. Et vous deviendrez, à l'égard des peuples qui vous environnent, un sujet de mépris et de malédiction, et un exemple terrible et étonnant, lorsque j'aurai exercé mes jugemens au milieu de vous, dans ma fureur, dans mon indignation, et dans toute l'effusion de ma colère.

16. C'est moi qui suis le Seigneur,

℣ 11. Litt. : je vous briserai.

qui ai parlé," lorsque je lancerai les flèches perçantes de la famine qui seront mortelles, et que je les lancerai pour vous perdre; lorsque j'enverrai de toutes parts la famine pour vous accabler,
Supr. IV. 16. *Infr.* XIV. 13. et que je briserai parmi vous la force du pain;

17. Lorsque je ferai venir tout ensemble la famine et les bêtes les plus cruelles," pour vous exterminer entièrement; que la peste et le sang régneront parmi vous, et que je vous ferai passer au fil de l'épée." C'est moi, le Seigneur, qui ai parlé.

sum: quando misero sagittas famis pessimas in eos, quæ erunt mortiferæ, et quas mittam ut disperdam vos: et famem congregabo super vos, et conteram in vobis baculum panis.

17. Et immittam in vos famem, et bestias pessimas usque ad internecionem: et pestilentia et sanguis transibunt per te, et gladium inducam super te: ego Dominus locutus sum.

℣ 16. L'hébreu joint ces mots au verset précédent: *Car* c'est moi qui suis le Seigneur, qui ai parlé *par la bouche de mes prophètes. Vous deviendrez, dis-je, un exemple terrible*, lorsque, etc.

℣ 17. Cela pourroit s'entendre des Chaldéens mêmes comparés à des bêtes féroces qui devoient désoler la Judée.

Ibid. Ou simplement: *car* c'est moi, etc.

CHAPITRE VI.

Prédiction de la ruine des villes et des hauts lieux d'Israël, et du carnage de ce peuple. Restes que le Seigneur se réservera. Désolation d'Israël par l'épée, la famine et la peste; ce pays réduit en solitude.

1. Le Seigneur m'adressa encore sa parole, et me dit:

2. Fils de l'homme, tournez le visage vers les montagnes d'Israël," et prophétisez sur elles.

Infr. XXXVI. 1. 3. Et dites-leur: Montagnes d'Israël, écoutez la parole du Seigneur Dieu. Voici ce que dit le Seigneur Dieu aux montagnes, aux collines, aux rochers," aux vallées: " Je vais faire tomber l'épée sur vous; je détruirai vos hauts lieux.

1. Et factus est sermo Domini ad me, dicens:

2. Fili hominis, pone faciem tuam ad montes Israel, et prophetabis ad eos,

3. Et dices: Montes Israel, audite verbum Domini Dei: Hæc dicit Dominus Deus montibus, et collibus, rupibus, et vallibus: Ecce ego inducam super vos gladium, et disperdam excelsa vestra:

℣ 2. Pleines d'idoles.

℣ 3. Hébr. litt.: aux lits des torrens.

Ibid. Cela ne doit pas s'entendre d'Israël distingué de Juda, mais de Juda même, nommé indifféremment *Juda* ou *Israël*, depuis la destruction du royaume des dix tribus. En adressant ici la parole aux montagnes et aux vallées, Dieu parle au peuple même qui habite ces vallées, et ces montagnes;

4. Et demoliar aras vestras, et confringentur simulachra vestra : et dejiciam interfectos vestros ante idola vestra.

4. J'abattrai vos autels, je briserai vos statues, et je ferai tomber devant vos idoles ceux qui seront tués au milieu de vous.

5. Et dabo cadavera filiorum Israel ante faciem simulachrorum vestrorum : et dispergam ossa vestra circum aras vestras,

5. J'étendrai les corps morts des enfans d'Israël devant vos statues," et je répandrai vos os autour de vos autels.

6. In omnibus habitationibus vestris. Urbes desertæ erunt, et excelsa demolientur et dissipabuntur : et interibunt aræ vestræ, et confringentur : et cessabunt idola vestra, et conterentur delubra vestra, et delebuntur opera vestra.

6. Les villes seront désertes dans tout le pays où vous habitez," les hauts lieux seront détruits et renversés; vos autels tomberont et seront brisés, vos idoles ne seront plus adorées; vos temples seront abattus, et vos ouvrages périront."

7. Et cadet interfectus in medio vestri : et scietis quia ego sum Dominus.

7. Il se fera un carnage d'hommes au milieu de vous; et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur.

8. Et relinquam in vobis eos qui fugerint gladium in gentibus, cum dispersero vos in terris.

8. Néanmoins je m'en réserverai parmi vous quelques-uns qui auront échappé à l'épée des nations, lorsque je vous aurai dispersés parmi les peuples.

9. Et recordabuntur mei liberati vestri in gentibus, ad quas captivi ducti sunt : quia contrivi cor eorum fornicans et recedens a me : et oculos eorum fornicantes

9. Et ceux d'entre vous qui auront été délivrés," se souviendront de moi parmi les nations où ils auront été emmenés captifs; parce que je briserai leur cœur, qui étoit tombé dans la fornication, en se retirant de moi, et

aux grands et aux petits, qui sont eux-mêmes représentés par ces montagnes et ces vallées.

℣ 5. Hébr. : devant leurs idoles. C'est-à-dire que dans l'hébreu c'est le même mot qu'à la fin du verset précédent, גִּלּוּלֵיכֶם, mais avec le pronom de la troisième personne הֶם.

℣ 6. Les exemplaires de la Vulgate joignent communément au verset précédent ces quatre mots; *in omnibus habitationibus vestris*, en ne les en séparant que par une virgule, et mettant le point après *vestris*; mais les bibles hébraïques joignent ces quatre mots avec ce qui suit.

Ibid. Hébr. autr. : Dans tout le pays où vous habitez, les villes seront désolées, et les hauts lieux seront détruits, en sorte que vos autels seront renversés et périront; vos idoles seront brisées et cesseront; vos statues seront retranchées, et vos ouvrages seront effacés *et exterminés.*

℣ 9. Hébr. : qui auront échappé *à l'épée.*

j'éclairerai leurs yeux, qui s'étoient corrompus par la fornication, en se prostituant aux idoles; et ils se déplairont à eux-mêmes, à cause des maux qu'ils auront faits dans toutes les abominations où ils sont tombés.

post idola sua : et displicebunt sibimet super malis quæ fecerunt in universis abominationibus suis.

10. Et ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur, et que ma parole n'a pas été vaine, lorsque je leur ai prédit que je leur ferois ces maux.

10. Et scient, quia ego Dominus non frustra locutus sum, ut facerem eis malum hoc.

11. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Frappez de la main et battez du pied," et dites : "Malheur sur tous les crimes, et sur toutes les abominations de la maison d'Israël, parce qu'ils périront par l'épée, par la famine, et par la peste.

11. Hæc dicit Dominus Deus : Percute manum tuam, et allide pedem tuum, et dic : Heu, ad omnes abominationes malorum domus Israel, quia gladio, fame, et peste ruituri sunt.

12. Celui qui est loin," mourra de la peste; celui qui est près, tombera par l'épée; celui qui sera resté, et qui sera assiégé, mourra de faim; et mon indignation s'assouvira dans leur supplice.

12. Qui longe est, peste morietur : qui autem prope, gladio corruet : et qui relictus fuerit et obsessus, fame morietur : et complebo indignationem meam in eis.

13. Et vous saurez que je suis le Seigneur, lorsque vos corps morts et tout sanglans seront étendus au milieu de vos idoles, autour de vos autels, sur toutes vos collines élevées, et sur toutes vos hautes montagnes, sous tous vos arbres chargés de feuillages, sous tous vos chênes touffus, et dans les lieux où l'on sentoit auparavant l'odeur des encens que vous brûliez en l'honneur de vos idoles.

13. Et scietis quia ego Dominus, cum fuerint interfecti vestri in medio idolorum vestrorum, in circuitu ararum vestrarum, in omni colle excelso, et in cunctis summitatibus montium, et subtus omne lignum nemorosum, et subtus universam quercum frondosam, locum ubi accenderunt thura redolentia universis idolis suis.

14. Et j'étendrai ma main sur eux; et je rendrai la terre" toute désolée et abandonnée, depuis le désert de Déblatha dans tous les lieux où ils habi-

14. Et extendam manum meam super eos : et faciam terram desolatam, et destitutam a deserto Deblatha,

℣ 11. Dans l'excès de la douleur et de l'étonnement où vous serez à la vue des péchés de ce peuple, et des maux dont ils seront punis.

Ibid. Autr. : et dites : Hélas! *gémissez* sur tous les crimes, etc.

℣ 12. Loin de l'ennemi.

℣ 14. La Judée.

in omnibus habitationibus eorum; et scient quia ego Dominus.

toient;" et ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur."

℣ 14. Hébr. autr. : depuis le désert *qui est au midi de la Judée*, jusqu'à Reblatha *qui est au nord dans le territoire d'Emath en Syrie*. Ce fut là que Sedécias fut amené devant Nabuchodonosor après la prise de Jérusalem. *Jerem.* XXXIX, 5 et 6. C'est-à-dire, qu'on peut avoir confondu *Reblatha* avec *Deblatha*.

Ibid. Et qu'ainsi c'est en vain qu'ils avoient mis leur confiance dans leurs idoles.

CHAPITRE VII.

La ruine de la terre d'Israël est proche. Dieu répandra sur elle sa fureur sans être touché de ses maux. Ils périront par l'épée, par la peste, et par la famine. Leurs richesses ne les sauveront point. Le sanctuaire même sera profané. Ils seront accablés de maux et privés de toute consolation.

1. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

2. Et tu, fili hominis, hæc dicit Dominus Deus terræ Israel : Finis venit, venit finis super quatuor plagas terræ.

3. Nunc finis super te, et immittam furorem meum in te : et judicabo te juxta vias tuas, et ponam contra te omnes abominationes tuas.

4. Et non parcet oculus meus super te, et non miserebor : sed vias tuas ponam super te, et abominationes tuæ in medio tui erunt : et scietis quia ego Dominus.

5. Hæc dicit Dominus

1. Le Seigneur m'adressa encore sa parole, et me dit :

2. Et vous, fils de l'homme," voici ce que dit le Seigneur, le Dieu de la terre d'Israël : La fin" vient; elle vient, cette fin, sur les quatre coins de la terre.

3. Votre fin est arrivée; je vais maintenant répandre ma fureur sur vous; je vous jugerai selon vos voies; et je ferai retomber sur vous" toutes vos abominations.

4. Mon œil vous verra sans être fléchi, et je ne serai point touché de compassion; je mettrai sur vous le poids de vos crimes, vos abominations seront au milieu de vous," et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur.

5. Voici ce que dit le Seigneur Dieu :

℣ 2. La version des Septante et la version syriaque portent : Et vous, fils de l'homme, dites : Voici, etc.

Ibid. De cette terre d'Israël.

— La répétition du mot *venit* n'est pas dans l'hébreu; mais on la trouve dans la version des Septante et dans les autres. La même expression va revenir au verset 6.

℣ 3. C'est le sens de l'hébreu.

℣ 4. C'est-à-dire, vous porterez la juste peine de vos abominations. *Infr.*, ℣ 9.

Une affliction vient ; et en voici encore une autre.

6. La fin vient, la fin est proche ; elle s'avance " contre vous ; la voilà qui vient.

7. Vous qui habitez sur la terre, " une ruine entière vient vous accabler. " Le temps est venu, le jour est proche ; le jour du carnage, et non celui de la gloire des montagnes. "

8. Maintenant je répandrai de près ma colère sur vous ; ma fureur se satisfera en vous ; je vous jugerai selon vos voies, et je vous chargerai de tout le poids de vos crimes.

9. Mon œil vous verra sans être fléchi ; je ne serai point touché de compassion ; mais je mettrai sur vous le poids de vos actions criminelles ; vos abominations seront au milieu de vous ; et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur qui vous frappe.

10. Le jour " vient ; le jour est déjà présent ; la ruine est sortie ; " la verge " a fleuri ; l'orgueil " a poussé ses rejetons.

11. L'iniquité " s'est élevée sur la verge de l'impiété ; " et il ne restera rien d'eux, ni du peuple, ni de tout

Deus : Afflictio una, afflictio ecce venit.

6. Finis venit, venit finis, evigilavit adversum te : ecce venit.

7. Venit contritio super te, qui habitas in terra : venit tempus, prope est dies occisionis, et non gloriæ montium.

8. Nunc de propinquo effundam iram meam super te, et complebo furorem meum in te : et judicabo te juxta vias tuas, et imponam tibi omnia scelera tua :

9. Et non parcet oculus meus, nec miserebor, sed vias tuas imponam tibi, et abominationes tuæ in medio tui erunt : et scietis quia ego sum Dominus percutiens.

10. Ecce dies, ecce venit : egressa est contritio, floruit virga, germinavit superbia :

11. Iniquitas surrexit in virga impietatis : non ex eis, et non ex populo, ne-

℣ 6. Litt. : elle s'est éveillée.

℣ 7. Sur la terre d'Israël.

Ibid. Hébr. autr. : l'aurore *de ce jour terrible* vient ; le temps *de la vengeance* arrive ; le jour *du Seigneur* est proche.

Ibid. C'est-à-dire de la joie que vous faisiez éclater sur le haut des montagnes où vous sacrifiiez à vos idoles.

— Hébr. litt. : le jour du tumulte *et des armes*, et non de ces cris de *joie qui retentissent sur les* montagnes.

℣ 10. Auquel ces choses s'accompliront.

Ibid. Hébr. autr. : l'aurore *de ce jour terrible* commence à paroître.

Ibid. Qui doit vous frapper.

Ibid. De celui qui doit vous perdre.

℣ 11. La fureur de vos ennemis.

— Hébr. litt. : la violence.

Ibid. C'est-à-dire que l'iniquité est la cause du châtiment des impies.

que ex sonitu eorum : et non erit requies in eis.

12. Venit tempus, appropinquavit dies : qui emit, non lætetur, et qui vendit, non lugeat : quia ira super omnem populum ejus.

13. Quia qui vendit, ad id quod vendidit, non revertetur, et adhuc in viventibus vita eorum : visio enim ad omnem multitudinem ejus non regredietur, et vir in iniquitate vitæ suæ non confortabitur.

14. Canite tuba, præparentur omnes, et non est qui vadat ad prælium : ira enim mea super universum populum ejus.

15. Gladius foris, et pestis et fames intrinsecus : qui in agro est, gladio morietur, et qui in civitate, pestilentia et fame devorabuntur.

16. Et salvabuntur qui fugerint ex eis : et erunt in

leur bruit, " et ils n'auront point de repos."

12. Le temps est venu, le jour est proche : que celui qui achète, ne se réjouisse point, et que celui qui vend, ne s'afflige point; parce que la colère accablera tout le peuple."

13. Celui qui vend, ne rentrera point en possession de ce qu'il vend; car ceci arrivera pendant la vie même de ceux qui vivent présentement." Ces visions prophétiques qui regardent tout le peuple, ne seront point vaines;" et tout homme reconnoîtra qu'il ne se fortifiera point dans l'iniquité de sa vie."

14. Sonnez de la trompette; que tous se préparent; cependant il ne se trouvera personne qui aille au combat, parce que ma colère est sur tout le peuple."

15. L'épée au dehors, et la peste et la famine au dedans; celui qui est aux champs, mourra par l'épée; et celui qui est dans la ville, sera dévoré par la peste et par la famine.

16. Ceux d'entre eux qui s'enfuiront, seront sauvés;" mais ils seront

ỹ 11. Hébr. : Il n'y en aura point d'entre eux, *c'est-à-dire, de ces impies; il n'y en aura point*, ni de leur multitude, ni de leurs grands, *qui échappe à ma vengeance.*

Ibid. Hébr. : et il n'y aura point de lamentation *ni de deuil* sur eux. On ne leur laissera pas même la triste consolation de pleurer leurs morts.

ỹ 12. Les réduira tous à une égale misère.—Hebr. litt. : toute sa multitude; c'est-à-dire, sur tout le peuple de cette terre.

ỹ 13. Autr. : Car celui qui vend ne pourra rentrer en possession de ce qu'il vend, quand même il seroit encore au nombre des vivans; *parce qu'étant réduit en captivité, il ne pourra jouir du privilége de l'année du jubilé.*

Ibid. Elles s'accompliront infailliblement.

— L'hébreu pourroit se lire, comme au verset précédent et au verset suivant : car la colère *du Seigneur* tombera sur toute la multitude, et elle ne se retirera point *qu'elle n'ait exécuté les jugemens du Seigneur.*

Ibid. Autrement et selon l'hébreu : et l'homme qui vit dans l'iniquité, ne se fortifiera point *et ne se soutiendra point.*

ỹ 14. Je leur ôterai à tous le courage et la vigueur.

— Hébr. litt. : sur toute sa multitude, c'est-à-dire, sur tout le peuple de cette terre.

ỹ 16. Hébr. autr. : Quelques-uns d'entre eux s'échapperont, et seront sur les montagnes, etc.

sur les montagnes comme les colombes des vallées, tous tremblans de crainte à la vue de leurs péchés.

17. Toutes les mains seront affoiblies, et tout les genoux seront sans force."

Isai. xv. 2. Jer. XLVIII. 37. 18. Ils se revêtiront de cilices, et ils seront saisis de frayeur; tous les visages seront couverts de confusion, et toutes les têtes deviendront chauves."

19. Leur argent sera jeté dehors, et leur or sera comme du fumier; leur argent, ni leur or ne pourra les délivrer au jour de la fureur du Seigneur; ils ne leur serviront point pour se rassasier, et pour remplir leur estomac, parce que leur iniquité s'en est fait un sujet de chute."

Prov. XI. 4. Soph. I. 28. Eccli. V. 10.

20. Ils se sont servis de l'ornement de leurs colliers " pour repaître leur orgueil, et ils en ont fait les images de leurs abominations et de leurs idoles; c'est pourquoi je mettrai leur or et leur argent au rang des choses impures.

21. Je l'abanndonnerai au pillage entre les mains des étrangers; il deviendra la proie des impies de la terre; et ils en useront comme d'une chose souillée.

22. Je détournerai d'eux mon visage, et ils violeront le secret de mon

montibus quasi columbæ convallium omnes trepidi, unusquisque in iniquitate sua.

17. Omnes manus dissolventur, et omnia genua fluent aquis.

18. Et accingent se ciliciis, et operiet eos formido, et in omni facie confusio, et in universis capitibus eorum calvitium.

19. Argentum eorum foras projicietur, et aurum eorum in sterquilinium erit. Argentum eorum, et aurum eorum non valebit liberare eos in die furoris Domini. Animam suam non saturabunt, et ventres eorum non implebuntur: quia scandalum iniquitatis eorum factum est.

20. Et ornamentum monilium suorum in superbiam posuerunt, et imagines abominationum suarum et simulachrorum fecerunt ex eo: propter hoc dedi eis illud in immunditiam:

21. Et dabo illud in manus alienorum ad diripiendum, et impiis terræ in prædam, et contaminabunt illud.

22. Et avertam faciem meam ab eis, et violabunt

℣ 17. Litt.: et l'eau coulera de tous les genoux: *la frayeur dont on sera saisi fera qu'on ne pourra retenir son urine. Infr.* XXI, 7.

℣ 18. Parce qu'ils s'aracheront les cheveux dans l'excès de leur douleur. Ou parce qu'ils les couperont; ce qui étoit une des marques ordinaires de deuil dans les disgrâces publiques ou particulières. Voy. Isaïe XV, 2; Jérémie XLVIII, 37; Michée I, 16.

℣ 19. En s'en faisant des idoles.

℣ 20. Hébr. autr.: de la beauté de leur ornemens, *des ornemens et des richesses même du temple.*

arcanum meum : et introibunt in illud emissarii, et contaminabunt illud.

sanctuaire ; des brigands y entreront, et le profaneront.

23. Fac conclusionem : quoniam terra plena est judicio sanguinum, et civitas plena iniquitate.

23. Achevez de prononcer la condamnation de ce peuple," parce que la terre " est pleine du sang innocent qu'ils ont répandu, et que la ville" est remplie d'iniquité."

24. Et adducam pessimos de gentibus, et possidebunt domos eorum : et quiescere faciam superbiam potentium, et possidebunt sanctuaria eorum.

24. Je ferai venir les plus méchans d'entre les nations, et ils s'empareront de leurs maisons ; et je ferai cesser l'orgueil des puissans," et leurs ennemis posséderont leurs sanctuaires."

25. Angustia superveniente, requirent pacem, et non erit.

25. A l'approche des angoisses," ils chercheront la paix, et ils ne la trouveront point.

26. Conturbatio super conturbationem veniet, et auditus super auditum : et quærent visionem de propheta, et lex peribit a sacerdote, et consilium a senioribus.

26. Ils verront venir épouvante sur épouvante," et les bruits affligeans se succéderont l'un à l'autre ; ils chercheront la vision d'un prophète ; mais la loi périra dans la bouche des prêtres, et le conseil dans les anciens.

27. Rex lugebit, et princeps induetur mœrore, et manus populi terræ conturbabuntur. Secundùm viam eorum faciam eis, et secundùm judicia eorum judicabo eos : et scient quia ego Dominus.

27. Le roi sera dans les larmes, le prince sera couvert de tristesse, et les mains du peuple trembleront de frayeur ; je les traiterai selon leurs œuvres ;" je les jugerai selon qu'ils auront jugé les autres ; et ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur.

℣ 23. Dans son commentaire, saint Jérôme explique ainsi lui-même le sens de sa version. Hebr. : Faites des chaines ; ou à la lettre : Faites la chaine ; *enchaînez-les, enveloppez-les tous dans une même condamnation.*

Ibid. La Judée.

Ibid. Jérusalem.

Ibid. Hébr. : de violence.

℣ 24. Qui sont parmi le peuple d'Israël.

Ibid. L'hébreu peut aussi signifier : et leurs sanctuaires seront profanés, en dérivant le mot מְחַלְלֵי de la racine חָלַל.

℣ 25. Hébr. litt. : le retranchement.

℣ 26. Hébr. : Malheur sur malheur.

℣ 27. Autr. : selon leur voie, *selon leur conduite.*

CHAPITRE VIII.

Ezéchiel est transporté en esprit à Jérusalem dans le temple. Il y voit les abominations qui s'y commettent. Le Seigneur lui annonce les vengeances qu'il va exercer.

An de l'ère chr. vulg. 594.

1. Le cinquième jour du sixième mois de la sixième année," comme j'étois assis dans ma maison, et que les anciens de Juda étoient assis avec moi au même lieu, la main du Seigneur Dieu tomba tout d'un coup sur moi."

2. Et j'eus cette vision : Quelqu'un me parut comme un feu ardent; depuis les reins jusqu'en bas, ce n'étoit qu'une flamme; et depuis les reins jusqu'en haut, il paroissoit un airain mêlé d'or," étincelant de lumière.

Dan. xiv. 35.

3. Et une main vint me prendre par les cheveux de ma tête; et l'esprit du Seigneur m'éleva entre le ciel et la terre, et m'amena à Jérusalem, dans une vision de Dieu," près de la porte intérieure qui regardoit du côté de l'aquilon, où étoit placée l'idole de jalousie," pour provoquer le Dieu jaloux.

4. Je vis paroître en ce même lieu la gloire du Dieu d'Israël, selon la vision que j'avais eue dans le champ."

1. Et factum est in anno sexto, in sexto mense, in quinta mensis, ego sedebam in domo mea, et senes Juda sedebant coram me, et cecidit ibi super me manus Domini Dei.

2. Et vidi, et ecce similitudo quasi aspectus ignis : ab aspectu lumborum ejus, et deorsum, ignis : et a lumbis ejus, et sursum, quasi aspectus splendoris, ut visio electri.

3. Et emissa similitudo manus apprehendit me in cincinno capitis mei : et elevavit me spiritus inter terram et cœlum, et adduxit me in Jerusalem in visione Dei, juxta ostium interius, quod respiciebat ad aquilonem, ubi erat statutum idolum zeli ad provocandam æmulationem.

4. Et ecce ibi gloria Dei Israel, secundùm visionem quam videram in campo.

℣ 1. De la captivité du roi Joachim.

Ibid. Je fus rempli de son Esprit.

℣ 2. A la lettre : de l'*electrum*; selon d'autres, de l'*aurichalcum. Supr.* 1, 4 *et* 27.

℣ 3. C'est-à-dire, une grande vision, ou une vision dont Dieu étoit immédiatement l'auteur.

Ibid. Litt. : L'idole de jalousie pour piquer de jalousie *le Seigneur.* La plupart croient que c'étoit l'idole de Baal qui avoit été dressée dans le temple par Manassé (4 *Reg.* xxi, 7, et 2 *Par.* xxxiii, 7), et qui, ayant été détruite par Josias (2 *Par.* xxxiv, 4), avoit apparemment été rétablie par ses successeurs. Dom Calmet croit que c'étoit l'idole d'Adonis dont il est parlé au verset 14.

℣ 4. Voyez au chapitre 1, versets 4 et suivans.

5. Et dixit ad me : Fili hominis, leva oculos tuos ad viam aquilonis. Et levavi oculos meos ad viam aquilonis : et ecce ab aquilone portæ altaris, idolum zeli in ipso introitu.

5. Et il me dit : Fils de l'homme, levez les yeux du côté de l'aquilon. Et ayant levé les yeux de ce côté-là, je vis du côté de l'aquilon de la porte de l'autel cette idole de jalousie qui étoit à l'entrée."

6. Et dixit ad me : Fili hominis, putasne vides tu quid isti faciunt, abominationes magnas quas domus Israel facit hic, ut procul recedam a sanctuario meo? et adhuc conversus videbis abominationes majores.

6. Il me dit ensuite : Fils de l'homme, voyez-vous ce que font ceux-ci? Voyez-vous les grandes abominations que la maison d'Israël fait en ce lieu, pour m'obliger à me retirer de mon sanctuaire? Et quand vous vous retournerez d'un autre côté, vous verrez des abominations encore plus grandes.

7. Et introduxit me ad ostium atrii : et vidi, et ecce foramen unum in pariete.

7. Et m'ayant conduit à l'entrée du parvis," je vis qu'il y avoit un trou à la muraille ;

8. Et dixit ad me : Fili hominis, fode parietem. Et cum fodissem parietem, apparuit ostium unum.

8. Et il me dit : Fils de l'homme, percez la muraille. Et quand j'eus percé la muraille, il parut une porte.

9. Et dixit ad me : Ingredere, et vide abominationes pessimas quas isti faciunt hic.

9. Et il me dit : Entrez, et voyez les effroyables abominations que ces gens font en ce lieu.

10. Et ingressus vidi, et ecce omnis similitudo reptilium et animalium, abominatio, et universa idola domus Israel depicta erant in pariete in circuitu per totum.

10. Et j'entrai, et en même temps je vis des images de toutes sortes de reptiles et d'animaux, et l'abomination de la maison d'Israël ; et toutes ces idoles étoient peintes sur la muraille tout autour ;"

11. Et septuaginta viri de senioribus domûs Israel, et

11. Et soixante-dix des anciens de la maison d'Israël " étoient debout

ỳ 5. Hébr. autr. : je vis du côté de l'aquilon, près de la porte, l'autel de cette idole, etc.

ỳ 7. Celui des lévites.

— Ou plutôt, du parvis du peuple, nommé simplement *le parvis*, et distingué ainsi du parvis des prêtres et des lévites, nommé au verset 16 *le parvis intérieur.*

ỳ 10. Ou plutôt : tout autour *de cette salle située à l'entrée du parvis, et dont la muraille avoit été percée.*

ỳ 11. On croit que ces soixante-dix anciens étoient les soixante-dix sénateurs du grand sénat des Juifs appelé le sanhédrin. Voyez la *Dissertation sur la police des Hébreux*, à la tête du livre des Nombres, tom. III.

devant ces peintures; et Jézonias, fils de Saphan," étoit au milieu d'eux. Chacun d'eux avoit un encensoir à la main, et la fumée de l'encens qui en sortoit s'élevoit en nuage.

Jezonias filius Saphan stabat in medio eorum, stantium ante picturas: et unusquisque habebat thuribulum in manu sua: et vapor nebulæ de thure consurgebat.

12. Et il me dit: Certes vous voyez," fils de l'homme, ce que les anciens de la maison d'Israël font dans les ténèbres, ce que chacun d'eux fait dans le secret de sa chambre; car ils disent: Le Seigneur ne nous voit point; le Seigneur a abandonné la terre."

12. Et dixit ad me: Certe vides, fili hominis, quæ seniores domûs Israel faciunt in tenebris, unusquisque in abscondito cubiculi sui: dicunt enim: Non videt Dominus nos, dereliquit Dominus terram.

13. Alors il me dit: Si vous vous tourniez d'un autre côté, vous verrez des abominations encore plus grandes, que font ceux-ci;

13. Et dixit ad me: Adhuc conversus videbis abominationes majores, quas isti faciunt.

14. Et m'ayant mené à l'entrée" de la porte de la maison du Seigneur, qui regarde du côté du septentrion, je vis des femmes qui étoient assises en ce lieu, et qui pleuroient Adonis;"

14. Et introduxit me per ostium portæ domus Domini, quod respiciebat ad aquilonem: et ecce ibi mulieres sedebant plangentes Adonidem.

15. Et il me dit: Certes vous voyez," fils de l'homme, ce qu'elles font; et si vous allez encore d'un autre côté, vous verrez des abominations encore plus grandes.

15. Et dixit ad me: Certe vidisti, fili hominis: adhuc conversus videbis abominationes majores his.

16. Et m'ayant fait entrer dans le parvis intérieur de la maison du Seigneur," je vis devant la porte du tem-

16. Et introduxit me in atrium domûs Domini interius: et ecce in ostio tem-

℣ 11. On connoît, sous le règne de Josias, Saphan, scribe ou secrétaire de ce prince. 4 *Reg.* XXII, 3 *et seqq.* Jézonias, fils de Saphan, paroît être ici le chef de ces soixante-dix hommes.

℣ 12. Hébr. litt.: Voyez-vous, fils de l'homme, etc.?

Ibid. Il s'est retiré dans le ciel, et ne voit point ce qui se passe ici-bas.

℣ 14. C'est le sens de l'hébreu.

Ibid. L'hébreu lit, *Thammuz*, que l'on croit être le même qu'Osiris époux d'Isis, qui fut nommé *Adonis* par les Phéniciens et les Syriens, et qui n'est guère connu des Grecs que sous ce dernier nom. Le culte de ce dieu consistoit principalement à pleurer sa mort; et ce deuil étoit célébré particulièrement par les femmes. Voyez la *Dissertation sur Béelphégor*, à la tête du Lévitique, tom. III.

℣ 15. Hébr. litt.: Voyez-vous, fils de l'homme, etc.?

℣ 16. Le parvis des prêtres.

pli Domini inter vestibulum et altare, quasi viginti quinque viri, dorsa habentes contra templum Domini, et facies ad orientem : et adorabant ad ortum solis.

17. Et dixit ad me : Certe vidisti, fili hominis : numquid leve est hoc domui Juda, ut facerent abominationes istas, quas fecerunt hic : quia replentes terram iniquitate, conversi sunt ad irritandum me? et ecce applicant ramum ad nares suas.

18. Ergo et ego faciam in furore : non parcet oculus meus, nec miserebor : et cùm clamaverint ad aures meas voce magna, non exaudiam eos.

ple du Seigneur, entre le vestibule et l'autel, environ vingt-cinq hommes" qui tournoient le dos au temple du Seigneur, et dont le visage regardoit l'orient ; et ils adoroient le soleil levant ;"

17. Et il me dit : Certes vous voyez," fils de l'homme, ce qu'ils font; est-ce peu à la maison de Juda d'avoir fait les abominations qu'ils ont faites en ce lieu, d'avoir rempli la terre d'iniquité," et de s'être appliqués à irriter mon indignation contre eux? Et vous voyez comme ils approchent de leurs narines un rameau."

18. C'est pour cela aussi que je les traiterai dans ma fureur ; mon œil les verra sans être fléchi ; je ne serai point touché de compassion ; et lorsqu'ils crieront vers moi à haute voix, je ne les écouterai point.

℣ 16. Ces vingt-cinq hommes étoient apparemment autant de prêtres et de lévites qui étoient alors de service. Il y avoit toujours dans le temple douze prêtres et douze lévites qui servoient par semaine; et le grand-prêtre faisoit le vingt-cinquième.

Ibid. Hébr. litt. : et prosternés du côté de l'orient, ils adoroient le soleil.

℣ 17. Hébr. litt. : Voyez-vous, fils de l'homme, etc. ?

Ibid. Hébr. autr. : de violence.

Ibid. Un rameau d'olivier qu'ils ont fait toucher à leurs idoles. D'autres croient que c'étoient des branches de laurier, arbre consacré au soleil. Les rabbins traduisent l'hébreu : *posteriora illi mihi obvertunt, et crepitum ventris ad nasum meum emittunt.* Grotius applaudit à cette singulière interprétation.

CHAPITRE IX.

Sept hommes paroissent ; l'un est envoyé marquer d'un signe tous ceux qui gémissent des désordres de Jérusalem; les six autres ont ordre d'exterminer tous ceux qui ne seront pas marqués de ce signe. Exécution de cet ordre.

1. Et clamavit in auribus meis voce magna, dicens : Appropinquaverunt visita-

1. Il cria ensuite devant moi avec une voix forte, et me dit : Ceux qui doivent visiter la ville" sont proches ;"

℣ 1. Jérusalem.

Ibid. Le mot *unusquisque*, qui suit, donne lieu de présumer que l'expression *visitationes*, qui est bien celle de l'hébreu, se prend ici pour *visitatores*,

et chacun d'eux tient en sa main un instrument de mort.

2. Et voilà, six hommes venoient du côté de la porte supérieure " qui regarde le septentrion," ayant chacun à la main un instrument de mort; il y en avoit aussi un au milieu d'eux, qui étoit revêtu d'une robe de fin lin, et qui avoit une écritoire " sur les reins; et étant entrés," ils se tinrent près de l'autel d'airain;

3. Et la gloire du Dieu d'Israël s'éleva de dessus le chérubin où elle étoit," et vint à l'entrée " du temple, et elle appela celui qui étoit vêtu d'une robe de fin lin, et qui avoit une écritoire sur les reins;

4. Et le Seigneur lui dit: Passez au travers de la ville, au milieu de Jérusalem, et marquez un thau " sur

tiones urbis, et unusquisque vas interfectionis habet in manu sua.

2. Et ecce sex viri veniebant de via portæ superioris, quæ respicit ad aquilonem, et uniuscujusque vas interitûs in manu ejus: vir quoque unus in medio eorum vestitus erat lineis, et atramentarium scriptoris ad renes ejus: et ingressi sunt, et steterunt juxta altare æreum.

3. Et gloria Domini Israel assumpta est de cherub quæ erat super eum ad limen domûs: et vocavit virum qui indutus erat lineis, et atramentarium scriptoris habebat in lumbis suis.

4. Et dixit Dominus ad eum: Transi per mediam civitatem in medio Jerusa-

de même qu'en latin *custodiæ* se prend pour *custodes*, et en français même *la garde*, pour *les gardes*. Dans le style des Hébreux, *la visite* marque la récompense et le châtiment; ici donc sont annoncés ceux que Dieu envoie contre Jérusalem pour la punir.

℣ 2. La porte supérieure est celle par laquelle on entroit dans le parvis des prêtres où étoit alors en esprit le prophète; la porte du parvis du peuple étoit moins haute par sa situation.

Ibid. Ces six hommes viennent par la porte septentrionale, parce qu'ils représentent l'armée des Chaldéens qui devoit venir de ce côté-là en s'avançant contre Jérusalem.

Ibid. Quelques-uns croient que le mot hébreu peut signifier des tablettes sur lesquelles on écrivoit.

Ibid. Dans le temple.

℣ 3. C'est-à-dire, de dessus son trône soutenu par les chérubins, selon cette vision, où le prophète vit la gloire du Seigneur. *Supr.* VIII, 4; *et* I, 22, 26.

Ibid. Litt.: sur le seuil *de la porte.*

℣ 4. Le *thau* est la dernière lettre de l'alphabet des Hébreux; il avoit anciennement la figure d'une croix; de là vient qu'il en est ici regardé comme le symbole. *Kennicott* possédoit une médaille frappée en la quatrième année du gouvernement de Simon le grand-prêtre. Dans cette monnaie la lettre *thau* revient deux fois et toujours en forme de croix ✕. En effet, on trouve cette lettre sur les médailles juives sous les trois figures suivantes ✢, ✕, ✕. Dans l'écriture punique le *thau* avoit cette forme ✢. Dans la langue sainte ce même mot signifie *un signe;* et c'est ainsi que les Septante l'ont entendu ici: Marquez un signe sur le front, etc.

lem : et signa thau super frontes virorum gementium, et dolentium super cunctis abominationibus quæ fiunt in medio ejus.

le front des hommes qui gémissent, et qui sont dans la douleur de voir toutes les abominations qui se font au milieu d'elle. *Exod.* XII. 7. *Apoc.* VII. 3.

5. Et illis dixit, audiente me : Transite per civitatem sequentes eum, et percutite : non parcat oculus vester, neque misereamini.

5. Et j'entendis ce qu'il disoit aux autres : Suivez-le, et passez au travers de la ville ; et frappez ; que votre œil ne se laisse point fléchir, et ne soyez touchés d'aucune compassion.

6. Senem, adolescentulum et virginem, parvulum et mulieres, interficite usque ad internecionem : omnem autem, super quem videritis thau, ne occidatis : et a sanctuario meo incipite. Cœperunt ergo a viris senioribus, qui erant ante faciem domus.

6. Vieillards, jeunes hommes, vierges, femmes et enfans, frappez à mort tous, sans qu'aucun échappe ; mais ne tuez " aucun de ceux sur le front desquels vous verrez le thau écrit ; " et commencez par mon sanctuaire. " Ils commencèrent donc le carnage par les plus anciens qui étoient devant le temple ; "

7. Et dixit ad eos : Contaminate domum, et implete atria interfectis : egredimini. Et egressi sunt, et percutiebant eos qui erant in civitate.

7. Et il leur dit : Profanez le temple, et remplissez le parvis de corps tout sanglans ; sortez ! Et ils sortirent, et ils frappèrent ceux qui étoient dans la ville ;

8. Et cæde completa, remansi ego : ruique super faciem meam, et clamans aio : Heu, heu, heu, Domine Deus : ergone disperdes omnes reliquias Israel, effundens furorem tuum super Jerusalem ?

8. Et après qu'ils eurent fait tout ce carnage, " je restai là ; et m'étant jeté le visage contre terre, je dis en criant : Hélas ! hélas ! hélas ! " Seigneur Dieu ! perdrez-vous donc ainsi tout ce qui reste d'Israël, en répandant votre fureur sur Jérusalem ?

9. Et dixit ad me : Iniquitas domus Israel et Juda magna est nimis valde, et repleta est terra sanguini-

9. Et il me dit : L'iniquité de la maison d'Israël et de la maison de Juda est dans le dernier excès ; la terre est toute couverte de sang ; la

℣ 6. Hébr. litt. : n'approchez, ne touchez.

Ibid. Hébr. autr. : le signe. *Supr.* ℣ 4.

Ibid. Par les prêtres, qui sont les plus coupables.

— Hébr. autr. : par ceux qui me sont consacrés, par les prêtres et les lévites. Voyez la note suivante.

Ibid. C'est-à-dire, par ces vingt-cinq hommes qui tournoient le dos au sanctuaire. *Supr.* VIII, 16.

℣ 8. Hébr. autr. : Et pendant qu'ils faisoient tout son carnage, etc.

Ibid. Ces trois interjections n'en font qu'une dans l'hébreu.

ville est remplie de gens qui m'ont quitté," parce qu'ils ont dit : Le Seigneur a abandonné la terre ; le Seigneur ne voit point.

bus, et civitas repleta est aversione : dixerunt enim : Dereliquit Dominus terram, et Dominus non videt.

10. C'est pourquoi mon œil ne se laissera point fléchir; je ne serai point touché de compassion ; et je ferai tomber sur leurs têtes les maux qu'ils méritent.

10. Igitur et meus non parcet oculus, neque miserebor : viam eorum super caput eorum reddam.

11. Alors celui qui étoit vêtu d'une robe de fin lin, et qui avoit une écritoire pendue sur les reins, dit ces mots : J'ai fait ce que vous m'avez commandé."

11. Et ecce vir qui erat indutus lineis, qui habebat atramentarium in dorso suo, respondit verbum, dicens : Feci sicut præcepisti mihi.

℣ 9. Pour suivre les idoles.

℣ 11. J'ai marqué tous ceux qui gémissent des crimes de ce peuple, et des abominations de cette ville.

CHAPITRE X.

L'un des sept hommes est envoyé prendre des charbons de feu pour les répandre sur Jérusalem. Nouvelle description du char mystérieux. Le Seigneur qui étoit descendu de ce char y remonte.

1. J'EUS encore une vision." Il parut dans le firmament qui étoit sur la tête des chérubins, comme une pierre de saphir, qui avoit la figure d'un trône ;"

1. ET vidi, et ecce in firmamento, quod erat super caput cherubim, quasi lapis sapphirus, quasi species similitudinis solii, apparuit super ea.

2. Et il dit à l'homme vêtu d'une robe de lin : Allez au milieu des roues qui sont sous les chérubins ; prenez plein vos deux mains" des charbons de feu qui sont entre les chérubins ; et répandez-les sur la ville." Et il s'en alla devant moi.

2. Et dixit ad virum qui indutus erat lineis, et ait : Ingredere in medio rotarum, quæ sunt subtus cherubim, et imple manum tuam prunis ignis, quæ sunt inter cherubim, et ef-

℣ 1. Ou simplement : Je vis ensuite au-dessus du firmament qui étoit, etc. C'est une suite de la vision précédente.

Ibid. Ou plutôt, alors le Seigneur n'étoit point assis sur ce trône; mais il en étoit descendu pour se placer sur le seuil de la porte du temple (*supr.* IX, 3); il étoit alors en ce même endroit, et il en sortit ensuite pour remonter sur son trône (*infr.* ℣ 18).

℣ 2. C'est le sens de l'hébreu.

Ibid. Jérusalem.

funde super civitatem. Ingressusque est in conspectu meo.

3. Cherubim autem stabant a dextris domûs, cùm ingrederetur vir : et nubes implevit atrium interius.

4. Et elevata est gloria Domini desuper cherub ad limen domûs : et repleta est domus nube, et atrium repletum est splendore gloriæ Domini.

5. Et sonitus alarum cherubim audiebatur usque ad atrium exterius, quasi vox Dei omnipotentis loquentis.

6. Cumque præcepisset viro qui indutus erat lineis, dicens : Sume ignem de medio rotarum, quæ sunt inter cherubim : ingressus ille stetit juxta rotam.

7. Et extendit cherub manum de medio cherubim, ad ignem qui erat inter cherubim ; et sumpsit, et dedit in manus ejus qui indutus erat lineis : qui accipiens egressus est.

8. Et apparuit in cherubim similitudo manûs hominis subtus pennas eorum.

9. Et vidi, et ecce quatuor rotæ juxta cherubim : rota una juxta cherub

3. Les chérubins étoient au côté droit du temple, lorsqu'il y entra ; " et une nuée remplit le parvis intérieur."

4. La gloire du Seigneur s'éleva de dessus les chérubins, et vint à l'entrée du temple ;" et la maison fut couverte de la nuée, et le parvis fut rempli de l'éclat de la gloire du Seigneur.

5. Le bruit des ailes des chérubins retentissoit jusqu'au parvis extérieur," et paroissoit comme la voix du Dieu tout-puissant qui parloit."

6. Le Seigneur ayant donc fait ce commandement à celui qui étoit vêtu d'une robe de lin, et lui ayant dit : Prenez du feu du milieu des roues qui sont entre les chérubins, il y alla, et se tint près d'une des roues.

7. Alors un des chérubins étendit sa main du milieu des chérubins, vers le feu qui étoit entre les chérubins ; et en ayant pris, il le mit dans la main de celui qui étoit vêtu d'une robe de lin ; lequel, l'ayant reçu, s'en revint.

8. Et il parut dans les chérubins comme une main d'homme qui étoit sous leurs ailes.

9. Voici encore ce que je vis : Il me parut quatre roues près des chérubins. Il y avoit une roue près d'un chérubin,

℣ 3. C'est-à-dire, lorsque cet homme s'en alla au milieu des roues qui étoient sous ces chérubins.

Ibid. C'est-à-dire, le parvis des prêtres.

℣ 4. Comme pour marquer qu'il alloit l'abandonner.

— Ou plutôt : Or, la gloire du Seigneur s'étoit élevée de dessus les chérubins, et elle étoit venue sur le seuil *de la porte* de la maison du Seigneur (*voyez la note sur le verset* 1), *comme pour marquer qu'il étoit résolu d'abandonner son temple ;* et la maison, etc.

℣ 5. C'est-à-dire, jusqu'au parvis du peuple.

Ibid. Qui faisoit entendre le bruit de son tonnerre.

et une autre roue près d'un autre chérubin ; les roues paroissoient, à les voir, comme une pierre de chrysolithe ;″

10. Et toutes les quatre paroissoient semblables, comme si une roue étoit au milieu d'une autre roue.

11. Et lorsqu'elles marchoient, elles marchoient de quatre côtés, et elles ne retournoient point en marchant ;″ mais quand celle qui étoit la première alloit d'un côté, les autres suivoient aussitôt sans tourner ailleurs.″

12. Le corps des quatre roues, leur cou, leurs mains, leurs ailes,″ et leurs cercles étoient pleins d'yeux tout autour.″

13. Et il appela ces roues devant moi les roues légères.″

14. Chacun des animaux avoit quatre faces ; la première étoit celle d'un chérubin ;″ la seconde, celle d'un homme ; la troisième, celle d'un lion ; et la quatrième, celle d'un aigle.

unum, et rota alia juxta cherub unum : species autem rotarum erat quasi visio lapidis chrysolithi.

10. Et aspectus earum similitudo una quatuor : quasi sit rota in medio rotæ.

11. Cùmque ambularent, in quatuor partes gradiebantur : et non revertebantur ambulantes, sed ad locum, ad quem ire declinabat quæ prima erat, sequebantur et cæteræ, nec convertebantur.

12. Et omne corpus earum, et colla, et manus, et pennæ, et circuli, plena erant oculis in circuitu quatuor rotarum.

13. Et rotas istas vocavit volubiles, audiente me.

14. Quatuor autem facies habebat unum : facies una, facies cherub : et facies secunda, facies hominis : et in tertio facies leonis, et in quarto facies aquilæ.

℣ 9. Hébr. litt. : comme une pierre de Tharse. Voyez la note sur le chap. 1, verset 16.

℣ 11. Autr. : et elles ne se retournoient point lorsqu'elles marchoient, *étant également portées de différens côtés sans changer de situation.*

Ibid. Marquant ainsi l'union parfaite qui étoit entre elles.

— Autr. : et elles ne se retournoient point en marchant; *ce char étoit toujours prêt à marcher à droite ou à gauche, devant ou derrière, sans être obligé de se retourner.* L'hébreu pourroit signifier : Mais quand le premier *des chérubins* alloit d'un côté, les autres le suivoient aussitôt, et ils ne se retournoient point en marchant.

℣ 12. C'est-à-dire, leurs moyeux, leurs rais, leurs jantes.

Ibid. Hébr. autr. : Et tout leur corps, *de ces animaux,* leur col, leurs mains, leurs ailes et leurs roues étoient pleins d'yeux tout autour, à eux quatre, et à leurs roues.

℣ 13. A cause de leur extrême rapidité.

— Hébr. autr. : et il cria devant moi à ces roues : Roulez.

℣ 14. Ou d'un bœuf. Voyez au chapitre 1, verset 10. En comparant ces deux textes, on en conclut que la figure des chérubins avoit apparemment beaucoup de ressemblance avec celle du bœuf. On remarque aussi que le mot hébreu *cherub*, selon son étymologie, désigne le bœuf, ce mot étant dérivé de *charab*, qui en syriaque signifie *labourer.*

15. Et elevata sunt cherubim : ipsum est animal, quod videram juxta fluvium Chobar.

16. Cumque ambularent cherubim, ibant pariter et rotæ juxta ea : et cùm elevarent cherubim alas suas ut exaltarentur de terra, non residebant rotæ, sed et ipsæ juxta erant.

17. Stantibus illis, stabant, et cum elevatis elevabantur : spiritus enim vitæ erat in eis.

18. Et egressa est gloria Domini a limine templi : et stetit super cherubim.

19. Et elevantia cherubim alas suas, exaltata sunt a terra coram me : et illis egredientibus, rotæ quoque subsecutæ sunt : et stetit in introitu portæ domus Domini orientalis : et gloria Dei Israel erat super ea.

20. Ipsum est animal, quod vidi subter Deum Israel juxta fluvium Chobar : et intellexi quia cherubim essent.

21. Quatuor vultus uni, et quatuor alæ uni : et similitudo manûs hominis sub alis eorum.

22. Et similitudo vultuum eorum, ipsi vultus quos videram juxta fluvium Chobar, et intuitus eorum, et impetus singulorum ante faciem suam ingredi.

15. Et les chérubins s'élevèrent en haut ; c'étoient les mêmes animaux que j'avois vus près du fleuve de Chobar.

16. Lorsque les chérubins marchoient, les roues marchoient aussi auprès d'eux ; et lorsque les chérubins étendoient leurs ailes pour s'élever de terre, les roues n'y demeuroient point, mais elles se trouvoient aussi auprès d'eux.

17. Elles demeuroient quand ils demeuroient, et elles s'élevoient quand ils s'élevoient, parce que l'esprit de vie étoit en elles."

18. Et la gloire du Seigneur sortit ensuite de l'entrée " du temple, et se plaça sur les chérubins.

19. Et les chérubins étendant leurs ailes en haut, s'élevèrent de terre devant moi ; et lorsqu'ils partirent, les roues les suivirent aussi ; et les chérubins s'arrêtèrent à l'entrée de la porte de la maison du Seigneur du côté de l'orient ;" et la gloire du Dieu d'Israël étoit sur eux.

20. C'étoient les mêmes animaux que j'avois vus au-dessous du Dieu d'Israël, près du fleuve de Chobar, et je reconnus que c'étoient des chérubins."

21. Chacun d'eux avoit quatre visages et quatre ailes ; et il paroissoit comme une main d'homme sous leurs ailes.

22. Les faces qui m'y parurent, leur regard, et cette impétuosité avec laquelle chacun marchoit devant soi, étoient les mêmes que j'avois vus près du fleuve de Chobar.

ẏ 17. Voyez au chapitre 1, verset 21.

ẏ 18. Hébr. litt. : de dessus le seuil *de la porte. Supr.* ẏ 4.

ẏ 19. Pour marquer que Dieu vouloit l'abandonner.

ẏ 20. Il semble que le prophète ne reconnoissoit pas d'abord les animaux qu'il avoit vus ; mais les voyant souvent et les considérant avec moins de frayeur, il s'assura que c'étoient les chérubins semblables à ceux qui étoient sur l'arche d'alliance.

CHAPITRE XI.

Prophétie contre ceux qui méprisoient les menaces des prophètes. Mort de l'un d'entre eux. Promesses en faveur des Israélites captifs et dispersés. Le char du Seigneur sort de la ville, et s'arrête sur la montagne des Oliviers.

1. L'Esprit ensuite m'enleva, et me mena à la porte orientale de la maison du Seigneur, qui regarde le soleil levant; je vis alors à l'entrée de la porte vingt-cinq hommes; j'aperçus au milieu d'eux Jézonias, fils d'Azur, et Pheltias, fils de Banaïas, princes du peuple.

1. Et elevavit me spiritus, et introduxit me ad portam domûs Domini orientalem, quæ respicit ad solis ortum: et ecce in introitu portæ viginti quinque viri: et vidi in medio eorum Jezoniam filium Azur, et Pheltiam filium Banaiæ, principes populi.

2. Et il " me dit: Fils de l'homme, ce sont là ceux qui ont des pensées d'iniquité, et qui forment de pernicieux desseins en cette ville.

2. Dixitque ad me: Fili hominis, hi sunt viri qui cogitant iniquitatem, et tractant consilium pessimum in urbe ista,

3. En disant: Nos maisons ne sont-
Jerem. I, 13. elles pas bâties depuis long-temps? " Elle est la chaudière, et nous sommes la chair.

3. Dicentes: Nonne dudum ædificatæ sunt domus? hæc est lebes, nos autem carnes.

4. C'est pourquoi prophétisez sur eux; fils de l'homme, prophétisez.

4. Idcirco vaticinare de eis, vaticinare, fili hominis.

5. En même temps l'Esprit de Dieu me saisit, et me dit: " Parlez: Voici

5. Et irruit in me spiritus Domini, et dixit ad me:

℣ 2. L'Esprit. Ou selon l'hébreu: *le Seigneur* me dit.

℣ 3. N'ont-elles pas subsisté malgré toutes les menaces qu'on nous a faites? Elles subsisteront encore de même, et nous les habiterons jusqu'à la fin de notre vie.

— Hébr. autr.: Nos maisons ne sont pas bâties depuis peu; *et si* cette ville est une chaudière, *comme le dit Jérémie* (*Jerem.* I, 13), nous *en* serons la chair: *nous y périrons plutôt que d'en sortir.* Quelques-uns traduisent: Il n'est pas temps de bâtir des maisons; cette ville est une chaudière, et nous *en* sommes la chair. On suppose que c'est une raillerie par laquelle ces impies insultoient aux prophètes. C'est une raillerie que faisoient les princes du peuple contre la prophétie de Jérémie, I, 13, par laquelle le prophète comparant les Babyloniens à une chaudière bouillante, il menaçoit la ville de Jérusalem d'une destruction prochaine: mais ces princes rassuroient les peuples contre ces menaces, leur disant: En dépit de ces prédictions, votre ville ne subsiste-t-elle pas depuis long-temps?

℣ 5. Hébr. autr.: et *le Seigneur* me dit.

Loquere : Hæc dicit Dominus : Sic locuti estis, domus Israel, et cogitationes cordis vestri ego novi.

6. Plurimos occidistis in urbe hac, et implestis vias ejus interfectis.

7. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Interfecti vestri, quos posuistis in medio ejus, hi sunt carnes, et hæc est lebes, et educam vos de medio ejus.

8. Gladium metuistis, et gladium inducam super vos, ait Dominus Deus.

9. Et ejiciam vos de medio ejus, daboque vos in manu hostium, et faciam in vobis judicia.

10. Gladio cadetis : in finibus Israel judicabo vos, et scietis quia ego Dominus.

11. Hæc non erit vobis in lebetem, et vos non eritis in medio ejus in carnes : in finibus Israel judicabo vos.

12. Et scietis quia ego Dominus : quia in præceptis meis non ambulastis, et judicia mea non fecistis,

ce que dit le Seigneur : C'est ainsi que vous avez raisonné, maison d'Israël, et je connois les pensées de votre cœur.

6. Vous avez tué un grand nombre de personnes dans cette ville, et vous avez rempli ″ ses rues de corps morts.

7. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu : Ceux que vous avez tués, que vous avez étendus morts au milieu de la ville, ceux-là sont la chair, et la ville est la chaudière : mais pour vous, je vous ferai sortir du milieu de cette ville. ″

8. Vous craignez l'épée, et je ferai tomber sur vous l'épée, dit le Seigneur Dieu.

9. Je vous chasserai ″ du milieu de cette ville ; je vous livrerai entre les mains de vos ennemis ; et j'exercerai sur vous mes jugemens.

10. Vous périrez par l'épée ; je vous jugerai sur les confins d'Israël, ″ et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur.

11. Cette ville ne sera point pour vous une chaudière, et vous ne serez point comme la chair au milieu d'elle ; ″ mais je vous jugerai ″ dans les confins d'Israël.

12. Et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur, parce que vous n'avez point marché dans la voie de mes préceptes, et que vous n'avez point

℣ 6. On lit dans l'hébreu, ומלאתים, pour ומלאתם, *et implestis ;* les rabbins en conviennent.

℣ 7. Le prophète répond à la raillerie des princes (voyez la note du verset 39) : Il est vrai que vous avez été la chaudière de vos frères, en les faisant mourir ; ainsi Jérusalem est leur tombeau. Mais vous même, vous n'aurez pas cet avantage ; car le roi de Babylone sera votre chaudière, et vous n'aurez point Jérusalem pour votre tombeau.

℣ 9. Hebr. litt. : je vous ferai sortir.

℣ 10. Dans Réblatha au pays d'Emath.

— Où le roi de Babylone, après la prise de Jérusalem, fit mourir les enfans de Sédécias, et ensuite tous les principaux du royaume. Voyez les Rois, xxv, 6, 21, et Jérémie, xxxix, 9, lii, 9, 10.

℣ 11. Qui y demeure jusqu'à ce qu'elle soit cuite.

Ibid. Je vous ferai périr.

observé mes ordonnances, mais que vous vous êtes conduits selon les coutumes des nations qui vous environnent."

13. Comme je prophétisois, Pheltias, fils de Banaïas, mourut. Alors je tombai le visage contre terre, et je criai à haute voix, en disant : Hélas! hélas! hélas! " Seigneur Dieu! vous achevez donc de perdre ce qui reste d'Israël?

14. Et le Seigneur m'adressa sa parole, et me dit :

15. Fils de l'homme, vos frères, vos frères, vos proches, et toute la maison d'Israël, tous ceux à qui les habitans de Jérusalem ont dit : Allez-vous-en loin du Seigneur; car c'est à nous que la terre a été donnée pour la posséder."

16. C'est pourquoi " voici ce que dit le Seigneur Dieu : Quoique je les aie envoyés si loin parmi les nations, et que je les aie dispersés en divers pays, je ne laisserai pas de sanctifier leur petit nombre dans les pays où ils sont allés."

17. Dites-leur donc : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je vous rassemblerai " du milieu des peuples; je vous réunirai des pays où vous avez été dis-

sed juxta judicia gentium quæ in circuitu vestro sunt, estis operati.

13. Et factum est, cùm prophetarem, Pheltias filius Banaiæ mortuus est : et cecidi in faciem meam clamans voce magna, et dixi : Heu, heu, heu, Domine Deus : consummationem tu facis reliquiarum Israel?

14. Et factum est verbum Domini ad me, dicens :

15. Fili hominis, fratres tui, fratres tui, viri propinqui tui, et omnis domus Israel, universi quibus dixerunt habitatores Jerusalem : Longe recedite a Domino : nobis data est terra in possessionem.

16. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Quia longe feci eos in gentibus, et quia dispersi eos in terris : ero eis in sanctificationem modicam in terris ad quas venerunt.

17. Propterea loquere : Hæc dicit Dominus Deus : Congregabo vos de populis, et adunabo de terris in

ỳ 12. L'édition romaine des Septante lit ici comme au chapitre v, verset 7, qui porte : et que vous n'avez pas même agi comme les nations qui vous environnent, *les ayant surpassées en impiété.*

ỳ 13. Ces trois interjections n'en font qu'une dans l'hébreu, אהה.

ỳ 15. Et quant à vous, il vous a rejetés, et vous ne serez jamais plus à lui. C'est ainsi que ces impies insultoient à ceux qui étoient restés fidèles à Dieu.

ỳ 16. Hébr. : C'est pourquoi dites.

Ibid. Hébr. autr. : Parce que je les ai envoyés si loin parmi les nations, etc., je serai *moi-même* leur sanctuaire *pour* un peu *de temps* dans les pays où ils sont allés; *ils ne pourront plus m'adorer à Jérusalem dans mon temple, mais je serai moi-même leur temple dans le lieu de leur exil, et pendant la durée de leur exil.*

ỳ 17. Hébr. litt. : *Et congregabo vos;* Je vous rassemblerai aussi. C'est la suite de la promesse commencée au verset précédent.

quibus dispersi estis, daboque vobis humum Israel.

persés; et je vous donnerai la terre d'Israël.

18. Et ingredientur illuc, et auferent omnes offensiones, cunctasque abominationes ejus de illa.

18. Et ils y entreront, et ils ôteront du milieu d'elle tout ce qui lui a été un sujet de chute, et toutes ses abominations; "

19. Et dabo eis cor unum, et spiritum novum tribuam in visceribus eorum: et auferam cor lapideum de carne eorum, et dabo eis cor carneum:

19. Et je leur donnerai un même cœur, et je répandrai dans leurs entrailles un esprit nouveau; j'ôterai de leur chair le cœur de pierre, et je leur donnerai un cœur de chair; *Infr.* XXXVI. 26

20. Ut in præceptis meis ambulent, et judicia mea custodiant, faciantque ea: et sint mihi in populum, et ego sim eis in Deum.

20. Afin qu'ils marchent dans la voie de mes préceptes, qu'ils gardent ce que je leur ai ordonné, et qu'ils le fassent; qu'ils soient mon peuple, et que je sois leur Dieu. *Jerem.* XXXI. 33.

21. Quorum cor post offendicula et abominationes suas ambulat, horum viam in capite suo ponam, dicit Dominus Deus.

21. Mais pour ceux dont le cœur s'abandonne à ce qui leur est un sujet de chute, et à leurs abominations, " je ferai retomber leurs crimes sur leurs têtes, dit le Seigneur Dieu.

22. Et elevaverunt cherubim alas suas, et rotæ cum eis: et gloria Dei Israel erat super ea.

22. Alors les chérubins élevèrent leurs ailes, les roues s'élevèrent avec eux, et la gloire du Dieu d'Israël étoit sur les chérubins;

23. Et ascendit gloria Domini de medio civitatis, stetitque super montem, qui est ad orientem urbis.

23. Et la gloire du Seigneur monta du milieu de la ville, et alla s'arrêter sur la montagne " qui est à l'orient de la ville. "

24. Et spiritus levavit me, adduxitque in Chaldæam ad transmigrationem, in visione, in spiritu Dei: et sublata est a me visio quam videram.

24. Après cela, l'esprit m'enleva, et me ramena en vision par la vertu de l'esprit de Dieu, en Chaldée, vers le peuple qui étoit captif; et la vision que j'avois eue s'évanouit de mon esprit.

25. Et locutus sum ad transmigrationem omnia verba Domini quæ ostenderat mihi.

25. Et je dis au peuple captif tout ce que le Seigneur m'avoit fait voir.

ỳ 18. Ses idoles. Hébr. autr.: toutes les choses détestables et abominables *qui s'y trouvent, c'est-à-dire, les idoles et tous les autres vestiges de ce culte impie.*

ỳ 21. Hébr. autr.: à des choses détestables et abominables.

ỳ 23. C'est-à-dire, sur le mont des Oliviers.

Ibid. Pour montrer qu'il l'abandonnoit et qu'il la livroit à ses ennemis.

CHAPITRE XII.

Ezéchiel prédit par différens signes la captivité des habitans de Jérusalem et celle de leur roi. Il annonce l'extrémité où ils seront réduits pendant le siége. Reproches du Seigneur contre ceux qui se flattoient que les menaces des prophètes ne seroient pas sitôt accomplies.

1. Le Seigneur m'adressa encore sa parole, et me dit :

2. Fils de l'homme, vous demeurez au milieu d'un peuple qui ne cesse de m'irriter, au milieu de ceux qui ont des yeux pour voir, et ne voient point; qui ont des oreilles pour entendre, et n'entendent point; parce que c'est un peuple qui m'irrite sans cesse.

3. Vous donc, fils de l'homme, préparez pour vous ce que peut avoir une personne qui quitte son pays pour aller ailleurs; vous ferez transporter " vos meubles devant eux en plein jour, et vous passerez vous-même d'un lieu à un autre, devant leurs yeux, pour voir s'ils y feront attention; car c'est un peuple qui ne cesse de m'irriter.

4. Vous transporterez hors de chez vous à leurs yeux pendant le jour vos meubles, comme un homme qui déloge; et vous en sortirez vous-même le soir devant eux, comme un homme qui sort de chez lui pour aller demeurer ailleurs.

5. "Percez devant leurs yeux la muraille de votre maison, et sortez-en " par l'ouverture que vous aurez faite;

6. Vous aurez des hommes qui vous porteront sur leurs épaules devant eux; on vous emportera dans l'obscurité; vous vous mettrez un voile sur le visage, et vous ne verrez point la terre; car je vous ai choisi pour être un signe à la maison d'Israël."

1. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

2. Fili hominis, in medio domûs exasperantis tu habitas : qui oculos habent ad videndum, et non vident : et aures ad audiendum, et non audiunt : quia domus exasperans est.

3. Tu ergo, fili hominis, fac tibi vasa transmigrationis, et transmigrabis per diem coram eis : transmigrabis autem de loco tuo ad locum alterum, in conspectu eorum, si forte aspiciant : quia domus exasperans est.

4. Et efferes foras vasa tua quasi vasa transmigrantis per diem in conspectu eorum : tu autem egredieris vespere coram eis, sicut egreditur migrans.

5. Ante oculos eorum perfode tibi parietem : et egredieris per eum.

6. In conspectu eorum in humeris portaberis, in caligine efferreris : faciem tuam velabis, et non videbis terram : quia portentum dedi te domui Israel.

℣ 3. Autr. : vous transporterez.

℣ 5. Pour leur rendre encore cette figure plus sensible.
Ibid. Hébr. autr. : et vous en ferez sortir *vos meubles.*

℣ 6. Un signe de tout ce qui doit lui arriver.

7. Feci ergo sicut præceperat mihi Dominus : vasa mea protuli quasi vasa transmigrantis per diem : et vespere perfodi mihi parietem manu : et in caligine egressus sum, in humeris portatus in conspectu eorum.

7. Je fis donc ce que le Seigneur m'avoit commandé ; je transportai mes meubles en plein jour, comme un homme qui déloge pour aller ailleurs ; le soir je fis de ma propre main un trou à la muraille de ma maison, et je sortis dans l'obscurité, des hommes me portant sur leurs épaules devant tout le peuple.

8. Et factus est sermo Domini manè ad me, dicens :

8. Le matin, le Seigneur m'adressa sa parole, et me dit :

9. Fili hominis, numquid non dixerunt ad te domus Israel, domus exasperans : Quid tu facis?

9. Fils de l'homme, le peuple d'Israël, ce peuple qui m'irrite sans cesse, ne vous a-t-il pas dit : Qu'est-ce donc que vous faites?

10. Dic ad eos : Hæc dicit Dominus Deus : Super ducem, onus istud, qui est in Jerusalem, et super omnem domum Israel, quæ est in medio eorum.

10. Dites-leur : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Cette prophétie " menaçante tombera sur le chef qui est dans Jérusalem," et sur toute la maison d'Israël qui est au milieu d'eux.

11. Dic : Ego portentum vestrum : quomodo feci, sic fiet illis : in transmigrationem, et in captivitatem ibunt.

11. Dites : Je suis le prodige qui vous prédit leurs maux ;" ils souffriront tout ce que j'ai fait ; ils passeront ainsi d'un pays à un autre, et iront en captivité.

12. Et dux qui est in medio eorum, in humeris portabitur, in caligine egredietur : parietem perfodient, ut educant eum : facies ejus operietur, ut non videat oculo terram.

12. Le chef qui est au milieu d'eux," sera emporté sur les épaules ; il sortira " dans l'obscurité ; ils perceront la muraille pour le faire sortir de la ville ; son visage sera couvert d'un voile," afin que son œil ne voie rien sur la terre ;

13. Et extendam rete meum super eum, et capietur in sagena mea : et

13. Et je jetterai mon rets sur lui, et il sera pris dans mon filet ; je l'emmenerai à Babylone dans la terre des

℣ 10. Litt. : cette charge, *c'est-à-dire, cette prophétie menaçante, cette prédiction de maux*, tombera, etc.

Ibid. C'est-à-dire, sur le roi.

℣ 11. Litt. : Je suis votre prodige : *je suis pour vous un signe de ce qui doit arriver à vous ou à vos frères. Supr.* ℣ 6.

℣ 12. Sédécias leur roi. Voyez dans Jérémie, XXXIX, 7, où la Vulgate dit qu'on lui arracha les yeux : *oculos eruit :* le texte hébreu peut signifier simplement qu'on les lui creva : *cæcavit.*

Ibid. De Jérusalem.

Ibid. C'est-à-dire, qu'on le privera de la lumière en lui crevant les yeux.

Chaldéens; cependant il ne la verra point," et il y mourra.

adducam eum in Babylonem in terram Chaldæorum: et ipsam non videbit, ibique morietur.

14. Je disperserai de tous côtés tous ceux qui sont autour de lui, tous ceux qui le gardent et qui composent ses troupes; et je les poursuivrai l'épée nue.

14. Et omnes qui circa eum sunt, præsidium ejus, et agmina ejus, dispergam in omnem ventum: et gladium evaginabo post eos.

15. Et ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur, quand je les aurai répandus en divers pays, et que je les aurai dispersés parmi les peuples.

15. Et scient quia ego Dominus, quando dispersero illos in gentibus, et disseminavero eos in terris.

16. Et je me réserverai d'entre eux un petit nombre d'hommes qui échapperont à l'épée, à la famine et à la peste, afin qu'ils publient tous leurs crimes parmi les nations où ils auront été envoyés, et qu'elles sachent que c'est moi qui suis le Seigneur."

16. Et relinquam ex eis viros paucos, a gladio, et fame et pestilentia: ut enarrent omnia scelera eorum in gentibus, ad quas ingredientur: et scient quia ego Dominus.

17. Le Seigneur m'adressa encore sa parole, et me dit:

17. Et factus est sermo Domini ad me, dicens:

18. Fils de l'homme, mangez votre pain dans l'épouvante; buvez votre eau à la hâte et dans la tristesse;"

18. Fili hominis, panem tuum in conturbatione comede: sed et aquam tuam in festinatione et mœrore bibe.

19. Et vous direz à ce peuple: Voici ce que le Seigneur Dieu dit à ceux qui habitent dans Jérusalem, dans le pays d'Israël: Ils mangeront" leur pain dans la frayeur, et ils boiront leur eau dans l'affliction; et cette terre autrefois si peuplée deviendra toute désolée," à cause de l'iniquité" de tous ceux qui y habitent.

19. Et dices ad populum terræ: Hæc dicit Dominus Deus ad eos qui habitant in Jerusalem in terra Israel: Panem suum in sollicitudine comedent, et aquam suam in desolatione bibent: ut desoletur terra a multitudine sua, propter iniquitatem omnium qui habitant in ea.

20. Ces villes qui sont maintenant

20. Et civitates quæ nunc

℣ 13. Parce qu'on lui aura arraché les yeux.

℣ 16. Que je n'ai pas abandonné mon peuple par foiblesse, mais par justice, et pour le punir de ses péchés. — Autr.: Et ils sauront, *ces hommes qui auront échappé à l'épée, à la famine et à la peste, ils sauront* que c'est moi qui suis le Seigneur.

℣ 18. Hébr. autr.: dans l'inquiétude.

℣ 19. Pendant le siége de la ville ou en captivité.

Ibid. Hébr. autr.: et cette terre, privée de tout ce qu'elle contient, *hommes, animaux, arbres et herbes*, demeurera désolée.

Ibid. Hébr. autr.: des violences, *des infractions*.

habitantur, desolatæ erunt, terraque deserta : et scietis quia ego Dominus.

21. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

22. Fili hominis, quod est proverbium istud vobis in terra Israel, dicentium : In longum differentur dies, et peribit omnis visio?

23. Ideo dic ad eos : Hæc dicit Dominus Deus : Quiescere faciam proverbium istud, neque vulgo dicetur ultra in Israel : et loquere ad eos, quòd appropinquaverint dies, et sermo omnis visionis.

24. Non enim erit ultra omnis visio cassa, neque divinatio ambigua in medio filiorum Israel.

25. Quia ego Dominus loquar : et quodcumque locutus fuero verbum, fiet, et non prolongabitur amplius : sed in diebus vestris, domus exasperans, loquar verbum, et faciam illud, dicit Dominus Deus.

26. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

27. Fili hominis, ecce domus Israel, dicentium : Visio quam hic videt, in dies multos : et in tempora longa iste prophetat.

28. Propterea dic ad eos : Hæc dicit Dominus Deus : Non prolongabitur ultra o-

habitées, deviendront une solitude; la terre sera déserte; et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur.

21. Le Seigneur m'adressa encore sa parole, et me dit :

22. Fils de l'homme, quel est ce proverbe qu'ils font courir dans Israël, en disant : Les maux qu'on nous prédit sont différés pour long-temps, " et toutes les visions des prophètes s'évanouiront?"

23. Dites-leur donc : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je ferai cesser ce proverbe; on ne le dira plus à l'avenir dans Israël. Assurez-leur que les jours et l'accomplissement des visions sont proches.

24. Les visions désormais ne seront point vaines;" et les prédictions ne seront point incertaines " au milieu des enfans d'Israël;

25. Car je parlerai moi-même qui suis le Seigneur; et toutes les paroles que j'aurai prononcées seront accomplies sans retarder davantage; et pendant vos jours mêmes, peuple qui ne cessez de m'irriter, dit le Seigneur Dieu, je parlerai, et j'exécuterai ce que j'aurai dit.

26. Le Seigneur m'adressa encore sa parole, et me dit :

27. Fils de l'homme, la maison d'Israël a coutume de dire : Les visions de celui-ci sont bien éloignées; et il prophétise pour les temps futurs.

28. Dites-leur donc : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Mes paroles désormais ne seront point différées; tout

℣ 22. Litt. : les jours *malheureux dont on nous menace* seront différés.
Ibid. L'hébreu pourroit se lire de même qu'au verset suivant : et les visions *menaçantes* des prophètes *ne s'accompliront pas sitôt.*
℣ 24. Car les maux qu'elles annoncent arriveront bien certainement.
Ibid. Ou ambiguës.

ce que j'ai dit s'accomplira, dit le Seigneur Dieu.

mnis sermo meus : verbum quod locutus fuero, complebitur, dicit Dominus Deus.

CHAPITRE XIII.

Reproches et menaces du Seigneur contre les faux prophètes et les fausses prophétesses.

1. Le Seigneur me parla encore en ces termes, et me dit :

2. Fils de l'homme, adressez vos prophéties aux prophètes d'Israël, qui se mêlent de prophétiser ; et vous direz à ces gens qui prophétisent de leur tête : " Ecoutez la parole du Seigneur.

Jer. xxiii. 1. Infr. xiv. 9 ; xxxiv. 2. 3. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Malheur aux prophètes insensés qui suivent leur propre esprit, et qui ne voient rien."

4. Vos prophètes, ô Israël, ont été comme des renards dans les déserts."

5. Vous" n'ètes point montés contre l'ennemi," et vous ne vous êtes point opposés comme un mur pour la maison d'Israël, pour tenir ferme dans le combat, au jour du Seigneur.

6. Ils n'ont que des visions vaines, et ils ne prophétisent que le mensonge, en disant : Le Seigneur a dit ceci : quoique le Seigneur ne les ait point envoyés ; et ils persistent à assurer ce qu'ils ont dit une fois."

7. Les visions que vous avez eues,

1. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

2. Fili hominis, vaticinare ad prophetas Israel, qui prophetant : et dices prophetantibus de corde suo : Audite verbum Domini :

3. Hæc dicit Dominus Deus : Væ prophetis insipientibus, qui sequuntur spiritum suum, et nihil vident.

4. Quasi vulpes in desertis, prophetæ tui, Israel, erant.

5. Non ascendistis ex adverso, neque opposuistis murum pro domo Israel, ut staretis in prælio in die Domini.

6. Vident vana, et divinant mendacium, dicentes : Ait Dominus, cum Dominus non miserit eos : et perseveraverunt confirmare sermonem.

7. Numquid non visio-

℣ 2. Litt. : de leur *propre* cœur.

℣ 3. C'est-à-dire, et que Dieu n'inspire pas.

℣ 4. Hébr. litt. : dans des lieux ruinés. — Vos prophètes, c'est-à-dire, les *vôtres*, les faux prophètes que Dieu n'a pas inspirés, sont semblables aux renards chez lesquels on ne trouve que ruse et finesse, et qui ravagent la vigne d'Israël.

℣ 5. Prophètes lâches et insensés.

Ibid. Hébr. autr. : à la brèche.

℣ 6. Hébr. autr. : et ils se tourmentent pour vérifier ce qu'ils ont dit, *pour montrer la vérité de leurs prophéties.*

nem cassam vidistis, et divinationem mendacem locuti estis? et dicitis : Ait Dominus, cùm ego non sim locutus.

ne sont-elles pas vaines, et les prophéties que vous publiez, ne sont-elles pas pleines de mensonge? et après cela, vous dites : C'est le Seigneur qui a parlé, quoique ce ne soit point moi qui aie parlé.

8. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Quia locuti estis vana, et vidistis mendacium, ideo ecce ego ad vos, dicit Dominus Deus.

8. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu : Parce que vous avez publié des choses vaines, et que vous avez eu des visions de mensonge, voilà que je viens à vous, dit le Seigneur Dieu.

9. Et erit manus mea super prophetas, qui vident vana, et divinant mendacium : in consilio populi mei non erunt, et in scriptura domûs Israel non scribentur, nec in terram Israel ingredientur : et scietis quia ego Dominus Deus :

9. Ma main s'appesantira sur les prophètes qui ont des visions vaines, qui prophétisent le mensonge. Ils ne se trouveront point dans l'assemblée " de mon peuple; ils ne seront point écrits dans le livre de la maison d'Israël; ils n'entreront point dans la terre d'Israël;" et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur Dieu :

10. Eo quod deceperint populum meum, dicentes : Pax, et non est pax : et ipse ædificabat parietem, illi autem liniebant eum luto absque paleis.

10. Parce qu'ils ont séduit mon peuple, en lui annonçant la paix, lorsqu'il n'y avoit point de paix; et que lorsque mon peuple bâtissoit une muraille, ils l'ont enduite avec de la boue seule, sans y mêler de la paille."

11. Dic ad eos qui liniunt absque temperatura, quod casurus sit : erit enim imber inundans, et dabo lapides prægrandes desuper irruentes, et ventum procellæ dissipantem.

11. Dites à ceux qui enduisent la muraille sans y rien mêler," qu'elle tombera, parce qu'il viendra une forte pluie, que je ferai tomber de grosses pierres," qui l'accableront, et souffler un vent impétueux qui la jettera par terre.

12. Siquidem ecce cecidit paries : numquid non dice-

12. Et quand on verra que la muraille sera tombée, ne vous dira-t-on

ỳ 9. Hébr. litt. : dans le conseil *secret* de mon peuple. On lit ici dans la Vulgate *consilio* pour *concilio*.

Ibid. C'est-à-dire, et *après avoir été emmenés en captivité*, ils *n'en reviendront point*, *et* ne rentreront point dans la terre d'Israël.

ỳ 10. C'est-à-dire, ils ont flatté les vaines espérances de mon peuple par des promesses qui n'avoient rien de solide.

— Hébr. autr. : ils l'ont enduite avec un mauvais mortier.

ỳ 11. Hébr. autr. : qui enduisent *la muraille* avec un mauvais mortier.

Ibid. Voyez la *Dissertation sur la pluie de pierres*, à la tête du livre de Josué, tome IV.

pas alors : Où est l'enduit dont vous l'avez enduite? "

13. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je ferai éclater des tourbillons et des tempêtes dans mon indignation ; les torrens de pluie se déborderont dans ma fureur, et de grosses pierres tomberont dans ma colère pour renverser tout ce qui se rencontrera.

14. Et je détruirai la muraille que vous avez enduite sans rien mêler avec la boue ;" je l'égalerai à la terre, et on verra paroître ses fondemens ; elle tombera, et celui qui l'avoit enduite sera enveloppé " dans sa ruine ; et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur.

15. Et j'assouvirai mon indignation" dans la muraille, et dans ceux qui l'enduisent sans y mêler ce qui l'auroit affermie ;" je vous dirai alors : La muraille n'est plus ; et ceux qui l'avoient enduite, ne sont plus.

16. Ils ne sont plus, ces prophètes d'Israël, qui se mêloient de prophétiser à Jérusalem, et qui avoient pour elle des visions de paix, lorsqu'il n'y avoit point de paix, dit le Seigneur Dieu.

17. Et vous, fils de l'homme, tournez le visage contre les filles de votre peuple, qui se mêlent de prophétiser de leur tête ; " et prophétisez contre elles.

18. Et dites : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Malheur à celles qui préparent des coussinets pour les met-

tur vobis : Ubi est litura, quam linistis?

13. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Et erumpere faciam spiritum tempestatum in indignatione mea, et imber inundans in furore meo erit : et lapides grandes in ira in consumptionem.

14. Et destruam parietem, quem linistis absque temperamento : et adæquabo eum terræ, et revelabitur fundamentum ejus : et cadet, et consumetur in medio ejus : et scietis quia ego sum Dominus.

15. Et complebo indignationem meam in pariete, et in his qui liniunt eum absque temperamento, dicamque vobis : Non est paries, et non sunt qui liniunt eum.

16. Prophetæ Israel, qui prophetant ad Jerusalem, et vident ei visionem pacis : et non est pax, ait Dominus Deus.

17. Et tu, fili hominis, pone faciem tuam contra filias populi tui, quæ prophetant de corde suo : et vaticinare super eas.

18. Et dic : Hæc dicit Dominus Deus : Væ quæ consuunt pulvillos sub omni

" ℣ 12. Que sont devenues les belles promesses que vous avez faites à ce peuple, et par lesquelles vous l'avez endurci contre les menaces du Seigneur ?

℣ 14. Hébr. autr., que vous avez enduite avec un mauvais mortier.

Ibid. Hébr. et vous *qui l'avez enduite*, vous serez enveloppés dans sa ruine.

℣ 15. Litt. : je satisferai mon indignation.

" *Ibid.* Hébr. autr. : qui l'enduisent avec un mauvais mortier.

℣ 17. Litt. : De leur propre cœur.

cubito manûs, et faciunt cervicalia sub capite universæ ætatis ad capiendas animas : et cum caperent animas populi mei, vivificabant animas eorum.

tre sous tous les coudes, et qui font des oreillers pour en appuyer la tête des personnes de tout âge, afin de surprendre les âmes ;" et qui, lorsqu'elles ont surpris les âmes de mon peuple," les assurent que leurs âmes sont pleines de vie."

19. Et violabant me ad populum meum propter pugillum hordei, et fragmen panis, ut interficerent animas quæ non moriuntur, et vivificarent animas quæ non vivunt, mentientes populo meo credenti mendaciis.

19. Elles ont détruit la vérité de ma parole dans l'esprit de mon peuple" pour un peu d'orge, et pour un morceau de pain, en menaçant de la mort les âmes qui ne devoient point mourir, et promettant la vie à celles qui ne devoient point vivre, et séduisant ainsi par leurs mensonges la crédulité de mon peuple."

20. Propter hoc hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego ad pulvillos vestros, quibus vos capitis animas volantes, et dirumpam eos de brachiis vestris : et dimittam animas quas vos capitis, animas ad volandum.

20. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu : Voilà que je viens à vos coussinets par lesquels vous surprenez les âmes, comme des oiseaux qu'on prend dans leur vol ; je romprai vos coussinets entre vos bras ;" et je laisserai aller les âmes que vous avez prises, ces âmes qui devoient voler.

21. Et dirumpam cervicalia vestra, et liberabo populum meum de manu vestra, neque erunt ultra in manibus vestris ad prædandum : et scietis quia ego Dominus.

21. Je romprai vos oreillers, je délivrerai mon peuple de votre puissance; et ils ne seront plus à l'avenir exposés en proie entre vos mains ; et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur ;

22. Pro eo quod mœrere fecistis cor justi mendaciter, quem ego non contristavi : et confortastis manus impii, ut non reverte-

22. Car vous avez affligé le cœur du juste sur de fausses suppositions, lorsque je ne l'avois point attristé moi-même ; et vous avez fortifié les mains de l'impie, pour l'empêcher de revenir

℣ 18. En les flattant dans leurs passions criminelles et les rassurant contre les menaces des prophètes.

Ibid. Qu'elles leur ont donné la mort en les portant au péché.

Ibid. Hébr. autr. : Croyez-vous que vous conserverez la vie à vos âmes, en surprenant *ainsi* les âmes de mon peuple ?

℣ 19. Hébr. litt. : elles m'ont profané envers mon peuple, *prophétisant faussement en mon nom.*

Ibid. Car elles l'ont assuré, contre la parole de Dieu : que ceux qui se rendroient aux Chaldéens, périroient, et que ceux qui resteroient à Jérusalem pour la défendre, seroient sauvés.

℣ 20. Je découvrirai vos mensonges et vos artifices.

de sa voie mauvaise et corrompue, et de trouver la vie.

23. C'est pourquoi vous n'aurez plus vos fausses visions à l'avenir, et vous ne débiterez plus vos divinations fantastiques, parce que je délivrerai mon peuple d'entre vos mains; et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur.

retur a via sua mala, et viveret:

23. Propterea vana non videbitis, et divinationes non divinabitis amplius, et eruam populum meum de manu vestra: et scietis quia ego Dominus.

CHAPITRE XIV.

Menaces contre ceux qui consultent les faux prophètes, et qui demeurent dans leurs déréglemens. Sévérité de la justice du Seigneur sur tout autre pays; restes épargnés d'entre les habitans de Jérusalem.

1. QUELQUES-UNS des plus anciens d'Israël étant venus me voir, s'assirent devant moi."

2. Alors le Seigneur m'adressa sa parole, et me dit:

3. Fils de l'homme, ceux que vous voyez, ont dans le cœur leurs impuretés;" et ils ont mis devant leurs yeux" cette iniquité scandaleuse: comment donc répondrai-je aux demandes qu'ils me font?

4. C'est pourquoi parlez-leur, et leur dites: Voici ce que dit le Seigneur Dieu: Tout homme de la maison d'Israël qui a renfermé ses impuretés dans son cœur," et qui a affermi devant ses yeux son iniquité scandaleuse," et qui viendra trouver le prophète" pour savoir par lui ma réponse,

1. ET venerunt ad me viri seniorum Israel: et sederunt coram me.

2. Et factus est sermo Domini ad me, dicens:

3. Fili hominis, viri isti posuerunt immunditias suas in cordibus suis, et scandalum iniquitatis suæ statuerunt contra faciem suam: numquid interrogatus respondebo eis?

4. Propter hoc loquere eis, et dices ad eos: Hæc dicit Dominus Deus: Homo, homo de domo Israel, qui posuerit immunditias suas in corde suo, et scandalum iniquitatis suæ statuerit contra faciem suam, et ve-

℣ 1. Pour consulter le Seigneur par mon ministère.

℣ 3. Ils sont pleins d'attachement pour leurs idoles. C'est le sens de l'hébreu: ont dans leurs cœurs leurs idoles *impures*. *Infr.* ℣ 7.

Ibid. On voit par l'hébreu נֹכַח que *contra faciem suam* de la Vulgate ne peut pas signifier, comme quelques interprètes l'ont cru par erreur: quoique le contraire paraisse sur leur visage.

℣ 4. Qui conserve son attachement impie pour les idoles.

Ibid. Hébr. autr.: qui a dans son cœur ses idoles *impures*, et qui a *toujours* devant ses yeux le scandale de son iniquité. *Supr.* ℣ 3, *et infr.* ℣ 7.

Ibid. Autr.: un prophète, *c'est-à-dire*, *un de ces faux prophètes qui séduisoient le peuple*, *Infr.* ℣ 9 *et* 10.

nerit ad prophetam interrogans per eum me : ego Dominus respondebo ei in multitudine immunditiarum suarum :

je lui répondrai, moi qui suis le Seigneur, selon la multitude de ses impuretés ;

5. Ut capiatur domus Israel in corde suo, quo recesserunt a me in cunctis idolis suis.

5. Afin que la maison d'Israël soit surprise dans le dérèglement de son cœur, par lequel ils se sont retirés de moi pour suivre toutes leurs idoles.

6. Propterea dic ad domum Israel : Hæc dicit Dominus Deus : Convertimini, et recedite ab idolis vestris, et ab universis contaminationibus vestris avertite facies vestras.

6. C'est pourquoi dites à la maison d'Israël : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Convertissez-vous, et quittez vos idoles, et détournez vos visages de toutes vos abominations."

7. Quia homo, homo de domo Israel, et de proselytis quicumque advena fuerit in Israel, si alienatus fuerit a me, et posuerit idola sua in corde suo, et scandalum iniquitatis suæ statuerit contra faciem suam, et venerit ad prophetam, ut interroget per eum me : ego Dominus respondebo ei per me.

7. Car si un homme de la maison d'Israël, quel qu'il puisse être, ou un étranger d'entre les prosélytes qui sont en Israël, s'éloigne de moi, et garde toujours ses idoles dans son cœur, et qu'ayant affermi devant ses yeux son iniquité scandaleuse, quoiqu'il fasse paroître le contraire sur son visage," il vienne trouver le prophète" pour savoir de lui ma réponse, moi qui suis le Seigneur, je répondrai à cet homme par moi-même ;"

8. Et ponam faciem meam super hominem illum, et faciam eum in exemplum, et in proverbium, et disperdam eum de medio populi mei : et scietis quia ego Dominus.

8. Et je tournerai ma face contre cet homme, j'en ferai un exemple, je le rendrai l'objet des insultes des hommes, je l'exterminerai du milieu de mon peuple ; et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur.

9. Et propheta cùm erraverit, et locutus fuerit verbum : ego Dominus decepi

9. Et lorsqu'un prophète tombera dans l'erreur, et répondra faussement, c'est moi, qui suis le Seigneur, qui au- *Supr.* XIII. 3 *et seqq.*

℣ 6. C'est le sens de l'hébreu.

℣ 7. Hébr. autr. : et conserve *toujours* devant ses yeux le scandale de son iniquité (*Supr.* ℣ 3), et qu'il vienne, etc.

Ibid. Autr. : un prophète. *Supr.* ℣ 4.

Ibid. Par les maux que je lui ferai souffrir.

— Hebr. litt. : *respondebitur ei per me :* ce sera par moi qu'il lui sera répondu : *ce sera moi qui permettrai qu'un esprit de mensonge le séduise par la bouche de ce prophete. Infr.* ℣ 9.

rai trompé ce prophète." Mais j'étendrai la main sur lui, et je l'exterminerai du milieu de mon peuple d'Israël.

prophetam illum : et extendam manum meam super illum, et delebo eum de medio populi mei Israel.

10. Ils porteront tous deux la peine de leur iniquité; selon l'iniquité de celui qui consulte, ainsi sera l'iniquité du prophète;

10. Et portabunt iniquitatem suam : juxta iniquitatem interrogantis, sic iniquitas prophetæ erit.

11. Afin que la maison d'Israël ne s'égare plus à l'avenir en se retirant de moi, et qu'elle ne se corrompe plus par tous les crimes par lesquels elle a violé ma loi; mais qu'ils soient tous mon peuple, et que je sois leur Dieu, dit le Seigneur des armées."

11. Ut non erret ultra domus Israel a me, neque polluatur in universis prævaricationibus suis : sed sint mihi in populum, et ego sim eis in Deum, ait Dominus exercituum.

12. Le Seigneur m'adressa encore sa parole, et me dit :

12. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

13. Fils de l'homme, lorsqu'un pays aura péché contre moi, et qu'il se sera endurci dans le violement de mes préceptes, j'étendrai ma main sur ce pays, je briserai la force de son pain," j'y enverrai la famine, et j'y ferai mourir hommes et bêtes.

Sup. IV. 16; ỳ. 16.

13. Fili hominis, terra cum peccaverit mihi, ut prævaricetur prævaricans, extendam manum meam super eam, et conteram virgam panis ejus : et immittam in eam famem, et interficiam de ea hominem et jumentum.

14. Si ces trois hommes, Noé, Daniel et Job, se trouvent au milieu de ce pays, ils délivreront leurs âmes par leur propre justice," dit le Seigneur des armées."

14. Et si fuerint tres viri isti in medio ejus, Noe, Daniel, et Job : ipsi justitia sua liberabunt animas suas, ait Dominus exercituum.

15. Si j'envoie dans ce pays des bêtes farouches pour le détruire, et qu'il devienne inaccessible, sans que personne puisse y passer à cause des bêtes,

15. Quod si et bestias pessimas induxero super terram ut vastem eam, et fuerit invia, eo quod non sit pertransiens propter bestias :

16. Je jure par moi-même, dit le Seigneur Dieu, que s'il y a en ce pays ces trois hommes," ils ne délivreront

16. Tres viri isti, si fuerint in ea, vivo ego, dicit Dominus Deus, quia nec

ỳ 9. En l'abandonnant à ses propres ténèbres, et faisant arriver le contraire de ce qu'il aura dit.

ỳ 11. Hébr. : le Seigneur Dieu.

ỳ 13. Voyez la note *supra*, IV, 16.

ỳ 14. Mais ils ne délivreront pas les autres qui seront coupables.

Ibid. Hébr. : le Seigneur Dieu.

ỳ 16. Trois personnes aussi justes.

filios, nec filias liberabunt, sed ipsi soli liberabuntur, terra autem desolabitur.

17. Vel si gladium induxero super terram illam, et dixero gladio : Transi per terram : et interfecero de ea hominem et jumentum :

18. Et tres viri isti fuerint in medio ejus : vivo ego, dicit Dominus Deus, non liberabunt filios neque filias : sed ipsi soli liberabuntur.

19. Si autem et pestilentiam immisero super terram illam, et effudero indignationem meam super eam in sanguine, ut auferam ex ea hominem et jumentum :

20. Et Noe, et Daniel et Job fuerint in medio ejus : vivo ego, dicit Dominus Deus, quia filium et filiam non liberabunt, sed ipsi justitia sua liberabunt animas suas.

21. Quoniam hæc dicit Dominus Deus : Quod et si quatuor judicia mea pessima, gladium, et famem, ac bestias malas, et pestilentiam, immisero in Jerusalem, ut interficiam de ea hominem et pecus :

22. Tamen relinquetur in ea salvatio educentium filios et filias : ecce ipsi ingredientur ad vos, et videbitis viam eorum et adinventiones eorum, et consolabimini super malo quod

ni leurs fils, ni leurs filles; mais qu'eux seuls seront délivrés, et que le pays sera détruit.

17. Si je fais venir l'épée sur ce pays, et si je dis à l'épée : Passez au travers de ce pays; et que j'y tue hommes et bêtes;

18. Si ces trois hommes s'y trouvent en même temps, je jure par moi-même, dit le Seigneur Dieu, qu'ils ne délivreront ni leurs fils, ni leurs filles, mais qu'eux seuls seront délivrés.

19. Si j'envoie la peste contre ce pays, et si je répands mon indignation sur lui par un arrêt sanglant, pour en exterminer les hommes avec les bêtes,

20. Et que Noé, Daniel et Job," s'y trouvent en même temps, je jure par moi-même, dit le Seigneur Dieu, qu'ils ne délivreront ni leurs fils, ni leurs filles, mais qu'ils ne délivreront que leurs propres âmes par leur justice.

21. Cependant voici ce que dit le Seigneur Dieu : Si j'envoie tout ensemble contre Jérusalem ces quatre plaies mortelles, l'épée, la famine, les bêtes farouches, et la peste, pour y faire mourir hommes et bêtes;

22. Il en restera néanmoins quelques-uns qui se sauveront, et qui en feront sortir leurs fils et leurs filles; et ils viendront vous" trouver; et vous verrez quelle a été leur conduite, et leurs œuvres;" et vous vous consolerez des maux que j'aurai fait tomber

℣ 20. Trois personnes justes comme eux.
℣ 22. C'est-à dire, vous autres qui êtes ici maintenant en captivité.
Ibid. Leurs crimes qui m'auront obligé de les traiter ainsi.

sur Jérusalem, et de toute l'affliction dont je l'aurai accablée.

induxi in Jerusalem, in omnibus quæ importavi super eam.

23. Et vous serez consolés, lorsque vous verrez quelle a été leur voie, et quelles ont été leurs œuvres; et vous reconnoîtrez que ce n'est pas sans un juste sujet que j'aurai fait fondre sur Jérusalem tous les maux dont je l'aurai affligée, dit le Seigneur Dieu.

23. Et consolabuntur vos, cùm videritis viam eorum, et adinventiones eorum : et cognoscetis quod non frustra fecerim omnia quæ feci in ea, ait Dominus Deus.

CHAPITRE XV.

Prophétie contre les habitans de Jérusalem comparés au bois de la vigne qui n'est bon qu'à brûler.

1. Le Seigneur m'adressa encore sa parole, et me dit :

2. Fils de l'homme, que fera-t-on du bois de la vigne, si on le compare à tous les autres arbres qui sont dans les bois et dans les forêts."

3. En peut-on prendre pour quelque ouvrage de bois, ou peut-on en faire seulement une cheville, pour y pendre quelque chose dans une maison?

4. On le met dans le feu pour en être la pâture; la flamme en consume l'un et l'autre bout; et le milieu est réduit en cendre;" après cela, sera-t-il bon à quelque chose?

5. Lors même qu'il étoit entier, il n'étoit bon à rien; combien plus sera-t-il inutile à toutes sortes d'ouvrages, après que le feu l'aura dévoré?

1. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

2. Fili hominis, quid fiet de ligno vitis, ex omnibus lignis nemorum, quæ sunt inter ligna sylvarum?

3. Numquid tolletur de ea lignum, ut fiat opus, aut fabricabitur de ea paxillus, ut dependeat in eo quodcumque vas?

4. Eccè igni datum est in escam : utramque partem ejus consumpsit ignis, et medietas ejus redacta est in favillam : numquid utile erit ad opus?

5. Etiam cùm esset integrum, non erat aptum ad opus : quantò magis cum illud ignis devoraverit, et combusserit, nihil ex eo fiet operis?

℣ 2. Hébr. autr. : Quel avantage aura le bois d'une vigne entre tous les arbres branchus qui sont entre les arbres des forêts? L'écriture compare souvent le peuple juif à une vigne. Dieu ne pouvoit guère exprimer d'une manière plus sensible combien ce peuple étoit méprisable devant ses yeux, qu'en le comparant à un sarment de vigne qui ne produit point de fruit, et qui n'est propre à aucun usage.

℣ 4. Hébr. autr. : et le milieu est tout en feu : *la flamme consume les branches et racines ; et le milieu, la souche forme une masse de feu.*

6. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Quomodo lignum vitis inter ligna sylvarum, quod dedi igni ad devorandum, sic tradam habitatores Jerusalem.

7. Et ponam faciem meam in eos : de igne egredientur, et ignis consumet eos : et scietis quia ego Dominus, cum posuero faciem meam in eos,

8. Et dedero terram inviam et desolatam : eo quod prævaricatores extiterint, dicit Dominus Deus.

6. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu : Comme, entre les arbres des forêts, le bois de la vigne est celui que j'ai particulièrement destiné à être consumé par le feu, ainsi je livrerai les habitans de Jérusalem ;

7. Et je les regarderai dans ma colère ; ils sortiront d'un feu, et ils tomberont dans un autre qui les consumera ;" et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur, lorsque je les aurai regardés dans ma colère,

8. Et que j'aurai rendu leur pays désert et inaccessible, " parce qu'ils ont violé ma loi, dit le Seigneur Dieu.

ỳ 7. C'est-à-dire, s'ils échappent à l'épée, ils périront par la famine, etc.
ỳ 8. Hébr. litt. : et que j'aurai rendu leur pays désolé.

CHAPITRE XVI.

Le Seigneur ordonne à son prophète de représenter à Jérusalem l'état misérable d'où il l'a tirée, la gloire à laquelle il l'a élevée, l'infidélité dont elle s'est rendue coupable, les excès auxquels elle s'est portée, les vengeances qu'il va exercer sur elle. Son infidélité surpasse celle de Samarie et celle de Sodome. Rétablissement de ces trois sœurs. Renouvellement de l'alliance du Seigneur avec Jérusalem.

1. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

2. Fili hominis, notas fac Jerusalem abominationes suas (*a*).

3. Et dices : Hæc dicit Dominus Deus Jerusalem : Radix tua et generatio tua de terra Chanaan : pater tuus Amorrhæus, et mater tua Cethæa.

4. Et quando nata es, in

1. Le Seigneur me parla encore, et me dit :

2. Fils de l'homme, faites connoître à Jérusalem ses abominations ;

3. Et vous lui direz : Voici ce que dit le Seigneur Dieu à Jérusalem : Votre race et votre origine vient de la terre de Chanaan ; votre père étoit Amorrhéen, et votre mère Céthéenne. "

4. Lorsque vous êtes venue au monde,

(*a*) Voyez au chap. XXIII l'indication des apologistes des saintes écritures.

ỳ 3. Leur impiété les avoit rendus semblables à ces peuples.
— L'hébreu se peut prononcer : Héthéenne; c'est ainsi que ce nom se lit dans la Genèse, x, 15.

au jour de votre naissance, on ne vous a point coupé le nombril; vous ne fûtes point lavée dans l'eau" qui vous auroit été alors si salutaire, ni purifiée avec le sel," ni enveloppée de langes.

5. On vous a regardée d'un œil sans pitié, et on n'a point eu compassion de vous, pour vous rendre quelqu'une de ces assistances; mais on vous a jetée sur la terre nue au jour de votre naissance, comme une personne pour qui l'on n'avoit que du mépris."

6. Alors passant auprès de vous, je vous vis foulée aux pieds," dans votre sang; et je vous dis, lorsque vous étiez couverte de votre sang : Vivez; quoique vous soyez, vous dis-je, couverte de votre sang, vivez."

7. Depuis ce temps, je vous ai fait croître comme l'herbe qui est dans les champs; vous avez crû, vous êtes devenue grande, vous vous êtes avancée en âge, vous êtes venue au temps où les filles pensent à se parer; votre sein s'est formé, vous aviez des signes de puberté, et vous étiez alors toute nue et pleine de confusion."

8. Mais j'ai passé auprès de vous, et je vous ai considérée; j'ai vu que le temps où vous étiez étoit le temps d'être aimée; j'ai étendu sur vous mon vêtement," et j'ai couvert votre ignominie; je vous ai donné ma foi; j'ai fait alliance avec vous, dit le Seigneur Dieu; et vous êtes devenue comme une personne qui étoit à moi."

die ortus tui, non est præcisus umbilicus tuus : et aqua non es lota in salutem, nec sale salita, nec involuta pannis.

5. Non pepercit super te oculus ut faceret tibi unum de his, misertus tui, sed projecta es super faciem terræ in abjectione animæ tuæ in die, qua nata es.

6. Transiens autem per te, vidi te conculcari in sanguine tuo, et dixi tibi, cùm esses in sanguine tuo : Vive : dixi, inquam, tibi : In sanguine tuo vive.

7. Multiplicatam quasi germen agri dedi te, et multiplicata es, et grandis effecta, et ingressa es, et pervenisti ad mundum muliebrem : ubera tua intumuerunt, et pilus tuus germinavit : et eras nuda, et confusione plena.

8. Et transivi per te, et vidi te : et ecce tempus tuum, tempus amantium : et expandi amictum meum super te, et operui ignominiam tuam : et juravi tibi, et ingressus sum pactum tecum, ait Dominus Deus, et facta es mihi.

ỳ 4. Hébr. autr. : vous ne fûtes point lavée dans l'eau pour vous nettoyer.

Ibid. Autr. : ni frottée avec le sel. On frottoit ainsi le corps des enfans nouveau-nés, d'une eau où l'on avoit détrempé du sel, pour affermir leur chair trop tendre.

ỳ 5. Hébr. autr. : que du dégoût.

ỳ 6. Hébr. autr. : exposée à être foulée aux pieds.

Ibid. Hébr. autr. : Lors, *dis-je*, que vous étiez couverte de votre sang, je vous ai dit : Vivez.

ỳ 7. Hébr. litt. : nue et découverte.

ỳ 8. C'est-à-dire, je vous ai prise pour mon épouse.

Ibid. Que j'avois prise pour mon épouse.

9. Et lavi te aqua, et emundavi sanguinem tuum ex te : et unxi te oleo.

9. Je vous ai lavée dans l'eau ; je vous ai purifiée de ce qui pouvoit vous souiller ; et j'ai répandu sur vous une huile de parfums.

10. Et vestivi te discoloribus, et calceavi te ianthino : et cinxi te bysso, et indui te subtilibus.

10. Je vous ai donné des robes en broderie," et une chaussure magnifique ;" je vous ai ornée du lin le plus beau ;" et je vous ai revêtue des habillemens les plus fins et les plus riches."

11. Et ornavi te ornamento, et dedi armillas in manibus tuis, et torquem circa collum tuum.

11. Je vous ai parée des ornemens les plus précieux ; je vous ai mis des bracelets aux mains, et un collier autour de votre cou.

12. Et dedi inaurem super os tuum, et circulos auribus tuis, et coronam decoris in capite tuo.

12. Je vous ai donné un ornement d'or, pour vous mettre sur le front," et des pendans d'oreilles, et une couronne éclatante sur votre tête.

13. Et ornata es auro et argento, et vestita es bysso et polymito, et multicoloribus : similam, et mel, et oleum comedisti, et decora facta es vehementer nimis : et profecisti in regnum.

13. Vous avez été parée d'or et d'argent, et vêtue de fin lin et de robes en broderies de diverses couleurs ;" vous vous êtes nourrie de la plus pure farine, de miel et d'huile ; vous avez acquis une parfaite beauté, et vous êtes parvenue jusqu'à être reine ;

14. Et egressum est nomen tuum in gentes propter speciem tuam : quia perfecta eras in decore meo, quem posueram super te, dicit Dominus Deus.

14. Et votre nom est devenu célèbre parmi les peuples, à cause de l'éclat de votre visage, et parce que vous étiez devenue parfaitement belle, par la beauté que j'avois moi-même mise en vous, dit le Seigneur Dieu.

15. Et habens fiduciam in pulchritudine tua, fornicata es in nomine tuo : et exposuisti fornicationem

15. Et après cela, vous avez mis votre confiance en votre beauté ; vous vous êtes abandonnée à la fornication dans votre gloire ;" et vous vous êtes

℣ 10. C'est le sens de l'hébreu.

Ibid. Litt. : couleur de bleu céleste. Le mot hébreu רִקְמָה peut signfier une sorte de pourpre.

Ibid. Litt. : je vous ai donné une ceinture du lin le plus beau. Dom Calmet croit que le mot hébreu se doit entendre du coton.

Ibid. Hébr. autr. : je vous ai couverte d'un voile de soie ; ou, selon quelques-uns, d'un voile fait avec des cheveux.

℣ 12. Hébr. : je vous ai donné un ornement pour vous mettre au nez. Les femmes de l'Orient s'attachoient des anneaux au nez. Voyez la *Dissertation sur les habits des Hébreux*, à la tête du livre de l'Ecclésiastique, tom. XII.

℣ 13. Hébr. autr. : de fin lin (ou, de coton), de soie, et d'ouvrages en broderie. *Supr.* ℣ 10.

℣ 15. Hébr. autr. : contre votre honneur.

prostituée à tous les passans, pour être asservie à leur passion."

16. Et vous avez pris de vos riches vêtemens, et les avez cousus l'un à l'autre pour en faire les ornemens de vos hauts lieux," où vous vous êtes plongée dans la fornication d'une manière qu'on n'a jamais vu et qu'on ne verra jamais.

17. Vous avez pris ce qui servoit à vous parer, qui étoit fait de mon or et de mon argent, et que je vous avois donné, et vous en avez formé des images d'hommes, auxquelles vous vous êtes prostituée."

18. Vous avez pris vos vêtemens brodés " de diverses couleurs, et vous en avez couvert vos idoles; et vous avez mis mon huile et mes parfums devant elles.

19. Vous leur avez présenté comme un sacrifice d'agréable odeur le pain que je vous avois donné, et la plus pure farine, l'huile et le miel dont je vous avois nourrie; voilà ce que vous avez fait, dit le Seigneur Dieu."

20. Vous avez pris vos fils et vos filles que vous m'aviez enfantés, et vous les avez sacrifiés à ces idoles, en les faisant dévorer au feu." Ne comprenez-vous pas combien est grand ce crime par lequel vous vous êtes ainsi prostituée?"

21. Vous avez immolé mes enfans; et en les consacrant à vos idoles, vous les leur avez abandonnés."

tuam omni transeunti, ut ejus fieres.

16. Et sumens de vestimentis tuis, fecisti tibi excelsa hinc inde consuta: et fornicata es super eis, sicut non est factum, neque futurum est.

17. Et tulisti vasa decoris tui de auro meo, atque argento meo, quæ dedi tibi, et fecisti tibi imagines masculinas, et fornicata es in eis.

18. Et sumpsisti vestimenta tua multicoloria, et operuisti illas: et oleum meum, et thymiama meum posuisti coram eis.

19. Et panem meum quem dedi tibi, similam, et oleum, et mel, quibus enutrivi te, posuisti in conspectu eorum in odorem suavitatis: et factum est, ait Dominus Deus.

20. Et tulisti filios tuos et filias tuas, quas generasti mihi: et immolasti eis ad devorandum. Numquid parva est fornicatio tua?

21. Immolasti filios meos, et dedisti, illos consecrans, eis.

℣ 15. A leur attachement pour les idoles.

℣ 16. Hébr. autr.: et vous en avez fait des hauts lieux ornées d'étoffes différentes.

℣ 17. En les adorant comme des dieux.

℣ 18. C'est le sens de l'hébreu.

℣ 19. Selon le style des Hébreux la fin de ce verset pourroit se joindre avec le commencement du suivant de cette manière: Et il est encore arrivé, dit le Seigneur Dieu, que vous avez pris, etc. On retrouve la même construction aux versets 23 et 24.

℣ 20. Pour les honorer.

Ibid. A des dieux étrangers.

℣ 21. Etant comme des victimes que vous leur avez dévouées.

22. Et post omnes abominationes tuas, et fornicationes, non es recordata dierum adolescentiæ tuæ, quando eras nuda, et confusione plena, conculcata in sanguine tuo.

22. Et après toutes ces abominations et ces prostitutions, vous ne vous êtes point souvenue des jours de votre jeunesse, lorsque vous étiez toute nue," pleine de confusion, et foulée aux pieds" dans votre sang."

23. Et accidit post omnem malitiam tuam (væ, væ tibi, ait Dominus Deus),

23. Et après toutes ces méchancetés, (malheur, malheur à vous, dit le Seigneur Dieu!)

24. Et ædificasti tibi lupanar, et fecisti tibi prostibulum in cunctis plateis.

24. Vous avez bâti pour vous un lieu infâme; et vous vous êtes préparé dans toutes les places publiques une maison d'impudicité.

25. Ad omne caput viæ ædificasti signum prostitutionis tuæ: et abominabilem fecisti decorem tuum: et divisisti pedes tuos omni transeunti, et multiplicasti fornicationes tuas.

25. Vous avez dressé à l'entrée de toutes les rues la marque de votre prostitution;" vous avez rendu votre beauté abominable;" vous vous êtes abandonnée à tous les passans;" et vous avez multiplié les crimes de votre honteuse fornication;

26. Et fornicata es cum filiis Ægypti vicinis tuis magnarum carnium: et multiplicasti fornicationem tuam ad irritandum me.

26. Vous vous êtes prostituée aux enfans de l'Egypte qui sont vos voisins, qui ont de grands corps;" vous avez commis infamie sur infamie, pour irriter ma colère.

27. Ecce ego extendam manum meam super te, et auferam justificationem tuam: et dabo te in animas odientium te filiarum Pa-

27. Mais je vais étendre ma main sur vous; je vous ôterai votre justification;" et je vous livrerai à la passion des filles de la Palestine, qui vous haïssent, qui rougissent elles-mêmes de

℣ 22. Hébr. litt.: nue et découverte.

Ibid. Hébr. autr.: et exposée à être foulée aux pieds.

Ibid. Et que dans cet état je vous pris pour mon épouse.

℣ 25. En dressant des autels à vos idoles.

— Hébr. autr.: Vous avez élevé à l'entrée de toutes les rues un lieu public pour vos prostitutions.

Ibid. En faisant servir à multiplier vos crimes le gloire et les richesses dont je vous ai comblée.

Ibid. En adorant tous les dieux étrangers qui sont venus à votre connoissance. Le terme *pedes*, dans la Vulgate et dans le texte original, a le même sens que dans Isaïe, VII, 20, et XXXVI, 12. Les Hébreux appellent l'urine מי רגלים, *aqua pedum*.

℣ 26. Un grand amour pour les idoles. *Magnarum carnium Ægyptii dicuntur ob turpitudinis magnitudinem. Hieron. Infr.* XXIII, 20.

℣ 27. Hébr.: je vous ôterai votre droit, *ce que l'époux doit à son épouse pour sa nourriture et son entretien.* Voyez la note suivante.

l'impiété criminelle de votre conduite. "

28. Car n'étant pas encore satisfaite," vous vous êtes prostituée aux enfans des Assyriens ;" et après cette prostitution, vous n'avez pas encore été contente.

29. Vous avez poussé plus loin votre fornication ; et vous avez commis crimes sur crimes dans la terre de Chanaan " avec les Chaldéens ; et après cela même, vous n'avez pas été satisfaite."

30. Comment purifierai-je " maintenant votre cœur, dit le Seigneur Dieu, puisque toutes ces actions que vous faites, sont les actions d'une femme prostituée, et qui a essuyé toute honte ? "

31. Car vous vous êtes bâti un lieu infâme à l'entrée de toutes les rues, et vous vous êtes fait une retraite d'impudicité " dans toutes les places publiques ; vous n'avez pas été comme une courtisane qui dédaigne ce qu'on lui offre, pour se mettre à plus haut prix ;"

32. Mais comme une femme adultère, qui ajoute des étrangers à son mari.

33. On donne une récompense à toutes les femmes prostituées ; mais

læstinarum, quæ erubescunt in via tua scelerata.

28. Et fornicata es in filiis Assyriorum, eo quod necdum fueris expleta : et postquam fornicata es, nec sic es satiata.

29. Et multiplicasti fornicationem tuam in terra Chanaan cum Chaldæis : et nec sic satiata es.

30. In quo mundabo cor tuum, ait Dominus Deus, cum facias omnia hæc opera mulieris meretricis et procacis?

31. Quia fabricasti lupanar tuum in capite omnis viæ, et excelsum tuum fecisti in omni platea : nec facta es quasi meretrix fastidio augens pretium,

32. Sed quasi mulier adultera, quæ super virum suum inducit alienos.

33. Omnibus meretricibus dantur mercedes : tu autem

℣ 27. Qui auroient honte d'imiter cette fureur qui vous porte à sacrifier tous les jours à de nouvelles divinités.

— Hébr. autr. : Alors j'ai étendu ma main sur vous, je vous ai ôté votre droit, et je vous ai livrée à la passion des filles de la Palestine, etc. Mais n'étant pas encore satisfaite, etc. Les Philistins avoient souvent été les instrumens des vengeances du Seigneur contre les Juifs.

℣ 28. Ne vous contentant pas d'adorer les dieux des Egyptiens.

Ibid. Vous avez adoré leurs idoles.

℣ 29. Les Chananéens s'étant appliqués particulièrement au trafic, on appeloit *Chananéens* les trafiquans ; et *une terre de Chanaan* étoit une terre de trafic, telle que fut celle des Chaldéens.

Ibid. Vous avez recherché de nouveaux dieux pour les adorer.

℣ 30. Hébr. litt. : comme votre cœur est fracassé, c'est-à-dire brisé, abattu.

Ibid. Hébr. autr. : et qui est sans retenue.

℣ 31. C'est le sens de l'hébreu.

Ibid. Hébr. : qui se loue de son profit.

dedisti mercedes cunctis amatoribus tuis, et dona donabas eis, ut intrarent ad te undique ad fornicandum tecum.

34. Factumque est in te contra consuetudinem mulierum in fornicationibus tuis, et post te non erit fornicatio : in eo enim quod dedisti mercedes, et mercedes non accepisti, factum est in te contrarium.

35. Propterea, meretrix, audi verbum Domini.

36. Hæc dicit Dominus Deus : Quia effusum est æs tuum, et revelata est ignominia tua in fornicationibus tuis super amatores tuos, et super idola abominationum tuarum in sanguine filiorum tuorum, quos dedisti eis :

37. Ecce ego congregabo omnes amatores tuos, quibus commixta es : et omnes quos dilexisti, cum universis quos oderas : et congregabo eos super te undique, et nudabo ignominiam tuam coram eis, et videbunt omnem turpitudinem tuam.

38. Et judicabo te judiciis adulterarum, et effundentium sanguinem : et dabo te in sanguinem furoris et zeli.

39. Et dabo te in manus eorum, et destruent lupanar tuum, et demolientur prostibulum tuum : et de-

vous avez payé vous-même tous ceux qui vous aimoient, et vous leur faisiez des présens, afin qu'ils vinssent de tous côtés pour commettre avec vous une infamie détestable.

34. Ainsi il vous est arrivé dans votre prostitution tout le contraire de ce qui arrive aux femmes prostituées; et il n'y aura point de fornication semblable à la vôtre; car ayant payé vous-même le prix de vos crimes, au lieu de le recevoir, vous avez fait tout le contraire de ce que les autres font.

35. C'est pourquoi écoutez la parole du Seigneur, femme prostituée.

36. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Parce que vous avez dissipé tout votre argent," et que vous avez découvert votre ignominie dans vos fornications, attirant ainsi ceux que vous aimiez, et dans les abominations de vos idoles, en leur donnant le sang de vos enfans que vous leur avez sacrifiés,

37. Je vais assembler contre vous tous ceux qui vous aimoient, auxquels vous vous êtes prostituée, tous ceux pour qui vous avez brûlé de passion," avec tous ceux que vous haïssiez;" je les assemblerai de toutes parts; je leur découvrirai votre honte, et toute votre infamie paroîtra devant *Infr.* XXIII. 9, 10.
eux.

38. Je vous jugerai comme on juge les femmes adultères, et celles qui ont répandu le sang; et je ferai répandre le vôtre dans un transport de fureur et de jalousie.

39. Je vous livrerai entre les mains de vos ennemis; ils détruiront votre infâme refuge, et ils renverseront votre retraite d'impudicité;" ils vous

℣ 36. Litt. : votre airain. La plupart des nouveaux interprètes traduisent l'hébreu : Parce que vous avez répandu vos souillures.

℣ 37. Comme sont les Chaldéens et les Assyriens.

Ibid. C'est-à-dire, les Iduméens et les Philistins.

℣ 39. Votre ville et votre temple, dont vous avez fait un lieu infâme. Ou

arracheront vos vêtemens ; ils vous emporteront ce qui servoit à vous parer ; et ils vous laisseront toute nue, pleine de honte et d'ignominie.″

40. Ils ameneront contre vous une multitude de peuples ; ils vous assommeront à coups de pierres ; ils vous perceront de leurs épées ;

4 *Reg.* XXV. 9. 41. Ils mettront le feu dans vos maisons, et les brûleront ; ils exerceront contre vous des jugemens sévères aux yeux d'un grand nombre de femmes ;″ et vous cesserez de vous prostituer,″ et vous ne donnerez plus de salaire.

42. Et je ferai cesser mon indignation à votre égard ; ma jalousie se retirera de vous ;″ je me tiendrai en paix, et je ne me mettrai plus en colère.″

43. Parce que vous ne vous êtes point souvenue des jours de votre jeunesse,″ et que vous m'avez irrité par tous ces excès. C'est pourquoi j'ai fait retomber sur votre tête les désordres de votre vie, dit le Seigneur Dieu ; et je ne vous ai pas encore traitée selon vos crimes dans toutes les abominations que vous avez faites.

44. On dit d'ordinaire : Telle mère, telle fille ; mais ceux qui se servent de ce proverbe, le diront de vous.

45. Vous êtes vraiment la fille de votre mère,″ qui a abandonné son époux et ses enfans ; et vous êtes la

nudabunt te vestimentis tuis, et auferent vasa decoris tui : et derelinquent te nudam, plenamque ignominia :

40. Et adducent super te multitudinem, et lapidabunt te lapidibus, et trucidabunt te gladiis suis.

41. Et comburent domos tuas igni, et facient in te judicia in oculis mulierum plurimarum : et desines fornicari, et mercedes ultra non dabis.

42. Et requiescet indignatio mea in te : et auferetur zelus meus a te, et quiescam, nec irascar amplius :

43. Eo quod non fueris recordata dierum adolescentiæ tuæ, et provocasti me in omnibus his : quapropter et ego vias tuas in capite tuo dedi, ait Dominus Deus, et non feci juxta scelera tua in omnibus abominationibus tuis.

44. Ecce omnis qui dicit vulgo proverbium, in te assumet illud, dicens : Sicut mater, ita et filia ejus.

45. Filia matris tuæ es tu, quæ projecit virum suum et filios suos : et soror

plutôt : ils détruiront vos lieux infâmes, et ils renverseront vos retraites d'impudicité ; c'est-à-dire, ces lieux-là même dont il est parlé aux versets 24 e 25, et au verset 31, et qui ne sont autre chose que des lieux consacrés uniquement au culte des idoles.

℣ 39. Hébr. litt. : nue et découverte.

℣ 41. C'est-à-dire, aux yeux des nations.

Ibid. Hébr. : je ferai cesser vos prostitutions.

℣ 42. Je ne vous regarderai plus comme mon épouse.

Ibid. Je n'aurai plus que du mépris pour votre conduite, si offensante pour moi.

℣ 43. Des biens dont je vous ai comblée.

℣ 45. C'est-à-dire, vous l'avez imitée parfaitement.

sororum tuarum es tu, quæ projecerunt viros suos et filios suos : mater vestra Cethæa, et pater vester Amorrhæus.

sœur de vos sœurs, qui ont abandonné leurs époux et leurs enfans; votre mère est Céthéenne," et votre père est Amorrhéen."

46. Et soror tua major, Samaria, ipsa et filiæ ejus, quæ habitant ad sinistram tuam : soror autem tua minor te, quæ habitat a dextris tuis, Sodoma, et filiæ ejus.

46. Votre sœur aînée" est Samarie, avec ses filles," qui habitent à votre main gauche; votre sœur puînée, qui habite à votre main droite, est Sodome," avec ses filles."

47. Sed nec in viis earum ambulasti, neque secundum scelera earum fecisti pauxillum minus : pene sceleratiora fecisti illis in omnibus viis tuis.

47. Et vous n'avez pas seulement marché dans leur voie et commis les mêmes excès qu'elles ont commis;" mais vous les avez presque surpassées dans tous les crimes de votre vie.

48. Vivo ego, dicit Dominus Deus, quia non fecit Sodoma soror tua, ipsa, et filiæ ejus, sicut fecisti tu, et filiæ tuæ.

48. Je jure par moi-même, dit le Seigneur Dieu, que ce qu'a fait Sodome votre sœur, et ses filles, n'est pas si criminel que ce que vous et vos filles avez fait.

49. Ecce hæc fuit iniquitas Sodomæ sororis tuæ, superbia, saturitas panis et abundantia, et otium ipsius, et filiarum ejus : et manum egeno et pauperi non porrigebant.

49. Voici quelle a été l'iniquité de Sodome votre sœur : l'orgueil, l'excès des viandes, l'abondance de toutes choses, et l'oisiveté où elle étoit, elle et ses filles; elles ne tendoient point la main au pauvre et à l'indigent. *Gen.* XIX. 24.

ỳ 45. Voyez la note sur le verset 3.

Ibid. Vous avez succédé à ces peuples qui ont possédé cette terre avant vous; et depuis que vous occupez leur pays, vous avez imité leurs mœurs corrompues.

ỳ 46. Plus grande que vous.

Ibid. Les dix tribus.

Ibid. Dans cette mystérieuse parabole, ces trois sœurs peuvent représenter les trois grandes portions du peuple de Dieu. *Jérusalem* coupable peut représenter les chrétiens prévaricateurs, comme le remarque saint Jérôme sur ce chapitre même; *Samarie*, les schismatiques grecs qui ont en effet imité le schisme de Samarie; *Sodome*, les Juifs incrédules qui sont comparés au peuple de Sodome, par Isaïe, I, 10, et par Jérémie, XXIII, 14. Voyez la préface.

Ibid. Les villes des Moabites et des Ammonites, ces peuples ayant tiré leur origine des filles de Lot qui étoient sorties de cette ville. Ou plutôt : les filles de Sodome pourroient être les villes mêmes de la Pentapole dont elle étoit la capitale. *Infr.* ỳ 53.

ỳ 47. Hébr. autr. : Ce seroit peu; mais vous les avez surpassées.

50. Et elles se sont élevées d'orgueil, et elles ont commis des abominations devant moi ; c'est pourquoi je les ai détruites, comme vous avez vu.

51. Samarie aussi n'a pas fait la moitié des crimes que vous avez commis ; mais vous avez surpassé l'une et l'autre par vos excès, et vous avez justifié vos sœurs par toutes les abominations que vous avez faites."

52. Portez donc vous-même votre confusion, vous qui avez surpassé vos sœurs par vos péchés, vous rendant encore plus criminelle qu'elles, qui sont justes en comparaison de vous ; soyez confondue, et portez votre ignominie, vous qui avez justifié vos sœurs."

53. Je les rétablirai toutes deux, en faisant revenir les captifs de Sodome et de ses filles," aussi bien que les captifs de Samarie et de ses filles ; et je vous rétablirai, et je vous convertirai au milieu d'elles,"

54. Afin que vous portiez votre ignominie, et que vous soyez chargée de confusion de tout ce que vous avez fait pour les consoler."

50. Et elevatæ sunt, et fecerunt abominationes coram me : et abstuli eas sicut vidisti.

51. Et Samaria dimidium peccatorum tuorum non peccavit : sed vicisti eas sceleribus tuis, et justificasti sorores tuas in omnibus abominationibus tuis, quas operata es.

52. Ergo et tu porta confusionem tuam, quæ vicisti sorores tuas peccatis tuis, sceleratius agens ab eis : justificatæ sunt enim a te : ergo et tu confundere, et porta ignominiam tuam, quæ justificasti sorores tuas.

53. Et convertam restituens eas conversione Sodomorum cum filiabus suis, et conversione Samariæ, et filiarum ejus : et convertam reversionem tuam in medio earum :

54. Ut portes ignominiam tuam, et confundaris in omnibus quæ fecisti consolans eas.

℣ 51. En comparaison des crimes de Jérusalem, Samarie et Sodome ; c'est-à-dire, les Moabites et les Ammonites paroissent justes.

℣ 52. En les faisant paroître moins coupables que vous, quoiqu'elles le soient beaucoup.

℣ 53. Hébr. : Mais je ferai revenir leurs captifs, *savoir*, les captifs de Sodome et de ses filles, etc. Ce texte prouve qu'Ezéchiel ne parle pas ici de l'ancienne Sodome dont le sort fut d'être consumée avec ses habitans par le feu du ciel. Il paroît que cette ville avoit été rétablie, et qu'ensuite ses habitans ayant irrité le Seigneur par de nouveaux crimes avoient été subjugués et emmenés en captivité, peut-être par Salmanassar ou par Asarhaddon.

Ibid. Hébr. autr. : et je ferai revenir *aussi*, *ô Jérusalem*, vos captifs au milieu d'elles, afin que, *ou*, en sorte que vous portiez, etc.

℣ 54. Vous serez chargée de confusion lorsque voyant ceux qui sont venus de l'orient et de l'occident s'asseoir à table avec Abraham et Isaac dans le royaume de Dieu (S. Matth. VII, 11, 12), vous serez jetée dehors. Et ainsi vous consolerez vos sœurs, parce qu'elles verront par vos supplices qu'elles ont moins gravement péché que vous.

55. Et soror tua Sodoma, et filiæ ejus revertentur ad antiquitatem suam : et Samaria, et filiæ ejus revertentur ad antiquitatem suam : et tu, et filiæ tuæ, revertemini ad antiquitatem vestram.

55. Votre sœur Sodome et ses filles retourneront à leur ancien état ; Samarie et ses filles retourneront aussi à leur ancien état ; et vous et vos filles vous retournerez de même dans votre premier état.

56. Non fuit autem Sodoma soror tua audita in ore tuo, in die superbiæ tuæ,

56. Vous ne vous êtes point souvenue de la ruine de votre sœur Sodome, au temps de votre gloire ;"

57. Antequam revelaretur malitia tua : sicut hoc tempore in opprobrium filiarum Syriæ, et cunctarum in circuitu tuo filiarum Palæstinarum quæ ambiunt te per gyrum.

57. Avant que votre méchanceté eût été découverte, comme elle l'a été dans ce temps, où vous êtes devenue un objet d'insulte aux filles de Syrie, et à toutes les filles de la Palestine qui vous environnent de toutes parts."

58. Scelus tuum et ignominiam tuam tu portasti, ait Dominus Deus.

58. Vous avez porté le poids de vos crimes, et de votre propre ignominie," dit le Seigneur Dieu.

59. Quia hæc dicit Dominus Deus : Et faciam tibi, sicut despexisti juramentum, ut irritum faceres pactum :

59. Car voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je vous traiterai comme vous le méritez, ayant méprisé les promesses que je vous avois jurées," pour violer l'alliance que j'avois faite avec vous ;

60. Et recordabor ego pacti mei tecum in diebus adolescentiæ tuæ : et suscitabo tibi pactum sempiternum.

60. Et après cela je me souviendrai de l'alliance que j'avois faite avec vous au jour de votre jeunesse, et je contracterai avec vous une alliance qui durera éternellement.

61. Et recordaberis viarum tuarum, et confunderis, cum receperis sorores tuas te majores cum minoribus tuis : et dabo eas tibi

61. Vous vous souviendrez alors des dérèglemens de votre vie ; et vous serez couverte de confusion," lorsque vous recevrez avec vous vos sœurs aînées et vos sœurs puînées ; car je vous

℣ 56. Vous n'avez point appréhendé d'avoir le même sort. — Autrement et à la lettre : on ne vous a pas même entendue nommer Sodome votre sœur; *vous la regardiez avec tant d'horreur, que vous ne daigniez pas même prononcer son nom.*

℣ 57. Hébr. autr. : comme *elle l'est* dans ce temps *où vous êtes devenue un objet* d'insulte pour les filles de Syrie, et pour toutes celles qui l'environnent, *de même que* pour les filles de la Palestine qui vous méprisent *et vous insultent* de toutes parts.

℣ 58. Hébr. : et de vos abominations.

℣ 59. Ou plutôt et selon l'hébreu : les sermens que vous aviez faits.

℣ 61. Ce souvenir vous frappera vivement.

les donnerai pour être vos filles, non par une alliance qui vienne de vous."

62. J'établirai alors mon alliance avec vous; et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur;

63. Afin que vous repassiez votre vie dans votre souvenir, et que vous en soyez confondue, sans oser seulement ouvrir la bouche, dans la confusion que vous en aurez, lorsque je serai rentré en grâce avec vous," en vous pardonnant tout ce que vous avez fait contre moi, dit le Seigneur Dieu.

in filias, sed non ex pacto tuo:

62. Et suscitabo ego pactum meum tecum, et scies quia ego Dominus:

63. Ut recorderis, et confundaris, et non sit tibi ultra aperire os præ confusione tua, cum placatus tibi fuero in omnibus quæ fecisti, ait Dominus Deus.

℣ 61. Non pas en vertu de l'ancienne alliance, mais par la nouvelle alliance de Jésus-Christ.

℣ 63. Autr. : lorsque je m'apaiserai, *que je me rendrai propice* à votre égard.

CHAPITRE XVII.

Parabole d'un aigle qui coupe la tête d'un cèdre, et plante une vigne; cette vigne étend ses branches vers un second aigle, et est arrachée par le premier. Explication de cette parabole. Rejeton du cèdre planté sur la montagne d'Israël.

1. Le Seigneur me parla encore, et me dit:

2. Fils de l'homme, proposez cette énigme, et rapportez cette parabole à la maison d'Israël.

3. Vous leur parlerez de cette sorte: Voici ce que dit le Seigneur Dieu: Un aigle puissant, qui avoit de grandes ailes et un corps très-long, plein de plumes, diversifiées par la variété des couleurs," vint sur le mont Liban, et emporta la moelle" d'un cèdre.

4. Il en arracha les branches naissantes," et les porta au pays de Chanaan; il les mit dans une ville de gens de trafic.

1. Et factum est verbum Domini ad me, dicens:

2. Fili hominis, propone ænigma, et narra parabolam ad domum Israel.

3. Et dices: Hæc dicit Dominus Deus: Aquila grandis magnarum alarum, longo membrorum ductu, plena plumis, et varietate, venit ad Libanum, et tulit medullam cedri.

4. Summitatem frondium ejus avulsit: et transportavit eam in terram Chanaan, in urbe negotiatorum posuit illam.

℣ 3. Hébr. autr. : Un grand aigle, qui avoit de grandes ailes garnies de longues plumes, et *dont le corps étoit* tout couvert de plumes diversifiées comme *un ouvrage* en broderie.

Ibid. Hébr. autr. : la plus haute tige.

℣ 4. Hébr. litt. : la tête de ses *autres* branches.

5. Et tulit de semine terræ, et posuit illud in terra pro semine, ut firmaret radicem super aquas multas: in superficie posuit illud.

6. Cùmque germinasset, crevit in vineam latiorem humili statura, respicientibus ramis ejus ad eam, et radices ejus sub illa erant: facta est ergo vinea, et fructificavit in palmites, et emisit propagines.

7. Et facta est aquila altera grandis, magnis alis, multisque plumis: et ecce vinea ista quasi mittens radices suas ad eam, palmites suos extendit ad illam, ut irrigaret eam de areolis germinis sui.

8. In terra bona super aquas multas plantata est: ut faciat frondes, et portet fructum, ut sit in vineam grandem.

9. Dic: Hæc dicit Dominus Deus: Ergone prosperabitur? nonne radices ejus evellet, et fructus ejus distringet, et siccabit omnes palmites germinis ejus, et

5. Et en ayant pris de la graine," il la mit en terre comme une semence, afin qu'elle prît racine, et qu'elle s'affermît sur les grandes eaux;" et il la planta sur la surface de la terre."

6. Lorsqu'elle eut poussé, elle crut et devint une vigne assez étendue;" mais basse, dont les branches regardoient cet aigle, et dont les racines étoient sous lui." Lors donc qu'il s'en fut formé une vigne, elle porta du bois et du fruit," et elle produisit des rejetons.

7. Il parut ensuite un autre aigle, qui étoit grand, à longues ailes, et chargé de plumes; et alors cette vigne sembla porter ses racines, et étendre ses branches vers ce second aigle," afin qu'il l'arrosât des eaux fécondes qu'il pouvoit lui procurer."

8. Cette vigne étoit déjà plantée dans une bonne terre, sur le bord des grandes eaux, afin qu'elle poussât du bois, et qu'elle portât du fruit, et qu'elle devînt une grande vigne.

9. Dites-leur: Voici ce que dit le Seigneur Dieu: Cette vigne donc réussira-t-elle? et au contraire ce premier aigle" n'en arrachera-t-il pas les racines, n'en abattra-t-il pas le fruit, n'en fera-t-il pas mourir tous les re-

℣ 5. Litt.: de la graine du pays.

Ibid. Hébr. litt.: Afin qu'elle prît *racine* sur les grandes eaux, c'est-à-dire, dans cette terre, qui étoit une terre bien arrosée.

Ibid. L'hébreu pourroit signifier ce champ étoit appelé Saphsaphah, *c'est-à-dire, objet de grande observation, sur lequel les yeux des Chaldéens et des Egyptiens étoient attentifs.*

℣ 6. Lui étoient soumises comme à leur maître et à leur seigneur; car Sédécias, quoique roi d'un grand pays, étoit bas et foible, parce qu'il étoit soumis à l'empire de Nabuchodonosor.

Ibid. Hébr. litt.: elle porta des branches.

℣ 7. Comme pour implorer son secours.

Ibid. Litt.: des *eaux qui arrosent les* planches de ses plantes. Le prophète semble faire allusion à la manière dont les Egyptiens arrosoient leurs terres, en tirant de l'eau du Nil par des machines; et la répandant dans des rigoles faites exprès qui la conduisoient dans les champs et dans les jardins.

℣ 9. Qui se verra méprisé par cette vigne qu'il a lui-même plantée.

jetons, afin qu'elle sèche, et qu'elle soit déracinée entièrement, sans qu'il ait besoin pour cela d'employer toute la force de son bras, ni beaucoup de peuple? "

10. La voilà plantée;" espère-t-elle donc pouvoir s'affermir? lorsqu'un vent brûlant l'aura frappée, ne mourra-t-elle pas, et ne séchera-t-elle pas, avec toutes les eaux dont elle avoit été arrosée? "

11. Le Seigneur m'adressa encore sa parole, et me dit:

12. Dites à ce peuple qui m'irrite sans cesse: Ne savez-vous pas ce que cette énigme signifie? Le roi de Babylone," ajouterez-vous, vient à Jérusalem." Il en prendra le roi " et les princes: " et il les emmenera avec lui à Babylone."

13. Il choisira ensuite un prince de la race royale;" il fera alliance avec lui, et lui fera prêter serment; il transportera ensuite les plus vaillans hommes hors du pays,"

14. Afin que le royaume de ce prince demeure bas et foible sans pouvoir s'élever, et qu'il demeure fidèle dans les conditions qui lui ont été prescrites, et qu'il les garde."

arescet: et non in brachio grandi neque in populo multo, ut evelleret eam radicitus?

10. Ecce plantata est: ergone prosperabitur? nonne cum tetigerit eam ventus urens, siccabitur, et in areis germinis sui arescet?

11. Et factum est verbum Domini ad me, dicens:

12. Dic ad domum exasperantem: Nescitis quid ista significent? Dic: Ecce venit rex Babylonis in Jerusalem, et assumet regem, et principes ejus, et adducet eos ad semetipsum in Babylonem.

13. Et tollet de semine regni, ferietque cum eo fœdus, et ab eo accipiet jusjurandum: sed et fortes terræ tollet,

14. Ut sit regnum humile, et non elevetur, sed custodiat pactum ejus, et servet illud.

℣ 9. Autrement et à la lettre: sans qu'il ait besoin d'employer, etc., pour la déraciner entièrement.

℣ 10. La voilà, cette vigne, plantée par le secours d'autrui.

Ibid. Litt.: au milieu des planches, *des couches*, où elle a poussé sa tige.

℣ 12. Qui est figuré par le premier aigle.

Ibid. Qui est représentée par le mont Liban.

Ibid. Jéchonias.

Ibid. Figurés par la moelle et les branches naissantes du cèdre. — Ou selon l'hébreu, figurés par la plus haute tige et par la tête des autres branches.

Ibid. Babylone représentée par cette ville de trafic du pays de Chanaan.

℣ 13. Sédécias qu'il fera régner dans le pays, et qu'il y établira comme une vigne qu'il planteroit de sa main.

℣ 12-13. Ce qui est compris dans ces deux versets, doit s'entendre du passé; c'est même ainsi que l'exprime l'hébreu: Le roi de Babylone est venu; etc. Cette partie de la parabole étoit accomplie, lorsque le prophète parloit.

℣ 14. Hébr. autr.: et qu'ainsi il garde son alliance, en sorte qu'elle demeure ferme.

15. Qui recedens ab eo, misit nuntios ad Ægyptum, ut daret sibi equos, et populum multum. Numquid prosperabitur, vel consequetur salutem, qui fecit hæc? et qui dissolvit pactum, numquid effugiet?

15. Mais ce prince se révoltant " contre lui, " a envoyé des ambassadeurs au roi d'Egypte, " afin qu'il lui donnât des chevaux et de grandes troupes. " Celui qui s'est conduit de cette sorte réussira-t-il dans ses desseins, et y trouvera-t-il sa sûreté ? " après avoir violé les conditions qu'il avoit jurées, échappera-t-il à son sort?

16. Vivo ego, dicit Dominus Deus : quoniam in loco regis, qui constituit eum regem, cujus fecit irritum juramentum, et solvit pactum quod habebat cum eo, in medio Babylonis morietur.

16. Je jure par moi-même, dit le Seigneur Dieu, qu'il sera emmené au pays même de ce prince qui l'avoit établi roi, dont il a rompu l'alliance, en violant le serment qu'il avoit prêté, et qu'il mourra au milieu de Babylone.

17. Et non in exercitu grandi, neque in populo multo faciet contra eum Pharao prælium : in jactu aggeris, et in exstructione vallorum, ut interficiat animas multas.

17. Et Pharaon " ne viendra point avec une grande armée et un grand peuple, combattre contre le roi de Babylone, " qui élevera des terrasses, et qui bâtira des forts, " pour tuer un grand nombre d'hommes. "

18. Spreverat enim juramentum ut solveret fœdus, et ecce dedit manum suam : et cum omnia hæc fecerit, non effugiet.

18. Car ce prince, après avoir violé la parole qu'il avoit donnée, et rompu l'alliance qu'il avoit faite, " s'est allié " à l'Egypte : mais, quoiqu'il ait fait toutes ces choses pour sa sûreté, il ne la trouvera point. "

ỳ 15. C'est le sens de l'hébreu.

Ibid. Comme cette vigne ingrate s'étoit révoltée contre le premier aigle qui l'avoit plantée.

Ibid. Figuré par le second aigle.

Ibid. Pour le soutenir contre le roi de Babylone.

Ibid. Hébr. litt. : et échappera-t-il?

ỳ 17. Dont il a imploré le secours.

Ibid. Autr. : Et Pharaon, *quoique* avec une grande armée et un grand peuple, ne fera rien, *ne réussira point* dans le combat contre le roi de Babylone. Pharaon se mit en marche pour secourir Jérusalem; mais Nabuchodonosor alla au-devant de lui, et l'obligea de se retirer. *Jerem.* XXXVII, 4 *et seqq.*

Ibid. Autour de Jérusalem.

Ibid. C'est ce qu'éprouvera Sédécias.

ỳ 18. Avec le roi de Babylone.

Ibid. Litt. : a donné la main *en signe d'alliance.*

Ibid. Litt. : mais après avoir fait toutes ces choses, il n'échappera point à son sort.

19. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je jure par moi-même que je ferai retomber sur la tête de ce prince le violement de sa parole qu'il a méprisée, et la rupture de l'alliance qu'il avoit faite.″

Supr. xii. 13. Inf. xxxii. 3. 20. J'étendrai mon rets sur lui, et je le prendrai dans mon filet; je l'emmenerai dans Babylone; et je lui prononcerai là son arrêt, à cause de la perfidie dans laquelle il est tombé en me méprisant.″

21. Tous les déserteurs qui l'ont suivi, avec toutes ces troupes, tomberont par l'épée ;″ et ceux qui échapperont,″ seront dispersés de tous côtés; et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur qui ai parlé.

22. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Mais moi, je prendrai de la moelle″ du plus grand cèdre, et je la planterai; je couperai du haut de ses branches une greffe tendre, et je la planterai sur une montagne haute et élevée.

23. Je la planterai sur la haute montagne d'Israël; elle poussera un rejeton, portera du fruit, et deviendra un grand cèdre; tous les oiseaux habiteront sous ce cèdre; et tout ce qui vole, fera son nid″ sous l'ombre de ses branches.

19. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Vivo ego, quoniam juramentum quod sprevit, et fœdus quod prævaricatus est, ponam in caput ejus.

20. Et expandam super eum rete meum, et comprehendetur in sagena mea: et adducam eum in Babylonem, et judicabo eum ibi in prævaricatione qua despexit me.

21. Et omnes profugi ejus cum universo agmine suo, gladio cadent : residui autem in omnem ventum dispergentur : et scietis quia ego Dominus locutus sum.

22. Hæc dicit Dominus Deus : Et sumam ego de medulla cedri sublimis, et ponam : de vertice ramorum ejus tenerum distringam, et plantabo super montem excelsum et eminentem.

23. In monte sublimi Israel plantabo illud, et erumpet in germen, et faciet fructum, et erit in cedrum magnam : et habitabunt sub ea omnes volucres, et universum volatile

℣ 19. Hébr. litt : le violement de mon serment et la rupture de mon alliance. *c'est-à-dire, du serment et de l'alliance dont il m'avoit pris à témoin. Infr.* ℣ 20.

℣ 20. Moi qu'il avoit pris à témoin de sa fidélité.

℣ 21. L'hébreu pourroit signifier : *et judicabo eum.... et omnes profugos ejus :* je lui prononcerai son arrêt, ainsi qu'à tous les déserteurs de son armée.

Ibid Litt. : qui resteront.

℣ 22. Hébr. autr. : de la plus haute tige du grand cèdre. Quelques-uns prétendent expliquer ceci de Zorobabel; mais la plupart l'expliquent de Jésus-Christ même qui, selon la chair, tire son origine de David, et des rois successeurs de ce prince. C'est lui qui est planté sur une *montagne élevée*; et cette montagne est son église élevée au-dessus de toutes les autres sociétés par les divines prérogatives qui la distinguent. *Isai.* II, 2. *Mich.* IV, 1.

℣ 23. Hébr. : habitera.

sub umbra frondium ejus nidificabit.

24. Et scient omnia ligna regionis, quia ego Dominus humiliavi lignum sublime, et exaltavi lignum humile: et siccavi lignum viride, et frondere feci lignum aridum. Ego Dominus locutus sum, et feci.

24. Et tous les arbres de cette terre sauront que c'est moi qui suis le Seigneur qui ai humilié le grand arbre, et qui ait élevé l'arbre bas et foible; qui ai séché l'arbre vert, et qui ai fait reverdir l'arbre sec. C'est moi qui suis le Seigneur qui ai parlé et qui ai fait ce que j'avois dit."

℣ 24. Hébr. : et qui ferai *ce que j'ai dit.*

CHAPITRE XVIII.

On ne dira plus dans Israël que le fils porte l'iniquité du père, mais chacun portera seul la peine de son péché. Si l'impie fait pénitence, il ne mourra point; si le juste abandonne la justice, il périra. Exhortation à la pénitence.

1. Et factus est sermo Domini ad me, dicens:

2. Quid est quod inter vos parabolam vertitis in proverbium istud in terra Israel, dicentes: Patres comederunt uvam acerbam, et dentes filiorum obstupescunt?

3. Vivo ego, dicit Dominus Deus, si erit ultra vobis parabola hæc in proverbium in Israel.

4. Ecce omnes animæ, meæ sunt: ut anima patris, ita et anima filii mea est: anima quæ peccaverit, ipsa morietur.

1. Le Seigneur me parla de nouveau, et me dit:

2. D'où vient que vous vous servez parmi vous de cette parabole, et que vous l'avez tournée en proverbe dans Israël, disant: " Les pères ont mangé les raisins verts, et les dents des enfans en ont été agacées?" *Jer.* xxxi. 29.

3. Je jure par moi-même, dit le Seigneur Dieu, que cette parabole ne passera plus parmi vous en proverbe dans Israël;"

4. Car toutes les âmes sont à moi; l'âme du fils est à moi, comme l'âme du père;" l'âme qui a péché, mourra elle-même."

℣ 2. Hébr. autr. : D'où vient que vous vous servez de ce proverbe dans Israel, etc.?

Ibid. Comme si vous vouliez faire entendre que les enfans innocens sont punis pour les péchés de leurs pères.

℣ 3. Parce que je rendrai à chacun selon ses œuvres.

— Hébr. autr. : que l'on ne se servira plus parmi vous de ce proverbe dans Israël.

℣ 4. Tous les hommes sont en ma puissance; nul ne peut se soustraire à mes châtimens; ainsi il n'est pas nécessaire que je punisse les enfans pour les pères. Si un homme est châtié, c'est qu'il l'a mérité par lui-même.

Ibid. Une autre âme ne portera point la peine qui lui est due.

5. Si un homme est juste, s'il agit selon l'équité et la justice,

6. S'il ne mange point de viandes immolées sur les montagnes, et s'il ne lève point les yeux vers les idoles de la maison d'Israël; s'il ne souille point la femme de son prochain; s'il ne s'approche point de sa propre femme, lorsqu'elle a son incommodité naturelle;

Isai. LVIII. 7. *Matt.* XXV. 35.

7. S'il n'attriste " personne, s'il rend à son débiteur le gage qu'il lui avoit donné, s'il ne prend rien du bien d'autrui par violence; s'il donne de son pain à celui qui a faim, s'il couvre de vêtemens ceux qui étoient nus;

8. S'il ne prête point à usure, et ne reçoit point plus qu'il n'a donné; s'il détourne sa main de l'iniquité, et s'il rend un jugement équitable entre un homme et un homme;

9. S'il marche selon mes préceptes, et garde mes ordonnances, pour agir selon la vérité;" celui-là est juste, et il vivra très-certainement, dit le Seigneur Dieu.

10. Si cet homme a un fils qui soit un voleur, et qui répande le sang, et qui commette quelqu'une de ces fautes,

11. Quand même il ne les commettroit pas toutes; qui mange sur les montagnes;" qui souille la femme de son prochain;

12. Qui attriste " le foible et le pauvre, qui prenne par violence le bien d'autrui, qui ne rende point le gage à son débiteur, qui lève les yeux

5. Et vir si fuerit justus, et fecerit judicium et justitiam,

6. In montibus non comederit, et oculos suos non levaverit ad idola domûs Israel: et uxorem proximi sui non violaverit, et ad mulierem menstruatam non accesserit:

7. Et hominem non contristaverit, pignus debitori reddiderit, per vim nihil rapuerit: panem suum esurienti dederit, et nudum operuerit vestimento:

8. Ad usuram non commodaverit, et amplius non acceperit: ab iniquitate averterit manum suam, et judicium verum fecerit inter virum et virum:

9. In præceptis meis ambulaverit, et judicia mea custodierit ut faciat veritatem: hic justus est, vitâ vivet, ait Dominus Deus.

10. Quòd si genuerit filium latronem effundentem sanguinem, et fecerit unum de istis,

11. Et hæc quidem omnia non facientem, sed in montibus comedentem, et uxorem proximi sui polluentem:

12. Egenum et pauperem constristantem, rapientem rapinas, pignus non reddentem, et ad idola levan-

℣ 7. Hébr. autr.: s'il n'opprime personne.

℣ 9. La loi de Dieu est fort souvent désignée sous le simple nom de vérité.

℣ 11. Des viandes immolées aux idoles.

℣ 12. Hébr.: qui opprime.

tem oculos suos, abominationem facientem :

13. Ad usuram dantem, et amplius accipientem : numquid vivet? non vivet : cùm universa hæc detestanda fecerit, morte morietur : sanguis ejus in ipso erit.

14. Quod si genuerit filium, qui videns omnia peccata patris sui quæ fecit, timuerit, et non fecerit simile eis :

15. Super montes non comederit, et oculos suos non levaverit ad idola domûs Israel, et uxorem proximi sui non violaverit :

16. Et virum non contristaverit, pignus non retinuerit, et rapinam non rapuerit, panem suum esurienti dederit, et nudum operuerit vestimento :

17. A pauperis injuria averterit manum suam, usuram et superabundantiam non acceperit, judicia mea fecerit, in præceptis meis ambulaverit : hic non morietur in iniquitate patris sui, sed vita vivet.

18. Pater ejus quia calumniatus est, et fecit vim fratri, et malum operatus est in medio populi sui, ecce mortuus est in iniquitate sua.

19. Et dicitis : Quare non portavit filius iniquitatem

vers les idoles, qui commette des abominations ;

13. Qui prête à usure, et qui reçoive plus qu'il n'a prêté : vivra-t-il après cela ? Non certes, il ne vivra point ; il mourra très-certainement, puisqu'il a fait toutes ces actions détestables; et son sang sera sur sa tête.

14. Que si cet homme a un fils qui, voyant tous les crimes que son père avoit commis, en soit saisi de crainte, et se garde bien de l'imiter ;

15. Qui ne mange point sur les montagnes," et qui ne lève point les yeux vers les idoles de la maison d'Israël : qui ne souille point la femme de son prochain ;

16. Qui n'attriste " personne, qui ne retienne point le gage à son débiteur, qui ne prenne point par violence le bien d'autrui ; qui donne de son pain au pauvre, qui habille celui qui étoit nu ;

17. Qui détourne sa main de toute injustice à l'égard du pauvre, qui ne prête point à usure, et ne reçoive rien au-delà de ce qu'il a prêté; qui observe mes ordonnances, et qui marche selon mes préceptes, celui-là ne mourra point à cause de l'iniquité de son père; mais il vivra très-certainement.

18. Son père qui avoit opprimé les autres par des calomnies," et qui avoit commis des actions criminelles au milieu de son peuple, est mort à cause de sa propre iniquité."

19. Si vous dites : Pourquoi le fils n'a-t-il pas porté l'iniquité de son père?

ỳ 15. Des viandes immolées aux idoles.

ỳ 16. Hébr. : qui n'opprime.

ỳ 18. Autrement et selon l'hébreu : qui avoit opprimé les autres; qui avoit pris par violence le bien de son frère, et qui avoit commis, etc.

Ibid. Et le fils n'en portera pas la peine.

c'est parce que le fils a agi selon l'équité et selon la justice, qu'il a gardé tous mes préceptes, et qu'il les a pratiqués; c'est pourquoi il vivra très-certainement.

Dan. xxiv. 16. *4 Reg.* xiv. 6. *2 Par.* xxv. 4. 20. L'âme qui a péché, mourra elle-même : le fils ne portera point l'iniquité du père, et le père ne portera point l'iniquité du fils; la justice du juste sera sur lui, et l'impiété de l'impie sera sur lui."

21. Si l'impie fait pénitence de tous les péchés qu'il avoit commis, s'il garde tous mes préceptes, et s'il agit selon l'équité et la justice, il vivra certainement, et ne mourra point.

22. Je ne me souviendrai plus de toutes les iniquités qu'il avoit commises;" il vivra dans les œuvres de justice qu'il aura faites."

Infr. xxxiii. 11. *2 Petr.* iii. 9. 23. Est-ce que je veux la mort de l'impie? dit le Seigneur Dieu; et ne veux-je pas plutôt qu'il se retire de sa mauvaise voie, et qu'il vive?

24. Mais si le juste se détourne de sa justice, et qu'il vienne à commettre l'iniquité, et toutes les abominations que l'impie commet d'ordinaire, vivra-t-il alors? Toutes les œuvres de justice qu'il avoit faites, seront oubliées, et il mourra dans la perfidie où il est tombé, et dans le péché qu'il a commis.

patris? Videlicet, quia filius judicium et justitiam operatus est, omnia præcepta mea custodivit, et fecit illa, vivet vitâ.

20. Anima quæ peccaverit, ipsa morietur : filius non portabit iniquitatem patris (a), et pater non portabit iniquitatem filii : justitia justi super eum erit, et impietas impii erit super eum.

21. Si autem impius egerit pœnitentiam ab omnibus peccatis suis, quæ operatus est, et custodierit omnia præcepta mea, et fecerit judicium et justitiam, vitâ vivet, et non morietur.

22. Omnium iniquitatum ejus, quas operatus est, non recordabor : in justitia sua, quam operatus est, vivet.

23. Numquid voluntatis meæ est mors impii, dicit Dominus Deus, et non ut convertatur a viis suis, et vivat?

24. Si autem averterit se justus a justitia sua, et fecerit iniquitatem secundùm omnes abominationes quas operari solet impius, numquid vivet? omnes justitiæ ejus quas fecerat, non recordabuntur : in prævaricatione qua prævaricatus

(a) *S. Script. prop.*, part. vi, n. 110. Nonnotte, *Dict. de la rel.*, art. Ézéchiel, note 5.

℣ 20. Chacun recevra selon ses propres œuvres.

℣ 22. Hébr. autr. : Toutes les iniquités qu'il avoit commises seront oubliées.

Ibid. C'est-à-dire, il trouvera une vie nouvelle dans les œuvres de justice qu'il pratiquera; de même qu'il avoit trouvé la mort dans son iniquité.

est, et in peccato suo quod peccavit, in ipsis morietur.

25. Et dixistis : Non est æqua via Domini. Audite ergo, domus Israel : Numquid via mea non est æqua, et non magis viæ vestræ pravæ sunt?

26. Cùm enim averterit se justus a justitia sua, et fecerit iniquitatem, morietur in eis : in injustitia quam operatus est, morietur.

27. Et cum averterit se impius ab impietate sua, quam operatus est, et fecerit judicium et justitiam : ipse animam suam vivificabit.

28. Considerans enim, et avertens se ab omnibus iniquitatibus suis, quas operatus est, vita vivet, et non morietur.

29. Et dicunt filii Israel : Non est æqua via Domini. Numquid viæ meæ non sunt æquæ, domus Israel, et non magis viæ vestræ pravæ?

30. Idcirco unumquemque juxta vias suas judicabo, domus Israel, ait Dominus Deus. Converti-

25. Après cela, vous dites : La voie du Seigneur n'est pas juste. Ecoutez donc, maison d'Israël : Est-ce ma voie, qui n'est pas juste? et ne sont-ce pas plutôt les vôtres, qui sont corrompues? " *Infr.* XXXIII. 20.

26. Car lorsque le juste se sera détourné de sa justice, qu'il aura commis l'iniquité, et qu'il sera mort en cet état," il mourra dans les œuvres injustes qu'il a commises.

27. Et lorsque l'impie se sera détourné de l'impiété où il avoit vécu, et qu'il agira selon l'équité et la justice, il rendra ainsi la vie à son âme."

28. Comme il a considéré son état, et qu'il s'est détourné de toutes les œuvres d'iniquité qu'il avoit commises, il vivra certainement, et ne mourra point.

29. Après cela, les enfans d'Israël disent encore : La voie du Seigneur n'est pas juste. Sont-ce mes voies, qui ne sont pas justes, maison d'Israël? ne sont-ce pas plutôt les vôtres, qui sont corrompues? "

30. C'est pourquoi, maison d'Israël, je jugerai chacun " selon ses voies, dit le Seigneur Dieu. Convertissez-vous, et faites pénitence de toutes vos ini-

℣ 25. Hébr. litt. : qui ne sont pas justes.

— N'est-ce pas à votre mauvaise conduite que vous devez attribuer les maux que vous souffrez?

℣ 26. Vulg. litt. : *in eis.* L'hébreu peut signifier *post hæc;* c'est-à-dire, après qu'il se sera ainsi détourné de la justice, et qu'il aura ainsi commis l'iniquité.

℣ 27. Qu'il avoit fait mourir par son péché.

℣ 29. Hébr. litt. : qui ne sont pas justes.

— N'est-ce pas cette corruption, qui attire sur vous les maux que vous souffrez?

℣ 30. Hébr. litt. : chacun de vous.

quités; et l'iniquité n'attirera plus votre ruine.

mini, et agite pœnitentiam ab omnibus iniquitatibus vestris, et non erit vobis in ruinam iniquitas.

Matt. III. 2. Luc. III. 3.

31. Rejetez loin de vous toutes les prévarications dont vous vous êtes rendus coupables, et faites-vous un cœur nouveau, et un esprit nouveau. Pourquoi mourrez-vous, maison d'Israël?

31. Projicite a vobis omnes prævaricationes vestras, in quibus prævaricati estis, et facite vobis cor novum et spiritum novum: et quare moriemini, domus Israel?

Supr. ℣ 23. Infr. XXXIII. 11. 2 Pet. III. 9.

32. Je ne veux point la mort de celui qui meurt," dit le Seigneur Dieu: revenez et vivez."

32. Quia nolo mortem morientis, dicit Dominus Deus: revertimini, et vivite.

℣ 32. De celui qui, par ses péchés se précipite dans les horreurs de la mort éternelle.
Ibid. C'est-à-dire, revenez à moi, afin que vous viviez.

CHAPITRE XIX.

Cantique lugubre sur le désastre des princes de Juda représentés sous le symbole des deux lionceaux, et sur la désolation de Jérusalem représentée sous le symbole d'une vigne.

1. Et vous," faites un grand deuil" sur les princes d'Israël."

2. Et dites: Pourquoi votre mère, qui est une lionne," s'est elle reposée parmi les lions," et pourquoi a-t-elle nourri ses petits au milieu des lionceaux?"

3. Elle a produit" un de ses lionceaux;" et il est devenu lion; il s'est instruit à prendre la proie, et à dévorer les hommes.

1. Et tu assume planctum super principes Israel,

2. Et dices: Quare mater tua leæna inter leones cubavit, in medio leunculorum enutrivit catulos suos?

3. Et eduxit unum de leunculis suis, et leo factus est: et didicit capere prædam, hominemque comedere.

℣ 1. Ezéchiel.
Ibid. Autr.: chantez un cantique lugubre. *Infr.* XXVII, 2.
Ibid. Joachaz ou Joakim. Ou plutôt Joachim, c'est-à-dire, Jéchonias, *Infr.* ℣ 9.
℣ 2. Jérusalem qui est furieuse et cruelle comme une lionne.
Ibid. Ces lions sont les rois des nations dont elle imita la conduite.
Ibid. Pour leur apprendre à devenir cruels comme eux.
℣ 3. Litt.: elle a fait sortir *de sa retraite, et elle a produit au dehors.*
Ibid. Joachaz fils de Josias. Voy. 4 Rois, XXIII, 30; 2 Paralip., XXXVI, 4.

4. Et audierunt de eo gentes, et non absque vulneribus suis ceperunt eum : et adduxerunt eum in catenis in terram Ægypti.

5. Quæ cùm vidisset quoniam infirmata est, et periit expectatio ejus : tulit unum de leunculis suis, leonem constituit eum.

6. Qui incedebat inter leones, et factus est leo : didicit prædam capere, et homines devorare :

7. Didicit viduas facere : et civitates eorum in desertum adducere : et desolata est terra, et plenitudo ejus, a voce rugitûs illius.

8. Et convenerunt adversus eum gentes undique de provinciis, et expanderunt super eum rete suum : in vulneribus earum captus est,

9. Et miserunt eum in caveam, in catenis adduxerunt eum ad regem Baby-

4. Les peuples ont entendu parler de lui, et ils l'ont pris, non sans en recevoir beaucoup de blessures ;" et ils l'ont emmené enchaîné " en Egypte.

5. Mais la mère voyant qu'elle étoit sans force, et que ses espérances étoient ruinées," prit un autre de ses lionceaux," et l'établit pour être lion.

6. Il marcha parmi les lions ; et il devint lion :" il s'instruisit à prendre la proie, et à dévorer les hommes.

7. Il apprit à faire des veuves," et à rendre les villes désertes ; et au bruit de son rugissement, toute la terre fut désolée.

8. Alors les peuples de toutes les provinces s'assemblèrent contre lui : " ils jetèrent sur lui leurs filets ; et ils le prirent, non sans recevoir des blessures ; "

9. Et ils le mirent dans une cage ;" ils le menèrent au roi de Babylone chargé de chaînes ; et ils le renfermè-

℣ 4. L'hébreu pouvoit se traduire : il a été pris dans leur fosse, *dans le piége qu'ils lui avoient tendu.*

Ibid. Hébr. autr. : avec des freins.

℣ 5. Par la perte de ce fils, qui étoit fort et puissant comme un lion.

Ibid. Joakim. Ceci suppose que le prophète parle ici du successeur immédiat de Joachaz qui fut *Joakim* son frère ; dom Calmet croit que ce seroit plutôt de *Jéchonias,* fils et successeur de Joakim : Joakim fut établi sur le trône, non par sa nation, mais par le roi d'Egypte ; mais ce fut la nation juive qui mit sur le trône Jéchonias ; et le verset 6 qui suit paroît ne convenir qu'à lui.

℣ 6. Aussi cruel que le lion.

℣ 7. On lit dans l'hébreu, וידע אלמנותיו, *et cognovit viduas ejus ;* l'interprète chaldéen lisoit וירע ארמנותיו, *et male affecit palatia ejus.*

℣ 8. Les Chaldéens, les Syriens, les Moabites et les Ammonites, supposé que le prophète parle ici de l'expédition dont il est parlé au IVe livre des Rois, XXIV, 2.

Ibid. Hébr. autr. : et il fut pris dans leur fosse *ou dans leur piége. Supr.* vers. 4.

℣ 9. Quelques-uns traduisent l'hébreu : ils lui mirent un collier et *le chargèrent* de chaînes, et le menèrent au roi de Babylone.

rent dans une prison, afin qu'on n'entendît plus à l'avenir son rugissement sur les montagnes d'Israël."

10. Votre mère" étoit comme une vigne qui avoit été plantée dans votre sang," sur le bord des eaux; elle avoit crû sur les grandes eaux, et elle avoit poussé son bois et son fruit.

11. Les branches solides qui en étoient sorties étoient devenues les sceptres des princes; sa tige s'étoit élevée au milieu de ses branches; et elle s'étoit vue dans une grande hauteur parmi la multitude de ses branches.

12. Mais ensuite elle a été arrachée avec colère et jetée contre terre; un vent brûlant a séché son fruit; ses branches si vigoureuses ont perdu leur force," elles sont devenues toutes sèches; et le feu l'a dévorée.

13. Maintenant elle a été transplantée" dans un désert, dans une terre sans eaux et sans routes."

14. Et il est sorti une flamme du bois de ses branches," qui a dévoré

lonis: miseruntque eum in carcerem, ne audiretur vox ejus ultra super montes Israel.

10. Mater tua quasi vinea in sanguine tuo super aquam plantata est: fructus ejus et frondes ejus creverunt ex aquis multis.

11. Et factæ sunt ei virgæ solidæ in sceptra dominantium, et exaltata est statura ejus inter frondes: et vidit altitudinem suam in multitudine palmitum suorum.

12. Et evulsa est in ira, in terramque projecta, et ventus urens siccavit fructum ejus: marcuerunt, et arefactæ sunt virgæ roboris ejus: ignis comedit eam.

13. Et nunc transplantata est in desertum, in terra invia et sitienti:

14. Et egressus est ignis de virga ramorum ejus, qui

℣ 8 et 9. Dans ces deux versets l'auteur de la paraphrase suppose encore que le prophète parle ici de Joakim; mais ce dernier verset montre assez qu'il s'agit ici de Jéchonias. Il paroît que Joakim, après avoir été pris, fut relâché, puisque, selon Jérémie, il dut mourir devant les portes de Jérusalem. (*Jerem.* XXII, 18, 19.) Mais Jéchonias, ayant été emmené à Babylone, y fut renfermé dans une prison, et ne revint plus dans la Judée. (*Ibid.* 24, 27; *et* 4 *Reg.* XXIV, 10, 12, 15; XXV, 27).

℣ 10. Jérusalem.

Ibid. C'est-à-dire, que Jérusalem s'étoit agrandie et affermie par le sang de la maison royale, par les princes de cette illustre dynastie, comme une vigne plantée sur le bord des eaux. Le prophète se sert de la même comparaison ci-dessus, XVII, 6.

℣ 12. Hébr. autr.: ont été arrachées.

℣ 13. Par Nabuchodonosor.

Ibid. Dans un pays où elle éprouve une misère extrême. — Hébr. autr.: dans une terre sèche et sans eaux. Ce que le prophète exprime ici au passé n'étoit pas encore entièrement accompli, et ne le fut qu'après la prise de Sédécias, lorsque la ville de Jérusalem fut consumée par le feu, et le reste de ses habitans emmené à Babylone; après quoi s'éleva Ismaël, dont il est parlé au verset suivant.

℣ 14. En la personne d'Ismaël, prince de la race royale de Juda.

fructum ejus comedit : et non fuit in ea virga fortis, sceptrum dominantium. Planctus est, et erit in planctum.

son fruit ;" en sorte qu'elle n'a plus poussé de bois assez fort pour porter le sceptre des dominateurs." Tout ceci est digne de larmes, et il deviendra un sujet de larmes."

ỳ 14. En tuant Godolias, et dissipant les autres Juifs.
Ibid. Voyez dans Jérémie, XLI et suiv.
— Ceci ne détruit point la célèbre prophétie de Jacob (*Gen.* XLIX, 10). Car depuis la ruine de Jérusalem il n'y avoit plus de prince de la maison de David qui gouvernât le peuple de Dieu avec le titre de roi; mais après la captivité le peuple eut ses propres chefs, comme Zorobabel et d'autres, qui, bien que soumis à des princes étrangers, avoient l'autorité du gouvernement jusqu'au temps d'Hérode, époque de la naissance du Messie.—Ou plutôt : pour devenir un sceptre de princes.
Ibid. Ou plutôt et selon l'hébreu : Voilà le cantique lugubre *que le Seigneur m'a ordonné de chanter* (*supr.* ỳ 1); et il servira de cantique lugubre *pour les enfans d'Israël.*

CHAPITRE XX.

Le Seigneur reproche aux Israélites leurs infidélités et celles de leurs pères depuis la sortie d'Egypte jusqu'alors. Il leur annonce ses vengeances. Il promet de les ramener dans leur pays et de les attacher à son service. Prophétie contre la forêt du midi, c'est-à-dire, contre la Judée.

1. Et factum est in anno septimo, in quinto, in decima mensis : venerunt viri de senioribus Israel, ut interrogarent Dominum, et sederunt coram me :

1. Le dixième jour du cinquième mois de la septième année," il arriva que quelques-uns des anciens d'Israël vinrent pour consulter le Seigneur; et ils s'assirent devant moi." An de l'ère chr. vulg 593

2. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

2. Alors le Seigneur me parla en ces termes :

3. Fili hominis, loquere senioribus Israel, et dices ad eos : Hæc dicit Dominus Deus : Numquid ad interrogandum me vos venistis? vivo ego quia non respondebo vobis, ait Dominus Deus.

3. Fils de l'homme, parlez aux anciens d'Israël, et dites-leur : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Avez-vous osé venir pour me consulter? Je jure par moi-même, dit le Seigneur Dieu, que je ne vous répondrai point."

4. Si judicas eos, si judi-

4. Si vous les jugez, fils de l'homme,

ỳ 1. Depuis que le roi Joachin eut été emmené à Babylone.
Ibid. Pour consulter le Seigneur par mon ministère.
ỳ 3. Parce que je sais que vous n'avez nul désir de faire ma volonté.

si vous les jugez," représentez-leur les abominations de leurs pères."

cas, fili hominis, abominationes patrum eorum ostende eis.

5. Et dites-leur : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Lorsque je choisis Israël, que je levai ma main pour protéger" la race de la maison de Jacob, que je leur apparus dans l'Egypte, et que je levai ma main en leur faveur, en disant : Je suis le Seigneur votre Dieu;

5. Et dices ad eos : Hæc dicit Dominus Deus : In die, qua elegi Israel, et levavi manum meam pro stirpe domus Jacob, et apparui eis in terra Ægypti, et levavi manum meam pro eis, dicens : Ego Dominus Deus vester :

6. En ce jour-là je levai ma main pour les faire passer de l'Egypte" dans une terre que j'avois choisie pour eux, où coulent des ruisseaux de lait et de miel, et qui excelle au-dessus de toutes les terres.

6. In die illa levavi manum meam pro eis, ut educerem eos de terra Ægypti, in terram quam provideram eis, fluentem lacte et melle : quæ est egregia inter omnes terras.

7. Je leur dis alors : Que chacun éloigne de soi les scandales" de ses yeux ; et ne vous souillez point par les idoles de l'Egypte ; car c'est moi qui suis le Seigneur votre Dieu.

7. Et dixi ad eos : Unusquisque offensiones oculorum suorum abjiciat, et in idolis Ægypti nolite pollui : ego Dominus Deus vester.

8. Mais ils m'ont irrité, et ils n'ont point voulu m'écouter, ils n'ont point rejeté les abominations de leurs yeux, et ils n'ont point quitté les idoles de l'Egypte. C'est pourquoi j'avois résolu de répandre mon indignation sur eux,

8. Et irritaverunt me, nolueruntque me audire : unusquisque abominationes oculorum suorum non projecit, nec idola Ægypti reliquerunt. Et dixi ut effun-

℣ 4. Si vous entrez en dispute avec eux.

— Hebr. autr. : Soyez leur juge, fils de l'homme; soyez leur juge. La même expression reviendra dans le même sens, au chap. XXII, vers. 2, et au chap. XXIII, vers. 36.

Ibid. Abominations qu'ils ont imitées, comme si c'étoit une chose héréditaire.

℣ 5. On lève la main et pour protéger et pour affirmer. *Voyez* la note sur le verset suivant.

℣ 6. Autr. : pour *leur promettre avec serment de* les tirer, etc. C'est-à-dire que ce verset paroît être susceptible de deux sens différens, comme le précédent. On lève la main pour affirmer, quand on promet, ou quand on menace. Il y a ici une promesse, et au verset 23 on verra reparoître la même expression avec une menace. Ceux qui ne voient dans cette élévation de la main qu'une simple marque de protection, prétendent qu'il n'y a dans ce texte ni promesse ni menace, mais une simple exposition de ce que Dieu a fait par sa puissance. *Voyez* la note sur le verset 23.

℣ 7. Hébr. litt. : les abominations de ses yeux, *c'est-à-dire, les idoles. Infr.* ℣ 8.

derem indignationem meam super eos, et implerem iram meam in eis, in medio terræ Ægypti.

9. Et feci propter nomen meum, ut non violaretur coram gentibus, in quarum medio erant, et inter quas apparui eis ut educerem eos de terra Ægypti.

10. Ejeci ergo eos de terra Ægypti, et eduxi eos in desertum.

11. Et dedi eis præcepta mea, et judicia mea ostendi eis, quæ faciens homo, vivet in eis.

12. Insuper sabbata mea dedi eis, ut essent signum inter me et eos, et scirent quia ego Dominus sanctificans eos.

13. Et irritaverunt me domus Israel in deserto: in præceptis meis non ambulaverunt: et judicia mea projecerunt, quæ faciens homo vivet in eis: et sabbata mea violaverunt vehementer. Dixi ergo ut effunderem furorem meum super eos in deserto, et consumerem eos.

14. Et feci propter nomen

et de satisfaire ma colère dans leur punition, au milieu même de l'Egypte.

9. Mais je ne l'ai pas fait pour la gloire de mon nom," afin qu'il ne fût pas violé au milieu des nations parmi lesquelles ils étoient, et devant " lesquelles je leur avois apparu pour les faire sortir de l'Egypte."

10. Je les ai donc retirés " de l'Egypte, et je les ai conduits dans le désert.

11. Je leur ai proposé mes lois et mes ordonnances, afin que celui qui les garde y trouve la vie."

Lev. XVIII. 3.
Rom. X. 5.

12. Je leur ai prescrit encore mes sabbats," afin qu'ils fussent comme un signe entre moi et eux, et qu'ils sussent que c'est moi qui suis le Seigneur qui les sanctifie."

Exod. XX. 8; XXXI. 13 *et seqq.*
Deut. V. 12 *et seqq.*

13. Mais après cela, les enfans d'Israël m'ont irrité dans le désert; ils n'ont point marché dans la voie de mes préceptes; ils ont rejeté les ordonnances que je leur avois données, afin que l'homme qui les garderoit y trouvât la vie;" et ils ont entièrement profané mes sabbats. Je résolus donc de répandre ma fureur sur eux dans le désert, et de les exterminer.

14. Mais je ne l'ai pas fait, à cause

℣ 9. Ou plutôt et à la lettre : Mais j'ai fait, *j'ai agi alors* pour *la gloire de* mon nom.

Ibid. C'est le sens de l'hébreu : aux yeux desquelles, etc.

Ibid. Je les épargnois, afin que ces nations ne pussent dire que j'avois été infidèle dans mes promesses, ou trop foible pour les exécuter.

℣ 10. Hébr. litt. : je les ai donc fait sortir.

℣ 11. Autrement et à la lettre : dans lesquelles l'homme trouvera la vie en les gardant.

℣ 12. C'est-à-dire, non-seulement le sabbat, ou le repos du septième jour, mais encore les fêtes dans lesquelles on devoit observer le même repos.

Ibid. En les prenant pour mon peuple.

℣ 13. Litt. : ils ont rejeté mes ordonnances dans lesquelles l'homme trouvera la vie en les gardant.

de la gloire de mon nom," afin qu'il ne fût pas déshonoré devant les peuples, du milieu desquels, et aux yeux desquels " je les avois fait sortir de l'Egypte.

15. J'ai donc élevé ma main sur eux dans le désert;" et je leur ai juré" que je ne les ferois point entrer dans la terre que je leur avois donnée ;" où coulent des ruisseaux de lait et de miel, et qui excelle au-dessus de toutes les terres.

16. Parce qu'ils avoient rejeté mes ordonnances, qu'ils n'avoient point marché dans la voie de mes préceptes, qu'ils avoient violé mes sabbats, et que leur cœur couroit encore après leurs " idoles.

17. Mon œil néanmoins les a regardés avec compassion ; et je me suis retenu, pour ne leur point ôter la vie, et je ne les ai point tous exterminés dans le désert."

18. J'ai dit ensuite à leurs enfans dans la solitude : Ne marchez point dans la voie de vos pères, ne gardez point leurs coutumes, et ne vous souillez point par leurs idoles;

19. Car c'est moi qui suis le Seigneur votre Dieu. Marchez dans la voie de mes préceptes; révérez mes ordonnances, et gardez-les."

meum, ne violaretur coram gentibus, de quibus ejeci eos in conspectu earum.

15. Ego igitur levavi manum meam super eos in deserto, ne inducerem eos in terram, quam dedi eis fluentem lacte et melle, præcipuam terrarum omnium :

16. Quia judicia mea projecerunt, et in præceptis meis non ambulaverunt, et sabbata mea violaverunt : post idola enim cor eorum gradiebatur.

17. Et pepercit oculus meus super eos ut non interficerem eos : nec consumpsi eos in deserto.

18. Dixi autem ad filios eorum in solitudine : In præceptis patrum vestrorum nolite incedere, nec judicia eorum custodiatis, nec in idolis eorum polluamini.

19. Ego Dominus Deus vester : in præceptis meis ambulate, judicia mea custodite, et facite ea.

℣ 14. Voyez la note sur le verset 9.

Ibid. L'hébreu lit simplement : devant les peuples aux yeux desquels, etc. *Supr.* ℣ 9.

℣ 15. Pour les punir de leurs révoltes continuelles.

Ibid. Nous avons réuni ici deux sens : on pourroit traduire simplement : J'ai donc élevé ma main contre eux dans le désert, *et je leur ai juré* que, etc. — Autr. : Car j'ai élevé ma main contre eux dans le désert, pour *protester avec serment de* ne les point faire entrer, etc. Mais mon œil les a regardés, etc.

Ibid. A la lettre, que je leur ai *depuis* donnée, *en la donnant à leurs enfans.* Le pronom *eis* n'est pas dans l'hébreu.

℣ 16. C'est le sens de l'hébreu.

℣ 17. Pour ne pas faire périr toute leur race, je me suis contenté de faire mourir les pères, qui étoient les plus coupables.

℣ 19. Litt. : gardez mes ordonnances, et observez-les.

20. Et sabbata mea sanctificate, ut sint signum inter me et vos, et sciatis quia ego sum Dominus Deus vester.

20. Sanctifiez mes sabbats, afin qu'ils soient comme un signe entre moi et vous," et que vous sachiez que c'est moi qui suis le Seigneur votre Dieu.

21. Et exacerbaverunt me filii : in præceptis meis non ambulaverunt, et judicia mea non custodierunt ut facerent ea : quæ cum fecerit homo, vivet in eis : et sabbata mea violaverunt. Et comminatus sum ut effunderem furorem meum super eos, et implerem iram meam in eis in deserto.

21. Mais leurs enfans m'ont encore irrité; ils n'ont point marché dans la voie de mes préceptes; ils n'ont ni révéré ni gardé les ordonnances que je leur avois données, afin que celui qui les observeroit y trouvât la vie;" et ils ont violé mes sabbats. Je les ai menacés " de répandre ma fureur sur eux dans le désert, et de satisfaire ma colère, en les punissant.

22. Averti autem manum meam, et feci propter nomen meum, ut non violaretur coram gentibus, de quibus ejeci eos in oculis earum.

22. Mais j'ai retenu ma main, et je les ai épargnés pour la gloire de mon nom," afin qu'il ne fût pas déshonoré devant les nations du milieu desquelles et aux yeux desquelles " je les avois fait sortir.

23. Iterùm levavi manum meam in eos in solitudine, ut dispergerem illos in nationes, et ventilarem in terras :

23. J'ai encore élevé ma main sur eux dans la solitude, pour les disperser parmi les nations, et les envoyer bien loin en divers climats,

24. Eo quod judicia mea non fecissent, et præcepta mea reprobassent, et sabbata mea violassent, et post idola patrum suorum fuissent oculi eorum.

24. Parce qu'ils n'avoient pas observé mes ordonnances, qu'ils avoient rejeté mes préceptes, qu'ils avoient violé mes sabbats, et que leurs yeux s'étoient attachés aux idoles de leurs pères."

℣ 20. Un gage du repos éternel que je vous donne.

℣ 21. Autr. : ils n'ont point gardé mes ordonnances, et ne les ont point observées, *ces ordonnances* dans lesquelles l'homme trouvera la vie en les gardant.

Ibid. Hébr. autr. : Je résolus donc, etc. *Supr.* ℣ 8 *et* 13.

℣ 22. Autr. : et j'ai agi pour *la gloire de* mon nom. *Supr.* ℣ 9.

Ibid. L'hébreu lit simplement : devant les nations aux yeux desquelles je les avois fait sortir *de l'Egypte. Supr.* ℣ 9 *et* 14.

℣ 23 et 24. Hébr. autr. : J'ai donc élevé ma main contre eux dans le désert, *et j'ai fait serment* de les disperser, etc., parce qu'ils n'avoient pas observé mes ordonnances, etc. *A la vue de leurs infidélités, je leur ai déclaré que, s'ils persévéroient à s'élever contre moi, je les disperserois enfin parmi les peuples. Levit.* XXVI, 33. *Deut*, XXVIII, 36 *et seqq.* (*Ps.* CV, 26 *et* 27). *D'ail-*

25. C'est pourquoi je leur ai donné des préceptes imparfaits, et des ordonnances où ils ne trouveront point la vie."

25. Ergo et ego dedi eis præcepta non bona, et judicia in quibus non vivent.

26. Et je les ai souillés dans leurs présens, lorsqu'ils offroient pour leurs péchés tout ce qui sort le premier du sein de la mère; et ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur."

26. Et pollui eos in muneribus suis, cùm offerrent omne quod aperit vulvam, propter delicta sua : et scient quia ego Dominus.

27. C'est pourquoi, fils de l'homme, parlez aux enfans d'Israël, et dites-leur : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Après que vos pères m'ont déshonoré avec mépris,

27. Quamobrem loquere ad domum Israel, fili hominis, et dices ad eos : Hæc dicit Dominus Deus : Adhuc et in hoc blasphemaverunt me patres vestri, cum sprevissent me contemnentes :

28. Moi qui les avois fait entrer dans la terre que j'avois juré de leur donner, ils m'ont encore blasphémé en ceci : " ils ont vu d'un œil impie tou-

28. Et induxissem eos in terram super quam levavi manum meam ut darem eis : viderunt omnem col-

leurs je leur ai aussi donné, etc. Autrement : Mais j'ai retenu ma main, etc. Car j'avois levé ma main contre eux dans le désert, pour *faire serment de* les disperser parmi les nations, etc. *Mais d'ailleurs* je leur ai aussi donné, etc. *Supr.* ℣ 15. Le mot *iterum* du verset 23 et le mot *ergo* du verset 25 ne sont point dans l'hébreu. L'hébreu dit au verset 23, *Etiam :* au verset 25, *Et etiam.* L'élévation de la main paroît ici marquer le serment, parce qu'ici Dieu parle moins de ce qu'il fit, que de ce dont il menaça; car on ne voit pas qu'il ait alors dispersé les Israélites; mais il les menaça d'être dispersés, s'ils persévéroient dans leurs infidélités.

℣ 25. En les assujettissant à une multitude de cérémonies qui ne sont que des ombres et des figures, et en permettant qu'ils s'assujettissent eux-mêmes aux cérémonies profanes des gentils.

— C'est ainsi qu'on peut réunir les deux principaux sens qui partagent les interprètes, dont les uns entendent ceci des lois cérémonielles et figuratives que Dieu donna aux Juifs: et les autres l'expliquent des cérémonies profanes et impies auxquelles les Juifs s'abandonnèrent. Dom Calmet préfère ce dernier sens, et traduit à la lettre : Je leur ai donné des préceptes qui ne sont pas bons, et des ordonnances où ils ne trouveront point la vie; *c'est-à-dire, je les ai abandonnés à une loi perverse qu'ils se sont forgée, à des préceptes pernicieux qu'ils se sont imposés, et où ils trouveront leur perte et leur malheur; ils ont quitté ma loi pour adorer des idoles, et j'ai permis qu'ils pratiquassent les règles de la religion qu'ils ont choisie.* Voyez la note suivante.

℣ 26. Explication selon l'hébreu : Et j'ai permis qu'ils se souillassent dans leurs offrandes *impies*, en faisant passer *par le feu* tous leurs premiers-nés *en l'honneur* de *leurs fausses divinités*, pour *y trouver* leur ruine, et afin qu'*éprouvant mes vengeances*, ils sachent que c'est moi qui suis le Seigneur. *Infr.* ℣ 31.

℣ 27 et 28. Hébr. autr. : Vos pères m'ont encore outragé en ceci par les transgressions dont ils se sont rendus coupables contre moi : je les ai fait en-

lem excelsum, et omne lignum nemorosum, et immolaverunt ibi victimas suas: et dederunt ibi irritationem oblationis suæ, et posuerunt ibi odorem suavitatis suæ, et libaverunt libationes suas.

tes les collines élevées, et tous les arbres chargés de bois et de feuilles; ils y ont immolé leurs victimes; et ils y ont attiré ma colère par leurs offrandes," et ils y ont brûlé les odeurs les plus excellentes," et ils y ont fait leurs oblations de liqueurs.

29. Et dixi ad eos: Quid est excelsum, ad quod vos ingredimini? et vocatum est nomen ejus excelsum usque ad hanc diem.

29. Je leur ai dit alors: Quel est ce haut lieu où vous allez?" Et jusqu'à cette heure, ce nom de haut lieu est demeuré à ces lieux sacriléges.

30. Propterea dic ad domum Israel: Hæc dicit Dominus Deus: Certe in via patrum vestrorum vos polluimini, et post offendicula eorum vos fornicamini:

30. C'est pourquoi dites à la maison d'Israël: Voici ce que dit le Seigneur Dieu: Vous vous souillez, dans la même voie où ont marché vos pères, et vous vous abandonnez à la fornication des idoles" où ils sont tombés;

31. Et in oblatione donorum vestrorum, cum traducitis filios vestros per ignem, vos polluimini in omnibus idolis vestris usque hodie: et ego respondebo vobis, domus Israel? Vivo ego, dicit Dominus Deus, quia non respondebo vobis,

31. Vous vous souillez par l'oblation de vos dons, en faisant passer vos enfans par le feu," et par toutes vos idoles jusqu'aujourd'hui. Et après cela je vous répondrai, enfans d'Israël? Je jure par moi-même, dit le Seigneur Dieu, que je ne vous répondrai point.

32. Neque cogitatio mentis vestræ fiet, dicentium: Erimus sicut gentes, et sicut cognationes terræ, ut colamus ligna et lapides.

32. Vous ne parviendrez point au but que vous vous proposez dans votre esprit, lorsque vous dites: Nous serons comme les nations et comme les autres peuples de la terre, et nous adorerons" le bois et la pierre.

33. Vivo ego, dicit Dominus Deus, quoniam in

33. Je jure par moi-même, dit le Seigneur Dieu, que je régnerai sur

trer dans la terre touchant laquelle j'avois levé la main *et j'avois juré* de la leur donner; ils ont vu; etc.

℣ 28. Qu'ils ont présentées aux idoles; ou au vrai Dieu, mais dans des lieux et sur des autels défendus par la loi.

Ibid. Voyez la note précédente.

℣ 29. Quelle excellence trouvez-vous dans ces lieux qui portent des autels dédiés aux démons, pour les nommer par emphase *hauts lieux*, c'est-à-dire lieux distingués par leur excellence.

℣ 30. C'est le sens de l'hébreu.

℣ 31. Les immolant à l'idole de Moloch.

℣ 32. Hébr. litt.: nous servirons.

vous avec une main forte, avec un bras étendu, et dans toute l'effusion de ma fureur."

34. Je vous retirerai du milieu des peuples; je vous rassemblerai des pays où vous avez été dispersés; et je régnerai sur vous avec une main forte, avec un bras étendu, et dans toute l'effusion de ma fureur."

35. Je vous menerai dans un désert écarté de tous les peuples; et, étant là l'un devant l'autre, j'entrerai en jugement avec vous.

36. Comme je suis entré en jugement avec vos pères dans le désert de l'Egypte; ainsi je vous jugerai, dit le Seigneur Dieu.

37. Je vous assujettirai à mon sceptre; et je vous ferai entrer dans les liens de mon alliance."

38. Je séparerai d'avec vous les violateurs de ma loi, et les impies; je les ferai sortir de la terre où ils demeurent, et ils n'entreront point dans la terre d'Israël. Et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur."

manu forti, et in brachio extento, et in furore effuso, regnabo super vos.

34. Et educam vos de populis, et congregabo vos de terris, in quibus dispersi estis: in manu valida, et in brachio extento, et in furore effuso, regnabo super vos.

35. Et adducam vos in desertum populorum, et judicabor vobiscum ibi faciem ad faciem.

36. Sicut judicio contendi adversum patres vestros in deserto terræ Ægypti, sic judicabo vos, dicit Dominus Deus.

37. Et subjiciam vos sceptro meo, et inducam vos in vinculis fœderis.

38. Et eligam de vobis transgressores et impios, et de terra incolatûs eorum educam eos, et in terram Israel non ingredientur: et scietis quia ego Dominus.

℣ 33. Puisque vous ne voulez pas que je règne sur vous avec douceur et avec bonté.

℣ 34. Hébr. autr.: où vous avez été dispersés, *lorsque j'ai régné sur vous* avec une main forte, avec un bras étendu et dans toute l'effusion de ma fureur. L'hébreu ne répète pas ces mots, *regnabo super vos*, qui semblent être venus du verset suivant.

℣ 37. D'une manière toute nouvelle, comme j'y fis alors entrer vos pères.

℣ 33-38. Ou plutôt et selon l'hébreu: Je jure par moi-même, dit le Seigneur Dieu, que je régnerai sur vous avec une main forte, *pour posséder les restes de mon peuple* (*Is.* XI, 11), avec un bras étendu, *pour faire cesser devant eux tous les obstacles* (*Is.* XIV, 26), et dans l'effusion de ma fureur *sur leurs ennemis* (*Jer.* XXV, 12). Je vous retirerai du milieu des peuples *où je vous ai moi-même chassés dans les jours de ma colère* (*Jerem.* XXIX, 14); je vous rassemblerai des pays où vous avez été dispersés *au temps de mon indignation;* et je régnerai sur vous avec une main forte *pour posséder les restes de mon peuple*, avec un bras étendu *pour faire cesser devant eux tous les obstables*, et dans l'effusion de ma fureur *sur leurs ennemis.* Je vous amenerai dans un lieu désert et sans peuples, *dans la terre même de vos pères réduite alors en solitude* (*Supr.* V, 14); et là face à face, je serai votre juge, *votre prince*, *votre roi* (*Is.* XXXIII, 22). Comme je suis devenu le juge *et le prince* de vos pères dans le désert *où je les conduisis en les retirant* de l'Egypte; ainsi

39. Et vos, domus Israel, hæc dicit Dominus Deus : Singuli post idola vestra ambulate, et servite eis. Quod si et in hoc non audieritis me, et nomen meum sanctum pollueritis ultra in muneribus vestris et in idolis vestris :

39. Maison d'Israël, voici ce que dit le Seigneur Dieu : Suivez chacun vos idoles, et les servez." Si en cela même vous ne m'écoutez point, et si vous profanez encore mon saint nom, en m'offrant vos présens, et continuant de servir vos idoles,"

40. In monte sancto meo, in monte excelso Israel, ait Dominus Deus, ibi serviet mihi omnis domus Israel : omnes, inquam, in terra, in qua placebunt mihi, et ibi quæram primitias vestras et initium decimarum vestrarum in omnibus sanctificationibus vestris.

40. Je ferai, dit le Seigneur Dieu, que toute la maison d'Israël me servira sur ma montagne sainte, sur la haute montagne d'Israël. Ils me serviront tous dans la terre dans laquelle ils me seront agréables ; " et c'est là que j'accepterai vos prémices, et les offrandes de vos dîmes, dans tout le culte saint que vous me rendrez."

41. In odorem suavitatis suscipiam vos, cùm eduxero vos de populis, et congregavero vos de terris, in quas dispersi estis, et san-

41. Je vous recevrai comme une oblation d'excellente odeur, lorsque je vous aurai retirés d'entre les peuples, et que je vous aurai rassemblés des pays où vous avez été dispersés ; et je

je serai *alors* votre juge, dit le Seigneur Dieu; *je régnerai au milieu de vous.* Je vous ferai passer sous mon sceptre, et je vous ferai entrer dans les liens de mon alliance. Alors je séparerai de vous les rebelles et les prévaricateurs ; je les ferai sortir de leur pays et de leurs demeures; ils n'entreront point dans la terre d'Israël. *Et voyant ainsi sur vous l'accomplissement de mes promesses et les effets de ma miséricorde*, vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur. La Judée réduite en un *désert* par les Babyloniens est le lieu où Dieu a ramené les Juifs au temps de Cyrus et sous ses successeurs; et c'est là que Jésus-Christ est venu exercer un *jugement* terrible, comme il le dit lui-même (*Joan.* IX, 39), lorsque, faisant entrer les uns par sa grâce dans les liens de son alliance, il a, par un juste jugement, séparé d'avec eux les rebelles et les prévaricateurs, les a fait sortir ensuite de cette terre même où ils demeuroient, et ne les a point fait entrer *dans la* vraie *terre d'Israël*, qui est son Eglise.

℣ 39. Cessez de vous dire mon peuple, et de me regarder comme votre Dieu.

Ibid. Hébr. autr. : Pour vous, maison d'Israël, voici ce que dit le Seigneur Dieu : Suivez chacun vos idoles, et servez-les, *si vous le voulez.* Mais après, *et lorsque le temps que j'ai marqué sera venu*, je proteste que vous m'obéirez ; et *alors* vous ne profanerez plus mon saint nom par les offrandes *impies* que vous offrez *à des faux dieux*, et par *le culte sacrilége que vous rendez à* vos idoles; car toute la maison d'Israël, dit le Seigneur Dieu, me servira; etc.

℣ 40. Par leur fidélité à observer ma loi.

Ibid. Hébr. autr. : et là j'accepterai vos oblations *volontaires*, les prémices que vous m'offrirez, et toutes les choses que vous me consacrerez.

serai sanctifié parmi vous aux yeux des nations."

42. Et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur, lorsque je vous aurai fait rentrer dans la terre d'Israël, dans la terre pour laquelle j'avois levé la main, jurant à vos pères de la leur donner.

43. Vous vous souviendrez alors de vos voies, de tous les crimes dont vous vous êtes souillés; vous vous déplairez à vous-mêmes, en vous représentant devant les yeux toutes les actions criminelles que vous avez faites.

44. Et vous saurez, maison d'Israël, que c'est moi qui suis le Seigneur, lorsque je vous aurai comblés de biens " pour la gloire de mon nom, et ne vous traitant pas selon vos voies," et selon vos crimes détestables, dit le Seigneur Dieu.

45. Le Seigneur me parla encore, et me dit: "

46. Fils de l'homme, tournez le visage du côté du midi; parlez vers le vent d'Afrique, " et prophétisez au grand bois du champ du midi."

47. Dites au bois du midi: " Ecoutez la parole du Seigneur; voici ce que dit le Seigneur Dieu: Je vais allumer en vous un feu; je brûlerai tous vos arbres, les verts et les secs indifférem-

ctificabor in vobis in oculis nationum.

42. Et scietis quia ego Dominus, cum induxero vos ad terram Israel, in terram pro qua levavi manum meam, ut darem eam patribus vestris.

43. Et recordabimini ibi viarum vestrarum, et omnium scelerum vestrorum, quibus polluti estis in eis: et displicebitis vobis in conspectu vestro in omnibus malitiis vestris, quas fecistis.

44. Et scietis quia ego Dominus, cùm benefecero vobis propter nomen meum, et non secundùm vias vestras malas, neque secundùm scelera vestra pessima, domus Israel, ait Dominus Deus.

45. Et factus est sermo Domini ad me, dicens:

46. Fili hominis, pone faciem tuam contra viam austri, et stilla ad africum, et propheta ad saltum agri meridiani:

47. Et dices saltui meridiano: Audi verbum Domini: hæc dicit Dominus Deus: Ecce ego succendam in te ignem, et comburam

℣ 41. Qui reconnoîtront combien je suis juste et fidèle dans mes promesses.

℣ 44. Hébr.: lorsque j'aurai agi envers vous.

Ibid. Litt.: selon vos mauvaises voies.

℣ 45. L'hébreu commence ici le chapitre suivant; et en effet, la prophétie qui commence le chapitre suivant, selon la Vulgate, est une suite de celle-ci, dont elle est l'explication.

℣ 46. Hébr.: vers la région du midi.

Ibid. Cette région méridionale, et ce bois du midi, c'est la Judée, située au midi de la Mésopotamie où étoit alors Ezéchiel. *Infr.* XXI, 2.

℣ 47. Au sud de Babylone.

in te omne lignum viride, et omne lignum aridum : non exstinguetur flamma succensionis : et comburetur in ea omnis facies ab austro usque ad aquilonem.

ment," sans que la flamme de cet embrasement puisse s'éteindre; et tous les visages " seront brûlés, depuis le midi jusqu'au septentrion;

48. Et videbit universa caro, quia ego Dominus succendi eam, nec exstinguetur.

48. Et toute chair verra que c'est moi, le Seigneur, qui ai mis le feu à ce bois, sans que personne puisse l'éteindre.

49. Et dixi : A, a, a, Domine Deus : ipsi dicunt de me : Numquid non per parabolas loquitur iste?

49. Je dis alors : Hélas! hélas! hélas," Seigneur Dieu! Ils me disent sans cesse : Celui-ci ne parle-t-il pas toujours en paraboles? "

ỳ 47. Les princes et le peuple, les riches et les pauvres, les vieux et les jeunes, les bons et les méchans.

Ibid. Toute la beauté du pays.

— Autr. : toutes les faces, *tous les côtés du pays*, seront brûlées depuis, etc.

ỳ 49. Ces trois interjections n'en font qu'une dans l'hébreu.

Ibid. D'une manière obscure, à laquelle on ne comprend rien.

CHAPITRE XXI.

Menaces contre la terre d'Israël. Epée du Seigneur préparée contre son peuple. Nabuchodonosor délibère s'il doit marcher contre les Ammonites ou contre Jérusalem. La couronne est ôtée à Sédécias. Prophétie contre les Ammonites et contre les Babyloniens.

1. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

1. Alors le Seigneur me parla de cette manière :

2. Fili hominis, pone faciem tuam ad Jerusalem : et stilla ad sanctuaria, et propheta contra humum Israel :

2. Fils de l'homme, tournez le visage contre Jérusalem; parlez au sanctuaire, et prophétisez contre la terre d'Israël."

3. Et dices terræ Israel : Hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego ad te, et ejiciam gladium meum de vagina

3. Vous direz donc à la terre d'Israël : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je viens à vous; je vais tirer mon épée hors du fourreau, et je tue-

ỳ 2. N'usez plus de paraboles en parlant à ce peuple; c'est la terre d'Israël qui est ce bois que je veux détruire.

rai ″ du milieu de vous le juste et l'impie.″

4. Et parce que je dois exterminer ″ au milieu de vous le juste et l'impie, mon épée sortira hors du fourreau, pour attaquer toute chair, depuis le midi jusqu'au septentrion, ″

5. Afin que toute chair sache ″ que c'est moi, le Seigneur, qui ai tiré mon épée hors du fourreau, pour ne plus l'y remettre. ″

6. Vous donc, fils de l'homme, poussez des soupirs jusqu'à vous rompre les reins, et gémissez en leur présence dans l'amertume de votre cœur.

7. Et lorsqu'ils vous diront : Pourquoi soupirez-vous? vous leur direz : Parce que j'entends l'ennemi qui vient. ″ Tous les cœurs sécheront ″ de crainte, toutes les mains seront sans force, tous les esprits s'abattront, et les eaux couleront le long des genoux. ″ Le voici qui vient; ″ et ce que j'ai prédit, arrivera, dit le Seigneur Dieu.

8. Le Seigneur me parla encore, et me dit :

9. Fils de l'homme, prophétisez, et dites : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Parlez : L'épée, l'épée est aiguisée; elle est polie.

10. Elle est aiguisée, pour tuer les victimes; elle est polie, pour jeter un grand éclat. C'est vous, ô épée, qui

sua, et occidam in te justum et impium.

4. Pro eo autem quod occidi in te justum et impium, idcirco egredietur gladius meus de vagina sua ad omnem carnem, ab austro usque ad aquilonem :

5. Ut sciat omnis caro, quia ego Dominus eduxi gladium meum de vagina sua irrevocabilem.

6. Et tu, fili hominis, ingemisce in contritione lumborum, et in amaritudinibus ingemisce coram eis.

7. Cùmque dixerint ad te : Quare tu gemis? dices : Pro auditu : quia venit, et tabescet omne cor, et dissolventur universæ manus, et infirmabitur omnis spiritus, et per cuncta genua fluent aquæ : ecce venit, et fiet, ait Dominus Deus.

8. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

9. Fili hominis, propheta, et dices : Hæc dicit Dominus Deus : Loquere : Gladius, gladius exacutus est, et limatus.

10. Ut cædat victimas, exacutus est : ut splendeat, limatus est : qui moves sce-

℣ 3. Hébr. litt. : je retrancherai, *j'enleverai de cette terre ou par la mort, ou par la captivité.*

Ibid. Le juste pour le purifier, et l'impie pour le punir.

℣ 4. Hébr. litt. : Et parce que je dois retrancher *et enlever.*

Ibid. C'est-à-dire, depuis Dan jusqu'à Bersabée. Voyez Juges, xx, 1.

℣ 5. Hébr. litt. : Et toute chair saura que, etc.

Ibid. C'est-à-dire, jusqu'à ce qu'elle ait exécuté mes vengeances.

℣ 7. Litt. : *Je soupire* sur ce que j'entends; car *voici l'ennemi,* il vient : tous les cœurs, etc.

Ibid. Hébr. litt. : se fondront.

Ibid. Ceux qui éprouvent de grandes frayeurs ne retiennent pas les eaux.

Ibid. Cet ennemi.

ptrum filii mei, succidisti omne lignum.

11. Et dedi eum ad levigandum, ut teneatur manu: iste exacutus est gladius, et iste limatus est, ut sit in manu interficientis.

12. Clama, et ulula, filii hominis, quia hic factus est in populo meo, hic in cunctis ducibus Israel qui fugerant: gladio traditi sunt cum populo meo, idcirco plaude super femur,

14. Quia probatus est: et hoc, cùm sceptrum subverterit, et non erit, dicit Dominus Deus.

14. Tu ergo, fili hominis, propheta, et percute manu ad manum: et duplicetur gladius, ac triplicetur gladius interfectorum: hic est gladius occisionis magnæ, qui obstupescere eos facit,

15. Et corde tabescere: et multiplicat ruinas. In omnibus portis eorum dedi conturbationem gladii acuti, et limati ad fulgendum, amicti ad cædem.

renverserez le sceptre de mon fils;" vous qui couperez par le pied tous les arbres."

11. J'ai donné cette épée à polir pour la tenir à la main; elle est aiguisée, elle est polie, afin qu'elle soit" dans la main de celui qui doit faire le carnage.

12. Criez, fils de l'homme, et poussez des hurlemens, parce que cette épée est tirée contre mon peuple, et contre tous les princes d'Israël qui fuiront devant elle; ils sont tous livrés à cette épée avec mon peuple;" frappez-vous donc la cuisse."

13. Parce que cette épée agira par mon ordre, lors même qu'elle brisera le sceptre de Juda," et qui ne subsistera plus, dit le Seigneur Dieu."

14. Vous donc, fils de l'homme, prophétisez; frappez de vos mains, l'une contre l'autre;" que cette épée meurtrière double et triple sa violence." C'est là cette épée qui doit faire un si grand carnage, qui frappera les esprits d'étonnement,"

15. Qui fera sécher les cœurs, et multipliera les meurtres et les ruines. Je jetterai l'épouvante à toutes leurs portes devant cette épée perçante, polie pour briller, et affilée " pour tuer.

℣ 10. D'Israël.

Ibid. C'est-à-dire, tous les habitans de la Judée.

℣ 11. Hébr. litt.: afin qu'elle soit donnée.

℣ 12. Hebr. autr.: Ils seront tous saisis de crainte avec mon peuple devant cette épée.

Ibid. Pour exprimer l'excès de votre douleur.

℣ 13. Sceptre établi par le Seigneur.

Ibid. Hébr. autr.: Car ce *carnage affreux* sera une *terrible* épreuve. Mais que sera-ce, si cette épée rejette même le sceptre *de Juda*, en sorte qu'il ne soit plus? dit le Seigneur Dieu.

℣ 14. Soit en signe d'applaudissement aux vengeances du Seigneur (*infr.* ℣ 17), soit en signe de douleur et d'indignation sur les infidélités du peuple. *Infr.* XXII, 13.

Ibid. Que Nabuchodonosor vienne deux et trois fois contre ce peuple.

Ibid. Hébr. autr.: Qui pénètre parmi eux dans les lieux les plus retirés *et les plus secrets*; en sorte qu'elle fera sécher, etc.

℣ 15. C'est ainsi que plusieurs traduisent l'hébreu.

16. O épée, aiguisez votre pointe ; allez à droite ou à gauche, partout où le désir des meurtres vous appellera."

17. Je vous applaudirai moi-même, en frappant des mains, et j'assouvirai par vous ma colère. C'est moi qui suis le Seigneur, qui ai parlé.

18. Alors le Seigneur me parla de nouveau, et me dit :

19. Fils de l'homme, représentez-vous" deux chemins par où l'épée du roi de Babylone pourra venir : " que ces chemins sortent tous deux d'un même pays ; et ce prince étant dans une ville à la tête de ces deux chemins, tirera au sort dans la main, pour reconnoître lequel il doit prendre."

20. Vous figurerez un chemin par où cette épée iroit attaquer Rabbath au pays des Ammonites ; et une autre, par où elle viendra en Juda, pour assiéger la très-forte ville de Jérusalem ; "

21. Car le roi de Babylone s'est arrêté à la tête de deux chemins ;" il a mêlé des flèches, pour en tirer un augure de la marche qu'il doit prendre ;" il a interrogé ses idoles ; il a consulté les entrailles."

22. Le sort est tombé sur Jérusa-

16. Exacuere, vade ad dexteram, sive ad sinistram, quocumque faciei tuæ est appetitus.

17. Quin et ego plaudam manu ad manum, et implebo indignationem meam : ego Dominus locutus sum.

18. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

19. Et tu, fili hominis, pone tibi duas vias, ut veniat gladius regis Babylonis : de terra una egredientur ambæ : et manu capiet conjecturam : in capite viæ civitatis conjiciet.

20. Viam pones ut veniat gladius ad Rabbath filiorum Ammon, et ad Judam in Jerusalem munitissimam.

21. Stetit enim rex Babylonis in bivio, in capite duarum viarum, divinationem quærens, commiscens sagittas : interrogavit idola, exsta consuluit.

22. Ad dexteram ejus fa-

℣ 16. Hébr. autr. : Attache-toi à la droite, applique-toi à la gauche ; *frappe* partout où ta face se présentera.

℣ 19. C'est-à-dire, tracez.

Ibid. Car c'est entre ses mains que Dieu avoit remis son épée.

Ibid. L'hébreu pourroit se traduire à la lettre : Et de la main choisissez à la tête du chemin, choisissez une ville.

℣ 20. Nabuchodonosor en sortant de la Chaldée devoit prendre sa route par Damas située au nord de la Judée ; et de là Rabbath se trouvoit à sa gauche, et Jérusalem à sa droite. *Infr.* ℣ 22.

℣ 21. Dont l'un conduit à Rabbath, et l'autre à Jérusalem.

Ibid. Pour cet augure on mettoit dans un carquois des flèches sur chacune desquelles étoit écrit le nom de l'une des villes que l'on vouloit attaquer. On en tiroit une, et la ville dont elle portoit le nom étoit celle contre laquelle on marchoit.

Ibid. Hébr. autr. : Il a regardé le foie *des victimes.* La divination par l'inspection des entrailles de la victime a été en usage chez tous les peuples de l'antiquité.

cta est divinatio super Jerusalem, ut ponat arietes, ut aperiat os in cæde, ut elevet vocem in ululatu, ut ponat arietes contra portas, ut comportet aggerem, ut ædificet munitiones.

lem, et lui ai fait prendre la droite, afin qu'il mène avec lui l'appareil d'un siége," qu'il n'ait que le sang et le carnage dans la bouche, qu'il excite les cris et les frémissemens de son armée," qu'il dresse des machines" contre les portes de la ville, qu'il fasse de grandes levées de terre," et qu'il bâtisse des forts."

23. Eritque quasi consulens frustra oraculum in oculis eorum, et sabbatorum otium imitans : ipse autem recordabitur iniquitatis ad capiendum.

23. Cette consultation des oracles paroîtra un jeu ;" et ils s'imagineront que ce prince imite dans son oisiveté le repos des jours du sabbat." Mais le souvenir de l'iniquité," le déterminera à venir la prendre.

24. Ideirco hæc dicit Dominus Deus : Pro eo quod recordati estis iniquitatis vestræ, et revelastis prævaricationes vestras, et apparuerunt peccata vestra in omnibus cogitationibus vestris : pro eo, inquam, quod recordati estis, manu capiemini.

24. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu : Parce que vous avez rendu si publique la mémoire" de vos iniquités, que vous avez découvert vos perfidies, et que vos péchés et vos pensées criminelles ont paru devant tout le monde ; parce que, dis-je, vous avez signalé la mémoire" de vos crimes, vous serez pris par vos ennemis.

25. Tu autem, profane, impie dux Israel, cujus venit dies in tempore iniquitatis præfinita :

25. Mais vous, profane, vous, prince impie d'Israël," dont le jour est venu, jour que Dieu avoit marqué pour la punition de vos injustices ;"

℣ 22. Litt. : pour dresser les beliers *contre cette ville*. Quelques-uns traduisent l'hébreu : pour placer les chefs *de ses troupes devant cette ville*.

Ibid. C'est le sens de l'hébreu.

Ibid. Litt. : des beliers.

Ibid. Pour y dresser ses machines.

Ibid. Autour de ses murs.

— Le mot hébreu שערים pourroit s'entendre d'un mur qui enfermoit la ville.

℣ 23. C'est-à-dire, aux enfans d'Israël qui ne croiront pas que le roi de Babylone pense sérieusement à venir les attaquer.

— Litt. : paroîtra vaine.

Ibid. Hébr. autr. : Ils ont des gens qui leur font des sermens, *des faux prophètes qui les assurent que ce prince ne viendra point contre eux*.

Ibid. De celle de Sédécias qui lui a manqué de fidélité, et de Jérusalem qui s'est révoltée contre lui.

℣ 24 (*bis*). C'est le sens de l'hébreu.

℣ 25. Sédécias, qui avoit violé l'alliance qu'il avoit faite avec le roi d'Assyrie.

Ibid. Hébr. autr. : Vous dont le jour est venu, et dont l'iniquité est arrivée à sa fin, *montée à son comble*. *Infr.* xxxv, 5.

26. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Otez-lui la tiare," ôtez-lui la couronne; n'est-ce pas cette couronne qui a élevé les petits, et humilié les grands? "

27. J'en ferai voir l'injustice, l'injustice, l'extrême injustice; mais j'attendrai jusqu'à ce que soit venu celui à qui appartient d'en faire le jugement; alors je la lui remettrai."

28. Et vous, fils de l'homme, prophétisez, et dites : Voici ce que dit le Seigneur Dieu aux enfans d'Ammon, pour les couvrir d'opprobre." Vous direz donc : Epée, épée, sors du fourreau, pour verser le sang;" sois tranchante et claire pour tuer et pour briller.

29. Pendant que les enfans d'Ammon n'ont que de fausses visions," et que leurs devins ne leur disent que des mensonges," sors, épée, pour tomber sur la tête des impies," et les couvrir de plaies au jour qui a été marqué pour la punition de leurs injustices."

26. Hæc dicit Dominus Deus : Aufer cidarim, tolle coronam : nonne hæc est quæ humilem sublevavit, et sublimem humiliavit?

27. Iniquitatem, iniquitatem, iniquitatem ponam eam : et hoc non factum est, donec veniret cujus est judicium, et tradam ei.

28. Et tu, fili hominis, propheta, et dic : Hæc dicit Dominus Deus ad filios Ammon, et ad opprobrium eorum : et dices : Mucro, mucro, evagina te ad occidendum, lima te ut interficias et fulgeas,

29. Cùm tibi viderentur vana, et divinarentur mendacia : ut dareris super colla vulneratorum impiorum : quorum venit dies in tempore iniquitatis præfinita.

℣ 26. C'est ainsi que quelques-uns traduisent, en supposant que le prophète parle ici tout ensemble et du grand-prêtre et du roi; d'autres croient qu'il ne parle que du roi, et traduisent : Otez-*lui* le diadème; ôtez-*lui* la couronne.

Ibid. Et qui a agi ainsi sans consulter la raison ni l'équité.

℣ 27. Je réunirai pour toujours en sa personne le sacerdoce et la royauté. C'est ainsi que plusieurs expliquent ce texte en le rapportant à Jésus-Christ, après l'avénement duquel le Seigneur acheva de punir les iniquités des Juifs par le châtiment le plus rigoureux, qui subsiste encore. Hébr. autr. : et cette couronne ne subsistera plus jusqu'à ce que soit venu celui à qui appartient le jugement, etc. Sédécias fut le dernier roi de Juda; et la couronne dont il fut privé ne fut rendue qu'à Jésus-Christ, à qui le Seigneur a donné le trône de David son père. *Luc.* 1, 32.

℣ 28. En punition des insultes qu'ils ont faites aux Juifs au jour de leur ruine. Ou plutôt : aux enfans d'Ammon, *pour répondre* à leurs insultes, *c'est-à-dire, aux insultes qu'ils ont faites, etc.* Ces prophéties contre les Ammonites s'exécutèrent cinq ans après la prise de Jérusalem.

Ibid. Celui des enfans d'Ammon.

℣ 29. Qui vous rassurent en vous faisant croire que vous n'êtes pas menacés de l'épée de Nabuchodonosor.

Ibid. En les assurant que Nabuchodonosor ne tournera point ses armes contre eux.

Ibid. Des Ammonites.

Ibid. Hébr. autr. : *C'est que le Seigneur ordonne à son épée,* pendant qu'il

30. Revertere ad vaginam tuam, in loco in quo creatus es : in terra nativitatis tuæ judicabo te,

30. Après cela, ô épée, rentre dans ton fourreau, au lieu où tu as été créée ;" et je te jugerai dans la terre de ta naissance."

31. Et effundam super te indignationem meam : in igne furoris mei sufflabo in te, daboque te in manus hominum insipientium, et fabricantium interitum.

31. Je répandrai mon indignation sur toi ; j'allumerai contre toi le feu de ma fureur ; et je t'abandonnerai entre les mains des hommes insensés", qui ont conspiré ta mort."

32. Igni eris cibus, sanguis tuus erit in medio terræ, oblivioni traderis : quia ego Dominus locutus sum.

32. Tu seras la pâture du feu ; la terre nagera dans ton sang, et ton nom tombera dans un éternel oubli ; car c'est moi qui suis le Seigneur qui ai parlé.

n'y a que de fausses visions pour toi, *peuple impie*, pendant qu'il n'y a pour toi que des divinations de mensonge, afin qu'elle te fasse tomber sur le cou des impies *Israélites* qui ont été tués, *et auxquels tu as insulté*, lorsque leur jour étoit venu, et que leur iniquité étoit arrivée à sa fin, *montée à son comble. Supr.* ℣ 25 ; *infr.* xxxv, 5.

℣ 30. Retournez, ô roi de Babylone, dans votre pays.

Ibid. Je punirai là ton orgueil et ta cruauté.

— Cette dernière prophétie regarde non-seulement Nabuchodonosor, mais encore ses successeurs, et la monarchie même des Babyloniens, qui, après avoir été l'instrument des vengeances du Seigneur contre tant de peuples, fut elle-même ensuite détruite par Cyrus.

℣ 31. Des Perses et des Mèdes. — Ces barbares qui n'ont égard à personne.

Ibid. Hébr. autr. : entre les mains d'hommes ardens et appliqués à fabriquer *ta* perte.

CHAPITRE XXII.

Crimes qui se commettent dans Jérusalem et qui hâtent sa ruine. La maison d'Israel est devenue comme un mauvais métal que le Seigneur purifiera par le feu. Ses prêtres, ses princes, ses prophètes, son peuple sont tous corrompus ; il n'y a personne qui arrête la colère du Seigneur.

1. Et factum est verbum Domini ad me, dicens :

1. Le Seigneur me dit encore ces paroles :

2. Et tu, fili hominis, nonne judicas, nonne judicas civitatem sanguinum ?

2. Et vous, fils de l'homme, ne jugerez-vous point, ne reprendrez-vous" point la ville de sang ?"

℣ 2. Litt. : ne jugerez-vous point, ne jugerez-vous point, *ne reprendrez-vous point* la ville, etc. Hébr. autr. : faites la fonction de juge, faites, *dis-je*, la fonction de juge à l'égard de cette ville de sang.

Ibid. Jérusalem.

3. Et ne lui ferez-vous point voir toutes ses abominations? Vous direz : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : C'est là la ville qui répand le sang au milieu d'elle, afin que le temps de sa destruction arrive; et qui a dressé des idoles contre elle-même, pour se souiller en les adorant.

4. Vous vous êtes rendue criminelle par le sang que vous avez répandu; vous vous êtes souillée par les idoles que vous avez faites; et vous avez avancé vos jours, et hâté le temps de votre ruine. C'est pour cela que je vous ai rendu l'opprobre des nations, et l'objet des insultes de toute la terre;

5. Les peuples voisins et les peuples éloignés triompheront de vous, vous qui êtes remplie d'infamie, et qui vous êtes rendue fameuse par la grandeur de votre chute;"

6. Voici que les princes d'Israël se sont appuyés chacun sur la force de son bras," pour répandre au milieu de vous le sang.

7. Ils ont traité au milieu de vous d'une manière outrageuse leur père et leur mère; ils ont accablé par leurs calomnies" l'étranger au milieu de vous; et ils ont affligé chez vous la veuve et les orphelins.

8. Vous avez méprisé mon sanctuaire, et vous avez violé mes sabbats.

9. Des calomniateurs ont été au milieu de vous, pour répandre le sang; ils ont mangé sur les montagnes au milieu de vous;" ils ont commis le crime au milieu de vous.

3. Et ostendes ei omnes abominationes suas, et dices : Hæc dicit Dominus Deus : Civitas effundens sanguinem in medio sui, ut veniat tempus ejus : et quæ fecit idola contra semetipsam, ut pollueretur.

4. In sanguine tuo, qui a te effusus est, deliquisti : et in idolis tuis, quæ fecisti, polluta es : et appropinquare fecisti dies tuos, et adduxisti tempus annorum tuorum : propterea dedi te opprobrium gentibus, et irrisionem universis terris.

5. Quæ juxta sunt, et quæ procul a te, triumphabunt de te : sordida, nobilis, grandis interitu.

6. Ecce principes Israel singuli in brachio suo fuerunt in te, ad effundendum sanguinem.

7. Patrem et matrem contumeliis affecerunt in te, advenam calumniati sunt in medio tui, pupillum et viduam contristaverunt apud te.

8. Sanctuaria mea sprevisti, et sabbata mea polluisti.

9. Viri detractores fuerunt in te ad effundendum sanguinem, et super montes comederunt in te : scelus operati sunt in medio tui.

℣ 5. Hébr. autr. : ô vous qui avez souillé votre nom, et qui deviendrez fameuse par votre chute.

℣ 6. L'hébreu pourroit aussi signifier chacun pour sa race, *chacun au nom de sa famille*. C'est le sens des Septante.

℣ 7. Hébr. autr. : ils ont opprimé.

℣ 9. C'est-à-dire, les victimes qu'ils y avoient immolées à leurs idoles.

10. Verecundiora patris discooperuerunt in te : immunditiam menstruatæ humiliaverunt in te :

11. Et unusquisque in uxorem proximi sui operatus est abominationem, et socer nurum suam polluit nefariè, frater sororem suam filiam patris sui oppressit in te.

12. Munera acceperunt apud te ad effundendum sanguinem : usuram et superabundantiam accepisti, et avare proximos tuos calumniabaris : meique oblita es, ait Dominus Deus.

13. Ecce complosi manus meas super avaritiam tuam, quam fecisti, et super sanguinem qui effusus est in medio tui.

14. Numquid sustinebit cor tuum, aut prævalebunt manus tuæ, in diebus quos ego faciam tibi ? ego Dominus locutus sum, et faciam.

15. Et dispergam te in nationes, et ventilabo te in terras, et deficere faciam immunditiam tuam a te.

16. Et possidebo te in conspectu gentium : et scies quia ego Dominus.

17. Et factum est verbum Domini ad me, dicens :

18. Fili hominis, versa est mihi domus Israel in scoriam : omnes isti æs, et stannum, et ferrum, et

10. Ils ont approché parmi vous la femme de leur propre père, ils n'ont point épargné chez vous la femme en son impureté ordinaire.

11. Chacun d'eux a déshonoré la femme de son prochain par une action abominable ; le beau-père a corrompu par un horrible inceste sa belle-fille ; le frère a fait violence à sa propre sœur, à la fille de son propre père, au milieu de vous.

12. Ils ont reçu des présens au milieu de vous, afin de répandre le sang ; vous avez reçu un profit et un intérêt illégitime ; vous avez calomnié * vos frères, pour satisfaire votre avarice ; et vous m'avez mis en oubli, dit le Seigneur Dieu.

13. C'est pourquoi j'ai frappé des mains, en me déclarant contre votre avarice, et contre le sang qui a été répandu au milieu de vous.

14. Votre cœur soutiendra-t-il ma colère, ou vos mains prévaudront-elles " contre moi, dans le temps des maux que je ferai fondre sur vous ? C'est moi qui suis le Seigneur, j'ai parlé, et je ferai ce que j'ai dit.

15. Je vous disperserai parmi les nations ; je vous écarterai en divers pays ; et je ferai cesser en vous votre impureté.

16. Je me rendrai maître de vous " à la vue des nations ; et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur.

17. Le Seigneur me parla encore, et me dit :

18. Fils de l'homme, la maison d'Israël s'est changée pour moi en écume ;" ils sont tous comme de l'airain, de l'étain, du fer et du plomb

℣ 12. Hébr. autr. : vous avez opprimé.

℣ 14. Hébr. autr. : auront-elles encore quelque force ? *Supr.* XXI, 7.

℣ 16. Quelques-uns traduisent l'hébreu : Je serai sanctifié en vous, *je ferai éclater sur vous la sainteté de mes jugemens.*

℣ 18. C'est-à-dire, comme un mauvais métal.

au milieu du fourneau ; et ils sont devenus comme l'écume de l'argent."

19. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu : Parce que vous êtes devenus tous comme de l'écume, je vous rassemblerai tous au milieu de Jérusalem,

20. Comme on jette tout ensemble l'argent, l'airain, le fer, l'étain et le plomb, au milieu du fourneau; je l'embraserai, pour vous y faire passer par le feu." C'est ainsi que je vous rassemblerai dans ma fureur et dans ma colère; je me satisferai, et je vous éprouverai par le feu."

21. Je vous rassemblerai, et je vous embraserai par les flammes de ma fureur; et vous serez éprouvés" au milieu de Jérusalem.

22. Vous serez au milieu de cette ville comme est l'argent que l'on éprouve" au milieu du fourneau, et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur, lorsque j'aurai répandu mon indignation sur vous."

23. Le Seigneur me dit encore ces paroles :

24. Fils de l'homme, dites à Jérusalem : Vous êtes une terre impure," qui n'a point été arrosée de pluies" au jour de la fureur;

25. Les prophètes ont conjuré en-

plumbum in medio fornacis : scoria argenti facti sunt.

19. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Eo quod versi estis omnes in scoriam, propterea ecce ego congregabo vos in medio Jerusalem,

20. Congregatione argenti, et æris, et stanni, et ferri, et plumbi, in medio fornacis : ut succendam in ea ignem ad conflandum. Sic congregabo in furore meo, et in ira mea, et requiescam : et conflabo vos.

21. Et congregabo vos, et succendam vos in igne furoris mei, et conflabimini in medio ejus.

22. Ut conflatur argentum in medio fornacis, sic eritis in medio ejus : et scietis quia ego Dominus, cùm effuderim indignationem meam super vos.

23. Et factum est verbum Domini ad me, dicens :

24. Fili hominis, dic ei : Tu es terra immunda, et non compluta in die furoris.

25. Conjuratio propheta-

℣ 18. C'est-à dire, comme un mauvais argent, altéré par l'alliage de divers autres métaux, et qu'il faut purifier par le feu.

℣ 20. Hébr. autr. : Comme on jette tout ensemble l'argent, etc., au milieu du fourneau, pour y allumer *ensuite* le feu et faire fondre ces métaux : c'est ainsi que, etc.

Ibid. Par votre punition.

℣ 20. Par le feu des tribulations.

℣ 21. Hébr. litt. : vous serez fondus.

℣ 22. Hébr. litt. : que l'on fait fondre.

Ibid. Hébr. litt. : vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur, qui ai répandu, etc.

℣ 24. Hébr. litt. : qui n'es point purifiée.

Ibid. Vous n'avez point été pénétrée, touchée de la prophétie. Au chapitre XXI, 2, nous trouvons *dégouttez*, *stilla*, pour *prophétisez*.

rum in medio ejus : sicut leo rugiens, rapiensque prædam, animas devoraverunt, opes et pretium acceperunt, viduas ejus multiplicaverunt in medio illius.

semble au milieu d'elle ; ils″ ont dévoré les âmes, comme un lion qui rugit et qui ravit sa proie ; ils ont reçu de grands biens et des récompenses ; ″ ils ont multiplié les veuves au milieu d'elle.

26. Sacerdotes ejus contempserunt legem meam, et polluerunt sanctuaria mea : inter sanctum et profanum non habuerunt distantiam : et inter pollutum et mundum non intellexerunt : et a sabbatis meis averterunt oculos suos, et coinquinabar in medio eorum.

26. Ses prêtres ont méprisé ma loi ;″ ils ont violé mon sanctuaire ; ils n'ont point fait de discernement entre les choses saintes et les profanes ; ils n'ont point voulu comprendre″ la différence de ce qui est pur d'avec ce qui est impur ; ils ont détourné ″ leurs yeux de mes sabbats ; et j'étois indignement déshonoré au milieu d'eux ;

27. Principes ejus in medio illius, quasi lupi rapientes prædam ad effundendum sanguinem, et ad perdendas animas, et avare ad sectanda lucra.

27. Ses princes étoient au milieu d'elle, comme des loups toujours attentifs à ravir leur proie, à répandre le sang, à perdre les âmes, et à courir après le gain, pour satisfaire leur avarice. *Mich.* III. 11. *Soph.* III. 3.

28. Prophetæ autem ejus liniebant eos absque temperamento, videntes vana, et divinantes eis mendacium, dicentes : Hæc dicit Dominus Deus, cùm Dominus non sit locutus.

28. Ses prophètes mettoient l'enduit sur la muraille, sans rien mêler qui la rendit ferme ; ″ ils avoient de vaines visions ; et ils prophétisoient le mensonge, en disant : Voici ce que dit le Seigneur Dieu ; quoique le Seigneur n'eût point parlé.

29. Populi terræ calumniabantur calumniam, et rapiebant violenter : egenum et pauperem affligebant, et advenam opprimebant

29. Ceux du peuple aussi s'armoient de l'injustice et de l'oppression ;″ ils ravissoient le bien d'autrui par violence ; ils affligeoient le foible et le pauvre, et ils opprimoient les étran-

℣ 25. C'est-à-dire, les faux prophètes, pour y débiter leurs mensonges.
Ibid. Pour faire le mal.

℣ 26. Hébr. autr. : ont enfreint ma loi.
Ibid. Litt. : ils n'ont point compris ; ou selon l'hébreu : ils n'ont point connu.
Ibid. Hébr. litt. : ils ont caché, *couvert* leurs yeux.

℣ 28. Ils excusoient les méchans, au lieu de les reprendre avec vigueur. — Hébr. autr. : Ses prophètes ont enduit la muraille avec un mauvais mortier.

℣ 29. Contre les plus foibles.
— Hébr. autr, : opprimoient *leurs frères*.

gers par des calomuies " sans aucune forme de justice.

30. Et j'ai cherché un homme parmi eux qui se présentât comme une haie, et qui s'opposât à moi " pour la défense de cette terre," afin que je ne la détruisisse point; et je n'en ai point trouvé.

31. C'est pourquoi j'ai répandu mon indignation sur eux; je les ai consumés dans le feu de ma colère; et j'ai fait retomber leurs crimes sur leur tête, dit le Seigneur Dieu.

calumnia absque judicio.

30. Et quæsivi de eis virum qui interponeret sepem, et staret oppositus contra me pro terra, ne dissiparem eam: et non inveni.

31. Et effudi super eos indignationem meam, in igne iræ meæ consumpsi eos: viam eorum in caput eorum reddidi, ait Dominus Deus.

℣ 29. Hébr. autr.: ils opprimoient les étrangers.
℣ 30. Hébr. litt.: qui se tînt *comme* sur la brèche devant moi.
Ibid. Qui apaisât ma colère contre elle.

CHAPITRE XXIII.

Samarie et Jérusalem représentées sous le symbole de deux sœurs, Oolla et Ooliba. Oolla devenue infidèle porte la peine de son infidélité. Ooliba, devenue plus infidèle qu'Oolla, boira jusqu'à la dernière goutte la coupe d'Oolla. Elles ont commis les mêmes crimes; elles porteront aussi les mêmes peines.

1. Le Seigneur me parla encore, et me dit:

2. Fils de l'homme, deux femmes furent les filles d'une même mère;

3. Et elles se sont prostituées en Egypte, elles se sont prostituées dans leur jeunesse; là leur sein a été déshonoré, et leur virginité a été flétrie.

4. L'aînée s'appeloit Oolla, et la puînée Ooliba; et elles ont été à moi; et elles m'ont enfanté des fils et des filles. Celle qui s'appelle Oolla est Sa-

1. Et factus est sermo Domini ad me, dicens:

2. Fili hominis, duæ mulieres filiæ matris unius fuerunt,

3. Et fornicatæ sunt (*a*) in Ægypto, in adolescentia sua fornicatæ sunt: ibi subacta sunt ubera earum, et fractæ sunt mammæ pubertatis earum.

4. Nomina autem earum, Oolla major, et Ooliba soror ejus minor: et habui eas, et pepererunt filios et filias.

(*a*) *S. Script. prop.*, part. VI, n. 112-113. — *Rép. crit.*, Ézéchiel, art. *Sur le reproche fait à quelques auteurs sacrés d'employer des expressions qui blessent la pudeur.* — Nonnotte, *Dict. de rel.*, art. Ézéchiel. — *Bible vengée*, Ézéchiel, note 4. — Bergier, *Dict. de théol.*, art. Ézéchiel; et *Traité de la religion*, 2e part., ch. 5, art. 3, § 10.

Porro earum nomina, Samaria Oolla, et Jerusalem Ooliba.

marie; et celle qui s'appelle Ooliba, est Jérusalem."

5. Fornicata est igitur super me Oolla, et insanivit in amatores suos, in Assyrios propinquantes,

5. Oolla est donc infidèle;" et elle a aimé ses amans avec fureur, les Assyriens ses voisins,"

6. Vestitos hyacintho, principes, et magistratus, juvenes cupidinis, universos equites, ascensores equorum.

6. Vêtus d'hyacinthe, qui étoient princes, magistrats, jeunes gens d'une mine avantageuse," tous hommes de cheval, montés sur de superbes coursiers.

7. Et dedit fornicationes suas super eos electos, filios Assyriorum universos: et in omnibus in quos insanivit, in immunditiis eorum polluta est.

7. Elle s'est abandonnée dans ses désordres à ces hommes choisis, qui étoient tous enfans des Assyriens; et elle s'est souillée par ses infamies avec tous ceux dont elle étoit follement amoureuse."

8. Insuper et fornicationes suas, quas habuerat in Ægypto, non reliquit: nam

8. Elle n'a pas même quitté alors ses débordemens par lesquels elle s'étoit prostituée aux Egyptiens; car ils

℣ 2-4. Les Hébreux sortis d'une même souche, nés d'Abraham et de Sara, n'ont fait qu'un peuple, et sont demeurés unis jusqu'au schisme arrivé après la mort de Salomon. Alors ce royaume fut séparé en deux, dont une partie, composée de la tribu de Juda et de celle de Benjamin, fut nommée *le royaume de Juda*, dont *Jérusalem* étoit la capitale; et l'autre, composée des dix autres tribus, s'appeloit *le royaume d'Israël*: et sa capitale fut dans la suite *Samarie*. Ces deux royaumes sortis d'une même souche sont les deux sœurs sorties d'une même mère. *Oolla*, qui est l'aînée, et dont le nom signifie « tente, » représente *Samarie*, ou le royaume d'Israël, au milieu duquel fut d'abord placé le tabernacle du Seigneur, jusqu'à la mort du grand-prêtre Héli. *Ooliba*, qui est la jeune, et dont le nom signifie, *ma tente est en elle*, représente *Jérusalem*, ou le royaume de Juda, au milieu duquel fut placé le tabernacle du Seigneur depuis la mort du grand-prêtre Héli. Ces deux grandes portions de l'ancien Israël ont été quelquefois comparées aux deux grandes portions du nouvel Israël, les Orientaux et les Occidentaux; l'église grecque qui a imité le schisme de *Samarie*, et l'église latine qui jouit des prérogatives de *Jérusalem*. Les infidélités des deux sœurs *Oolla* et *Ooliba* peuvent représenter celles des chrétiens prévaricateurs, dont les châtimens sont tracés sous le symbole des châtimens de ces deux sœurs. S. Jérôme applique en effet aux mauvais chrétiens ce chapitre même, ainsi que le chapitre XVI, où sont également comparées les deux sœurs. Voyez ce qui a été dit sur cela dans la préface.

℣ 5. En adorant les veaux d'or à Dan et à Béthel.

Ibid. C'est-à-dire, les idoles des Assyriens. Autr.: les Assyriens *dont elle recherchoit l'alliance*, *et* qui s'approchoient *d'elle*, *qui venoient vers elle*. *Infr.* ℣ 12.

℣ 6. Hébr. autr. : et des jeunes hommes qui avoient une mine avantageuse. *Infr.* ℣ 12.

℣ 7. Hébr. autr. : et elle s'est souillée dans *le culte de* toutes les idoles de tous ceux dont elle étoit follement amoureuse.

l'avoient aussi corrompue dans sa jeunesse; ils avoient déshonoré son sein, lorsqu'elle étoit vierge; et ils avoient répandu sur elle leurs ardeurs."

et illi dormierunt cum ea in adolescentia ejus, et illi confregerunt ubera pubertatis ejus, et effuderunt fornicationem suam super eam.

9. C'est pourquoi je l'ai livrée entre les mains de ceux qu'elle avoit aimés, entre les mains des Assyriens, dont elle avoit été passionnée jusqu'à la fureur.

9. Propterea tradidi eam in manus amatorum suorum, in manus filiorum Assur, super quorum insanivit libidine.

Supr. XVI. 37.

10. Ce sont eux qui ont mis à nu son ignominie," qui ont enlevé ses fils et ses filles, qui l'ont tuée elle-même avec l'épée, qui par les jugemens qu'ils ont exercés sur elle, l'ont rendue l'exemple des femmes fameuses."

10. Ipsi discooperuerunt ignominiam ejus, filios et filias ejus tulerunt, et ipsam occiderunt gladio: et factæ sunt famosæ mulieres, et judicia perpetraverunt in ea.

11. Sa sœur Ooliba, après l'avoir vu punie de la sorte, a porté encore plus loin qu'elle la fureur de sa passion.

11. Quod cùm vidisset soror ejus Ooliba, plusquam illa insanivit libidine: et fornicationem suam super fornicationem sororis suæ,

12. Elle s'est livrée sans pudeur aux enfans des Assyriens," par une fornication" qui a surpassé encore celle de sa sœur; elle s'est prostituée à des officiers de guerre, à des magistrats qui venoient vers elle avec des habits de différentes couleurs, à des cavaliers qui étoient montés sur leurs chevaux, et à de jeunes hommes qui avoient tous une mine avantageuse."

12. Ad filios Assyriorum præbuit impudenter, ducibus et magistratibus ad se venientibus, indutis veste varia, equitibus qui vectabantur equis, et adolescentibus forma cunctis egregia.

℣ 8. En l'engageant dans le culte de leurs idoles.

℣ 10. En la dépouillant de tous ses ornemens.

Ibid. Fameuses autant par leurs crimes que par leur punition.

℣ 12. En adorant leurs idoles.

Ibid. Une idolâtrie.

Ibid. Elle a adoré tous les dieux qu'on lui représentoit sous ces différentes figures.

— (℣ 11 et 12.) Hébr.: Sa sœur Ooliba, après avoir vu *et son infidélité et son châtiment*, s'est corrompue en portant même plus loin qu'elle la fureur de sa passion, et se livrant à une fornication qui a surpassé celle de sa sœur. Elle a aimé d'un amour furieux les enfans d'Assur, c'est-à-dire, *les Assyriens; et elle s'est portée à rechercher leur alliance: elle a aimé, dis-je, les Assyriens*, des officiers de guerre, etc.

13. Et vidi quòd polluta esset via una ambarum.

13. Ainsi j'ai vu ces deux sœurs marcher dans la même voie, dans les mêmes dérèglemens.

14. Et auxit fornicationes suas: cumque vidisset viros depictos in pariete, imagines Chaldæorum expressas coloribus,

14. Mais Ooliba a augmenté encore les excès de sa fornication; car ayant vu des hommes peints sur la muraille, des images des Chaldéens tracées avec des couleurs,"

15. Et accinctos balteis renes, et tiaras tinctas in capitibus eorum, formam ducum omnium, similitudinem filiorum Babylonis, terræque Chaldæorum, in qua orti sunt,

15. Qui avoient leurs baudriers sur les reins, et sur la tête des tiares de différentes couleurs, qui paroissoient tous des officiers de guerre, et avoient l'air des enfans de Babylone et du pays des Chaldéens, où ils ont pris naissance.

16. Insanivit super eos concupiscentia oculorum suorum, et misit nuntios ad eos in Chaldæam.

16. Elle s'est laissé emporter à la concupiscence de ses yeux; elle a conçu pour eux une folle passion; et elle leur a envoyé ses ambassadeurs en Chaldée."

17. Cùmque venissent ad eam filii Babylonis ad cubile mammarum, polluerunt eam stupris suis, et polluta est ab eis, et saturata est anima ejus ab illis.

17. Et les enfans de Babylone étant venus vers elle, et s'étant approchés de la couche de son impudicité," ils la souillèrent par leurs infamies; et elle a été corrompue par eux; et son âme s'est rassasiée d'eux."

18. Denudavit quoque fornicationes suas, et discooperuit ignominiam suam: et recessit anima mea ab ea, sicut recesserat anima mea a sorore ejus.

18. Elle a exposé à nu ses fornications, et elle a découvert son ignominie;" et je me suis retiré d'avec elle, comme je m'étois retiré d'avec sa sœur;

19. Multiplicavit enim fornicationes suas, recordans dies adolescentiæ suæ, quibus fornicata est in terra Ægypti.

19. Car elle a multiplié les crimes de sa fornication, en se souvenant" des jours de sa jeunesse, pendant lesquels elle s'étoit prostituée dans l'Égypte."

20. Et insanivit libidine

20. Et elle s'enflamma d'une pas-

℣ 14. Quelques-uns croient que le mot hébreu doit s'entendre de l'indigo, couleur vive, et qui tire sur le bleu céleste.

℣ 16. Pour faire alliance avec eux, et pour embrasser le culte de leurs idoles.

℣ 17. En s'approchant de ses temples et de ses autels sacriléges.

Ibid. S'en est dégoûtée. — Hébr. litt.: son âme s'est retirée d'eux.

Elle a fait de nouveau alliance avec les Égyptiens. Voyez le verset 20.

18. En leur découvrant sa passion pour les idoles.

℣ 19. Hébr. autr.: en renouvelant la mémoire. *Supr.* XXI, 24.

Ibid. En s'adonnant au culte des idoles.

sion furieuse pour ceux dont la chair est comme la chair des ânes, et dont l'ardeur est comme celle des chevaux.

super concubitum eorum, quorum carnes sunt ut carnes asinorum : et sicut fluxus equorum fluxus eorum.

21. Et vous avez renouvelé les crimes de votre jeunesse," lorsque votre sein a été déshonoré dans l'Egypte, et que votre virginité y a été flétrie."

21. Et visitasti scelus adolescentiæ tuæ, quando subacta sunt in Ægypto ubera tua, et confractæ sunt mammæ pubertatis tuæ.

22. C'est pourquoi, ô Ooliba, voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je vais susciter contre vous tous ceux que vous aimiez, dont votre âme s'est rassasiée ;" et je les assemblerai contre vous de toutes parts,

22. Propterea, Ooliba, hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego suscitabo omnes amatores tuos contra te, de quibus satiata est anima tua : et congregabo eos adversum te in circuitu,

23. Les enfans de Babylone, les plus fameux d'entre les Chaldéens, les souverains et les princes," tous les enfans d'Assyrie, les jeunes hommes les mieux faits," les chefs et les principaux officiers de guerre, les princes des princes, et les plus considérables d'entre tous ceux qui montent à cheval ;"

23. Filios Babylonis, et universos Chaldæos, nobiles, tyrannosque et principes, omnes filios Assyriorum, juvenes forma egregia, duces et magistratus universos, principes principum, et nominatos ascensores equorum.

24. Et ils viendront à vous avec une multitude de roues et de chariots, avec une foule de peuple ; et ils vous attaqueront de toutes parts, étant armés de cuirasses," de boucliers et de cas-

24. Et venient super te instructi curru et rota, multitudo populorum : lorica, et clypeo, et galea armabuntur contra te un-

℣ 21. C'est ainsi, fille de Jérusalem, que vous avez été passionnée pour les dieux des nations, et que vous avez renouvelé des crimes que vous avez commis en vous livrant dès les premiers temps à ce culte impie et sacrilége.

— Autr. : *C'est ainsi que* vous avez attiré sur vous la visite des crimes de votre jeunesse ; *vous avez obligé le Seigneur à rechercher vos infidélités depuis votre jeunesse, et à en tirer vengeance.*

Ibid. On peut remarquer que ce que la Vulgate appelle dans ce verset, et au verset 3, *mammæ pubertatis*, paroît être dans l'hébreu une autre partie, *amores pubertatis*, c'est-à-dire, *labra matricis.*

℣ 22. Jusqu'à vous en dégoûter.

℣ 23. Hébr. litt. : tous les Chaldéens, Pécob, Suah et Koah, tous les enfans d'Assur. Quelques-uns croient que ces trois noms hébreux peuvent être les noms des trois parties principales de l'empire des Chaldéens.

Ibid. Autr. : Ces jeunes hommes d'une mine avantageuse. *Supr.* ℣ 6 *et* 12.

Ibid. Autrement et selon l'hébreu : les plus considérables *de la nation* et tous ces hommes montés sur des chevaux. *Supr.* ℣ 6 *et* 12.

℣ 24. Le mot hébreu צנה peut signifier une sorte de bouclier.

dique : et dabo coram eis judicium, et judicabunt te judiciis suis.

25. Et ponam zelum meum in te, quem exercent tecum in furore : nasum tuum et aures tuas præcident : et quæ remanserint, gladio concident : ipsi filios tuos et filias tuas capient : et novissimum tuum devorabitur igni.

26. Et denudabunt te vestimentis tuis, et tollent vasa gloriæ tuæ.

27. Et requiescere faciam scelus tuum de te, et fornicationem tuam de terra Ægypti : nec levabis oculos tuos ad eos, et Ægypti non recordaberis amplius.

28. Quia hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego tradam te in manus eorum quos odisti : in manus, de quibus satiata est anima tua.

29. Et agent tecum in odio, et tollent omnes labores tuos, et dimittent te nudam, et ignominia plenam : et revelabitur ignominia fornicationum tuarum, scelus tuum, et fornicationes tuæ.

30. Fecerunt hæc tibi,

ques : je leur donnerai le pouvoir de vous juger; et ils vous jugeront selon leurs lois.

25. Je les rendrai les exécuteurs de ma colère contre vous ; et ils l'exerceront dans leur fureur. Ils vous couperont le nez et les oreilles;" et ce qui restera de vous tombera par l'épée. Ils prendront vos fils et vos filles; et le feu dévorera tout ce qui sera resté de vous.

26. Ils vous dépouilleront de vos vêtemens ; ils enleveront vos meubles précieux."

27. Je ferai cesser vos crimes en vous, et la fornication que vous avez apprise en Egypte : vous ne leverez plus vos yeux vers eux;" et vous ne vous souviendrez plus de l'Egypte ;

28. Car voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je vais vous livrer entre les mains de ceux que vous haïssez," entre les mains de ceux dont votre âme s'est rassasiée."

29. Ils vous traiteront avec haine ; ils enleveront le fruit de tous vos travaux ; ils vous laisseront toute nue et pleine d'ignominie;" et la honte de votre fornication, vos crimes et vos infamies, seront découverts.

30. Ils vous traiteront de cette sorte,

℣ 25. Comme à une femme adultère que son mari a surprise dans le crime.

— Ils vous défigureront et vous ôteront tout ce qui contribuoit à votre beauté et à votre éclat.

℣ 26. Litt. : les instrumens de votre gloire.

℣ 27. Vers les Egyptiens *qui vous ont corrompue et souillée par leur idolâtrie.*

℣ 28. Après les avoir follement aimés.

Ibid. Jusqu'à vous en dégoûter, c'est-à-dire, entre les mains des Chaldéens. Voyez au verset 17.

℣ 29. Hébr. litt. : nue et découverte.

parce que vous vous êtes prostituée aux nations parmi lesquelles vous vous êtes souillée par le culte de leurs idoles.

31. Vous avez marché dans la voie de votre sœur;" et je vous mettrai en main la coupe dont elle a bu.

32. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Vous boirez de la coupe de votre sœur, de cette coupe large et profonde; vous deviendrez un objet d'insultes et de railleries.

33. Vous serez enivrée par cette coupe; vous serez remplie de douleur par cette coupe d'affliction et de tristesse, par cette coupe de votre sœur Samarie.

34. Vous la boirez, et vous la viderez jusqu'à la lie;" vous en mangerez même les tessons; et vous vous déchirerez le sein," parce que c'est moi qui ai parlé, dit le Seigneur Dieu.

35. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu : Parce que vous m'avez oublié, et que vous m'avez rejeté derrière vous;" portez aussi votre crime énorme et le poids de votre fornication.

36. Le Seigneur me dit aussi : Fils de l'homme, ne jugerez-vous point Oolla et Ooliba, et ne leur déclarerez-vous point leurs méchancetés?

37. Car ce sont des femmes adultères, qui ont les mains pleines de sang, et qui se sont prostituées à leurs idoles : elles ont pris même les enfans qu'elles avoient engendrés pour moi, et elles les ont offerts à leurs idoles, pour être consumés en leur honneur.

38. Mais elles m'ont fait encore cet

quia fornicata es post gentes, inter quas polluta es in idolis earum.

31. In via sororis tuæ ambulasti, et dabo calicem ejus in manu tua.

32. Hæc dicit Dominus Deus : Calicem sororis tuæ bibes profundum et latum : eris in derisum, et in subsannationem, quæ est capacissima.

33. Ebrietate, et dolore repleberis : calice mœroris, et tristitiæ, calice sororis tuæ Samariæ.

34. Et bibes illum, et epotabis usque ad feces, et fragmenta ejus devorabis, et ubera tua lacerabis : quia ego locutus sum, ait Dominus Deus.

35. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Quia oblita es mei, et projecisti me post corpus tuum, tu quoque porta scelus tuum et fornicationes tuas.

36. Et ait Dominus ad me, dicens : Fili hominis, numquid judicas Ollam et Oolibam, et annuntias eis scelera earum?

37. Quia adulteratæ sunt, et sanguis in manibus earum, et cum idolis suis fornicatæ sunt : insuper et filios suos quos genuerunt mihi, obtulerunt eis ad devorandum.

38. Sed et hoc fecerunt

℣ 31. De Samarie.

℣ 34. Hébr. litt. : vous la sucerez, *vous en tirerez jusqu'à la dernière goutte.*

Ibid. Dans les douleurs extrêmes que vous souffrirez infailliblement.

℣ 35. Pour ne plus penser à moi.

mihi : polluerunt sanctuarium meum in die illa, et sabbata mea profanaverunt.

39. Cumque immolarent filios suos idolis suis, et ingrederentur sanctuarium meum in die illa ut pollucrent illud, etiam hæc fecerunt in medio domus meæ.

40. Miserunt ad viros venientes de longe, ad quos nuntium miserant : itaque ecce venerunt : quibus te lavisti, et circumlinisti stibio oculos tuos, et ornata es mundo muliebri.

41. Sedisti in lecto pulcherrimo, et mensa ornata est ante te : thymiama meum, et unguentum meum posuisti super eam.

42. Et vox multitudinis exsultantis erat in ea : et in viris, qui de multitudine hominum adducebantur, et veniebant de deserto, posuerunt armillas in manibus eorum, et coronas speciosas in capitibus eorum.

outrage : elles ont violé en ce jour-là mon sanctuaire; elles ont profané mes jours de sabbat."

39. Et lorsqu'elles sacrifioient leurs enfans à leurs idoles, et qu'elles entroient dans mon sanctuaire en ce jour-là pour le profaner, elles m'ont fait même cette injure au milieu de ma maison."

40. Elles ont fait chercher" des hommes qui venoient de loin, auxquels elles avoient envoyé des ambassadeurs; et lorsqu'ils sont venus, afin de les mieux recevoir, vous avez eu soin de vous laver, vous avez mis du fard sur votre visage, et vous vous êtes parée de vos ornemens les plus précieux;

41. Vous vous êtes placée sur un lit magnifique," et on a mis devant vous une table ornée; on a fait brûler dessus" mon encens et mes parfums;"

42. Et on y entendoit la voix d'une multitude de gens qui étoient dans la joie; et choisissant quelques-uns de cette foule d'hommes qu'on faisoit venir du désert, elles" leur mettoient leurs bracelets aux mains, et des couronnes éclatantes sur la tête."

℣ 38. En les consacrant à leurs impiétés.

℣ 39. Hebr. autr. : Lorsqu'elles sacrifioient leurs enfans à leurs idoles, elles entroient en ce jour-là *même* dans mon sanctuaire pour le profaner *ainsi*. Voilà ce qu'elles ont fait au milieu même de ma maison.

℣ 40. Litt. : elles ont envoyé vers des hommes, etc.

℣ 41. Cela peut s'entendre de ces lits sur lesquels on étoit couché à table.

Ibid. En l'honneur des idoles.

Ibid. Qui ne devoient servir qu'à m'honorer.

℣ 42. Oolla et Ooliba.

Ibid. Adorant avec eux les dieux de leur pays.

— Hébr. autr. : Et on entendoit la voix d'une multitude de gens qui étoient dans la joie à cette table, et qui accompagnoient des hommes tirés de la foule, et qu'on faisoit venir du désert *de l'Arabie;* et ils mettoient des bracelets aux mains de ces femmes, et des couronnes éclatantes sur leur tête.

43. Je dis alors de cette femme qui a vieilli dans l'adultère : Cette prostituée continuera encore maintenant de s'abandonner à ses désordres. "

43. Et dixi ei, quæ attrita est in adulteriis : Nunc fornicabitur in fornicatione sua etiam hæc.

44. Ils sont entrés chez elle comme on entre chez une femme vénale ; c'est ainsi qu'ils sont entrés chez Oolla et Ooliba, ces femmes perdues et criminelles.

44. Et ingressi sunt ad eam quasi ad mulierem meretricem : sic ingrediebantur ad Oollam et Oolibam, mulieres nefarias.

45. Ces hommes donc" seront les instrumens de ma justice ;" et ce sont eux qui les jugeront, comme on juge les adultères, comme on juge celles qui répandent le sang ; parce que ce sont des adultères" et que leurs mains sont pleines de sang."

45. Viri ergo justi sunt : hi judicabunt eas judicio adulterarum, et judicio effundentium sanguinem : quia adulteræ sunt, et sanguis in manibus earum.

46. Car voici ce que dit le Seigneur Dieu : Faites venir contre elles une multitude d'hommes ; et livrez-les au tumulte et au pillage."

46. Hæc enim dicit Dominus Deus : Adduc ad eas multitudinem, et trade eas in tumultum, et in rapinam.

47. Que les peuples prennent des pierres et les lapident ;" qu'ils les percent de leurs épées ;" qu'ils tuent leurs fils et leurs filles ; qu'ils mettent le feu dans leurs maisons, et qu'ils les brûlent."

47. Et lapidentur lapidibus populorum, et confodiantur gladiis eorum : filios et filias earum interficient, et domos earum igne succendent.

48. C'est ainsi que j'abolirai les crimes de dessus la terre," et que toutes les femmes " apprendront à ne pas imiter les abominations de celles-ci."

48. Et auferam scelus de terra, et discent omnes mulieres ne faciant secundùm scelus earum.

49. Car vos ennemis" feront retom-

49. Et dabunt scelus ve-

℣ 43. Bien qu'elle soit dans un âge où les passions sont calmées.

℣ 45. Ceux qui ont été les instrumens de leurs crimes.

Ibid. Autrement et à la lettre : Ces hommes-là sont justes *en comparaison de ces femmes criminelles.* C'est ainsi que ci-devant Ezéchiel a dit que *Samarie* et *Sodome* paroissent *justes*, en comparaison de Jérusalem devenue beaucoup plus coupable que ses deux sœurs. *Supr.* XVI, 51 et 52.

Ibid. Elles ont abandonné le vrai Dieu qui les avoit prises pour ses épouses.

Ibid. Du sang de leurs enfans, qu'elles ont immolés à leurs idoles.

℣ 46. Hébr. litt. : livrez-les à l'agitation et au pillage.

℣ 47. Comme des adultères.

Ibid. Comme des homicides.

— Hébr. litt. : qu'ils les tranchent.

Ibid. C'est-à-dire qu'ils consument leurs maisons par le feu.

℣ 48. Ceux de Jérusalem et de Samarie.

Ibid. C'est-à-dire, toutes les nations.

Ibid. Hébr. litt. : vos crimes, *vos abominations.*

℣ 49. O villes infidèles.

strum super vos, et peccata idolorum vestrorum portabitis : et scietis quia ego Dominus Deus.

ber sur vous votre crime ; vous porterez le péché de vos idoles ; et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur Dieu.

CHAPITRE XXIV.

Chaudière enrouillée et pleine de chair, figure de Jérusalem assiégée par les Chaldéens. Le Seigneur annonce à Ezéchiel la perte de ce qu'il avoit de plus cher, et lui défend d'en faire aucun deuil, pour figurer l'état où se trouveroient les enfans d'Israël après la ruine du temple.

Avant l'ère chr. vulg. 591.

1. Et factum est verbum Domini ad me, in anno nono, in mense decimo, decima die mensis, dicens:

1. Le dixième jour du dixième mois de la neuvième année," le Seigneur m'adressa sa parole, et me dit :

2. Fili hominis, scribe tibi nomen diei hujus : in qua confirmatus est rex Babylonis adversum Jerusalem hodie.

2. Fils de l'homme, marquez bien ce jour, et écrivez-le, parce que c'est en ce jour que le roi de Babylone a rassemblé ses troupes " devant Jérusalem."

3. Et dices per proverbium ad domum irritatricem parabolam, et loqueris ad eos : Hæc dicit Dominus Deus : Pone ollam, pone, inquam, et mitte in eam aquam.

3. Vous parlerez en figure à la maison d'Israël, qui ne cesse de m'irriter ; et vous lui direz cette parabole : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Mettez la marmite sur le feu ; mettez, dis-je, sur le feu une chaudière, et versez-y de l'eau.

4. Congere frusta ejus in eam, omnem partem bonam, femur et armum, electa et ossibus plena.

4. Remplissez-la de viande de tous les meilleurs endroits ; mettez-y la cuisse, l'épaule, les morceaux choisis et pleins d'os."

5. Pinguissimum pecus assume, compone quoque strues ossium sub ea : efferbuit coctio ejus, et discocta sunt ossa illius in medio ejus.

5. Prenez des bêtes les plus grasses ;" mettez au-dessous les os rangés les uns sur les autres ; faites-la bouillir à gros bouillons, jusqu'à faire cuire les os mêmes au milieu de la chaudière.

6. Propterea hæc dicit Do-

6. Voici ce que dit le Seigneur Dieu :

ỷ 1. De la captivité de Jéchonias.

ỷ 2. Hébr. litt. : s'est approché, *est venu sur*, etc.

Ibid. Qu'il a formé le siége de cette ville.

ỷ 4. Hébr. autr. : remplissez-la des os choisis. *Les os*, עֲצָמוֹת, signifient souvent *les membres*.

ỷ 5. Hébr. litt. : Prenez des bêtes choisies, *les meilleures* ; *les plus grasses*.

Malheur à la ville de sang," qui est comme une marmite tout enrouillée, dont la rouille n'est point sortie; jetez toutes les pièces de viande qui y sont, les unes après les autres," sans qu'on jette le sort sur les habitans."

7. Car son sang est au milieu d'elle;" elle l'a répandu sur les pierres les plus luisantes et les plus polies, et non sur la terre, où il auroit pu être couvert de poussière.

8. Aussi, pour faire tomber mon indignation sur elle, et pour me venger d'elle selon qu'elle le mérite, j'ai répandu son sang sur les pierres les plus luisantes, afin qu'il n'y ait rien qui le couvre.

Nahum III. 1. *Habac.* II. 12. 9. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu : Malheur à la ville de sang, à laquelle je vais préparer un grand bûcher.

10. Mettez les os les uns sur les autres, afin que je les fasse brûler dans le feu : la chair sera consumée : on en arrangera toutes les pièces, et on les fera cuire ensemble; et les os seront réduits en poudre."

11. Mettez aussi la chaudière vide sur les charbons ardens, afin qu'elle s'échauffe, que l'airain se liquéfie, que son ordure se fonde au dedans, et que sa rouille se consume."

12. On s'est efforcé avec grande

minus Deus : Væ civitati sanguinum, ollæ cujus rubigo in ea est, et rubigo ejus non exivit de ea : per partes et per partes suas ejice eam; non cecidit super eam sors.

7. Sanguis enim ejus in medio ejus est, super limpidissimam petram effudit illum : non effudit illum super terram, ut possit operiri pulvere.

8. Ut super inducerem indignationem meam, et vindicta ulciscerer, dedi sanguinem ejus super petram limpidissimam, ne operiretur.

9. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Væ civitati sanguinum, cujus ego grandem faciam pyram.

10. Congere ossa, quæ igne succendam : consumentur carnes, et coquetur universa compositio, et ossa tabescent.

11. Pone quoque eam super prunas vacuam, ut incalescat, et liquefiat æs ejus : et confletur in medio ejus inquinamentum ejus, et consumatur rubigo ejus.

12. Multo labore suda-

℣ 6. Jérusalem.

Ibid. Sans en réserver aucune; car c'est ainsi que les corps morts des grands et des petits qui sont au milieu de cette ville seront jetés dehors.

Ibid. Pour en réserver quelques-uns.

℣ 7. Exposé à la vue de tout le monde.

℣ 10. Hébr. autr.: Multipliez le bois; allumez le feu; consommez la chair; faites tarir le jus *des viandes;* que les os *même* soient brûlés.

℣ 11. Pour signifier que, après que les habitans de Jérusalem, dont l'impiété est comparée à la rouille de la marmite, seront tués ou emmenés en captivité, la ville même sera consumée par le feu.

tum est, et non exivit de ea nimia rubigo ejus, neque per ignem.

13. Immunditia tua execrabilis : quia mundare te volui, et non es mundata a sordibus tuis : sed nec mundaberis prius, donec quiescere faciam indignationem meam in te.

14. Ego Dominus locutus sum : Veniet, et faciam : non transeam, nec parcam, nec placabor : juxta vias tuas, et juxta adinventiones tuas judicabo te, dicit Dominus.

15. Et factum est verbum Domini ad me, dicens :

16. Fili hominis, ecce ego tollo a te desiderabile oculorum tuorum in plaga : et non planges, neque plorabis, neque fluent lacrymæ tuæ.

17. Ingemisce tacens, mortuorum luctum non facies : corona tua circumligata sit tibi, et calceamenta tua erunt in pedibus tuis,

peine de la nettoyer; mais sa rouille y est tellement attachée, qu'elle n'a pu même en sortir par le feu.

13. Votre impureté est exécrable, ″ parce que j'ai voulu vous purifier ″ et que vous n'avez point quitté vos ordures; mais vous ne deviendrez point pure non plus avant que j'aie fait reposer sur vous mon indignation. ″

14. C'est moi le Seigneur qui ai parlé. Le temps est venu; je vais agir; je ne laisserai plus les fautes impunies; je ne pardonnerai plus; je ne m'apaiserai plus; ″ mais je vous jugerai selon vos voies, et selon le dérèglement de vos œuvres, dit le Seigneur.

15. Le Seigneur me dit encore ces paroles :

16. Fils de l'homme, je vais vous frapper d'une plaie, et vous ravir ce qui est le plus agréable à vos yeux : mais vous ne ferez point de plaintes funèbres, vous ne pleurerez point, et les larmes ne couleront point sur votre visage.

17. Vous soupirerez en secret, et vous ne ferez point le deuil comme on le fait pour les morts. Votre couronne demeurera liée sur votre tête, ″ et vous aurez vos souliers à vos pieds; vous ne

℣ 13. O Jérusalem.

Ibid. Par le feu des tribulations.

Ibid. Que je vous aie entièrement détruite.

— (℣ 12 et 13.) Hébr. : *On a pris* beaucoup de peine *pour ôter* cette rouille; mais cette quantité de rouille dont elle est couverte, n'en est point sortie; *c'est* au feu *qu'il faut mettre* cette rouille. Dans *cet attachement à* votre impureté est votre crime; *mais* parce que j'ai voulu vous purifier *par les avertissemens et les reproches de mes prophètes*, et que vous n'avez point quitté vos impuretés, *maintenant* vous ne serez plus purifiée jusqu'à ce que j'aie fait reposer sur vous mon indignation, *et que je vous aie fait porter le poids de mes vengeances.*

℣ 14. Hébr. autr. : Je ne me retirerai plus *sans avoir exercé mes vengeances;* je n'épargnerai plus *les habitans de cette ville;* je ne me repentirai plus *de mes résolutions;* mais on vous jugera selon vos voies, etc.

℣ 17. Les Hébreux portoient une espèce de bandeau dont ils se serroient la tête. Voyez la *Dissertation sur les habits des Hébreux*, à la tête de l'Ecclésiastique, tome XII.

vous couvrirez point le visage, " et vous ne mangerez point des viandes qu'on donne à ceux qui sont dans le deuil. "

18. Je parlai donc le matin au peuple; " et le soir ma femme mourut. " Le lendemain au matin, je fis ce que Dieu m'avoit ordonné. "

19. Alors le peuple me dit : Pourquoi ne nous découvrez-vous " pas ce que signifie " ce que vous faites?

20. Je leur répondis : Le Seigneur m'a adressé sa parole, et m'a dit :

21. Dites à la maison d'Israël : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je vais profaner mon sanctuaire, dont vous faites l'ornement superbe de votre empire, et qui est ce que vos yeux aiment le plus, et l'objet des craintes de votre âme; " vos fils et vos filles qui seront restés, tomberont par l'épée.

22. Et vous ferez comme j'ai fait : vous ne vous couvrirez point le visage, " et vous ne mangerez point des viandes qu'on donne à ceux qui sont dans le deuil.

23. Vous aurez des couronnes " sur vos têtes, et des souliers " à vos pieds;

nec amictu ora velabis, nec cibos lugentium comedes.

18. Locutus sum ergo ad populum mane, et mortua est uxor mea vespere : fecique mane sicut præceperat mihi.

19. Et dixit ad me populus : Quare non indicas nobis quid ista significent, quæ tu facis?

20. Et dixi ad eos : Sermo Domini factus est ad me, dicens :

21. Loquere domui Israel : Hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego polluam sanctuarium meum, superbiam imperii vestri, et desiderabile oculorum vestrorum, et super quo pavet anima vestra : filii vestri, et filiæ vestræ, quas reliquistis, gladio cadent.

22. Et facietis sicut feci : Ora amictu non velabitis, et cibos lugentium non comedetis.

23. Coronas habebitis in capitibus vestris, et cal-

℣ 17. Ou à la lettre : la bouche; selon l'hébreu : le dessus de la lèvre.

Ibid. Voyez la *Dissertation sur les funérailles*, à la tête de l'Ecclésiastique, tome XII.

℣ 18. Je lui annonçai ce que le Seigneur m'avoit dit.

Ibid. Comme je l'avois prédit.

Ibid. Je ne pleurai point, et je ne pris aucune marque de deuil.

℣ 19. Hébr. litt. : Ne vous découvrirez-vous point?

Ibid. Hébr. litt. : *quid ista nobis* : on sous-entend *sint* : ce que sont par rapport à nous, *ce que nous marquent* ces choses.

℣ 21. Hébr. autr. : ce que vos yeux ont de plus cher, et ce que votre âme croit devoir être plus épargné.

℣ 22. C'est-à-dire, la bouche, ou le dessus de la lèvre. *Supr.* ℣ 17.

℣ 23 (*bis*). Hébr. : vos couronnes..... vos souliers. C'est-à-dire, vous por-

ccamenta in pedibus : non plangetis, neque flebitis, sed tabescetis in iniquitatibus vestris, et unusquisque gemet ad fratrem suum.

vous ne ferez point de plaintes funèbres, et vous ne verserez point de larmes ; mais vous languirez dans vos iniquités ; et chacun de vous, regardant son frère, jettera en secret de grands soupirs. "

24. Eritque Ezechiel vobis in portentum : juxta omnia quæ fecit, facietis cum venerit istud : et scietis quia ego Dominus Deus.

24. Et Ezéchiel vous sera un signe pour l'avenir; lorsque ce temps-là sera arrivé, vous ferez les mêmes choses qu'il a faites; et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur Dieu.

25. Et tu, fili hominis, ecce in die, qua tollam ab eis fortitudinem eorum, et gaudium dignitatis, et desiderium oculorum eorum, super quo requiescunt animæ eorum, filios et filias eorum :

25. Vous donc, fils de l'homme, quand ce jour sera venu, auquel je leur ôterai leur force, et la joie que leur donnoit ce qui faisoit leur gloire et leur dignité; que je leur ravirai ce que leurs yeux aimoient le plus, ce qui faisoit le repos de leurs âmes ; leurs fils et leurs filles; "

26. In die illa cum venerit fugiens ad te ut annuntiet tibi :

26. En ce jour-là, lorsqu'un homme qui sera échappé du péril viendra vous dire des nouvelles de Jérusalem ; "

27. In die, inquam, illa aperietur os tuum cum eo qui fugit : et loqueris, et non silebis ultra : erisque eis in portentum, et scietis quia ego Dominus.

27. Quand ce jour-là, dis-je, sera arrivé, votre bouche s'ouvrira pour parler avec celui qui sera échappé par sa fuite. Vous parlerez, et vous ne demeurerez plus dans le silence ; " et vous leur serez " un signe pour l'avenir. Et vous saurez " que c'est moi qui suis le Seigneur.

terez à l'ordinaire le bandeau dont vous ceignez vos têtes, et que l'on quitte néanmoins dans le deuil ; vous garderez de même à vos pieds vos souliers.

℣ 23. Sans que vous osiez faire éclater votre douleur, de peur d'irriter votre vainqueur.

℣ 25. C'est-à-dire, leurs fils et leurs filles. Ou plutôt : ce que leurs yeux avoient de plus cher, et ce que leurs âmes estimoient davantage, *c'est-à-dire, leur temple* (*supr.* ℣ 21); et *outre cela* leurs fils et leurs filles.

℣ 26. Viendra vous apprendre sa ruine.

℣ 27. Mais vous leur représenterez avec assurance que cette ruine de Jérusalem est la punition de leurs crimes et l'accomplissement de vos prophéties.

Ibid. Le verbe qui va suivre, vous saurez, est au pluriel; nos traductions vulgaires ne peuvent guère le faire sentir, parce qu'on y dit également *vous* au singulier et au pluriel.

Ibid. Vous tous, enfans d'Israël.

CHAPITRE XXV.

Prophéties contre les Ammonites et les Moabites, qui se sont réjouis des maux de la maison de Juda, et contre les Iduméens et les Philistins, qui ont satisfait sur elle leur haine.

1. Le Seigneur me parla encore de cette sorte :

2. Fils de l'homme, tournez votre visage contre les enfans d'Ammon, et prophétisez contre eux.

3. Et vous direz aux enfans d'Ammon : Ecoutez la parole du Seigneur Dieu : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Parce que vous avez jeté des cris de joie contre mon sanctuaire, lorsqu'il a été profané ; contre la terre d'Israël, lorsqu'elle a été désolée ; et contre la maison de Juda, lorsqu'ils ont été emmenés captifs ;

4. Je vous livrerai aux peuples de l'orient, afin que vous deveniez leur héritage : et ils établiront sur votre terre les parcs de leurs troupeaux, et ils y dresseront leurs tentes : ce sont eux qui mangeront vos blés, et qui boiront votre lait.

1. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

2. Fili hominis, pone faciem tuam contra filios Ammon, et prophetabis de eis :

3. Et dices filiis Ammon : Audite verbum Domini Dei. Hæc dicit Dominus Deus : Pro eo quod dixisti : Euge, euge, super sanctuarium meum, quia pollutum est : et super terram Israel, quoniam desolata est : et super domum Juda, quoniam ducti sunt in captivitatem :

4. Idcirco ego tradam te filiis orientalibus in hæreditatem, et collocabunt caulas suas in te, et ponent in te tentoria sua : ipsi comedent fruges tuas, et ipsi bibent lac tuum.

℣ 1. Ce chapitre et les sept suivans contiennent une suite de prophéties qui regardent les nations étrangères; elles sont distinguées, non selon l'ordre des dates, comme celles qui précèdent, mais selon les différentes nations auxquelles elles se rapportent : Ammonites et Moabites, Iduméens et Philistins, Tyriens et Sidoniens, Egyptiens. Ces prophéties remplissent le vide que laisse le silence du prophète à l'égard de la maison d'Israël, depuis le commencement du dernier siége de Jérusalem, jusqu'au jour où il reçut la nouvelle de la prise de cette ville. *Supr.* XXIV, 26, 27. *Infr.* XXXIII, 21 et 22.

℣ 2. Ces prophéties contre les Ammonites, les Moabites, etc., ont le même objet que celles de Jérémie contre les mêmes peuples; elles regardent l'irruption que Nabuchodonosor fit sur ces peuples cinq ans après la ruine de Jérusalem. Elles sont sans date; mais elles semblent être postérieures à la ruine de cette ville, c'est-à-dire, au plus tôt de la douzième année depuis la transmigration de Jéchonias.

℣ 4. Ces peuples sont, à n'en pas douter, les Arabes dont ce passage exprime le génie et la manière de vivre. Néanmoins on peut attribuer cette ruine des Ammonites aux Chaldéens, parce que, Nabuchodonosor s'étant alors déjà rendu maître de l'Arabie, les Arabes s'étoient unis aux troupes de ce prince dans ses expéditions, et se jetèrent sur ces provinces si riches en pâturages.

5. Daboque Rabbath in habitaculum camelorum, et filios Ammon in cubile pecorum : et scietis quia ego Dominus.

6. Quia hæc dicit Dominus Deus : Pro eo quod plausisti manu, et percussisti pede, et gavisa es ex toto affectu super terram Israel :

7. Idcirco ecce ego extendam manum meam super te, et tradam te in direptionem gentium, et interficiam te de populis, et perdam de terris, et conteram : et scies quia ego Dominus.

8. Hæc dicit Dominus Deus : Pro eo quod dixerunt Moab et Seir : Ecce sicut omnes gentes, domus Juda :

9. Idcirco ecce ego aperiam humerum Moab de civitatibus, de civitatibus, inquam, ejus, et de finibus ejus, inclytas terræ Bethjesimoth, et Beelmeon et Cariathaïm,

10. Filiis orientis cum filiis Ammon, et dabo eam in

5. J'abandonnerai Rabbath ″ pour être la demeure des chameaux, ″ et la terre des enfans d'Ammon pour être la retraite des bestiaux ; ″ et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur.

6. Car voici ce que dit le Seigneur Dieu : Parce que vous avez battu des mains, et frappé du pied, ″ et que vous vous êtes réjouis de tout votre cœur, ″ en voyant les maux de la terre d'Israël ;

7. J'étendrai ma main sur vous, je vous livrerai en proie aux nations, je vous ferai passer au fil de l'épée; je vous effacerai du nombre des peuples, ″ je vous exterminerai de dessus la terre ; je vous réduirai en poudre; ″ et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur.

8. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Parce que Moab et Séir ″ ont dit : Enfin la maison de Juda est devenue comme toutes les autres nations : ″

9. C'est pourquoi voilà que j'ouvrirai ce qu'il y a de plus fort ″ dans Moab; que j'ouvrirai ses villes, les plus belles villes de ses provinces ″ et de son pays, Bethjésimoth, Béelméon et Cariathaïm ;

10. Je les ouvrirai aux peuples de l'orient ; ″ je leur livrerai Moab pour

ŷ 5. Ville capitale du pays.

Ibid. Des chameaux des Chaldéens. Ou plutôt des Arabes. (*Supr.* ŷ 4.) Les chameaux étoient la monture des Arabes.

Ibid. Des troupeaux de ces peuples étrangers, qui deviendront vos maîtres. — Ou qui entreront sur vos terres réduites en solitude.

ŷ 6. Pour marquer la joie que vous ressentiez de la ruine de mon peuple.

Ibid. Hébr. autr. : de tout votre cœur et avec un souverain mépris.

ŷ 7. Hébr. autr. : je vous retrancherai du nombre des peuples.

Ibid. Hébr. autr. : je vous perdrai.

ŷ 8. C'est-à-dire, l'Idumée, dont il est parlé ensuite. *Infr.* ŷ 12 *et seqq.*

Ibid. Elle a été vaincue et assujettie à ses ennemis, elle qui se croyoit invincible sous la protection de son Dieu.

ŷ 9. Litt. : l'épaule, *ce qui couvre, ce qui fortifie, ce qui soutient.*

Ibid. Litt. : de ses frontières. L'hébreu n'exprime ni *inquam* ni *et.*

ŷ 10. Aux Arabes unis aux Chaldéens. Voyez la note du verset 4.

être leur héritage, ainsi que les enfans d'Ammon, afin qu'à l'avenir le nom des enfans d'Ammon soit effacé de la mémoire des peuples;

hæreditatem : ut non sit ultra memoria filiorum Ammon in gentibus.

11. Et j'exercerai mes jugemens sur Moab; " et ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur.

11. Et in Moab faciam judicia : et scient quia ego Dominus.

12. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Parce l'Idumée s'est satisfaite, en se vengeant des enfans de Juda, et qu'elle est tombée dans le péché, en souhaitant avec ardeur de se venger d'eux; "

12. Hæc dicit Dominus Deus : Pro eo quod fecit Idumæa ultionem ut se vindicaret de filiis Juda, peccavitque delinquens, et vindictam expetivit de eis :

13. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : J'étendrai ma main sur l'Idumée; j'en exterminerai les hommes et les bêtes; je la réduirai en un désert du côté du midi; " et ceux qui sont à Dédan " tomberont par l'épée.

13. Idcirco hæc dicit Dominus, Deus : Extendam manum meam super Idumæam, et auferam de ea hominem et jumentum, et faciam eam desertam ab austro : et qui sunt in Dedan, gladio cadent.

14. J'exercerai ma vengeance sur l'Idumée, par la main de mon peuple d'Israël, " et ils traiteront Edom selon ma colère et ma fureur; et les Iduméens sauront que je sais punir, dit le Seigneur Dieu.

14. Et dabo ultionem meam super Idumæam per manum populi mei Israel : et facient in Edom juxta iram meam, et furorem meum : et scient vindictam meam, dicit Dominus Deus.

15. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Parce que les princes de la Palestine ont exécuté les desseins de leur vengeance, et qu'il se sont vengés de tout leur cœur, " en tuant les Israélites, pour satisfaire leur inimitié ancienne;

15. Hæc dicit Dominus Deus : Pro eo quod fecerunt Palæstini vindictam, et ulti se sunt toto animo, interficientes, et implentes inimicitias veteres :

℣ 10 et 11. Autrement : Comme *je traiterai* les enfans d'Ammon en les livrant aux *Arabes*, peuples de l'orient, pour être leur héritage, en sorte que le nom des enfans d'Ammon soit effacé d'entre les peuples; ainsi *je traiterai* Moab, *et* j'exercerai sur lui *la rigueur de* mes jugemens.

℣ 12. Hébr. autr. : A cause de ce que l'Idumée a fait, et parce qu'elle a satisfait sa vengeance sur les enfans de Juda, et qu'elle est tombée dans le péché en se vengeant d'eux, etc.

℣ 13. En détruisant tout à Théman, qui est de ce côté. — Hébr. : je la réduirai en un désert depuis Théman; et jusqu'à Dédan, ils tomberont par l'épée.

Ibid. Qui est au septentrion.

℣ 14. Cette prophétie fut accomplie après le retour de la captivité, au temps des Machabées. 1 *Mach.* v, 65; *et* 2 *Mach.* x, 16.

℣ 15. Hébr. autr. : de *tout leur* cœur et avec mépris.

16. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego extendam manum meam super Palæstinos, et interficiam interfectores, et perdam reliquias maritimæ regionis.

16. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : J'étendrai ma main sur les peuples de la Palestine, je ferai un carnage de ces meurtriers, " et je perdrai les restes de la côte de la mer.

17. Faciamque in eis ultiones magnas, arguens in furore : et scient quia ego Dominus, cum dedero vindictam meam super eos.

17. J'exercerai sur eux des jugemens rigoureux, en les reprenant dans ma fureur; et ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur, lorsque je me serai vengé d'eux.

℣ 16. Hébr. autr. : j'exterminerai les Céréthéens. C'est le propre nom des peuples de la Palestine. Voyez la *Dissertation sur l'origine des Philistins*, à la tête des deux premiers livres des Rois, tome v.

CHAPITRE XXVI.

Tyr, pour s'être réjouie de la ruine de Jérusalem, sera elle-même détruite par Nabuchodonosor. Sa ruine saisira de crainte tous les peuples maritimes.

1. Et factum est in undecimo anno, prima mensis, factus est sermo Domini ad me, dicens :

1. Le premier jour du mois " de la onzième année, " le Seigneur me dit ces paroles : Avant l'ère chr. vulg. 583.

2. Fili hominis, pro eo quod dixit Tyrus de Jerusalem : Euge, confractæ sunt portæ populorum, conversa est ad me : implebor, deserta est.

2. Fils de l'homme : Parce que Tyr a dit de Jérusalem avec des cris de joie : Les portes de cette ville, si pleines de peuple, sont brisées; ses peuples viendront à moi, " je m'agrandirai de ses ruines, " maintenant qu'elle est déserte ;

3. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego su-

3. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je viens contre vous, ô Tyr; et

℣ 1. Le texte original, non plus que les versions, n'exprime pas le nombre de ce mois. La onzième année dont il est ici parlé, est l'année même où Jérusalem fut prise, le neuvième jour du quatrième mois. Quelques-uns croient que cette prophétie est antérieure à cet événement ; d'autres la croient postérieure. On lit dans le manuscrit alexandrin de la version des Septante : le premier jour du premier mois de la douzième année.

Ibid. Depuis la captivité de Jéchonias.

℣ 2. Hébr. autr. : Celle qui étoit la porte, le lieu de rendez-vous des peuples, est brisée; et la porte des peuples se tournera vers moi; *c'est moi qui serai le lieu de rendez-vous des peuples.*

Ibid. Litt. : je me remplirai, tandis qu'elle est déserte.

je ferai monter contre vous plusieurs peuples, comme la mer fait monter ses flots. ″

per te, Tyre, et ascendere faciam ad te gentes multas, sicut ascendit mare fluctuans.

4. Ils détruiront les murs de Tyr, et ils abattront ses tours; j'en râclerai jusqu'à la poussière; et je la rendrai comme une pierre luisante. ″

4. Et dissipabunt muros Tyri, et destruent turres ejus : et radam pulverem ejus de ea, et dabo eam in limpidissimam petram.

5. Elle deviendra au milieu de la mer un lieu pour servir à sécher les rets, parce que c'est moi qui ai parlé, dit le Seigneur Dieu; et elle sera livrée en proie aux nations.

5. Siccatio sagenarum erit in medio maris, quia ego locutus sum, ait Dominus Deus : et erit in direptionem gentibus.

6. Ses filles ″ qui sont dans les champs seront aussi passées au fil de l'épée, et ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur.

6. Filiæ quoque ejus, quæ sunt in agro, gladio interficientur : et scient quia ego Dominus.

7. Car voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je vais faire venir des pays du septentrion à Tyr Nabuchodonosor, roi de Babylone, ce roi des rois, avec des chevaux, des chariots de guerre, de la cavalerie, et de grandes troupes composées de divers peuples.

7. Quia hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego adducam ad Tyrum Nabuchodonosor regem Babylonis ab aquilone, regem regum, cum equis, et curribus, et equitibus, et cœtu, populoque magno.

8. Il fera tomber par le fer vos filles qui sont dans les champs ; ″ il vous environnera de forts et de terrasses; et il levera le bouclier contre vous.

8. Filias tuas quæ sunt in agro, gladio interficiet : et circumdabit te munitionibus, et comportabit aggerem in gyro : et elevabit contra te clypeum.

9. Il dressera contre vos murs ses mantelets et ses beliers ; ″ et il détruira vos tours par ses armes. ″

9. Et vineas, et arietes temperabit in muros tuos, et turres tuas destruet in armatura sua.

℣ 3. Autr. : comme une mer qui s'élève avec ses flots. La prophétie contenue dans ce chapitre et dans les deux suivans, regarde le siége de Tyr par Nabuchodonosor après la prise de Jérusalem. Voyez l'*histoire des peuples voisins des Juifs*, tome XII.

℣ 4. Où il ne reste pas même la moindre poussière.

℣ 6. Les filles de Tyr sont les villes de sa dépendance.

℣ 8. Voyez la note du verset 6.

℣ 9. Hébr. litt. : ses machines de cordes. Voyez la *Dissertation sur la milice des Hébreux*, tome VI.

Ibid. Le mot hébreu בחרבותיך peut s'entendre des instrumens qui sont d'usage à la sape.

10. Inundatione equorum ejus operiet te pulvis eorum : a sonitu equitum, et rotarum, et curruum, movebuntur muri tui, cum ingressus fuerit portas tuas quasi per introitum urbis dissipatæ.

10. La multitude de ses chevaux vous couvrira d'un nuage de poussière; et le bruit de sa cavalerie, des roues et des chariots, fera trembler vos murailles, lorsqu'il entrera dans vos portes, comme par la brèche d'une ville emportée d'assaut.

11. Ungulis equorum suorum conculcabit omnes plateas tuas : populum tuum gladio cædet, et statuæ tuæ nobiles in terram corruent.

11. Le pavé de toutes vos rues sera foulé par les pieds de ses chevaux ; il fera passer votre peuple par le tranchant de l'épée; et il renversera par terre vos belles statues."

12. Vastabunt opes tuas, diripient negotiationes tuas : et destruent muros tuos, et domos tuas præclaras subvertent : et lapides tuos, et ligna tua, et pulverem tuum in medio aquarum ponent.

12. Ils feront leur butin de vos richesses, pilleront vos marchandises, renverseront vos murailles, ruineront vos maisons magnifiques, et ils jetteront au milieu des eaux les pierres, le bois et la poussière même de vos bâtimens.

13. Et quiescere faciam multitudinem canticorum tuorum : et sonitus cithararum tuarum non audietur amplius.

13. Je ferai cesser la multitude de vos concerts de musique ;" et on n'entendra plus le son de vos harpes. *Jer.* VII. 34.

14. Et dabo te in limpidissimam petram, siccatio sagenarum eris, nec ædificaberis ultra : quia ego locutus sum, ait Dominus Deus.

14. Je vous rendrai comme une pierre lissée ;" vous deviendrez un lieu à sécher les rèts; et vous ne serez plus rebâtie;" parce que c'est moi qui ai parlé, dit le Seigneur Dieu.

15. Hæc dicit Dominus Deus Tyro : Numquid non a sonitu ruinæ tuæ, et gemitu interfectorum tuo-

15. Voici ce que le Seigneur Dieu dit à Tyr : Les îles ne trembleront-elles pas au bruit de votre chute, et aux cris lugubres de ceux qui seront

℣ 11. Hébr. litt. : les statues de votre force, *c'est-à-dire, les statues de vos dieux que vous regardez comme la force et le soutien de votre ville.*

— Quelques-uns entendent par ces statues celles des idoles, ou les trophées élevés pour marquer des victoires signalées. D'autres supposent qu'il est ici question des tours, ou des portraits des hommes illustres parmi eux.

℣ 13. Hébr. autr. : je ferai cesser le bruit de vos cantiques *ou de vos concerts.*

℣ 14. Je vous égalerai à la terre.

Ibid. C'est-à-dire, avec la même magnificence; vous ne serez plus rétablie dans votre état actuel.

— Voyez l'*histoire des peuples voisins des Juifs*, tome XII.

tués dans le carnage qui se fera au milieu de vous ?

rum, cum occisi fuerint in medio tui, commovebuntur insulæ?

16. Tous les princes de la mer descendront de leurs trônes ; ils quitteront les marques de leur grandeur ;" ils rejetteront leurs habits éclatans par la variété de leurs couleurs ;" ils seront vêtus d'épouvante ; ils s'assiéront sur la terre ;" et frappés d'un profond étonnement de votre chute soudaine,

16. Et descendent de sedibus suis omnes principes maris : et auferent exuvias suas, et vestimenta sua varia abjicient, et induentur stupore : in terra sedebunt, et attoniti super repentino casu tuo admirabuntur :

17. Ils feront sur vous des plaintes mêlées de pleurs, et vous diront : Comment êtes-vous tombée si malheureusement, vous qui habitiez dans la mer, ô ville superbe, vous qui étiez si forte sur la mer, avec vos habitans qui s'étoient rendus " redoutables à tout le monde?

17. Et assumentes super te lamentum, dicent tibi : Quomodo periisti, quæ habitas in mari, urbs inclyta, quæ fuisti fortis in mari cum habitatoribus tuis, quos formidabant universi?

18. Les vaisseaux maintenant trembleront, en vous voyant vous-même saisie de frayeur ;" et les îles au milieu de la mer seront épouvantés, en voyant que personne ne sort de vos portes."

18. Nunc stupebunt naves in die pavoris tui, et turbabuntur insulæ in mari, eo quod nullus egrediatur ex te.

19. Car voici ce que dit le Seigneur Dieu : Lorsque je vous aurai rendue déserte, comme les villes qui ne sont plus habitées, que j'aurai fait fondre une tempête " sur vous, et que je vous aurai couverte d'un déluge d'eaux ;

19. Quia hæc dicit Dominus Deus : Cùm dedero te urbem desolatam, sicut civitates quæ non habitantur : et adduxero super te abyssum, et operuerint te aquæ multæ :

20. Lorsque je vous aurai précipitée avec ceux qui descendent dans la fosse profonde, pour vous joindre à la multitude des morts éternels ; lorsque je vous aurai placée au fond de la terre avec ceux qui sont descendus dans le tombeau, pour être toujours inhabitée

20. Et detraxero te cum his qui descendunt in lacum ad populum sempiternum, et collocavero te in terra novissima sicut solitudines veteres cum his qui deducuntur in lacum, ut non

℣ 16. Hébr. litt. : leurs manteaux.
Ibid. Hébr. litt. : leurs habits en broderie.
Ibid. Comme des personnes affligées.
℣ 17. C'est le sens de l'hébreu, *qui dabant terrorem suum.*
℣ 18. Hébr. autr. : en voyant votre chute.
Ibid. Hébr. autr. : en vous voyant sortir *pour aller en captivité.*
℣ 19. Litt. : un abîme, *une mer.* (*Supr.* ℣ 3.) C'est-à-dire, un grand peuple.

habiteris : porro cum dedero gloriam in terra viventium,

comme les solitudes de plusieurs siècles; et qu'en même temps j'aurai rétabli ma gloire " dans la terre des vivans ;"

21. In nihilum redigam te, et non eris : et requisita non invenieris ultra in sempiternum, dicit Dominus Deus.

21. Je vous réduirai à rien; vous ne serez plus; on vous cherchera, on ne vous trouvera plus jamais, dit le Seigneur Dieu.

℣ 20. Jérusalem et mon temple.

Ibid. Dans la Judée, où étoient les adorateurs du Dieu vivant. Ou simplement : et qu'en même temps je ferai éclater ma gloire dans la terre des vivans, *au milieu des hommes qui vivent sur la terre.*

CHAPITRE XXVII.

Cantique lugubre sur la ruine de Tyr. Description de sa beauté, de sa force, de ses richesses, de l'étendue de son commerce. Sa chute répandra l'étonnement parmi tous les peuples maritimes.

1. Et factum est verbum Domini ad me, dicens :

1. Le Seigneur me parla encore, et me dit :

2. Tu ergo, fili hominis, assume super Tyrum lamentum :

2. Vous donc, fils de l'homme, faites une plainte lugubre sur la ruine de Tyr;

3. Et dices Tyro, quæ habitat in introitu maris, negotiationi populorum ad insulas multas : Hæc dicit Dominus Deus : O Tyre, tu dixisti : Perfecti decoris ego sum,

3. Et vous direz à cette ville qui est située près de la mer," qui est le siége du commerce des peuples de tant d'îles différentes : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : O Tyr, vous avez dit : Je suis d'une beauté parfaite;

4. Et in corde maris sita. Finitimi tui qui te ædificaverunt, impleverunt decorem tuum :

4. Et je suis placée au milieu de la mer." Les peuples voisins qui vous ont bâtie, n'ont rien oublié pour vous embellir.

5. Abietibus de Sanir extruxerunt te cum omnibus

5. Ils ont fait tout le corps et les divers étages de votre vaisseau " de

℣ 3. Litt. : à l'entrée de la mer.

℣ 4. Ce qui rend ma position inattaquable. — Hébr. autr. : Vos confins sont au milieu de la mer; ceux qui vous ont bâtie, etc. C'est-à-dire, que l'empire de Tyr s'étendoit jusque sur les eaux, où elle faisoit voguer ses navires.

℣ 5. L'hébreu lit simplement : Ils ont fait tous vos planchers, *tous vos étages*, de sapin de Sanir. *Sanir* est cette montagne que les Hébreux nommoient

sapin de Sanir ; ils ont pris un cèdre du Liban, pour vous faire un mât.

tabulatis maris : cedrum de Libano tulerunt ut facerent tibi malum.

6. Ils ont mis en œuvre les chênes de Basan, pour faire vos rames ; ils ont employé l'ivoire des Indes, pour faire vos bancs ; et ce qui vient des îles de l'Italie, pour faire vos chambres et vos magasins.″

6. Quercus de Basan dolaverunt in remos tuos : et transtra tua fecerunt tibi ex ebore indico, et prætoriola de insulis Italiæ.

7. Le fin lin d'Egypte tissu en broderie″ a composé la voile qui a été suspendue à votre mât ; l'hyacinthe et la pourpre des îles d'Elisa″ ont fait votre pavillon.

7. Byssus varia de Ægypto texta est tibi in velum ut poneretur in malo : hyacinthus et purpura de insulis Elisa facta sunt operimentum tuum.

8. Les habitans de Sidon et d'Arad″ ont été vos rameurs ; vos sages, ô Tyr, sont devenus vos pilotes.

8. Habitatores Sidonis et Aradii fuerunt remiges tui : sapientes tui, Tyre, facti sunt gubernatores tui.

9. Les vieillards de Gébal″ et les plus habiles d'entre eux ont donné leurs matelots, pour vous servir dans tout l'équipage de votre vaisseau ;″ tous les navires de la mer et tous les matelots ont été engagés dans votre commerce.

9. Senes Giblii et prudentes ejus habuerunt nautas ad ministerium variæ supellectilis tuæ : omnes naves maris, et nautæ earum, fuerunt in populo negotiationis tuæ.

10. Les Perses, ceux de Lydie, et ceux de Libye″ étoient vos gens de guerre dans votre armée ; et ils ont suspendu en vous leurs boucliers et leurs casques, pour vous servir d'ornement.

10. Persæ, et Lydii, et Libyes erant in exercitu tuo viri bellatores tui : clypeum et galeam suspenderunt in te pro ornatu tuo.

11. Les Aradiens,″ avec leurs trou-

11. Filii Aradii cum exer-

Hermon (*Deut.* III, 9), située à l'orient du Jourdain, sur les confins de la Syrie, de même que le Liban à l'occident.

℣ 6. Hébr. autr. : ils ont employé pour faire vos bancs l'ivoire et le buis des îles de Kitthim, *c'est-à-dire de la Macédoine*. Les Hébreux donnent le nom d'*îles* à tous les pays occidentaux où l'on ne va de chez eux que par mer.

℣ 7. Hébr. : le fin lin (*ou* le coton) tissu en broderie d'Egypte, a composé la voile qui a été destinée à vous servir d'étendard.

Ibid. C'est-à-dire, de l'Elide dans le Péloponèse.

℣ 8. Arad est une île célèbre sur les côtes de Phénicie.

℣ 9. Gébal est une ville de Phénicie, nommée autrement *Biblos*.

Ibid. Hébr. autr. : ont été au milieu de vous, pour faire les réparations *nécessaires à votre navire*.

℣ 10. L'hébreu lit : Paras, Lud et Phut. *Paras* signifie les Perses ; *Lud*, les Lydiens ; et *Phut*, un peuple d'Afrique.

℣ 11. Voyez au verset 8.

citu tuo erant super muros tuos in circuitu : sed et Pygmæi, qui erant in turribus tuis, pharetras suas suspenderunt in muris tuis per gyrum : ipsi compleverunt pulchritudinem tuam.

pes, étoient tout autour de ″ vos murailles : et les Pygmées, ″ qui étoient sur vos tours, ont suspendu leurs carquois le long de vos murs, afin qu'il ne manquât rien à votre beauté.

12. Carthaginenses negotiatores tui, a multitudine cunctarum divitiarum : argento, ferro, stanno, plumboque, repleverunt nundinas tuas.

12. Les Carthaginois ″ trafiquoient avec vous, en vous apportant toutes sortes de richesses, et remplissoient vos marchés ″ d'argent, de fer, d'étain, et de plomb.

13. Græcia, Thubal, et Mosoch, ipsi institores tui : mancipia, et vasa ærea advexerunt populo tuo.

13. La Grèce, ″ Thubal ″ et Mosoch ″ entretenoient aussi votre commerce, et amenoient à votre peuple des esclaves et des vases d'airain.

14. De domo Thogorma, equos, et equites, et mulos adduxerunt ad forum tuum.

14. On a amené de Thogorma, ″ dans vos marchés, des chevaux, des cavaliers ″ et des mulets.

15. Filii Dedan negotiatores tui : insulæ multæ, negotiatio manus tuæ : dentes eburneos et ebeninos commutaverunt in pretio tuo.

15. Les enfans de Dédan ″ ont trafiqué pour vous ; votre commerce s'est étendu en plusieurs îles ; et ils vous ont donné, en échange de vos marchandises, des dents d'ivoire et de l'ébène. ″

℣ 11. Litt. : sur vos murailles.

Ibid. L'hebreu lit : Gamadim. Ce mot dérive de *gamad*, גמד, qui signifie une coudée ; ce qui a donné lieu de le rendre par celui de *Pygmées*, qui signifie en grec des hommes d'une coudée. Ce ne sont pas ici les Pygmées fabuleux ; quelques-uns croient que le prophète parle des Gamadéens, peuple de Phénicie.

℣ 12. L'hébreu lit : Tharsis trafiquoit avec vous. Dom Calmet croit que *Tharsis* signifie Tharse en Cilicie.

Ibid. Hébr. litt. : *in argento....... dederunt nundinas tuas :* construction à remarquer pour l'intelligence des versets suivans.

℣ 13. L'hébreu lit : Javan, *qui est l'Ionie.*

Ibid. L'Espagne, fondée par Thubal.

Ibid. La Cappadoce, dont les habitans descendent de Mosoch.

— Dom Calmet croit que *Thubal* signifie les Tybaréniens ; et *Mosoch*, les Cappadociens ou les Mosques.

℣ 14. Ville de Phrygie. Dom Calmet croit que *Thogorma* est la Sarmatie.

Ibid. Quelques-uns croient que le mot hébreu פרשים signifie des chevaux de monture.

℣ 15. Située dans l'île de Rhodes. C'est le sens des Septante. Dom Calmet croit que les enfans de Dédan pourroient être les descendans de Dédan, fils de Jecsan, qui s'établit dans l'Arabie.

Ibid. Litt. : des dents (ou selon l'hébreu, des cornes) d'ivoire et d'ébène.

16. Les Syriens ont été engagés dans votre trafic, à cause de la multitude de vos ouvrages; et ils ont exposé en vente dans vos marchés des perles," de la pourpre, de petits écussons," du fin lin, de la soie," et toutes sortes de marchandises précieuses."

17. Les peuples de Juda et d'Israël" ont entretenu aussi leur commerce avec vous; et ils ont apporté dans vos marchés le plus pur froment, le baume, le miel, l'huile et la résine.

18. Damas trafiquoit avec vous; et en échange de vos ouvrages si différens, il vous apportoit de grandes richesses, du vin excellent;" et des laines d'une couleur éclatante.

19. Dan," la Grèce" et Mosel" ont exposé en vente dans vos marchés des ouvrages de fer poli:" et vous avez fait un trafic de casse" et de cannes d'excellente odeur.

20. Ceux de Dédan" trafiquoient avec vous pour les housses magnifiques des chevaux."

16. Syrus negotiator tuus propter multitudinem operum tuorum: gemmam, et purpuram, et scutulata, et byssum, et sericum, et chodchod proposuerunt in mercatu tuo.

17. Juda et terra Israel ipsi institores tui, in frumento primo, balsamum, et mel, et oleum, et resinam proposuerunt in nundinis tuis.

18. Damascenus negotiator tuus in multitudine operum tuorum, in multitudine diversarum opum, in vino pingui, in lanis coloris optimi.

19. Dan, et Græcia, et Mosel, in nundinis tuis proposuerunt ferrum fabrefactum: stacte et calamus in negotiatione tua.

20. Dedan institores tui in tapetibus ad sedendum.

ỳ 16. Litt.: des pierres précieuses. Le mot hébreu est traduit ailleurs par *l'escarboucle. Exod.* XXVIII, 18.

Ibid. Hébr.: des étoffes en broderie.

Ibid. Plusieurs croient que le mot hébreu ראמת signifie le corail.

Ibid. Litt.: et du chodchod. C'est le mot hébreu כדכד, que les Septante et saint Jérôme ont conservé, n'en sachant pas la signification. La plupart des nouveaux interprètes croient que c'est une pierre précieuse. Ce mot est traduit ailleurs par le jaspe. *Is.* LIV, 12.

ỳ 17. Litt.: Juda et la terre d'Israël.

ỳ 18. Hébr. litt.: du vin de Chelbon, *fort connu des anciens.*

ỳ 19. Quelques-uns croient que *Dan* marque ici simplement la ville de ce nom bâtie vers les sources du Jourdain: d'autres le cherchent ailleurs; ce seroit peut-être le mont Ida.

Ibid. L'hébreu lit: Javan, *c'est-à-dire l'Ionie.*

Ibid. On ignore quel est ce pays; ce seroit peut-être la Carie.

Ibid. Ou simplement selon l'hébreu (sens que suppose aussi la Vulgate): du fer fait, *c'est-à-dire,* du fer en barres; par opposition au fer lorsqu'il sort de la mine.

Ibid. C'est le sens du mot hébreu קדה, qui est traduit ainsi dans l'Exode, XXX, 24.

ỳ 20. *Dédan* peut marquer ici les descendans de Dédan, fils de Regma et petit-fils de Chus, différens de ceux dont il est parlé au verset 15.

Ibid. C'est le sens de l'hébreu.

21. Arabia, et universi principes Cedar, ipsi negotiatores manus tuæ : cum agnis, et arietibus, et hædis, venerunt ad te negotiatores tui.

21. L'Arabie et tous les princes de Cédar étoient aussi engagés dans votre commerce ; et ils venoient vous amener leurs agneaux, leurs beliers et leurs boucs.

22. Venditores Saba et Reema, ipsi negotiatores tui : cum universis primis aromatibus, et lapide pretioso, et auro, quod proposuerunt in mercatu tuo.

22. Saba et Réma " venoient de même vendre et acheter avec vous ; et ils exposoient dans vos marchés tous les plus excellens parfums, les pierres précieuses, et de l'or.

23. Haran, et Chene, et Eden, negotiatores tui : Saba, Assur, et Chelmad, venditores tui.

23. Haran, Chéné et Eden " entroient pareillement dans votre trafic ; Saba, Assur, et Chelmad " venoient vous vendre leurs marchandises.

24. Ipsi negotiatores tui multifariam involucris hyacinthi, et polymitorum, gazarumque pretiosarum, quæ obvolutæ et adstrictæ erant funibus : cedros quoque habebant in negotiationibus tuis.

24. Ils entretenoient un grand trafic avec vous ; et ils vous apportoient des balles d'hyacinthe, d'ouvrages en broderie, et de meubles précieux qui étoient enveloppés et liés de cordes : " ils trafiquoient encore avec vous pour des bois de cèdre.

25. Naves maris, principes tui in negotiatione tua : et repleta es, et glorificata nimis in corde maris.

24. Les vaisseaux " ont entretenu votre principal commerce ; vous avez été comblée de biens, et élevée dans la plus haute gloire, au milieu de la mer.

27. In aquis multis adduxerunt te remiges tui :

26. Vos rameurs vous ont conduite sur les grandes eaux ; mais le vent du

ỹ 22. Villes de l'Arabie-Heureuse.
— L'hébreu se peut lire : Regma. *Gen.* x, 7.

ỹ 23. *Haran* ou Charres, ville de Mésopotamie; *Chène* ou Chalanne, selon quelques-uns Ctésiphon, sur le Tigre; *Eden*, province dans laquelle étoit situé le paradis terrestre.

Ibid. Saba peut désigner ici les descendans de Saba, fils de Jecsan, différens de ceux de Saba, fils de Regma, dont il est parlé au verset précédent; *Assur* peut désigner les Assyriens; *Chelmad*, les Septante l'entendent de la Carmanie.

ỹ 24. Hébr. autr. : des balles *de laines de couleur* d'hyacinthe, et d'ouvrages en broderie; et des cassettes de vêtemens précieux liées *et fermées* avec des cordes. On ne fermoit pas les coffres ni les cassettes à la clef, mais avec des cordes liées d'une manière artificieuse.

ỹ 25. Litt. : les vaisseaux de la mer. Hébr. litt. : les vaisseaux de Tharsis; ce qui peut s'entendre des vaisseaux de Tharse en Cilicie, ou en général des vaisseaux de long cours.

midi " vous a brisée au milieu de la mer.

27. Vos richesses, vos trésors, votre équipage si grand et si magnifique," vos matelots et vos pilotes, qui disposoient de tout ce qui servoit à votre grandeur et à votre usage ;" vos gens de guerre qui combattoient pour vous, avec toute la multitude de peuple qui étoit au milieu de vous, tomberont tous ensemble au fond de la mer au jour de votre ruine.

28. Les cris et les plaintes de vos pilotes épouvanteront les flottes entières."

29. Tous ceux qui tenoient la rame descendront de leurs vaisseaux; les matelots avec tous leurs pilotes se tiendront sur la terre."

30. Ils déploreront vos maux avec de grandes plaintes; ils crieront dans leur douleur; ils se jetteront de la poussière sur la tête, ils se couvriront de cendre."

31. Ils se raseront les cheveux, se vêtiront de cilices; et dans l'amertume de leur cœur, ils verseront des larmes sur vous, avec un regret sensible et cuisant.

32. Ils feront sur vous des plaintes lugubres," ils déploreront ainsi votre malheur : Où trouvera-t-on une ville

ventus auster contrivit te in corde maris.

27. Divitiæ tuæ, et thesauri tui, et multiplex instrumentum tuum, nautæ tui et gubernatores tui, qui tenebant supellectilem tuam, et populo tuo præerant : viri quoque bellatores tui, qui erant in te, cum universa multitudine tua, quæ est in medio tui, cadent in corde maris in die ruinæ tuæ.

28. A sonitu clamoris gubernatorum tuorum conturbabuntur classes :

29. Et descendent de navibus suis omnes qui tenebant remum : nautæ et universi gubernatores maris in terra stabunt.

30. Et ejulabunt super te voce magna, et clamabunt amare : et superjacient pulverem capitibus suis, et cinere conspergentur.

31. Et radent super te calvitium, et accingentur ciliciis : et plorabunt te in amaritudine animæ ploratu amarissimo.

32. Et assument super te carmen lugubre, et plangent te : Quæ est ut Tyrus,

℣ 26. Ou plutôt et selon l'hébreu : un vent brûlant; tel que celui du midi, selon l'expression de la Vulgate; ou tel qu'il s'élevoit de l'orient, selon l'expression de l'hébreu. Ce vent brûlant représente Nabuchodonosor.

℣ 27. Hébr. autr. : Vos richesses, vos marchandises et votre commerce.

Ibid. Hébr. autr. : vos matelots et vos pilotes, ceux qui étoient employés à vos réparations, et ceux qui étoient engagés dans votre trafic. *Supr.* ℣ 9.

℣ 28. L'hébreu litt. : les bourgades *qui vous environnent.*

℣ 29. N'osant demeurer sur la mer.

℣ 30. Ils prendront toutes les marques de deuil.

℣ 32. Hébr. autr. : Leurs enfans chanteront sur vous des cantiques lugubres.

quæ obmutuit in medio maris?

33. Quæ in exitu negotiationum tuarum de mari implesti populos multos: in multitudine divitiarum tuarum, et populorum tuorum, ditasti reges terræ.

34. Nunc contrita es a mari: in profundis aquarum opes tuæ, et omnis multitudo tua, quæ erat in medio tui, ceciderunt.

35. Universi habitatores insularum obstupuerunt super te: et reges earum omnes tempestate perculsi mutaverunt vultus.

36. Negotiatores populorum sibilaverunt super te: ad nihilum deducta es, et non eris usque in perpetuum.

semblable à Tyr, qui est devenue muette " au milieu de la mer?

33. O Tyr, qui, par votre grand commerce sur la mer, avez comblé de biens tant de nations différentes, qui, par la multitude de vos richesses et par l'abondance de vos peuples, " avez enrichi les rois de la terre,

34. La mer maintenant vous a brisée; vos richesses sont au fond de ses eaux; et toute cette multitude de peuple qui étoit au milieu de vous, est tombée.

35. Vous êtes devenue un sujet de surprise à tous les habitans des îles; et tous leurs rois battus par cette tempête ont changé de visage. "

36. Les marchands de tous les peuples vous ont considérée comme l'objet de leurs insultantes railleries: " vous êtes réduite dans le néant; et vous ne serez jamais rétablie. "

℣ 32. C'est-à-dire, qui est ruinée, qui est tombée dans le silence de la mort.

℣ 33. Hébr. autr.: et par l'étendue de votre trafic.

℣ 35. Hébr.: et tous leurs rois ont frémi de crainte, et le trouble a paru sur leur visage.

℣ 36. Litt.: ont sifflé sur vous; ce qui pourroit marquer plutôt la surprise et l'étonnement.

Ibid. Dans le lieu et dans l'éclat où vous étiez.

CHAPITRE XXVIII.

Prophétie de la ruine du prince de Tyr. Cantique lugubre sur la ruine de ce prince. Prophétie de la désolation de Sidon. Promesse du rétablissement d'Israël.

1. Et factus est sermo Domini ad me, dicens:

2. Fili hominis, dic principi Tyri: Hæc dicit Dominus Deus: Eo quod elevatum est cor tuum, et dixisti:

1. Le Seigneur me dit encore ces paroles:

2. Fils de l'homme, dites au prince de Tyr: "Voici ce que dit le Seigneur Dieu: Parce que votre cœur s'est élevé, et que vous avez dit: Je suis Dieu; je

℣ 2. Dom Calmet croit que ce prince de Tyr, auquel s'adresse cette prophétie, est Ithobal.

suis assis sur le trône de Dieu, au milieu de la mer, quoique vous ne soyez qu'un homme, et non pas un Dieu; et parce que votre cœur s'est élevé, comme si c'étoit le cœur d'un Dieu;

Deus ego sum, et in cathedra Dei sedi in corde maris: cum sis homo, et non Deus: et dedisti cor tuum quasi cor Dei:

3. Voilà que vous êtes plus sage que Daniel, " et il n'y a point de secret qui vous soit caché;

3. Ecce sapientior es tu Daniele: omne secretum non est absconditum a te:

4. Vous vous êtes rendu puissant par votre sagesse et votre prudence, et vous avez amassé de l'or et de l'argent dans vos trésors. "

4. In sapientia et prudentia tua fecisti tibi fortitudinem, et acquisisti aurum et argentum in thesauris tuis:

5. Vous avez accru votre puissance par l'étendue de votre sagesse, et par la multiplication de votre commerce, et votre cœur s'est élevé dans votre force;

5. In multitudine sapientiæ tuæ, et in negotiatione tua multiplicasti tibi fortitudinem: et elevatum est cor tuum in robore tuo:

6. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu: Parce que votre cœur s'est élevé, comme si c'étoit le cœur d'un Dieu,

6. Propterea hæc dicit Dominus Deus: Eo quod elevatum est cor tuum quasi cor Dei:

7. Je ferai venir contre vous des étrangers, les plus puissans d'entre les peuples, et ils viendront l'épée à la main exterminer votre sagesse avec tout son éclat, et ils souilleront votre beauté.

7. Ideirco ecce ego adducam super te alienos, robustissimos gentium: et nudabunt gladios suos super pulchritudinem sapientiæ tuæ, et polluent decorem tuum.

8. Ils vous tueront, et vous précipiteront de votre trône; " et vous mourrez dans le carnage de ceux qui seront tués au milieu de la mer.

8. Interficient, et detrahent te: et morieris in interitu occisorum in corde maris.

9. Direz-vous encore, lorsque vous serez devant vos meurtriers, lorsque vous serez sous la main de ceux qui

9. Numquid dicens loqueris: Deus ego sum, coram interficientibus te: cum sis

℣ 3. Ces paroles sont dites ironiquement. Daniel vivoit alors à la cour du roi de Babylone, en réputation du plus éclairé de cet empire; il y avoit quatorze ou quinze ans qu'il avoit expliqué à Nabuchodonosor le songe de la statue composée de divers métaux, ce qui avoit été le commencement de sa grande réputation.

℣ 4. Autr.: c'est par votre sagesse et votre prudence, que vous vous êtes rendu puissant, et que vous avez amassé de l'or et de l'argent dans vos trésors.

℣ 8. Hébr. litt.: Ils vous feront descendre dans la perdition, *dans la mort.*

homo, et non Deus, in manu occidentium te?

vous ôteront la vie : Je suis un Dieu, vous qui n'êtes qu'un homme, et non pas un Dieu?

10. Morte incircumcisorum morieris in manu alienorum, quia ego locutus sum, ait Dominus Deus.

10. Vous mourrez de la mort des incirconcis ″ par la main des étrangers, parce que c'est moi qui ai parlé, dit le Seigneur Dieu.

11. Et factus est sermo Domini ad me, dicens : Fili hominis, leva planctum super regem Tyri :

11. Le Seigneur m'adressa encore sa parole, et me dit : Fils de l'homme, faites un grand deuil ″ sur le roi de Tyr;

12. Et dices ei : Hæc dicit Dominus Deus : Tu signaculum similitudinis, plenus sapientia, et perfectus decore :

12. Et dites-lui : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Vous étiez le sceau de la ressemblance; ″ vous étiez plein de sagesse, et parfait en beauté.

13. In deliciis paradisi Dei fuisti : omnis lapis pretiosus operimentum tuum : sardius, topazius, et jaspis, chrysolythus, et onyx, et beryllus, sapphirus, et carbunculus, et smaragdus, aurum opus decoris tui : et foramina tua, in die qua conditus es, præparata sunt.

13. Vous avez été dans les délices du paradis ″ de Dieu; votre vêtement étoit enrichi de toute sorte de pierres précieuses : la sardoine, le topaze, le jaspe, ″ la chrysolite, l'onyx, le béril, ″ le saphir, l'escarboucle, l'émeraude ″ et l'or, ont été employés pour relever votre beauté; et les instrumens les plus excellens ont été préparés pour le jour auquel vous avez été créé. ″

℣ 10. C'est-à-dire, d'une mort malheureuse, comme les impies et les idolâtres; vous serez précipité pour toujours dans l'enfer. Les Italiens disent dans le même sens : *morirai come un Turco.* Les Juifs, qui ont un arsenal de malédictions bien fourni, disent : *dou vorsch vi a goï peiguéré :* tu crèveras comme un chrétien. — Autr. : Vous mourrez par l'épée des incirconcis. Les juifs regardoient comme une chose ignominieuse de mourir de la main d'un incirconcis. Voyez la mort de Saül, I Rois, XXXI, 4.

℣ 11. Ou plutôt : faites une plainte lugubre. *Supr.* XXVII.

℣ 12. C'est-à-dire le type de la perfection. Dom Calmet croit que ces paroles sont dites ironiquement. Voyez verset 3. La plupart des pères regardent ici la description de la puissance et de la ruine du roi de Tyr comme une figure de la gloire et de la chute de Lucifer.

℣ 13. Hébr. litt. : du jardin de Dieu.

Ibid. La plupart des nouveaux interprètes croient que le mot hébreu יהלם doit s'entendre du diamant.

Ibid. L'hébreu lit : ישפה, *yaspé.* La plupart des nouveaux interprètes l'entendent du jaspe.

Ibid. La version des Septante ajoute à ces neuf pierres précieuses le ligure, l'agathe et l'améthyste; et ce sont précisément les douze pierres qui brilloient sur le rational du grand-prêtre.

Ibid. Hébr. autr. : la sardoine, etc., l'émeraude et l'or; l'ouvrage de vos tambours et de vos flûtes a été préparé pour *solenniser*, etc.

14. Vous étiez " un chérubin qui étend ses ailes, et qui protége : " je vous ai établi sur la montagne sainte de Dieu, et vous avez marché au milieu des pierres étincelantes.

15. Vous étiez parfait dans vos voies au jour de votre création, jusqu'à ce que l'iniquité a été trouvée en vous. "

16. Dans la multiplication de votre commerce, vos entrailles ont été remplies d'iniquité, " vous êtes tombé dans le péché ; et je vous ai chassé " de la montagne de Dieu ; je vous ai exterminé, ô chérubin qui protégiez les autres, " du milieu des pierres étincelantes.

17. Car votre cœur s'est élevé dans votre éclat ; vous avez perdu la sagesse dans votre beauté : je vous ai précipité en terre ; je vous ai exposé devant la face des rois, afin qu'ils jettassent les yeux sur vous.

18. Vous avez violé votre sainteté par la multitude de vos iniquités, et par les injustices de votre commerce ; c'est pourquoi je ferai sortir du milieu de vous un feu qui vous dévorera, et

14. Tu cherub extentus, et protegens : et posui te in monte sancto Dei : in medio lapidum ignitorum ambulasti.

15. Perfectus in viis tuis a die conditionis tuæ, donec inventa est iniquitas in te.

16. In multitudine negotiationis tuæ repleta sunt interiora tua iniquitate, et peccasti ; et ejeci te de monte Dei, et perdidi te, o cherub protegens, de medio lapidum ignitorum.

17. Et elevatum est cor tuum in decore tuo : perdidisti sapientiam in decore tuo, in terram projeci te : ante faciem regum dedi te ut cernerent te.

18. In multitudine iniquitatum tuarum, et iniquitate negotiationis tuæ, polluisti sanctificationem tuam : producam ergo ignem de medio

℣ 14. Par votre grandeur et votre puissance.

Ibid. Vous marchiez paré des pierres les plus fines, les plus précieuses. Ou: vous fouliez les pierres brillantes dont vos appartemens étoient pavés. Martial dit de même d'un Romain : *Calcatura tuo sub pede fulget onyx.*

℣ 12-15. Les éloges qui sont ici donnés au roi de Tyr, et les caractères qui lui sont attribués, pourroient peut-être dans un premier sens très-imparfait se rapporter à Hiram, roi de Tyr, qui fut lié d'amitié avec David et avec Salomon, et qui contribua à la construction du temple du Seigneur. Les reproches et les menaces tomberoient alors sur ses successeurs. Mais les expressions du prophète sont visiblement mystérieuses; les saints pères l'ont bien compris, et ont tâché de pénétrer ce mystère. Les uns ont cru voir dans le roi de Tyr le symbole du démon; les autres, pénétrant plus avant, ont cru reconnoître l'image de quelque homme également distingué par l'éminence de son rang, et par l'excès de ses prévarications. Saint Optat, évêque de Milève, croyoit y voir particulièrement Donat, le faux évêque de Carthage, auteur du schisme des donatistes; et saint Augustin, qui fait mention de cette vue, ajoute que Tyr pourroit bien signifier quelque autre chose que Carthage. *Aug., de unit. Eccli., n.* 42.

℣ 16. Hébr. litt. : de violence, *d'infraction.*

Ibid. Hébr. autr. : je vous ai chassé comme profane *et souillé.*

Ibid. Autr. : ô vous *qui étiez semblable à* un des chérubins qui couvrent *l'arche sainte.*

tui, qui comedat te, et dabo te in cinerem super terram in conspectu omnium videntium te.

je vous réduirai en cendre sur la terre, aux yeux de tous ceux qui vous verront.

19. Omnes, qui viderint te in gentibus, obstupescent super te : nihili factus es, et non eris in perpetuum.

19. Tous ceux qui vous considéreront parmi les peuples en seront frappés d'étonnement ; vous avez été anéanti, et vous ne serez plus pour jamais. "

20. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

20. Le Seigneur me parla encore, et me dit :

21. Fili hominis, pone faciem tuam contra Sidonem, et prophetabis de ea,

21. Fils de l'homme, tournez votre visage contre Sidon, et prophétisez contre cette ville.

22. Et dices : Hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego ad te, Sidon, et glorificabor in medio tui : et scient quia ego Dominus, cum fecero in ea judicia, et sanctificatus fuero in ea.

22. Dites : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je viens à vous, ô Sidon : " je serai glorifié au milieu de vous ; " et vos habitans sauront que je suis le Seigneur, lorsque j'aurai exercé mes jugemens sur eux, et que j'aurai fait éclater ma sainteté au milieu d'eux. "

23. Et immittam ei pestilentiam, et sanguinem in plateis ejus ; et corruent interfecti in medio ejus gladio per circuitum : et scient quia ego Dominus.

23. Et j'enverrai la peste dans Sidon, et je ferai couler le sang dans ses rues : ses habitans tomberont de tous côtés au milieu d'elle, et périront par l'épée ; et ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur.

24. Et non erit ultra domui Israel offendiculum amaritudinis, et spina dolorem inferens undique per circuitum eorum qui adversantur eis : et scient quia ego Dominus Deus.

24. Sidon ne sera plus à la maison d'Israël un sujet de chute, ni une épine qui blesse douloureusement tous ceux qui l'environnent et qui la combattent ; et ils " sauront que c'est moi qui suis le Seigneur Dieu.

25. Hæc dicit Dominus Deus : Quando congregavero domum Israel de populis, in quibus dispersi

25. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Lorsque j'aurai rassemblé la maison d'Israël d'entre les peuples parmi lesquels je les ai dispersés, je

℣ 19. Vous ne retournerez jamais à votre premier état de splendeur.

℣ 22. Qui avez été étroitement liée à Tyr, et qui avez eu part à ses crimes, aussi bien qu'à son commerce.

Ibid. Par les châtimens dont je vous frapperai.

Ibid. Par la sévérité avec laquelle je ferai voir combien je déteste le péché.

℣ 24. Les habitans de cette ville coupable.—Ou plutôt, selon l'hébreu : Et *alors* il n'y aura plus de pointe qui pique la maison d'Israël, ni d'épine qui la blesse, de la part de tous ceux qui les environnoient, et qui les attaquoient ; et *alors* ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur Dieu. *Car* voici, etc. *Infr.* ℣ 26.

serai sanctifié en eux, aux yeux des nations; " et ils habiteront dans leur terre que j'avois donnée à mon serviteur Jacob;

sunt, sanctificabor in eis coram gentibus: et habitabunt in terra sua, quam dedi servo meo Jacob:

26. Et ils y habiteront sans aucune crainte. Ils bâtiront des maisons, ils planteront des vignes, et ils vivront dans une pleine assurance, lorsque j'aurai exercé mes jugemens sur tous ceux qui sont autour d'eux et qui les combattent; et ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur leur Dieu. "

26. Et habitabunt in ea securi: et ædificabunt domos, et plantabunt vineas, et habitabunt confidenter, cum fecero judicia in omnibus qui adversantur eis per circuitum: et scient quia ego Dominus Deus eorum.

℣ 25. Qui verront éclater parmi eux les effets de ma puissance, de ma vérité, et de ma sainteté.

℣ 26. On pourroit rappeler ici la prophétie qui paroît être hors de son rang à la fin du chapitre suivant, versets 17 et suivans. Elle marque la liaison qui se trouve entre les prophéties prononcées contre Tyr et contre l'Egypte.

CHAPITRE XXIX.

Prophétie contre le roi d'Egypte. Désolation de l'Egypte, et son rétablissement. Autre prophétie de la désolation de l'Egypte. Promesses en faveur d'Israël.

Avant l'ère chr. vulg. 539.

1. Le onzième " jour du dixième mois de la dixième " année ", le Seigneur me parla, et me dit:

1. In anno decimo, decimo mense, undecima die mensis, factum est verbum Domini ad me, dicens:

2. Fils de l'homme, tournez le visage contre Pharaon, roi d'Egypte, " et prophétisez tout ce qui doit arriver à lui et à l'Egypte.

2. Fili hominis, pone faciem tuam contra Pharaonem, regem Ægypti, et prophetabis de eo, et de Ægypto universa.

3. Parlez et dites: Voici ce que dit le Seigneur Dieu: Je viens à vous, Pharaon, roi d'Egypte, grand dragon, " qui vous couchez au milieu de

3. Loquere, et dices: Hæc dicit Dominus Deus: Ecce ego ad te, Pharao rex Ægypti, draco magne, qui

℣ 1. L'hébreu lit: le douzième; les Septante, le premier.

Ibid. L'édition romaine de la version des Septante dit, de la douzième année, et saint Jérôme lisoit ainsi dans cette version.

Ibid. Depuis la captivité de Jéchonias.

℣ 2. Ce roi d'Egypte est Pharaon Ephrée, dont parle Jérémie, XLIV, 30.

℣ 3. Le mot hébreu תנים signifie un grand poisson, une baleine; dom Calmet croit qu'il signifie ici un crocodile, animal qui se trouve principalement dans le Nil.

cubas in medio fluminum tuorum, et dicis : Meus est fluvius, et ego feci memetipsum.

vos fleuves, " et qui dites : Le fleuve est à moi, et c'est moi-même qui me suis créé. "

4. Et ponam frenum in maxillis tuis : et agglutinabo pisces fluminum tuorum squamis tuis : et extraham te de medio fluminum tuorum, et universi pisces tui squamis tuis adhærebunt.

4. Je vous mettrai un frein " aux mâchoires, et j'attacherai à vos écailles les poissons de vos fleuves; " et je vous entraînerai du milieu de vos fleuves;" et tous vos poissons demeureront attachés à vos écailles.

5. Et projiciam te in desertum, et omnes pisces fluminis tui : super faciem terræ cades : non colligeris, neque congregaberis : bestiis terræ et volatilibus cœli dedi te ad devorandum.

5. Je vous jetterai dans le désert avec tous les poissons de votre fleuve. " Vous tomberez sur la face de la terre, on ne vous relevera point, et on ne vous ensevelira point; mais je vous donnerai en proie aux bêtes de la terre et aux oiseaux du ciel;

6. Et scient omnes habitatores Ægypti, quia ego Dominus : pro eo quod fuisti baculus arundineus domui Israel.

6. Et tous les habitans de l'Egypte sauront que c'est moi qui suis le Seigneur, parce que vous avez été à la maison d'Israël un appui aussi faible qu'un roseau. " *Is.* XXXVI. 6.

7. Quando apprehenderunt te manu, et confractus es, et lacerasti omnem humerum eorum : et innitentibus eis super te comminutus es, et dissolvisti omnes renes eorum.

7. Lorsqu'ils se sont attachés à vous, en vous prenant avec la main, vous vous êtes rompu; vous leur avez déchiré toute l'épaule; et lorsqu'ils pensoient s'appuyer sur vous, vous vous êtes éclaté en pièces; et vous leur avez rompu tous les reins. "

ỳ 3. Hébr. litt. : de vos ruisseaux, *de vos canaux, c'est-à-dire, des canaux du Nil.*

Ibid. Qui me suis élevé à ce haut degré de puissance où je me trouve, et d'où personne ne sauroit me faire déchoir.

— On lit dans l'hébreu *mihi*, יארי, *fluvius meus*, et עשיתני, *feci me.* L'interprète syrien lisoit *feci eum.* Les Septante lisoient *fluvii*, et *feci eos :* les fleuves *au milieu desquels j'habite*, sont à moi; et c'est moi qui les ai faits. Ces fleuves sont les canaux qui servoient à distribuer les eaux du Nil. Voyez le verset 9. *Mihi fluvius meus* est à remarquer.

ỳ 4. Hébr. autr. : Je mettrai des hameçons dans votre mâchoire.

Ibid. C'est-à-dire les peuples nombreux sur lesquels vous vous appuyez.

Ibid. Qui font votre force et vos richesses.

ỳ 5. Je vous chasserai de votre pays, vous et votre peuple; je vous ferai emmener captif dans un royaume éloigné.

ỳ 6. Quoique vous vous fussiez vanté de les délivrer de leurs ennemis.

ỳ 7. Les Egyptiens furent toujours une fausse ressource aux Israélites; et les séduisant par la promesse d'un secours impuissant, il les détournoient d'avoir confiance en Dieu et aux paroles de ses saints prophètes.

8. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je vais faire tomber la guerre sur vous, et je tuerai parmi vous les hommes avec les bêtes.

9. Le pays d'Egypte sera réduit en un désert et en une solitude; et ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur, parce que vous avez dit : Le fleuve est à moi ; et c'est moi qui l'ai fait. "

10. Je viens donc à vous et à vos fleuves; et je changerai le pays d'Egypte en des solitudes, après que la guerre l'aura ravagé, depuis la tour de Syène, " jusqu'aux confins de l'Ethiopie.

11. Ce pays ne sera plus battu par le pied des hommes, ni par le pied des bêtes; et il ne sera point habité pendant quarante ans.

12. Je mettrai le pays d'Egypte au rang des pays déserts, et ses villes au rang des villes détruites; et elles seront désolées pendant quarante ans; j'écarterai les Egyptiens parmi les nations, et je les disperserai en divers pays.

13. Car voici ce que dit le Seigneur Dieu : Après que quarante ans seront passés, je rassemblerai les Egyptiens du milieu des peuples parmi lesquels ils avoient été dispersés. "

14. Je ramenerai les captifs d'Egypte; je les établirai dans la terre de

8. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego adducam super te gladium : et interficiam de te hominem et jumentum.

9. Et erit terra Ægypti in desertum, et in solitudinem : et scient quia ego Dominus, pro eo quod dixeris : Fluvius meus est, et ego feci eum.

10. Idcirco ecce ego ad te, et ad flumina tua : daboque terram Ægypti in solitudines, gladio dissipatam, a turre Syenes, usque ad terminos Æthiopiæ.

11. Non pertransibit eam pes hominis, neque pes jumenti gradietur in ea : et non habitabitur quadraginta annis.

12. Daboque terram Ægypti desertam in medio terrarum desertarum, et civitates ejus in medio urbium subversarum, et erunt desolatæ quadraginta annis : et dispergam Ægyptios in nationes, et ventilabo eos in terras.

13. Quia hæc dicit Dominus Deus : Post finem quadraginta annorum congregabo Ægyptum de populis, in quibus dispersi fuerant.

14. Et reducam captivitatem Ægypti, et collocabo

℣ 9. Qui ai élevé l'Egypte à la grandeur et à la puissance où elle se trouve. — Les Septante ont encore lu ici le pluriel comme au verset 3 : *Fluvii mei sunt, et ego feci eos.*

℣ 10. Ou plutôt et selon l'hébreu : depuis Migdol *au septentrion*, jusqu'à Syène *au midi*, et jusqu'aux confins de l'Ethiopie *qui borne la partie méridionale de l'Egypte.* Syène étoit la dernière ville de l'Egypte en tirant vers l'Ethiopie. *Migdol* signifie tour.

℣ 11-13. Voyez l'*Abrégé de l'histoire profane*, tome XII.

eos in terrra Phatures, in terra nativitatis suæ, et erunt ibi in regnum humile.

15. Inter cætera regna erit humillima, et non elevabitur ultra super nationes, et imminuam eos ne imperent gentibus.

16. Neque erunt ultra domui Israel in confidentia, docentes iniquitatem, ut fugiant, et sequantur eos : et scient quia ego Dominus Deus.

17. Et factum est in vigesimo et septimo anno, in primo, in una mensis : factum est verbum Domini ad me, dicens :

18. Fili hominis, Nabuchodonosor rex Babylonis servire fecit exercitum suum servitute magna adversus Tyrum : omne caput decalvatum, et omnis humerus depilatus est : et merces non est reddita ei, neque exercitui ejus, de Tyro, pro servitute qua servivit mihi adversus eam.

19. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego

Phathurès, " dans la terre de leur naissance; et ils deviendront un royaume impuissant.

15. L'Egypte sera le plus foible de tous les royaumes; elle ne s'élevera plus à l'avenir au-dessus des nations : et je les affoiblirai, " afin qu'ils ne dominent plus sur les peuples.

16. Ils ne seront plus la confiance des enfans d'Israël, et ils ne leur enseigneront plus l'iniquité, en les portant à me fuir, et à les suivre; " et ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur Dieu.

17. Le premier jour du premier mois de la vingt-septième année, " le Seigneur me dit encore ces paroles :

18. Fils de l'homme, Nabuchodonosor, roi de Babylone, m'a rendu, avec son armée, un grand service au siége de Tyr; toutes les têtes " en ont perdu les cheveux, et toutes les épaules en sont écorchées : et néanmoins ni lui, ni son armée, n'ont eu de récompense pour le service qu'il m'a rendu à la prise de Tyr. "

19. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je vais donner à "

℣ 14. On connoît un canton de ce nom dans la Haute-Egypte.

℣ 15. Les Egyptiens; ou plutôt, leurs rois.

℣ 16. Hébr. autr. : Ils ne seront plus aux enfans d'Israël un sujet de confiance qui renouvelle la mémoire de l'iniquité, *qu'ils ont autrefois commise* en se tournant *vers ces peuples*, *en marchant* après eux *pour se mettre sous leur protection.*

℣ 17. Depuis la captivité de Jéchonias.

— C'est l'année même de la prise de Tyr, ou l'année suivante. Cette prophétie, datée de la vingt-septième année, entre celles qui ont pour date la dixième et la onzième, semble être hors de son rang.

℣ 18. De ses soldats.

Ibid. Parce qu'elle n'a point été livrée au pillage.

— Ou parce que les Tyriens, se voyant pressés, montèrent sur des vaisseaux avec tout ce qu'ils avoient de plus précieux, et se retirèrent en d'autres iles.

℣ 19. C'est le sens de l'hébreu.

Nabuchodonosor, roi de Babylone, le pays d'Egypte : il en prendra tout le peuple ; il en fera son butin, et il en partagera les dépouilles. Son armée recevra ainsi sa récompense ;

dabo Nabuchodonosor regem Babylonis in terra Ægypti : et accipiet multitudinem ejus, et deprædabitur manubias ejus, et diripiet spolia ejus : et erit merces exercitui illius,

20. Et il sera payé du service qu'il m'a rendu dans le siége de cette ville. ″ Je lui ai abandonné l'Egypte, parce qu'il a travaillé pour moi, dit le Seigneur Dieu.

20. Et operi quo servivit adversus eam : dedi ei terram Ægypti, pro eo quod laboraverit mihi, ait Dominus Deus.

21. En ce jour-là, je ferai refleurir la puissance de la maison d'Israël, ″ et je vous ouvrirai la bouche au milieu d'eux ; ″ et ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur.

21. In die illo pullulabit cornu domui Israel, et tibi dabo apertum os in medio eorum : et scient quia ego Dominus.

℣ 20. Hébr. autr. : Je lui ai donné l'Egypte pour être *comme* la récompense du service qu'il m'a rendu, parce qu'ils ont travaillé pour moi, dit le Seigneur Dieu. Ce pluriel se rapporte au nom collectif, *exercitus*, du verset précédent.

℣ 21. C'est le sens de l'hébreu. Quelques-uns rapportent l'accomplissement de ceci au temps de la naissance de Zorobabel : d'autres au temps de l'élévation de Jéchonias. 4 *Reg.* xxv, 27 *et seqq.*

Ibid. Vous leur parlerez avec une entière liberté.

CHAPITRE XXX.

Désolation prochaine de l'Egypte. L'Ethiopie en sera saisie d'effroi. Le Seigneur achevera de briser le bras de Pharaon, et fortifiera le bras du roi de Babylone.

1. Le Seigneur me parla encore, et me dit :

1. Et factum est verbum Domini ad me, dicens :

2. Fils de l'homme, prophétisez, et dites : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Poussez ″ des hurlemens : malheur, malheur à ce jour.

2. Fili hominis, propheta, et dic : Hæc dicit Dominus Deus : ululate : væ, væ diei :

3. Car le jour ″ est proche ; il est proche, ce jour du Seigneur, ce jour de nuage, qui sera le temps des nations. ″

3. Quia juxta est dies, et appropinquat dies Domini : dies nubis, tempus gentium erit.

℣ 2. Peuples de l'Egypte.

℣ 3. Celui de votre ruine.

Ibid. Le temps où elles auront l'avantage sur vous.

— Ou plutôt : le temps des nations, *c'est-à-dire, le temps de la vengeance du Seigneur sur les nations.*

4. Et veniet gladius in Ægyptum : et erit pavor in Æthiopia, cum ceciderint vulnerati in Ægypto, et ablata fuerit multitudo illius, et destructa fundamenta ejus.

4. L'épée va fondre sur l'Egypte; et la frayeur saisira l'Ethiòpie, lorsqu'ils tomberont dans l'Egypte percés de coups, " lorsque la multitude du peuple de l'Egypte périra, " et qu'elle sera détruite jusqu'aux fondemens.

5. Æthiopia, et Libya, et Lydi, et omne reliquum vulgus, et Chub, et filii terræ fœderis, cum eis gladio cadent.

5. L'Ethiopie, la Libye, les Lydiens, " tous les autres peuples, " et Chub, " et les enfans de la terre avec laquelle j'ai fait mon alliance " tomberont avec eux sous le tranchant de l'épée.

6. Hæc dicit Dominus Deus : Et corruent fulcientes Ægyptum, et destruetur superbia imperii ejus : a turre Syenes gladio cadent in ea, ait Dominus Deus exercituum.

6. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Ceux qui soutenoient l'Egypte seront enveloppés dans sa chute; et l'orgueil de son empire sera détruit : ils tomberont dans l'Egypte par l'épée depuis la tour de Syène, dit le Seigneur Dieu des armées. "

7. Et dissipabuntur in medio terrarum desolatarum, et urbes ejus in medio civitatum desertarum erunt.

7. Ses provinces seront mises au nombre des provinces désolées, et ses villes au rang des villes désertes;

8. Et scient quia ego Dominus, cum dedero ignem in Ægypto, et attriti fuerint omnes auxiliatores ejus.

8. Et ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur, lorsque j'aurai mis le feu dans l'Egypte, et que tous ceux qui la soutenoient seront réduits en poudre.

9. In die illa egredientur nuntii a facie mea in trieribus, ad conterendam Æthiopiæ confidentiam : et erit pavor in eis in die Æ-

9. En ce jour-là, je ferai sortir de devant ma face des messagers qui viendront sur des vaisseaux, pour détruire la fierté de l'Ethiopie; " et les Ethiopiens seront saisis de frayeur, au jour

℣ 4. Ou plutôt : la frayeur saisira l'Ethiopie, lorsque les Egyptiens tomberont en foule percés de coups.

Ibid. Litt. : sera enlevée *par la mort ou par la captivité.*

℣ 5. Voyez au chapitre XXVII, verset 10.

Ibid. Ses voisins, qui étoient venus pour la défendre.

Ibid. C'est-à-dire, les Cubiens qui habitoient dans la Maréote.

Ibid. Les enfans d'Israël qui sont venus, malgré ma défense, chercher leur sûreté chez les Egyptiens.

℣ 6. Hébr. autr. : les Egyptiens tomberont par l'épée depuis Migdol *au septentrion* jusqu'à Syène *au midi*, dit le Seigneur Dieu. Voyez au chapitre précédent, verset 10.

℣ 9. En lui annonçant la défaite des Egyptiens leurs alliés.

— Hébr. : En ce jour-là, des messagers partiront de devant moi, et courront vers l'Ethiopie pour en ébranler la confiance.

de l'Egypte, parce que ce jour viendra très-assurément ; "

10. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : J'anéantirai cette multitude d'hommes qui est dans l'Egypte, par la main de Nabuchodonosor, roi de Babylone.

11. Je le ferai venir, lui et son peuple, eux qui sont les plus puissans des nations, pour perdre l'Egypte ; ils viendront l'attaquer l'épée à la main, et ils rempliront la terre de corps morts.

12. Je sécherai le lit de ses fleuves, et je livrerai ses champs entre les mains des plus méchans de tous les hommes ; " je détruirai cette terre, avec tout ce qu'elle contient, par la main des étrangers ; c'est moi qui suis le Seigneur qui ai parlé.

Zach. XIII. 2. 13. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : J'exterminerai les statues, et j'anéantirai les idoles de Memphis : " il n'y aura plus à l'avenir de princes du pays d'Egypte ; et je répandrai la terreur dans toutes ses terres.

14. Je ruinerai le pays de Phathurès ; " je mettrai le feu dans Taphnis ; " j'exercerai mes jugemens dans Alexandrie. "

15. Je répandrai mon indignation sur Damiette, " qui est la force de l'Egypte ; je ferai mourir cette multitude d'Alexandrie, "

gypti, quia absque dubio veniet.

10. Hæc dicit Dominus Deus : Cessare faciam multitudinem Ægypti in manu Nabuchodonosor regis Babylonis.

11. Ipse et populus ejus cum eo, fortissimi gentium, adducentur ad disperdendam terram : et evaginabunt gladios suos super Ægyptum, et implebunt terrám interfectis.

12. Et faciam alveos fluminum aridos, et tradam terram in manus pessimorum : et dissipabo terram, et plenitudinem ejus manu alienorum : ego Dominus locutus sum.

13. Hæc dicit Dominus Deus : Et disperdam simulachra, et cessare faciam idola de Memphis, et dux de terra Ægypti non erit amplius : et dabo terrorem in terra Ægypti.

14. Et disperdam terram Phatures, et dabo ignem in Taphnis, et faciam judicia in Alexandria.

15. Et effundam indignationem meam super Pelusium robur Ægypti, et interficiam multitudinem Alexandriæ,

℣ 9. Hébr. litt. : car voici qu'il vient, *ce jour terrible.*

℣ 12. L'hébreu lit simplement : des méchans, *de ceux qui font le mal.*

℣ 13. C'étoit la capitale de la Basse-Egypte, et le centre de l'idolâtrie égyptienne.

℣ 14. Voyez au chapitre précédent, verset 14.

Ibid. Hébr. autr. : Tanis; ville qui étoit la capitale de l'Egypte au temps de Moïse.

Ibid. L'hébreu lit : dans No. Dom Calmat croit que ce pourroit être Diospolis; c'est ainsi que les Septante l'ont entendu dans ce verset. Voyez dans Jérémie, XLVI, 25.

℣ 15. Litt. : sur Péluse; ville sur les ruines de laquelle fut bâtie Damiette.

Ibid. Hébr. : de No *ou Diospolis.*

16. Et dabo ignem in Ægypto : quasi parturiens dolebit Pelusium, et Alexandria erit dissipata, et in Memphis angustiæ quotidianæ.

16. Et je mettrai le feu dans l'Egypte. Damiette sera dans les douleurs, comme une femme qui est en travail : Alexandrie sera ravagée, " et Memphis sera tous les jours dans les angoisses.

17. Juvenes Heliopoleos et Bubasti gladio cadent, et ipsæ captivæ ducentur.

17. Les jeunes hommes d'Héliopolis et de Bubaste " seront passés au fil de l'épée, et les femmes emmenées captives.

18. Et in Taphnis nigrescet dies, cum contrivero ibi sceptra Ægypti, et defecerit in ea superbia potentiæ ejus : ipsam nubes operiet : filiæ autem ejus in captivitatem ducentur.

18. Le jour s'obscurcira à Taphnis, " lorsque j'y briserai le sceptre d'Egypte, et que j'y détruirai le faste de sa puissance ; elle sera couverte d'un nuage, et ses filles seront emmenées captives.

19. Et judicia faciam in Ægypto : et scient quia ego Dominus.

19. J'exercerai dans l'Egypte la rigueur de mes jugemens ; et ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur.

20. Et factum est in undecimo anno, in primo mense, in septima mensis, factum est verbum Domini ad me, dicens :

20. Le septième jour du premier mois de la onzième année, " le Seigneur me dit encore ces paroles :

21. Fili hominis, brachium Pharaonis regis Ægypti confregi : et ecce non est obvolutum ut restitueretur ei sanitas, ut ligaretur pannis, et fasciaretur linteolis, ut recepto robore posset tenere gladium.

21. Fils de l'homme, j'ai rompu le bras de Pharaon, roi d'Egypte ; " et il n'a point été pansé pour etre guéri ; il n'a point été lié avec des bandes, ni enveloppé dans du linge, afin qu'ayant repris sa force, il pût tenir l'épée.

22. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego ad Pharaonem regem Ægypti, et comminuam bra-

22. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je viens à Pharaon, roi d'Egypte ; et j'achèverai de briser son bras qui a été fort, mais qui est

℣ 16. Hébr. autr. : No *ou Diospolis* sera fendue *et déchirée*.

℣ 17. Ces deux villes sont nommées dans l'hébreu, *On* et *Phi-beseth*.

℣ 18. C'est celle que les géographes nomment *Daphnæ Pelusiæ*, différente de *Tanis* dont il est parlé au verset 14.

℣ 20. Depuis la captivité de Jéchonias.

℣ 21. Cela peut s'entendre de la victoire que Nabuchodonosor avoit remportée sur lui, lorsqu'il lui enleva tout ce qu'il possédoit entre le Nil et l'Euphrate. 4 *Reg.* XXIV, 7.

rompu; et je lui ferai tomber l'épée de la main. "

23. J'écarterai les Egyptiens en diverses nations, et je les disperserai parmi les peuples.

24. Je fortifierai en même temps les bras du roi de Babylone; je mettrai mon épée entre ses mains; je briserai les bras de Pharaon; et les siens pousseront des cris et des soupirs, étant tués à ses propres yeux.

25. Je fortifierai les bras du roi de Babylone; et les bras de Pharaon seront sans aucune force; et ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur, lorsque j'aurai mis mon épée entre les mains du roi de Babylone, et qu'il la tirera sur le pays d'Egypte.

26. Je disperserai les Egyptiens en diverses nations, et je les disséminerai parmi les peuples; et ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur.

chium ejus forte, sed confractum : et dejiciam gladium de manu ejus.

23. Et dispergam Ægyptum in gentibus, et ventilabo eos in terris.

24. Et confortabo brachia regis Babylonis, daboque gladium meum in manu ejus : et confringam brachia Pharaonis, et gement gemitibus interfecti coram facie ejus.

25. Et confortabo brachia regis Babylonis, et brachia Pharaonis concident : et scient quia ego Dominus, cum dedero gladium meum in manu regis Babylonis, et extenderit eum super terram Ægypti.

26. Et dispergam Ægyptum in nationes, et ventilabo eos in terras : et scient quia ego Dominus.

℣ 22. Je lui ôterai la puissance royale.

CHAPITRE XXXI.

Le Seigneur exhorte le roi d'Egypte à considérer la puissance du roi d'Assyrie, qui, quoique beaucoup plus grande, avoit néanmoins été détruite, et lui annonce le même sort.

1. Le premier jour du troisième mois de la onzième année, " le Seigneur me parla encore, et me dit :

2. Fils de l'homme, dites à Pharaon, roi d'Egypte et à son peuple : A qui ressemblez-vous dans votre grandeur?

3. Considérez Assur; il étoit comme

1. Et factum est in anno undecimo, tertio mense, una mensis, factum est verbum Domini ad me, dicens :

2. Fili hominis, dic Pharaoni regi Ægypti, et populo ejus : Cui similis factus es in magnitudine tua?

3. Ecce Assur quasi ce-

℣ 1. Depuis la captivité de Jéchonias.

drus in Libano, pulcher ramis, et frondibus nemorosus, excelsusque altitudine, et inter condensas frondes elevatum est cacumen ejus.

un cèdre sur le Liban ; son bois étoit beau, ses branches étendues, sa tige haute ; et au milieu de ses branches épaisses et touffues, il en sortoit une qui s'élevoit au-dessus de toutes les autres. "

4. Aquæ nutrierunt illum : abyssus exaltavit illum : flumina ejus manabant in circuitu radicum ejus, et rivos suos emisit ad universa ligna regionis.

4. Les pluies " l'avoient nourri ; un grand amas d'eaux " l'avoit fait pousser en haut ; les fleuves couloient tout autour de ses racines ; et il avoit envoyé ses ruisseaux à tous les arbres de la campagne. "

5. Propterea elevata est altitudo ejus super omnia ligna regionis : et multiplicata sunt arbusta ejus, et elevati sunt rami ejus præ aquis multis.

5. C'est pourquoi il avoit surpassé en hauteur tous les arbres du pays ; son bois avoit poussé fortement, et ses branches s'étoient élevées, " à cause des grandes eaux qui l'arrosoient.

6. Cumque extendisset umbram suam, in ramis ejus fecerunt nidos omnia volatilia cœli, et sub frondibus ejus genuerunt omnes bestiæ saltuum, et sub umbraculo illius habitabat cœtus gentium plurimarum.

6. Et comme il jetoit son ombre fort loin, " tous les oiseaux du ciel avoient fait leurs nids sur ses branches ; toutes les bêtes des forêts avoient fait leurs petits sous ses rameaux, et un grand nombre de nations habitoient sous l'ombre de ses feuilles.

7. Eratque pulcherrimus in magnitudine sua, et in dilatatione arbustorum suorum : erat enim radix illius juxta aquas multas.

7. Il étoit parfaitement beau dans sa grandeur, et dans l'étendue de son bois, parce que sa racine étoit près des grandes eaux.

8. Cedri non fuerunt altiores illo in paradiso Dei, abietes non adæquaverunt

8. Il n'y avoit point de cèdres dans le jardin " de Dieu " qui fussent plus hauts que celui-là : les sapins ne l'éga-

℣ 3. Autr. : ses branches étoient belles, ses rameaux étoient touffus ; il avoit beaucoup de hauteur, et son sommet s'élevoit au milieu de ses branches épaisses. L'hébreu pourroit signifier : ses rameaux touffus formoient ombrage.

℣ 4. Litt. : les eaux.

Ibid. Litt. : un abîme.

Ibid. Pour leur communiquer les eaux qu'il avoit en abondance.

℣ 5. Hébr. autr. : ses branches s'étoient multipliées, et ses rameaux s'étoient étendus.

℣ 6. Ces mots, *Cumque extendisset*, sont placés à la fin du verset précédent dans l'hébreu où se trouvent omis les deux suivans, *umbram suam*.

℣ 8. C'est le sens de l'hébreu.

Ibid. Dans le jardin le plus excellent.

loient point dans sa hauteur, " ni les platanes dans l'étendue de ses branches : " il n'y avoit point d'arbre dans le jardin de Dieu qui ressemblât à celui-là, ni qui lui fût comparable en beauté.

9. Comme je l'avois fait si beau, et qu'il avoit poussé tant de branches et si épaisses, tous les arbres les plus délicieux qui étoient dans le jardin " de Dieu lui portoient envie.

10. Mais voici ce que dit le Seigneur Dieu : Parce que ce cèdre s'est élevé dans sa hauteur, qu'il a poussé si haut la pointe de ses rameaux verts et touffus, et que son cœur s'est élevé dans sa grandeur ;

11. Je l'ai livré entre les mains du plus fort des peuples, " qui le traitera comme il lui plaira ; je l'ai rejeté, comme son impiété le méritoit.

12. Des étrangers, et les plus cruels " de tous les peuples, le couperont par le pied, et le jetteront sur les montagnes ; ses branches tomberont de toutes parts le long des vallées ; ses rameaux seront rompus sur toutes les roches de la terre ; " et tous les peuples du monde se retireront de dessous son ombre, et l'abandonneront.

13. Tous les oiseaux du ciel habiteront dans ses ruines, et toutes les bêtes de la terre se retireront dans ses branches.

14. C'est pourquoi tous les arbres plantés sur les eaux ne s'élèveront plus dans leur grandeur ; ils ne pousseront

summitatem ejus, et platani non fuerunt æquæ frondibus illius : omne lignum paradisi Dei non est assimilatum illi, et pulchritudini ejus.

9. Quoniam speciosum feci eum, et multis condensisque frondibus, et æmulata sunt eum omnia ligna voluptatis, quæ erant in paradiso Dei.

10. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Pro eo quod sublimatus est in altitudine, et dedit summitatem suam virentem atque condensam, et elevatum est cor ejus in altitudine sua :

11. Tradidi eum in manu fortissimi gentium, faciens faciet ei : juxta impietatem ejus ejeci eum.

12. Et succident eum alieni, et crudelissimi nationum, et projicient eum super montes, et in cunctis convallibus corruent rami ejus : et confringentur arbusta ejus in universis rupibus terræ : et recedent de umbraculo ejus omnes populi terræ, et relinquent eum.

13. In ruina ejus habitaverunt omnia volatilia cœli, et in ramis ejus fuerunt universæ bestiæ regionis.

14. Quamobrem non elevabuntur in altitudine sua omnia ligna aquarum, nec

℣ 8. Hébr. autr. : pour la *beauté de* ses branches.
Ibid. Hébr. autr. : de ses rameaux.
℣ 9. C'est le sens de l'hébreu.
℣ 11. Le peuple de Babylone.
℣ 12. Hébr. autr. : les plus puissans *et les plus redoutables*.
Ibid. Hébr. autr. : dans le lit de tous les torrens du pays.

ponent sublimitatem suam inter nemorosa atque frondosa : nec stabunt in sublimitate sua omnia quæ irrigantur aquis : quia omnes traditi sunt in mortem ad terram ultimam, in medio filiorum hominum, ad eos qui descendunt in lacum.

plus la pointe de leurs rameaux au-dessus des branches les plus épaisses; et tous ceux qui seront arrosés des eaux, ne se soutiendront plus dans leur élévation, parce qu'ils " ont tous été livrés à la mort, et jetés au fond de la terre, au milieu des enfans des hommes, parmi ceux qui descendent au fond de la fosse. "

15. Hæc dicit Dominus Deus : In die quando descendit ad inferos, induxi luctum : operui eum abysso, et prohibui flumina ejus, et coercui aquas multas : contristatus est super eum Libanus, et omnia ligna agri concussa sunt.

15. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Au jour où il " est descendu aux enfers, j'ai fait faire un grand deuil; je l'ai couvert de l'abîme, j'ai arrêté les fleuves qui l'arrosoient; et j'en ai retenu les grandes eaux : " le Liban s'est attristé de sa chute; et tous les arbres des champs ont tremblé de crainte.

16. A sonitu ruinæ ejus commovi gentes, cum deducerem eum ad infernum cum his qui descendebant in lacum : et consolata sunt in terra infima omnia ligna voluptatis egregia atque præclara in Libano, universa quæ irrigabantur aquis.

16. J'ai épouvanté les nations par le bruit de sa ruine, lorsque je le conduisois dans l'enfer avec ceux qui étoient descendus au fond de la fosse; et tous les arbres de délices, les plus grands et les plus hauts du Liban, qui avoient été arrosés d'eau, se sont consolés au fond de la terre. "

17. Nam et ipsi cum eo descendent in infernum ad interfectos gladio : et brachium uniuscujusque sedebit sub umbraculo ejus in medio nationum.

17. Car ils descendront " aussi eux-mêmes dans l'enfer parmi ceux qui ont été tués par l'épée; et chacun d'eux, qui lui avoit servi de bras " sera assis sous son ombre au milieu des nations.

18. Cui assimilatus es, o

18. A qui donc ressemblez-vous, "

℣ 14. Les superbes Assyriens.

Ibid. Parmi ceux qui descendent dans le tombeau; parmi les mortels. Autrement et selon l'hébreu à la lettre : en sorte que tous les arbres plantés sur les eaux ne s'éleveront plus dans leur grandeur; ils ne porteront plus leur tige au-dessus de leurs branches épaisses, et tous ces arbres arrosés des eaux ne se soutiendront plus dans leur élévation; car ils ont tous été livrés à la mort, *tous ces arbres superbes; ils ont été précipités* au fond de la terre, etc. *Infr.* ℣ 17.

℣ 15. Le roi d'Assur.

Ibid. Afin qu'elles ne l'arrosassent plus.

℣ 16. En voyant tomber le prince qui les avoit humiliés, avec ses soldats et ses capitaines.

℣ 17. Hebr. autr. : Car ils sont aussi descendus eux-mêmes.

Ibid. D'appui.

℣ 18. O roi d'Egypte.

vous qui êtes si grand et si élevé parmi les arbres de délices? Vous serez enfin précipité avec ces arbres délicieux au fond de la terre ; vous dormirez " au milieu des incirconcis, avec ceux qui sont morts par l'épée; tel sera le sort de Pharaon et de tout son peuple, " dit le Seigneur Dieu.

inclyte atque sublimis inter ligna voluptatis? Ecce deductus es cum lignis voluptatis ad terram ultimam : in medio incircumcisorum dormies, cum eis qui interfecti sunt gladio : ipse est Pharao, et omnis multitudo ejus, dicit Dominus Deus.

℣ 18. Hébr. litt. : vous serez couché.
Ibid. Autr. : *cet arbre si grand et si élevé,* c'est Pharaon et tout son peuple.

CHAPITRE XXXII.

Cantique lugubre sur la ruine de Pharaon. Autre cantique lugubre sur la ruine du peuple de l'Egypte.

Avant l'ère chr. vulg 587.

1. Il arriva, le premier jour du douzième mois de la douzième " année, " que le Seigneur me fit entendre sa parole, en me disant :

1. Et factum est, duodecimo anno, in mense duodecimo, in una mensis, factum est verbum Domini ad me, dicens :

2. Fils de l'homme, faites une plainte lugubre sur Pharaon, roi d'Egypte, et dites-lui : Vous avez été semblable au lion des nations, et au dragon " qui est dans la mer; vous frappiez de la corne tout ce qui étoit dans vos fleuves : vous en troubliez les eaux avec les pieds, et vous renversiez " tous les fleuves.

2. Fili hominis, assume lamentum super Pharaonem regem Ægypti, et dices ad eum : Leoni gentium assimilatus es, et draconi qui est in mari : et ventilabas cornu in fluminibus tuis, et conturbabas aquas pedibus tuis, et conculcabas flumina earum.

3. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu : J'assemblerai une multitude de peuples ; " j'étendrai sur vous mon rets, et je vous entraînerai dans mon filet.

3. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Expandam super te rete meum in multitudine populorum multorum, et extraham te in sagena mea.

℣ 1. Le manuscrit alexandrin de la version des Septante, dit de la onzième année.
Ibid. Depuis la captivité de Jéchonias.
℣ 2. L'expression de l'hébreu תנים peut s'entendre du crocodile.
Ibid. Litt. : vous fouliez.
℣ 3. Que je ferai venir de Chaldée.

4. Et projiciam te in terram, super faciem agri abjiciam te : et habitare faciam super te omnia volatilia cœli, et saturabo de te bestias universæ terræ.

4. Je vous jetterai sur la terre ; " je vous laisserai au milieu des champs : je ferai reposer sur vous les oiseaux du ciel ; et je rassasierai de votre corps toutes les bêtes de la terre.

5. Et dabo carnes tuas super montes, et implebo colles tuos sanie tua.

5. Je répandrai sur les montagnes des morceaux de votre chair, et je remplirai les collines de vos membres ensanglantés.

6. Et irrigabo terram fetore sanguinis tui super montes, et valles implebuntur ex te.

6. J'arroserai la terre de votre sang noir et pouri, le long des montagnes ; et les vallées seront remplies de vos débris, lorsque vous vous éteindrez.

7. Et operiam, cum extinctus fueris, cœlum, et nigrescere faciam stellas ejus : solem nube tegam, et luna non dabit lumen suum.

7. J'obscurcirai le ciel, et je ferai noircir les étoiles ; je couvrirai le soleil d'une nuée, et la lune ne répandra plus sa lumière.

Isai. XIII. 10. *Joel.* II. 10 ; III. 15. *Matth.* XXIV. 19.

8. Omnia luminaria cœli mœrere faciam super te : et dabo tenebras super terram tuam, dicit Dominus Deus, cum ceciderint vulnerati tui in medio terræ, ait Dominus Deus.

8. Je ferai que toutes les étoiles du ciel " pleureront sur votre perte ; et je répandrai les ténèbres sur votre terre, dit le Seigneur Dieu, lorsque ceux qui étoient à vous tomberont au milieu des champs, percés de coups, " dit le Seigneur Dieu.

9. Et irritabo cor populorum multorum, cum induxero contritionem tuam in gentibus super terras quas nescis.

9. Je ferai frémir " le cœur de plusieurs peuples, lorsque j'aurai répandu la nouvelle de votre ruine parmi les nations, en des pays que vous ne connoissez pas.

10. Et stupescere faciam super te populos multos : et reges eorum horrore nimio formidabunt super te, cum volare cœperit gladius

10. Je frapperai d'étonnement les peuples par la vue de votre perte ; et leurs rois en seront pénétrés de frayeur et d'épouvante, lorsque mon épée passera devant leurs yeux, et il n'y aura

℣ 4. Hors de votre royaume ; comme un poisson qui est jeté hors de l'eau.

℣ 8. Autrement et selon l'hébreu : que tous les astres du ciel seront obscurcis *et couverts de deuil* sur votre perte.

Ibid. Ces mots, *cum ceciderint vulnerati tui in medio terræ*, ne sont ni dans l'hébreu, ni dans la version des Septante, ni dans quelques éditions latines.

℣ 9. C'est le sens de l'hébreu.

personne d'eux qui ne tremble pour lui-même au jour de votre ruine;

11. Car voici ce que dit le Seigneur Dieu : L'épée du roi de Babylone viendra fondre sur vous.

12. Je renverserai vos troupes si nombreuses par les armes des forts; tous ces peuples " sont des peuples invincibles; " ils détruiront l'orgueil de l'Egypte, et toute la multitude de ses gens sera dissipée.

13. Je ferai périr toutes les bêtes qu'elle nourrissoit le long des grandes eaux; ces eaux ne seront plus troublées à l'avenir par le pied des hommes, et l'ongle des bêtes ne les troublera plus.

14. Je rendrai alors leurs eaux très-pures, " et je ferai couler leurs fleuves comme l'huile, " dit le Seigneur Dieu;

15. Lorsque j'aurai désolé le pays d'Egypte, lorsque toute sa terre, qui étoit si abondante, sera déserte, " lorsque j'en aurai frappé tous les habitans; et ils sauront alors que c'est moi qui suis le Seigneur.

16. Voilà le deuil que vous ferez. On pleurera ainsi Pharaon; les filles des nations le pleureront; on fera le deuil de l'Egypte et de tout son peuple, dit le Seigneur Dieu. "

meus super facies eorum : et obstupescent repente singuli pro anima sua in die ruinæ tuæ.

11. Quia hæc dicit Dominus Deus : Gladius regis Babylonis veniet tibi.

12. In gladiis fortium dejiciam multitudinem tuam : inexpugnabiles omnes gentes hæ : et vastabunt superbiam Ægypti, et dissipabitur multitudo ejus.

13. Et perdam omnia jumenta ejus, quæ errant super aquas plurimas : et non conturbabit eas pes hominis ultra, neque ungula jumentorum turbabit eas.

14. Tunc purissimas reddam aquas eorum, et flumina eorum quasi oleum adducam, ait Dominus Deus :

15. Cum dedero terram Ægypti desolatam : deseretur autem terra a plenitudine sua, quando percussero omnes habitatores ejus : et scient quia ego Dominus.

16. Planctus est, et plangent eum : filiæ gentium plangent eum : super Ægyptum, et super multitudinem ejus plangent eum, ait Dominus Deus.

℣ 12. Que j'armerai contre vous.

Ibid. Hébr. autr. : les plus puissans des nations.

℣ 14. Hébr. litt. : je ferai reposer *et* purifier leurs eaux.

Ibid. Avec douceur et tranquillité; aucun ennemi n'en troublera les eaux, en les passant.

℣ 15. Autr. : lorsque la terre sera désolée dans toute *son étendue et* sa plénitude.

℣ 16. Autrement et selon l'hébreu : Voilà les plaintes lugubres *que j'ai voulu que vous fissiez sur Pharaon* (*supr.* ℣ 2), et on fera *sur lui* ces *mêmes* plaintes; les filles des nations feront ces *mêmes* plaintes sur l'Egypte; elles feront ces *mêmes* plaintes sur tout son peuple, dit le Seigneur Dieu.

Avant l'ère chr. vulg. 587.

17. Et factum est in duodecimo anno, in quintadecima mensis, factum est verbum Domini ad me, dicens :

17. Le quinzième jour du mois" de la douzième année, " le Seigneur me parla encore, et me dit :

18. Fili hominis, cane lugubre super multitudinem Ægypti : et detrahe eam ipsam, et filias gentium robustarum, ad terram ultimam, cum his qui descendunt in lacum.

18. Fils de l'homme, chantez un cantique lugubre sur tout le peuple de l'Égypte ; précipitez-la elle-même avec les filles des nations les plus fortes dans la terre la plus basse, avec ceux qui descendent au fond de la fosse.".

19. Quo pulchrior es? descende, et dormi cum incircumcisis.

19. En quoi"êtes-vous meilleur?" Descendez, et dormez avec les incirconcis."

20. In medio interfectorum gladio cadent : gladius datus est : attraxerunt eam, et omnes populos ejus.

20. Ils périront tous" par l'épée, parmi la foule de ceux qui ont été tués;" l'épée a été tirée;"elle sera précipitée en terre"avec tous ses peuples.

21. Loquentur ei potentissimi robustorum de medio inferni, qui cum auxiliatoribus ejus descenderunt, et domierunt incircumcisi, interfecti gladio.

21. Les plus puissans d'entre les forts viendront lui parler du milieu de l'enfer, eux qui sont descendus avec ceux qui étoient venus à son secours, et qui, ayant été passés au fil de l'épée, sont morts incirconcis."

22. Ibi Assur, et omnis multitudo ejus : in cir-

22. Assur"est là avec tout son peuple;"ses sépulcres sont autour de lui ;

℣ 17. Le nombre du mois n'est pas exprimé; on suppose que c'est le même douzième mois dont il est parlé au verset 1. La version des Septante dit : Le quinzième jour du premier mois.

Ibid. Depuis la captivité de Jéchonias.

℣ 18. Qui sont ensevelis dans le tombeau.

℣ 19. O peuple de l'Egypte.

Ibid. En quoi avez-vous mérité d'avoir un meilleur sort que les autres peuples?

Ibid. Dormez avec eux dans le tombeau.

℣ 20. Les Egyptiens.

Ibid. A la lettre et selon l'hébreu : ils tomberont tous au milieu de ceux qui ont été tués par l'épée.

Ibid. Contre l'Egypte.

— Litt. : l'épée a été donnée *à celui qui doit s'en servir contre l'Egypte.*

Ibid. Litt. : elle sera entraînée *dans l'enfer* avec tout son peuple.

℣ 21. Voyez la note XXVIII, 10.

℣ 22. C'est-à-dire, le roi des Assyriens.

Ibid. Dans l'hébreu de ce verset et des suivans, les pronoms masculins et féminins paroissent mêlés et confondus; cela vient de ce que les uns se rapportent au prince et les autres à la nation.

ils ont tous été tués; ils sont tombés par l'épée.

cuitu illius sepulchra ejus: omnes interfecti, et qui ceciderunt gladio.

23. Ils ont été ensevelis au plus profond de l'abîme; " et tout son peuple est autour de son sépulcre; toute cette foule de morts qui ont péri par l'épée, qui autrefois avoient répandu la terreur " dans la terre des vivans.

23. Quorum data sunt sepulchra in novissimis laci: et facta est multitudo ejus per gyrum sepulchri ejus: universi interfecti, cadentesque gladio, qui dederant quondam formidinem in terra viventium.

24. Là est Elam " et tout son peuple, autour de son sépulcre; toute cette foule de morts qui ont été passés au fil de l'épée, qui sont descendus incirconcis aux lieux les plus bas de la terre, eux qui avoient répandu la terreur dans la terre des vivans, et qui ont porté leur ignominie avec ceux qui descendent au fond de la fosse.

24. Ibi Ælam, et omnis multitudo ejus per gyrum sepulchri sui omnes hi interfecti, ruentesque gladio: qui descenderunt incircumcisi ad terram ultimam: qui posuerunt terrorem suum in terra viventium, et portaverunt ignominiam suam cum his qui descendunt in lacum.

25. Ils ont mis son lit parmi tous ces peuples au milieu de ceux qui ont été tués; ses sépulcres sont autour de lui. " Tous ceux-là sont des incirconcis; et ils ont été passés au fil de l'épée, parce qu'ils avoient répandu la terreur dans la terre des vivans; et ils sont tombés honteusement avec ceux qui descendent au plus profond de la fosse; ils ont été mis dans la foule de ceux qui avoient été tués.

25. In medio interfectorum posuerunt cubile ejus in universis populis ejus: in circuitu ejus sepulchrum illius: omnes hi incircumcisi, interfectique gladio: dederunt enim terrorem suum in terra viventium, et portaverunt ignominiam suam cum his qui descendunt in lacum: in medio interfectorum positi sunt.

26. Là est Mosoch et Thubal, " avec

26. Ibi Mosoch et Thubal,

℣ 23. Hébr.: aux côtés de la fosse, *rangés ainsi tout autour de leur prince.* *Ibid.* On lit dans l'hébreu חתית, *formidinem* ou *terrorem:* les Septante ont lu *formidinem suam* ou *terrorem suum*, comme dans les versets suivans.

℣ 24. C'est-à-dire, le roi des Elamites, peuples voisins des Assyriens, auxquels ont succédé les Perses, en sorte que les Elamites ont depuis été pris pour les Perses. Les Elamites avoient été anciennement très-puissans, comme on le voit dans la Genèse, XIV, 1 et suiv.

℣ 25. Cette phrase est semblable à celles des versets 22 et 26 où la Vulgate met le pluriel *sepulchra*. Selon l'hébreu, le pronom est masculin dans l'expression *in circuitu ejus*, comme se rapportant au prince; et féminin dans l'expression *sepulchrum illius*, comme se rapportant à la nation.

℣ 26. C'est-à-dire, les princes de Mosoch et de Thubal. Voyez au chapitre XXVII, verset 13.

et omnis multitudo ejus : in circuitu ejus sepulcra illius: omnes hi incircumcisi, interfectique et cadentes gladio : quia dederunt formidinem suam in terra viventium.

tout son peuple; et ses sépulcres sont autour de lui. Tous ceux-là sont des incirconcis qui sont tombés sous l'épée, parce qu'ils avoient répandu la terreur dans la terre des vivans.

27. Et non dormient cum fortibus, cadentibusque et incircumcisis, qui descenderunt ad infernum cum armis suis, et posuerunt gladios suos sub capitibus suis : et fuerunt iniquitates eorum in ossibus eorum : quia terror fortium facti sunt in terra viventium.

27. Ils ne dormiront point avec les vaillans hommes qui sont tombés morts, " et qui étoient incirconcis, " qui sont descendus dans l'enfer avec leurs armes, et qui ont " mis leurs épées sous leurs têtes ; " et leurs iniquités ont pénétré jusque dans leurs os, " parce qu'ils étoient devenus la terreur des forts dans la terre des vivans.

28. Et tu ergo in medio incircumcisorum contereris, et dormies cum interfectis gladio.

28. Vous donc, " vous serez aussi réduit en poudre au milieu des incirconcis, et vous dormirez avec ceux qui ont été passés au fil de l'épée.

29. Ibi Idumæa, et reges ejus, et omnes duces ejus qui dati sunt cum exercitu suo cum interfectis gladio : et qui cum incircumcisis dormierunt, et cum his qui descendunt in lacum.

29. Là est l'Idumée, ses rois et tous ses chefs, qui ont été mis avec leur armée " parmi ceux qui ont été tués par l'épée, qui ont dormi avec les incirconcis, et avec ceux qui sont descendus au fond de la fosse.

30. Ibi principes aquilonis omnes, et universi venatores : qui deducti sunt cum interfectis, paventes, et in sua fortitudine confusi : qui dormierunt incircumcisi

30. Là sont tous les princes de l'aquilon, et tous les hommes violens " qui ont été conduits avec ceux qui avoient été tués, étant tout tremblans et tout confus, malgré leur fierté ; " ils sont morts incirconcis, avec ceux

ỹ 27. En combattant.

Ibid. On lit dans l'hébreu, מערלים, *ex incircumcisis;* les Septante ont lu מעולם, *a sæculo :* avec les géans qui sont tombés morts depuis si longtemps.

Ibid. Ils n'ont pas été enterrés avec les honneurs que l'on rend aux guerriers; on n'a pas enterré leurs armes avec eux, mettant l'épée sous leur tête, selon la coutume de l'antiquité.

Ibid. Elles ont été cause qu'ils ont été ensevelis sans aucune distinction.

ỹ 28. O peuple d'Egypte.

ỹ 29. Hébr. autr. : malgré leur puissance. Voyez le verset suivant.

ỹ 30. L'hébreu lit : et tous les Sidoniens.

Ibid. Hébr. autr. : après avoir répandu la terreur, et se trouvant alors confondus, malgré leur puissance.

qui avoient péri par l'épée ; et ils ont porté leur confusion avec ceux qui descendent au fond de la fosse.

cum interfectis gladio, et portaverunt confusionem suam cum his qui descendunt in lacum.

31. Pharaon les a vus, et il s'est consolé de la foule de tout son peuple," qui a été tué par le tranchant de l'épée ; Pharaon les a vus avec toute son armée, dit le Seigneur Dieu.

31. Vidit eos Pharao, et consolatus est super universa multitudine sua, quæ interfecta est gladio : Pharao, et omnis exercitus ejus, ait Dominus Deus.

32. J'ai répandu ma terreur dans la terre des vivans ; " Pharaon avec tout son peuple a dormi au milieu des incirconcis avec ceux qui avoient été tués par l'épée, dit le Seigneur Dieu.

32. Quia dedi terrorem meum in terra viventium, et dormivit in medio incircumcisorum cum interfectis gladio, Pharao, et omnis multitudo ejus, ait Dominus Deus.

℣ 31. On lit dans l'hébreu, המונה, *multitudine ejus*, avec le pronom féminin; les Septante ont lu המונם, *multitudine eorum;* il s'est consolé en voyant la multitude de ces hommes de différens peuples qui ont été tués par l'épée ; car on lit dans l'hébreu au pluriel : *qui interfecti sunt gladio*.

℣ 32. Par ces exemples de ma justice.

— Les Septante lisent : Car j'ai répandu sa terreur, *j'ai permis qu'il répandît la terreur* dans la terre des vivans, et *c'est pourquoi* Pharaon avec tout son peuple, etc.

CHAPITRE XXXIII.

Ezéchiel est établi sentinelle pour la maison d'Israël. Le Seigneur ne veut point la perte de la maison d'Israël, mais sa conversion. En vain les enfans d'Israël se flattent-ils de demeurer en possession de leur terre, tandis qu'ils irritent le Seigneur. Ils écoutent Ézéchiel sans profiter de ses avertissemens.

1. Le Seigneur me dit encore ces paroles : "

1. Et factum est verbum Domini ad me, dicens :

2. Fils de l'homme, parlez aux enfans de votre peuple, et dites-leur : Lorsque j'aurai fait venir l'épée sur une terre, et que le peuple de cette terre, prenant l'un des derniers d'entre

2. Fili hominis, loquere ad filios populi tui, et dices ad eos : Terra, cum induxero super eam gladium, et tulerit populus terræ vi-

℣ 1. Ici recommencent les prophéties qui regardent la maison d'Israël. Celle qui suit semble d'abord n'avoir point de date ; mais le texte des versets 21 et 22 insinue qu'elle est *du soir de devant le jour* où un fugitif vint annoncer au prophète la prise de Jérusalem, et on y voit que cette nouvelle lui fut annoncée *le cinquième jour du dixième mois de la douzième année* depuis la captivité de Jéchonias.

rum unum de novissimis suis, et constituerit eum super se speculatorem :

eux, "l'aura établi pour leur servir de sentinelle;

3. Et ille viderit gladium venientem super terram, et cecinerit buccina, et annuntiaverit populo :

3. Et que cet homme ensuite, voyant l'épée qui vient fondre sur ce pays-là, sonne de la trompette, "et en avertisse le peuple;

4. Audiens autem, quisquis ille est, sonitum buccinæ, et non se observaverit, veneritque gladius, et tulerit eum, sanguis ipsius super caput ejus erit.

4. Si celui qui a entendu le son de la trompette ne se tient pas sur ses gardes, et que l'épée survenant l'emporte, quel que puisse être cet homme, son sang retombera sur sa tête."

5. Sonum buccinæ audivit, et non se observavit : sanguis ejus in ipso erit : si autem se custodierit, animam suam salvabit.

5. Il a entendu le son de la trompette, et il ne s'est pas tenu sur ses gardes : il sera responsable de son sang; mais s'il se tient sur ses gardes, il sauvera sa propre vie.

6. Quod si speculator viderit gladium venientem, et non insonuerit buccina, et populus se non custodierit, veneritque gladius, et tulerit de eis animam : ille quidem in iniquitate sua captus est, sanguinem autem ejus de manu speculatoris requiram.

6. Si, au contraire, la sentinelle, voyant venir l'épée, ne sonne point de la trompette, et que, le peuple ne se tenant point sur ses gardes, l'épée vienne, et leur ôte la vie, " ils seront surpris dans leur iniquité; "mais néanmoins je redemanderai leur sang à la sentinelle."

7. Et tu, fili hominis, speculatorem dedi te domui Israel : audiens ergo ex ore meo sermonem, annuntiabis eis ex me.

7. Or, fils de l'homme, vous êtes celui que j'ai établi pour servir de sentinelle à la maison d'Israël; vous écouterez donc les paroles de ma bouche, et vous leur annoncerez ce que je vous aurai dit. *Supr.* III. 17.

8. Si me dicente ad impium, Impie, morte morieris, non fueris locutus ut se custodiat impius a via

8. Si, lorsque je dirai à l'impie, Impie, vous mourrez très-certainement," vous ne parlez point à l'impie afin qu'il se retire de sa voie, et qu'il

℣ 2. Hébr. autr. : l'un d'entre eux.

℣ 3. Hébr. autr. : du cor. Voyez la *Dissertation sur les instrumens de musique des Hébreux*, tome IX.

℣ 4. Lui seul sera coupable de sa mort.

℣ 6. Litt. : et enlève une âme d'entre eux, *c'est-à-dire, l'un d'entre eux;* celui-là sera pris dans son iniquité; mais je redemanderai son sang à la sentinelle.

Ibid. Ils périront comme ils le méritent.

Ibid. Comme étant responsable de leur perte.

℣ 8. Si vous ne quittez votre impiété.

meure" ensuite dans son iniquité, je vous redemanderai son sang à vous-même.

9. Mais si vous avertissez l'impie qu'il se convertisse et qu'il quitte sa voie, et que lui néanmoins ne se convertisse point et qu'il ne la quitte point, il mourra dans son iniquité, et vous aurez délivré votre âme.

10. Vous donc, fils de l'homme, dites à la maison d'Israël : Voici la manière dont vous avez coutume de parler : Nos iniquités, dites-vous, et nos péchés sont sur nous ;" nous languissons dans nos crimes : " comment donc pourrions-nous vivre ?"

Sup. XVIII. 30. 32. 11. Dites-leur ces paroles : Je jure par moi-même, dit le Seigneur, que je ne veux point la mort de l'impie ; mais que je veux que l'impie se convertisse, qu'il quitte sa voie, et qu'il vive. Convertissez-vous, convertissez-vous ; quittez vos voies toutes corrompues : pourquoi mourrez-vous, maison d'Israël ?

12. Vous donc, fils de l'homme, dites aux enfans de votre peuple : En quelque jour que le juste pèche, sa justice ne le délivrera point ; et, en quelque jour que l'impie se convertisse, son impiété ne lui nuira point ; et, en quelque jour que le juste vienne à pécher, il ne pourra point vivre dans sa justice."

13. Si, après que j'aurai dit au juste

sua : ipse impius in iniquitate sua morietur : sanguinem autem ejus de manu tua requiram.

9. Si autem annuntiante te ad impium ut a viis suis convertatur, non fuerit conversus a via sua : ipse in iniquitate sua morietur : porro tu animam tuam liberasti.

10. Tu ergo, fili hominis, dic ad domum Israel : Sic locuti estis, dicentes : Iniquitates nostræ et peccata nostra super nos sunt, et in ipsis nos tabescimus : quomodo ergo vivere poterimus ?

11. Dic ad eos : Vivo ego, dicit Dominus Deus : nolo mortem impii, sed ut convertatur impius a via sua, et vivat. Convertimini, convertimini a viis vestris pessimis : et quare moriemini, domus Israel ?

12. Tu itaque, fili hominis, dic ad filios populi tui : Justitia justi non liberabit eum in quacumque die peccaverit : et impietas impii non nocebit ei, in quacumque die conversus fuerit ab impietate sua : et justus non poterit vivere in justitia sua, in quacumque die peccaverit.

13. Etiamsi dixero justo

℣ 8. Autrement et à la lettre : il mourra dans son iniquité ; mais je redemanderai, etc.

℣ 10. Nous en portons la peine.

Ibid. Dans les maux que nos crimes nous ont attirés.

Ibid. Comment pourrions-nous éviter la mort à laquelle Dieu nous a condamnés ?

℣ 12. Etre sauvé par sa justice passée, s'il persévère dans son péché.

quod vita vivat, et confisus in justitia sua fecerit iniquitatem : omnes justitiæ ejus oblivioni tradentur, et in iniquitate sua, quam operatus est, in ipsa morietur.

14. Si autem dixero impio, Morte morieris : et egerit pœnitentiam a peccato suo, feceritque judicium et justitiam,

15. Et pignus restituerit ille impius, rapinamque reddiderit, in mandatis vitæ ambulaverit, nec fecerit quidquam injustum : vita vivet, et non morietur :

16. Omnia peccata ejus, quæ peccavit, non imputabuntur ei : judicium et justitiam fecit, vita vivet.

17. Et dixerunt filii populi tui : Non est æqui ponderis via Domini : et ipsorum via injusta est.

18. Cum enim recesserit justus a justitia sua, feceritque iniquitates, morietur in eis.

19. Et cum recesserit impius ab impietate sua, feceritque judicium et justitiam, vivet in eis.

20. Et dicitis : Non est recta via Domini. Unumquemque juxta vias suas judicabo de vobis, domus Israel.

21. Et factum est in duodecimo anno, in decimo mense, in quinta mensis,

qu'il vivra, il met sa confiance dans sa propre justice et commet l'iniquité, toutes ses œuvres de justice seront mises en oubli, et il mourra dans l'iniquité qu'il aura commise.

14. Si, après que j'aurai dit à l'impie, Vous mourrez très-certainement, il fait pénitence de son péché, et agit selon la droiture et la justice ;

15. Si cet impie rend le gage qu'on lui avoit confié, s'il restitue le bien qu'il avoit ravi, s'il marche dans la voie des commandemens de la vie, et s'il ne fait rien d'injuste, il vivra très-assurément, et ne mourra point :

16. Tous les péchés qu'il avoit commis ne lui seront point imputés ; il a fait ce qui étoit droit et juste, et ainsi il vivra très-certainement.

17. Après cela, les enfans de votre peuple ont répondu : La voie du Seigneur n'est pas juste et équitable ; mais c'est leur voie même qui est injuste ; *Sup.* XVIII. 29.

18. Car lorsque le juste aura abandonné sa propre justice, et qu'il aura commis des œuvres d'iniquité, il trouvera la mort.

19. Au contraire, lorsque l'impie aura quitté son impiété, et qu'il aura fait ce qui étoit droit et juste, il vivra dans sa justice.

20. Et néanmoins vous dites : La voie du Seigneur n'est pas droite. Maison d'Israël, je jugerai chacun de *Ibid.* 30.
vous selon ses propres voies. "

21. Le cinquième jour du dixième mois, la douzième année depuis que nous avions été emmenés captifs, " un

Avant l'ère chr. vulg. 587.

℣ 20. Je lui rendrai selon ses œuvres, et vous verrez un jour qu'elle est droite.

℣ 21. Par les Babyloniens.

homme qui avoit fui de Jérusalem vint à moi, et me dit : La ville"a été ruinée.

22. Or la main du Seigneur s'étoit fait sentir à moi, le soir de devant le jour qu'arriva cet homme qui avoit fui de Jérusalem ; et le Seigneur m'avoit ouvert la bouche jusqu'à ce que cet homme vînt me trouver le matin ; et la bouche m'ayant été ouverte, je ne demeurai plus dans le silence."

23. Le Seigneur me parla encore, et me dit :

24. Fils de l'homme, ceux qui habitent dans ces maisons ruinées sur la terre d'Israël, disent maintenant : " Abraham n'étoit qu'un seul homme, et il a obtenu cette terre comme son héritage ; nous autres, nous sommes en grand nombre : nous la recevrons donc encore pour la posséder."

25. Dites-leur donc ceci : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Posséderez-vous cette terre comme votre héritage, vous qui mangez les viandes avec le sang, "qui levez les yeux vers vos impuretés, "et qui répandez le sang?"

26. Vous avez toujours été prêts à

transmigrationis nostræ, venit ad me qui fugerat de Jerusalem, dicens : Vastata est civitas.

22. Manus autem Domini facta fuerat ad me vespere, antequam veniret qui fugerat : aperuitque os meum donec veniret ad me mane : et aperto ore meo, non silui amplius.

23. Et factum est verbum Domini ad me, dicens :

24. Fili hominis, qui habitant in ruinosis his super humum Israel, loquentes aiunt : Unus erat Abraham, et hæreditate possedit terram : nos autem multi sumus : nobis data est terra in possessionem.

25. Idcirco dices ad eos : Hæc dicit Dominus Deus : Qui in sanguine comeditis, et oculos vestros levatis ad immunditias vestras, et sanguinem funditis, numquid terram hæreditate possidebitis?

26. Stetistis in gladiis

℣ 21. Jérusalem.

℣ 22. Je parlai avec une entière liberté. C'est ce que le Seigneur avoit promis au prophète. *Supr.* XXIV, 27.

℣ 24. Par une orgueilleuse présomption, au lieu de s'humilier sous ma main, et de reconnoître que je les ai justement frappés.

Ibid. Autr. : Abraham n'étoit qu'un seul homme, et il a reçu cette terre pour la posséder comme son héritage; *elle lui a été promise lorsqu'il étoit encore seul et sans postérité;* mais pour nous, nous sommes en grand nombre, et c'est à nous qu'elle a été donnée pour la posséder; *les hommes pourroient-ils nous ôter cette possession?*

℣ 25. Contre ma défense expresse. Voyez Lévitique VII, 26; XVII, 14.

Ibid. Vos idoles. C'est le sens de l'hébreu, qui peut se traduire à la lettre : Vous mangerez les viandes avec le sang *contre ma défense expresse*, vous lèverez les yeux vers vos idoles; vous répandrez le sang *de vos frères : et après cela* vous posséderez cette terre, *vous demeurerez en possession de cette terre?*

Ibid. Qui commettez des homicides.

vestris : fecistis abominationes, et unusquisque uxorem proximi sui polluit : et terram hæreditate possidebitis?

27. Hæc dices ad eos : Sic dicit Dominus Deus : Vivo ego, quia qui in ruinosis habitant, gladio cadent : et qui in agro est, bestiis tradetur ad devorandum : qui autem in præsidiis et speluncis sunt, peste morientur.

28. Et dabo terram in solitudinem, et in desertum : et deficiet superba fortitudo ejus : et desolabuntur montes Israel, eo quod nullus sit qui per eos transeat.

29. Et scient quia ego Dominus, cum dedero terram eorum desolatam et desertam, propter universas abominationes suas, quas operati sunt.

30. Et tu, fili hominis, filii populi tui, qui loquuntur de te juxta muros, et in ostiis domorum, et dicunt unus ad alterum, vir ad proximum suum loquentes : Venite, et audiamus quis sit sermo egrediens a Domino.

31. Et veniunt ad te, quasi si ingrediatur populus, sedent coram te populus meus : et audiunt sermones tuos, et non faciunt

tirer l'épée, " vous avez commis des abominations ; chacun de vous a déshonoré la femme de son prochain ; et après cela, vous posséderez cette terre comme votre héritage?

27. Vous leur direz donc : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je jure par moi-même que ceux qui habitent dans ces lieux ruinés périront par l'épée ; que ceux qui sont dans les champs seront livrés aux bêtes pour en être dévorés ; et que ceux qui se sont retirés dans les lieux forts, et dans les cavernes, mourront de peste.

28. Je réduirai cette terre en une solitude et en un désert ; "sa force altière sera détruite ; et les montagnes d'Israël seront désolées, sans qu'il y ait plus personne qui y passe ;

29. Et ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur, lorsque j'aurai rendu ainsi cette terre déserte et abandonnée, " à cause de toutes les abominations qu'ils y ont commises.

30. Quant à vous, fils de l'homme, les enfans de votre peuple, qui parlent de vous le long des murs, et aux portes de leurs maisons, " se disent l'un à l'autre : Allons entendre quelle est la parole qui sort de la bouche du Seigneur."

31. Ils viennent à vous, comme un peuple qui s'assemble en foule, " et ils s'asseyent devant vous comme étant mon peuple ; " mais ils écoutent vos paroles, et ils n'en font rien ; parce

℣ 26. Autr. : Vous vous appuyiez sur vos épées. Vous étiez fiers de votre force, et vous ne comptiez que sur elle.

℣ 28 et 29. Hébr. autr. : Un lieu de désolation et un objet d'étonnement.

℣ 30. Où ils se tiennent à rien faire.

Ibid. Ce qu'Ezéchiel annonce de sa part.

℣ 31. Pour entendre ma parole.

Ibid. Comme disposés à faire ma volonté.

qu'ils les changent en des cantiques qu'ils repassent dans leur bouche, pendant que leur cœur suit leur avarice.

32. Vous êtes, à leur égard, comme un air de musique qui se chante d'une manière douce et agréable ; " c'est ainsi qu'ils entendent vos paroles avec plaisir, sans faire néanmoins ce que vous dites.

33. Mais quand ce qui aura été prédit par vous, sera arrivé, comme il est tout près d'arriver ; " c'est alors qu'ils sauront qu'il y aura eu un prophète parmi eux.

cos : quia in canticum oris sui vertunt illos, et avaritiam suam sequitur cor eorum.

32. Et es eis quasi carmen musicum, quod suavi dulcique sono canitur : et audiunt verba tua, et non faciunt ea.

33. Et cum venerit quod prædictum est (ecce enim venit), tunc scient quod prophetes fuerit inter eos.

℣ 32. Sans que ceux qui l'écoutent, en retirent aucun fruit.
— Hébr. autr. : Vous êtes à leur égard comme un homme qui chante des airs gracieux, qui a la voix belle, et qui touche bien son instrument.
℣ 33. Autr. : comme il arrive *même* maintenant.

CHAPITRE XXXIV.

Prophétie contre les mauvais pasteurs d'Israël. Le Seigneur vient juger et les pasteurs et les brebis. Il rassemblera son troupeau, et le fera paître lui-même. Il suscitera au milieu d'elles le pasteur unique. Il fera avec elles une alliance de paix.

1. Le Seigneur me parla encore, et me dit :

2. Fils de l'homme, prophétisez touchant les pasteurs" d'Israël : prophétisez, et dites aux pasteurs : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Malheur aux pasteurs d'Israël qui se paissoient eux-mêmes ! " les pasteurs ne paissent-ils pas leurs troupeaux ? "

Jerem. XXIII. 1.

3. Vous mangiez le lait, " et vous vous couvriez de sa laine ; vous preniez les brebis les plus grasses, pour les tuer ; et vous ne vous mettiez point en peine de paître mon troupeau.

1. Et factum est verbum Domini ad me, dicens :

2. Fili hominis, propheta de pastoribus Israel : propheta, et dices pastoribus : Hæc dicit Dominus Deus : Væ pastoribus Israel, qui pascebant semetipsos : nonne greges a pastoribus pascuntur ?

3. Lac comedebatis, et lanis operiebamini : et quod crassum erat, occidebatis : gregem autem meum non pascebatis.

℣ 2. Les princes et les docteurs.
Ibid. Au lieu de paître leurs troupeaux.
Ibid. N'est-ce pas là leur occupation ordinaire, et leur principal devoir ?
℣ 3. De mon troupeau.

4. Quod infirmum fuit, non consolidastis, et quod ægrotum non sanastis : quod confractum est, non alligastis : et quod abjectum est, non reduxistis, et quod perierat, non quæsistis : sed cum austeritate imperabatis eis, et cum potentia.

4. Vous n'avez point travaillé à fortifier celles qui étoient foibles, ni à guérir celles qui étoient malades; vous n'avez point bandé les plaies de celles qui étoient blessées ; vous n'avez point relevé celles qui étoient tombées ;" et vous n'avez point cherché celles qui s'étoient perdues ; mais vous les dominiez avec une rigueur sévère et avec empire.

5. Et dispersæ sunt oves meæ, eo quod non esset pastor : et factæ sunt in devorationem omnium bestiarum agri, et dispersæ sunt.

5. Ainsi mes brebis ont été dispersées, parce qu'elles n'avoient point de pasteur ; elles ont été dispersées en divers lieux, et elles sont devenues la proie de toutes les bêtes sauvages.

6. Erraverunt greges mei in cunctis montibus, et in universo colle excelso : et super omnem faciem terræ dispersi sunt greges mei, et non erat qui requireret, non erat, inquam, qui requireret.

6. Mes troupeaux ont erré partout sur les montagnes, et sur toutes les collines élevées; mes troupeaux ont été dispersés sur toute la face de la terre, sans qu'il y eût personne pour aller les chercher, sans, dis-je, qu'il y eût personne qui se mît en peine de les chercher.

7. Propterea, pastores, audite verbum Domini :

7. C'est pourquoi, ô pasteurs! écoutez la parole du Seigneur :

8. Vivo ego, dicit Dominus Deus : quia pro eo quod facti sunt greges mei in rapinam, et oves meæ in devorationem omnium bestiarum agri, eo quod non esset pastor : neque enim quæsierunt pastores mei gregem meum, sed pascebant pastores semetipsos, et greges meos non pascebant :

8. Je jure par moi-même, dit le Seigneur Dieu, que, parce que mes troupeaux ont été livrés en proie, et que mes brebis ont été exposées à être dévorées par les bêtes sauvages, comme n'ayant point de pasteur ; puisque mes pasteurs n'ont point cherché mes troupeaux, mais qu'ils n'ont eu soin que de se paître eux-mêmes, sans se mettre en peine de paître mes troupeaux ;

9. Propterea, pastores, audite verbum Domini :

9. Vous, dis-je, ô pasteurs! écoutez la parole du Seigneur :

10. Hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego ipse super pastores : requiram gregem meum de manu eorum, et

10. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je viens moi-même à ces pasteurs ; j'irai chercher mon troupeau ; et je le reprendrai d'entre leurs mains ;

ỳ 4. Hébr. autr. : vous n'avez point ramené celles qui avoient été poussées hors *du troupeau*.

je les empêcherai à l'avenir de continuer à paître mon troupeau; je ferai que ces pasteurs ne se paîtront plus eux-mêmes; je délivrerai mon troupeau de leur violence; et il ne deviendra plus leur proie;

cessare faciam eos, ut ultra non pascant gregem, nec pascant amplius pastores semetipsos: et liberabo gregem meum de ore eorum, et non erit ultra eis in escam:

11. Car voici ce que dit le Seigneur Dieu: Je viendrai moi-même chercher mes brebis, et je les visiterai moi-même.

11. Quia hæc dicit Dominus Deus: Ecce ego ipse requiram oves meas, et visitabo eas.

12. Comme un pasteur visite son troupeau, lorsqu'il se trouve au milieu de ses brebis dispersées; ainsi je visiterai mes brebis, et je les délivrerai de tous les lieux où elles avoient été dispersées dans les jours de nuage et d'obscurité."

12. Sicut visitat pastor gregem suum, in die quando fuerit in medio ovium suarum dissipatarum: sic visitabo oves meas, et liberabo eas de omnibus locis, in quibus dispersæ fuerant in die nubis et caliginis.

13. Je les retirerai d'entre les peuples, je les rassemblerai des divers pays, et je les ferai revenir dans leur propre terre, et je les ferai paître sur les montagnes d'Israël, le long des ruisseaux et dans tous les lieux du pays les plus habités."

13. Et educam eas de populis, et congregabo eas de terris, et inducam eas in terram suam: et pascam eas in montibus Israel, in rivis, et in cunctis sedibus terræ.

14. Je les menerai paître dans les pâturages les plus fertiles; les hautes montagnes d'Israël seront le lieu de leur pâture; elles s'y reposeront sur les herbes vertes, et elles paîtront sur les montagnes d'Israël dans les pâturages les plus gras.

14. In pascuis uberrimis pascam eas, et in montibus excelsis Israel erunt pascua earum: ibi requiescent in herbis virentibus, et in pascuis pinguibus pascentur super montes Israel.

15. Je ferai moi-même paître mes brebis; je les ferai reposer moi-même, dit le Seigneur Dieu.

15. Ego pascam oves meas, et ego eas accubare faciam, dicit Dominus Deus.

16. J'irai à la recherche de celles qui étoient perdues; je releverai celles qui étoient tombées;" je banderai les plaies de celles qui étoient blessées; je fortifierai celles qui étoient foibles; je

16. Quod perierat, requiram: et quod abjectum erat, reducam, et quod confractum fuerat, alligabo: et quod infirmum

℣ 12. Jours où elles ont été livrées à leurs ennemis, en punition de leurs péchés.

℣ 13. Autr.: et dans tous les lieux habitables du pays.

℣ 16. Hébr. autr.: je ramenerai celles qui avoient été poussées hors *du troupeau.*

fuerat, consolidabo, et quod pingue et forte, custodiam : et pascam illas in judicio.

conserverai celles qui étoient grasses et fortes; et je les conduirai dans la droiture et dans la justice.

17. Vos autem, greges mei, hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego judico inter pecus et pecus, arietum et hircorum.

17. Mais vous, mes brebis, voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je viens moi-même pour être le juge entre les brebis et les brebis, entre les beliers et les boucs.

18. Nonne satis vobis erat pascua bona depasci? insuper et reliquias pascuarum vestrarum conculcastis pedibus vestris : et cum purissimam aquam biberetis, reliquam pedibus vestris turbabatis.

18. Ne devoit-il pas vous suffire [h] de vous nourrir en d'excellens pâturages, sans fouler aux pieds ce qui en restoit? Et après avoir bu de l'eau claire, vous avez troublé le reste avec vos pieds.

19. Et oves meæ his quæ conculcata pedibus vestris fuerant, pascebantur : et quæ pedes vestri turbaverant, hæc bibebant.

19. Ainsi mes brebis paissoient ce que vous aviez foulé aux pieds, et elles buvoient l'eau que vos pieds avoient troublée.

20. Propterea hæc dicit Dominus Deus ad vos : Ecce ego ipse judico inter pecus pingue, et macilentum :

20. C'est pourquoi voici ce que le Seigneur Dieu vous dit : Je viens moi-même juger entre les brebis grasses et les brebis maigres;

21. Pro eo quod lateribus et humeris impinguebatis, et cornibus vestris ventilabatis omnia infirma pecora, donec dispergerentur foras:

21. Parce que vous heurtiez de l'épaule, et que vous choquiez de vos cornes toutes les brebis maigres, jusqu'à ce que vous les eussiez dispersées dehors.

22. Salvabo gregem meum, et non erit ultra in rapinam, et judicabo inter pecus et pecus.

22. Je sauverai mon troupeau; il ne sera plus exposé en proie; et je jugerai entre les brebis et les brebis.

23. Et suscitabo super eas pastorem unum qui pascat eas, servum meum David :

23. Je susciterai sur elles le pasteur unique pour les paître, David, [h] mon serviteur; lui-même aura soin de les

Isai. XL. 11. *Osee* III. 5. *Joan.* I. 45; X. 11. 14.

℣ 18. O brebis grasses de mon peuple.

— Hébr. litt. : Etoit-ce trop peu pour vous de, etc.

℣ 23. C'est-à-dire, Jésus-Christ même, nommé *David*, non-seulement parce qu'il étoit fils de David selon la chair, et qu'il possédoit éminemment et dans la réalité toutes les qualités que l'Ecriture donne à David comme figure du Messie; mais encore parce que le nom de *David* en hébreu signifie *bien-aimé*; car Jésus-Christ est vraiment le bien-aimé de Dieu et des hommes. C'est de lui que Dieu son Père dit : *Voici mon fils bien-aimé, en qui j'ai mis toute mon affection.* (*Matt.* III, 17, etc.) Le Pasteur est unique, parce que, selon la

paître; et il leur tiendra lui-même lieu de pasteur.

24. Mais moi, qui suis le Seigneur, je serai leur Dieu; et David mon serviteur sera au milieu d'elles comme leur prince; c'est moi qui suis le Seigneur qui ai parlé.

25. Je ferai avec mes brebis une alliance de paix; j'exterminerai de la terre les bêtes les plus cruelles;" et ceux qui habitent dans le désert dormiront en assurance au milieu des bois."

26. Je les comblerai de bénédictions autour de ma colline;" je ferai tomber les pluies en leur temps; ce seront des pluies de bénédiction.

27. Les arbres des champs porteront leur fruit; la terre donnera son germe;" mes brebis habiteront sans crainte dans leur pays; et elles sauront que c'est moi qui suis le Seigneur, lorsque j'aurai brisé leurs chaînes, et rompu leur joug," et que je les aurai arrachées d'entre les mains de ceux qui les dominoient avec empire.

28. Elles ne seront plus en proie aux nations, et les bêtes de la terre ne les dévoreront plus; mais elles habiteront dans une pleine assurance, sans avoir plus rien à craindre.

29. Je leur susciterai une plante de grand nom;" et ils ne seront plus con-

ipse pascet eas, et ipse erit eis in pastorem.

24. Ego autem Dominus ero eis in Deum, et servus meus David princeps in medio eorum: ego Dominus locutus sum.

25. Et faciam cum eis pactum pacis, et cessare faciam bestias pessimas de terra: et qui habitant in deserto, securi dormient in saltibus.

26. Et ponam eos in circuitu collis mei benedictionem: et deducam imbrem in tempore suo: pluviæ benedictionis erunt.

27. Et dabit lignum agri fructum suum, et terra dabit germen suum, et erunt in terra sua absque timore: et scient quia ego Dominus, cum contrivero catenas jugi eorum, et eruero eos de manu imperantium sibi.

28. Et non erunt ultra in rapinam in gentibus, neque bestiæ terræ devorabunt eos: sed habitabunt confidenter absque ullo terrore.

29. Et suscitabo eis germen nominatum: et non

remarque de saint Augustin, tous ceux qu'il rend participans de son autorité et de sa sollicitude pour paître ses brebis, ne forment en lui et avec lui qu'un seul pasteur. *Aug.*, *serm.* 46, *n.* 30.

℣ 25. L'hébreu lit simplement: les bêtes cruelles.

Ibid. Hébr. autr.: et ils habiteront avec confiance dans le désert, et ils dormiront *en assurance* au milieu des bois.

℣ 26. De ma montagne sainte.

℣ 27. Hébr. litt.: ses productions.

Ibid. Litt.: lorsque j'aurai brisé les chaînes de leur joug. On prétend que l'hébreu signifie ou les liens de cuir qui attachent le joug aux cornes de l'animal, ou les pièces de bois qui composent le joug.

℣ 29, La vraie vigne. Jésus-Christ qui porte le vin pur, et qui sera pour eux une source de vie et de gloire.

— Les Septante ont lu: une plante de paix. Cette plante de grand nom,

erunt ultra imminuti fame in terra, neque portabunt ultra opprobrium gentium.

30. Et scient quia ego Dominus Deus eorum cum eis, et ipsi populus meus domus Israel, ait Dominus Deus.

31. Vos autem, greges mei, greges pascuæ meæ, homines estis : et ego Dominus Deus vester, dicit Dominus Deus.

sumés par la famine sur la terre, et ne seront plus en opprobre parmi les nations.

30. Ils sauront alors que je serai avec eux, moi qui suis le Seigneur leur Dieu, et qu'ils seront mon peuple, eux qui sont la maison d'Israël, dit le Seigneur Dieu.

31. Mais vous, mes brebis, vous les brebis de mon pâturage, vous êtes des hommes; et moi je suis le Seigneur votre Dieu, dit le Seigneur Dieu. *Joan.* x. 11.

ou plante de paix, est le Messie, Jésus-Christ même, qui est l'auteur de notre paix, et dont le nom est au-dessus de tout nom.

CHAPITRE XXXV.

Prophétie contre l'Idumée. Elle sera réduite en solitude pour avoir répandu le sang des Israélites, et s'être réjouie de leurs malheurs.

1. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

2. Fili hominis, pone faciem tuam adversum montem Seir, et prophetabis de eo, et dices illi :

3. Hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego ad te, mons Seir, et extendam manum meam super te, et dabo te desolatum atque desertum.

4. Urbes tuas demoliar, et tu desertus eris : et scies quia ego Dominus :

5. Eo quod fueris inimicus sempiternus, et concluseris filios Israel in manus gladii in tempore affli-

1. Le Seigneur me dit encore ces paroles :

2. Fils de l'homme, tournez le visage contre la montagne de Séir; prophétisez contre elle, et dites-lui :

3. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je viens à vous, montagne de Séir; j'étendrai ma main sur vous, et je vous rendrai déserte et abandonnée."

4. Je détruirai vos villes; vous serez déserte; et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur :

5. Parce que vous avez été l'éternel ennemi des enfans d'Israël, que vous les avez livrés à la puissance de l'épée dans le temps de leur affliction, lors-

℣ 3. Sachez, mes brebis, que vous êtes des créatures raisonnables, nées pour vivre dans la piété, et que le pasteur dont je vous ai entretenu est votre Seigneur et votre Dieu.

— Hébr. autr. : un lieu de désolation et un objet d'étonnement.

que leur iniquité étoit à son comble."

6. C'est pourquoi je jure par moi-même, dit le Seigneur Dieu, que je vous livrerai au sang; et que le sang vous poursuivra ; et parce que vous avez haï votre sang," vous serez aussi persécutée par votre sang."

7. Et je rendrai la montagne de Séir déserte et abandonnée ; et j'en écarterai tous ceux qui y passoient, et y repassoient.

8. Je remplirai ses montagnes des corps de ses enfans qui auront été tués : et ils tomberont percés de coups d'épée le long de vos collines, de vos vallées et de vos torrens.

9. Je vous réduirai en des solitudes éternelles; vos villes ne seront plus habitées; et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur Dieu.

10. Parce que vous avez dit : " Les deux nations et les deux pays seront à moi, et je les posséderai comme mon héritage ; quoique le Seigneur fût présent dans Israël ;"

11. Pour cette raison, je jure par moi-même, dit le Seigneur Dieu, que je vous traiterai selon cette colère et cette envie pleine de haine que vous avez témoignée contre les Israélites ; et que ce que je ferai parmi eux me fera connoître, lorsque j'aurai exercé mes jugemens contre vous."

12. Vous saurez alors que c'est moi qui suis le Seigneur, et que j'ai entendu toutes les paroles d'insultes que

ctionis eorum, in tempore iniquitatis extremæ.

6. Propterea vivo ego, dicit Dominus Deus : quoniam sanguini tradam te, et sanguis te persequetur : et cum sanguinem oderis, sanguis persequetur te.

7. Et dabo montem Seir desolatum atque desertum : et auferam de eo euntem et redeuntem.

8. Et implebo montes ejus occisorum suorum : in collibus tuis, et in vallibus tuis atque in torrentibus, interfecti gladio cadent.

9. In solitudines sempiternas tradam te, et civitates tuæ non habitabuntur : et scietis quia ego Dominus Deus.

10. Eo quod dixeris : Duæ gentes et duæ terræ meæ erunt, et hæreditate possidebo eas : cum Dominus esset ibi :

11. Propterea vivo ego, dicit Dominus Deus, quia faciam juxta iram tuam, et secundum zelum tuum, quem fecisti odio habens eos : et notus efficiar per eos, cum te judicavero.

12. Et scies quia ego Dominus audivi universa opprobria tua, quæ locutus es

℣ 5. Et que je les punissois avec sévérité par les armes des Chaldéens.

℣ 6. Les Juifs qui étoient de votre parenté.

Ibid. Par les Juifs.

— Cela fut accompli sous Judas Machabée. 1 *Mach.* v, 3; *et* 2 *Mach.* x, 16.

℣ 10. En parlant des royaumes d'Israël et de Juda.

Ibid. Comme son protecteur éternel.

℣ 11. Hébr. autr. : et je me ferai connoître au milieu d'eux par les jugemens que j'exercerai contre vous *par eux*.

de montibus Israel, dicens: Deserti, nobis ad devorandum dati sunt.

vous avez prononcées contre les montagnes d'Israël, en disant : Ce sont des montagnes désertes " qui nous ont été abandonnées pour les dévorer.

13. Et insurrexistis super me ore vestro, et derogastis adversum me verba vestra : ego audivi.

13. Votre bouche s'est élevée contre moi : " vous avez prononcé contre moi des paroles insolentes, " et je les ai entendues.

14. Hæc dicit Dominus Deus : Lætante universa terra, in solitudinem te redigam.

14. Voici donc ce que dit le Seigneur Dieu : Lorsque toute la terre " sera dans la joie, je vous réduirai en un désert. "

15. Sicuti gavisus es super hæreditatem domus Israel, eo quod fuerit dissipata, sic faciam tibi : dissipatus eris, mons Seir, et Idumæa omnis : et scient quia ego Dominus.

15. Comme vous avez vu avec joie la ruine des terres de la maison d'Israël, je vous traiterai de même; vous serez ruinée, montagne de Séir, et toute l'Idumée sera détruite; et ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur.

℣ 12. Hébr. : Ces montagnes sont désolées; elles nous sont livrées, afin que nous les dévorions.

℣ 13. Quand vous avez parlé de la sorte.

Ibid. Hébr. autr. : vous avez multiplié vos discours contre moi.

℣ 14. Cela pourroit aussi s'entendre de tous les pays voisins.—On lit dans l'hébreu, כשמח, *secundum lætari;* les Septante semblent avoir lu *in lætando;* dans le même sens, *cum lætabitur.*

Ibid. Hébr. autr. : je vous plongerai dans la désolation.

CHAPITRE XXXVI.

Promesses du retour des enfans d'Israël et du rétablissement de leur terre. Ce ne sera point à cause de leurs mérites, mais pour la gloire du Seigneur. Il leur donnera un cœur nouveau. Les biens dont il les comblera, le feront reconnoître pour le Seigneur.

1. Tu autem, fili hominis, propheta super montes Israel, dices : Montes Israel, audite verbum Domini.

1. Mais vous, fils de l'homme, prophétisez aux montagnes d'Israël, et dites-leur : Montagnes d'Israël, écoutez la parole du Seigneur : *Supr.* VI. 3.

2. Hæc dicit Dominus Deus : Eo quod dixerit inimicus de vobis : Euge,

2. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Parce que votre ennemi " a dit de vous, avec des cris de joie : Ces hauteurs

℣ 2. L'Iduméen.

éternelles " nous ont été données pour notre héritage."

altitudines sempiternæ in hæreditatem datæ sunt nobis :

3. Prophétisez, et dites : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Parce que vous avez été désolées," que vous avez été foulées aux pieds de tous les passans," que vous avez été l'héritage des autres nations, que vous êtes devenues la fable et l'objet des railleries de tous les peuples ;

3. Propterea vaticinare, et dic : Hæc dicit Dominus Deus : Pro eo quod desolati estis, et conculcati per circuitum, et facti in hæreditatem reliquis gentibus, et ascendistis super labium linguæ et opprobrium populi :

4. C'est pourquoi, montagnes d'Israël, écoutez la parole du Seigneur Dieu : Voici ce que dit le Seigneur Dieu aux montagnes, aux collines, aux torrens, aux vallées, aux déserts, " aux maisons ruinées et aux villes désertes, qui ont été dépeuplées et déchirées de toutes parts par les railleries des autres peuples :

4. Propterea, montes Israel, audite verbum Domini Dei : Hæc dicit Dominus Deus montibus et collibus, torrentibus, vallibusque et desertis, parietinis et urbibus derelictis, quæ depopulatæ sunt, et subsannatæ a reliquis gentibus per circuitum :

5. Voici donc ce que dit le Seigneur Dieu : Comme j'ai parlé dans l'ardeur de ma colère contre les autres peuples, et contre l'Idumée, qui se sont emparés de la terre qui étoit à moi, dans toute la joie de leur âme et de tout leur cœur," pour en faire leur héritage; et qui en ont chassé les habitans pour la ravager :

5. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Quoniam in igne zeli mei locutus sum de reliquis gentibus, et de Idumæa universa, quæ dederunt terram meam sibi in hæreditatem cum gaudio, et toto corde et ex animo : et ejecerunt eam ut vastarent :

6. Prophétisez aussi à la terre d'Israël, et dites aux montagnes, aux collines, aux coteaux " et aux vallées : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : J'ai

6. Idcirco vaticinare super humum Israel, et dices montibus et collibus, jugis et vallibus : Hæc dicit Do-

ỹ 2. Les monts d'Israël.

Ibid. A nous qui sommes les neveux de Jacob ; et nous allons nous en emparer, maintenant qu'elles sont désertes et abandonnées par ses enfans.

ỹ 3. Vous, montagnes d'Israël.

Ibid. Hébr. autr. : parce que vous avez été désolées et dévorées de toutes parts.

ỹ 4. Hébr. autr. : aux lieux désolés et ruinés, et aux villes abandonnées qui ont été exposées au mépris (*ou* au pillage) et aux insultes de tous les autres peuples qui les environnent.

ỹ 5. Hébr. autr. : dans toute la joie de leur cœur, et avec le souverain mépris qu'ils ont conçu dans leur âme.

ỹ 6. Hébr. autr. : aux torrens. C'est la même expression qu'au verset 4.

minus Deus : Ecce ego in zelo meo et in furore meo locutus sum, eo quod confusionem gentium sustinueritis.

parlé maintenant dans mon zèle et dans ma fureur, parce que vous avez été chargés d'opprobres parmi les nations.

7. Idcirco hæc dicit Dominus Deus : Ego levavi manum meam, ut gentes quæ in circuitu vestro sunt, ipsæ confusionem suam portent :

7. Voici donc ce que dit le Seigneur Dieu : J'ai juré [a] que les nations qui sont autour de vous, porteront aussi elles-mêmes leur confusion.

8. Vos autem, montes Israel, ramos vestros germinetis, et fructum vestrum afferatis populo meo Israel : prope enim est ut veniat :

8. Et vous, montagnes d'Israël, poussez [a] vos branches, et portez votre fruit pour mon peuple d'Israël ; car le temps où il doit venir est proche.

9. Quia ecce ego ad vos, et convertar ad vos, et arabimini, et accipietis sementem.

9. Et voilà que je viens à vous, et je me retournerai vers vous : vous serez labourées, et vous recevrez la semence.

10. Et multiplicabo in vobis homines, omnemque domum Israel : et habitabuntur civitates, et ruinosa instaurabuntur.

10. Je multiplierai les hommes en vous ; j'y ferai croître toute la maison d'Israël : les villes seront habitées, et les lieux ruinés seront rétablis.

11. Et replebo vos hominibus et jumentis, et multiplicabuntur, et crescent : et habitare vos faciam sicut a principio, bonisque donabo majoribus quam habuistis ab initio : et scietis quia ego Dominus.

11. Je vous remplirai d'hommes et de bêtes ; ils multiplieront, et ils s'accroîtront : je vous ferai habiter comme auparavant ; je vous donnerai de plus grands biens que vous n'en aviez eu au commencement : et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur.

12. Et adducam super vos homines, populum meum Israel, et hæreditate possidebunt te : et eris eis in hæreditatem, et non addes ultra ut absque eis sis.

12. Je ferai venir sur vous des hommes, mon peuple d'Israël ; [a] ils vous posséderont comme leur héritage : vous serez leur héritage, et à l'avenir vous ne vous trouverez plus sans eux. [a]

13. Hæc dicit Dominus Deus : Pro eo quod dicunt

13. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Parce qu'on a dit de vous que

℣ 7. Litt. : J'ai levé la main, *et j'ai juré* que, etc.
℣ 8. Litt. : vous pousserez vos branches, et vous porterez votre fruit, etc.
℣ 12. C'est-à-dire, ces hommes sont ceux de mon peuple d'Israël.
Ibid. Hebr. autr. : *et non addes ultra ut orbes eos :* et vous ne leur ravirez plus leurs enfans. Cela est relatif à ce qui va être dit dans les trois versets suivans.

vous étiez une terre qui dévoroit les hommes, qui étouffoit son propre peuple,

14. Vous ne dévorerez plus les hommes à l'avenir, et vous ne ferez plus mourir votre peuple, dit le Seigneur Dieu.

15. Je ne ferai plus entendre parmi vous les reproches et la confusion dont les nations vous couvroient; vous ne porterez plus l'opprobre des nations; et vous ne perdrez plus votre peuple, dit le Seigneur Dieu.

16. Le Seigneur me parla encore, et me dit :

17. Fils de l'homme, les enfans d'Israël ont habité dans leur terre; ils l'ont souillée par le dérèglement de leurs affections et de leurs œuvres; leur voie est devenue à mes yeux comme l'impureté d'une femme qui souffre l'incommodité ordinaire à son sexe.

18. C'est pourquoi j'ai répandu mon indignation sur eux, à cause du sang qu'ils avoient répandu sur la terre, et de leurs idoles par lesquelles ils l'avoient déshonorée.

19. Je les ai écartés en divers pays, et je les ai dispersés parmi les peuples; je les ai jugés selon leurs voies et selon leurs œuvres.

Isai. LII. 5. *Rom.* II. 24.

20. Et ils ont véeu parmi les peuples où ils étoient allés; et ils y ont déshonoré mon saint nom, " lorsqu'on disoit d'eux : C'est le peuple du Seigneur; ce sont là ceux qui sont sortis de sa terre.

21. Mais j'ai voulu épargner la sainteté de mon nom, que la maison d'Israël avoit déshonoré parmi les nations où ils étoient allés. "

de vobis : Devoratrix hominum es, et suffocans gentem tuam :

14. Propterea homines non comedes amplius, et gentem tuam non necabis ultra, ait Dominus Deus :

15. Nec auditam faciam in te amplius confusionem gentium, et opprobrium populorum nequaquam portabis, et gentem tuam non amittes amplius, ait Dominus Deus.

16. Et factum est verbum Domini ad me, dicens :

17. Fili hominis, domus Israel habitaverunt in humo sua, et polluerunt eam in viis suis et in studiis suis : juxta immunditiam menstruatæ facta est via eorum coram me.

18. Et effudi indignationem meam super eos pro sanguine, quem fuderunt super terram, et in idolis suis polluerunt eam.

19. Et dispersi eos in gentes, et ventilati sunt in terras : juxta vias eorum et adinventiones eorum judicavi eos.

20. Et ingressi sunt ad gentes, ad quas introierunt, et polluerunt nomen sanctum meum, cum diceretur de eis : Populus Domini iste est, et de terra ejus egressi sunt.

21. Et peperci nomini sancto meo, quod polluerat domus Israel in gentibus, ad quas ingressi sunt.

℣ 20. Par une conduite indigne d'une nation qui porte le nom de peuple de Dieu.

℣ 21. Car ces nations n'auroient pas manqué de dire que c'étoit par foi-

22. Idcirco dices domui Israel : Hæc dicit Dominus Deus : Non propter vos ego faciam, domus Israel, sed propter nomen sanctum meum, quod polluistis in gentibus, ad quas intrastis.

22. C'est pourquoi vous direz à la maison d'Israël : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Ce n'est pas pour vous, maison d'Israël, que je ferai ce que je dois faire, " mais c'est pour la gloire de mon saint nom, que vous avez déshonoré parmi les nations où vous étiez allés.

23. Et sanctificabo nomen meum magnum, quod pollutum est inter gentes, quod polluistis in medio earum, ut sciant gentes quia ego Dominus, ait Dominus exercituum, cum sanctificatus fuero in vobis coram eis.

23. Et je sanctifierai mon grand nom, qui a été souillé parmi les nations, que vous avez déshonoré au milieu d'elles; afin que les nations sachent que c'est moi qui suis le Seigneur, dit le Seigneur des armées, lorsque j'aurai été sanctifié à leurs yeux au milieu de vous;

24. Tollam quippe vos de gentibus, et congregabo vos de universis terris : et adducam vos in terram vestram.

24. Car je vous retirerai d'entre les peuples; je vous rassemblerai de tous les pays, et je vous ramenerai dans votre terre.

25 Et effundam super vos aquam mundam, et mundabimini ab omnibus inquinamentis vestris, et ab universis idolis vestris mundabo vos.

25. Je répandrai sur vous de l'eau pure, et vous serez purifiée de toutes vos souillures; et je vous purifierai des impuretés de toutes vos idoles. "

26. Et dabo vobis cor novum, et spiritum novum ponam in medio vestri : et auferam cor lapideum de carne vestra, et dabo vobis cor carneum.

26. Je vous donnerai un cœur nouveau, et je mettrai un esprit nouveau au milieu de vous; j'ôterai de votre chair le cœur de pierre, et je vous donnerai un cœur de chair. "

27. Et spiritum meum ponam in medio vestri : et faciam ut in præceptis meis ambuletis, et judicia mea custodiatis et operemini.

27. Je mettrai mon esprit au milieu de vous; je ferai que vous marcherez dans mes préceptes, que vous garderez mes ordonnances, et que vous les pratiquerez. "

blesse que je les laissois sous la puissance de leurs ennemis. Ainsi, malgré leur indignité, j'ai résolu de les délivrer et de les combler de mes bienfaits.

℣ 22. Pour vous sauver.

℣ 25. Hébr. : de toutes vos ordures, *c'est-à-dire, de toutes vos idoles.*

℣ 26. Un cœur sensible à mon amour.

℣ 25-27. Les saints pères et la plupart des interprètes reconnoissent que ces grandes promesses n'ont reçu leur accomplissement que dans l'alliance nouvelle dont Jésus-Christ est le médiateur, et dont le caractère distinctif est cet enseignement intérieur par lequel Dieu, répandant son esprit en nous,

28. Vous habiterez dans la terre que j'ai donnée à vos pères; vous serez mon peuple, et moi je serai votre Dieu.

29. Je vous délivrerai de toutes vos souillures; j'appellerai le froment, et je le multiplierai; et je ne vous frapperai plus de la famine.

30. Je multiplierai le fruit des arbres, et les semences des champs, afin qu'à l'avenir vous ne portiez plus l'opprobre de la famine devant les nations.

31. Vous vous ressouviendrez alors de vos voies si corrompues, et de vos affections déréglées; vos iniquités et vos crimes " vous déplairont.

32. Ce n'est point pour vous que je ferai ceci, dit le Seigneur Dieu: sachez-le bien, soyez confus, et rougissez de honte pour les excès de votre vie, maison d'Israël.

33. Voici ce que dit le Seigneur Dieu: Lorsque je vous aurai purifiés de toutes vos iniquités, que j'aurai repeuplé vos villes, et rétabli les lieux ruinés;

34. Lorsque cette terre, qui paroissoit déserte et toute désolée aux yeux des passans, aura été cultivée de nouveau,

35. On dira: Cette terre qui étoit inculte est devenue comme un jardin

28. Et habitabitis in terra quam dedi patribus vestris: et eritis mihi in populum, et ego ero vobis in Deum.

29. Et salvabo vos ex universis inquinamentis vestris: et vocabo frumentum, et multiplicabo illud: et non imponam vobis famem.

30. Et multiplicabo fructum ligni, et genimina agri, ut non portetis ultra opprobrium famis in gentibus.

31. Et recordabimini viarum vestrarum pessimarum, studiorumque non bonorum: et displicebunt vobis iniquitates vestræ et scelera vestra.

32. Non propter vos ego faciam, ait Dominus Deus; notum sit vobis: confundimini, et erubescite super viis vestris, domus Israel.

33. Hæc dicit Dominus Deus: In die qua mundavero vos ex omnibus iniquitatibus vestris, et inhabitari fecero urbes, et instauravero ruinosa:

34. Et terra deserta fuerit exculta, quæ quondam erat desolata in oculis omnis viatoris:

35. Dicent: Terra illa inculta, facta est ut hortus

nous donne un cœur nouveau et un esprit nouveau, c'est-à-dire de nouvelles affections et de nouveaux sentimens, conformes aux vérités que la foi nous enseigne, et aux règles que l'Evangile nous prescrit. Saint Augustin a souvent employé ce texte contre les pélagiens, pour prouver que c'est Dieu même qui, par l'impression de sa grâce sur nos cœurs, *fait que nous marchons dans* la voie de *ses préceptes*, par le libre consentement de notre volonté; en sorte que c'est *Dieu* qui, en conservant et perfectionnant même notre liberté, *opère* véritablement *en nous* par sa grâce *le vouloir et le faire selon son bon plaisir*, comme saint Paul nous l'enseigne. *Philipp.* II, 13.

℣ 31. Hébr. litt.: et vos abominations.

voluptatis : et civitates desertæ, et destitutæ atque suffossæ, munitæ sederunt.

de délices ; et les villes qui étoient désertes, abandonnées et ruinées, sont maintenant rebâties et fortifiées.

36. Et scient gentes quæcumque derelictæ fuerint in circuitu vestro, quia ego Dominus ædificavi dissipata, plantavique inculta, ego Dominus locutus sim, et fecerim.

36. Et tout ce qui restera des peuples qui vous environnent, reconnoîtra que c'est moi qui suis le Seigneur, qui ai rétabli les lieux ruinés, et qui ai cultivé " de nouveau les champs incultes, que c'est moi qui suis le Seigneur qui ai parlé, et qui ai exécuté.

37. Hæc dicit Dominus Deus : Adhuc in hoc invenient me domus Israel, ut faciam eis : Multiplicabo eos sicut gregem hominum.

37. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Les enfans d'Israël me trouveront encore favorable en ceci, et je leur ferai encore cette grâce : Je les multiplierai comme un troupeau d'hommes.

38. Ut gregem sanctum, ut gregem Jerusalem in solemnitatibus ejus : sic erunt civitates desertæ, plenæ gregibus hominum : et scient quia ego Dominus.

38. Comme un troupeau saint, comme le troupeau de Jérusalem dans ses fêtes solennelles ; " c'est ainsi que les villes qui étoient désertes seront remplies de troupeaux d'hommes ; et ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur.

℣ 36. Litt. : qui ai planté.
℣ 38. Troupeau de victimes que l'on amène en foule.

CHAPITRE XXXVII.

Rétablissement d'Israël représenté sous la figure d'une multitude d'os secs qui revivent. Réunion d'Israël et de Juda. Un seul roi les commandera. Le sanctuaire du Seigneur sera fixé au milieu d'eux.

1. Facta est super me manus Domini : et eduxit me in spiritu Domini, et dimisit me in medio campi, qui erat plenus ossibus.

1. La main du Seigneur fut sur moi ; et, m'ayant mené dehors par l'esprit du Seigneur, " elle me laissa au milieu d'une campagne qui étoit pleine d'os.

2. Et circumduxit me per ea in gyro : erant autem multa valde super faciem campi, siccaque vehementer.

2. Et il " me mena tout autour de ces os ; il y en avoit une très-grande quantité qui étoient sur la face de la terre, et extrêmement secs.

℣ 1. Hébr. autr. : et le Seigneur m'ayant mené dehors en esprit, me laissa, etc.
℣ 2. Le verbe העבירני dans le texte original étant au masculin, on voit que *circumduxit* de la Vulgate a pour sujet *Dominus* et non *manus*. C'est donc à tort que Sacy et autres ont traduit : *Elle me mena*.

3. Alors le Seigneur me dit : Fils de l'homme, croyez-vous que ces os puissent revivre? "Je lui répondis : Seigneur Dieu, vous le savez.

4. Et il me dit : Prophétisez sur ces os, et dites-leur : Vous, os secs, écoutez la parole du Seigneur.

5. Voici ce que le Seigneur Dieu dit à ces os : Je vais envoyer un esprit en vous, et vous vivrez.

6. Je ferai naître des nerfs sur vous; j'y formerai des chairs; j'étendrai de la peau par-dessus, et je vous donnerai un esprit, et vous vivrez : et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur.

7. Je prophétisai donc comme le Seigneur me l'avoit commandé; et lorsque je prophétisois, on entendit un bruit, et aussitôt il se fit un ébranlement parmi ces os; ils s'approchèrent l'un de l'autre, et chacun se plaça dans sa jointure.

8. Et je vis, et voilà que des nerfs se formèrent sur ces os, des chairs les environnèrent, et de la peau s'étendit par-dessus; mais l'esprit n'y étoit point.

9. Alors le Seigneur me dit : Prophétisez à l'esprit; prophétisez, fils de l'homme, et dites à l'esprit : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Esprit, venez des quatre vents, et soufflez sur ces morts afin qu'ils revivent.

10. Je prophétisai donc comme le Seigneur me l'avoit commandé; et en même temps l'esprit entra dans ces os; ils devinrent vivans et animés; ils se tinrent sur leurs pieds, et il s'en forma une fort grande armée.

3. Et dixit ad me : Fili hominis, putasne vivent ossa ista? Et dixi : Domine Deus, tu nosti.

4. Et dixit ad me : Vaticinare de ossibus istis : et dices eis : Ossa arida, audite verbum Domini.

5. Hæc dicit Dominus Deus ossibus his : Ecce ego intromittam in vos spiritum, et vivetis.

6. Et dabo super vos nervos, et succrescere faciam super vos carnes, et superextendam in vobis cutem : et dabo vobis spiritum, et vivetis, et scietis quia ego Dominus.

7. Et prophetavi sicut præceperat mihi : factus est autem sonitus, prophetante me, et ecce commotio : et accesserunt ossa ad ossa, unumquodque ad juncturam suam.

8. Et vidi, et ecce super ea nervi et carnes ascenderunt : et extenta est in eis cutis desuper, et spiritum non habebant.

9. Et dixit ad me : Vaticinare ad spiritum, vaticinare, fili hominis, et dices ad spiritum : Hæc dicit Dominus Deus : A quatuor ventis veni, spiritus, et insuffla super interfectos istos, et reviviscant.

10. Et prophetavi sicut præceperat mihi : et ingressus est in ea spiritus, et vixerunt : steteruntque super pedes suos exercitus grandis nimis valde.

℣ 3. Hébr. litt. : Ces os revivront-ils ?

11. Et dixit ad me : Fili hominis, ossa hæc universa, domus Israel est : ipsi dicunt : Aruerunt ossa nostra, et periit spes nostra, et abscissi sumus.

11. Alors le Seigneur me dit : Fils de l'homme, ces os sont la maison d'Israël : "Nos os, disent-ils, sont devenus secs ; notre espérance est perdue ; et nous sommes retranchés."

12. Propterea vaticinare, et dices ad eos : Hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego aperiam tumulos vestros, et educam vos de sepulchris vestris, populus meus : et inducam vos in terram Israel.

12. Prophétisez donc, et dites-leur : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : O mon peuple ! je vais ouvrir vos tombeaux ;" je vous ferai sortir de vos sépulcres ; et je vous ferai entrer dans la terre d'Israël.

13. Et scietis quia ego Dominus, cum aperuero sepulchra vestra, et eduxero vos de tumulis vestris, popule meus :

13. Et vous saurez, ô mon peuple ! que c'est moi qui suis le Seigneur, lorsque j'aurai ouvert vos sépulcres, et que je vous aurai fait sortir de vos tombeaux ;

14. Et dedero spiritum meum in vobis, et vixeritis, et requiescere vos faciam super humum vestram : et scietis quia ego Dominus locutus sum, et feci, ait Dominus Deus.

14. Que j'aurai répandu mon esprit en vous, que vous serez rentrés dans la vie, " et que je vous aurai fait vivre en repos sur votre terre ; vous saurez alors que c'est moi qui suis le Seigneur qui ai parlé, et qui ai accompli, dit le Seigneur Dieu.

15. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

15. Le Seigneur me dit encore ces paroles :

16. Et tu, fili hominis, sume tibi lignum unum, et scribe super illud : Judæ, et filiorum Israel sociorum ejus : et tolle lignum alterum, et scribe super illud : Joseph ligno Ephraim, et cunctæ domui Israel sociorumque ejus.

16. Fils de l'homme, prenez un morceau de bois, et écrivez dessus : Pour Juda et pour les enfans d'Israël qui lui sont unis ; prenez encore un autre morceau de bois, et écrivez dessus : Ce bois est pour Joseph, pour Ephraïm, pour toute la maison d'Israël, et pour ceux qui lui sont unis. "

ŷ 11. L'image de l'état où elle se trouve.
Ibid. Nous n'avons plus de salut à espérer.
ŷ 12. Vos prisons.

ŷ 4-14. Cette résurrection et ce rétablissement des enfans d'Israël a reçu un premier accomplissement au temps de la délivrance des Juifs captifs à Babylone, et de leur rétablissement dans la Judée sous Cyrus ; mais elle ne sera pleinement accomplie que par la conversion future des Juifs et leur rétablissement dans l'Eglise. La suite confirme ces deux sens.

ŷ 16. Autrement et selon l'hébreu à la lettre : Pour Joseph, bois d'Ephraïm et de toute la maison d'Israël qui lui est unie. La tribu d'*Ephraïm*,

17. Puis approchez ces deux morceaux de bois l'un de l'autre pour les unir; et ils deviendront en votre main comme un seul morceau de bois.

18. Et lorsque les enfans de votre peuple vous diront : Ne nous découvrirez-vous point ce que signifie ce que vous faites?

19. Vous leur direz : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je vais prendre le bois de Joseph, qui est dans la main d'Ephraïm, et les tribus d'Israël qui lui sont unies, et je les joindrai ainsi que lui avec le bois de Juda, pour n'en faire plus qu'un de ces deux; et ils seront dans ma main comme un seul bois.

20. Vous tiendrez à la main devant leurs yeux ces morceaux de bois sur lesquels vous aurez écrit, et vous leur direz :

21. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je vais prendre les enfans d'Israël du milieu des nations où ils étoient allés; je les rassemblerai de toutes parts; je les ramenerai en leur pays;

Joan. x. 16. 22. Et je n'en ferai plus qu'un seul peuple dans leurs terres et sur les montagnes d'Israël; il n'y aura plus qu'un seul roi qui les commandera tous; et à l'avenir ils ne seront plus divisés en deux peuples, ni en deux royaumes.

23. Ils ne se souilleront plus à l'avenir par leurs idoles, par leurs abominations, et par toutes leurs iniquités : je les tirerai de tous les lieux où ils avoient péché, et je les purifierai; et

17. Et adjunge illa unum ad alterum tibi in lignum unum : et erunt in unionem in manu tua.

18. Cum autem dixerint ad te filii populi tui loquentes : Nonne indicas nobis quid in his tibi velis?

19. Loqueris ad eos : Hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego assumam lignum Joseph, quod est in manu Ephraim, et tribus Israel, quæ sunt ei adjunctæ : et dabo eas pariter cum ligno Juda, et faciam eas in lignum unum : et erunt unum in manu ejus.

20. Erunt autem ligna super quæ scripseris in manu tua, in oculis eorum,

21. Et dices ad eos : Hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego assumam filios Israel de medio nationum, ad quas abierunt : et congregabo eos undique, et adducam eos ad humum suam.

22. Et faciam eos in gentem unam in terra in montibus Israel, et rex unus erit omnibus imperans : et non erunt ultra duæ gentes, nec dividentur amplius in duo regna.

23. Neque polluentur ultra in idolis suis, et abominationibus suis, et cunctis iniquitatibus suis : et salvos eos faciam de universis se-

l'un des fils de *Joseph*, fut le centre du royaume des dix tribus, qui sont comprises sous le nom de *maison d'Israël* distinguée de la *maison de Juda*.

ỳ 19. C'est le sens de l'hébreu.

Ibid. C'est le sens de l'hébreu.

ỳ 22. Ce roi est Jésus-Christ, à qui seul cette prophétie peut convenir dans la rigueur de la lettre.

dibus, in quibus peccaverunt, et emundabo eos : et erunt mihi populus ; et ego ero eis Deus.

ils seront mon peuple, et je serai leur Dieu.

24. Et servus meus David rex super eos, et pastor unus erit omnium eorum : in judiciis meis ambulabunt, et mandata mea custodient, et facient ea.

24. Mon serviteur David " régnera sur eux ; ils n'auront plus tous qu'un seul pasteur ; ils marcheront selon mes ordonnances ; ils garderont mes commandemens, et ils les pratiqueront.

Isai. XL. 11. *Jer.* XXIII. 15. *Dan.* IX. 24. *Joan.* X. 16.

25. Et habitabunt super terram quam dedi servo meo Jacob, in qua habitaverunt patres vestri : et habitabunt super eam ipsi, et filii filiorum eorum, usque in sempiternum : et David servus meus princeps eorum in perpetuum.

25. Ils habiteront sur la terre que j'ai donnée à mon serviteur Jacob, que vos pères ont habitée ; ils l'habiteront, eux et leurs enfans, et les enfans de leurs enfans, jusqu'à jamais ; et mon serviteur David sera leur prince pour toujours. "

26. Et percutiam illis fœdus pacis : pactum sempiternum erit eis : et fundabo eos, et multiplicabo, et dabo sanctificationem meam in medio eorum in perpetuum.

26. Je ferai avec eux une alliance de paix ; mon alliance avec eux sera éternelle ; je les établirai sur un ferme fondement ; je les multiplierai, et j'établirai pour jamais mon sanctuaire au milieu d'eux.

Psal. CIX. 4 ; CXVI. 2. *Joan.* XII. 34.

27. Et erit tabernaculum meum in eis : et ero eis Deus, et ipsi erunt mihi populus.

27. Mon tabernacle sera chez eux ; je serai leur Dieu, et ils seront mon peuple.

28. Et scient gentes quia ego Dominus sanctificator Israel, cum fuerit sanctificatio mea in medio eorum in perpetuum.

28. Et les nations sauront que c'est moi qui suis le Seigneur et le sanctificateur d'Israël, lorsque mon Sanctuaire se conservera pour jamais au milieu d'eux.

℣ 24. C'est Jésus-Christ même qui est ce vrai David promis ici. *Supr.* XXXIV, 23.

℣ 19-25. Cette prophétie a reçu son premier accomplissement, lorsqu'après la captivité de Babylone, ceux d'entre *les enfans d'Israël et de Juda* qui retournèrent dans leur patrie, se réunirent en un seul peuple, au milieu duquel parut ensuite le vrai *David*, le bien-aimé qui est Jésus-Christ. Mais elle ne sera pleinement accomplie que lorsque le peuple juif, représenté par *la maison d'Israël*, viendra tout entier se réunir au peuple chrétien représenté par *la maison de Juda*, en sorte qu'il n'y aura plus alors qu'*un seul troupeau et un seul pasteur*, selon l'expression de Jésus-Christ même. *Joan.* X, 16.

CHAPITRE XXXVIII.

Prophétie contre Gog. Ce prince viendra avec une armée nombreuse pour piller les enfans d'Israël récemment revenus de leur captivité. Le Seigneur exterminera ce prince et son armée.

Infr. xxxix. 1. *Apoc.* xx. 7. 1. Le Seigneur me parla encore, et me dit :

2. Fils de l'homme, tournez le visage vers Gog," vers la terre de Magog, vers ce prince et ce chef de Mosoch et de Thubal," et prophétisez sur lui.

3. Et vous lui direz : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je viens à vous, Gog, prince et chef" de Mosoch et de Thubal.

4. Je vous ferai tourner de toutes parts ; et je vous mettrai un frein aux mâchoires ;" je vous ferai sortir, vous et toute votre armée, les chevaux et les cavaliers tout couverts de cuirasses," qui viendront en grandes troupes, armés de lances," de boucliers et d'épées.

5. Les Perses, les Ethiopiens, et

1. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

2. Fili hominis, pone faciem tuam contra Gog, terram Magog, principem capitis Mosoch et Thubal : et vaticinare de eo.

3. Et dices ad eum : Hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego ad te, Gog, principem capitis Mosoch et Thubal :

4. Et circumagam te, et ponam frenum in maxillis tuis : et educam te, et omnem exercitum tuum, equos et equites vestitos loricis universos, multitudinem magnam, hastam et clypeum arripientium et gladium.

5. Persæ, Æthiopes, et

ỷ 2. Comme ce nom est mystérieux, les interprètes sont partagés sur sa signification. Quelques-uns pensent que dans le sens littéral et immédiat c'est Cambyse, fils et successeur de Cyrus ; plusieurs croient que c'est Antiochus Epiphanes. Saint Ambroise pensoit que ce nom pouvoit désigner les Goths qui de son temps menaçoient l'empire romain : *Gog iste Gothus est ;* et sous ce point de vue il semble que l'on pourroit dire que *Gog et Magog* représentent les Goths et les Lombards, qui pénétrèrent jusque dans le sein de l'Italie, où ils causèrent de grands maux, et où leur puissance s'éteignit. Mais tous conviennent du rapport manifeste qui se trouve entre cette prophétie et celle de saint Jean dans l'Apocalypse, xx, 7 et suivans, où reparoissent les mêmes noms de *Gog et Magog* sous lesquels saint Jean paroît désigner l'Antechrist et son peuple ; en sorte que cette prophétie d'Ezéchiel touchant l'irruption et la défaite de Gog, paroît être un symbole de la persécution et de la ruine de l'Antechrist. Voyez la *Dissertation sur Gog et Magog* à la tête d'Ezéchiel.

Ibid. Hébr. autr. : vers ce prince de Ros, de Mosoch et de Thubal. Voyez la Dissertation.

ỷ 3. Hébr. : Prince de Ros, de Mosoch, etc.

ỷ 4. Pour vous conduire où je voudrai.

Ibid. Hébr. autr. : armés de toutes pièces.

Ibid. Le mot hébreu צִנָּה peut s'entendre d'une sorte de boucliers.

Libyes cum eis, omnes scutati et galeati.

6. Gomer et universa agmina ejus, domus Thogorma, latera aquilonis et totum robur ejus, populique multi tecum.

7. Præpara, et instrue te, et omnem multitudinem tuam, quæ coacervata est ad te : et esto eis in præceptum.

8. Post dies multos visitaberis : in novissimo annorum venies ad terram, quæ reversa est a gladio, et congregata est de populis multis ad montes Israel, qui fuerunt deserti jugiter : hæc de populis educta est, et habitabunt in ea confidenter universi.

9. Ascendens autem quasi tempestas venies, et quasi nubes, ut operias terram tu, et omnia agmina tua, et populi multi tecum.

10. Hæc dicit Dominus Deus : In die illa, ascendent sermones super cor tuum, et cogitabis cogitationem pessimam :

11. Et dices : Ascendam ad terram absque muro : veniam ad quiescentes habitantesque secure : hi omnes habitant sine muro : vectes et portæ non sunt eis :

12. Ut diripias spolia, et invadas prædam, ut inferas manum tuam super eos qui

ceux de Libye," seront avec eux tout couverts de boucliers, et le casque en tête.

6. Gomer et toutes ses troupes, la maison de Thogorma," vers l'aquilon, et toutes ses forces, et plusieurs peuples seront avec vous.

7. Préparez-vous, disposez-vous avec toute cette troupe nombreuse qui s'est rassemblée auprès de vous : et soyez le chef dont ils prennent l'ordre.

8. Après un long temps, vous serez visité ; dans les dernières années, vous viendrez en une terre qui a été sauvée de l'épée, qui a été tirée d'entre plusieurs peuples, et rassemblée aux montagnes d'Israël qui avoient été toujours désertes ; en une terre dont les habitans avoient été retirés d'entre les peuples, et où tout le monde ensuite a été rétabli dans une pleine assurance.

9. Vous y viendrez alors, et vous paroîtrez comme une tempête et comme un tourbillon" pour couvrir la terre, vous et toutes vos troupes, et plusieurs peuples avec vous.

10. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : En ce temps-là, vous formerez des desseins dans votre cœur, et vous prendrez une résolution très-criminelle ;

11. En disant : Je viendrai dans un pays sans murailles ; j'attaquerai des gens qui sont en paix, qui se croient dans une pleine assurance, qui habitent tous en des villes sans murailles, où il n'y a ni barres ni portes.

12. Vous ne penserez qu'à vous enrichir des dépouilles, à vous rassasier du butin et du pillage, et à porter

℣ 5. Hebr. autr. : Les Perses, et avec eux les Ethiopiens et les Libyens. Voyez la Dissertation.

℣ 6. Voyez la Dissertation.

℣ 9. Litt. : comme une nuée.

votre main contre ceux qui, après avoir été abandonnés," avoient été rétablis; contre un peuple qui avoit été rassemblé des nations, et qui commençoit à habiter et à posséder cette terre au milieu du monde."

13. Saba, Dédan, les gens de trafic de Tharsis," et tous ses lions," vous diront: Ne venez-vous pas pour prendre les dépouilles?" Nous voyons que vous avez rassemblé vos troupes si nombreuses, pour faire un grand butin," pour prendre l'argent et l'or, pour emporter les meubles, et tout ce qu'il y a de précieux, et pour piller les richesses infinies."

14. C'est pourquoi prophétisez, fils de l'homme, et dites à Gog: Voici ce que dit le Seigneur Dieu: En ce jour-là, lorsque mon peuple d'Israël demeurera dans une pleine assurance, vous le saurez.

15. Vous viendrez alors de votre pays, des climats de l'aquilon, vous et plusieurs peuples avec vous, tous montés à cheval en grandes troupes, et avec une puissante armée;

16. Et vous viendrez fondre sur mon

deserti fuerunt, et postea restituti, et super populum qui est congregatus ex gentibus, qui possidere cœpit, et esse habitator umbilici terræ.

13. Saba, et Dedan, et negotiatores Tharsis, et omnes leones ejus dicent tibi: Numquid ad sumenda spolia tu venis? ecce ad diripiendam prædam congregasti multitudinem tuam, ut tollas argentum et aurum, et auferas supellectilem atque substantiam, et diripias manubias infinitas.

14. Propterea vaticinare, fili hominis, et dices ad Gog: Hæc dicit Dominus Deus: Numquid non in die illo, cum habitaverit populus meus Israel confidenter, scies?

15. Et venies de loco tuo a lateribus aquilonis, tu, et populi multi tecum, ascensores equorum universi, cœtus magnus, et exercitus vehemens.

16. Et ascendes super po-

℣ 12. Hébr. autr.: qui avoient été désolés *par leurs ennemis.*

Ibid. Plusieurs croient que Jérusalem pouvoit être regardée comme le centre du monde, et ils prennent en ce sens le texte du psaume LXXIII, verset 12. L'hébreu peut se traduire à la lettre: qui se faisoit *de nouvelles* possessions, et qui habitoit *de nouveau* le Thabor de la terre. Ce mot hébreu *Thabor* se dit d'une montagne qui s'élève seule au milieu d'une plaine; telle étoit la situation de Jérusalem.

℣ 13. Voyez la Dissertation.

Ibid. Ses princes cruels.

Ibid. Autrement et à la lettre: Venez-vous pour prendre les dépouilles de ce peuple?

Ibid. Hébr. autr.: et lorsque vous avez rassemblé vos troupes si nombreuses, étoit-ce donc pour, etc.

Ibid. Hébr. litt.: et pour *en* enlever de grandes *et riches* dépouilles.

℣ 14. Litt.: N'arrivera-t-il pas que, lorsque mon peuple d'Israël habitera *dans son pays* avec une pleine assurance, vous le saurez? vous viendrez alors, etc.

pulum meum Israel quasi nubes, ut operias terram: in novissimis diebus eris, et adducam te super terram meam: ut sciant gentes me, cum sanctificatus fuero in te in oculis eorum, o Gog.

peuple d'Israël, comme un tourbillon, pour couvrir toute la terre; vous serez dans les derniers jours;" et je vous ferai venir sur ma terre, afin que les nations me connoissent, lorsque j'aurai fait paroître en vous ma sainte puissance à leurs yeux, ô Gog! "

17. Hæc dicit Dominus Deus: Tu ergo ille es, de quo locutus sum in diebus antiquis, in manu servorum meorum prophetarum Israel, qui prophetaverunt in diebus illorum temporum, ut adducerem te super eos.

17. Voici ce que dit le Seigneur Dieu: C'est vous qui êtes " celui dont j'ai parlé dans les siècles passés, par mes serviteurs les prophètes d'Israël, qui ont prophétisé en ce temps-là," que je devois vous faire venir contre eux."

18. Et erit in die illa, in die adventus Gog super terram Israel; ait Dominus Deus, ascendet indignatio mea in furore meo.

18. En ce jour-là, en ce jour de l'arrivée de Gog sur la terre d'Isrrël, dit le Seigneur Dieu, mon indignation " passera jusqu'à la fureur.

19. Et in zelo meo, in igne iræ meæ locutus sum: quia in die illa erit commotio magna super terram Israel.

19. Je parlerai dans mon zèle et dans le feu de ma colère; parce qu'en ce temps-là il y aura un grand trouble " dans la terre d'Israël.

20. Et commovebuntur a facie mea pisces maris, et volucres cœli, et bestiæ agri, et omne reptile quod movetur super humum, cunctique homines qui sunt super faciem terræ: et sub-

20. Les poissons de la mer, les oiseaux du ciel, les bêtes de la campagne, tous les reptiles qui se meuvent sur la terre, et tous les hommes qui sont sur la face de la terre, trembleront devant ma face: les montagnes seront renversées; les haies seront ar- *Matth.* XXIV. 29. *Luc.* XXI. 25.

ỳ 16. Hébr. autr.: vous viendrez fondre sur mon peuple d'Israël, et vous serez dans les derniers jours *de votre vie*, comme un tourbillon *qui viendra* pour couvrir toute la terre *où habite mon peuple*.

Ibid. Ou simplement, *en exerçant sur vous*, ô Gog! *mes jugemens, et punissant vos crimes. Infr.* ỳ 18.

ỳ 17. Hébr. litt.: N'est-ce pas vous qui êtes, etc.

Ibid. Vulg. litt.: *In diebus illorum temporum*: hébr.: *in diebus illis; annis*, ou comme le lisent les Septante, *et annis*: dans ces jours et dans ces années *où ils ont vécu*.

Ibid. Voyez la Dissertation.

ỳ 18. C'est-à-dire: *contre les ennemis de mon peuple*. Voyez le texte de Joël apporté dans la Dissertation.

ỳ 19. Un grand renversement.

rachées; et toutes les murailles tomberont par terre."

vertentur montes, et cadent sepes, et omnis murus corruet in terram.

21. J'appellerai contre Gog" l'épée sur toutes mes montagnes, dit le Seigneur Dieu; et ils tourneront tous l'un contre l'autre la pointe de leurs épées."

21. Et convocabo adversus eum in cunctis montibus meis gladium, ait Dominus Deus: gladius uniuscujusque in fratrem suum dirigetur.

22. J'exercerai mes jugemens sur eux par la peste, par le sang, par les pluies violentes, et par les grosses pierres;" et je répandrai des pluies de feu et de soufre sur Gog, sur son armée, et sur tous les peuples qui seront avec lui.

22. Et judicabo eum peste, et sanguine, et imbre vehementi, et lapidibus immensis: ignem et sulphur pluam super eum, et super exercitum ejus, et super populos multos, qui sunt cum eo.

23. Je ferai voir ma grandeur; je signalerai ma sainte puissance; et je me ferai connoître aux yeux de plusieurs peuples; et ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur.

23. Et magnificabor, et sanctificabor: et notus ero in oculis multarum gentium, et scient quia ego Dominus.

℣ 20. Autrement et à la lettre: s'abattront.

℣ 19-21. Autrement et selon l'hébreu: Je parlerai dans mon zèle et dans le feu de ma colère, *et je protesterai* qu'il y aura un grand trouble dans la terre d'Israël, etc., *mais qu'ensuite* j'appellerai contre Gog, etc.

℣ 21. Je mettrai la division entre les peuples qui composeront son armée.

℣ 22. Voyez la *Dissertation sur la pluie de pierres*, à la tête du livre de Josué, tome IV.

CHAPITRE XXXIX.

Suite de la prophétie contre Gog. Le Seigneur le fera venir sur les montagnes d'Israël, où il le fera périr avec son armée. Les Israélites enleveront ses dépouilles. La gloire du Seigneur éclatera au milieu des nations. Il répandra ses miséricordes sur son peuple.

1. Vous donc, fils de l'homme, prophétisez contre Gog, et dites: Voici ce que dit le Seigneur Dieu: Je viens à vous, Gog, prince et chef" de Mosoch et de Thubal.

1. Tu autem, fili hominis, vaticinare adversum Gog, et dices: Hæc dicit Dominus Deus: Ecce ego super te, Gog, principem capitis Mosoch et Thubal:

2. Je vous ferai tourner de toutes parts; je vous tirerai; je vous ferai

2. Et circumagam te, et educam te, et ascendere te

℣ 1. Hébr. autr.: Prince de Ros, de Mosoch, etc. *Supr.* XXXVIII, 2.

faciam de lateribus aquilonis : et adducam te super montes Israel.

venir des climats de l'aquilon ; et je vous amenerai sur les montagnes d'Israël.

3. Et percutiam arcum tuum in manu sinistra tua, et sagittas tuas de manu dextera tua dejiciam.

3. Je briserai votre arc dans votre main gauche, et je ferai tomber vos flèches de votre main droite.

4. Super montes Israel cades tu, et omnia agmina tua, et populi tui, qui sunt tecum : feris, avibus, omnique volatili, et bestiis terræ, dedi te ad devorandum.

4. Vous tomberez sur les montagnes d'Israël, vous et toutes vos troupes, et tout votre peuple ″ qui est avec vous; je vous ai livré aux bêtes farouches, aux oiseaux, ″ et à tout ce qui vole en l'air, et aux bêtes de la terre, afin qu'ils vous dévorent.

5. Super faciem agri cades : quia ego locutus sum, ait Dominus Deus.

5. Vous tomberez au milieu des champs, parce que c'est moi qui ai parlé, dit le Seigneur Dieu.

6. Et immittam ignem in Magog, et in his qui habitant in insulis confidenter : et scient quia ego Dominus.

6. J'enverrai aussi le feu sur Magog, et sur ceux ″ qui habitent en assurance dans les îles ; et ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur.

7. Et nomen sanctum meum notum faciam in medio populi mei Israel, et non polluam nomen sanctum meum amplius : et scient gentes quia ego Dominus, sanctus Israel.

7. Je ferai connoître mon saint nom au milieu de mon peuple d'Israël ; ″ je ne laisserai plus profaner mon saint nom ; et les nations sauront que c'est moi qui suis le Seigneur, le saint d'Israël.

8. Ecce venit, et factum est, ait Dominus Deus : hæc est dies, de quo locutus sum.

8. Voici le temps : Ce que j'ai prédit est arrivé, dit le Seigneur Dieu ; voici le jour dont j'avois parlé.

9. Et egredientur habitatores de civitatibus Israel, et succendent et comburent arma, clypeum et hastas, arcum et sagittas, et baculos manuum et contos : et succendent ea igni septem annis.

9. Les habitans des villes d'Israël sortiront, et ils brûleront et réduiront en cendre les armes, les boucliers, les lances, ″ les arcs, et les flèches, les bâtons qu'ils portoient à la main, et les piques ; et ils les consumeront par le feu pendant sept ″ ans.

℣ 4. Autrement et selon l'hébreu : Et tous les peuples qui sont avec vous.
Ibid. Hébr. autr. : Je vous ai livré aux oiseaux voraces, et aux oiseaux de toute aile, *c'est-à-dire, de toute espèce.*
℣ 6. Ses alliés.
℣ 7. Par les châtimens que j'exercerai sur Magog.
℣ 9. Le mot hébreu pourroit signifier une espèce de bouclier.
Ibid. Le nombre *sept* se prend quelquefois pour un nombre indéterminé.

10. Et ils n'apporteront point de bois des champs, et ils n'en couperont point dans les forêts; parce qu'ils feront du feu de ces armes, qu'ils feront leur proie de ceux dont ils avoient été la proie, et qu'ils pilleront ceux qui les avoient pillés," dit le Seigneur Dieu.

10. Et non portabunt ligna de regionibus, neque succident de saltibus : quoniam arma succendent igni, et deprædabuntur eos, quibus prædæ fuerant, et diripient vastatores suos, ait Dominus Deus.

11. En ce jour-là je donnerai à Gog dans Israël un lieu célèbre pour lui servir de sépulcre, qui est la vallée des passans à l'orient de la mer," où tous ceux qui passeront, seront frappés d'étonnement; on y ensevelira Gog avec toutes ses troupes; et ce lieu sera appelé la vallée des troupes de Gog.

11. Et erit in die illa, dabo Gog locum nominatum sepulchrum in Israel : vallem viatorum ad orientem maris, quæ obstupescere faciet prætereuntes : et sepelient ibi Gog, et omnem multitudinem ejus, et vocabitur vallis multitudinis Gog.

12. La maison d'Israël les ensevelira en ce lieu-là durant sept " mois, pour purger la terre.

12. Et sepelient eos domus Israel, ut mundent terram septem mensibus.

13. Tout le peuple du pays les ensevelira; et ce jour où j'aurai signalé ma gloire," leur sera un jour célèbre, dit le Seigneur Dieu.

13. Sepeliet autem eum omnis populus terræ : et erit eis nominata dies, in qua glorificatus sum, ait Dominus Deus.

14. Et ils établiront des hommes qui visiteront le pays sans cesse, pour rechercher et pour ensevelir ceux qui seroient encore demeurés sur la face de la terre, afin de la purifier; et ils commenceront à faire cette recherche après sept mois."

14. Et viros jugiter constituent lustrantes terram, qui sepeliant et requirant eos qui remanserant super faciem terræ, ut emundent eam : post menses autem septem quærere incipient.

℣ 10. Hébr. autr. : qu'ils enleveront des dépouilles de ceux qui étoient venus pour enlever leurs dépouilles, et qu'ils pilleront ceux qui étoient venus pour les piller.

℣ 11. Celle de Génézareth, selon l'opinion de ceux qui rapportent les guerres de Gog au temps des Machabées, et qui croient que la défaite dont il est ici parlé pourroit être celle que Judas et Jonathas firent essuyer aux nations infidèles au pays de Galaad. 1 *Mach.* v. En supposant que Gog soit Cambyse, dom Calmet croit que la *mer* dont parle ici le prophète, est la mer Méditerranée.

℣ 12. Voyez la note sur le verset 9.

℣ 13. Par la défaite de leurs ennemis.

℣ 14. Quelques-uns traduisent l'hébreu : depuis le commencement des sept mois. On peut traduire dans le sens de la Vulgate : depuis la fin des sept mois, *c'est-à-dire, après les sept mois.* L'hébreu ne dit pas, *quærere incipient*, mais simplement *quærent*, יחקרו.

15. Et circuibunt peragrantes terram : cumque viderint os hominis, statuent juxta illud titulum, donec sepeliant illud pollinctores in valle multitudinis Gog.

16. Nomen autem civitatis Amona, et mundabunt terram.

17. Tu ergo, fili hominis hæc dicit Dominus Deus : Dic omni volucri, et universis avibus, cunctisque bestiis agri : Convenite, properate, concurrite undique ad victimam meam, quam ego immolo vobis, victimam grandem super montes Israel : ut comedatis carnem, et bibatis sanguinem (a).

15. Ils parcourront le pays ; et lorsqu'ils auront trouvé l'os d'un homme mort, ils mettront auprès une marque, afin que ceux qui sont chargés d'ensevelir les morts, l'aperçoivent et l'ensevelissent dans la vallée des troupes de Gog.

16. Or, la ville " recevra le nom d'Amona ;" et ils purifieront le pays.

17. Voici donc, ô fils de l'homme ! ce que dit le Seigneur Dieu : Dites à tous les oiseaux, à tout ce qui vole dans l'air, et à toutes les bêtes de la terre : Venez tous ensemble ; hâtez-vous ; accourez de toutes parts à la victime que je vous immole, à cette grande victime qui a été égorgée sur les montagnes d'Israël, afin que vous en mangiez la chair, et que vous en buviez le sang ;"

(a) *Lettres de quelques juifs*, 3e partie, lettre 2, § 3. — Abbé Clémence, Ezéchiel, art. *Bévue insigne du critique, sur un texte de ce prophète.*—*Bible vengée*, Ezéchiel, note vi.

℣ 16. Jérusalem.

Ibid. (Ce mot signifie multitude.) A cause du grand nombre d'ennemis que les habitans auront exterminés.

— Ou que le Seigneur aura exterminés en faveur de ses habitans. A peine trouve-t-on dans l'histoire quelque vestige d'un premier accomplissement de ces prophéties contre Gog et son armée ; on sait seulement que Cambyse portant la guerre en Egypte, dut passer en Judée avec ses troupes dans un temps où les Juifs qui y étoient rentrés depuis peu, n'avoient pas encore pu s'y fortifier ; et qu'à son retour de l'Egypte, il mourut, suivant Hérodote, à Ecbatane de Syrie, c'est-à-dire, près du mont Carmel en Judée. Quant à Antiochus Epiphanes, les Machabées défirent une partie de ses troupes en Judée ; mais pour lui ce fut en Médie qu'il périt, en revenant de la Perse ; en sorte que si cette prophétie a reçu un premier accomplissement, il semble que ce seroit plutôt au temps de Cambyse. Mais il est plus vraisemblable que cette prophétie renferme un sens mystérieux qui regarde le nouvel Israël, l'Eglise même de Jésus-Christ, ainsi que les chapitres suivans qui tous jusqu'au dernier sont remplis de prédictions mystérieuses dont on chercheroit en vain l'accomplissement dans l'ancien Israël. Voyez la Dissertation citée.

℣ 17. Il est clair que ce sont les oiseaux de proie et les bêtes carnassières que le Seigneur convie à ce repas sanglant. Voltaire prétend prouver par notre verset que les Juifs étoient anthropophages ! Voilà une singulière distraction, si, par charité, nous ne voulons l'accuser d'une mauvaise foi révoltante.

18. Que vous mangiez la chair des forts, et que vous buviez le sang des princes de la terre, des beliers, des agneaux, des boucs, des taureaux, des oiseaux domestiques, et de tout ce qu'il y a de plus délicat. ″

19. Et vous mangerez de la chair, jusqu'à vous en rassasier, et vous boirez le sang de la victime que je vous immolerai, jusqu'à vous enivrer.

20. Et vous vous rassasierez sur ma table de la chair des chevaux, de la chair des cavaliers les plus braves, et de tous les hommes de guerre, dit le Seigneur Dieu.

21. J'établirai ma gloire parmi les nations; ″ toutes les nations verront le jugement que j'aurai exercé contre eux, et reconnaîtront ma main puissante, que j'aurai appesantie sur eux.

22. Et les enfans d'Israël sauront depuis ce jour-là, et dans tous les temps qui suivront, que c'est moi qui suis le Seigneur leur Dieu.

23. Et les peuples sauront alors que la maison d'Israël sera devenue captive, mais à cause de son iniquité, ″ parce qu'ils m'avoient abandonné, et que je leur avois caché mon visage, et les avois livrés entre les mains de leurs ennemis, qui les ont tous fait passer au fil de l'épée.

24. Je les ai traités selon leur impureté et selon leur crime; et j'ai détourné d'eux mon visage.

25. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu: Maintenant je ramènerai les captifs de Jacob; j'aurai compassion de toute la maison d'Israël; et

18. Carnes fortium comedetis, et sanguinem principum terræ bibetis: arietum, et agnorum, et hircorum, taurorumque et altilium, et pinguium omnium.

19. Et comedetis adipem in saturitatem, et bibetis sanguinem in ebrietatem, de victima, quam ego immolabo vobis:

20. Et saturabimini super mensam meam de equo, et equite forti, et de universis viris bellatoribus, ait Dominus Deus.

21. Et ponam gloriam meam in gentibus: et videbunt omnes gentes judicium meum, quod fecerim, et manum meam, quam posuerim super eos.

22. Et scient domus Israel, quia ego Dominus Deus eorum, a die illa, et deinceps.

23. Et scient gentes quoniam in iniquitate sua capta sit domus Israel, eo quod dereliquerint me, et absconderim faciem meam ab eis: et tradiderim eos in manu hostium, et ceciderint in gladio universi.

24. Juxta immunditiam eorum et scelus feci eis, et abscondi faciem meam ab illis.

25. Propterea hæc dicit Dominus Deus: Nunc reducam captivitatem Jacob, et miserebor omnis domus

℣ 18. Hébr. autr.: des taureaux; tous animaux gras *et semblables à ceux* de Basan (*pays situé au-delà du Jourdain*).

℣ 21. En punissant ainsi les ennemis de mon peuple.

℣ 22. Et non à cause de ma foiblesse.

Israel : et assumam zelum pro nomine sancto meo.

26. Et portabunt confusionem suam et omnem prævaricationem, qua prævaricati sunt in me, cum habitaverint in terra sua confidenter, neminem formidantes :

27. Et reduxero eos de populis, et congregavero de terris inimicorum suorum, et sanctificatus fuero in eis, in oculis gentium plurimarum.

28. Et scient quia ego Dominus Deus eorum, eo quod transtulerim eos in nationes, et congregaverim eos super terram suam, et non dereliquerim quemquam ex eis ibi.

29. Et non abscondam ultra faciem meam ab eis, eo quod effuderim spiritum meum super omnem domum Israel, ait Dominus Deus.

je deviendrai jaloux de l'honneur de mon saint nom. [a]

26. Et ils [a] porteront leur confusion; et le poids de tous leurs péchés, par lesquels ils avoient violé ma loi, lorsqu'ils habiteront en leur pays dans une pleine assurance, sans crainte de personne ;

27. Lorsque je les aurai ramenés d'entre les peuples, que je les aurai rassemblés des pays de leurs ennemis, et que j'aurai été sanctifié au milieu d'eux aux yeux de plusieurs nations.

28. Et ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur leur Dieu, en voyant qu'après les avoir fait transporter parmi les nations, je les aurai fait revenir tous ensemble dans leur pays, sans laisser aucun d'eux dans cette terre étrangère.

29. Je ne leur cacherai plus alors mon visage, parce que je répandrai mon esprit sur toute la maison d'Israël, dit le Seigneur Dieu.

℣ 25. Que les nations ont blasphémé, en m'accusant de n'avoir pu sauver mon peuple.

℣ 26. Les enfans d'Israël.

CHAPITRE XL.

Description du temple montré en esprit à Ezéchiel. Description des portes, vestibules et parvis du peuple et des prêtres, et du vestibule du temple.

1. In vigesimo quinto anno transmigrationis nostræ, in exordio anni, decima mensis, quartodecimo anno postquam percussa est civitas : in ipsa hac die, facta est super me manus Domini, et adduxit me illuc.

1. La vingt-cinquième année de notre captivité, au commencement de l'année, le dixième du mois, quatorze ans après la ruine de la ville de Jérusalem, ce jour-là même la main du Seigneur fut sur moi, et il me mena à Jérusalem. [a]

℣ 1. Litt. : Il me mena là, *c'est-à-dire, à l'endroit que je vais marquer.*

2. Il me mena en une vision divine, au pays d'Israël; et il me mit sur une fort haute montagne, sur laquelle étoit comme le bâtiment d'une ville tournée vers le midi."

2. In visionibus Dei adduxit me in terram Israel, et dimisit me super montem excelsum nimis: super quem erat quasi ædificium civitatis vergentis ad austrum.

3. Il me fit entrer dans ce bâtiment; et je rencontrai d'abord un homme " dont le regard brilloit comme l'airain étincelant; il tenoit d'une main un cordeau de fin lin; il portoit dans l'autre une canne pour mesurer; et il se tenoit devant la porte.

3. Et introduxit me illuc: et ecce vir cujus erat species quasi species æris, et funiculus lineus in manu ejus, et calamus mensuræ in manu ejus: stabat autem in porta.

4. Ce même homme me parla, et me dit: Fils de l'homme, voyez bien de vos yeux, écoutez bien de vos oreilles; et gravez dans votre cœur tout ce que je vais vous montrer, parce qu'on vous a amené ici pour vous le faire voir; et annoncez à la maison d'Israël tout ce que vous aurez vu.

4. Et locutus est ad me idem vir: Fili hominis, vide oculis tuis, et auribus tuis audi, et pone cor tuum in omnia quæ ego ostendam tibi: quia ut ostendantur tibi, adductus es huc: annuntia omnia quæ tu vides, domui Israel.

5. En même temps, je vis au dehors une muraille qui environnoit la maison de tous côtés; et cet homme tenoit à la main une canne pour mesurer, qui avoit six coudées et un palme de long;" il mesura la largeur de la muraille,

5. Et ecce murus forinsecus in circuitu domus undique: et in manu viri calamus mensuræ sex cubitorum, et palmo: et mensus est latitudinem ædificii calamo

℣ 2. Dom Calmet croit, avec quelques-uns, que ce temple, tel qu'il est décrit dans toute la suite, est le même qui fut brûlé par les Chaldéens, et que Dieu le représenta aux yeux du prophète, non-seulement pour assurer le peuple juif, que ce temple seroit rétabli, mais encore afin qu'étant revenus de captivité, ils le rebâtissent sur ce modèle autant qu'il seroit en leur pouvoir. La plupart des interprètes reconnoissent avec les saints docteurs, que ce temple qui ressemble à une ville, représente sous des symboles mystérieux l'Eglise de Jésus-Christ, qui est elle-même en même temps *une ville* dont les citoyens sont les disciples de Jésus-Christ, et *un temple* où Dieu a établi sa demeure pour toujours, comme le prophète le marque expressément au chapitre XLIII, verset 17. La formation de l'Eglise par la conversion des gentils a sans doute contribué à vérifier au moins une partie de ces prophéties; la conversion future des Juifs suivie de celle d'une multitude innombrable de gentils de toute nation dans toute la terre, achevera la construction de ce temple mystérieux, dont on taille les pierres sur la terre, et dont l'édifice n'aura sa consommation que dans le ciel.

℣ 3. C'est-à-dire, d'un ange sous la figure d'un homme.

℣ 5. Hébr. autr.: six coudées en coudée et palme; c'est-à-dire six coudées subdivisées chacune en six palmes. La coudée hébraïque avoit vingt pouces et demi ou environ: les six coudées hébraïques donnent environ dix

uno, altitudinem quoque calamo uno.

6. Et venit ad portam quæ respiciebat viam orientalem, et ascendit per gradus ejus : et mensus est limen portæ calamo uno latitudinem, id est, limen unum calamo uno in altitudine :

7. Et thalamum uno calamo in longum, et uno calamo in latum : et inter thalamos, quinque cubitos :

8. Et limen portæ juxta vestibulum portæ, intrinsecus calamo uno.

9. Et mensus est vestibulum portæ octo cubitorum,

qui étoit d'une toise, " et la hauteur qui étoit aussi d'une toise.

6. Il vint ensuite à la porte qui regardoit vers l'orient, et il y monta par les degrés ; " il mesura le seuil de la porte, qui avoit une toise de largeur, c'est-à-dire que le seuil étoit large d'une toise."

7. Il mesura aussi les chambres, qui avoient une toise de long, et une toise de large; " et il y avoit cinq coudées entre les chambres.

8. Le seuil de la porte près du vestibule au dedans de la porte, avoit une toise. "

9. Il mesura le vestibule de la porte, qui avoit huit coudées, " et le frontis-

pieds trois pouces. Voyez la *Dissertation sur la coudée hébraïque*, à la tête d'Ezéchiel.

℣ 5. Litt. : d'une canne, *c'est-à-dire, de cette mesure de six coudées;* et ainsi dans la suite. Ce mur haut de six coudées et large d'autant, régnoit tout autour du coupeau de la montagne, comme une espèce de parapet ; c'étoit un simple avant-mur. Voyez les lettres *AAAA*, dans le *plan du temple de Jérusalem*, à la suite des deux derniers livres des Rois, tome vi. Ici et dans toute la suite de ce livre, comme ces descriptions ont des difficultés qui arrêtent les plus habiles interprètes, nous ne ferons presque que copier le commentaire de dom Calmet, et renvoyer aux plans qu'il y a joints.

℣ 6. Quoiqu'on eût aplani tout le sommet de la montagne, on y avoit laissé une pente raisonnable ; en sorte que l'on montoit d'un parvis à l'autre par un nombre de degrés. Il y avoit quatre grande portes dans le temple; à l'orient, au septentrion, à l'occident et au midi. Voyez le plan, *MMMM*.

Ibid. Le seuil de la porte avoit toute la largeur du mur, et étoit par conséquent épais de six coudées.

℣ 7. Ces chambres étoient pour l'ornement du vestibule, et pour le logement des portiers et des gardes. Il y en avoit trois de chaque côté du portique. *Infr.* ℣ 10. Voyez le plan, *MMMM*.

℣ 8. Hébr. autr. : Le seuil de la porte près du vestibule, de la porte intérieure, avoit une canne *ou une toise.* La porte intérieure et la porte près du vestibule ne sont qu'une même chose. Cette porte qui donnoit dans le parvis, vis-à-vis la première porte par laquelle on entroit de dehors dans le vestibule, étoit égale en largeur à la première; elle avoit six coudées d'épaisseur. Ce qui fait le verset 8 de la Vulgate est la fin du verset 7 selon l'hébreu, où on lit au verset 8 : Il mesura le vestibule de la porte intérieure, lequel étoit d'une canne.

℣ 9. C'est-à-dire, huit coudées de large. Le vestibule étoit au-dedans, et en entrant dans le temple; la largeur de la porte d'un jambage à l'autre étoit de huit coudées sur treize de haut. *Infr.* ℣ 11.

pice qui en avoit deux : " le vestibule de la porte était au-dedans.

10. La porte qui regardoit vers l'orient avoit trois chambres d'un côté, et trois chambres d'un autre ; et les trois chambres et les trois frontispices des deux côtés étoient d'une même mesure.

11. Il mesura la largeur du seuil " de la porte, qui étoit de dix coudées, " et la longueur de la porte, qui étoit de treize coudées. "

12. Il y avoit devant les chambres un rebord d'une coudée ; " une coudée finissoit ces rebords, " qui se répondoient ; et les chambres d'un côté et d'autre étoient de six coudées.

13. Il mesura la porte depuis le toit d'une chambre jusqu'au toit de l'autre, qui étoit de la largeur de vingt-cinq coudées : " et les portes des chambres étoient vis-à-vis l'une de l'autre.

et frontem ejus duobus cubitis : vestibulum autem portæ erat intrinsecus.

10. Porro thalami portæ ad viam orientalem, tres hinc et tres inde : mensura una trium, et mensura una frontium ex utraque parte.

11. Et mensus est latitudinem liminis portæ decem cubitorum : et longitudinem portæ, tredecim cubitorum :

12. Et marginem ante thalamos, cubiti unius ; et cubitus unus finis utrimque : thalami autem, sex cubitorum erant hinc et inde.

13. Et mensus est portam a tecto thalami, usque ad tectum ejus, latitudinem viginti-quinque cubitorum : ostium contra ostium.

℣ 9. Ce vestibule avoit deux coudées de largeur de plus que la porte ; car aux deux côtés de la porte en dedans, il y avoit un frontispice d'une coudée de chaque côté.

℣ 11. Hébr. litt. : de l'entrée.

Ibid. C'étoit à cause de l'embrasure de la porte, qui, n'ayant à son ouverture du dehors que huit coudées, s'élargissoit en entrant, et prenoit une coudée de chaque côté, pour donner du jour et du jeu aux portes.

Ibid. On prend communément ici sa longueur pour la hauteur, en supposant qu'il s'agit de la porte proprement dite. Dom Calmet suppose donc qu'elle avoit treize coudées de haut sur huit de large. Mais les Hébreux savent bien distinguer la hauteur d'avec la longueur. Il y a donc lieu de présumer que la porte se prend ici comme au verset 13 pour le vestibule qui y étoit joint, et que comme au verset 13 on trouve sa largeur, *latitudinem*, ici est marquée sa longueur, *longitudinem.*

℣ 12. On pourroit aussi l'appeler une banquette, parce qu'elle s'étendoit par le bas tout le long du portique.

Ibid. C'étoit leur mesure fixe et déterminée ; ils avoient une coudée en tout sens. Ce rebord ou cette banquette servoit comme de base aux palmiers qu'on mit, en guise de pilastres, entre chaque chambre. *Infr.* ℣ 16.

℣ 13. Sous le nom de *porte*, il faut entendre ici le portique ou le vestibule. Sa largeur depuis le fond d'une chambre, jusqu'au fond de la chambre opposée, étoit de vingt-cinq coudées, savoir : douze pour les deux chambres, dont chacune avoit six coudées de profondeur ; et douze pour la largeur de l'allée entre chaque chambre, y compris les deux coudées pour le rebord ou

14. Et fecit frontes per sexaginta cubitos : et ad frontem atrium portæ undique per circuitum.

15. Et ante faciem portæ, quæ pertingebat usque ad faciem vestibuli portæ interioris, quinquaginta cubitos.

16. Et fenestras obliquas in thalamis, et in frontibus eorum, quæ erant intra portam undique per circuitum : similiter autem erant et in vestibulis fenestræ per gyrum intrinsecus, et ante frontes pictura palmarum.

17. Et eduxit me ad atrium exterius : et ecce ga-

14. Il mesura des frontispices de soixante coudées, " et il ajouta " aux frontispices le vestibule de la porte qui régnoit tout autour."

15. Devant la face de la porte qui s'étendoit jusqu'à la face du vestibule de la porte intérieure, il y avoit cinquante coudées. "

16. Et des fenêtres de biais " aux chambres et aux frontispices qui étoient au dedans de la porte tout autour d'un côté et d'autre ; il y avoit aussi" au dedans des vestibules des fenêtres tout autour, et devant les frontispices des palmes peintes."

17. Il me mena aussi au parvis de dehors, où je vis des chambres ; " et le

la banquette qui étoit devant ces chambres. Voilà vingt-quatre coudées; ajoutez une demi-coudée de chaque côté de la porte, sur des retraites qui pouvoient être au-dessus de ces chambres dans l'épaisseur du mur qui portoit leur plafond. Voyez le plan, *MMMM*.

ỳ 14. Dom Calmet pense qu'il faut entendre ceci de la hauteur des frontispices de tout le vestibule; en sorte que cette pièce auroit eu soixante coudées de haut; savoir quinze pour les chambres, et le reste pour les corniches, les frises et les fenètres qui étoient au-dessus. Voyez le plan, *MMMM*.

Ibid. Il mesura également.

Ibid. Hébr. litt. : et jusqu'au frontispice du parvis de la porte tout autour. Il mesura tout le dedans du vestibule, depuis la porte du dehors jusqu'à celle qui donnoit entrée dans le parvis d'Israël.

ỳ 15. Autr. : Depuis la face de la *première* porte, jusqu'à la face du vestibule de la porte intérieure, il y avoit cinquante coudées : savoir douze pour les deux murs des deux portes, dix-huit pour les trois chambres à côté du vestibule, vingt pour les quatre séparations d'entre ces chambres. Voyez le plan, *MMMM*.

ỳ 16. Ou plutôt des fenêtres treillissées, ou fermées de jalousies. Ces fenêtres étoient au-dessus des chambres du vestibule; elles pouvoient être au nombre de six de chaque côté.

Ibid. Autr. : il y avoit ainsi au dedans des vestibules des fenêtres tout autour : c'est-à-dire, que cet ornement se voyoit de même dans tous les autres vestibules.

Ibid. Ou plutôt, des palmes représentées, non en peinture, mais en relief; c'étoient des espèces de colonnes ou de pilastres qui ornoient le mur de séparation, qui étoit entre chaque chambre du vestibule. Le tronc du palmier étoit comme le fût de la colonne, et les branches en étoient comme le chapiteau. Ces pilastres sont simplement nommés *palmiers* dans le texte original.

ỳ 17. C'est le sens de l'hébreu. Dans plusieurs de ces chambres, on serroit

parvis étoit pavé de pierres de tous côtés; et il y avoit trente chambres autour du pavé."

zophylacia, et pavimentum stratum lapide in atrio per circuitum : triginta gazophylacia in circuitu pavimenti.

18. Et le pavé au frontispice des portes étoit plus bas, selon la longueur des portes."

18. Et pavimentum in fronte portarum, secundum longitudinem portarum erat inferius.

19. Et il mesura la largeur depuis la face de la porte d'en bas jusqu'au frontispice du parvis intérieur par le dehors; et il y avoit cent coudées vers l'orient et vers l'aquilon."

19. Et mensus est latitudinem a facie portæ inferioris usque ad frontem atrii interioris extrinsecus, centum cubitos ad orientem, et ad aquilonem.

20. Il mesura aussi la longueur et la largeur de la porte du parvis extérieur" qui regardoit vers l'aquilon,

20. Portam quoque, quæ respiciebat viam aquilonis atrii exterioris, mensus est tam in longitudine, quam in latitudine :

21. Et ses chambres, dont il y en avoit trois d'un côté et trois d'un autre, et son frontispice et son vestibule selon la mesure de la première porte; " et il

21. Et thalamos ejus tres hinc et tres inde : et frontem ejus, et vestibulum ejus secundum mensuram

les choses nécessaires pour le service du temple, par exemple, le bois, le sel, le vin, l'huile, etc., pour les sacrifices.

℣ 17. Ces trente chambres étoient apparemment quinze à droite et autant à gauche du vestibule. Quelques-uns veulent que les chambres aient été seulement au second étage et au-dessus des galeries, qu'ils prétendent avoir occupé tout le bas, par un vaste péristyle, soutenu de trois rangs de colonnes. Dom Calmet pense qu'il y avoit des appartemens dans le premier comme dans le second étage, mais qu'elles n'occupoient qu'environ le tiers de l'espace de cinquante coudées que ce bâtiment avoit de profondeur; le reste étoit en galeries soutenues de deux rangs de colonnes. Voyez le plan, *NNNN* et *OOOO*.

℣ 18. L'hébreu est plus clair : Et le pavé qui étoit aux côtés des portes, vis-à-vis la longueur des portes, ce pavé, *dis-je*, étoit plus bas, *ou au-dessous*. Il étoit vis-à-vis et de même largeur que le pavé du vestibule de la porte qui lui répondoit; mais il pouvoit être quelque peu plus bas que le plain-pied de ce vestibule.

℣ 19. Il mesura la largeur du portique d'Israël; depuis la face de la porte orientale ou de la porte d'en bas, jusqu'à la porte du parvis intérieur, ou du parvis des prêtres; et ce parvis, mesuré d'orient en occident, avoit cent coudées de long, non compris la longueur du vestibule. Voyez le plan *DDDD*. Au lieu de ces mots *et ad aquilonem*, les Septante ont lu *et duxit me ad aquilonem :* et il me mena du côté de l'aquilon.

℣ 20. C'est-à-dire, du parvis d'Israël.

℣ 21. C'est-à-dire, de la porte orientale dont il vient d'être parlé. *Supr.* ℣ 6 *et seqq.*

portæ prioris, quinquaginta cubitorum longitudinem ejus, et latitudinem viginti-quinque cubitorum.

22. Fenestræ autem ejus, et vestibulum, et sculpturæ secundum mensuram portæ, quæ respiciebat ad orientem : et septem graduum erat ascensus ejus, et vestibulum ante eam.

23. Et porta atrii interioris contra portam aquilonis, et orientalem : et mensus est a porta usque ad portam centum cubitos.

24. Et eduxit me ad viam australem, et ecce porta quæ respiciebat ad austrum : et mensus est frontem ejus, et vestibulum ejus, juxta mensuras superiores :

25. Et fenestras ejus, et vestibula in circuitu, sicut fenestras cæteras : quinquaginta cubitorum longitudine, et latitudine viginti-quinque cubitorum.

26. Et in gradibus septem ascendebatur ad eam : et vestibulum ante fores ejus : et cælatæ palmæ erant, una hinc, et altera inde, in fronte ejus.

y avoit cinquante coudées de long, et vingt-cinq coudées de large."

22. Ses fenêtres, son vestibule, et sa sculpture" étoient de la même mesure que celle de la porte qui regardoit vers l'orient; on y montoit par sept degrés, et il y avoit au-devant un vestibule.

23. Et la porte du parvis intérieur étoit vis-à-vis de l'autre porte, du côté de l'aquilon, et du côté de l'orient :"et ayant mesuré l'espace d'une porte à l'autre, il y trouva cent coudées."

24. Il me mena aussi vers le midi; et je vis une porte qui regardoit vers le midi; il en mesura le frontispice et le vestibule, qui étoit de même mesure que les autres.

25. Et ses fenêtres, avec les vestibules autour,"étoient comme les autres fenêtres; elles avoient"cinquante coudées de long, et vingt-cinq coudées de large.

26. On montoit par sept degrés : le vestibule étoit devant la porte : et il y avoit un frontispice des palmes" de sculpture; une d'un côté, l'autre de l'autre.

℣ 21. A la porte de ce parvis extérieur. *Supr.* ℣ 13 *et* 15.

℣ 22. Hébr. autr.: et ses palmiers. *Supr.* ℣ 16.

℣ 23. Les trois portes du parvis des prêtres étoient vis-à-vis, et répondoient en ligne directe aux trois portes du parvis extérieur.

Ibid. Des trois portes du parvis du peuple aux trois portes du parvis des prêtres, qui leur répondoient, il y avoit cent coudées; elles étoient toutes également éloignées les unes des autres. Voyez le plan, *DDDD*.

℣ 25. Hébr. autr. : Et les fenêtres de cette porte et de son vestibule *qu'elles environnoient* tout autour, étoient, etc. *Supr.* ℣ 16.

Ibid. Ou plutôt : Elle avoit, *cette porte*, cinquante coudées, etc.

℣ 26. C'est-à-dire, des palmiers en forme de pilastres. *Supr.* ℣ 16.

27. Et la porte du parvis intérieur étoit du côté du midi; " et ayant mesuré l'espace d'une porte jusqu'à l'autre du côté du midi, il trouva cent coudées.

27. Et porta atrii interioris in via australi : et mensus est a porta usque ad portam in via australi, centum cubitos.

28. Il me fit entrer aussi dans le parvis intérieur à la porte du midi : et il prit la mesure de la porte, comme celle des autres.

28. Et introduxit me in atrium interius ad portam australem : et mensus est portam juxta mensuras superiores :

29. Il prit aussi les mêmes mesures de la chambre, du frontispice, du vestibule, des fenêtres, et du vestibule tout autour; " et il trouva cinquante coudées de long et vingt-cinq de large.

29. Thalamum ejus, et frontem ejus, et vestibulum ejus eisdem mensuris : et fenestras ejus, et vestibulum ejus in circuitu, quinquaginta cubitos longitudinis, et latitudinis viginti-quinque cubitos :

30. Le vestibule qui régnoit tout autour avoit vingt-cinq coudées de long, et cinq " de large.

30. Et vestibulum per gyrum longitudine viginti-quinque cubitorum, et latitudine quinque cubitorum :

31. Le vestibule alloit au parvis extérieur; " et il y avoit des palmes au frontispice, et huit degrés pour y monter.

31. Et vestibulum ejus ad atrium exterius, et palmas ejus in fronte : et octo gradus erant, quibus ascendebatur per eam.

32. Puis il me fit entrer dans le parvis intérieur, par le chemin qui regarde l'orient; et il mesura la porte selon les mesures déjà nommées.

32. Et introduxit me in atrium interius per viam orientalem : et mensus est portam secundum mensuras superiores :

33. Il en mesura la chambre, le frontispice et le vestibule, comme il est dit auparavant, les fenêtres aussi, et le vestibule tout autour, qui avoient

33. Thalamum ejus, et frontem ejus, et vestibulum ejus, sicut supra : et fenestras ejus, et vestibula

℣ 27. Autr. : et à la porte du parvis intérieur qui étoit du côté du midi, ayant mesuré, etc.

℣ 29. Hébr. autr. : des fenêtres de cette porte et de son vestibule *qu'elles environnoient* tout autour.

℣ 30. Le parallèle de ce verset à tous les précédens, donne lieu de présumer qu'il faudroit lire : vingt-cinq coudées de long et cinquante de large. *Supr.* ℣ 15, 21, 25, 29. *Infr.* ℣ 33, 36.

℣ 31. Le vestibule du parvis des prêtres alloit au parvis extérieur ou au parvis d'Israë ; on passoit par ce vestibule pour aller de l'un à l'autre parvis.

ejus in circuitu, longitudine quinquaginta cubitorum, et latitudine viginti-quinque cubitorum :

cinquante coudées de long, et vingt-cinq de large."

34. Et vestibulum ejus, id est, atrii exterioris : et palmæ cælatæ in fronte ejus, hinc et inde : et in octo gradibus ascensus ejus.

34. Et il en mesura le vestibule qui regardoit le parvis extérieur ; " et il y avoit des palmes de côté et d'autre, qui étoient gravées" au frontispice : et on y montoit par huit degrés.

35. Et introduxit me ad portam quæ respiciebat ad aquilonem : et mensus est secundum mensuras superiores :

35. Il me mena ensuite vers la porte qui regardoit l'aquilon ; et il en prit les mesures, comme il avoit fait les précédentes.

36. Thalamum ejus, et frontem ejus, et vestibulum ejus, et fenestras ejus per circuitum, longitudine quinquaginta cubitorum, et latitudine viginti-quinque cubitorum.

36. Il en mesura la chambre, le frontispice, le vestibule et les fenêtres tout autour, qui avoient " cinquante coudées de long, et vingt-cinq de large.

37. Et vestibulum ejus respiciebat ad atrium exterius : et cælatura palmarum in fronte ejus hinc et inde : et in octo gradibus ascensus ejus.

37. Son vestibule regardoit" vers le parvis extérieur ; et il y avoit de côté et d'autre des palmes gravées" au frontispice, et on y montoit par huit degrés.

38. Et per singula gazophylacia ostium in frontibus portarum : ibi lavabant holocaustum.

38. Et en chaque chambre du trésor il y avoit une porte au frontispice de l'entrée ; " c'étoit là qu'ils lavoient l'holocauste.

39. Et in vestibulo portæ, duæ mensæ hinc, et duæ

39. Au vestibule de la porte, il y avoit deux tables d'un côté, et deux

℣ 33. Hébr. autr. : *il mesura* aussi les fenêtres de cette porte, et de son vestibule *qu'elles environnoient* tout autour ; *et il trouva* cinquante coudées, etc.

℣ 34. Hébr. autr. : Le vestibule alloit au parvis extérieur. *Supr.* ℣ 31.

Ibid. Le mot *cœlatæ* n'est pas dans l'hébreu.

℣ 36. Autr. : *et il trouva* cinquante coudées, etc.

℣ 37. Voyez la note sur le verset 31.

Ibid. L'hébreu lit simplement : des palmiers *en relief, en forme de pilastres.*

℣ 38. Hébr. litt. : Et chaque chambre et son ouverture dans les frontispices des portes, c'étoit là qu'ils lavoient l'holocauste. Il veut dire qu'on lavoit les holocaustes dans ces chambres qui étoient aux deux côtés du vestibule septentrional du parvis des prêtres. Moïse avoit ordonné qu'on immolât les victimes à la gauche, ou au septentrion de l'autel. *Levit.* I, 11. Voyez le plan, *Q.*

tables de l'autre, afin d'y immoler les holocaustes, et les victimes pour les péchés et pour les fautes.

mensæ inde, ut immoletur super eas holocaustum, et pro peccato, et pro delicto.

40. Et au côté de dehors, qui monte vers l'entrée de la porte qui regarde vers l'aquilon, il y avoit deux tables; et de l'autre côté, devant le vestibule de la porte, il y en avoit encore deux :

40. Et ad latus exterius, quod ascendit ad ostium portæ, quæ pergit ad aquilonem, duæ mensæ : et ad latus alterum ante vestibulum portæ, duæ mensæ.

41. Quatre tables d'un côté, et quatre tables de l'autre au côté de la porte, qui étoient en tout huit tables, sur lesquelles on immoloit les sacrifices.

41. Quatuor mensæ hinc, et quatuor mensæ inde : per latera portæ octo mensæ erant, super quas immolabant.

42. Les quatre tables pour l'holocauste étoient faites de pierres carrées," qui avoient une coudée et demie de long, une coudée et demie de large, et une coudée de hauteur; et on mettoit dessus les vases " où l'on immoloit l'holocauste et la victime.

42. Quatuor autem mensæ ad holocaustum, de lapidibus quadris exstructæ : longitudine cubiti unius et dimidii, et latitudine cubiti unius et dimidii, et altitudine cubiti unius : super quas ponant vasa, in quibus immolatur holocaustum et victima.

43. Elles avoient un bord d'un palme, qui se courboit en dedans tout autour;" et on mettoit sur les tables les chairs de l'oblation.

43. Et labia earum palmi unius, reflexa intrinsecus per circuitum : super mensas autem carnes oblationis.

44. Au-dehors de la porte intérieure," étoient les chambres des chantres au parvis intérieur qui étoit à côté de la porte qui regarde vers l'aquilon : leur face étoit tournée vers le midi, il y en avoit une à côté de la porte orientale, qui regardoit vers l'aquilon.

44. Et extra portam interiorem, gazophylacia cantorum in atrio interiori, quod erat in latere portæ respicientis ad aquilonem : et facies eorum contra viam australem, una ex latere

℣ 42. Hébr. autr. : de pierres de taille. Voyez le plan, *dddd*.

Ibid. Ou plutôt : les instrumens avec lesquels on immoloit les holocaustes et les *autres* victimes.

℣ 43. Le palme étoit de quatre doigts. Ce rebord s'élevoit au-dessus de la surface de la table, pour empêcher que les instrumens qu'on y mettoit, et les pièces de victimes qu'on y préparoit, ne tombassent par terre, et ne fussent gâtées.

℣ 44. Quelques-uns supposent que la dernière partie de ce verset se rapporte aux versets suivans; dom Calmet croit qu'elle se rapporte à la première partie du même verset. Les chantres occupoient deux ailes du parvis intérieur; celle qui étoit au côté gauche en entrant de la porte septentrionale et qui regardoit le midi; et celle qui étoit au côté droit en entrant de la porte orientale du même parvis intérieur. Ces deux ailes se joignoient à l'encognure des côtés oriental et septentrional. Voyez le plan, *SS*.

portæ orientalis, quæ respiciebat ad viam aquilonis.

45. Et dixit ad me : Hoc est gazophylacium, quod respicit viam meridianam, sacerdotum erit, qui excubant in custodiis templi:

45. Et cet homme me dit : Cette chambre qui regarde le midi, sera pour les prêtres qui veillent à la garde du temple."

46. Porro gazophylacium quod respicit ad viam aquilonis, sacerdotum erit, qui excubant ad ministerium altaris. Isti sunt filii Sadoc, qui accedunt de filiis Levi ad Dominum ut ministrent ei.

46. Et cette autre chambre qui regarde vers l'aquilon, sera pour les prêtres qui veillent pour le ministère de l'autel." Ceux-ci sont les fils de Sadoc, qui sont ceux d'entre les enfans de Lévi qui approchent le Seigneur pour le servir.

47. Et mensus est atrium longitudine centum cubitorum, et latitudine centum cubitorum per quadrum : et altare ante faciem templi.

47. Il mesura aussi le parvis, qui avoit cent coudées de long, et cent coudées de large en carré;" et l'autel qui étoit devant la face du temple.

48. Et introduxit me in vestibulum templi : et mensus est vestibulum quinque cubitis hinc, et quinque cubitis inde : et latitudinem portæ trium cubitorum hinc, et trium cubitorum inde :

48. Il me fit entrer dans le vestibule du temple ; et il en mesura l'entrée, qui avoit cinq coudées d'un côté, et cinq coudées de l'autre; et la largeur de la porte, qui avoit trois coudées d'un côté, et trois coudées de l'autre."

49. Longitudinem autem

49. Le vestibule avoit vingt coudées

℣ 45. Dom Calmet pense que le texte met ici une chambre pour une suite de plusieurs chambres, et pour une aile de bâtiment entière. L'aile qui étoit au côté méridional de la porte d'orient, étoit destinée pour le logement des prêtres qui veilloient à la garde du temple, c'est-à-dire, qui avoient la garde des choses les plus sacrées de la maison de Dieu. Voyez le plan, *S*.

℣ 46 L'aile qui étoit à la droite de ceux qui entroient dans le parvis par le vestibule méridional, et qui regardoit vers le septentrion, étoit destinée pour le logement des prêtres chargés du ministère de l'autel des holocaustes. Voyez le plan, *S*.

℣ 47. C'est-à-dire, depuis une aile du bâtiment jusqu'à l'autre. Voyez le plan, *FFF*.

℣ 48. Le vestibule du temple avoit la même longueur du septentrion au midi, que le temple, c'est-à-dire, vingt coudées. La porte avoit quatorze coudées d'ouverture (cela est exprimé dans les Septante), et le mur de la porte cinq coudées d'épaisseur. Ce qui restoit du mur aux deux côtés de la porte, étoit de trois coudées de chaque côté, qui, réunies aux quatorze coudées d'ouverture, donnent les vingt coudées de longueur du vestibule. Voyez le plan, *L*.

de long, et onze de large;" et on y montoit par huit " degrés. Il y avoit au front deux colonnes, une d'un côté, et l'autre de l'autre."

vestibuli viginti cubitorum, et latitudinem undecim cubitorum, et octo gradibus ascendebatur ad eam. Et columnæ erant in frontibus : una hinc, et altera inde.

℣ 49. C'est-à-dire, vingt coudées de long du septentrion au midi, et onze de large de l'orient à l'occident. Dans le temple de Salomon le vestibule n'avoit que dix coudées de large. Les Septante de l'édition de Bâle ne lisent ici que dix; ce qui paroît être la véritable leçon. Voyez le plan, *L.*

Ibid. L'hébreu se peut lire : dix degrés. C'est ainsi que lisoient les Septante. Symmaque, de même que saint Jérôme, ne lisoit que huit. Aquila et Théodotion lisoient, onze. Voyez le plan, *YY.*

Ibid. Ce sont ces deux grosses colonnes d'airain, dont on peut voir la description au IIIe livre des Rois, VII, 15 et suivans, et au IIe livre des Paralipomènes, III, 15 et suivans.

CHAPITRE XLI.

Description du Saint, du sanctuaire, et des chambres contiguës au temple.

1. Puis il me fit entrer dans le temple : il mesura les poteaux de l'entrée du temple, qui avoient chacun six coudées de large, selon la largeur du tabernacle."

2. Il mesura la largeur de la porte, qui étoit de dix coudées; et l'un et l'autre des côtés de la porte avoit chacun cinq coudées par dedans. Il mesura aussi la longueur du temple, qui étoit de quarante coudées, et sa largeur, de vingt.

3. Puis il entra dans le lieu du temple le plus intérieur; il y mesura un poteau de la porte, qui étoit de deux coudées; la hauteur de la porte étoit

1. Et introduxit me in templum, et mensus est frontes, sex cubitos latitudinis hinc, et sex cubitos inde, latitudinem tabernaculi.

2. Et latitudo portæ, decem cubitorum erat : et latera portæ, quinque cubitis hinc, et quinque cubitis inde : et mensus est longitudinem ejus quadraginta cubitorum, et latitudinem viginti cubitorum.

3. Et introgressus intrinsecus, mensus est in fronte portæ duos cubitos : et portam, sex cubitorum : et

℣ 1 et 2. Il y avoit au milieu du mur qui séparoit le vestibule du Saint, une porte de la largeur de dix coudées; la muraille avoit six coudées d'épaisseur, de même que le seuil et les montans de la porte; et aux deux côtés de la porte, depuis l'embrasure, il y avoit cinq coudées de muraille; le reste du mur occupoit toute la largeur du Saint, *latitudinem tabernaculi.*

latitudinem portæ, septem cubitorum.

4. Et mensus est longitudinem ejus viginti cubitorum, et latitudinem ejus viginti cubitorum, ante faciem templi : et dixit ad me : Hoc est sanctum sanctorum.

5. Et mensus est parietem domus sex cubitorum : et latitudinem lateris quatuor cubitorum undique per circuitum domus.

6. Latera autem, latus ad latus, bis triginta tria : et erant eminentia, quæ ingrederentur per parietem domus, in lateribus per circuitum, ut continerent, et non attingerent parietem templi.

de six coudées, et la largeur de sept."

4. Puis il mesura sur la face du temple " une longueur de vingt coudées, et une largeur aussi de vingt coudées ; et il me dit : C'est ici le saint des saints.

5. Puis il mesura l'épaisseur de la muraille du temple, qui étoit de six coudées, et la largeur des chambres bâties en dehors, tout autour du temple, dont chacune étoit de quatre coudées.

6. Ces chambres étoient l'une auprès de l'autre, en deux rangs, l'une dessus, et l'autre au-dessous, dont chacun contenoit trente-trois chambres ;" il y avoit des arcs-boutans qui s'avançoient tout autour de la muraille du temple, et qu'on avoit disposés pour servir d'appui à la charpenterie de ces

ỳ 3. Ou plutôt, la muraille qui séparoit le Saint d'avec le sanctuaire, avoit deux coudées d'épaisseur, et par conséquent les montans et le seuil de la porte avoient la même mesure. L'ouverture de la porte étoit de six coudées, et ce qui restoit de muraille aux deux côtés de la porte, étoit de sept coudées de chaque côté; ce qui remplissoit les vingt coudées de la largeur du temple. On trouve dans la version des Septante, la répétition qui paroit manquer dans l'hébreu, *septem cubitorum inde, et septem cubitorum inde.*

ỳ 4. Ou plutôt, du sanctuaire.

ỳ 6. L'hébreu, le chaldéen, et les Septante de l'édition royale ne marquent qu'une qu'une fois trente-trois; et la plupart des commentateurs croient qu'il n'y avoit que trente-trois chambres par étage. En ce sens on pourroit donner seize chambres de quatre coudées en carré sur les deux côtés et sur le derrière du temple, sur un espace de cent soixante-douze coudées qu'on peut compter ainsi : Soixante coudées de la longueur du temple répétée deux fois, vingt pour la largeur du temple, et douze pour les deux grands murs du septentrion et du midi; autant pour le mur d'orient, qu'il faut compter deux fois; ajoutez deux espaces de quatre coudées en carré au coin, qui ne touchent le temple que par la pointe de leur carré; en tout cent soixante-douze coudées. Reste une dix-septième chambre qu'il ne sera pas malaisé de prendre sur cet espace; car les trente-trois chambres de quatre coudées en carré n'occupent qu'une longueur de cent trente-deux coudées; ainsi on pourra encore trouver de la place pour un mur de séparation entre ces chambres, d'une coudée d'épaisseur. Voyez le plan, *aaa.* L'hébreu semble distinguer le mur du temple d'avec un second mur qui environnoit le temple; le sens seroit : Ces chambres venoient s'appuyer sur un mur qui environnoit le temple pour ces chambres tout autour, afin qu'elles eussent des soutiens, et que ces soutiens ne fussent point pris sur le mur du temple.

chambres, sans qu'elles touchassent à la muraille du temple.

7. Il y avoit aussi un espace, et un degré fait en rond, qui alloit d'étage en étage, montant jusqu'à la chambre la plus haute, toujours en tournant." C'est pourquoi le temple étoit plus large en haut qu'en bas : " et ainsi, passant de l'étage le plus bas à celui du milieu, on montoit jusqu'au plus haut.

8. Je considérai les chambres hautes qui étoient autour de cet édifice; et elles avoient par le bas la mesure d'une canne, ou de six coudées;"

9. Et l'épaisseur du mur extérieur qui les enfermoit étoit de cinq coudées : " et la maison intérieure étoit enfermée dans une autre enceinte de bâtiment."

10. Entre le bâtiment de ces petites chambres et celui du temple, il y avoit un espace de vingt coudées."

7. Et platea erat in rotundum, ascendens sursum per cochleam, et in cœnaculum templi deferebat per gyrum : idcirco latius erat templum in superioribus : et sic de inferioribus ascendebatur ad superiora in medium.

8. Et vidi in domo altitudinem per circuitum, fundata latera ad mensuram calami sex cubitorum spatio :

9. Et latitudinem per parietem lateris forinsecus quinque cubitorum : et erat interior domus in lateribus domus :

10. Et inter gazophylacia latitudinem viginti cubitorum in circuitu domus undique :

℣ 7. Hébr. : Et elle s'élargissoit et tournoit à mesure qu'elle s'élevoit pour les chambres des côtés; car la maison tournoit en s'élevant d'une élévation qui régnoit tour autour de la maison. La muraille du temple donnoit à chaque étage, à mesure qu'ils montoient, un plus grand espace par les retraites qui se faisoient dans l'épaisseur de la maîtresse muraille. Voyez le IIIe livre des Rois, VI, 6.

Ibid. Ou plutôt, ces édifices qui étoient attachés au temple, s'élargissoient à chaque étage, et étoient plus larges dans le second étage qu'au premier.

℣ 8. Hébr. : Je vis dans cet édifice une élévation tout autour, depuis le fondement des ailes, de la hauteur d'une canne pleine, ou de six coudées auprès d'elle. Il parle d'un tertre haut de six coudées, sur lequel le temple étoit élevé au-dessus du rez-de-chaussée. Ce tertre ou cette hauteur s'élevoit depuis les fondemens des côtés du temple jusqu'à la hauteur de six coudées.

℣ 9. Le mur extérieur des trois étages qui régnoient autour du temple, avoit cinq coudées d'épaisseur, une coudée de moins que le mur intérieur du temple.

Ibid. Hébr. : la muraille extérieure des appartemens contigus au temple, avoit cinq coudées, ainsi que le lieu séparé de ces mêmes appartemens qui joignoient le temple. Il y avoit une distance de cinq coudées entre ces appartemens, et un mur qui séparoit le temple des logemens des prêtres. Voyez le verset suivant, et le plan, *FF*.

℣ 10. Ou plutôt : entre le bâtiment des chambres des prêtres et celui du temple, il y avoit un espace de vingt coudées. Pour marquer un plus grand respect de la maison du Seigneur, et pour la séparer d'une manière plus sensible de tous les appartemens où les prêtres demeuroient, on bâtit un mur

11. Et ostium lateris ad orationem : ostium unum ad viam aquilonis, et ostium unum ad viam australem : et latitudinem loci ad orationem, quinque cubitorum in circuitu.

12. Et ædificium, quod erat separatum, versumque ad viam respicientem ad mare, latitudinis septuaginta cubitorum : paries autem ædificii, quinque cubitorum latitudinis per circuitum : et longitudo ejus nonaginta cubitorum.

13. Et mensus est domûs longitudinem, centum cu-

11. Et les portes de toutes ces chambres étoient tournées vers le lieu de la prière, l'une du côté du septentrion, et l'autre du côté du midi," et la largeur du lieu destiné pour la prière, étoit de cinq coudées tout autour."

12. L'édifice qui étoit séparé du temple, et tourné du côté du chemin qui regarde vers la mer, avoit soixante-dix coudées de largeur; mais la muraille qui enfermoit tout l'édifice, et qui avoit cinq coudées d'épaisseur, étoit longue de quatre-vingt-dix."

13. Il mesura la longueur du temple, qui se trouva de cent coudées;"

aux deux côtés de ce saint lieu à une distance de cinq coudées du temple, et à vingt coudées des appartemens des prêtres qui étoient vis-à-vis. Voyez le plan, *LLL*.

℣ 11. Hébr. : Quant aux portes de ces ailes, vis-à-vis le lieu séparé, il y en avoit une au nord et une au midi. Ces trois étages qui environnoient le temple des trois côtés, n'avoient que deux portes pour y entrer, l'une au midi et l'autre au septentrion, et joignant le vestibule du temple. On montoit du vestibule à droite et à gauche par deux escaliers à vis, pratiqués dans l'épaisseur du mur et à l'extrémité des trois étages, et par le moyen de ces escaliers on entroit dans chacun de ces trois côtés par autant de portes. Voyez le plan, *bb*.

Ibid. Hébr. : et la largeur du lieu séparé étoit de cinq coudées tout autour. Entre le temple et la muraille de séparation, il y avoit cinq coudées; et de là jusqu'aux appartemens des prêtres vingt coudées. Tout ce parvis avoit cent coudées de large; le temple en occupoit cinquante; ajoutez vingt-cinq de chaque côté, savoir cinq pour le lieu séparé, et vingt pour l'espace depuis la muraille de séparation jusqu'aux appartemens des prêtres; en tout cent coudées. Voyez le plan, *FFF*.

℣ 12. Hébr. : L'édifice *ou le mur* qui étoit au-devant de la séparation, du côté de la mer *ou de l'occident*, avoit soixante-dix coudées de large; le mur de cet édifice avoit cinq coudées de large, et quatre-vingt-dix de long. Le mur qui environnoit l'espace séparé tout autour du temple, avoit cinq coudées de large, et apparemment autant de haut. Il avoit soixante-dix coudées de large du côté de l'occident, savoir : cinquante coudées pour la largeur du temple et des bâtimens contigus; cinq de chaque côté pour le lieu séparé; cinq de chaque côté pour l'épaisseur de la muraille; en tout soixante-dix coudées. Le même mur avoit quatre-vingt-dix coudées de long d'orient en occident, savoir quatre-vingt coudées pour la longueur du temple et des bâtimens qui y étoient joints, cinq pour la largeur du lieu séparé, et cinq pour le mur; en tout quatre-vingt-dix coudées. Voyez le plan, *GHIL*.

℣ 13. Le temple pris depuis le mur qui l'environnoit du côté de l'occident et jusqu'au frontispice du vestibule, avoit cent une coudées; cinq pour le

et l'édifice qui en étoit séparé, avec ses murailles," où il se trouva aussi cent coudées de long.

bitorum : et quod separatum erat ædificium, et parietes ejus, longitudinis centum cubitorum.

14. La place qui étoit devant la face du temple, entre l'édifice qui en étoit séparé du côté de l'orient, se trouva encore de cent coudées."

14. Latitudo autem ante faciem domus, et ejus quod erat separatum contra orientem, centum cubitorum.

15. Il mesura aussi la longueur de l'édifice vis-à-vis du temple, qui en étoit séparé par-derrière; et les galeries, avec les chambres des deux côtés de cet édifice, avoient cent coudées," y compris le temple intérieur et les vestibules du parvis.

15. Et mensus est longitudinem ædificii contra faciem ejus quod erat separatum ad dorsum : ethecas ex utraque parte centum cubitorum : et templum interius, et vestibula atrii :

16. Il mesura encore les portes, les fenêtres qui étoient de biais, et les portiques qui environnoient le temple de trois côtés," vis-à-vis de chaque

16. Limina, et fenestras obliquas, et ethecas in circuitu per tres partes, contra uniuscujusque limen,

mur de séparation; cinq pour le lieu séparé, neuf pour le mur et les chambres attenantes au temple; soixante pour le sanctuaire et le Saint; dix pour le vestibule; douze pour les deux grandes murailles d'occident et d'orient du temple; en tout cent une. Voyez le plan, *GHIL*.

℣ 13. Hébr. : la séparation, l'édifice et ses murailles, aussi cent coudées de long. Dom Calmet ne doute point que cette séparation ne signifie le terrain qui étoit entre les chambres des prêtres et le mur de séparation; ce terrain joint à l'édifice du temple environné du mur de séparation, donne cent coudées. Voyez le plan, *FF*.

℣ 14. Autr. : La largeur du terrain qui étoit devant le temple à l'orient, et de l'édifice séparé, étoit aussi de cent coudées. Le parvis des prêtres ayant cent coudées en carré, non compris les appartemens qui l'environnoient, il est clair que le terrain qui étoit à l'orient du temple, et les édifices qui lui faisoient face du même côté, ne pouvoient manquer d'avoir aussi cent coudées du septentrion au midi, depuis un angle jusqu'à l'autre. Voyez le plan, *FF*.

℣ 15. Autr. : Il mesura aussi la longueur de l'édifice, vis-à-vis de celui qui étoit séparé, et qui étoit par-derrière lui, et les galeries des deux côtés; tout cela avoit cent coudées. Le terme *etheca* de la Vulgate paroît formé sur le mot hébreu אתיקים. La signification littérale d'*etheca*, ou plutôt *ectheta*, comme on le lit dans les exemplaires les plus corrects de saint Jérôme, est un balcon, ainsi que ce père l'explique lui-même dans son commentaire : mais au chapitre suivant, versets 3 et 5, il traduit *athikim* par des portiques, et il paroît que c'est sa vraie signification. Le prophète veut donc dire que la muraille qui alloit du septentrion au midi derrière le temple, et derrière les appartemens des prêtres et ses galeries, avoit cent coudées. En effet étant parallèle et de même étendue que la face orientale des appartemens dont on a parlé au verset 14, il devoit avoir, comme elle, cent coudées de long.

℣ 16. Dom Calmet pense qu'il faut joindre à ce verset la fin du précédent, et traduire l'hébreu : *Il mesura* le temple intérieur, les portiques du parvis, les seuils *des portes*, les fenêtres bouchées, *treillissées*, *fermées de jalousies*,

stratumque ligno per gyrum in circuitu : terra autem usque ad fenestras, et fenestræ clausæ super ostia :

porte; et tout cela étoit revêtu de bois à l'entour ;" or, la terre alloit jusqu'aux fenêtres," et les fenêtres étoient fermées au-dessus des portes ;"

17. Et usque ad domum interiorem, et forinsecus per omnem parietem in circuitu intrinsecus et forinsecus, ad mensuram.

17. Et il y en avoit jusqu'à la maison intérieure dans tout le mur d'alentour, tant au dedans qu'au dehors, avec mesure et proportion."

18. Et fabrefacta cherubim et palmæ : et palma inter cherub et cherub, duasque facies habebat cherub :

18. Il y avoit aussi des chérubins travaillés en sculpture, et des palmes," en sorte qu'il y avoit une palme entre chaque chérubin ; et ces chérubins avoient chacun deux faces ;

19. Faciem hominis juxta palmam ex hac parte, et faciem leonis juxta palmam ex alia parte, expressam

19. La face d'un homme tournée du côté d'une de ces palmes, et la face d'un lion tournée de l'autre côté vers l'autre palme ; et cet ordre étoit régu-

et les athikim, *les galeries*, tout autour des trois côtés du temple; *car le quatrième côté, qui étoit celui de l'occident, derrière le temple, n'avoit point de galeries continuées, c'étoit une simple muraille.* Après avoir marqué toutes les dimensions des trois ailes qui régnoient autour du temple, et de tout ce qui étoit au dehors de ce saint lieu, ils entrèrent dans l'intérieur, et en mesurèrent toutes les parties : premièrement, le portique du parvis, c'est-à-dire, le portique qui étoit devant le Saint, et qui donnoit sur le parvis des prêtres; mais comme il a déjà spécifié ses dimensions, *supr.* XL, 48, 49, il ne le répète pas ici. Il mesure ensuite les seuils, tant ceux du vestibule que ceux du temple; puis les fenêtres treillissées qui s'ouvroient au-dessus des palmiers, et autres ornemens qui tenoient lieu de piliers ou de pilastres tout autour du temple.

℣ 16. Hébr. : *Il mesura,* vis-à-vis le seuil, ce qui étoit couvert de bois tout autour. Il prit toutes les dimensions du temple intérieur, qui est désigné ici par une chose qui lui étoit propre; c'est qu'il étoit planchéié et revêtu de bois de toutes parts, au lieu que le vestibule étoit pavé de marbre.

Ibid. Dom Calmet aime mieux dire que l'ange mesura la terre, c'est-à-dire, le pavé et toute la hauteur jusqu'aux fenêtres, lesquelles prenoient jour au-dessus des appartemens qui étoient aux côtés et par-derrière le temple, et qui s'élevoient à la hauteur de quinze coudées. 3 *Reg.* VI, 10.

Ibid. Autr. : *Il mesura depuis* la terre jusqu'aux fenêtres, et les fenêtres fermées, *treillissées*, qui étoient au-dessus des portes. Les fenêtres du Saint et du sanctuaire prenoient jour au-dessus des portes, et au moins à quinze coudées du pavé.

℣ 17. Autr. : et dans la maison intérieure et au dehors il mesura tout le mur d'alentour tant au dedans qu'au dehors. La maison intérieure marque le sanctuaire, le lieu le plus reculé du temple, et le dehors ou la partie extérieure par rapport au sanctuaire, est le Saint. Voyez le plan, *GH.* Ces expressions, en dedans et en dehors, marquent encore ici le sanctuaire et le Saint.

℣ 18. C'est-à-dire, des palmiers en relief qui servoient de colonnes ou de pilastres.

lièrement observé tout autour du temple."

20. Ces chérubins et ces palmes en sculpture se voyoient sur la muraille du temple, depuis la terre jusqu'au haut de la porte."

21. La porte du temple étoit carrée," et la face du sanctuaire répondoit à celle du temple, étant en regard l'une devant l'autre."

22. L'autel" qui étoit de bois, avoit trois coudées de hauteur, et deux de largeur; ses cornes," sa surface et ses côtés étoient de bois. Et l'ange me dit: Voilà la table qui doit être devant le Seigneur."

23. Il y avoit double porte dans le temple et dans le sanctuaire."

24. Et chaque battant avoit encore une petite porte à deux battans qui se fermoient l'un sur l'autre; car il y avoit une double porte du côté de chaque battant de la grande porte."

per omnem domum in circuitu.

20. De terra usque ad superiora portæ, cherubim, et palmæ cælatæ erant in pariete templi.

21. Limen quadrangulum, et facies sanctuarii, aspectus contra aspectum.

22. Altaris lignei trium cubitorum altitudo, et longitudo ejus duorum cubitorum, et anguli ejus, et longitudo ejus, et parietes ejus lignei. Et locutus est ad me: Hæc est mensa coram Domino.

23. Et duo ostia erant in templo, et in sanctuario.

24. Et in duobus ostiis ex utraque parte bina erant ostiola, quæ in se invicem plicabantur, bina enim ostia erant ex utraque parte ostiorum.

℣ 19. C'est-à-dire, tout autour du sanctuaire et du Saint.

℣ 20. Les palmiers et les chérubins avoient la même hauteur que la porte; les fenêtres ne commençoient qu'au-dessus de la porte et des ornemens dont on a parlé.

℣ 21. C'est-à-dire, n'étoit pas ronde par le haut.

Ibid. Dom Calmet voudroit traduire ainsi ce verset suivant l'hébreu: Quant au temple, ses poteaux, *les montans de ses portes*, étoient carrés, et la face du sanctuaire avoit les deux aspects l'un comme l'autre. C'est-à-dire, les montans des portes n'étoient point taillés, et élargis, soit en dedans ou en dehors, par des embrasures, pour donner plus de jeu aux battans des portes. Ils étoient taillés en angles droits, et les battans n'étoient pas pendus dans le milieu de l'épaisseur du poteau, mais aux angles, comme il se pratique encore aujourd'hui dans certains appartemens où l'on met double porte, ainsi qu'il y en avoit dans le temple. *Infr.* ℣ 23.

℣ 22. Celui des parfums.

Ibid. Litt.: ses angles. Les Septante: ses cornes. Voyez dans l'Exode, xxx, 2.

Ibid. Devant la porte de son sanctuaire.

℣ 23. La porte qui alloit du Saint au sanctuaire, étoit fermée par une double porte à deux battans, dont l'une s'ouvroit en dedans du sanctuaire, et l'autre en dedans du Saint.

℣ 24. Dom Calmet trouve plus simple de traduire l'hébreu: Deux battans à chaque porte; deux portes tournantes, deux à une porte, et deux à l'autre. Le

25. Et cælata erant in ipsis ostiis templi cherubim, et sculpturæ palmarum, sicut in parietibus quoque expressæ erant : quamobrem et grossiora erant ligna in vestibuli fronte forinsecus.

25. Et il y avoit des chérubins et des palmes travaillés en sculpture aux portes mêmes du temple, comme on en voyoit à ses murailles ; c'est pourquoi il y avoit de grosses pièces de bois au frontispice du vestibule par le dehors,"

26. Super quæ fenestræ obliquæ, et similitudo palmarum hinc atque inde in humerulis vestibuli, secundum latera domus, latitudinemque parietum.

26. Au-dessus desquelles étoient des fenêtres de biais, et des figures de palmes de chaque côté sur les chapiteaux des pilastres du vestibule, aussi bien que sur les côtés du temple, et dans toute l'étendue des murailles.

prophète veut simplement dire que les deux portes dont il vient de parler, avoient chacune deux battans.

℣ 25. Les ouvrages de sculpture étoient travaillés sur ces pièces.

(℣ 25 et 26.) Selon l'hébreu dom Calmet joint la dernière partie de ce verset au verset suivant : Et il y avoit une poutre de bois au dehors devant le vestibule, et des fenêtres treillissées, et des palmiers de côté et d'autre, aux côtés du vestibule et des ais du temple et des poutres. Tout ceci regarde le vestibule, et non pas le temple. Le vestibule étoit revêtu de madriers, ou d'ais solides tout autour. (Il les appelle poutres à cause de leur épaisseur et de leur solidité.) On y avoit fait en sculpture des palmiers d'espace en espace ; et au-dessus on avoit fait des fenêtres treillissées, de même que dans le temple.

CHAPITRE XLII.

Description et usage des appartemens qui étoient vis-à-vis du temple dans le parvis des prêtres. Dimension de toute l'étendue du parvis intérieur.

1. Et eduxit me in atrium exterius per viam ducentem ad aquilonem, et introduxit me in gazophylacium quod erat contra separatum ædificium, et contra ædem vergentem ad aquilonem.

1. L'ANGE me fit ensuite passer dans le parvis extérieur," par le chemin qui conduit au septentrion, et me fit entrer dans les chambres du trésor," à l'opposite de l'édifice séparé du temple," et de la maison" qui regardoit vers le nord.

℣ 1. C'est-à-dire au dehors du temple dans le parvis des prêtres, nommé ici parvis extérieur par rapport à l'enceinte du temple.

Ibid. Ou simplement selon l'hébreu : dans les chambres.

Ibid. L'édifice séparé du temple marque le mur de séparation qui séparoit le temple de tous les autres édifices et qui le renfermoit tout autour, vis-à-vis de ce mur ; du côté du septentrion et du midi, il y avoit des logemens dont le prophète va faire la description, et montrer la destination et l'usage. Voyez le plan, *LLSS.*

Ibid. C'est-à-dire, et à l'opposite de la maison.

2. La longueur de la face de ce bâtiment, depuis la porte septentrionale, étoit de cent coudées, sur cinquante de largeur."

3. Il avoit vue, d'un côté, sur le parvis intérieur de vingt coudées; et de l'autre, sur le parvis extérieur pavé de pierres," où étoit la galerie jointe à trois autres."

4. Devant les chambres du trésor, il y avoit une allée de dix coudées de large," qui regardoit du côté intérieur, vers un sentier d'une coudée;" et leurs portes étoient du côté du nord."

5. Ces chambres du trésor étoient plus basses en haut qu'en bas, parce qu'elles étoient soutenues sur les galeries qui sailloient en dehors, et qui,

2. In facie longitudinis, centum cubitos ostii aquilonis : et latitudinis quinquaginta cubitos :

3. Contra viginti cubitos atrii interioris, et contra pavimentum stratum lapide atrii exterioris, ubi erat porticus juncta porticui triplici.

4. Et ante gazophylacia deambulatio decem cubitorum latitudinis, ad interiora respiciens viæ cubiti unius. Et ostia eorum ad aquilonem :

5. Ubi erant gazophylacia in superioribus humiliora : quia supportabant porticus, quæ ex illis eminebant

℣ 2. En remontant de l'orient au couchant depuis la porte septentrionale du parvis des prêtres, le bâtiment où étoient ces chambres, avoit cent coudées de longueur et cinquante de profondeur. Voyez le plan *RS*.

℣ 3. L'aile septentrionale du parvis des prêtres regardoit du côté du midi sur cet espace de vingt coudées dont on a parlé ci-devant, XLI, 10; de l'autre côté elle regardoit sur le parvis extérieur ou sur le parvis du peuple, qui étoit pavé de pierres. Voyez le plan, *RSFE*.

Ibid. On peut entendre l'hébreu, ou de trois galeries de profondeur et vis-à-vis l'une de l'autre; ou de trois galeries l'une sur l'autre qui formoient trois étages; ou enfin, ce que dom Calmet estime plus probable, de trois galeries qui régnoient le long des trois faces du parvis des prêtres; car la face occidentale n'étoit pas toute remplie de galeries comme les trois autres. Hébr. litt. : *Porticus ante faciem portici in tribus.* Voyez le plan, *RRR*.

℣ 4. Le bâtiment qui est décrit ici avoit cinquante coudées de profondeur: en prenant sur cette étendue une galerie de dix coudées, il restera encore quarante coudées pour les chambres, pour l'épaisseur du mur, et pour la place des colonnes. Le gros mur du dehors avoit six coudées d'épaisseur; celui de devant qui étoit en arcade, en avoit autant: en donnant au mur de la chambre deux coudées d'épaisseur, il en restera encore vingt-six pour la place des chambres.

Ibid. Hébr. : vers la partie intérieure, un chemin d'une coudée; ou, vers le chemin intérieur une coudée. C'est-à-dire, outre la largeur de l'allée qui avoit dix coudées, il y avoit un rebord d'une coudée, qui régnoit dans toute la longueur de l'allée. Ce rebord étoit sur le modèle de celui que nous avons vu dans le grand vestibule, et qui servoit comme de base aux pilastres qui étoient contre le mur de ces chambres, ou peut-être de siége pour s'asseoir.

Ibid. Les portes de ces appartemens étoient au nord, par rapport à l'ange et à Ezéchiel qui étoient dans le parvis au midi.

de inferioribus, et de mediis ædificii.

6. Tristega enim erant, et non habebant columnas, sicut erant columnæ atriorum : propterea eminebant de inferioribus, et de mediis a terra cubitis quinquaginta.

7. Et peribolus exterior secundum gazophylacia quæ erant in via atrii exterioris ante gazophylacia : longitudo ejus quinquaginta cubitorum,

8. Quia longitudo erat gazophylaciorum atrii exterioris, quinquaginta cubitorum : et longitudo ante faciem templi, centum cubitorum.

9. Et erat subter gazophylacia hæc introitus ab orien-

s'élevant du premier étage, passoient par celui du milieu de l'édifice."

6. Car il y avoit trois étages; et leurs colonnes n'étoient point comme les colonnes du parvis," parce qu'elles étoient élevées depuis la terre de cinquante coudées, en passant par l'étage d'en bas, et par celui du milieu."

7. L'enceinte extérieure des chambres du trésor, qui étoient dans le chemin du parvis extérieur de devant ces chambres, avoit cinquante coudées de long,"

8. Parce que la longueur de ce bâtiment des chambres du parvis extérieur étoit de cinquante coudées, et que sa longueur, vis-à-vis de la face du temple, étoit de cent coudées."

9. Et il y avoit sous ces chambres du trésor une entrée du côté de l'o-

ỹ 5. Hébr. : Les chambres d'en haut étoient retranchées, parce que les portiques en consumoient plus que les chambres inférieures et que celles du milieu. Les portiques du second et du troisième étage étant moins hauts, les chambres devoient par conséquent être plus basses que celles du premier étage; ainsi les chambres du milieu étoient plus basses que celles d'en bas, et celles du dernier étage encore plus basses que celles du milieu.

ỹ 6. Autr. : elles n'avoient point de colonnes comme les appartemens d'en bas. Il y avoit devant les chambres d'en haut, des allées ou des portiques, mais point de colonnes; les portiques prenoient jour par des croisées.

Ibid. Selon l'hébreu : c'est pourquoi elle étoit consumée, *retranchée*, plus que les chambres d'en bas et du milieu. L'étage d'en haut étoit plus bas que les autres, à cause qu'il n'y avoit point de colonnes, mais de simples galeries. Ces mots, *cinquante coudées*, ne sont pas dans l'hébreu; ils semblent y être venus de la fin du verset suivant. On ne lit nulle part que ces appartemens aient eu cinquante coudées; dom Calmet ne leur en donne que trente.

ỹ 7. Dom Calmet aimeroit mieux traduire l'hébreu : Le mur de séparation qui tendoit au-dehors à côté des chambres, et qui donnoit sur le parvis extérieur, *c'est-à-dire, sur le parvis du peuple*, devant ces chambres, avoit cinquante coudées de long. Le mur de cet appartement avoit cinquante coudées de profondeur. Le verset suivant donne lieu de penser que c'est là le vrai sens de ce texte. Il dit que les appartemens du parvis extérieur et ceux du parvis intérieur, avoient la même mesure, et avoient cinquante coudées de profondeur.

ỹ 8. L'ange passe du côté septentrional du parvis au côté méridional, et en passant par-devant le temple, il mesure la largeur des appartemens qui étoit de cent coudées. Voyez ci-devant, XLI, 14, et le plan, *FRR*.

rient, pour ceux qui y venoient du parvis extérieur."

10. Dans la largeur de l'enceinte du parvis qui étoit à l'opposité du chemin vers l'orient, et de la face de l'édifice séparé du temple, il y avoit encore des chambres vis-à-vis de cet édifice."

11. Et il y avoit aussi une allée le long de ces chambres, comme il y en avoit une le long des chambres qui étoient du côté du nord;" leur longueur étoit la même, aussi bien que leur largeur, leur entrée, leur figure, et leurs portes.

12. Telles qu'étoient les portes des chambres du trésor, situées dans l'allée qui regardoit vers le midi, telle étoit aussi une porte que l'on voyoit à la tête de l'allée qui étoit devant le vestibule séparé, pour servir à ceux qui entroient par l'orient."

13. Et l'ange me dit : Ces chambres du trésor " qui sont au septentrion, et celles qui sont au midi, étant toutes devant le temple qui en est séparé, sont des chambres saintes; et c'est où

te ingredentium in ea de atrio exteriori.

10. In latitudine periboli atrii, quod erat contra viam orientalem, in faciem ædificii separati, et erant ante ædificium gazophylacia.

11. Et via ante faciem eorum, juxta similitudinem gazophylaciorum, quæ erant in via aquilonis : secundum longitudinem eorum, sic et latitudo eorum : et omnis introitus eorum, et similitudines, et ostia eorum.

12. Secundum ostia gazophylaciorum, quæ erant in via respiciente ad notum, ostium in capite viæ : quæ via erat ante vestibulum separatum per viam orientalem ingredientibus.

13. Et dixit ad me : Gazophylacia aquilonis, et gazophylacia austri, quæ sunt ante ædificium separatum : hæc sunt gazophylacia san-

℣ 6. Les appartemens qui étoient à l'orient du temple et qui avoient cent coudées du septentrion ou midi (*verset précédent*) avoient dans le milieu de leur longueur un vestibule magnifique, par lequel on entroit du parvis extérieur dans le parvis des lévites. Voyez le plan, *M.*

℣ 10. Dom Calmet traduit l'hébreu : Telle étoit la largeur du mur de séparation du parvis, en tirant vers l'orient, vis-à-vis du bâtiment des chambres. La largeur de l'édifice qui étoit à l'opposite et à l'orient du temple, depuis le terrain du parvis intérieur jusqu'au parvis extérieur, étoit de cinquante coudées. Le texte hébreu ne paroît pas bien sain en cet endroit. Conf. ℣ 7.

℣ 11. Voyez au verset 4.

℣ 12. L'appartement qui étoit au midi du temple, étoit tout semblable à celui qui étoit du côté du nord; et le mur qui séparoit l'autel des autres édifices, avoit du côté du midi une porte pareille à celle qui étoit dans le même mur du côté de l'orient, pour ceux qui entroient dans l'enceinte de ce mur. La porte du midi étoit à la tête du chemin, ou de l'entrée qui venoit du midi; elle étoit à un coin du mur, au lieu que la porte de l'orient étoit au milieu de la longueur du même mur. Le texte paroît estropié en cet endroit par la négligence des copistes. Voyez le plan, *LL.*

℣ 13. Ou simplement et selon l'hébreu : Ces chambres.

cta, in quibus vescuntur sacerdotes, qui appropinquant ad Dominum in sancta sanctorum : ibi ponent sancta sanctorum, et oblationem pro peccato et pro delicto : locus enim sanctus est.

mangent les prêtres qui approchent du Seigneur dans le sanctuaire ;" c'est là qu'ils mettront le saint des saints," et l'oblation qui est faite pour le péché et pour la faute ;" car ce lieu est saint.

14. Cum autem ingressi fuerint sacerdotes, non egredientur de sanctis in atrium exterius : et ibi reponent vestimenta sua, in quibus ministrant, quia sancta sunt : vestienturque vestimentis aliis, et sic procedent ad populum.

14. Quand les prêtres seront entrés, ils ne sortiront point du lieu saint dans le parvis extérieur avec les habits destinés au ministère du temple ; mais ils auront soin de les resserrer dans ces chambres, parce que ces habits sont saints, et ils reprendront leurs vêtemens ordinaires, avant de retourner au peuple.

15. Cumque complesset mensuras domus interioris, eduxit me per viam portæ quæ respiciebat ad viam orientalem : et mensus est eam undique per circuitum.

15. Lorsque l'ange eut achevé de mesurer la maison intérieure, il me fit sortir par la porte qui regardoit vers l'orient ; et il mesura toute cette enceinte.

16. Mensus est autem contra ventum orientalem calamo mensuræ, quingentos calamos in calamo mensuræ per circuitum.

16. Il mesura donc le côté de l'orient avec la mesure de la canne qu'il avoit ; et il trouva cinq cents mesures" de cette canne tout autour.

17. Et mensus est contra ventum aquilonis quingentos calamos in calamo mensuræ per gyrum.

17. Il mesura le côté du septentrion, et il trouva cinq cents mesures" de cette canne tout autour.

18. Et ad ventum austra-

18. Il mesura le côté du midi, et il

℣ 13. Hébr. autr. : et c'est où les prêtres qui approchent du Seigneur mangeront le saint des saints ; c'est-à-dire, les choses les plus sacrées, comme les viandes des victimes qui avoient été offertes sur l'autel, et que les prêtres seuls avoient droit de manger, et cela seulement dans le temple. Voyez le plan, *SS.*

Ibid. C'est-à-dire, les victimes.

Ibid. Autr. : et selon l'hébreu : l'oblation *non sanglante*, *les victimes* pour le péché, et *les victimes* pour la faute.

℣ 16-19. Ou plutôt l'hébreu se peut lire : et il trouva cinq cents coudées selon la mesure de cette canne tout autour. Toutes les dimensions marquées jusqu'ici reviennent à cette mesure. Voyez ci-après au verset 20, et le plan, *CCCC.*

trouva cinq cents mesures " de cette canne tout autour.

lem mensus est quingentos calamos in calamo mensuræ per circuitum.

19. Il mesura le côté de l'occident, et il trouva cinq cents mesures " de cette canne tout autour.

19. Et ad ventum occidentalem mensus est quingentos calamos in calamo mensuræ.

20. Il mesura la muraille de toutes parts, selon les quatre vents, en tournant tout autour, et il trouva qu'elle avoit cinq cents coudées de longeur, et cinq cents coudées de largeur; c'étoit ce mur qui séparoit le sanctuaire d'avec le lieu destiné pour tout le monde. "

20. Per quatuor ventos mensus est murum ejus indique per circuitum, longitudinem quingentorum cubitorum, et latitudinem quingentorum, dividentem inter sanctuarium et vulgi locum.

℣ 20. C'est-à-dire, le lieu saint, le lieu qui étoit consacré au Seigneur, et où il n'étoit point permis aux païens, ni aux étrangers, ni aux impurs de se présenter, d'avec celui où tout le monde indifféremment pouvoit entrer, hommes, femmes, purs, impurs, gentils et autres.

CHAPITRE XLIII.

Le Seigneur rentre dans son temple. Il déclare qu'il y demeurera toujours, et que la maison d'Israël ne profanera plus son nom. Description de l'autel des holocaustes. Cérémonies à observer pour la consécration de cet autel.

1. Ensuite il me mena à la porte qui regardoit vers l'orient.

1. Et duxit me ad portam, quæ respiciebat ad veniam orientalem.

2. Et tout d'un coup parut la gloire du Dieu d'Israël, laquelle entroit par le côté de l'orient; le bruit qu'elle faisoit étoit semblable au bruit des grandes eaux; et la terre étoit éclairée par la présence de sa majesté.

2. Et ecce gloria Dei Israel ingrediebatur per viam orientalem : et vox erat ei quasi vox aquarum multarum; et terra splendebat a majestate ejus.

Supr. 1. 1. 3. Et la vision que j'eus étoit semblable à celle que j'avois eue, lorsqu'il vint pour perdre la ville; il me parut dans la même forme que je l'avois vu près du fleuve de Chobar; et je tombai sur mon visage. "

3. Et vidi visionem secundum speciem quam videram, quando venit ut disperderet civitatem : et species secundum aspectum, quem videram juxta fluvium Chobar : et cecidi super faciem meam.

4. La majesté du Seigneur entra

4. Et majestas Domini in-

℣ 3. Saisi de crainte et de respect, comme il avoit fait à la première vision.

gressa est templum per viam portæ, quæ respiciebat ad orientem.

5. Et elevavit me spiritus, et introduxit me in atrium interius, et ecce repleta erat gloria Domini domus.

6. Et audivi loquentem ad me de domo; et vir qui stabat juxta me,

7. Dixit ad me: Fili hominis, locus solii mei, et locus vestigiorum pedum meorum, ubi habito in medio filiorum Israel in æternum: et non polluent ultra domus Israel nomen sanctum meum, ipsi et reges eorum in fornicationibus suis, et in ruinis regum suorum, et in excelsis.

8. Qui fabricati sunt limen suum juxta limen meum, et postes suos juxta postes meos: et murus erat inter me et eos: et polluerunt nomen sanctum meum in abominationibus quas fecerunt: propter quod consumpsi eos in ira mea.

9. Nunc ergo repellant

dans le temple par la porte qui regardoit l'orient. "

5. Et l'esprit me releva, et me fit entrer dans le parvis intérieur; et je vis que la maison étoit remplie de la gloire du Seigneur.

6. Alors je l'entendis qui me parloit du dedans de la maison; et l'homme qui étoit proche de moi "

7. Me dit: Fils de l'homme, c'est ici le lieu de mon trône, le lieu où je poserai mes pieds, et où je demeurerai pour jamais au milieu des enfans d'Israël; et la maison d'Israël ne profanera plus mon saint nom à l'avenir, ni eux, ni leurs rois, par leurs idolâtries, " par les sépulcres de leurs rois, " ni par les hauts lieux. "

8. Ils ont fait leur porte contre ma porte, et les poteaux de l'entrée de leur maison proche des miens; et il y avoit un mur entre moi et eux; " et ils ont profané mon saint nom par les abominations qu'ils ont commises: c'est pourquoi je les ai détruits dans ma colère.

9. Qu'ils rejettent donc maintenant

℣ 4. C'étoit celle-là même par laquelle il en étoit sorti.

℣ 6. Hébr. autr.: et l'homme *qui m'avoit accompagné jusqu'alors*, étoit proche de moi. Et *le Seigneur* me dit: Fils de l'homme, etc. C'est le sens du chaldéen, des Septante et des autres interprètes.

℣ 7. Litt.: par leurs fornications *par lesquelles ils se prostituoient aux idoles.*

Ibid. Placés près de mon sanctuaire.

— Hébr. litt.: par les cadavres de leurs rois *enterrés dans l'enceinte de ma sainte montagne.* Les sépulcres royaux étoient dans les jardins des rois, et dans l'étendue de la montagne de Sion, dont le mont Moria, sur lequel le temple étoit bâti, faisoit partie.

Ibid. Consacrés à leurs idoles.

℣ 8. Ce mur étoit leur impiété qui les séparoit de Dieu. — Autr.: et il n'y avoit qu'un mur entre moi et eux. La maison des rois de Juda étoit voisine du temple, et ils l'y avoient presque jointe par une galerie de communication; il nous semble que c'est de quoi le Seigneur se plaint dans cet endroit, comme d'un manque de respect pour la majesté de sa maison.

loin d'eux leur idolâtrie ;" qu'ils éloignent loin de moi les sépulcres" de leurs rois ; et je demeurerai toujours au milieu d'eux.

10. Mais vous, fils de l'homme, montrez ce temple " à la maison d'Israël, afin qu'ils reçoivent la confusion de leurs iniquités ; " qu'ils mesurent eux-mêmes toute sa structure ;

11. Et qu'ils rougissent de toutes les choses qu'ils ont faites. Montrez-leur la figure du temple, et de tous ses bâtimens, ses sorties, ses entrées, et tout son dessin, toutes les ordonnances qui doivent y être observées, tout l'ordre qu'il faut y garder, toutes les lois qui y sont prescrites. Représentez toutes ces choses devant leurs yeux, afin qu'ils gardent exactement tout ce que vous aurez décrit, qu'ils pratiquent et observent tous les préceptes qui la regardent.

12. Telle est la règle qu'on doit garder en bâtissant le temple sur le haut de la montagne : Toute son étendue dans son circuit sera très-sainte ; telle est donc la loi qu'il faut observer dans le bâtiment de ce temple.

13. Or voici quelles sont les mesures de l'autel, " en les mesurant avec la coudée à bonne mesure, qui avoit une coudée et un palme ; " son enfoncement étoit profond d'une coudée, et avoit aussi une coudée de largeur ; " et sa

procul fornicationem suam, et ruinas regum suorum a me : et habitabo in medio eorum semper.

10. Tu autem, fili hominis, ostende domui Israel templum, et confundantur ab iniquitatibus suis, et metiantur fabricam :

11. Et erubescant ex omnibus quæ fecerunt. Figuram domus, et fabricæ ejus, exitus et introitus, et omnem descriptionem ejus, et universa præcepta ejus, cunctumque ordinem ejus, et omnes leges ejus ostende eis, et scribes in oculis eorum : ut custodiant omnes descriptiones ejus, et præcepta illius, et faciant ea.

12. Ista est lex domus in summitate montis : omnis finis ejus in circuitu, sanctum sanctorum est : hæc est ergo lex domus.

13. Istæ autem mensuræ altaris in cubito verissimo, qui habebat cubitum et palmum : in sinu ejus erat cubitus, et cubitus in latitudine : et definitio ejus us-

℣ 9. Litt. : leur fornication. *Supr.* ℣ 7.

Ibid. Hébr. litt. : les cadavres de leurs rois. *Supr.* ℣ 7.

℣ 10. Hébr. litt. : annoncez à la maison d'Israël le temple *que vous avez vu, racontez-leur ce qui vous a été montré.*

Ibid. Qui ont été cause de sa destruction.

℣ 13. Celui des holocaustes.

Ibid. Hébr. autr. : en coudées partagées en *deux* zéreth, et en *six* palmes. Voyez la *Dissertation sur la coudée hébraïque*, à la tête de ce livre.

Ibid. Autr. : Son fondement avoit une coudée de profondeur, etc. Ce fondement ou cette base étoit au-dessus du plain-pied du parvis, et débordoit d'une coudée tout autour de l'autel, en sorte que l'autel ayant douze coudées en tout sens, le fondement devoit avoir quatorze coudées sur chaque face. C'est au-dessus de ce fondement que s'élevoit l'autel, et on le doit comprendre dans le compte de sa hauteur.

que ab labium ejus, et in circuitu palmus unus: hæc quoque erat fossa altaris.

14. Et de sinu terræ usque ad crepidinem novissimam duo cubiti, et latitudo cubiti unius: et a crepidine minore usque ad crepidinem majorem quatuor cubiti, et latitudo cubiti unius.

15. Ipse autem Ariel quatuor cubitorum: et ab Ariel usque ad sursum, cornua quatuor.

16. Et Ariel duodecim cu-

clôture, jusqu'à son bord et tout à l'entour, étoit d'un palme; " telle étoit donc la fosse de l'autel.

14. Du bas de la terre, jusqu'au dernier rebord, il y avoit deux coudées de hauteur; et ce rebord avoit une coudée de large; " et de ce rebord qui étoit le plus petit, jusqu'au rebord qui étoit le plus grand, il y avoit quatre coudées; et ce rebord avoit aussi une coudée de large. "

15. Ariel " avoit quatre coudées de hauteur; " et de cet autel, s'élevoient en haut quatre cornes.

16. Ariel avoit douze coudées de

℣ 13. C'étoit un rebord de la hauteur de quatre doigts, qui s'élevoit à l'extrémité, et tout autour du fondement dont on a parlé. Saint Jérôme semble avoir cru, et la chose est assez vraisemblable, que ce rebord étoit pratiqué tout autour de la base de l'autel, pour recevoir le sang qu'on y répandoit; d'où il s'écouloit sous la terre par des conduits faits exprès: *Hæc quoque fossa altaris.* Mais les Septante joignent ces mots à ce qui suit, dans un sens fort opposé: Et voici la hauteur de l'autel. Le chaldéen: Voici la disposition de l'autel. Ce qui paroît plus juste. Au lieu de *palmus*, on lit dans l'hébreu, *zereth*, c'est-à-dire, *semicubitus;* le zéreth étoit la demi-coudée, qui contenoit trois palmes. Voyez la *Dissertation* citée.

℣ 14. Autr.: Du bas de la terre, jusqu'au premier rebord (*à la lettre*, jusqu'au rebord inférieur), il y avoit deux coudées de hauteur, etc. Ou depuis ce fondement qui étoit au rez-de-chaussée, il y avoit deux coudées de haut, jusqu'à un rebord d'une coudée qui régnoit tout autour de l'autel. Le prophète ne marque pas distinctement si c'étoit comme un rebord ajouté à la partie d'en bas, et dont l'épaisseur devoit se compter à part; ou si c'étoit une simple retraite prise dans l'épaisseur de l'autel, qui n'ajoutoit rien à sa hauteur.

Ibid. Or ce second rebord, quoiqu'il n'eût qu'une coudée de large, non plus que le premier, et qu'il dût être moins grand par son étendue, supposé que ce ne fût qu'une retraite qui régnât sur une moindre longueur que le premier, est cependant appelé le plus grand, apparemment parce qu'il étoit au-dessus du premier, et qu'il s'éloignoit davantage du plain-pied et de la première base.

℣ 15. L'autel.

Ibid. Depuis le rebord marqué au verset précédent, jusqu'au-dessus de l'autel, il y avoit quatre coudées. Ainsi toute la hauteur de l'autel depuis le fondement pouvoit être de douze coudées, savoir: Le fondement d'une coudée; depuis le fondement jusqu'au premier rebord, une coudée; ce premier rebord d'autant; de là jusqu'au second rebord, quatre coudées; ce second rebord d'une coudée; de là jusqu'au haut de l'autel, quatre coudées; en tout douze coudées. Le prophète donne ici à l'autel le nom d'*Ariel*, c'est-à-dire, lion de Dieu, parce que, comme un lion, il dévoroit les victimes qu'on offroit tous les jours.

long, et douze coudées de large; et étoit ainsi carré, ayant ses côtés égaux.

bitorum in longitudine per duodecim cubitos latitudinis: quadrangulatum æquis lateribus.

17. Son rebord étoit de quatorze coudées de long, et de quatorze coudées de large, à mesurer ses quatre côtés d'un angle à l'autre: " la couronne, " qui régnoit autour, avançoit d'une demi-coudée, " et son enfoncement étoit d'une coudée tout autour. " Or ses degrés étoient tournés vers l'orient. "

17. Et crepido quatuordecim cubitorum longitudinis, per quatuordecim cubitos latitudinis in quatuor angulis ejus: et corona in circuitu ejus dimidii cubiti, et sinus ejus unius cubiti per circuitum, gradus autem ejus versi ad orientem.

18. Et l'ange me dit: Fils de l'homme, voici ce que dit le Seigneur Dieu: Ce sont ici les cérémonies qu'on doit observer à l'égard de l'autel, aussitôt qu'il aura été bâti, afin qu'on offre dessus l'holocauste, et qu'on répande tout autour le sang des victimes.

18. Et dixit ad me: Fili hominis, hæc dicit Dominus Deus: Hi sunt ritus altàris, in quacumque die fuerit fabricatum, ut offeratur super illud holocaustum, et effundatur sanguis.

19. Et vous les donnerez aux prêtres et aux lévites " qui sont de la race de Sadoc, qui s'approchent de mon autel, " dit le Seigneur Dieu, afin qu'ils me sacrifient un veau du troupeau pour le péché.

19. Et dabis sacerdotibus et levitis, qui sunt de semine Sadoc, qui accedunt ad me, ait Dominus Deus, ut offerant mihi vitulum de armento pro peccato.

℣ 17. L'autel avoit deux rebords (*supr.*, ℣ 14); et chacun de ces rebords avoit quatorze coudées de long sur chaque face, parce qu'il débordoit d'une coudée de chaque côté, au-delà de l'épaisseur de l'autel, qui en avoit douze en carré.

Ibid. La corniche.

Ibid. Cette couronne étoit au haut et au-dessus de l'autel; elle le bordoit tout autour; de même, à proportion, que la table des pains de proposition, etc.

Ibid. Autr.: et son fondement *ou sa base* étoit d'une coudée tout autour. Il répète ce qu'il a déjà dit au verset 13.

Ibid. On montoit au haut de l'autel du côté de l'orient, ayant le visage tourné à l'occident. Ces degrés s'élevoient apparemment jusqu'au haut de l'autel, et étoient couverts des deux côtés à une certaine hauteur, de manière que le prêtre ne fût point exposé, en montant, à découvrir sa nudité. *Exod.* xx, 26.

℣ 19. Ou plutôt et selon l'hébreu: aux prêtres-lévites *ou de la race de Lévi.* Il n'y avoit point de simples lévites dans la famille de Sadoc, qui étoit une des familles sacerdotales.

Ibid. Litt.: de moi.

20. Et assumens de sanguine ejus, pones super quatuor cornua ejus, et super quatuor angulos crepidinis, et super coronam in circuitu : et mundabis illud, et expiabis.

20. Vous prendrez " du sang de ce veau ; et vous en mettrez sur les quatre cornes de l'autel, et sur les quatre coins de son rebord, et sur la corniche tout autour ; et vous le purifierez et le sanctifierez.

21. Et tolles vitulum, qui oblatus fuerit pro peccato : et combures eum in separato loco domus extra sanctuarium.

21. Vous emporterez ensuite le veau qui aura été offert pour le péché ; et vous le brûlerez dans un lieu de la maison tout séparé, hors le sanctuaire."

22. Et in die secunda offeres hircum caprarum immaculatum pro peccato, et expiabunt altare, sicut expiaverunt in vitulo.

22. Le second jour, vous offrirez pour le péché un jeune bouc qui soit sans tache : et on purifiera l'autel comme on l'a déjà purifié avec le veau.

23. Cumque compleveris expians illud, offeres vitulum de armento immaculatum, et arietem de grege immaculatum.

23. Et lorsque vous aurez achevé de le purifier, vous offrirez un veau du troupeau, qui soit sans tache, et un belier du troupeau, qui soit de même sans aucune tache.

24. Et offeres eos in conspectu Domini : et mittent sacerdotes super eos sal, et offerent eos holocaustum Domino.

24. Vous les offrirez en la présence du Seigueur ; et les prêtres répandront du sel sur eux, et les offriront en holocauste au Seigneur.

25. Septem diebus facies hircum pro peccato quotidie : et vitulum de armento, et arietem de pecoribus, immaculatos offerent.

25. Sept jours de suite vous offrirez chaque jour un bouc pour le péché ; et l'on offrira de même un veau et un belier du troupeau qui soient sans tache.

26. Septem diebus expiabunt altare, et mundabunt illud : et implebunt manum ejus.

26. Ils feront la purification et la consécration de l'autel pendant sept jours, et ils le consacreront."

27. Expletis autem diebus, in die octava et ultra, facient sacerdotes super al-

27. Et les sept jours étant accomplis, les prêtres offriront le huitième jour, et dans la suite, vos holocaustes

℣ 20. Ceci s'adresse, non à Ezéchiel, mais au prêtre qui devoit faire la consécration de l'autel.

℣ 21. C'est-à-dire, hors du lieu saint, hors de l'enclos du temple.

℣ 26. Litt. : ils rempliront sa main. C'est-à-dire, ils le consacreront. Voyez, relativement à cet hébraïsme, l'avertissement du tome v de cette Bible. Dans la consécration des prêtres, on remplissoit leurs mains, en les mettant dans l'exercice de leur charge, par l'oblation des victimes.

sur l'autel, et les hosties qu'ils offrent pour la paix; "et je serai réconcilié avec vous, dit le Seigneur Dieu.

tare holocausta vestra, et quæ pro pace offerunt : et placatus ero vobis, ait Dominus Deus.

℣ 27. C'est-à-dire, les hosties pacifiques qu'on offroit à Dieu pour le louer, pour le reconnoître, en action de grâces, par pure dévotion, pour satisfaire à un vœu.

CHAPITRE XLIV.

Porte orientale qui demeure fermée. Reproches contre les Israélites qui ont introduit des étrangers dans le temple. Prêtres exclus du ministère sacré. La race de Sadoc confirmée dans le sacerdoce. Règlement pour les prêtres dans le temps de leur service.

1. L'ANGE me fit ensuite retourner vers le chemin de la porte du sanctuaire extérieur, laquelle regardoit vers l'orient : et elle étoit fermée. "

2. Et le Seigneur me dit : Cette porte demeurera fermée; " elle ne sera point ouverte, et nul homme n'y passera, parce que le Seigneur Dieu d'Israël est entré par cette porte; et elle demeurera fermée

3. Pour le prince. "Le prince s'y assiéra pour manger le pain " devant le Seigneur; mais il entrera, et sortira par la porte du vestibule. "

1. ET convertit me ad viam portæ sanctuarii exterioris, quæ respiciebat ad orientem, et erat clausa.

2. Et dixit Dominus ad me : Porta hæc clausa erit : non aperietur, et vir non transibit per eam, quoniam Dominus Deus Israel ingressus est per eam : eritque clausa

3. Principi. Princeps ipse sedebit in ea, ut comedat panem coram Domino : per viam portæ vestibuli ingredietur, et per viam ejus egredietur.

℣ 1. C'est-à-dire, la porte orientale du parvis des prêtres, appelé ici *sanctuaire extérieur*, par rapport au sanctuaire intérieur qui est le temple même. *Supr.* XLII, 1.

℣ 2. C'est-à-dire, cette porte sera ordinairement fermée; on ne l'ouvrira qu'en certains jours marqués (*infr.* XLVI, 1 *et seqq.*), et en ces jours même personne n'y passera.

℣ 3. C'est-à-dire, même pour le prince.

Ibid. Le pain qui aura été offert.

Ibid. Hébr. autr. : Le prince s'y assiéra *près de cette porte*, pour manger le pain devant le Seigneur, *c'est-à-dire, pour participer aux sacrifices pacifiques dont on mangeoit les chairs dans le temple;* il viendra par le chemin du vestibule de la porte, et il sortira par le même chemin; *il viendra s'asseoir près de cette porte, ou même à l'entrée du vestibule, sans jamais passer au-delà de cette porte qui donne entrée au parvis des prêtres à l'orient, et par laquelle nul homme ne passera.*

4. Et adduxit me per viam portæ aquilonis in conspectu domus : et vidi, et ecce implevit gloria Domini domum Domini : et cecidi in faciem meam.

4. Et il m'amena par le chemin de la porte du septentrion, à la vue du temple ; alors je vis que la gloire du Seigneur avoit rempli la maison du Seigneur ; et je tombai sur mon visage."

5. Et dixit ad me Dominus : Fili hominis, pone cor tuum, et vide oculis tuis, et auribus tuis audi omnia quæ ego loquor ad te de universis cæremoniis domus Domini, et de cunctis legibus ejus : et pones cor tuum in viis templi per omnes exitus sanctuarii.

5. Et le Seigneur me dit : Fils de l'homme, mettez bien dans votre cœur, regardez de vos yeux, et écoutez de vos oreilles toutes les choses que je vous dis, lesquelles concernent toutes les cérémonies de la maison du Seigneur, et tous ses divers réglemens ; et appliquez votre cœur à considérer les chemins du temple, et toutes les sorties du sanctuaire."

6. Et dices ad exasperantem domum Israel : Hæc dicit Dominus Deus : Sufficiant vobis omnia scelera vestra, domus Israel :

6. Vous direz à la maison d'Israël, qui ne cesse point de m'irriter : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Contentez-vous, maison d'Israël, d'avoir commis tant de crimes."

7. Eo quod inducitis filios alienos incircumcisos corde, et incircumcisos carne, ut sint in sanctuario meo, et polluant domum meam : et offertis panes meos, adipem et sanguinem : et dissolvitis pactum meum in omnibus sceleribus vestris.

7. D'avoir introduit dans mon sanctuaire " des étrangers incirconcis de cœur et de chair, qui souillent et profanent ma maison ; vous m'offrez des pains, de la graisse et du sang, " et vous rompez mon alliance par tous vos crimes ;

8. Et non servastis præcepta sanctuarii mei : et posuistis custodes observationum mearum in sanctuario meo vobismetipsis.

8. Et vous n'avez point observé mes ordonnances touchant mon sanctuaire, et vous avez établi, pour garder ce que j'ai prescrit à l'égard de ce sanctuaire qui m'appartient, tels ministres qu'il vous a plu."

9. Hæc dicit Dominus

9. Voici ce que dit le Seigneur

ỷ 4. De crainte et de respect.

ỷ 5. Hébr. litt. : Les entrées du temple et toutes les sorties du sanctuaire, *c'est-à-dire, tout ce qui regarde le dedans et le dehors du temple.*

ỷ 6. N'en commettez pas de nouveaux. — Hébr. litt. : tant d'abominations.

ỷ 7. C'est-à-dire, dans mon temple.

Ibid. Autr. : vous qui avez introduit dans mon sanctuaire des étrangers, etc. ; vous qui, tandis que vous m'offriez des pains, de la graisse et du sang, violiez mon alliance per toutes vos abominations ; vous qui n'avez point observé, etc.

ỷ 8. Et non pas ceux que j'avois choisis.

Dieu : Tout étranger incirconcis de cœur et de chair n'entrera point dans mon sanctuaire, ni tout enfant étranger qui est au milieu des enfans d'Israël.

Deus : Omnis alienigena incircumcisus corde, et incircumcisus carne, non ingredietur sanctuarium meum : omnis filius alienus qui est in medio filiorum Israel.

10. Les lévites" mêmes qui se sont retirés loin de moi, en s'abandonnant à l'erreur des enfans d'Israël, et qui se sont égarés en me quittant pour courir après leurs idoles, et qui ont porté la peine de leur iniquité,"

10. Sed et levitæ, qui longe recesserunt a me in errore filiorum Israel, et erraverunt a me post idola sua, et portaverunt iniquitatem suam :

11. Feront simplement la fonction de trésoriers dans mon sanctuaire, de portiers et d'officiers dans ma maison; ils tueront les bêtes destinées pour l'holocauste, et les victimes du peuple, et se tiendront en sa présence prêts à le servir;"

11. Erunt in sanctuario meo æditui, et janitores portarum domus, et ministri domus : ipsi mactabunt holocausta, et victimas populi : et ipsi stabunt in conspectu eorum, ut ministrent eis.

12. Parce qu'ils lui ont prêté leur ministère en présence de ses idoles, et qu'ils sont devenus à la maison d'Israël une occasion de scandale, pour la faire tomber dans l'iniquité; c'est pour cela que j'ai levé la main sur eux, dit le Seigneur Dieu, et ils porteront leur iniquité."

12. Pro eo quod ministraverunt illis in conspectu idolorum suorum, et facti sunt domui Israel in offendiculum iniquitatis : idcirco levavi manum meam super eos, ait Dominus Deus, et portabunt iniquitatem suam :

13. Ils ne s'approcheront point de moi pour faire les fonctions du sacerdoce en ma présence; et ils n'approcheront d'aucun de mes sanctuaires qui sont près du saint des saints;" mais ils porteront leur confusion et les crimes qu'ils ont commis."

13. Et non appropinquabunt ad me ut sacerdotio fungantur mihi, neque accedent ad omne sanctuarium meum juxta Sancta sanctorum : sed portabunt confusionem suam, et scelera sua quæ fecerunt.

℣ 10. C'est-à-dire, les prêtres mêmes descendans de Lévi. *Infr.* ℣ 13.

Ibid. Ayant été emmenés captifs avec le reste du peuple.

℣ 11. Mais ils ne m'y offriront point de sacrifice pour le peuple.

(℣ 10 et 11.) Hébr. autr. : Les lévites mêmes, qui se sont retirés loin de moi, etc., porteront *la peine de* leur iniquité. (*Infr.* ℣ 12.) Ils seront dans mon sanctuaire *comme de simples* officiers, préposés aux portes du temple, et appliqués à divers offices dans ma maison; ils tueront, etc.

℣ 12. Autr. : C'est pour cela que j'ai levé la main contre eux, *et que j'ai juré*, dit le Seigneur Dieu, *qu'ils* porteront *la peine de* leur iniquité.

℣ 13. Autr. : d'aucune des choses saintes ou très-saintes.

Ibid. Ils en porteront la peine.

14. Et dabo eos janitores domus in omni ministerio ejus, et universis quæ fient in ea.

15. Sacerdotes autem et levitæ filii Sadoc, qui custodierunt cæremonias sanctuarii mei, cum errarent fili Israel a me, ipsi accedent ad me ut ministrent mihi : et stabunt in conspectu meo, ut offerant mihi adipem et sanguinem, ait Dominus Deus.

16. Ipsi ingredientur sanctuarium meum, et ipsi accedent ad mensam meam, ut ministrent mihi, et custodiant cæremonias meas.

17. Cumque ingredientur portas atrii interioris, vestibus lineis induentur : nec ascendet super eos quidquam laneum, quando ministrant in portis atrii interioris et intrinsecus.

18. Vittæ lineæ erunt in capitibus eorum, et feminalia linea erunt in lumbis eorum, et non accingentur in sudore.

19. Cumque egredientur atrium exterius ad populum, exuent se vestimentis suis, in quibus ministraverant, et reponent ea in gazophylacio sanctuarii, et vestient se vestimentis aliis :

14. Et je les établirai portiers " du temple, et les emploirai dans les offices et les services les plus bas qu'on est obligé d'y rendre.

15. Mais pour les prêtres et les lévites " de la race de Sadoc, qui ont observé les cérémonies de mon sanctuaire, lorsque les enfans d'Israël s'éloignoient de moi, ce seront eux qui s'approcheront de moi, pour me servir de ministres; et ils se tiendront en ma présence, pour m'offrir la graisse et le sang des victimes, dit le Seigneur Dieu.

16. Ce seront eux qui entreront dans mon sanctuaire, et qui approcheront de ma table, " pour me servir, et pour garder mes cérémonies.

17. Lorsqu'ils entreront dans les portes du parvis intérieur, " ils seront vêtus de robes de lin; et ils n'auront rien sur eux qui soit de laine, en faisant les fonctions de leur ministère aux portes du parvis intérieur et au dedans.

18. Ils auront des bandelettes de lin à leur tête, et des caleçons " de lin sur leurs reins; et ils ne se ceindront point d'une manière qui leur excite la sueur. "

19. Lorsqu'ils sortiront dans le parvis extérieur, pour aller parmi le peuple, ils quitteront les habits dont ils étoient revêtus en faisant les fonctions de leur ministère, et les remettront dans la chambre du sanctuaire; se vêtiront d'autres habits; et ils pren-

℣ 14. Hébr. litt. : gardes du temple.

℣ 15. Ou plutôt et selon l'hébreu : les prêtres-lévites, *c'est-à-dire, de la race de Lévi. Supr.* XLIII, 19.

℣ 16. C'est-à-dire, de la table des pains de proposition.

℣ 17. C'est-à-dire, du parvis des prêtres.

℣ 18. Ou plutôt, de larges ceintures à peu près de la forme d'une jupe, mais plus courtes.

Ibid. Hébr. : dans les reins ni dans d'autres endroits sujets à rendre de la sueur.

dront garde à ne pas sanctifier le peuple, avec leurs habits."

et non sanctificabunt populum in vestibus suis.

20. Ils ne se raseront point la tête, et ne laisseront point non plus croître leurs cheveux; mais ils les couperont régulièrement.

20. Caput autem suum non radent, neque comam nutrient: sed tondentes attondent capita sua.

21. Nul prêtre ne boira de vin, lorsqu'il doit entrer dans le parvis intérieur."

21. Et vinum non bibet omnis sacerdos, quando ingressurus est atrium interius.

Lev. xxi. 14. 22. Ils n'épouseront ni une veuve, ni une femme répudiée, mais des filles de la race de la maison d'Israël; et ils pourront néanmoins épouser aussi une veuve qui sera veuve d'un prêtre.

22. Et viduam et repudiatam non accipient uxores, sed virgines de semine domus Israel: sed et viduam quæ fuerit vidua a sacerdote, accipient.

23. Ils enseigneront à mon peuple la différence qu'il y a entre ce qui est saint et ce qui est profane, et lui apprendront à discerner ce qui est pur d'avec ce qui est impur.

23. Et populum meum docebunt quid sit inter sanctum et pollutum, et inter mundum et immundum ostendent eis.

24. Lorsqu'il se sera élevé quelque différend, ils le jugeront, en se tenant attachés à mes jugemens; ils observeront mes lois et mes ordonnances dans toutes mes fêtes solennelles, et ils sanctifieront mes jours de sabbat.

24. Et cum fuerit controversia, stabunt in judiciis meis, et judicabunt: leges meas et præcepta mea in omnibus solemnitatibus meis custodient, et sabbata mea sanctificabunt.

25. Ils n'entreront point où est un homme mort, pour n'en être pas souillés, à moins que ce ne soit leur père où leur mère, leur fils ou leur fille, leur frère ou leur sœur qui n'ait point eu un second mari;"car autrement ils deviendroient impurs."

25. Et ad mortuum hominem non ingredientur, ne polluantur, nisi ad patrem et matrem, et filium et filiam, et fratrem, et sororem, quæ alterum virum non habuerit: in quibus contaminabuntur.

26. Et après qu'un d'entre eux aura

26. Et postquam fuerit

℣ 19. A ne pas l'approcher avec leurs habits sacrés. Les laïcs qui touchoient les habits sacrés étoient obligés de se purifier et d'expier leur faute. *Exod.* xxx, 29. *Infr.* xlvi, 20.

℣ 21. Hébr. autr.: Lorsqu'il entrera, *ou* lorsqu'il sera entré dans le parvis intérieur, *c'est-à dire, dans le parvis des prêtres.*

℣ 25. Hébr. autr. : ou leur sœur qui n'ait point été mariée.

Ibid. Autrement et à la lettre: à moins que ce ne soit leur père, etc; dont ils pourront s'approcher, quoiqu'en se souillant.

emundatus, septem dies numerabuntur ei.

été purifié," on lui comptera encore sept jours."

27. Et in die introitus sui in sanctuarium ad atrium interius, ut ministret mihi in sanctuario, offeret pro peccato suo, ait Dominus Deus.

27. Et le jour qu'il entrera dans le sanctuaire, au parvis intérieur, pour me servir de ministre dans le sanctuaire, il fera une oblation pour son péché, dit le Seigneur Dieu.

28. Non erit autem eis hæreditas : ego hæreditas eorum : et possessionem non dabitis eis in Israel, ego enim possessio eorum.

28. Ils n'auront point d'héritage; *Num.* XVIII. 20.
car je suis moi-même leur héritage;
et vous ne leur donnerez point de par- *Deut.* XVIII. 1.
tage dans Israël, parce que c'est moi qui suis leur partage.

29. Victimam et pro peccato, et pro delicto ipsi comedent : et omne votum in Israel ipsorum erit.

29. Ils mangeront les victimes " qui seront offertes pour le péché et pour la faute; et tout ce qu'Israël offrira par vœu leur appartiendra.

30. Et primitiva omnium primogenitorum, et omnia libamenta ex omnibus quæ offeruntur, sacerdotum erunt : et primitiva ciborum vestrorum dabitis sacerdoti, ut reponat benedictionem domui tuæ.

30. Les prémices de tous les premiers- *Exod.* XXII. 29.
nés, et les prémices de toutes les choses qui sont offertes, appartiendront aux prêtres;" vous donnerez aussi au prêtre les prémices de ce qui sert à vous nourrir," afin qu'il répande la bénédiction sur votre maison.

31. Omne morticinum, et captum a bestia, de avibus et de pecoribus non comedent sacerdotes.

31. Les prêtres ne mangeront, ni *Lev.* XXII. 8.
d'aucun oiseau, ni d'aucune autre bête qui sera morte d'elle-même, ou qui aura été prise par quelque bête.

℣ 26. De quelqu'une de ces impuretés qu'il avoit contractée.

Ibid. Avant qu'il exerce les fonctions de son ministère.

℣ 29. Autrement et selon l'hébreu : les offrandes non sanglantes, *et les victimes* pour le péché et pour la faute.

℣ 30. Hébr. autr. : Toutes les prémices, tous les premiers-nés, et toutes les offrandes que vous éleverez en présence du Seigneur, appartiendront aux prêtres. Les offrandes élevées sont le pain, la farine, les fruits qu'on apportoit au temple, la poitrine et l'épaule des hosties pacifiques.

Ibid. Hébr. : les premiers de votre pâte. On donnoit aux prêtres une partie de la pâte qu'on pétrissoit. *Num.* XV, 20.

CHAPITRE XLV.

Place pour la ville sainte. Partage du prince. Balances et mesures justes. Tributs dus au prince. Sacrifices du commencement de l'année sainte. Solennité de Pâque. Fête des tabernacles.

1. Lorsque vous commencerez à partager la terre au sort," séparez-en les prémices pour le Seigneur : un lieu qui soit sanctifié et séparé du reste de la terre, qui ait vingt-cinq mille mesures de longueur, et dix mille de largeur ;" et il sera saint dans toute son étendue."

1. Cumque cœperitis terram dividere sortito, separate primitias Domino, sanctificatum de terra, longitudine viginti-quinque millia, et latitudine decem millia : sanctificatum erit in omni termino ejus per circuitum.

2. De tout cet espace, vous en séparerez, pour le lieu saint, un lieu carré, qui aura cinq cents mesures de chaque côté tout à l'entour ; et cinquante coudées encore aux environs, pour les faubourgs."

2. Et erit ex omni parte sanctificatum quingentos per quingentos, quadrifariam per circuitum : et quinquaginta cubitis in suburbana ejus per gyrum.

℣ 1. L'hébreu peut se traduire : Lorsque vous ferez échoir la terre en héritage *à ceux qui doivent la posséder*, séparez-en, etc. Il ne paroît point que la division de la terre d'Israël se soit jamais faite telle que le Seigneur la prescrit dans ces derniers chapitres ; soit que les Juifs n'aient pu la faire, en étant peut-être empêchés par leurs ennemis, comme l'ont cru quelques interprètes ; soit que Dieu même ait voulu par là nous faire entendre que toutes ces choses étoient dites en figure, et ne devoient s'accomplir parfaitement que dans l'Eglise, et d'une manière spirituelle, comme les meilleurs interprètes l'ont ainsi pensé.

Ibid. C'est-à-dire (selon dom Calmet), vingt-cinq mille coudées au septentrion et autant au midi du temple du Seigneur, qui sera au milieu de cette longueur ; et dix-mille coudées au couchant et autant à l'orient du même temple, qui se trouvera aussi au milieu de cette largeur. (*Infr.* XLVIII, 10.) Ainsi cet espace avoit cinquante mille coudées de long sur vingt mille de large. Tout ce terrain étoit destiné pour le temple, pour la ville sainte, pour la demeure du prince des prêtres, des lévites, et même du peuple qui devoit s'y habituer. C'est ce qu'on voit expliqué plus en détail au chapitre XLVIII. Voyez la carte, *EE*, *FF*, *GG*.

Ibid. Comme étant tout consacré au Seigneur. Ce sont là les prémices que demande le Seigneur dans ce verset.

℣ 2. Hébr. autr. : De cet espace on prendra cinq cents *coudées* en carré pour le lieu saint, et cinquante tout autour pour une place libre et dégagée. Le temple avoit cinq cents coudées en carré (*supr.* XLII, 6), et la place qui étoit tout autour du temple, entre le mur du parvis du peuple et un autre mur, haut de six coudées, qui environnoit toute la croupe de la montagne (*supr.* XL, 5), étoit de cinquante coudées, en sorte que ce dernier mur avoit à chacun de ses quatre côtés, six cents coudées de long. Voyez la carte, *A*.

3. Et a mensura ista mensurabis longitudinem viginti-quinque millium : et latitudinem decem millium : et in ipso erit templum, sanctumque sanctorum.

3. Vous mesurerez donc avec cette mesure une place de vingt-cinq mille de longueur, et de dix mille de largeur ;" et dans cette place, sera le temple et le saint des saints.

4. Sanctificatum de terra erit sacerdotibus ministris sanctuarii, qui accedunt ad ministerium Domini : et erit eis locus in domos, et in sanctuarium sanctitatis.

4. Cette terre ainsi sanctifiée sera pour les prêtres qui sont les ministres du sanctuaire, et qui s'approchent pour s'acquitter des fonctions du ministère du Seigneur ; et ce lieu sera destiné pour leurs maisons, et pour le sanctuaire très-saint."

5. Viginti-quinque autem millia longitudinis, et decem millia latitudinis erunt levitis, qui ministrant domui : ipsi possidebunt viginti gazophylacia.

5. Il y aura vingt-cinq mille mesures de longueur, et dix mille de largeur, pour les lévites qui servent au temple ;" ils auront eux-mêmes vingt chambres dans le trésor."

6. Et possessionem civitatis dabitis quinque millia latitudinis, et longitudinis viginti-quinque millia, se-

6. Et vous donnerez à la ville, pour son étendue, cinq mille mesures de large, et vingt-cinq mille de long," selon ce qui est séparé pour le sanc-

℣ 3. Autr. : Vous mesurerez donc depuis cet espace la longueur de vingt-cinq mille *mesures* et la largeur de dix mille, etc. Du centre de ces cinq cents coudées, qui étoit le milieu du temple, on comptoit la longueur de vingt-cinq mille coudées du septentrion au midi et du midi au septentrion, et la largeur de dix mille coudées de l'orient à l'occident et de l'occident à l'orient, en sorte que cette longueur de vingt-cinq mille et cette largeur de dix mille devoient se compter deux fois. *Infr.* XLVIII, 20. Voyez la carte, *A B C D E.*

℣ 4. Ce sera dans cet espace qu'on bâtira le temple, les logemens des ministres du Seigneur, le palais du prince et la ville sainte. Mais les prêtres en particulier auront pour demeure le lieu saint, le temple renfermé dans une étendue de six cents coudées en carré, y compris l'espace qui étoit autour du parvis des prêtres. *Infr.* XLVIII, 11. Voyez la carte, *A.*

℣ 5. Les lévites prendront une étendue de vingt-cinq mille coudées du septentrion au midi, et de dix mille de l'orient à l'occident pour leur partage. Au milieu de ce terrain sera le temple, et autour du temple la ville sainte en carré, *infr.* XLVIII, 13-17, et outre cela une seconde ville pour les artisans qui ne seront pas de la tribu de Lévi. *Infr.* XLVIII, 19. Voyez la carte, *B C D E.*

Ibid. Autrement et selon l'hébreu : Et *outre cela* ils auront en leur possession vingt chambres *dans le temple, pour s'y loger pendant qu'ils seront occupés au service du Seigneur.*

℣ 6. Dans le partage des lévites on prenoit une étendue de dix mille coudées de large, savoir cinq mille du côté du couchant, et autant du côté de l'orient, sur une longueur de vingt-cinq mille coudées du septentrion au midi, pour le logement du peuple qui devoit habiter la ville sainte. *Infr.* XLVIII, 15, 18, 19. Voyez la carte, *FF.*

tuaire : " et ce sera pour toute la maison d'Israël.

cundum separationem sanctuarii, omni domui Israel.

7. Vous désignerez aussi le partage du prince, qui s'étendra de part et d'autre, le long de ce qui a été séparé pour le lieu saint, et pour la place de la ville, et vis-à-vis de ce lieu saint, et de cette place, depuis un côté de la mer " jusqu'à l'autre, et depuis un côté de l'orient jusqu'à l'autre ; et la longueur de ce qui lui appartiendra sera égale à ces deux autres portions, depuis les bornes de l'occident, jusqu'aux bornes de l'orient."

7. Principi quoque hinc et inde in separationem sanctuarii, et in possessionem civitatis, contra faciem separationis sanctuarii, et contra faciem possessionis urbis, a latere maris usque ad mare, et a latere orientis usque ad orientem : longitudinis autem juxta unamquamque partem a termino occidentali usque ad terminum orientalem.

8. Il aura son partage de la terre dans Israël ; et les princes ne pilleront plus à l'avenir mon peuple ; mais ils distribueront la terre à la maison d'Israël, selon leurs tribus.

8. De terra erit ei possessio in Israel : et non depopulabuntur ultra principes populum meum : sed terram dabunt domui Israel secundum tribus eorum.

9. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Que cela vous suffise, ô princes d'Israël ! " cessez de commettre l'iniquité," et de piller mon peuple ; rendez la justice, et agissez selon l'équité ; séparez

9. Hæc dicit Dominus Deus : Sufficiat vobis, principes Israel : iniquitatem et rapinas intermittite, et judicium et justitiam facite:

℣ 6. Hébr. : Vous donnerez à la ville pour son étendue, etc., le long de l'espace séparé pour le sanctuaire. La ville de ces Israélites étoit le long et vis-à-vis du temple du Seigneur, et de la ville où demeuroient les lévites. Voyez la carte, *E E*, *F F*.

℣ 7. La Méditerranée.

Ibid. La largeur de ce partage se prendra du septentrion au midi, sa longueur de l'occident en orient. Pour s'en faire une idée, il faut jeter les yeux sur la carte, *GG.*, et sur le verset 21 du chapitre XLVIII, où l'on voit que le partage du prince étoit en deux pièces égales, qui dans leur total avoient vingt-cinq mille coudées de long sur vingt mille de large; et chaque portion en particulier avait douze mille cinq cents coudées de long sur vingt mille de large. (Selon le calcul de dom Calmet, le texte peut signifier : la longueur sera conforme à chacune des autres parties depuis les bornes de l'occident jusqu'aux bornes de l'orient. Cette expression ne détermine point le nombre des coudées.)

℣ 9. C'est-à-dire, d'avoir fait tant d'injustices et de violences, et soyez contens de cette portion que je vous donne.

Ibid. Hébr. autr. : la violence.

separate confinia vestra a populo meo, ait Dominus Deus.

vos terres d'avec celles de mon peuple," dit le Seigneur Dieu.

10. Statera justa, et ephi justum, et bathus justus erit vobis.

10. Que votre balance soit juste; que l'éphi et le bath soient aussi pour vous de justes mesures.

11. Ephi et bathus æqualia, et unius mensuræ erunt : ut capiat decimam partem cori bathus, et decimam partem cori ephi : juxta mensuram cori erit æqua libratio eorum.

11. L'éphi et le bath seront égaux et d'une même mesure, en sorte que le bath tiendra la dixième partie du cor, et que l'éphi tiendra de même la dixième partie du cor; leur poids sera égal, par rapport à la mesure du cor."

12. Siclus autem viginti obolos habet : porro viginti sicli, et viginti-quinque sicli, et quindecim sicli, minam faciunt.

12. Le sicle doit avoir vingt oboles;" et vingt sicles, vingt-cinq sicles, et quinze sicles, font la mine."

Exod. XXX. 13. *Lev.* XXVII. 25. *Num.* III. 47.

13. Et hæ sunt primitiæ, quas tolletis : Sextam partem ephi de coro frumenti, et sextam partem ephi de coro hordei.

13. Et voici quelles seront les prémices que vous offrirez : " La sixième partie de l'éphi, prise sur un cor de froment, et la sixième partie de l'éphi prise sur un cor d'orge."

14. Mensura quoque olei, bathus olei, decima pars cori est : et decem bathi corum faciunt, quia decem bathi implent corum.

14. Quant à la mesure de l'huile, c'est le bath d'huile qui est la dixième partie du cor;" car les dix baths font le cor, et le cor est rempli de dix baths.

15. Et arietem unum de grege ducentorum, de his quæ nutriunt Israel in sa-

15. On offrira un belier d'un troupeau de deux cents bêtes, de celles que le peuple d'Israël nourrit pour les sa-

℣ 9. La plupart des interprètes traduisent l'hébreu : Otez vos exactions de dessus mon peuple. Plus littéralement : vos expulsions, *vos violences*.

℣ 11. Le *chomer* et le *cor* contenoient environ trois cents pintes; *l'éphi* et le *bath*, environ trente pintes. *L'éphi* servoit pour les grains, et le *bath* pour les liqueurs.

℣ 12. Hébr. : le sicle est de vingt gérah *ou oboles*. Le sicle réduit à notre monnoie valoit environ trente-deux sous six deniers.

Ibid. C'est-à-dire, *une pièce de* vingt sicles, *une de* vingt-cinq sicles, et *une de* quinze sicles, feront chez vous une mine. La mine, ainsi composée de soixante sicles, valoit environ quatre-vingt dix-sept livres dix sous de notre monnoie.

℣ 13. Ceci s'adresse aux enfans d'Israël : Voici le tribut que vous paierez à votre prince. *Infr.* ℣ 16.

Ibid. Cette sixieme partie de l'éphi est la soixantième du cor, ou selon l'hébreu, du chomer.

℣ 14. Hébr. autr. : Quant au droit sur l'huile, ce sera un bath d'huile *que vous offrirez*; et le bath est la dixième partie du cor; car, etc.

crifices,″ pour les holocaustes, pour les oblations pacifiques, afin qu'il serve à les expier, dit le Seigneur Dieu.

16. Tout le peuple du pays sera obligé de payer ces prémices à celui qui sera prince en Israël.

17. Et le prince sera chargé d'offrir les holocaustes, les sacrifices et les oblations de liqueurs,″ les jours solennels, les premiers jours de chaque mois, les jours du sabbat, et tous les jours solennisés par la maison d'Israël; il offrira, pour le péché, le sacrifice,″ l'holocauste et les victimes pacifiques, pour l'expiation de la maison d'Israël.

18. Voici ce que dit le Seigneur Dieu: Le premier mois,″ et le premier jour de ce mois, vous prendrez un veau du troupeau, qui soit sans tache, et vous vous en servirez pour expier le sanctuaire.

19. Le prêtre prendra du sang du sacrifice qu'on offrira pour le péché; et il en mettra sur les poteaux du temple, aux quatre coins du rebord de l'autel,″ et aux poteaux de la porte du parvis intérieur.

20. Vous ferez la même chose le septième jour du mois, pour tous ceux qui ont péché par ignorance, et qui ont été trompés par une erreur;″ et vous expierez ainsi pour le temple.

21. Le premier mois, au quatorzième jour de ce mois, vous solennise-

crificium, et in holocaustum, et in pacifica, ad expiandum pro eis, ait Dominus Deus.

16. Omnis populus terræ tenebitur primitiis his principi in Israel.

17. Et super principem erunt holocausta, et sacrificium, et libamina, in solemnitatibus, et in calendis, et in sabbatis, et in universis solemnitatibus domus Israel: ipse faciet pro peccato sacrificium, et holocaustum, et pacifica, ad expiandum pro domo Israel.

18. Hæc dicit Dominus Deus: In primo mense, una mensis, sumes vitulum de armento immaculatum, et expiabis sanctuarium.

19. Et tollet sacerdos de sanguine quod erit pro peccato: et ponet in postibus domus, et in quatuor angulis crepidinis altaris, et in postibus portæ atrii interioris.

20. Et sic facies in septima mensis, pro unoquoque qui ignoravit, et errore deceptus est: et expiabis pro domo.

21. In primo mense, quartadecima die mensis, erit

℣ 15. Hébr. litt.: pour les offrandes.

℣ 17. Hébr. litt.: Les holocaustes, les offrandes *de farine*, et les libations.

Ibid. Hébr.: il offrira *l'hostie* pour le péché, l'offrande *de farine*, l'holocauste, etc.

℣ 18. C'est-à-dire, de l'année sainte. *Infr.* ℣ 21.

℣ 19. Il y avoit plus d'un rebord à l'autel (*sup.* XLIII. 14); on mettoit du sang ou sur les coins de chacun des rebords, ou seulement sur celui d'en haut.

℣ 20. Une foiblesse humaine.

vobis Paschæ solemnitas : septem diebus azyma comedentur.

22. Et faciet princeps in die illa pro se, et pro universo populo terræ, vitulum pro peccato.

23. Et in septem dierum solemnitate faciet holocaustum Domino septem vitulos, et septem arietes immaculatos, quotidie septem diebus : et pro peccato hircum caprarum quotidie.

24. Et sacrificium ephi per vitulum, et ephi per arietem faciet : et olei hin per singula ephi.

25. Septimo mense, quintadecima die mensis in solemnitate, faciet sicut supra dicta sunt per septem dies, tam pro peccato, quam pro holocausto, et in sacrificio, et in oleo.

rez la fête de Pâque ; on mangera les pains sans levain sept jours durant.

22. Et le prince offrira en ce jour-là, pour lui-même et pour tout le peuple du pays, un veau pour le péché.

23. Il offrira en holocauste au Seigneur, pendant la solennité des sept jours, sept veaux, et sept beliers sans tache, chaque jour, durant les sept jours ; et il offrira aussi chaque jour un jeune bouc pour le péché.

24. Il joindra dans son sacrifice " un éphi de farine à chaque veau, et un éphi de farine à chaque belier ; et il ajoutera un hin " d'huile à chaque éphi.

25. Le septième mois, et le quinzième jour de ce mois, il fera, en cette fête solennelle " sept jours de suite, les mêmes choses qui ont été dites auparavant, soit pour l'expiation du péché, soit pour l'holocauste, ou pour le sacrifice des oblations " et de l'huile.

℣ 24. Hébr. autr. : *Il joindra* l'offrande d'un éphi de farine, etc.
Ibid. Le hin étoit la sixième partie du bath, et contenoit environ cinq pintes.
℣ 25. C'est-à-dire, dans la fête des tabernacles.
Ibid. Hébr. : soit pour *l'hostie pour* le péché, soit pour *la victime de* l'holocauste, soit pour l'offrande *de farine*, et *pour l'oblation de* l'huile.

CHAPITRE XLVI.

Règlement pour l'ouverture de la porte orientale du parvis des prêtres. Par quelle porte le roi et le peuple doivent entrer et sortir du temple. Diverses sortes de sacrifices. Dons du prince. Cuisines du temple.

1. Hæc dicit Dominus Deus : Porta atrii interioris, quæ respicit ad orientem, erit clausa sex diebus, in quibus opus sit :

1. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : La porte du parvis intérieur, laquelle regarde vers l'orient, sera fermée les six jours où l'on travaille ; " mais on l'ouvrira le jour du sabbat, et on l'ou-

℣ 1. Voyez au chap. XLIV, ℣ 1 et 2.

vrira encore le premier jour de chaque mois.

dic autem sabbati aperietur, sed et in die calendarum aperietur.

2. Le prince viendra " par le chemin du vestibule de la porte de dehors ;" et il s'arrêtera à l'entrée de la porte ; et les prêtres offriront pour lui l'holocauste et le sacrifice de paix ; il adorera sur le pas de cette porte, puis il sortira ; et la porte ne sera point fermée jusqu'au soir."

2. Et intrabit princeps per viam vestibuli portæ deforis, et stabit in limine portæ : et facient sacerdotes holocaustum ejus, et pacifica ejus : et adorabit super limen portæ, et egredietur : porta autem non claudetur usque ad vesperam.

3. Et le peuple du pays adorera aussi le Seigneur devant cette porte, les jours du sabbat, et les premiers jours de chaque mois.

3. Et adorabit populus terræ ad ostium portæ illius in sabbatis, et in calendis coram Domino.

4. Or, le prince offrira au Seigneur cet holocauste ; savoir, le jour du sabbat, six agneaux qui soient sans tache, et un belier de même sans tache,

4. Holocaustum autem hoc offeret princeps Domino : in die sabbati sex agnos immaculatos, et arietem immaculatum.

5. Avec l'oblation " d'un éphi de farine pour le belier, et ce que sa main offrira volontairement en sacrifice pour chaque agneau, et un hin d'huile pour chaque éphi.

5. Et sacrificium ephi per arietem : in agnis autem sacrificium quod dederit manus ejus, et olei hin per singula ephi.

6. Et le premier jour de chaque mois, il offrira un veau du troupeau qui soit sans tache, avec six agneaux et six " beliers, qui n'aient point non plus de tache.

6. In die autem calendarum vitulum de armento immaculatum : et sex agni et arietes immaculati erunt.

7. Et il offrira en sacrifice un éphi de farine pour le veau, avec un éphi de farine pour chaque belier ;" il donnera pour chaque agneau ce que sa main pourra trouver," et un hin d'huile pour chaque éphi.

7. Et ephi per vitulum, ephi quoque per arietem faciet sacrificium : de agnis autem, sicut invenerit manus ejus : et olei hin per singula ephi.

ŷ 2. Entrera au temple.

Ibid. Autr. : Le prince viendra par le chemin du vestibule de la porte de dehors; *il s'approchera de la porte extérieure du vestibule, ou même jusqu'à l'entrée du vestibule;* et il s'arrêtera près de la porte, *sans pouvoir passer par cette porte qui donne entrée au parvis des prêtres. Supr.* XLIV, 3.

Ibid. Afin que le peuple puisse voir ce qui se fait dans le temple pour le culte du Seigneur.

ŷ 5. C'est le sens de l'hébreu.

ŷ 6. Hebr. : un belier.

ŷ 7. Hebr. : Pour le belier.

Ibid. Selon ses facultés.

8. Cumque ingressurus est princeps, per viam vestibuli portæ ingrediatur, et per eamdem viam exeat.

9. Et cum intrabit populus terræ in conspectu Domini in solemnitatibus, qui ingreditur per portam aquilonis, ut adoret, egrediatur per viam portæ meridianæ : porro qui ingreditur per viam portæ meridianæ, egrediatur per viam portæ aquilonis : non revertetur per viam portæ, per quam ingressus est, sed e regione illius egredietur.

10. Princeps autem in medio eorum cum ingredientibus ingredietur, et cum egredientibus egredietur.

11. Et in nundinis, et in solemnitatibus erit sacrificium ephi per vitulum, et ephi per arietem : agnis autem erit sacrificium sicut invenerit manus ejus : et olei hin per singula ephi.

12. Cum autem fecerit princeps spontaneum holocaustum, aut pacifica voluntaria Domino, aperietur ei porta quæ respicit ad orientem, et faciet holocaustum suum, et pacifica sua, sicut fieri solet in die sabbati : et egredietur, claudeturque porta postquam exierit.

8. Lorsque le prince doit entrer," il entrera par le vestibule " de la porte orientale, et il sortira par le même endroit. *Supr.* XLIV. 3.

9. Mais lorsque le peuple du pays entrera pour se présenter devant le Seigneur aux jours solennels, celui qui sera entré par la porte du septentrion, pour adorer, sortira par la porte du midi; et celui qui sera entré par la porte du midi, sortira par la porte du septentrion. Nul ne retournera par la porte par lequelle il sera entré; mais il sortira par l'autre qui lui est opposée.

10. Mais le prince étant au milieu d'eux, entrera avec ceux qui entrent, et sortira avec ceux qui sortent."

11. Aux jours de foire, et aux fêtes solennelles, on offrira en sacrifice" un éphi de farine pour un veau, et un éphi de farine pour un belier; pour les agneaux, chacun offrira en sacrifice ce que sa main trouvera," et l'on joindra un hin d'huile à chaque éphi.

12. Or, quand le prince offrira volontairement au Seigneur un holocauste, ou un sacrifice pacifique, on lui ouvrira la porte qui regarde vers l'orient; et il offrira son holocauste et ses victimes pacifiques, comme il a coutume de le faire le jour du sabbat; et il sortira ensuite, et on fermera la porte après qu'il sera sorti.

℣ 8. Venir dans le temple.

Ibid. Litt. : Par le chemin du vestibule de la porte. *Supr.* ℣ 2.

℣ 10. Non par la même porte, mais par la porte orientale, qui est entre les deux portes par où passe le peuple.

℣ 11. Hébr. autr. : Aux jours de fête et aux jours de solennités, on présentera pour offrande un éphi, etc.

Ibid. Selon son pouvoir.

13. Il offrira tous les jours au Seigneur un agneau de la même année, qui sera sans tache; et il l'offrira toujours au matin.

14. Et il offrira tous les matins" en sacrifice " pour cet agneau la sixième partie d'un éphi de farine, et la troisième partie d'un hin " d'huile, afin qu'elle soit mêlée avec la farine; c'est là le sacrifice " qu'il est obligé, selon la loi, d'offrir au Seigneur, et qui doit être perpétuel, et de chaque jour.

15. Il immolera donc l'agneau, et offrira le sacrifice " et l'huile tous les matins; cet holocauste sera éternel.

16. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Si le prince fait quelque don à l'un de ses fils, ce don lui demeurera en héritage, à lui et à ses enfans, qui le posséderont par droit de succession."

17. Mais s'il fait un legs " de son bien propre à l'un de ses serviteurs, il ne lui appartiendra que jusqu'à l'année du jubilé; et alors il retournera au prince, et la propriété en appartiendra à ses enfans."

18. Le prince ne prendra rien par violence de l'héritage du peuple, ni de ses biens; mais il donnera de son bien propre un héritage à ses enfans, afin que mon peuple ne soit point chassé

13. Et agnum ejusdem anni immaculatum faciet holocaustum quotidie Domino : semper mane faciet illud.

14. Et faciet sacrificium super eo cata mane mane sextam partem ephi, et de oleo tertiam partem hin, ut misceatur similæ : sacrificium Domino legitimum, juge atque perpetuum.

15. Faciet agnum, et sacrificium et oleum cata mane mane, holocaustum sempiternum.

16. Hæc dicit Dominus Deus : Si dederit princeps donum alicui de filiis suis : hæreditas ejus, filiorum suorum erit : possidebunt eam hæreditarie.

17. Si autem dederit legatum de hæreditate sua uni servorum suorum, erit illius usque ad annum remissionis, et revertetur ad principem : hæreditas autem ejus, filiis ejus erit.

18. Et non accipiet princeps de hæreditate populi per violentiam et de possessione eorum : sed de possessione sua hæreditatem

℣ 14. Cette expression de la Vulgate, *cata mane mane*, est composée du grec *κατά* et du latin *mane* : id est *per singula matutina*.

Ibid. Hébr. litt. : en offrande.

Ibid. La sixième partie de l'éphi contenoit environ cinq pintes; la troisième partie du hin contenoit un peu plus de trois chopines.

Ibid. Hébr. litt. : l'oblation.

℣ 15. Hébr. : l'offrande *de farine*.

℣ 16. Hébr. autr. : ce don fera partie de l'héritage qu'il laissera à ses enfans; ils le posséderont par droit d'héritage.

℣ 17. Hébr. : un don, *un présent*.

Ibid. Hébr. litt. : *utique hæreditas ejus, filiorum ejus, eis erit.* Les Septante ont lu simplement *hæreditas filiorum ejus*; le sens seroit donc : ainsi l'héritage de ses enfans leur demeurera.

dabit filiis suis : ut non dispergatur populus meus unusquisque a possessione sua.

et dépouillé de ce qu'il possède légitimement.

19. Et introduxit me per ingressum qui erat ex latere portæ, in gazophylacia sanctuarii ad sacerdotes, quæ respiciebant ad aquilonem : et erat ibi locus vergens ad occidentem.

19. Or, l'ange me fit passer par une entrée qui étoit à côté de la porte, dans les chambres du sanctuaire, où logeoient les prêtres, et qui regardoient le septentrion ; et il y avoit là un lieu réservé qui étoit tourné vers le couchant."

20. Et dixit ad me : Iste est locus ubi coquent sacerdotes pro peccato, et pro delicto : ubi coquent sacrificium, ut non efferant in atrium exterius, et sanctificetur populus.

20. Alors il me dit : C'est ici le lieu où les prêtres feront cuire les victimes immolées pour le péché et pour la faute, et les autres oblations du sacrifice, " afin qu'ils ne les portent point dans le parvis extérieur, et que ces choses saintes ne soient point exposées au peuple."

21. Et eduxit me in atrium exterius, et circumduxit me per quatuor angulos atrii : et ecce atriolum erat in angulo atrii, atriola singula per angulos atrii.

21. Et il me fit sortir dans le parvis extérieur, et me mena aux quatre coins du parvis ; et je vis qu'il y avoit une petite place à chacun des quatre coins de ce parvis."

22. In quatuor angulis atrii atriola disposita, quadraginta cubitorum per longum, et triginta per latum : mensuræ unius quatuor erant.

22. Or ces petites places, ainsi disposées à ces quatre coins du parvis, " avoient quarante coudées de long, sur trente de large, étant toutes quatre d'une seule et même mesure.

℣ 19. Le prophète entra par la porte septentrionale du parvis des prêtres, où il avoit reçu tous les ordres qu'on a lus depuis le chap. XLIV, versets 4 et suivans. De cette porte (voyez *le plan du temple* selon dom Calmet, *Q*), il entra du vestibule, par une porte qui étoit à côté, dans les appartemens des prêtres qui étoient le long de cette aile (plan, *S*), à la droite du vestibule en s'avançant vers le couchant. A l'extrémité de cette enfilade de chambres, il remarqua tout à l'occident le lieu où l'on cuisoit les chairs des victimes pour le péché. (*Infr.* ℣ 20.) Voyez le plan, *T*. Ce plan est placé à la suite des deux derniers livres des Rois, tome VI.

℣ 20. C'est le sens de l'hébreu : et les offrandes *de farine*.

Ibid. Litt. : de peur que le peuple n'en soit sanctifié, *et que la sainteté extérieure qu'il contractera par l'attouchement de ces choses saintes, ne le mette hors d'état de satisfaire aux devoirs communs de la société, et ne l'oblige à se purifier de la souillure qu'il aura contractée à l'approche, quoique involontaire, de ces chairs sanctifiées.*

℣ 21. Voyez le plan, *PPPP*.

℣ 22. Hébr. autr. : Aux quatre coins du parvis, il y avoit ainsi des places

23. Et il y avoit une muraille qui enfermoit chacune de ces quatre petites places; on voyoit aussi les cuisines bâties sous les portiques tout autour."

23. Et paries per circuitum ambiens quatuor atriola : et culinæ fabricatæ erant subter porticus per gyrum.

24. Et il me dit : C'est ici la maison des cuisines, où les ministres de la maison du Seigneur feront cuire les victimes destinées pour le peuple.

24. Et dixit ad me : Hæc est domus culinarum, in qua coquent ministri domus Domini victimas populi.

ou cours liées *au bâtiment* (ou selon les Septante, de petites cours), qui avoient, etc.

℣ 23. Hébr. : Il y avoit un rang tout autour de ces quatre places *ou cours*, et les cuisines étoient au-dessous de ces rangs tout autour. Les Septante ont cru qu'il y avoit des portiques tout autour : dom Calmet incline plutôt à croire qu'il y avoit des rangs de fourneaux dans lesquels on faisoit le feu, ou des foyers sur lesquels on mettoit les chaudières.

CHAPITRE XLVII.

Eaux qui sortent de dessous la porte orientale du temple, et qui se grossissant à mesure qu'elles avancent, vont se rendre dans la mer Morte, dont elles adoucissent les eaux. Limites de la terre d'Israël.

1. Ensuite il me fit revenir vers la porte de la maison du Seigneur; et je vis des eaux qui sortoient de dessous la porte vers l'orient; car la face de la maison regardoit vers l'orient : or ces eaux descendoient au côté droit du temple, vers le midi de l'autel."

1. Et convertit me ad portam domus, et ecce aquæ egrediebantur subter limen domus ad orientem : facies enim domus respiciebat ad orientem : aquæ autem descendebant in latus templi dextrum ad meridiem altaris.

℣ 1. Ezéchiel, après avoir fait le tour du parvis du peuple (*supr.* XLVI, 21), est ramené par la porte septentrionale dans le parvis des prêtres; et étant arrivé à la porte du temple, il vit une fontaine qui avoit sa source sous cette porte qui regardoit vers l'orient; et l'eau de cette fontaine passant au midi de l'autel des holocaustes, couloit du couchant à l'orient, et alloit se rendre dans la vallée de Cédron, et de là à la mer Morte. Tous les interprètes conviennent que ces eaux ne furent jamais réellement dans le temple, de la manière dont elles sont ici décrites. Quelques prophètes parlent d'une semblable fontaine (*Joel*, III, 18. *Zach.* XIV, 8), et quelques auteurs assurent qu'il y avoit des sources dans le temple : mais les premiers doivent s'expliquer, de même qu'Ezéchiel, dans un sens figuré; et les seconds parlent des eaux qu'on avoit amenées dans Jérusalem et dans le temple peu de temps avant sa destruction. Ces eaux marquées par les prophètes, doivent s'entendre de la grâce de Jésus-Christ, de la doctrine de l'Evangile, de l'effusion de l'Esprit-Saint, des eaux sacrées du baptême.

2. Et eduxit me per viam portæ aquilonis : et convertit me ad viam foras portam exteriorem, viam quæ respiciebat ad orientem : et ecce aquæ redundantes a latere dextro.

2. Et il me fit sortir par la porte du septentrion, et me fit tourner par le chemin de dehors la porte, vers le chemin qui regardoit vers l'orient ; et je vis que les eaux venoient en abondance du côté droit."

3. Cum egrederetur vir ad orientem, qui habebat funiculum in manu sua, et mensus est mille cubitos : et traduxit me per aquam usque ad talos.

3. L'homme qui me conduisoit, sortant donc vers l'orient, et ayant un cordeau à la main, mesura un espace de mille coudées, " qu'il me fit passer dans l'eau, dont j'avois jusqu'à la cheville des pieds.

4. Rursumque mensus est mille, et traduxit me per aquam usque ad genua.

4. Il mesura un autre espace de mille coudées, qu'il me fit aussi passer dans l'eau ; et j'en avois jusqu'aux genoux.

5. Et mensus est mille, et traduxit me per aquam usque ad renes. Et mensus est mille, torrentem quem non potui pertransire : quoniam intumuerant aquæ profundi torrentis, qui non potest transvadari.

5. Il mesura un autre espace de mille coudées, qu'il me fit encore passer dans l'eau ; et j'en avois jusqu'aux reins. Enfin il mesura un autre espace de mille coudées ; et je trouvai que c'étoit alors comme un torrent que je ne pus passer, parce que les eaux s'étoient tellement enflées, et le fleuve étoit devenu si profond, qu'on ne pouvoit le passer à gué."

6. Et dixit ad me : Certe vidisti, fili hominis. Et eduxit me, et convertit ad ripam torrentis.

6. Alors il me dit : Certes vous l'avez bien vu, "fils de l'homme. "Et il me fit sortir de l'eau, en me menant au bord du torrent.

7. Cumque me convertissem, ecce in ripa torrentis ligna multa nimis ex utraque parte.

7. M'étant donc tourné, j'aperçus une très-grande quantité d'arbres des deux côtés sur le bord de ce torrent ;

8. Et ait ad me : Aquæ istæ, quæ egrediuntur ad tumulos sabuli orientalis, et

8. Et il me dit : Ces eaux qui, en sortant, amassent des monceaux de sable vers l'orient, et qui descendent

ỳ 2. La porte orientale étant fermée (*supr.* XLIV, 2), il fallut faire le tour par la porte septentrionale pour parvenir au dehors de cette porte orientale, afin de suivre le cours de l'eau qui alloit de ce côté-là.

ỳ 3. C'est-à-dire, le chemin de mille coudées le long du cours de ces eaux.

ỳ 5. Hébr. autr. : Parce que les eaux s'étoient tellement enflées que l'on ne pouvoit qu'y nager, et que c'étoit un torrent que l'on ne pouvoit passer à gué.

ỳ 6. Hébr. litt. : L'avez-vous *bien* vu ?

Ibid. Vous avez vu combien ce fleuve est devenu grand.

dans la plaine du désert, entreront dans la mer, et en sortiront; et les eaux de la mer seront adoucies."

9. Et tout animal vivant qui rampe vivra partout où viendra le torrent; " et il y aura une grande quantité de poissons où ces eaux viendront se rendre; et tout ce qui sera abreuvé de l'eau de ce torrent, sera guéri et vivra.

10. Les pêcheurs se tiendront sur ces eaux; et depuis Engaddi jusqu'à Engallim, " on séchera des filets; il y aura beaucoup d'espèces différentes de poissons, et en très-grande abondance, comme il y en a dans la grande mer."

11. Mais dans ses rivages " et dans les marais qu'elle forme, les eaux ne seront point adoucies, parce qu'elles seront destinées pour les salines.

12. Il s'élevera aussi sur les bords, et aux deux côtés du torrent, toutes sortes d'arbres fruitiers: leurs feuilles ne tomberont point, et ils ne manqueront jamais de fruits; ils en porteront de nouveaux tous les mois, parce que les eaux du torrent seront sorties du sanctuaire: leurs fruits serviront " de nourriture, et leurs feuilles de remède.

13. Voici ce que dit le Seigneur Dieu: Ce sont ici les bornes selon les-

descendunt ad plana deserti, intrabunt mare, et exibunt, et sanabuntur aquæ.

9. Et omnis anima vivens, quæ serpit, quocumque venerit torrens, vivet: et erunt pisces multi satis, postquam venerint illuc aquæ istæ: et sanabuntur et vivent omnia ad quæ venerit torrens.

10. Et stabunt super illas piscatores: ab Engaddi usque ad Engallim siccatio sagenarum erit: plurimæ species erunt piscium ejus, sicut pisces maris magni, multitudinis nimiæ.

11. In littoribus autem ejus, et in palustribus non sanabuntur, quia in salinas dabuntur.

12. Et super torrentem orietur in ripis ejus ex utraque parte omne lignum pomiferum: non defluet folium ex eo, et non deficiet fructus ejus: per singulos menses afferet primitiva, quia aquæ ejus de sanctuario egredientur: et erunt fructus ejus in cibum, et folia ejus ad medicinam.

13. Hæc dicit Dominus Deus: Hic est terminus in

℣ 8. Hébr. autr.: Ces eaux sortent vers la frontière orientale; elles descendent dans la plaine; elles entreront dans la mer *Morte;* elles s'y déchargeront, et les eaux *de cette mer* deviendront saines *et douces.*

℣ 9. Autr.: Et tout animal vivant qui rampe partout où viendra le torrent, vivra.

℣ 10. *Engaddi* étoit sur le bord de la mer Morte, et s'approchoit de Jéricho. *Engallim,* ou selon l'hébreu, *Enaglaïm,* n'est nommé qu'ici; quelques-uns mettent ce lieu près de l'embouchure du Jourdain dans la mer Morte.

Ibid. C'est-à-dire, dans la mer Méditerranée.

℣ 11. C'est-à-dire, les rivages de la mer Morte.

℣ 12. Les arbres mystérieux peuvent représenter les justes que David représente sous le même symbole dès le commencement du livre des Psaumes.

quo possidebitis terram in duodecim tribubus Israel : quia Joseph duplicem funiculum habet.

quelles vous posséderez la terre, et la partagerez entre les douze tribus d'Israël ; car Joseph a pour lui un double partage."

14. Possidebitis autem eam singuli æque ut frater suus : super quam levavi manum meam ut darem patribus vestris : et cadet terra hæc vobis in possessionem.

14. Vous posséderez tous également, et chacun autant que son frère, de cette terre, sur laquelle j'ai levé ma main " de la donner à vos pères ;" c'est cette terre qui vous tombera en partage.

15. Hic est autem terminus terræ : Ad plagam septentrionalem a mari magno via Hethalon, venientibus Sedada,

15. Or voici quelles sont les bornes de cette terre : Du côté du septentrion, depuis la grande mer," en venant par Héthalon à Sedada,

16. Emath, Berotha, Sabarim, quæ est inter terminum Damasci et confinium Emath, domus Tichon, quæ est juxta terminum Auran :

16. A Emath, " à Bérotha, à Sabarim, qui est entre les confins de Damas et les confins d'Emath, et à la maison de Tichon" qui est sur les confins d'Auran :

17. Et erit terminus a mari usque ad atrium Enon, terminus Damasci : et ab aquilone ad aquilonem, terminus Emath plaga septentrionalis.

17. Ses bornes seront depuis la mer" jusqu'à la cour" d'Enon, qui fait les limites de Damas ; et depuis un côté du septentrion jusqu'à l'autre côté, Emath fera ses bornes du côté de l'aquilon.

18. Porro plaga orientalis de medio Auran, et de medio Damasci, et de medio Galaad, et de medio terræ Israel, Jordanis disterminans ad mare orientale : metiemini etiam plagam orientalem.

18. Sa région orientale se prendra du milieu d'Auran, du milieu de Damas, du milieu de Galaad, et du milieu de la terre d'Israël ;" le Jourdain la bornera, en tirant vers la mer orientale." Vous mesurerez aussi cette région qui est du côté de l'orient.

℣ 13. A cause de ses deux enfans, Ephraïm et Manassé : ainsi il y en a douze, quoique la tribu de Lévi n'y ait point de part.

℣ 14. J'ai fait serment.

Ibid. Autrement : touchant laquelle j'ai levé la main *en protestant* de la donner à vos pères. *Supr.* xx, 15.

℣ 15. C'est-à-dire, la mer Méditerranée.

℣ 16. C'est la fameuse ville d'Emèse en Syrie.

Ibid. Hébr. autr. : et à Haser-Tichon.

℣ 17. La Méditerranée.

Ibid. Village. Hébr. litt. : jusqu'à Haser-Enon.

℣ 18. Hébr. autr. : d'entre Auran et Damas, d'entre Galaad et la terre d'Israël.

Ibid. C'est-à-dire, la mer Morte.

19. Sa région méridionale se prendra depuis Thamar" jusqu'aux eaux de contradiction près de Cadès, et depuis le torrent d'Egypte, jusqu'à la grande mer; c'est là la région qui doit s'étendre vers le midi.

20. Sa région, du côté de la mer," sera la grande mer," à prendre en droiture, depuis un bout jusqu'à Emath;" ce sera là la région qui regardera vers la mer.

21. Vous partagerez entre vous cette terre, selon les tribus d'Israël;

22. Et vous la prendrez pour votre héritage, conjointement avec les étrangers qui viendront se joindre à vous, et qui auront des enfans au milieu de vous; car vous les regarderez, et ils vivront au milieu des enfans d'Israël, comme s'ils étoient naturels du pays, partageant avec vous la terre, pour en posséder leur part au milieu des tribus d'Israël.

23. Et dans quelque tribu que se trouve un étranger, vous lui donnerez là son partage; c'est ce que dit le Seigneur Dieu."

19. Plaga autem australis meridiana, a Thamar usque ad aquas contradictionis Cades, et torrens usque ad mare magnum: et hæc est plaga ad meridiem australis.

20. Et plaga maris, mare magnum a confinio per directum, donec venias Emath: hæc est plaga maris.

21. Et dividetis terram istam vobis per tribus Israel:

22. Et mittetis eam in hæreditatem vobis, et advenis qui accesserint ad vos, qui genuerint filios in medio vestrum: et erunt vobis sicut indigenæ inter filios Israel: vobiscum divident possessionem in medio tribuum Israel.

23. In tribu autem quacumque fuerit advena, ibi dabitis possessionem illi, ait Dominus Deus.

℣ 19. Thamar étoit au midi de la mer Morte.

℣ 20. La Méditerranée.

— C'est-à-dire, du côté de l'occident.

Ibid. La Méditerranée est appelée grande, en comparaison de la mer Morte et de la mer Rouge.

Ibid. C'est-à-dire, jusque vis-à-vis d'Emath.

℣ 23. Le partage de la terre d'Israël tel qu'il est prescrit à la fin de ce chapitre et dans le chapitre suivant, n'eut point d'accomplissement littéral au temps du retour des Juifs dans la Judée et sous les rois de Perse, et ne put pas même l'avoir, puisque la plus grande partie des douze tribus ne revint pas, et que les peuples étrangers qui occupoient la Samarie ne furent point chassés. C'est donc encore ici une description mystérieuse et symbolique; et comme elle regarde principalement les douze tribus d'Israël, il paroît que ce partage n'aura son entier accomplissement que dans la conversion future des Juifs, à l'égard de qui tout ceci doit être entendu, non dans le sens littéral et immédiat, mais dans un sens spirituel couvert sous le voile de la lettre.

CHAPITRE XLVIII.

La terre d'Israël partagée aux douze tribus. Portion consacrée ponr le temple et pour la ville sainte. Partage des lévites et du prince. Noms des portes de la ville.

1. Et hæc nomina tribuum a finibus aquilonis juxta viam Hethalon pergentibus Emath, atrium Enan terminus Damasci ad aquilonem juxta viam Emath. Et erit ei plaga orientalis mare, Dan una.

2. Et super terminum Dan, a plaga orientali usque ad plagam maris, Aser una.

3. Et super terminum Aser, a plaga orientali usque ad plagam maris, Nephthali una.

4. Et super terminum Nephthali, a plaga orientali usque ad plagam maris, Manasse una.

5. Et super terminum Manasse, a plaga orientali usque ad plagam maris, Ephraim una.

6. Et super terminum Ephraim, a plaga orientali usque ad plagam maris, Ruben una.

7. Et super terminum Ruben, a plaga orientali usque ad plagam maris, Juda una.

1. Et voici les noms des tribus : Depuis l'extrémité du nord, le long du chemin de Héthalon, lorsqu'on va à Emath. La cour * d'Enan * sera la borne du côté de Damas vers l'aquilon, le long du chemin d'Emath ; et la région orientale, et la mer * borneront la première portion de Dan.

2. Proche les bornes de Dan, Aser aura son partage, depuis la région orientale jusqu'à celle de la mer.

3. Proche les bornes d'Aser, Nephthali aura son partage, depuis la région orientale jusqu'à celle de la mer.

4. Proche les bornes de Nephthali, Manassé aura son partage, depuis la région orientale jusqu'à celle de la mer.

5. Proche les bornes de Manassé, Ephraïm aura son partage, depuis la région orientale jusqu'à celle de la mer.

6. Proche les bornes d'Ephraïm, Ruben aura son partage, depuis la région orientale jusqu'à celle de la mer.

7. Proche les bornes de Ruben, Juda aura son partage, depuis la région orientale jusqu'à celle de la mer.

✝ 1. Village.

Ibid. Autr. : Et voici les noms des tribus selon qu'elles seront partagées : Depuis l'extrémité du nord, le long du chemin de Héthalon, lorsqu'on va à Emath, le village d'Enan (hébr. autr. : Haser-Enan) étant la borne du côté de Damas vers l'aquilon, le long du chemin d'Emath, la région orientale et la mer *Méditerranée* borneront le partage *de la tribu* de Dan.

Ibid. La Méditerranée.

8. Proche les bornes de Juda, depuis la région orientale jusqu'à celle de la mer, seront les prémices que vous séparerez pour le Seigneur, qui auront vingt-cinq mille mesures de largeur et de longueur, selon l'étendue qu'ont tous les autres partages, depuis la région orientale jusqu'à celle de la mer;" et le sanctuaire sera au milieu de ce partage.

8. Et super terminum Juda, a plaga orientali usque ad plagam maris, erunt primitiæ, quas separabitis viginti-quinque millibus latitudinis et longitudinis, sicuti singulæ partes a plaga orientali usque ad plagam maris : et erit sanctuarium in medio ejus.

9. Les prémices que vous séparerez pour le Seigneur, auront vingt-cinq mille mesures de long sur dix mille de large.

9. Primitiæ quas separabitis Domino, longitudo viginti-quinque millibus, et latitudo decem millibus.

10. Or, ces prémices du sanctuaire des prêtres auront vingt-cinq mille mesures de longueur vers l'aquilon, dix mille mesures de largeur vers la mer, dix mille mesures aussi de largeur vers l'orient, et vingt-cinq mille mesures de longueur vers le midi; et le sanctuaire du Seigneur sera au milieu.

10. Hæ autem erunt primitiæ sanctuarii sacerdotum : ad aquilonem longitudinis viginti-quinque millia, et ad mare latitudinis decem millia, sed et ad orientem latitudinis decem millia, et ad meridiem longitudinis viginti-quinque millia : et erit sanctuarium Domini in medio ejus.

11. Le sanctuaire sera pour les prêtres, pour ceux qui sont les enfans de Sadoc, qui ont gardé mes cérémonies, et qui ne se sont point égarés, lorsque les enfans d'Israël étoient dans l'égarement, comme les lévites s'y sont eux-mêmes laissés aller.

11. Sacerdotibus sanctuarium erit de filiis Sadoc, qui custodierunt cæremonias meas, et non erraverunt cum errarent filii Israel, sicut erraverunt et levitæ.

12. Et ils auront pour prémices, au milieu des prémices de la terre," le

12. Et erunt eis primitiæ de primitiis terræ sanctum

℣ 8. Entre les lots de Juda et de Benjamin sera compris le terrain que vous mettrez à part comme les prémices et la portion du Seigneur, des prêtres et du prince. Tout ce terrain aura vingt-cinq mille coudées de largeur du nord au midi, et la longueur sera de cinquante mille coudées de l'orient au couchant entre les tribus de Juda et de Benjamin. Les vingt-cinq mille coudées font environ douze mille cinq cents pas ou six lieues, en donnant deux coudées pour le pas. La terre promise a sans doute plus de longueur, quand on ne la prendroit que depuis le Jourdain jusqu'à la Méditerranée. Mais il falloit compter (selon dom Calmet) trois fois cette longueur pour concilier les différens passages du prophète. Le prince avoit deux portions de vingt-cinq mille coudées chacune; les prêtres et les lévites en avoient une autre de même étendue. Voyez la carte, *EE*, *FF*, *GG*.

℣ 10-12. Hébr. autr. ; Voici ceux à qui appartiendront ces prémices con-

sanctorum, juxta terminum levitarum.

13. Sed et levitis similiter juxta fines sacerdotum viginti-quinque millia longitudinis, et latitudinis decem millia. Omnis longitudo viginti et quinque millium, et latitudo decem millium.

14. Et non venundabunt ex eo, neque mutabunt: neque transferentur primitiæ terræ, quia sanctificatæ sunt Domino.

15. Quinque millia autem quæ supersunt in latitudine per viginti-quinque millia, profana erunt urbis in habitaculum et in suburbana: et erit civitas in medio ejus.

16. Et hæ mensuræ ejus: Ad plagam septentrionalem quingenta et quatuor mil-

saint des saints, proche le partage des lévites.

13. Les lévites auront de même, proche le partage des prêtres, vingt-cinq mille mesures de longueur, sur dix mille de largeur. Toute la longueur de leur partage sera de vingt-cinq mille mesures, et la largeur de dix mille."

14. Et ils n'en pourront rien vendre ni changer: ces prémices de la terre ne seront point transférées à d'autres, parce qu'elles sont sanctifiées et consacrées au Seigneur.

15. Les cinq mille mesures qui restent de largeur sur les vingt-cinq mille, seront censées comme profanes, et destinées aux édifices de la ville, et à ses faubourgs; et la ville sera placée au milieu."

16. Or, voici quelles seront ses mesures: Vers sa région septentrionale, elle aura quatre mille cinq cents me-

sacrées *au Seigneur : vous séparerez* pour les prêtres vingt-cinq mille *coudées* de longueur vers l'aquilon, etc.; et le sanctuaire du Seigneur sera au milieu *de ce terrain*. Le sanctuaire sera pour.... les enfans de Sadoc...., qui ne se sont point égarés, lorsque les enfans d'Israël étoient dans l'égarement, comme les *autres* lévites, *ou enfans de Lévi*, s'y sont laissés aller. Et ils auront pour prémices, etc. Les prêtres, les lévites et le prince se partageront tout ce terrain. Le temple sera au milieu, et les prêtres y auront leur logement; les lévites posséderont la ville et ses faubourgs.

ỳ 13. La ville qui sera le partage des lévites, environnera de tous côtés le temple, qui sera au milieu d'elle. Tout le partage des lévites aura vingt-cinq mille coudées de long, et autant de large, y compris un terrain de cinq mille coudées (*infr.* ỳ 15) qui servira comme de faubourg à la ville des artisans israélites à l'orient et au couchant Mais la ville des lévites n'aura que dix-huit cents coudées de tour (*infr.* ỳ 35) et quatre mille cinq cents coudées à chacun de ses quatre côtés. *Infr.* ỳ 16.

ỳ 15. Le terrain des lévites avoit vingt-cinq mille coudées en carré (*infr.* ỳ 20). Mais leur ville n'en occupoit que quatre mille cinq cents en carré (*infr.* ỳ 16). Il restoit encore (selon le calcul de dom Calmet) dix mille coudées à partager, dont cinq mille coudées de large sur vingt-cinq mille de long du côté de l'orient et de l'occident, étoient réservées pour une espèce de seconde ville, ou si l'on veut pour des faubourgs où demeuroient des laïcs, pour le service des prêtres et des lévites qui habitoient le temple et la ville, et un autre espace de mille coudées de large sur vingt-cinq mille de long, qui s'étendoit seulement du septentrion au midi, étoit pour des champs et des jardins destinés à la nourriture de ces laïcs.

sures; et vers sa région méridionale, quatre mille cinq cents mesures : autant vers sa région orientale, et autant vers sa région occidentale."

lia : et ad plagam meridianam quingenta et quatuor millia : et ad plagam orientalem, quingenta et quatuor millia : et ad plagam occidentalem, quingenta et quatuor millia.

17. Les faubourgs de la ville auront, tant du côté du nord que du côté du midi, deux cent cinquante mesures; et ils auront de même, tant du côté de l'orient que du côté de la mer, deux cent cinquante mesures."

17. Erant autem suburbana civitatis ad aquilonem ducenta quinquaginta, et ad meridiem ducenta quinquaginta, et ad orientem ducenta quinquaginta, et ad mare ducenta quinquaginta.

18. Quant à ce qui restera sur la longueur, proche les prémices du sanctuaire, savoir, dix mille mesures vers l'orient et dix mille mesures vers l'occident, elles seront comme les prémices mêmes du sanctuaire; et les fruits que l'on en retirera seront destinés pour nourrir ceux qui rendent service à la ville."

18. Quod autem reliquum fuerit in longitudine secundum primitias sanctuarii, decem millia in orientem, et decem millia in occidentem, erunt sicut primitiæ sanctuarii : et erunt fruges ejus in panes his qui serviunt civitati.

19. Or, ceux qui travailleront à rendre service à la ville, seront de toutes les tribus d'Israël.

19. Servientes autem civitati, operabuntur ex omnibus tribubus Israel.

20. Toutes les prémices qui contiendront un carré de vingt-cinq mille mesures, seront séparées pour être les prémices du sanctuaire et le partage de la ville."

20. Omnes primitiæ viginti-quinque millium, per viginti-quinque millia in quadrum, separabuntur in primitias sanctuarii, et in possessionem civitatis.

℣ 16. Ces quatre mille cinq cents coudées étoient toute la largeur et la longueur de la ville, le temple y compris; en sorte que la ville étoit carrée, et avoit toute cette longueur de diamètre, et dix-huit mille coudées de tour. (*Infr.* ℣ 35.) Voyez la carte, *A B.*

℣ 17. Ces faubourgs de deux cent cinquante coudées de largeur sur toute la longueur de la ville, sont fort différens de ceux dont il est parlé au verset 15. Ceux-ci se prenoient tout le long des quatre mille cinq cents coudées qui sont données à la ville au verset 16. Cet espace servoit comme de séparation entre la ville des lévites et celle des simples laïcs qui habitoient la seconde ville destinée à la demeure des artisans. Voyez la carte, *CCCC.*

℣ 18. Ce terrain sera privilégié comme le reste du partage des lévites; il sera regardé comme un héritage consacré; on ne pourra ni le vendre, ni l'échanger; il sera destiné pour servir au logement et à la subsistance du peuple qui habitera dans les faubourgs ou dans la seconde ville.

℣ 20. Le partage qui comprenoit le temple, la ville sainte qui étoit la de-

21. Quod autem reliquum fuerit, principis erit ex omni parte primitiarum sanctuarii, et possessionis civitatis e regione viginti-quinque millium primitiarum usque ad terminum orientalem : sed et ad mare, e regione viginti-quinque millium usque ad terminum maris, similiter in partibus principis erit : et erunt primitiæ sanctuarii, et sanctuarium templi, in medio ejus.

21. Quant à ce qui restera, ce sera pour le partage du prince, tout autour des prémices du sanctuaire et du partage de la ville, vis-à-vis des vingt-cinq mille mesures des prémices, jusqu'aux bornes qui sont du côté de l'orient ; et de même du côté de la mer, vis-à-vis des vingt-cinq mille mesures, jusqu'aux bornes de la mer, ce sera encore le partage du prince ; et les prémices du sanctuaire avec le saint lieu du temple seront placées au milieu.

22. De possessione autem levitarum, et de possessione civitatis in medio partium principis : erit inter terminum Juda, et inter terminum Benjamin, et ad principem pertinebit.

22. Or, ce qui restera du partage des lévites et du partage de la ville, au milieu des autres partages, et qui appartiendra au prince, sera entre les bornes de Juda et les bornes de Benjamin."

23. Et reliquis tribubus : a plaga orientali usque ad plagam occidentalem, Benjamin una.

23. Pour ce qui regarde les autres tribus, le partage de Benjamin sera depuis la région orientale jusqu'à l'occidentale.

24. Et contra terminum Benjamin, a plaga orientali usque ad plagam occidentalem, Simeon una.

24. Et proche les bornes de Benjamin, Siméon aura son partage depuis la région orientale jusqu'à l'occidentale.

25. Et super terminum Simeonis, a plaga orientali usque ad plagam occidentalem, Issachar una.

25. Et proche les bornes de Siméon, Issachar aura son partage depuis la région orientale jusqu'à l'occidentale.

26. Et super terminum Issachar, a plaga orientali usque ad plagam occidentalem, Zabulon una.

26. Et proche les bornes d'Issachar, Zabulon aura son partage, depuis la région orientale jusqu'à l'occidentale.

meure des lévites, les faubourgs où demeuroient les artisans, et les champs des environs, avoient vingt-cinq mille coudées en carré. Voyez la carte, *AEF*.

℣ 21 et 22. Le partage du prince étoit à côté de celui des lévites à l'occident et à l'orient. Il y avoit de chaque côté vingt-cinq mille coudées de long de l'orient en occident sur douze mille cinq cents de large du nord au midi. L'espace étoit égal au-dessus et au-dessous entre la tribu de Juda et celle de Benjamin au nord et au midi; et le lot des lévites qui avoit Juda et Benjamin au nord et au midi; et le partage du prince à l'orient et à l'occident.

27. Et proche les bornes de Zabulon, Gad aura son partage, depuis la région orientale jusqu'à celle de la mer.

28. Et vers les bornes de Gad sera la région méridionale ;" ses bornes seront depuis Thamar jusqu'aux eaux de contradiction près de Cadès. Son héritage s'étendra vers la grande mer."

29. C'est là la terre que vous distribuerez au sort entre les tribus d'Israël : et tels seront leurs partages, dit le Seigneur Dieu.

30. Et voici quelles sont les sorties de la ville ; vous mesurerez du côté du septentrion quatre mille cinq cents mesures ;"

31. Et les portes de la ville prendront leurs noms des tribus d'Israël : il y aura trois portes au septentrion ; la porte de Ruben, la porte de Juda et la porte de Lévi.

32. Vous mesurerez de même vers le côté de l'orient quatre mille cinq cents mesures ; et il y aura aussi trois portes de ce côté-là ; la porte de Joseph, la porte de Benjamin et la porte de Dan.

33. Vous mesurerez encore quatre mille cinq cents mesures vers le côté du midi ; et il y aura de même trois portes ; la porte de Siméon, la porte d'Issachar et la porte de Zabulon.

34. Vous mesurerez enfin quatre mille cinq cents mesures vers le côté du couchant ; et il y aura aussi trois portes ; la porte de Gad, la porte d'Aser et la porte de Nephthali.

27. Et super terminum Zabulon, a plaga orientali usque ad plagam maris, Gad una.

28. Et super terminum Gad, ad plagam austri in meridie : et erit finis, de Thamar usque ad aquas contradictionis Cades, hæreditas contra mare magnum.

29. Hæc est terra quam mittetis in sortem tribubus Israel : et hæ partitiones earum, ait Dominus Deus.

30. Et hi egressus civitatis : A plaga septentrionali, quingentos et quatuor millia mensurabis :

31. Et portæ civitatis ex nominibus tribuum Israel : portæ tres a septentrione, porta Ruben una, porta Juda una, porta Levi una.

32. Et ad plagam orientalem, quingentos et quatuor millia : et portæ tres, porta Joseph una, porta Benjamin una, porta Dan una.

33. Et ad plagam meridianam, quingentos et quatuor millia metieris : et portæ tres, porta Simeonis una, porta Issachar una, porta Zabulon una.

34. Et ad plagam occidentalem, quingentos et quatuor millia : et portæ eorum tres, porta Gad una, porta Aser una, porta Nephthali una.

℣ 28. C'est-à-dire, l'extrémité de la région méridionale.

Ibid. C'est-à-dire, vers la mer Méditerranée.

℣ 30. Chacun des quatre côtés de la ville avoit quatre mille cinq cents coudées de long (*supr.* ℣ 16 ;) il y avoit trois portes à chaque face du mur ; et tout le contour de la ville étoit de dix-huit mille coudées (*infr.* ℣ 35). Voyez la carte, *B*, *DDDD*.

35. Per circuitum, decem et octo millia : et nomen civitatis ex illa die, Dominus ibidem.

35. Son circuit sera de dix-huit mille mesures; et depuis ce jour cette ville s'appellera : Le Seigneur est avec elle."

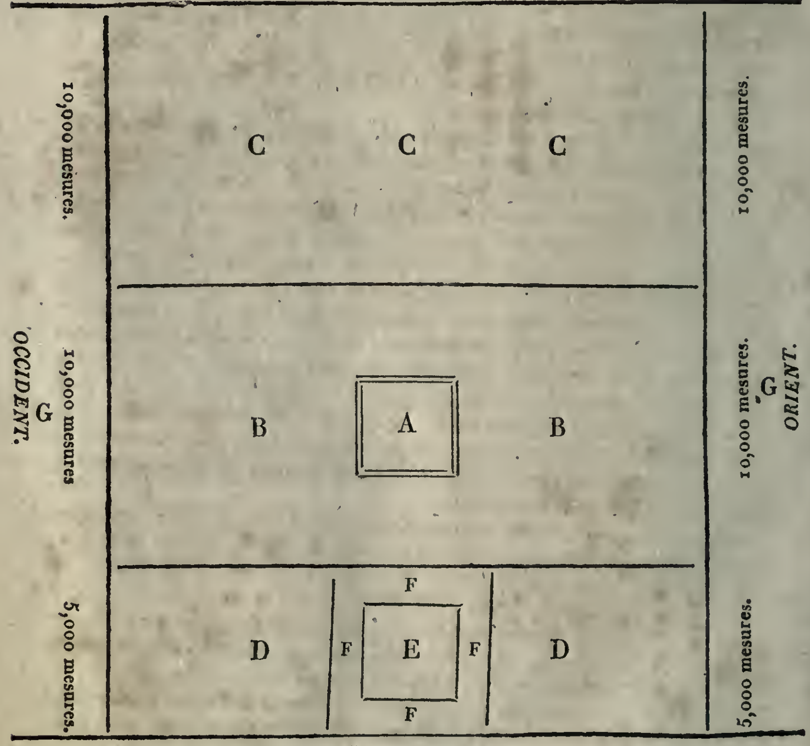
℣ 35. En hébreu יְהוָה שָׁמָּה. Ce nom mystérieux convient particulièrement à l'église de Jésus-Christ : Dieu est au milieu d'elle, jusqu'à la fin des siècles, et il réside véritablement dans ses temples sous les espèces eucharistiques.

SUPPLÉMENT

AUX NOTES DES CHAPITRES XLV ET XLVIII, SUR LES DIMENSIONS DU TERRAIN DESTINÉ AUX PRÊTRES, AUX LÉVITES ET AU PRINCE.

Nous avouons qu'en transcrivant le Commentaire de don Calmet sur les dimensions du terrain destiné aux prêtres, aux lévites et au prince, nous y avons trouvé plusieurs difficultés, dont nous n'avons osé entreprendre de donner la solution; nous soupçonnons même quelques contradictions qui nous ont fait perdre toute espérance de pouvoir expliquer un commentaire peut-être plus obscur que le texte. Le savant abbé Joubert, qui en jugeoit de même, a pris soin d'étudier cette partie du texte avec une attention particulière, et de tracer l'idée qu'il en a conçue (*Explicat. des princ. prophéties de Jérémie, d'Ezéchiel et de Daniel, par M. l'abbé Joubert, tom.* v, *pag.* 98 *et suiv.*); elle nous paroît beaucoup plus conforme aux expressions du texte, excepté sur deux points, dont nous allons parler. Voici donc à quoi nous la réduirions.

PLAN DU TERRAIN DES PRÉMICES.



Explication du plan qui représente le terrain des prémices.

A. Le temple qui contenoit cinq cents mesures en carré, avec un circuit de cinquante coudées tout autour. XLII. 15–20. XLV. 2.

BB. Le terrain des prêtres, contenant vingt-cinq mille mesures de long sur dix mille de large. XLV. 1. 3. 4. XLVIII. 9–12.

CCC. Le terrain des lévites, contenant de même vingt-cinq mille mesures de long sur dix mille de large. XLV. 5. XLVIII. 13 et 14.

DD. Le terrain des laïcs qui servent la ville, contenant vingt-cinq mille mesures de long sur cinq mille de large. XLV. 6. XLVIII. 15–19.

E. La ville, qui contenoit quatre mille cinq cents mesures en carré. XLVIII. 16.

FFFF. Les faubourgs qui environnent la ville, dans un espace de deux cent cinquante mesures, de chaque côté. XLVIII. 17.

GG. Le terrain du prince, à l'orient et à l'occident. XLV. 7 et 8. XLVIII. 21 et 22.

S'il y a dans le plan de *l'abbé Joubert* quelque difficulté, c'est principalement pour cette dernière partie qui concerne le *terrain du prince.* Ce savant interprète en avoit lui-même senti les inconvéniens : il a cru ne pouvoir les éviter. Il suppose que ce terrain étoit pris sur les quatre côtés de ce carré de vingt-cinq mille mesures, et qu'il y formoit en dedans nne lisière qui régnoit tout autour, mais dont cependant la mesure n'est pas déterminée. Nous préférerions de dire, avec dom Calmet, que ce terrain n'étoit pris que hors du carré, et seulement au côté oriental et au côté occidental ; sa mesure étoit de vingt-cinq mille de longueur du nord au midi ; et sa largeur à l'orient, depuis le carré jusqu'au Jourdain ; et à l'occident, depuis le carré jusqu'à la mer, comme je le marque ici.

Il y dans le plan dessiné par *l'abbé Joubert,* un autre défaut, que nous avons cru devoir également corriger ; c'est qu'il restreint beaucoup le terrain de la ville et de ses faubourgs ; il semble n'avoir pas assez considéré que cet emplacement devoit occuper en carré toute la largeur des cinq mille mesures, comme nous l'avons exprimé ici. XLVIII. 16 et 17.

Il paroît que ce qui a pu tromper *l'abbé Joubert* sur la situation du terrain attribué au prince, c'est qu'il sup-

posoit que le partage de chaque tribu étoit également un carré de vingt-cinq mille mesures, qui remplissoit à peu près l'intervalle depuis la mer jusqu'au Jourdain. Mais il semble que l'étendue de terrain de chaque tribu, prise de l'orient à l'occident, n'étoit déterminée que par la mer d'un côté, et le Jourdain de l'autre. C'est au milieu d'une semblable étendue qu'est pris le carré des prémices; et l'excédant du côté de l'orient et du côté de l'occident est attribué au prince. Voilà ce qui nous paroît de plus conforme aux expressions du texte.

FIN DU TOME QUINZIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.